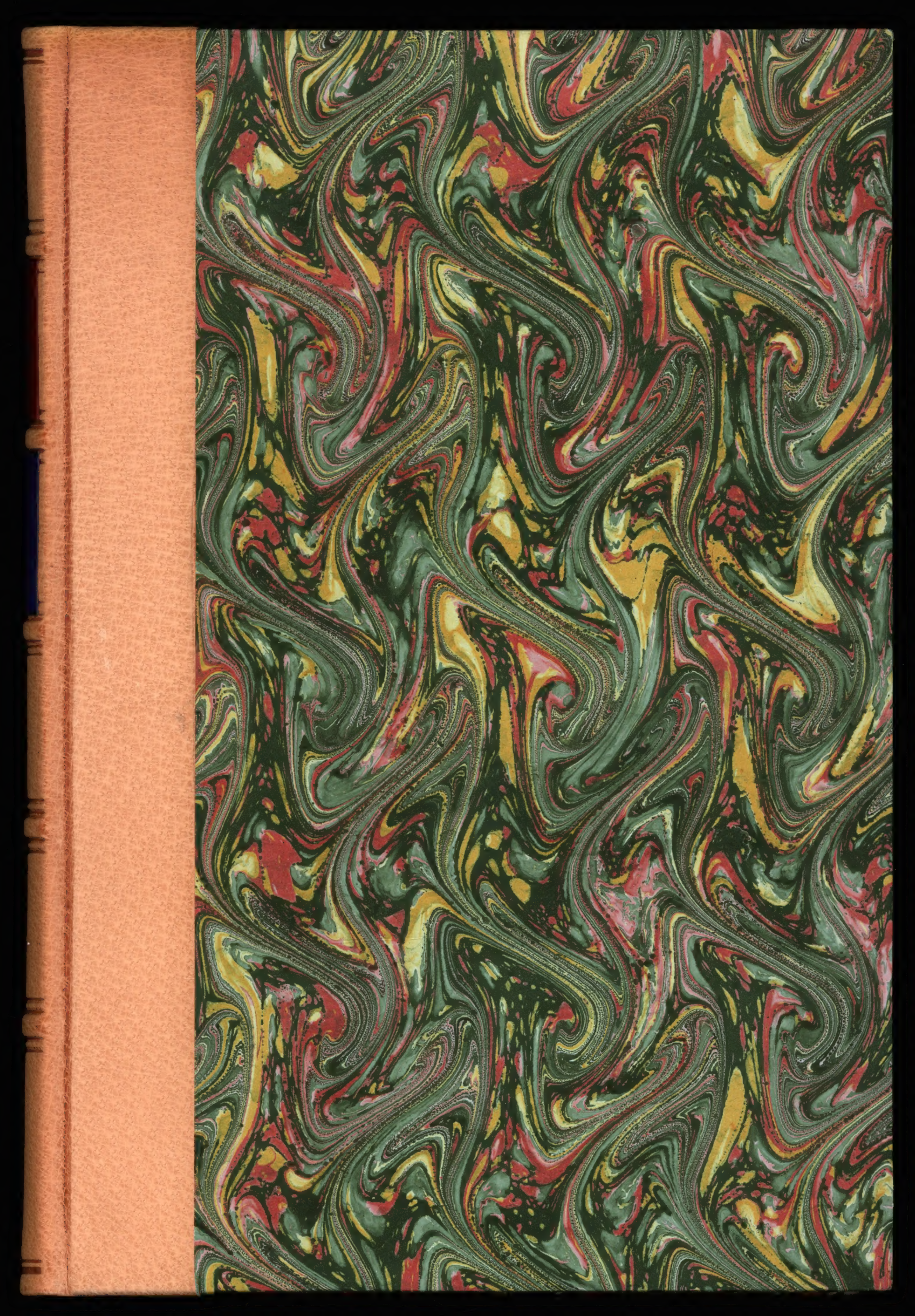
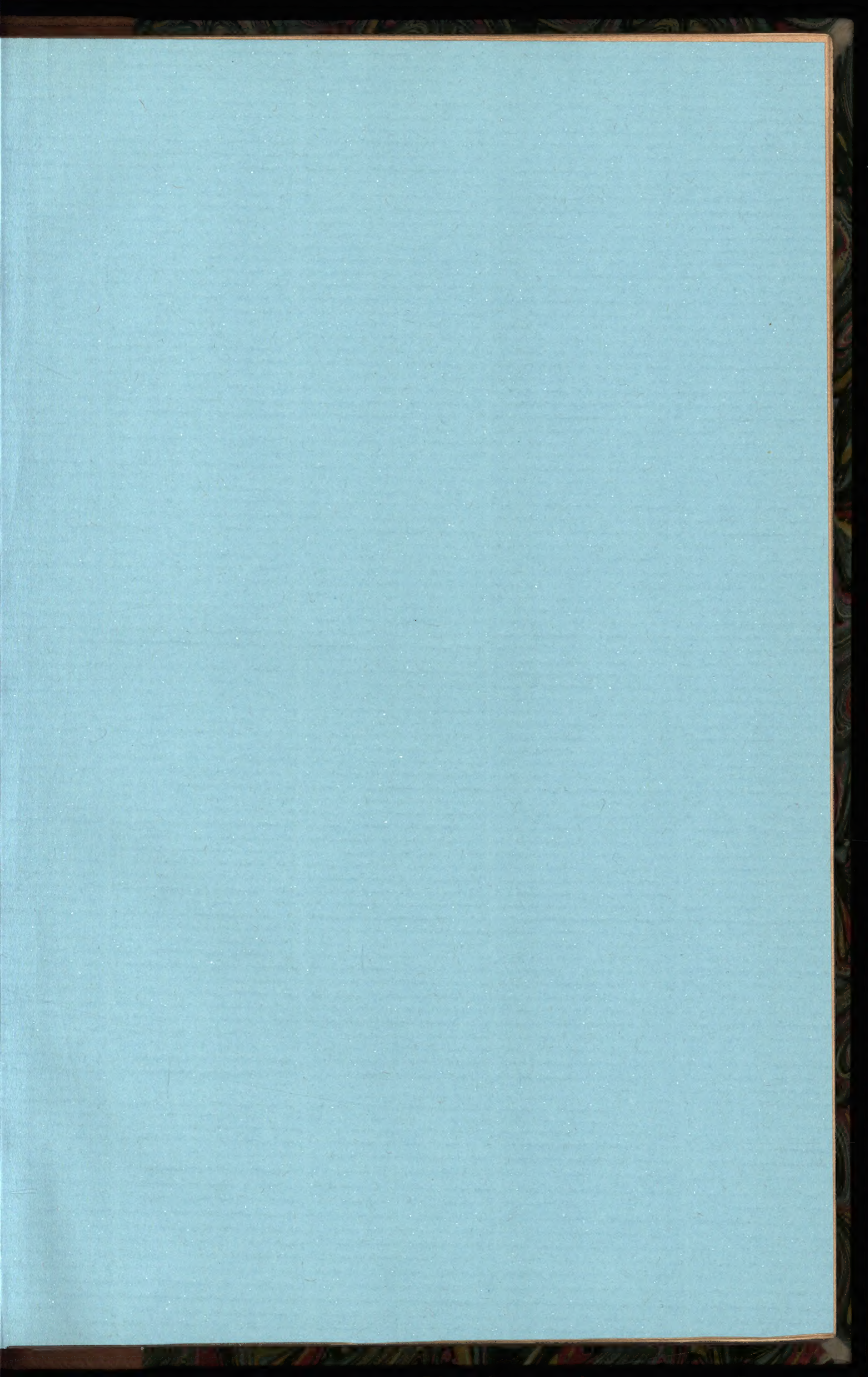
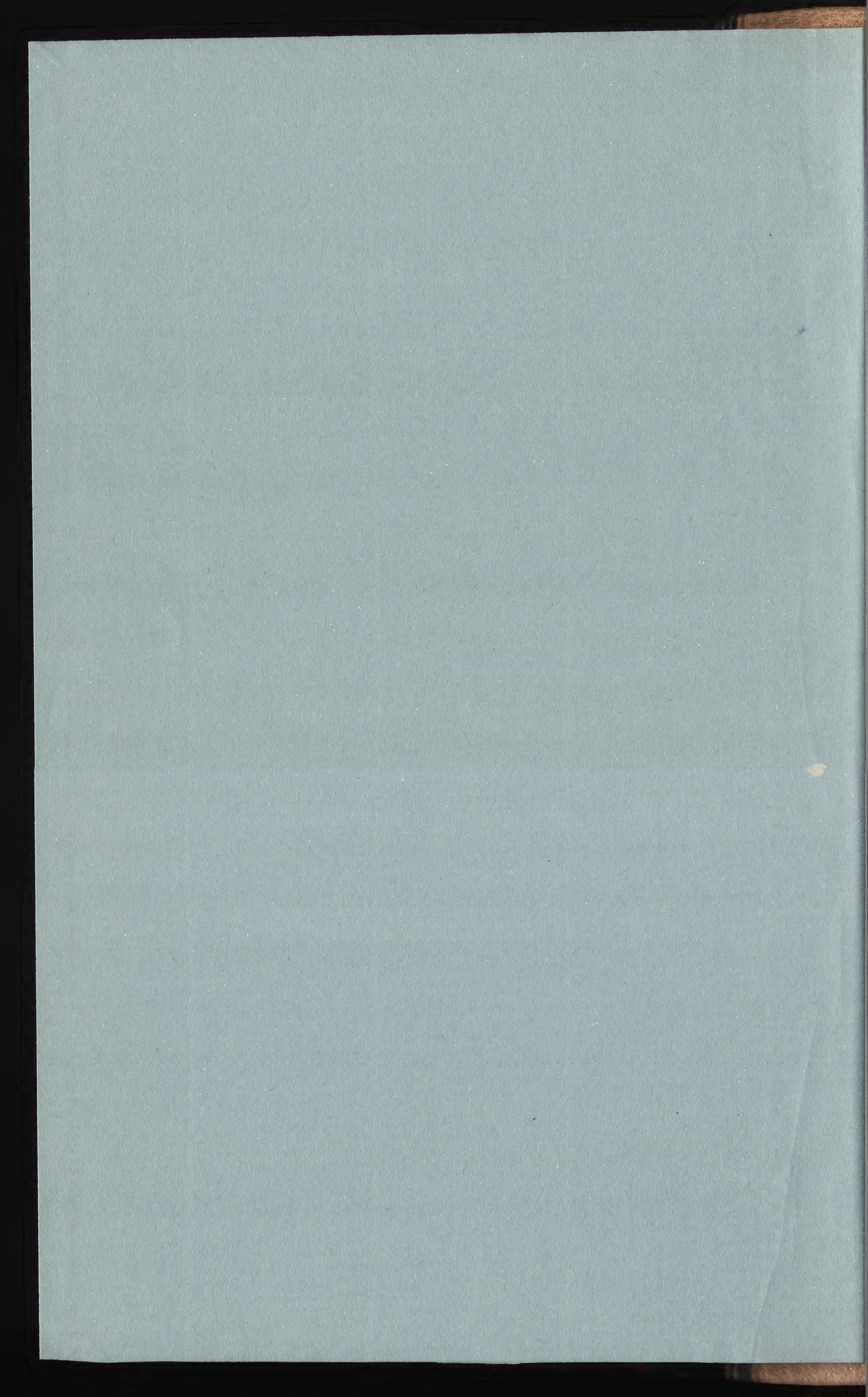








MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

NEUVIÈME ANNÉE



NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1872

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES PROMENADES PUBLIQUES

ET LES

PLANTATIONS D'ARBRES D'AGRÉMENT

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

SUITE ET FIN. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON

VI

Les autres localités du pays imitèrent bientôt l'exemple de la capitale. Ce fut au commencement de ce siècle que l'on créa au Landeron ces allées d'arbres qui font l'ornement de la place publique de cette antique petite ville. Le beau peuplier noir qui s'élève au milieu de la plaine de Marin, porte sur son tronc le millésime de 1804, date qui coïncide avec celle de la fondation de la Société du Jeudi [1], et celle de ce réveil du sentiment de la nature et de la création des promenades publiques. Le commencement du siècle actuel et l'époque Berthier en particulier, se signalent par la plantation d'arbres sur les bords des routes publiques. Les communes du Landeron et de Cressier firent planter en 1807 des centaines d'arbres fruitiers au bord de la chaussée qui relie ces deux localités [2]. Ces plantations qui offrent un notable

[1] Voir notice sur M. Louis Coulon père, par M. Félix Bovet, dans les Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, année 1855, page 232.

[2] Voir le *Messager boiteux* de 1807.

revenu à ces corporations, ne furent pas suffisamment entretenues, car on ne compte plus actuellement que 130 arbres fruitiers. Saint-Blaise imita l'exemple et fit placer des arbres le long de la route de Souaillon [1]. L'état de son côté, contribua à embellir les routes de cette partie du pays. Plus de 1200 arbres d'ornements ombragent celles qui conduisent du chef-lieu à la frontière bernoise. Les beaux massifs d'arbres que l'on rencontre au bord du lac entre Neuchâtel et St-Blaise, attirent l'attention des artistes. [2]

Dans les localités situées à l'Ouest de Neuchâtel, on vit également se produire une noble émulation pour l'embellissement des jardins. Corcelles et Cormondrèche se contentèrent pendant longtemps de leurs deux vénérables tilleuls [3], Auvernier et Colombier possédaient les magnifiques allées qui relient ces villages [4]. Les hameaux et les villas situés sur le delta de l'Areuse, s'entourèrent à partir du commencement du siècle de beaux jardins qui faisaient l'admiration des amateurs. « L'établissement de la fabrique neuve, dit Matthey-Doret dans sa *Description de la mairie de Cortaillod* publiée en 1818, est embelli par une terrasse et des jardins gagnés à grands frais sur le lac. Ils sont, en été, ornés d'arbres, de fleurs, de plantes exotiques. Le laurier, le citronnier, le grenadier, l'oranger, l'olivier, etc., etc., décorent les allées de ces beaux jardins et les embaument de leurs parfums. On les garantit des rigueurs de l'hiver en les transportant dans des serres chaudes [5] ».

Plus loin, le même auteur raconte que dans la mairie de Cortaillod on cultive comme arbre d'agrément le marronnier d'Inde, le peuplier d'Italie, l'orme, le tilleul, le lilas et le charme.

On vit aussi à cette époque (vers 1811), apparaître dans plusieurs localités du district de Boudry, le mûrier blanc, innovation qui paraît avoir été provoquée par le mémoire de J.-F. Imer, sur la culture de cette arbre, publié en 1809 par les soins de la Société d'émulation patriotique. C'est à cette époque

[1] De cette plantation il existe encore une centaine d'arbres, cerisiers, pommiers, poiriers et noyers.

[2] Nous trouvons dans ce district plusieurs propriétés particulières, dont les jardins méritent une mention spéciale. Ce sont entr'autres : le chalet Pernod à Monruz, la « Chaumière de Pierre » à Marin, les jardins de la maison de santé de Préfargier, la campagne de Perrot à Wavre, habitée au commencement du siècle actuel par le baron de Sandoz-Rollin, la campagne Wimmer à Thielle, celle de M. Alex. de Dardel à Vigner, celle de Madame Terrisse à St-Blaise, etc.

[3] L'un d'eux qui se trouve entre ces deux villages a été foudroyé il y a environ douze ans, mais il ne s'en porte pas plus mal.

[4] Les jardins et le monticule artificiel de Vaudijon sont connus de tous les Neuchâtelois.

[5] Matthey-Doret, *Mairie de Cortaillod*, 1818. p. 7.

que furent plantés les peupliers qui bordent la route entre Boudry et Bevaix et qui furent les témoins de nos guerres civiles en 1831.

A Saint-Aubin, nous trouvons au commencement du siècle un jardin botanique chez M. le docteur Petitpierre, père de Gonzalve, connu plus tard sous le nom de commandant Petitpierre. Nous avons eu sous les yeux une lettre adressée à M. le baron de Buren, dans laquelle il lui disait : « Je vous envoie » des graines, semez-les dans vos vastes propriétés, un jour le voyageur les » verra et les admirera. »

Le docteur-guerrier prédisait vrai. A mesure qu'on s'approche de Vaumarcus, on est frappé de rencontrer sur les murs qui bordent les routes, sur les rochers et ailleurs, des plantes qui n'appartiennent pas à la flore de notre Jura, des arbres étrangers magnifiques bordant des chemins, ornant le sommet d'une colline ou le fond d'un ravin.

Ce spectacle réjouissant n'étonne pas celui qui connaît l'infatigable introducteur et propagateur de plantes utiles et d'agrément dans notre pays. M. le baron de Buren a lui-même défriché et ensuite planté sur la frontière neuchâteloise, le long d'une forêt, une allée d'arbres qui renferme une collection des plus variées de conifères d'Europe, d'Asie et d'Amérique. Beaucoup de ces arbres provenaient de graines qu'il avait semées dans ses pépinières. Mais ce qui excite l'admiration des botanistes, c'est la riche collection de plantes cultivées dans ses jardins. On y trouve des représentants de la flore des Alpes, des Pyrénées, des Appennins, des montagnes de la Grèce, de l'Asie mineure, de l'Hymalaya, du Japon, des montagnes Rocheuses, etc., etc. Toutes les grandes chaînes de montagnes du globe semblent y avoir envoyé un bouquet de leurs fleurs.

Le jardin botanique du château de Vaumarcus est une des curiosités du pays, et les visiteurs ne seront pas moins enchantés de ses richesses que de l'amabilité, de la science et des vastes connaissances du vétéran, toujours jeune, des botanistes neuchâtelois.

Dans le Val-de-Travers, ce fut Couvet qui, au commencement de l'époque de Berthier, suivit le premier l'impulsion donnée par le chef-lieu. La musique des bourgeois planta alors (1800 à 1810) les tilleuls sur le Rossier. Cette promenade a été en partie enlevée par les travaux de construction de la route qui conduit à la gare. Les peupliers d'Italie que l'on voit près du pont, sur le crêt de l'eau, aux îles, vers l'ancien moulin et sur la route de Môtiers, datent également de cette époque ; ils furent plantés par la commune et par le lieutenant Henriod. Quelques années plus tard, le colonel Berthoud qui s'était chargé des fonctions de voyer de la commune de Couvet, développa une grande activité dans le but d'améliorer les conditions hygiéniques de la localité, et c'est

lui qui commença par rendre le village propre et salubre en faisant enlever les fumiers qui encombraient la route. C'est aussi à lui qu'on doit les plantations d'arbres sur les routes de Boveresse et de Travers. Ces améliorations ne furent pas obtenues sans provoquer une vive opposition de la part des communiers aimant la statu quo et qui accusaient le colonel Berthoud d'avoir pris à tâche de ruiner leur commune. Aussi fallut-il que les partisans d'embellissements organisassent une souscription publique pour aider à couvrir les frais [1].

De nos jours, Couvet est un des villages les plus élégants du Vallon. Plusieurs de ses habitants se distinguent par leurs goûts pour les fleurs et les jardins. La campagne Dubied est surtout remarquable, ainsi que la serre de M. Ed. Pernod, qui contient une collection des plus variées de plantes exotiques. Nous devons mentionner également les tentatives faites à Plancemont par M. Guyenet pour cultiver des plantes rares et exotiques. On trouve dans ce hameau très bien exposé une vigne, dont le vin tiré de son produit a servi une fois à la Communion des paroissiens de Couvet.

Des amis d'embellissements publics plantèrent à Travers (1838-1840) dix-huit tilleuls à l'entrée du village sur la route qui conduit à Noiraigue. L'Etat a augmenté dans la suite le nombre de ces arbres [2].

A Môtiers, les garçons de l'endroit continuèrent à planter des arbres sur le cimetière (1800-1810), près du Stand (1818) et ailleurs. La commune leur donna une subvention pour la plantation des peupliers d'Italie qui bordent la route conduisant à Fleurier (1830-31), et fit planter les arbres que l'on voit sur les bords du Bied, sur le chemin du côté de Boveresse (1841) et ceux qui se trouvent entre le domaine du Moulin et l'Areuse (1868).

La famille de Chambrier fit faire la belle plantation d'arbres sur l'avenue de la route qui passe par le Pré Monsieur.

La commune de Boveresse fit planter vers 1840, des tilleuls, des frênes, des ormes et des peupliers à l'entrée du village sur la route qui conduit à Môtiers.

A Buttes on planta à la même époque les sorbiers qui se trouvent près du Stand, et le petit massif de peupliers d'Italie que l'on remarque au bas de la route de la Côte-aux-Fées. Cette dernière plantation est due à M. Auguste Leuba, ancien conseiller d'Etat.

[1] *Messager boiteux* 1807.

[2] Ces arbres, ainsi que bien d'autres dans le Val-de-Travers, à Colombier, à Neuchâtel ont souffert, au commencement de février 1871, sous la dent des chevaux affamés de l'armée de Bourbaky.

Depping, qui visita le pays en 1812 [1], parle avec admiration des jardins et des vergers de St-Sulpice. Il faut supposer que le site pittoresque de ce village l'avait enchanté et que tout lui paraissait admirable.

La commune de Fleurier fit border de peupliers noirs la route qui conduit à Môtiers (1812-1813). Les peupliers d'Italie et les marronniers que l'on voit sur la route du côté de Buttes datent de 1865. Cette plantation est due à la commune et à la municipalité.

L'Etat, comme nous le verrons plus tard, compléta ces plantations le long des routes cantonales et du nouveau canal de l'Areuse. Quelques jardins particuliers de Fleurier sont très remarquables; nous devons mentionner le jardin anglais de M. Vaucher, l'alparium de M. Andreæ et celui de M. Ch. Clément, dans la propriété de M. Fritz Berthoud. M. Clément acclimate avec succès des conifères étrangers dans une forêt du voisinage, et la Société du Musée, avec le concours du club jurassien de la localité, a fondé un jardin public sur le flanc de la montagne [2].

Dans le Val-de-Ruz, nous voyons dès le commencement de ce siècle, l'Etat montrer le bon exemple en bordant d'arbres la route du Bugnenet et celle des montagnes (1813). Les tilleuls que l'on remarque à Valangin, près de la fontaine du bourg (1812), près du temple (1838), et les peupliers et les acacias faux-acacias sur le cimetière de cette localité (1840), ont été plantés par les soins de la commune et par MM. Charles-Fréd. Quinche et Georges Quinche, notaire. Ce dernier surtout a contribué à l'embellissement de l'ancien bourg par les plantations d'arbres d'agréments faites dans ses propriétés. Les peupliers et les autres arbres qui bordent la route près de Savagnier, datent de 1819 et 1820. Les marronniers près la porte du cimetière ont été plantés vers 1826 par M. Gaberel, ancien justicier et président du tribunal du Val-de-Ruz en 1848 et 1849.

Le cimetière de Dombresson est entouré d'un certain nombre de beaux tilleuls que la paroisse fit planter en 1842. On voit également devant la maison dite le Château et devant celle de M. Vautier, des marronniers qui datent de 1834, époque où M. Diacon, du Pâquier, plantait les sorbiers qui bordent le chemin de la Croix au Côty.

A Chézard on remarque trois beaux tilleuls, près de la Croix d'or, devant la maison d'éducation, et que M. David-Pierre Tripet planta en 1842. La commune de cette localité, trois ans plus tard, borda de peupliers la route du

[1] G.-B. Depping. *Voyage de Paris à Neufchatel en Suisse.* Paris 1813, p. 138.

[2] Je dois les nombreux renseignements concernant le Val-de-Travers à MM. D. Favre préfet, Fritz Berthoud, Edouard Pernod père, et V. Andreæ, pharmacien.

Grand au Petit Chézard et à St-Martin et de ce dernier village à Dombresson et au moulin des Sauges[1]. En 1845, la commune de Coffrane autorisa le gouverneur à faire entourer d'arbres le mur du cimetière, mais comme dans d'autres localités, ces arbres une fois plantés ne furent pas soignés et protégés.

Avant 1843, il n'y avait que peu d'arbres sur le bord des routes du Val-de-Ruz et c'est le major Girard-Bille, alors grand-voyer, qui donna l'impulsion en faisant planter ceux qui bordent la route entre Boudevilliers et Malvilliers[2].

Dans la vallée des Ponts nous voyons la bourgeoisie de Neuchâtel chercher à acclimater le mélèze sur son domaine de la Joux. Les jeunes plantations furent dans le début l'objet de la malveillance et plusieurs arbres furent détruits. Ces actes de vandalisme n'étaient pas isolés. En 1809, on en coupa sur la grand'route de Valangin, en 1810 à Couvet; partout nous voyons ces innovations rencontrer dès le principe une grossière hostilité qui finit par se lasser[3].

Les routes dans la vallée des Ponts et de la Sagne, n'étaient pas encore bordées d'arbres à cette époque. Le pasteur Peter disait en 1806[4] :

« Il serait à souhaiter pour la commodité des voyageurs, que l'on plantât de chaque côté du chemin des arbres pour procurer quelque ombrage pendant les chaleurs de l'été et pour le faire reconnaître lorsqu'il est entièrement couvert de neige en hiver. Je sais que l'on éprouverait quelques difficultés dans l'exécution de ce projet; il est des malveillants ennemis de tout ce qui est beau, qui se feraient peut-être un plaisir cruel de détruire cet ouvrage, ainsi qu'ils l'ont fait sur la Joux; mais comme je suis convaincu qu'il se trouverait une multitude de particuliers, qui, sentant la nécessité de se tracer la route, surtout pour l'hiver, prendraient soin de planter chacun un ou deux arbres et de les maintenir pendant les premières années, les effets de la malveillance seraient bientôt réparés, peut-être les laisserait-on.

» La paroisse pourrait contribuer efficacement à cet ouvrage en exigeant des catéchumènes qu'ils plantassent chacun un arbre et qu'ils l'entretînssent pendant quelque temps. Je suis persuadé qu'aucun d'eux ne refuserait de se prêter à un bien aussi réel; et il serait à désirer que cette méthode s'étendît

[1] M. Tripet, instituteur, a créé un jardin devant l'école de Chézard.

[2] La plupart des détails concernant le Val-de-Ruz m'ont été communiqués par MM. George Quinche, notaire, et Numa Bourquin, conseiller d'Etat.

[3] Le conseil d'état offrait six louis d'or (140 fr.) au dénonciateur.

[4] *Description de la paroisse et du vallon des Ponts*, par Peter, pasteur. 1806.

à toutes les parties du pays, où les neiges, longtemps accumulées, rendent quelquefois surtout après les vents violents, les routes difficiles, principalement pendant la nuit ; en effet, il arrive souvent que les piquets que les particuliers sont obligés de planter pour marquer les chemins, tombent à la première fonte des neiges, et qu'ils ne les relèvent pas, lorsqu'il en tombe de nouveau, comme cela a lieu toutes les années ; par là les chemins deviennent méconnaissables, les voyageurs peuvent s'égarer, tomber dans des fossés et y périr misérablement. »

Il devait s'écouler encore bien des années avant que les vœux du pasteur Peter se réalisassent. Ce n'est en effet qu'à partir de 1834 à 1847 que l'Etat fit border les routes de cette haute vallée de sorbiers, de saules-lauriers, de frênes, d'alisiers, de tilleuls et de bouleaux. Les saules-lauriers se développent lentement et souffrent des rigueurs de l'hiver. A partir de 1867, nous voyons les particuliers s'intéresser à ces plantations. A la suite de nombreuses demandes, le conseil municipal des Ponts avait formé le projet de faire mettre deux rangées d'arbres le long du chemin qui conduit au cimetière, mais comme cette avenue eût coupé la ligne de tir de la Société des carabiniers, ce projet ne fut pas mis à exécution [1].

A la Sagne on remarque peu de plantations récentes à l'exception de celles exécutées par les soins de l'Etat. Dans trois ou quatre jardins on voit quelques rares sorbiers, mélèzes, ormes, pommiers, etc., etc., tous les autres sont dépourvus d'arbres.

Le goût de l'arboriculture ne s'est pas encore répandu dans cette haute région, où cependant plusieurs essences forestières conviendraient à la fois au climat et à l'ornementation des jardins et des places publiques.

Au commencement de ce siècle on ne voyait à la Chaux-de-Fonds que deux sapins *(Abies excelsa* D. C.), quelques sorbiers, un bouleau, un tremble et un jeune marronnier. L'un des sapins, celui de la Grognerie, a été coupé vers 1840.

Les premiers essais d'arboriculture dans ce siècle, sont marqués à la Chaux-de-Fonds par quatre sorbiers plantés vers 1809 sur un tumulus qui entombait le cheval blanc de M. Perrot-Lapierre, fondateur de la chambre d'éducation. Ce tumulus était situé en dehors du village dans le pré Jaquet-Droz, au bord de la route des Eplatures et à l'angle ouest de la propriété Savoie ; ces arbres ne prospérèrent pas longtemps faute de soins et ce fut sur ce sol que l'on construisit en 1837 le Casino.

Si les rues et les places publiques de la cité montagnarde tardèrent à s'em-

[1] Notes communiquées par M. Chapuis, pharmacien.

bellir, les jardins des particuliers reçurent peu à peu une ornementation arborescente.

En 1810, M. Nestor Ducommun plantait dans sa campagne aux Endroits[1] (Crêt Rossel), des érables sycomores, auxquels vinrent s'ajouter en 1853 une plantation d'ormes. De l'année 1815, date la rangée d'érables sycomores et de tilleuls *(T. grandiflora)* de la campagne du conseiller Leschot aux Endroits, et les ormes et tilleuls du jardin Nicolet à la Combe.

A la même époque, M. Robert, de Lyon, cultivait au Stand les plantes exotiques vivaces et avait plusieurs couches. C'est lui qui introduisit la culture du buis à la Chaux-de-Fonds (1815). Les allées de tilleuls, frênes, marronniers autour du *Petit-Château*, maison paternelle de deux artistes neuchâtelois, M. Jules Jacot-Guillarmod et Madame Marie Favre-Guillarmod, furent plantées de 1812 à 1816.

Dans le jardin Nicolet, à la Combe, on vit apparaître successivement: le peuplier baumier (1831), le saule faux daphné (*salix daphnoïdes*) inconnu jusqu'alors dans nos montagnes, et des érables sycomores (1836).

Le capitaine Jean-Jacques Sandoz cultivait depuis 1818 dans son jardin, l'érable plane, le cornouiller, les lilas et nombre de plantes exotiques. M. Sam. Junod avait dans ce jardin une collection de plantes du Chasseral, de Tête-de-Rang, de Chasseron et des côtes du Doubs. Il introduisit dans les murs le linaire cymbalaire.

Vers 1830, nous voyons M. Ch. Mairet, cultiver les plantes exotiques vivaces. Il avait une serre chaude, riche en cactus et en plantes originaires du Mexique. Il parvenait à cultiver des melons sur couche.

Depuis 1857, on trouve à la Chaux-de-Fonds plusieurs serres chaudes, entr'autres celle de M. Edouard Sandoz, qui possède un magnifique jardin anglais; celle de M. Lucien Landry, remarquable par ses collections de plantes exotiques, ses cactus, ses camelias, fougères, lycopodes, etc. M. Baur, horticulteur, s'est fait une réputation avec le lys du Japon *(L. auratum)* et avec la culture du muguet en serre chaude pendant l'hiver.

Nous devons citer ici deux dames de la Chaux-de-Fonds, qui cultivent les plantes d'ornements avec une rare persévérance. L'une est Mme Roskopf, qui force tous les promeneurs à s'arrêter devant la balustrade de son jardin pour y admirer le perpétuel épanouissement des fleurs. L'autre est Mme Grandjean-Wiblet, qui malgré son grand âge, cultive les plantes exotiques vivaces et an-

[1] Actuellement propriété de M. E.-Ul. Ducommun qui y cultive entr'autres la vigne, qui porte assez souvent, grâce aux soins intelligents dont elle est l'objet, des raisins parfaitement mûrs.

nuelles et dont les chambres offrent une exposition superbe de cactus, de pelargoniums et d'autres plantes de serres chaudes.

Les anciens habitants de nos montagnes ne connaissaient pas les charmes de la villégiature; ils avaient abandonné, vers le milieu du siècle passé, les fermes et la culture pour se livrer exclusivement à l'industrie; mais depuis une trentaine d'années environ, le séjour d'été dans ces antiques demeures a été préconisé pour pouvoir donner à l'éducation des enfants tout le développement possible.

Les fermes Bellevue [1], Chemin-blanc [2], Robert près des Moulins, Endroits-Ducommun, Rond Gabus, Sombaille, Couvent [3] et d'autres aux Crosettes, aux Bulles et au Valanvron, sont devenues de charmants chalets et l'on aime, en se promenant dans les bosquets et les jardins de ces belles demeures, à contempler les beaux spécimens de la flore exotique qui les décorent et à se rappeler les noms des botanistes neuchâteloises, entr'autres les frères Gentil (Daniel-Henri et Henri-Louis), qui les premiers cultivèrent à la Chaux-de-Fonds (1794 à 1825), les plantes alpestres et exotiques.

Avant d'indiquer les plantations récentes faites sur les places publiques de la Chaux-de-Fonds, nous devons mentionner les essais de culture du mélèze et de l'érable dans cette localité.

La culture du mélèze ne réussit pas bien dans cette haute vallée [4], parce que le sol glaciaire ou erratique y fait complètement défaut et surtout parce que la couche végétale des plateaux et des versants dans le haut Jura neuchâtelois est en général peu épaisse et le sous-sol toujours calcaire.

Les mélèzes du Foulet ont été introduits probablement vers le milieu du siècle passé; ils paraissent très vieux, cependant ils n'ont pas pris un grand développement et sont tous plus ou moins petits et comme rabougris. Ceux qui ont été plantés aux Eplatures dans ce siècle, par M. le justicier H.-Louis Jacot, n'ont pas répondu à l'attente de cet agronome distingué.

M. Oscar Nicolet a essayé la culture de l'arole en 1855. Un de ceux qu'il a plantés dans la vallée de la Chaux-de-Fonds a produit des cônes pour la première fois en 1869.

[1] Les arbres de la campagne Bellevue sont anciens. La plupart datent du commencement de ce siècle; ils ont été plantés, hormis quelques troënes qui n'appartiennent pas à la flore des Montagnes, par M. F. Girard. M. Constant Girard a introduit récemment dans ce domaine plusieurs arbres et arbustes exotiques, entr'autres des conifères.

[2] On doit à M. Louis-Edouard Robert les arbres qui bordent la route dite du Chemin Blanc. Ils ont été plantés en 1868.

[3] Les allées du Couvent ont été plantées en 1846 et 1865 par M. Aug. Robert-Stauffer.

[4] Le mélèze paraît ne pas pouvoir se reproduire dans notre canton.

On a également tenté dernièrement, dans quelques propriétés, l'introduction du sequoia gigantea et d'autres conifères de l'Amérique du Nord [1].

La culture du platane a été tentée avec succès par M. F. Jeanneret. Le tilleul à petites feuilles a été introduit récemment [2].

Les plantations publiques à la Chaux-de-Fonds sont les suivantes :

Les sorbiers de la rue de la Promenade, plantés en 1835 par M. le justicier H.-L. Jacot, aux frais des propriétaires d'immeubles de cette rue et auxquels ces arbres appartiennent encore.

Les érables sycomores et les ormes de la terrasse de l'église et les mélèzes, érables, etc., etc., des jardins de l'hôpital, dont les frais de plantation ont été couverts au moyen d'une souscription (1847).

Les érables sycomores et les ormes du cimetière plantés par les soins de la commune (1852).

Les ormes du nouveau collége (1866), ceux du vieux (1868), les marronniers blancs à l'extérieur du cimetière et une allée d'ormes et d'érables dans l'intérieur, plantés par les soins de la municipalité [3].

Comme nous l'avons indiqué dans un article précédent, il n'existait pas d'arbres dans l'intérieur du Locle, au siècle dernier. Les quelques frênes, ormes ou tilleuls que l'on rencontrait dans le voisinage de cette localité, ornaient les fermes situées sur les monts et sur les côtes.

Nous voyons ici, comme à la Chaux-de-Fonds, se développer peu à peu à partir du commencement de ce siècle, le goût de l'embellissement des jardins particuliers. Le Locle possède de ces derniers un nombre relativement considérable que le cadre restreint du *Musée* ne permet pas d'examiner.

Ce n'est qu'en 1846, lors de l'inauguration de la route du Col-des-Roches, que l'on commença à planter des arbres le long des routes qui aboutissent à cette localité. Les cinq cents lauriers-saules qui bordent la route du Col-des-Roches, sont dus à la générosité de M. Olivier Quartier-la-Tente, qui fit également placer des bancs en pierre de distance en distance sur cette route. M. Ulysse Matthey-Henry, à l'obligeance duquel nous devons de nombreux renseignements, nous écrit que ces arbres eurent à souffrir non seulement de la violence des vents, mais surtout de la méchanceté de l'homme. Beaucoup furent coupés ou mutilés et les bancs en grande partie brisés. Les arbres ont été remplacés.

[1] M. le major Jacot-Guillarmod cultivait avec succès les conifères indigènes ou exotiques et plusieurs arbres et arbustes rares.

[2] Deux exemplaires se trouvent dans un jardin de la rue de l'Endroit et un dans la campagne du Rond Gabus.

[3] Notes fournies par M. Soguel, membre de la cour d'appel.

M. Henri Grandjean, dont le nom est associé à toutes les œuvres d'utilité publique, fit planter en 1849, les arbres qui se trouvent près du collége et au Quartier neuf. Le comité administratif de la commune a fait orner d'ormes et de platanes, l'esplanade de l'hospice des vieillards. Autour du temple français se trouvent également quelques arbres, mais comme à la Chaux-de-Fonds et ailleurs, ces plantations ne sont pas suffisamment soignées et cultivées, et on ne remplace pas assez promptement les sujets qui périssent et qui sont brisés ou renversés.

Si nos deux grandes cités des montagnes sont si dépourvues d'arbres et de verdure, le riant village des Brenets est par contre, grâce sans doute à sa situation heureuse, entouré de vergers et de jardins qui l'encadrent d'une manière pittoresque et lui donnent le cachet de l'aisance et du bonheur.

M. Auguste Droz, qui avait habité l'Amérique, contribua beaucoup à propager le goût de l'arboriculture et de l'horticulture. Cet homme remarquable, qui devançait son époque, avait fait des sacrifices considérables pour acclimater des plantes exotiques. Il cultivait dans ses serres, non seulement la vigne, mais des bananiers, des ananas, etc., et en 1842, il put offrir au roi de Prusse de ces derniers fruits mûris dans son jardin.

Il reste aux Brenets quelque chose de M. Droz. Son souffle n'est pas éteint; les jolis jardins que l'on voit dans cette localité ont pour aïeul le jardin d'horticulture du solitaire qui ne vivait que pour conserver et agrandir ses belles collections. Ses goûts élevés lui ont survécu, ainsi que la science éclairée de cet admirateur de la nature.

Des magnifiques plantations faites par M. Auguste Droz, il ne reste que des tronçons. Peu d'arbres ont échappé à la hache du bûcheron. Les bouleaux abattus au bord du Doubs, il y a quelques années, ont heureusement ensemencé la rive, en sorte que l'espèce sera conservée. Deux acacias, à l'Arvoux, résistent encore et portent annuellement quelques fleurs, mais leur état annonce que le climat et le sol ne leur conviennent pas. Une très belle allée de tilleuls bordant l'ancienne route près du cimetière a été abattue, on ignore pour quelle raison. En revanche, M. Lucien Haldimann a fait planter de 1865 à 1867 des marronniers de nuances variées sur la terrasse du temple. Il en avait déjà, quelques années auparavant, fait border de chaque côté la route cantonale depuis le village jusqu'à l'entrée du tunnel du Châtelard. La commune de son côté fit planter sur le cimetière une bordure de tilleuls.

Outre ces plantations publiques, nous devons mentionner l'allée de tilleuls aux Champs Ethévenots, dans la propriété L'Hardy-Quartier, et qui fut créée en 1830 par M. Olivier Quartier. Enfin indiquons comme curiosité, la vigne printanière en espalier dans la campagne de M. Ali Jeannot, qui date de 1854

et qui chaque année donne une récolte de deux à trois cents grappes de beaux raisins rouges.[1]

Nous devons terminer cette revue, déjà beaucoup trop longue, pour nos lecteurs, et cependant incomplète, si nous voulions indiquer tous les efforts de ceux qui, dans notre canton, ont cherché et cherchent encore à développer le goût de l'horticulture. Nous aurions eu à mentionner les plantations faites le long des lignes ferrées plutôt dans un but utilitaire que dans celui d'orner les abords des gares et le parcours de la voie.

Il résulte de cette notice que c'est à l'initiative des citoyens dévoués et amis des œuvres d'utilité publique que l'on doit en grande partie la création et le développement des jardins et des promenades publiques.

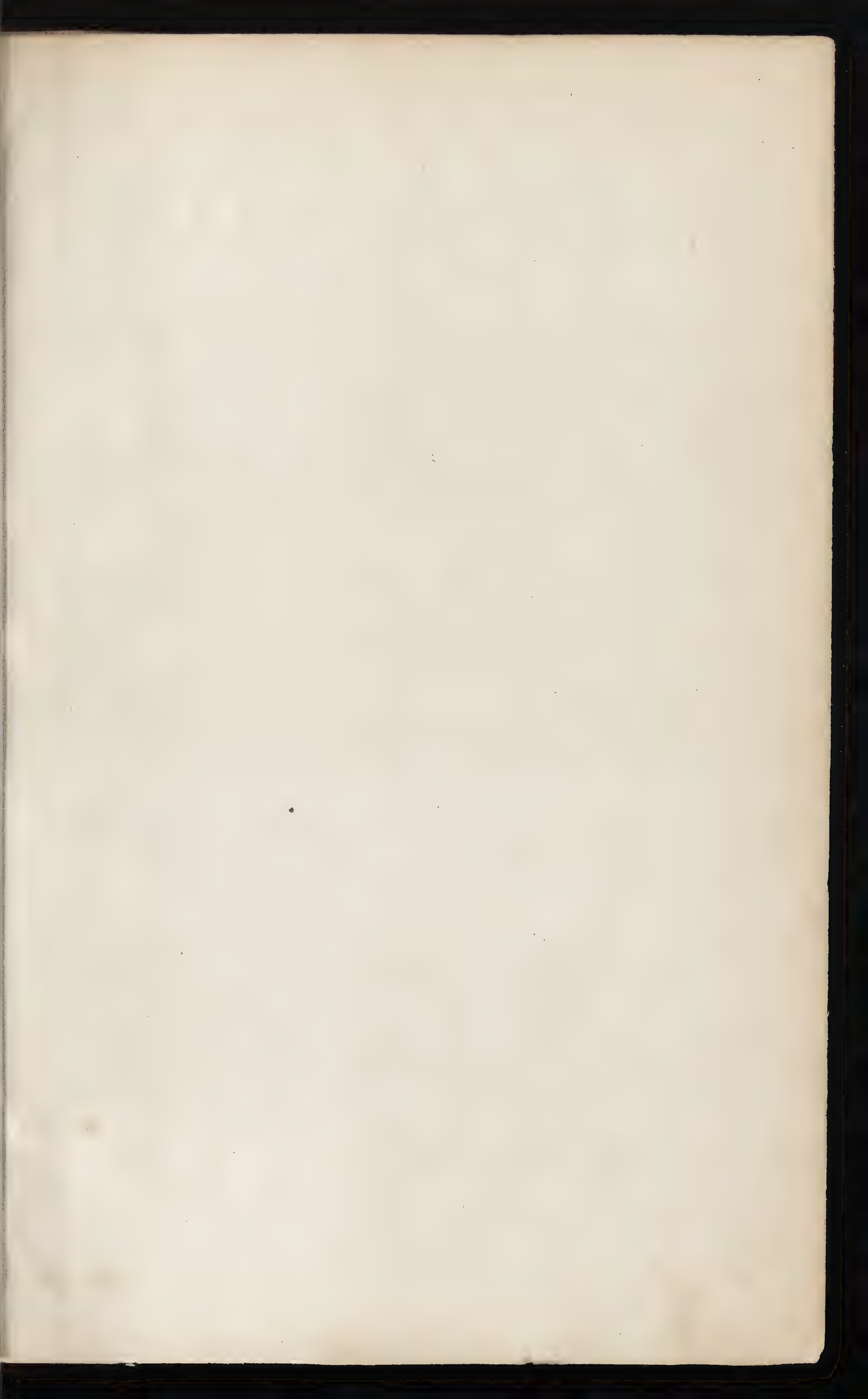
Mais ces jardins et ces promenades laissent à quelques exceptions près, beaucoup à désirer. Le plus grand nombre des localités montrent peu de sollicitude pour des créations de ce genre et pour l'entretien des plantations. Les abords de beaucoup de maisons de nos villages offrent l'aspect du désordre; des objets divers son jetés au hasard ou arrangés d'une manière disgracieuse. Les rues sont encore trop encombrées par les courtines de fumiers mal amenagées et de la plupart desquelles s'échappe, surtout en temps de pluie, un liquide impur, qui exhalera plus tard des odeurs désagréables, insalubres, ou qui ira s'infiltrer dans les puits et les sources du voisinage.

Comme au commencement de ce siècle et comme toujours, c'est aux hommes d'initiative qu'appartient la tâche d'introduire de salutaires réformes, et au besoin, d'intéresser la jeunesse aux plantations d'arbres et à la formation de petits jardins botaniques dans les préaux de l'école, ou dans son voisinage. A eux d'attirer l'attention des édiles sur l'utilité de ces plantations. Ces innovations développeront le goût du beau, de l'ordre et le respect des choses confiées à la sécurité publique.

A ces jardins s'attachent non-seulement des considérations d'hygiène et de plaisir, mais aussi de morale et d'instruction. Les abords négligés des maisons se convertiront en riants vergers; les rues, ces corridors communs, deviendront propres, et sous les arbres des places publiques s'ébattront de joyeux enfants dont le visage portera l'empreinte de la santé.

On ne peut assez le répéter, ces plantations d'arbres ne sont pas un luxe, elles peuvent dans certains cas limiter l'incendie et de toutes manières elles amélioreront, en purifiant l'air et le sol, les conditions hygiéniques des localités.

[1] Notes fournies par M. Etienne, des Brenets.





NEUCHATEL en 1796.-(L'EVOLE)

daprès Melle SOPHIE PETITPIERRE.

Puissent les pages qui précèdent avoir pour effet de stimuler et propager dans chaque localité de notre beau et heureux pays le goût des embellissements et des jardins publics. Dr Guillaume.

Les pages qui précèdent seront complétées dans un prochain numéro par le *Tableau des plantations d'arbres* faites dans notre canton sur les routes cantonales, travail dû à l'obligeance de M. Ch. Knab, ingénieur cantonal

L'ÉVOLE EN 1796

Le quartier de l'Evole à Neuchâtel subira prochainement une nouvelle transformation, à mesure qu'une longue ligne de bâtiments s'élèvera sur la partie du lac qui a été remblayée à grands frais.

La vue que nous donnons aujourd'hui a donc une certaine actualité, bien qu'elle représente l'Evole en 1796, alors que la route conduisant à Serrières n'existait pas.

Le premier arbre à droite formait l'angle sud-ouest de la Promenade noire sur l'emplacement de laquelle a été construit l'hôtel du Mont-Blanc. Les arbres du second massif ne sont plus représentés aujourd'hui que par quelques sujets épars. Au pied de la maison de Bellevaux et de l'ancien château des comtes de Neuchâtel se trouvent quelques maisons qui renfermaient des bains et des buanderies et qui disparurent, les unes lors de la construction de la route en 1822, les autres vers 1846 lors de l'établissement de la promenade de la Petite Provence.

Le nouveau bâtiment des prisons élevé sur l'emplacement de l'ancien château, n'existe pas dans notre dessin, non plus que les nombreuses maisons d'habitation qui se voient aujourd'hui sur la colline.

J.-H. B.

LA CHAUX-DE-FONDS IL Y A 140 ANS

EXTRAITS DU JOURNAL D'ABRAM-LOUIS SANDOL, JUSTICIER ET LIEUTENANT CIVIL, NÉ EN 1712

1738

Mars 2. Je suis été à l'église. On a arrêté tous les bourgeois de Valangin à l'occasion des piétistes et on a nommé trois députés pour aller en conseil de bourgeoisie avec les deux conseillers. Temps doux; la neige s'en va; il est tout terrain par les Crettets.

11. Nous sommes allés Pierroton Robert et moi voir des bœufs; deux de Jaquelet Bosset, deux chez Daniel Matthey; j'en donnais 1515 batz; ils en veulent 1550. Deux autres qui ont 15 tours et assez bonne façon. Deux des fils chez Jonathan au Bas-Monsieur; je leur en donnais $12^1/_2$ louis d'or neufs, ils en voulaient 13; ils ont 15 tours 3 doigts, bien bâtis et bernois. Beau temps.

23. Nous sommes sortis de la Chaux à 7 heures, pour aller à l'enterrement de Pierre Quartier-la-Tante, nous étions quatre tous à cheval, savoir: l'oncle Abraham, Pierrelet, Sandoz, et la fille de l'oncle Josué Robert. Arrivés à 10 heures; on a enterré à 2 heures, nous sommes été au catéchisme; j'ai donné 3 piécettes et demi-batz au valet de nos chevaux. Dépensé au Locle 6 creutz. Temps doux.

Juin 6. Ferré mon cheval de devant. Allé sur le Doubs commander du poisson à 7 creutz la livre. Puis au Locle quérir de laviande $18^1/_2$ lb. Dépensé

4 batz pour moi et mon cheval. J'ai acheté chez D[l] Topinard de la poudre et des gants blancs pour 10 1/2 batz; j'ai vendu le veau à Jacob Perret-Genfil pour 42 batz, avec la tête et la pressure.

13. Nous avons tiré au prix. J'ai eu la 5e de la 1re passe, et la 3e de la 2de; j'ai aussi eu la 8e sur les piécettes qui valait 9 creutz. Le soir nous sommes allés voir une comédie qui se jouait chez P. H. Droz. La comédie était un vieux Marchand qui partait pour un voyage en recommandant sa boutique à sa fille. Dépensé 2 francs 7 1/2 batz.

14. Je suis tout le jour en patrouille. Je suis venu prendre ma mère et ma femme pour aller à la comédie. Polichinelle a été marié trois fois.

15. A l'église. Le soir à la comédie, j'y ai mené Adam et mes deux filles. Polichinelle a pendu deux voleurs qui avaient volé leurs maîtres. Beau temps.

18. Au marché j'ai payé 32 batz à Mme Sandoz pour du sel. On est allé sous les armes et on a établi Olivier Jean Petit-Matile major, M. Perrelet capitaine-lieutenant, Josué Robert sous-lieutenant, et Moïse Huguenin enseigne. Beau temps.

22. La greffière a passé par ici le matin et a mené ma belle-mère au banc des justiciers, elle est venue dîner avec nous. Je suis allé à Pouillerel et joué aux boules.

25. Jour de la Bourgeoisie de Vallengin. On a fait rassembler à part toutes les Communautés pour leur demander si elles n'étaient pas d'avis de soutenir leurs franchises tant à l'égard des bois qu'à l'égard des Piétistes et si l'on voulait s'en remettre à la prudence de MM. les Maîtres-Bourgeois et de quelques députés pour agir dans cette affaire comme il convient. On a répondu à la pluralité des voix qu'oui. On a aussi rayé du Corps de la Bourgeoisie ceux qui avaient signé une remontrance que l'on envoya à Sa Majesté qui autorisait les Piétistes.

Août 3. A l'église. On y a publié que ceux qui auraient chevaux et équipages pour aller à la rencontre de Monseigneur le Gouverneur Philippe de Brueys de Bezuc devraient se rencontrer sur la vêprée avec leurs chevaux pour les éprouver proche du bataillon. J'y suis allé et on a fait des quarts de conversion assez plaisamment.

4. A six heures du matin nous sommes décampés tous les cavaliers deux à deux pour aller au devant de Monseigneur; nous l'avons rencontré sur le Crêt du Locle. Les officiers ont mis pied à terre; et nous la cavalerie nous sommes restés bordant la haie d'un côté et le sabre à la main. Quand tout a été passé nous avons repris nos rangs et MM. du Locle qui étoient devant ont bordé la haie à leur tour, nous ont laissés passer et se sont mis les derniers.

Nous les cavaliers après que ces Messieurs ont eu descendu sommes allés sur le camp former un petit corps de cavalerie qui est resté là pendant qu'on a fait l'exercice du bataillon. Après nous sommes venus descendre au Chapeau Rouge; après dîner on nous a fait remonter à cheval et retourner proche le camp qu'on avait rangé pour tirer par peloton; nous avons fait plusieurs quarts de conversion et avons tiré des décharges par rangs de 15 à la fois, ce qui faisait un feu presque continuel.

5. Nous sommes allés à la suite de Mr le Gouverneur jusqu'à la Sagne; nous avons laissé une partie de nos chevaux chez le Justicier Wuille. Nous sommes allés à pied sur le Crêt, puis sommes revenus dîner. Les officiers et cavaliers qui y étaient allés tout avant nous sont venus nous reprendre et nous sommes retournés de compagnie jusqu'à la Chaux-de-Fonds. Dans ce voyage dépensé 25 batz.

25. Raissé du bois et abattu. Le cheval chez l'oncle est tombé dans la cuve. On a attaché David qui est descendu en bas une échelle pour l'attacher par deux endroits; on a mené le cheval d'un côté, et de l'autre on a mis des planches, et nous l'avons tiré dehors; nous étions neuf hommes et plusieurs femmes. Assez beau temps.

Décembre 5. Je suis sorti à 5 heures pour aller au Val-de-Ruz acheter du grain; j'en ai trouvé chez Jacques Bourquin des Genevais sur Coffrane 3 muids à 6½ batz l'émine d'orgée rendue ici, je lui ai donné ½ écu d'arrhes et suis venu coucher chez Jacob Amiet; j'ai aussi acheté 5¼ lb. de laine à 7 batz la livre. Dépensé 2 francs 5 batz. Beau temps.

1739

Janvier 1. Nous sommes allés nous deux ma femme en traîneau au Locle. M. Perrot a pris pour texte : *La figure de ce monde passe.* Nous avons mis nos chevaux chez P. Sandoz où nous avons dîné. Revenus fort agréablement; il n'y a environ qu'une paume de neige. Dépensé 2 f. 4 batz.

7. Au marché acheté une demi aune élamine bleue pour 9 batz avec cordonnets pour six boutonnières. J'ai donné tout cela à Dl Robert tailleur pour m'en faire une cape ou boquenquin (Buckingham). Acheté une quarte de brandvin pour 8½ creutz; veillé chez Topinard. Beau temps.

10. Commencé d'écoure l'orge[1]. Je suis allé le soir veiller l'oncle P. Robert, j'y ai veillé toute la nuit, il est très faible, je suis revenu le matin et retourné le soir jusqu'au souper.

[1] Battre l'orge en grange.

12. 13. Achevé d'écoure. Je suis encore allé veiller l'oncle, il est mort à 5 heures du matin très doucement, les douleurs l'ayant quitté trois ou quatre heures avant, c'est une pleurésie qui l'a tenu 8 jours. Je suis venu à la Chaux acheter pour eux quelques marchandises. Après mon retour on a fait les billets que j'ai écrits et ensuite je suis allé au Locle par un fort temps de pluie, les chemins couverts d'eau et de glace. J'ai acheté un tonneau de vin rouge d'Arbois à 3 batz et un creutz le pot; il doit contenir 5 setiers et 10 pots. Je suis arrivé environ huit heures à la maison, il neige bien fort. Dépensé $3^1/_2$ batz.

14. Nous avons travaillé nous deux l'ancien Droz a faire la bière et dresser les tables. Les fossoyeurs sont venus souper. Ce sont: Jacob feu Jacob Robert, Abram Roulet, D fils de l'ancien Droz et Dd fils de Dd Robert. Je suis revenu coucher à la maison. Le temps est clair.

15. Mon père et moi sommes allés à l'enterrement. J'ai servi sur table; il y avait environ 53 personnes assises. M. Perrot a fait un beau discours. J'ai payé 13 écus petits en accompte à Isaac Vuagneux. Je suis revenu au dernier repas et arrivé à la maison à 10 heures. Temps humide, vent très fort.

Février 4. Le matin je suis allé acheter du son. A Serrière j'en ai acheté deux émines du Meunier des Pointes à 10 cr. l'émine à condition qu'il m'amène ce que j'acheterai d'autres meuniers; j'en ai eu 16 émines au moulin du bas à $8^1/_2$ cr. et l'autre les a amenées jusqu'à l'Aile; j'en ai eu aussi 6 émines à la ville à 9 cr. Je suis allé à la foire, l'ancien Amiet m'a dit qu'il avait vendu les bœufs qu'il me voulait prêter et qu'ainsi il ne pouvait ramener le reprin, et comme je ne pouvais trouver de charretier j'en ai acheté deux de D. Soulavy pour 1525 batz. L'ancien Amiet a mis ses bœufs devant son charriot qui ont amené le reprin jusque aux Hauts-Genevais et là il m'a prêté son traineau et un joux; nous avons chargé et sommes venus jusque chez Jacob Amiet, j'ai fait souper l'ancien avec moi et après nous avons passé la montagne, en descendant j'ai mené le traîneau à bras à cause des mauvais chemins, nous sommes arrivés à 3 heures après minuit. Dépensé 27 batz.

5. Environ dix heures du soir, je suis tombé malade d'un froid et d'un mal qui me serrait bien fort à l'estomac et au ventre, j'ai pris du baume souffré pour me faire suer pendant le reste de la nuit, j'ai eu un peu de repos au matin.

28. J'ai fait deux charriots de pierres avec les chevaux et les bœufs. Je suis allé au Plaid où on a installé l'oncle Josué Robert comme Justicier. Il a fait un beau compliment qui a commencé par des réflexions sur la charge dont il venait d'être revêtu et le serment qu'il venait de prêter, en balançant tout cela avec ses faibles lumières. Ensuite il a demandé la bienveillance de Mr le Maire et de MM. de la Justice pour vouloir l'aider de leurs sages con-

seils; que de son côté il s'efforcerait de suivre leurs traces. Puis il a fait des vœux et des prières pour Sa Majesté et la famille royale, pour Mgr le gouverneur et pour tout le reste qu'il convient. J'ai été chez le capitaine Droz qui m'a donné la Cense et j'ai rapporté de chez la veuve Droz des livres intitulés *L'Ecole du monde* ou entretien d'un père avec son fils sur la manière de vivre dans le monde, *Nouvelles* de Mme de Gomès, *l'Eloge* de la chasse, *La Bibliothèque* de campagne.

Mars 6. Abattu deux pièces de bois que nous avons écarrées pour le rucher. Donné à manger aux abeilles. M. le Ministre a envoyé sa servante quérir deux émines de moisson.

18. Au marché; j'ai prêté 20 écus blancs à Adam Droz, horloger, pour aller à la foire d'Yverdon jusqu'à la St-George. J'ai acheté pour Adam qui est valet chez nous six aunes serge de Valence à 20 batz l'aune, 2 aunes refoulée à 11 1/2 batz, une aune Bougra 3 1/2 batz; des jarretières 2 1/2 batz; neuf douzaines boutons de poil 9 batz et une once de cordonnet.

Avril 23. Nous sommes allés achever l'auge aux Eplatures, assez beau mais un peu froid. Les tailleurs s'en sont allés. Ils ont fait 3 robes de milaine bleue pour les servantes, un casaquin, cotte et tablier de coteline à ma bellemère, deux casaquins, un en serge impériale et un autre avec manteau grisette pour ma femme; un habit tout au long à Adam et une veste milaine pour moi.

Mai 16. Le matin on a tenu justice et condamné un certain Antoine du Plessy au carcan pour avoir mal parlé contre Sa Majesté. A l'église.

17. Communié à vêpres aux Planchettes. Pluie. La Pometa a fait le veau.

18. Foire de Dombresson; j'ai acheté deux bœufs aux frères Guiot un moté et l'autre fauve et blanc pour 1830 batz.

20. Abram Sandoz des Crosettes est venu ce matin me dire que je devais aller avec lui au Locle pour être présent et auditeur des comptes du fonds de la famille des Sandoz. J'y suis allé, il se monte environ à la somme de 4250 Livres; j'ai eu dix batz pour ma journée et on a fait un beau repas. Il y avait MM. de Perrot pasteur, le Maire du Locle, M. de Noiraigue, Directeur du dit fonds, le Maire des Brenets, le fils du Directeur, le Lieutenant du Locle et quelques autres des Notables de la famille.

Juillet 19. A l'église. Abram Bosset et la tante Elisabeth sont venus dîner. Nous sommes allés voir les paons chez Ab. Veron, nous y étions beaucoup de gens. Beau temps.

Septembre 3. A la levure de la maison à Abram Sandoz, maréchal, j'y ai envoyé deux pots de vin, on l'a lattée en partie; soupé tous ensemble environ une 40e de personnes, il n'y est pas arrivé le moindre petit malheur. Beau temps.

10. Jour de Jeûne. M. Sandoz a pris son texte au Ps. 119. « Mes yeux se sont fondus en ruisseaux d'eau parce qu'on n'observe pas ta loi. » Celui des Planchettes l'a pris à l'Apocalypse, chap. 3 v. 20. « Je me tiens à la porte et j'y frappe, si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre j'entrerai chez lui. » Il a fait voir que notre Seigneur frappe en cinq manières, savoir : par sa parole, par la prédication, par les mouvements de la conscience, par la prospérité et par les afflictions, sur quoi il a fait de très belles applications.

24. Barré le closel, mis la vache noire et les veaux au regain. D[d] Robert, médecin, est venu voir la Basseta et lui a donné un breuvage qu'il faut lui faire prendre à 9 heures du matin avec de son lait, payé 4 batz.

Novembre 4. Jour de la foire de Neuchâtel ; elle était assez grosse ; les bêtes grasses ne s'y vendaient pas trop bien, les bœufs maigres y étaient encore assez chers ; j'y ai acheté des oignons pour $3\frac{1}{2}$ batz, j'ai aussi acheté des bas blancs d'un allemand à 10 batz la paire. Beau temps doux aux Montagnes, brouillard et froid dans le bas.

7. Bouchoyé la vache achetée le 20 août, elle a donné 373 lb., le cuir 54 lb. et le suif 31. Vent et couvert.

9. J'ai découpé la viande et tué 6 grives. Un peu froid.

Décembre 11. Aux comptes de la Chambre de charité. On a commencé à 10 heures du matin et fini à minuit. Il y a de franc 35494 L. 10 c.

17. Allé au Val-de-Ruz avec mon beau-frère pour acheter de l'orge pour la tante Elisabeth. A Cernier, David Veuve en avait un muid à 7 batz chez lui ; *à Fontaine chez M. Boyve qu'on enterra hier, ses enfants la veulent vendre* $7\frac{1}{2}$ batz prise chez eux ; à la Jonchère point, chez les Bille point ; aux Genevais sur Coffrane il y en avait à $8\frac{1}{2}$ rendue ici ; je repasse chez Jacob Amiet. Dépensé en tout 15 cr.

29. On a pendu à Valengin un certain Ab. Huguenin, dit chez Elliet du Locle. La Seigneurie auparavant avait assigné 10 écus blancs pour quiconque le découvrirait ou le prendrait. Il se rencontra un jour au moulin chez Grebi où Othenin Girard étoit qui le reconnut, et observa où il allait ; il alla se rendre chez les Barbe ou Bisache et Girard envoya un exprès pour en donner avis à l'officier qui envoya les sautiers pour l'emmener incessamment. On le mit en prison bien gardé le 19 Novembre. Cependant il a manqué s'évader plusieurs fois et surtout il y a quelques jours que le froid étant un peu rigoureux il pria qu'on le mît au chaud. On le plaça dans une des plus hautes chambres du château où on lui fit du feu avec des débris où il se trouva un vieux clou. Il s'en servit pendant qu'une des gardes alla souper et que l'autre sommeillait près du feu, pour crocheter les cadenas de ses chaînes et lorsqu'il fut déchaîné il prit une tuile avec laquelle il frappa la garde à la tête et le

coucha par terre. Puis il sauta par les fenêtres et se rompit une jambe, les deux bras et l'échine, ce qui a hâté son supplice qui aurait été différé si on n'avait appréhendé qu'il en mourût. Ainsi pour les larcins et faux serment, il fut condamné à avoir la langue percée et être pendu. Au pied de l'échelle il a encore confessé qu'il avait tué une femme des Ponts; une autre femme lui fit encore confesser qu'il avait fait un faux serment contre elle par lequel il avait tiré 7 écus petits. Après on lui fit monter l'échelle où il fut étranglé.

1740

Le mois de Février a été terriblement froid et sec, les fontaines ont manqué en plusieurs endroits surtout celle du village; on distribuait l'eau par ordre et au sort dans les sources mêmes parce qu'il n'en venait plus par les tuyaux. Il a gelé dans la maison pendant tout le mois; il y avait bien des années qu'on n'en avait pas vu autant car le lait gelait tous les jours dans la cave.

Mars 1. Je suis allé à Colombier visiter M. le Maire, nous sommes allés au château tâter le vin qu'ils vendent 6 cr. en gros. M. le Maire a retenu mon cheval à l'épreuve; nous avons diné et je suis sorti de Colombier à midi. Dépensé chez Jacob Amiet aux Genevais 3 batz; arrivé à la maison entre nuit et jour. Beau temps.

6. A l'église. M. Sandoz a pris son texte Epitre St-Pierre chap. 4 v. 11. Il a fait le même sermon qu'il fit Dimanche passé à Neuchâtel ayant été élu avec deux autres pour remplacer M. Chopard qui est mort ministre en ville. C'était son sermon d'épreuve, il fit voir à quoi les véritables ministres de J. C. sont obligés. Toujours bize très froide.

25. Je suis sorti pour aller à Colombier pour porter la machine à guimper que M. le Maire m'avait demandé de lui faire. J'ai passé par Cormondrèche chez Henri de Brot, arrivé sur le soir

26. Nous sommes allés nous deux Mr le Maire au château pour choisir un tonneau de vin; après en avoir tâté j'ai pris le No 4 au prix de 6 cr. Quand nous avons été de retour nous avons brûlé des galons et fondu de la parfilure, il y en a 5 onces en lingot. Neige et froid.

27. Je suis sorti de bon matin de Colombier, venu à l'église à Coffrane, diné chez J. Jacques Léplatenier; venu ensuite jusque chez Jacob Amiet aux Genevais, bu là un quarteret et monté la montagne par un temps de vent, de neige et de pousse épouvantable. Je me suis arrêté chez J. Jaques Sandoz cabaretier aux Loges où j'ai trouvé le major Matile qui s'y était venu coucher

après avoir erré toute la nuit sur la montagne; nous sommes venus ensemble jusques chez Sagne à Boinod, où nous avons couché.

Juin 14. J'ai fait marché avec la mère à Adam mon valet, pour ce qu'elle a été chez nous et pour y rester jusqu'à la fin d'Octobre et pour salaire je lui donne une paire de souliers, deux chemises et 40 batz d'argent.

Juillet 4. Sorti à deux heures pour aller à la foire de Moudon. Embarqué à Neuchâtel à 6 heures et arrivé à Chevroux à 10. le vent était très fort sur le lac. Chaud.

5. Arrivé à Moudon à 5 heures, acheté un cheval pour 5 Louis et ½ écu.

6. Jour de la foire qui était grosse, acheté une vache pour 16 ½ écus argent de Berne; nous sommes venus loger à Estavayer.

7. Passé le lac avec risques à cause du vent, arrivé à la maison environ les 10 heures du soir. La dépense du voyage se monte à près de 80 batz. Pluie par intervalles

8. Allé quérir la vache de Moudon que j'avais laissée chez Abram Louis Huguenin, je l'ai menée aux Eplatures. Commandé une partie de notre escouade pour demain à la chasse des gueux, fait ferrer le cheval des 4 pieds, payé 3½ batz et 10½ creutz le vin. Beau.

9. Allé à la chasse des rôdeurs.

18. A la chasse des gueux, mené mes chevaux aux Eplatures et ramené les 3 bêtes qui y étaient à la Chaux, acheté une paire de peaux jaunes pour 16 batz, une aune de ratine 20 batz et l'assortiment chez Topinard 5 batz.

19. Avec Pierroton Robert voir la pature de la capitaine Droz et allé au Montperreux marquer un fromage à 6½ creutz la livre, donné 3½ batz d'arrhes; repassé chez la capitaine je lui donne de sa pature 1600 batz par an ou 1800 à condition qu'elle fournisse le berger qui y est.

Septembre 5. Chez Mr le Lieutenant refait les rôles des compagnies. Allé chez Daniel Sandoz Gendre voir un bocha de bois dont je lui donnais 20 écus me réservant 4 ans pour le distraire. C'est la veille de la foire, il y a beaucoup de gens du pays mais point d'étrangers. Beau temps.

6. Foire de la Chaux de Fonds, nous y avions mené sept bœufs dont trois de Pouillerel mais rien vendu; il n'y avait que Schneegnang le Strasbourgeois et Felix qui s'étaient associés pour acheter; ils ont ravaudé la marchandise autant qu'on peut le faire et à midi et demi la foire s'est défaite tout dans un moment et ils sont restés tous seuls sans avoir rien acheté. Felix m'a payé 19 Louis et demi pr ce qu'il me devait d'avant, j'ai bu avec lui et le Strasbourgeois, ils ont encore marchandé mais inutilement.

24. A l'église. Fiva est venu dîner. La veuve de l'Ancien Debelly a apporté des prunes. Allé voir les champs des Eplatures qui sont mûrs. Beau.

Octobre 2. A l'église. Un allemand suisse est venu dîner, il veut venir me servir une année moyennant une paire de souliers.

9. A l'église. On a publié de la part de Mr le Lieutenant et de l'avis de Mr le Ministre que ceux qui souhaiteront de moissonner pourront le faire après midi. Abram et Frédéric, les deux filles Ducommun et Frédéric Dubois sont venus dîner, nous avons chargé 4 charriots d'avoine et un peu d'orgée. J'ai fait compte avec mes ouvriers ; j'ai donné aux Ducommun 36 L. et à Frederic Dubois 8 L. pour les fenaisons et les moissons. Tout le monde a chargé du grain et on en a autant caché qu'en aucun jour ouvrier de cette année. Beau temps.

10. Pluie tout le jour ; nous avons démonté les charriots.

11. Nous avons écou nous trois un demi aitriat d'orge pour retranner aux Eplatures. Les bœufs ont été tout le jour à l'écurie à cause de la neige dont il y a au moins une paume, elle est tombée de bize tout le jour.

12. Mon valet est malade. Le médecin Robert a ordonné de faire bouillir deux cuillerées de miel et une de sel jusqu'à ce, quand on en laisse tomber une goutte sur quelque chose de froid, cela devienne dûr comme du bois ; alors on en fait des chevilles de la grosseur du doigt pointues par un bout et on s'en sert au lieu de lavement ; d'abord après, cela lui a donné essor. Brouillard.

13. Je suis allé quérir de l'eau à la bonne fontaine pour mon père qui est malade, il m'a demandé des petits oiseaux, je suis allé lui en tuer deux que je lui ai portés. Neige et froid comme au cœur de l'hiver, les glaçons pendent au chenaux ; j'ai pris mal de froid.

14. Je suis été tout le jour au lit ; j'ai fait venir Mr le médecin Robert qui m'a saigné. J'ai envoyé Adam à la Chaux pour différents articles, il a rapporté deux médecines une pour moi et une pour lui de Mr le médecin Robert. Clair et assez chaud, mais la neige n'a pas beaucoup décru et on ne peut pas mettre les bêtes dehors.

16. J'ai pris la médecine qui a bien travaillé et Adam aussi. Pluie.

17. Mon père qui est toujours malade désirait savoir de quelle manière la femme de Joseph Sandoz Gendre était malade pour se conduire en conséquence croyant qu'il avait le même mal. J'y suis allé, mais il y a de la différence.

18. Joseph est venu abattre les dents de loups aux cochons. Les Zurickois sont venus voir mes bœufs, ils en donnent 16 Louis d'or.

21. J'ai échaplé les faux pour aller à Pouillerel, nous avons caché trois petits charriots d'orgée mal sèche, c'est le reste. Nous avons cueilli les choux qui étaient tout gelés. Beau, mais bize froide

Novembre 12. Allé aux Eplatures les deux garçons et moi faire de la paille, le tas d'avoine avait tout germé par en haut et dedans il était plein de givre, ce que je n'ai jamais vu que cette fois.

16. Je suis resté chez mon père qui est toujours bien mal ; on l'a recommandé aux prières de l'église.

17. Environ les deux heures du matin Dieu a retiré de ce monde mon père après une maladie de cinq ou six semaines. J'ai mandé les oncles Pierre et Joseph comme aussi Salomon Guiot, on a fait les billets. J'ai envoyé faire dire à Ab. Sagne de faire le repas de l'enterrement sans rien marchander. Seulement faire pour la Justice rôti, pâté et tartes, et pour la généralité seulement rôti et pâté. Beau temps.

18. Anne-Marie est venue aider et a apprêté le souper, nous étions 16 à table.

19. Jour de l'enterrement il y avait 84 personnes assises à table. Nous nous sommes fait servir de chez Abram Sagne. Nous deux ma femme, ma belle-mère et sa fille y étions. La mère de Jacob Jacot, et la femme de David Dubois muet et Anne-Marie chez l'oncle Pierre nous servaient. Beau temps.

20. L'oncle Pierre, l'oncle Joseph et sa femme et les deux enfants de ma belle-mère comme aussi ma femme et les deux servantes Marie Anne et Marie Madelaine sont arrivées pour aller à l'église tous ensemble. Diné tous ensemble à la maison et retournés à la prière

21. Je suis été assez occupé à donner aux pauvres tant en argent qu'en habits. Payé à Topinard ce qu'on lui doit sur le Livre pour l'enterrement environ 60 batz, à Mr Robert pour avoir traité mon père 12 batz et pour moi saignée et médecine 8 batz. Payé Sagne pour le repas 894 batz et sur le livre 132 batz. Veillé chez ma belle-mère et y couché.

22. Délivré des habits, fait des arrangements avec ma belle-mère et ses enfants. J'ai fait un accord avec Samuel Richard pour faire et graver la tombe de mon père, je lui donne 25 L. elle sera prête au mois de Mars.

28. Nous deux Jacob allé avec les deux chevaux à la Perière chez Pierre Jean, chargé la tombe, resté 4 heures à la mettre sur le charriot avec 3 hommes pour nous aider.

1741

Janvier 8. A l'église. On a installé Mr Sandoz des Planchettes pour Ministre à la Chaux-de-Fonds.

19. Nous deux Adam sommes allés avec les deux chevaux et les traineaux

avec échelles de charriot aux Planchettes chercher du bois pour Mr Sandoz notre nouveau pasteur ; quand nous avons eu chargé il nous a fait boire assez gaillardement, nous sommes venus par le chemin neuf ; j'ai versé deux fois ma voiture, d'autres ont aussi versé ; David Robert a cassé son traineau. Temps assez fâcheux à cause de la neige qui est en monceaux et du pousse.

29. A l'église et à la prière. Après, chez Topinard où nous sommes arrangés pour l'abonnement des gazettes, nous formons 3 classes ; ceux du village pour la 1ere, le petit quartier pour la 2de et nous pour la 3eme ; il nous en coûte à nous les derniers chacun 14 ½ cr. ou 8 ½ batz pour nous trois.

Février 9. Je suis allé chez Josué Ducommun dit Boudry pour venir avec moi en Bourgogne acheter du grain à Charquemont mais il a encore renchéri. L'orgée bien maigre nous revenait à 8 batz l'émine rendue au Gouillot aussi nous n'avons rien acheté ; j'ai donné 3 ½ batz à Josué pour sa peine. Dépenses et passage 9 batz 3 creutz. Temps très beau, on arre bien fort en Bourgogne. La maison de Jacob Hi Droz aux Envers a brûlé pendant la veillée, en deux heures tout a été réduit.

13. Le mois de Fevrier a été très beau chaud et sans neige, tellement que le 13 on faisait 4 saisons : savoir Jonas Montandon rompait de la planche, le Juré Jean Maire achevait de moissonner du grain qui y était resté sous la neige, Jacques Sandoz aux arbres faisait de la Pargalu et plusieurs nettoyent encore le grain.

Juin 22. Jaquelet est venu raccommoder les souliers. A cinq heures du soir nous sommes allés Pierroton, Jean Jacques du Bois et moi mener un sommerhouse qu'on a fait faire pour mettre à la pose de la cure, nous l'avons mené tout monté sur un charriot et nous l'avons posé ; après nous sommes allés chez Elié où nous avons payé Jean Jacques du Bois qui demande 14 écus sans les planches, nous avons donné chacun 35 batz, nous étions onze qui avons fait cela pour Mr le Ministre savoir : Josué Robert Juré, Joseph Humbert Droz, Fréderic Jacot, Felix Jean Richard, Daniel Ducommun dit Tinnon, Jacques Sandoz des arbres, Joseph Nicolet, Pierre Léchot dit chez George, Mr Perrelet, Pierre Robert et moi.

Juillet 14. On nous a invités à un souper chez Mr le Ministre tous ceux qui s'étaient joints pour lui faire faire le cabinet de son jardin ; on nous a traités des plus magnifiquement, il y avait en outre quelques-uns des Messieurs qui étaient hier au colloque ; on s'y est diverti à rire autant que j'aie jamais vu. Beau temps.

18. A l'assemblée du village où on a fait une répartition pour payer les frais de la fontaine, j'ai été jeté pour onze francs cinq sous 4 deniers ; j'ai acheté des cerises 4 livres pour 10 creutz. Dépensé 11 creutz.

Novembre 8. Jour de la foire de Neuchâtel. Allé avec Dd Robert nous avons acheté des fruits et des chataignes à 12 batz l'émine, des oignons, des pommes et des poires le tout pour ma part coûte 27 ½ batz et nous les avons fait transporter sur des ânes à 10 batz le quintal, les chataignes sont restées pour les charriots. Nous sommes sortis à 5 heures de la ville et arrivés à la maison à minuit

13. Je suis allé au plaid pour y déposer dans l'enquête qu'on y a faite sur ceux qui ont tiré le jour de la chasse aux loups du 4 Aout, j'ai déposé avoir vu tirer Daniel Delachaux et Josué Humbert-Droz contre le berger à cochons d'Ab. Tissot Daguette.

1742

Mars 4. A l'église une fois. Après diner chez Ab. Courvoisier. Je suis aussi allé chez Mr le Maire du Locle qui est malade de la colique. Veillé chez Mr le Ministre où nous avons chanté les Pseaumes. Neigé le soir.

29. Nous sommes sortis de bon matin pour la foire de Morteau passé droit à travers la neige qui porte les chevaux, passé par le Locle ; arrivés environ midi, rien vendu ce jour.

30. La foire n'est pas bonne si ce n'est pour quelques juments d'artillerie que Mr Du Pavé Commissaire d'artillerie achète à 8 louis d'or les plus belles ; la foire n'a rien valu pour les autres chevaux.

Aout 5. A l'église deux fois ; nous avons eu un jeune ministre. Après l'action du soir on a fait l'exercice dans le pré de la veuve Humbert. Mr le Major y était. On a fait des promotions d'officiers et établi Pierre Humbert enseigne, Ab. Huguenin soùs-lieutenant et Guillaume Sagne aussi enseigne.

12. A l'église. Après on est monté à cheval pour aller à la rencontre de Monseigneur le Gouverneur jusqu'à Boinod.

13. Nous avons raccompagné Monsr jusque sur le cret de la Sagne ; nous y avons vu faire l'exercice et nous nous sommes bien divertis chez le Sautier. Dépensé 15 batz

Septembre 8. Je suis allé quérir des médicaments pour la Pommeta chez la veuve d'Ab. Ducommun dit Boudry, payé 3 ½ batz. Je l'ai fait voir hier au vacher qui nous a ordonné de lui donner du thériaque de Venise, de la myrrhe pilée qu'il faut mêler avec une livre de beurre et y défaire une demi douzaine d'œufs, le tout bien mêlé et lui faire avaler.

9. Ce matin la vache s'est trouvée dégonflée, et mangeait après ne l'avoir plus fait depuis 4 à 5 jours, car elle était gonflée à ne plus pouvoir passer par les portes.

16. La vache a crevé. J'ai envoyé Adam en Bourgogne pour chercher un ouvrier pour la dépecer. Il a trouvé Pierre Joseph Robert au Russey qui le lendemain est venu lui lever le cuir, elle s'est trouvée ladre et pourrie.

Décembre 14. La femme de D. Robert m'est venu quérir et m'a prié d'arranger avec Ab. du Bois dit Cosandier sur ce qu'il s'agit de faire à l'égard de son mari qui la maltraite ; nous y sommes allés et il n'a eu que des mauvaises réponses à faire ; après midi il l'a encore battue. Nous sommes allés le dire à Mr le pasteur qui l'a fait chercher, mais il n'a pas voulu y venir disant qu'il avait du vin

1743

Février 9. Je suis allé commander les soldats à se rencontrer avec leurs armes et munitions demain à la Chaux de Fonds. Vent et neige.

10. On a fait la visite des armes et de la munition de chaque soldat, on les a fait filer à travers le village. Beau temps.

Mars 3. Comme je ne pouvais pas être payé de 23 Louis d'or que Poulacher boucher de Bâle me devait encore à moi et à Pierre Robert pour des bœufs qu'il nous avait achetés et qu'il ne répondait pas à mes lettres, nous partîmes pr Bâle après l'église et nous allons le 1er jour coucher à Corgémont.

4. Diner à Vaufelin et logé à Soleure où nous comptions le trouver à la foire mais il n'y était pas.

5. Sortis de Soleure à 11 heures, diné à l'Ecluse et logé à Elstein.

6. Diné à Liestal et arrivés à midi à Bâle à la Couronne chez Mr Houser. Nous fîmes chercher Mr Poulacher qui envoya d'abord un jeune homme pour voir ; ensuite vint la grande Caton de la Chaux qui était en service chez notre homme ; elle nous salua et demanda ce que nous voulions à son maître ; bientôt après vint le maître sa bourse à la main et il nous compta les 28 Louis que j'empochai. Comme il ne parlait pas des frais de voyage dont je l'avais menacé dans mes lettres je lui en fis souvenir clairement lui demandant comment il l'entendait. Là dessus il dit que c'était une promenade pour nous, que nous serions bien venus voir Bâle un jour, et semblables raisons qui ne pouvaient guère nous satisfaire puisque nous n'avions pas à nous promener et que nous connaissions Bâle. Enfin après l'avoir un peu pressé il nous demanda à quoi nous faisions monter nos frais. Nous lui répondîmes qu'ayant fait note de la dépense en venant, la doublant pour le retour et payant nos dépenses à la Couronne nous serions contents, et n'exigerions rien ainsi que nous étions en droit de le faire pour nos journées et nos chevaux. Il nous

demanda pourquoi nous étions à deux et pourquoi nous étions venus à cheval. Parce que, Monsieur, nous étions associés dans le marché et qu'en d'autres occasions nous n'avons pas l'habitude de voyager à pied ; que d'ailleurs eux en usaient de même quand ils venaient chez nous. Enfin après bien des raisons il demanda combien je voulais avoir en tout. Je lui dis un louis à chacun et les frais payés à la Couronne. He bien Messieurs, dit-il, che fous présente la chistice. — Vous nous présentez la justice, Mr, c'est bien n'en parlons plus, buvons un coup ; là dessus le discours changea et il nous demanda en partant qu'il pût aller parler de tout cela à son associé — C'est juste lui fimes nous ; puis il sortit sans adieu, ni revoir ni revenue ; l'ayant attendu longtemps nous allâmes nous promener en passant devant la boucherie du Grand Bâle où nous fûmes fort accueillis. A leurs questions sur ce que nous étions venus faire à Bâle, comme nous ne voulions pas exposer notre homme, nous dîmes que l'un était venu acheter des fleurs et l'autre une monture. Nous fûmes invités à souper chez le Maitre Bourgeois Ploch boucher. Le lendemain la grande Caton vint nous faire une visite et voir comment nous avions passé la nuit. Comme elle n'avait point de commission de son maître je la chargeai de lui dire : que hier il nous présenta la chistice, qu'ainsi nous ne sortirions pas de Bâle sans la voir et que nous lui donnions jusqu'à 11 h. pour nous satisfaire faute de quoi nous voulions nous pourvoir. Il ne revint pas et nous demandâmes à Mr Houser à qui on devait s'adresser pour avoir justice. Il nous dit que c'était à Mr le Schultheiss et qu'il était présent sur l'Hotel de ville.

Nous nous acheminâmes ; mais en passant devant la grande boucherie nous fîmes part à quelques bouchers de notre aventure par un récit qui attira la curiosité au point que le monde s'y attroupa jusqu'à monter sur les bancs pour être à portée d'entendre. Ayant fini, Mr Tietinger me dit que ce n'était point à la Maison de ville que cela allait mais sur la Zumpf. A moi n'importe, répondis je, pourvu que nous ayons chistice comme on nous l'a présentée, mais comment faut-il s'y prendre pour le faire citer. Il l'est déjà, me répondit-on, et comme je m'étonnais comment cela avait pu se faire, on m'expliqua que le Zumpfmeister était à côté de moi lorsque je faisais mon récit, et qu'il l'avait fait citer aussitôt qu'il avait compris qu'il y avait matière suffisante.

Je témoignai ma reconnaissance et nous allâmes diner à la Couronne. Pendant le diner il arriva un Monsieur habillé en noir avec les cheveux bouclés et poudrés qui demanda à Mr Houser s'il n'y avait pas chez lui des Messieurs de la Chaux de Fonds, qu'il venait pour traiter avec ces MM. de la part de Mr Pullacher qui nous priait de venir le trouver. Sur mon refus disant que c'était à lui à venir, le Mr e noir nous dit qu'il se chargerait de la cause, ce

dont je lui dis que j'étais charmé puisqu'il me paraissait un très honnête homme. Alors entrèrent chez nous tous les Pullacher grands et petits; Mr Tietinger et le poudré firent les arbitres et nous demandèrent à abandonner notre plainte moyennant qu'on nous donnât deux louis d'or sans se charger de la dépense de la Couronne. Là dessus, après avoir payé, le grand Poulacher s'évada et son frère resta pour voir comment nous serions étrillés. Nous eûmes à payer un Louis pour deux diners, logis, et nos chevaux pour deux fois 24 heures. Aussi je lui fis dire qu'il ne devait pas regretter son argent puisqu'il restait tout à Bâle. Nous dûmes ce jour coucher à Delémont et le lendemain à la maison.

(A suivre.)

MISCELLANÉES

Touchant les noyers plantés dans les vignes. — Décret de Messrs des Ligues lorsqu'ils possédaient Comté ; l'on a ordonné au Baillif d'avoir le regard sur les noyers plantés dans les héritages devers le soleil levant, qu'ils ne portent dommage aux vignes de leurs voisins ; et ordonné, mesdits Seigneurs, puissance de, en iceluy affaire, besogner comme par raison appartiendra, et a été dit et déclaré que nul ne doive planter noyer qui ne soit trente pieds loin de l'héritage de son voisin ; et s'il y en avoit qui fussent plantés plus prochains, se devront oster ; et ne soit dors en avant plus permis ny usé ; et a été faite la dite connoissance et ordonnance l'an 1523 par les ambassadeurs des Ligues, savoir, etc.

Grains. — Le 14 juillet 1628, on fit un mandement de visiter les greniers, et de contraindre ceux qui en ont outre le nécessaire pour leur provision, d'en vendre au prix qui sera ordonné, moyennant de l'argent comptant, ou suffisante assurance d'être payés sur les fruits qu'on allait cueillir.

5 janvier 1630. — Deffense de distraire des grains hors de cet état, à peine aux contrevenants d'être punis arbitrairement, etc.

(Mandements, extraits des registres du conseil d'état.)

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1871.

La guérison.

S'il est une divinité tutélaire pour les enfants et les buveurs, ainsi qu'on le dit souvent, pourquoi n'en existerait-il pas une pour nos braves pompiers qui exposent volontairement et avec tant d'abnégation leur vie pour protéger le bien d'autrui ? C'est à cette protection spéciale que notre ami André dut sa conservation, car, il faut le reconnaître, les coups avaient été administrés en conscience et par des bras vigoureux. Du reste, on ne porte pas un casque uniquement pour imiter les Grecs ; ce pot de métal doit avoir son utilité, aussi bien que le bonnet blanc dont les meuniers aiment à coiffer leur tête enfarinée. Le casque donc amortit les attouchements des rondins et préserva le crâne qui, sans cette enveloppe résistante, eût été brisé comme une coquille d'œuf. Toutefois, André avait perdu connaissance, son sang coulait et teignait la neige ; j'ai dit comment on l'emporta, avec des précautions infinies, à la cure, où les soins ne lui manquèrent pas.

Ceux qui ont fréquenté la cure du Locle, à cette époque, se souviennent de l'accueil qu'on y trouvait. Cette maison est restée pour moi le type de l'hospitalité montagnarde large, simple, cordiale. Tout y concourait : la franchise un peu brusque mais bienveillante et fine de M. Andrié, son cœur généreux, son intelligence ouverte et vive, la sage économie avec laquelle il savait

répartir son temps, afin de n'être jamais pressé ni pris au dépourvu, malgré ses nombreuses occupations, enfin, sa fortune qui lui permettait de donner sans compter. Et Mme Andrié, que dire de cette amie de Marie-Anne Calame, sinon qu'elle était la perle et le modèle des femmes. Si un ange s'est jamais incarné dans le corps d'une femme pour donner l'exemple des plus pures vertus, ce miracle s'est fait à la naissance de Mme Andrié. Sa bonté, sa douceur, sa modestie, sa charité vivante, sa sérénité inaltérable, voilà ce que ne peuvent oublier ceux qui ont eu le bonheur de la connaître et qui bénissent sa mémoire comme une céleste apparition dans leur vie.

On a fait si souvent et avec tant de complaisance le portrait du vice, qu'il doit être permis de rappeler le souvenir de ceux dont la vie a été une pratique persévérante des vertus évangéliques.

Si l'infortune trouvait dans cette maison des cœurs émus et des mains ouvertes, quelle sympathie un filleul, un parent ne devait-il pas y rencontrer? C'était, en effet, le cas d'André. Il eut le meilleur lit, la chambre la plus confortable, tous les médecins qu'on put découvrir. On ne se dérangeait pas en rechignant et en marchandant son assistance, mais avec une généreuse ardeur; tous les regards épiaient le moment où le jeune homme donnerait signe de vie. Il fallait voir le front soucieux du pasteur, ses sourcils noirs contractés sur ses yeux perçants, l'inquiétude peinte sur sa figure énergique, fatiguée par les émotions de la nuit.

Enfin, les mains crispées du blessé s'ouvrirent, il respira avec force; ses paupières appesanties se soulevèrent et il promena autour de lui des regards étonnés.

— C'est moi, c'est ton parrain, dit le pasteur, tout va bien; me reconnais-tu? — Le jeune homme sourit doucement et fit un signe d'amitié.

— Où suis-je? que s'est-il passé?

— Tu es à la cure du Locle où tu passeras quelques jours avec de bons amis?

— Ah! oui, je me souviens..... l'incendie..... et mes camarades? Je veux rejoindre ma compagnie. Leur a-t-on fait du mal? Mon vieux capitaine qu'est-il devenu?

— Sois sans inquiétude et ne t'agite pas; ils retournent en paix à la Chaux-de-Fonds; on vient de m'en informer.

— Ont-ils obtenu des chevaux?

— Oui, tout va bien.

André referma les yeux, se tut un moment et reprit:

— Si je suis blessé....., il ne faut rien dire à mes parents.

— Je vous ai tâté tout le corps, dit un des médecins, sauf quelques meur-

trissures je crois pouvoir affirmer que vous n'avez aucune lésion grave ; dans peu de jours, il n'y paraîtra plus. On va vous donner une potion calmante et vous tâcherez de dormir. C'est ce que vous pouvez faire de mieux.

Chacun se retira, sauf le médecin de la maison.

— Dors bien, mon garçon, dit le pasteur, à bientôt.

— Remercie Dieu, André, dit Mme Andrié en rangeant les couvertures, je vais écrire à ta mère, ma cousine, et lui envoyer un exprès ; notre cheval va vite ; dans une heure ils auront des nouvelles.

— Merci, murmura le jeune homme, et une larme mouilla le bord de ses paupières.

Un groupe nombreux stationnait devant la cure, impatient de savoir ce qu'il adviendrait du blessé. En passant de bouche en bouche, l'accident avait pris des proportions fantastiques.

— Comment va-t-il ? Est-il en danger ? Est-il mort ? demandait-on à tous ceux qui sortaient de la cure. Les assurances positives que venait de donner le docteur furent reçues avec satisfaction et colportées promptement dans le village avec les commentaires obligés.

Pendant que notre malade goûte un sommeil réparateur, une activité inaccoutumée règne dans la lessiverie, au rez-de-chaussée de la cure, du côté de l'église. Le feu pétille joyeusement sous les chaudières fumantes ; une odeur appétissante de potage au riz remplit le corridor où vont et viennent des femmes, des enfants humbles et attristés, portant des pots, des soupières et attendant leur tour de distribution. La salle des catéchumènes, qui fait face à la lessiverie, est transformée en réfectoire. Sur de longues tables improvisées en hâte s'alignent des files d'assiettes où Mme Andrié elle-même sert un potage savoureux à tous ceux qui se présentent. Son activité joyeuse, sa sérénité, l'accueil aimable qu'elle fait à chacun, ses paroles encourageantes, rendent la confiance à ces malheureuses victimes de l'incendie ; auprès d'elle on trouvait ce refuge, cette sécurité dont on a tant besoin lorsque pénètre dans le cœur l'aiguillon glacé du désespoir.

Tout à coup une charmante apparition sembla illuminer la salle ; à sa taille élégante et svelte, à sa noble tenue, à ses traits d'une distinction exquise, on a reconnu Cécile Houriet ; elle resta un moment interdite au milieu des hommes et des femmes qui se pressaient et se succédaient autour des tables ; mais elle se remit bientôt, et voyant qu'elle pouvait se rendre utile, elle se débarrassa prestement de son manchon et de sa pelisse et devint en un clin-d'œil la plus jolie et la plus active des sommelières.

— Vous aussi, vous venez nous aider? dit Mme Andrié, que vous êtes bonne !

— Je suis venue voir comment vous organisez vos secours, pour en faire autant de notre côté.

— Rien n'est plus simple, on tire parti de ce qu'on a, et on fait de son mieux, l'essentiel est de ne pas perdre une minute. Nous avons beaucoup pensé à vous cette nuit, pendant que vous étiez en péril.

— Figurez-vous que les flammes atteignaient nos murailles, nous étions entourés de feu ; nous n'avons échappé que par miracle.

— Et Mme votre mère, comment se trouve-t-elle, bien éprouvée sans doute ?

— Mieux qu'on n'osait l'espérer après une telle nuit et de si poignantes angoisses. Si, au moins, on n'avait pas eu ces rixes à déplorer ! Vous avez un blessé, dit-on, est-il en danger?

En prononçant ces mots, le beau visage de Cécile s'était couvert d'une vive rougeur, et elle baissait les yeux d'un air embarrassé.

— Nous avons effectivement un jeune homme de la Chaux-de-Fonds, mais son état ne présente aucune gravité. Il est blessé à la tête, or vous savez que nos montagnards ont la tête dure, ajouta Mme Andrié en souriant.

— Ce n'est pas un motif pour la leur casser.

— Vous avez raison. A propos, il faudra s'occuper sans retard à recueillir des vêtements, du linge, des comestibles de toute sorte, et trouver des logements. Nous aurons à faire face à de grands besoins.

— Vous pouvez compter sur notre concours ; ceux qui ont échappé au danger doivent être généreux. Merci pour vos excellentes directions, je vais de ce pas me mettre à l'œuvre.

Mlle Houriet n'avait pas entendu sans émotion les bonnes nouvelles qu'on lui donnait du blessé ; aussi, ayant obtenu ce qu'elle désirait, elle prit congé et partit légère comme une bergeronnette, le cœur animé d'un ardent désir de faire du bien.

Après avoir dormi vingt-quatre heures sans désemparer, la tête enveloppée de bandes et de compresses que des mains attentives humectaient d'eau fraîche, André s'éveilla et promena autour de la chambre un regard interrogateur. Les boiseries, le mobilier, les gravures dans leur cadre, le rappelèrent bientôt à la réalité. Je suis donc blessé, se dit-il avec une secrète inquiétude ; examinons un peu nos avaries, il faut en avoir le cœur net. A sa grande surprise ses membres se trouvèrent intacts, le crâne un peu meurtri n'avait aucune fêlure ; à part un peu de courbature il se sentait allègre et dispos. Sur une chaise, près de son lit, il aperçut non son uniforme mais ses vêtements ordinaires ; il s'habilla machinalement en songeant à l'incendie, à Mlle Houriet, aux aventures qui avaient marqué cette nuit extraordinaire et qui devaient faire époque dans sa vie. L'horloge de l'église sonna huit heures, la cloche appela les enfants à l'école. Ses idées prirent insensiblement une teinte gaie,

et il se surprit à siffler la marche favorite de la musique des *Armes-réunies.* La porte de sa chambre s'ouvrit doucement, une tête grise apparut souriante et une voix d'une timbre grave dit :

— Qui est-ce qui siffle ici ? Comment..... debout ?

— Eh ! oui, parrain, bonjour ! je suis prêt à partir. Ai-je dormi longtemps ?

— Un jour et une nuit sans sourciller, rien que cela ; j'ai cru que tu dormirais jusqu'à la fin du monde. Quant à partir, il n'en est pas question, tu restes avec nous, c'est entendu, tes parents sont avertis.

— C'est que......

— Tu n'as pas le choix ; regarde dans cette glace ; as-tu jamais vu une paire de lunettes aussi formidable sur un nez aquilin ?

André obéit, mais lorsqu'il vit son image convenablement éclairée, il recula d'un pas en poussant une exclamation. Ses yeux étaient cernés d'une zone noirâtre qui semblait appliquée au pinceau.

— Prends courage mon garçon, tu en es au bleu, la première période ; plus tard, cela passera par les diverses couleurs de l'arc-en-ciel. Tu ris, donc tu n'es pas un fat ; tant mieux. Et puisque tu en es quitte pour si peu, car tu l'as échappé belle, et tu m'as fait une belle peur quand je t'ai vu rouler par terre tout en sang, je te conseille de garder tout cela pour toi et de ne pas déposer de plainte chez M. le maire. Si l'on juge à propos d'ouvrir une enquête, tu seras cité, et tu diras ce que tu sais ; mais, dans ces sortes d'affaires, il est rare qu'on mette la main sur les vrais coupables ; alors l'on se rit de la justice et de ses coups d'épée dans l'eau.

— C'est bien mon intention, je ne veux pas me poser en martyr, demander vengeance, et faire parler de moi.

— Bien, maintenant va déjeûner ; après un tel sommeil tu dois avoir des vides à combler. Au revoir, je vais à mes affaires.

— André fut accueilli dans la salle à manger par des cris de joie et des éclats de rire. Il y avait Mme Andrié, son fils et un homme vêtu de noir, à figure jeune, colorée, pleine de vivacité et d'intelligence, qu'on lui présenta sous le nom de M. Rodolphe, pasteur allemand des Montagnes. On s'informa de sa santé, on le plaisanta sur son sommeil, sur ses agréments oculaires; il se sentit bientôt aussi à l'aise avec ces excellents amis, que dans sa propre famille. Le déjeûner fini, les messieurs passèrent au salon où se trouvaient accrochées quelques grandes et magnifiques gravures, entr'autres une Assomption de la Vierge d'après Murillo, depuis longtemps connue d'André qui ne pouvait se lasser de la contempler. Emporté par son admiration il s'écria sans songer à ce qu'il faisait : « Quel chef-d'œuvre ! »

— La gravure ou le tableau ? dit M. Rodolphe.

— Les deux, si je ne me trompe.

— En effet, le tableau est une merveille de peinture, de dessin et de coloris, et la gravure rend la souplesse du dessin, le moelleux du modelé et l'harmonie de la couleur. Vous savez le prix auquel ce tableau est évalué?

— Plusieurs milliers de francs, sans doute?

M. Rodolphe rit de bon cœur à l'ouïe de la naïveté du brave André.

— Vous êtes loin de compte, dites cinq ou six cent mille francs.

— Vous ne plaisantez pas? n'est-ce pas une exagération?

— Les œuvres d'art n'ont pas de valeur fixe, leur prix dépend de bien des choses, non seulement de leur mérite, mais aussi de la mode du jour. Tel peintre est en hausse durant une certaine période, plus tard il sera en baisse; cependant il est certains noms, rares il est vrai, qui sont au-dessus de toute contestation et qui tiennent la tête, ainsi Léonard de Vinci, Michel Ange, Raphaël, Titien, en Italie, Rembrandt, Rubens chez les Flamands, Poussin, Lesueur, Claude Lorrain, en France, Velasquez, Murillo, en Espagne.

— Je ne serai jamais qu'un pauvre graveur de boîtes de montres, dit André en soupirant, néanmoins je désire avec ardeur de voir quelques-uns de ces chefs-d'œuvre; cela ne me fera pas gagner cinq francs de plus, mais cela éclaircira mes idées sur l'art. J'avoue que mes notions à cet égard sont encore bien confuses.

— Eh! bien, puisque vous ne pouvez pas entreprendre de course, à cause de vos blessures, venez après midi chez moi, j'ai quelques gravures assez bonnes, que je vous ferai voir et nous parlerons d'art à notre aise. Au revoir à trois heures.

L'état de sa face lui interdisant de rester au salon, où des visites pouvaient entrer à chaque instant, André se retira dans la chambre de son parrain, servant à la fois de cabinet de travail et de bibliothèque. Le seul luxe de cette pièce c'étaient les livres, tous reliés avec recherche, couvrant les murs du haut en bas et serrant de près la porte et les fenêtres. On éprouvait une agréable impression de bien-être en face de ces rayons chargés de volumes, dont les dos de maroquin brun étincelaient de dorures et laissaient lire ces titres lumineux qui réjouissent l'esprit en rappelant les chefs-d'œuvre des plus beaux génies. Un modeste canapé, quelques chaises, un antique bureau de noyer composaient tout l'ameublement. C'est sur ce bureau, dont la tablette mobile portait les traces de longs services, que le pasteur avait écrit ses sermons pour consoler et instruire ses ouailles, que le pédagogue avait composé les premiers livres de lecture introduits dans nos écoles primaires, ainsi que des cours sur divers sujets d'histoire, de géographie, de grammaire, dont les copies étaient dans les mains de la plupart des instituteurs du canton. Toute l'année, en

hiver à six heures, en été à cinq, cet homme laborieux s'asseyait à son bureau, employant ces heures matinales de solitude et de recueillement à ses travaux de composition, pour consacrer le reste de sa journée aux affaires de son poste, à ses paroissiens, aux malades, aux écoles, à sa vaste correspondance. Sans cette stricte et invariable distribution de son temps, il aurait succombé sous le fardeau dont il avait lui-même chargé ses bras et qui était assez lourd pour écraser un homme moins robuste.

André n'entrait qu'avec respect dans ce sanctuaire du travail où étaient nées tant d'inspirations généreuses, où bien des douleurs et des misères avaient été dévoilées et adoucies, où bien des consciences avaient été touchées d'un salutaire repentir. Il parcourut les divers rayons et choisit parmi les livres d'histoire un volume de Jean de Muller; son esprit fut bientôt absorbé par l'intérêt du récit; il lisait, palpitant d'émotion, la bataille de Marignan et la retraite héroïque des Suisses, lorsque la porte s'ouvrit brusquement et M. Andrié entra en disant :

— Bonne nouvelle! tu auras la chance de dîner avec deux Loclois des plus remarquables, l'un comme horloger, l'autre comme mécanicien; deux génies chacun dans son genre.

— Qui donc, je vous prie?....

— Tu verras, je ne te dis rien de plus. A propos, demain dans la matinée nous visiterons les écoles; nous faisons des progrès, cela t'intéressera. Viens, on t'attend, il est midi passé.

L'épopée qu'il venait de lire avait monté l'imagination de notre ami; il ne rêvait que héros, princes et guerriers; aussi, lorsqu'il entra dans la chambre à manger, sa déception fut grande en voyant les deux personnages qui s'y trouvaient. Il jeta sur son parrain un regard interrogateur, comme pour lui dire: « Est-ce cela? »

— Laisse faire, fut la réponse accompagnée d'un fin sourire et d'un clignement d'œil; puis à haute voix: je te présente mes amis Frédéric-Louis Favre et Jean-Pierre Comtesse; c'est mon filleul André Robert.

Ce n'était pas la première fois qu'André entendait ces noms bien connus dans nos Montagnes, mais il apprit une fois de plus qu'il ne faut pas juger des gens sur l'apparence. Les deux vieillards qui lui secouèrent la main avec amitié n'avaient en effet rien d'héroïque, et leurs vêtements étaient des plus ordinaires. Ceux de J.-P. Comtesse même, œuvre d'un tailleur rustique, étaient faits de grossier milaine de couleur jaunâtre; mais celui qui les portait n'avait pas l'air de s'en soucier, pas plus que des énormités grammaticales et lexicologiques qui lui échappaient dès qu'il ouvrait la bouche. Quant à F.-L. Favre, sa figure vénérable empruntait un caractère étrange à la nuance

verdâtre de ses cheveux blancs. On disait que cette teinte était causée par les émanations du cuivre qu'il travaillait depuis plus d'un demi-siècle.

On se mit à table et, après la prière d'usage, les conversations un moment interrompues reprirent leur cours.

— Crois-tu, André, qu'il soit possible de soulever une maison?

— Une maison de bois, peut-être, mais nõn une bâtisse en pierre.

J.-P. Comtesse regardait sournoisement le jeune homme par-dessous ses sourcils grisonnants.

— Voilà pourtant un homme qui l'a fait, dit M. Andrié, et il est prêt à tenter des entreprises encore plus hardies.

— Je ne comprends pas, dit André.

— Vous n'avez pas entendu parler de la maison d'éducation qui s'enfonçait dans le marais au bord du Bied. I zavions voulu, ces MM. du Locle, bâtir moitié sur terrain solide, moitié sur la tourbe. Je leur zavais bien dit qu'il fallait piloter pour raffermir le sol; i n'avions pas voulu me croire. Allez toujours, que je me disais, quand vous serez pincés et qu'il faudra vous déprendre, vous serez bien aises de revenir au vieux Jean-Pierre. Ça n'a pas manqué; i zavions arasé le premier étage et arrivions au deuxième, lorsqu'un jour, prenant un coup de niveau sur les appuis des fenêtres en pierre de taille, i voyont qu'il s'en manquait vingt-un pouces. Tout une moitié du bâtiment faisait la culbute dans le marais. Ma foi, i zétiont bloqués et de la belle façon. Il fallait en découdre, les écôles ne pouvions pas voisiner au milieu des *guernouilles, c'est sûr et certain.* — Jean-Pierre *qui me disent, nous voilà* bloqués! — Je le vois bien. — Il y en a déjà vingt et un pouces qui ont filé dans la tourbe du Bied. — Vingt-un pouces huit lignes; la semaine prochaine il y en aura trois pieds, et si ça continue votre maison d'éducation sera couchée sur le flanc. — Jean-Pierre, faut nous tirer de là. — Je le veux bien, mais si ça vous coûte plus cher, ça sera votre dam. »

« Tous mes plans étions tirés; je passe un radier de charpente sous les murs, je pilote le long des fondations, je chasse des coins entre mes pilotis et mon radier, et finalement, tout à la douce, voilà mon bâtiment qui se relève et se met à l'équerre. C'était une belle opération! On venait voir ça quasiment comme une Bourgeoisie de Valangin. »

Il faut avoir entendu l'accent qui accompagnait ce récit pour en goûter toute l'originale saveur.

— Et la maison est restée de niveau? demanda André avec feu.

— Ouais! allez-y voir avec un tuyau de géomètre; il n'en manque pas un cheveu.

— Et cette autre maison dont vous avez soulevé le toit pour l'exhausser d'un étage, reprit le pasteur, comment avez-vous fait cela?

— Oh! là, c'était pas des coins, mais des crics. J'ai soutenu mes sablières, puis j'ai fait mordre les crics avec ensemble, en calant à mesure. Le toit obéissait comme un mouton; il serait monté aussi haut que j'aurais voulu, ce fut l'affaire de quelques heures.

— N'est-ce pas de la témérité?

— Non, je sais d'avance le poids de ce que j'attaque et je calcule ma force. Si on me le demandait je soulèverais une maison entière et je la transporterais où l'on voudrait. On ne sait pas la force qu'il y a dans le coin, la vis, les leviers et les machines simples.

En effet, si l'on a vu plus tard en Amérique, à Chicago en particulier, les ingénieurs soulever et déplacer des maisons de pierre, pour se conformer à un alignement nouveau, un pauvre charpentier du Jura, génie inculte mais hardi, en avait eu l'idée, en avait prévu et trouvé les moyens.

— Il faut voir aussi les appareils que M. Comtesse a établis aux moulins du Col des Roches, dit M. Favre, ces roues hydrauliques superposées dans les entrailles de la terre pour profiter d'un filet d'eau qui se perd dans une crevasse.

— Mado! il était plus facile de les construire que de fabriquer vos petits brimborions de montres, qui sont quasi grosses comme des crutz et qui cheminent comme des régulâteurs.

— Vous avez raison, M. Comtesse, je ne comprends pas l'habileté de M. Favre; quels yeux, quels doigts faut-il posséder pour façonner d'une manière rigoureuse et mathématique des objets d'un si petit volume, les assembler, les mettre en jeu. Te représentes-tu, André, quel ressort spiral il faut à un si petit balancier.

— Et l'échappement? dit J.-P. Comtesse.

— Eh! bien, tenez, dit M. Favre, en sortant une montre d'or de son gilet, cette pièce m'a donné autant et plus de mal que ces brimborions de cinq lignes de diamètre dont vous parlez.

— Une extra-plate! dit André.

— Oui, une extra-plate, mince comme un écu de cinq francs; la difficulté consiste à loger tous les mobiles dans un espace si restreint que la moindre imperfection produit des contacts et des frottements qui arrêtent la marche. Ces montres sont diaboliques et font sécher les horlogers.

— Pourquoi en établit-on?

— Que voulez-vous, c'est la mode; on les demande, il faut les faire. Par exemple, on les paie bien; quatre ou cinq cents francs, avec une boîte toute simple.

— Je serais curieux d'entendre les réflexions que ferait Daniel JeanRichard en examinant vos montres si parfaites et vos chronomètres qui varient de quelques secondes par an. Il verrait que nous avons fait des progrès.

— C'est vrai qu'il ouvrirait de grands yeux, dit M. Favre en riant, surtout s'il voyait les ouvrages de mes neveux Sylvain Mairet et Louis Richard, qui deviendront un jour, si Dieu leur prête vie, des horlogers supérieurs. J'admire tout ce qui sort de leurs mains.

— N'avez-vous pas une satisfaction bien vive de laisser après vous de tels artistes pour faire honneur au pays avec les Richard, les Dubois, les Grandjean, les Houriet, qui se préparent à rivaliser avec les premiers horlogers du monde ? [1]

— Oui, j'avoue que j'y suis sensible comme horloger et comme patriote. J'ai cherché à faire mon devoir et à remplir ma petite place dans ce monde et dans notre industrie; j'y ai mis ma force, mon application, ma conscience. Maintenant, je suis vieux, je vais bientôt quitter ce monde; je ne regrette qu'une chose c'est de n'avoir pas eu, en commençant ma carrière, l'expérience que j'ai aujourd'hui.

Les yeux de M. Andrié pétillaient de plaisir.

— Que dis-tu de mes deux amis? dit-il à l'oreille d'André; crois-tu que je les ai surfaits ?

— Je n'oublierai jamais cette rencontre et l'exemple de ces deux hommes ne sera pas perdu pour moi.

Le dîner fini, chacun retourna à son ouvrage. André, le chapeau ramené sur les yeux pour masquer ses contusions, s'achemina vers le logis de M. Rodolphe, où de nouvelles surprises l'attendaient.

(A suivre.) L. FAVRE.

[1] Cette prédiction s'est réalisée; on peut s'en assurer par la comparaison des résultats chronométriques enregistrés dans les observatoires de Greenwich et de Neuchâtel.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

FRANÇOIS BOREL

Notre recueil, comme son titre l'indique, a pour but de célébrer tout ce qui honore notre patrie neuchâteloise, non seulement les faits et les hommes du passé, mais aussi ceux du présent.

Nous avons consacré le souvenir de savants, de militaires, d'artistes, d'hommes d'état, de littérateurs; aujourd'hui nous venons, un peu tardivement, rendre hommage à une personnalité plus modeste, dont la mort seule devait nous révéler les sentiments de patriotisme et de bienfaisance.

Au mois de mai 1869, les journaux annoncèrent qu'un Neuchâtelois décédé venait de donner par testament à l'Etat une fortune de près de cinq cent mille francs [1]. — Le testateur, revenu au pays après un long séjour à l'étranger, n'était connu que d'un cercle restreint de parents et d'amis dont il s'était entouré; il nous a semblé que ses compatriotes ne devaient point ignorer la vie de cet homme, si simple, si dénuée d'événements qu'elle puisse être. La fortune léguée par lui est encore intacte, plusieurs parties du pays, plusieurs projets la réclament, nos conseils seront appelés prochainement à en décider l'emploi, ils peuvent par leur vote illustrer le pays et le généreux testateur. Les lignes que nous consacrons à sa mémoire ne sont donc pas inopportunes aujourd'hui.

François Borel naquit à Neuchâtel, le 8 avril 1797; son père y exerçait la profession de chapelier. — L'enfant fréquenta quelque temps le collége de la ville et fut envoyé ensuite dans le Grand-Duché de Bade pour y apprendre

[1] En réalité, le chiffre de cette succession dépassait la somme de six cent mille, tous legs payés. (Édit.)

l'allemand. De retour dans sa ville natale, le jeune homme entra, en qualité d'apprenti, dans une des principales maisons de draperie; ses patrons apprécièrent bientôt ses capacités et le chargèrent de voyager en Suisse pour y placer des marchandises, ce dont il s'acquitta avec intelligence.

Une société de banquiers et de capitalistes du canton, ayant réuni, par actions, une somme destinée à fonder à Fleurier une fabrique de gants, F. Borel fut nommé gérant de cette entreprise, qui commença sous d'heureux auspices et trouva en Suisse et en Angleterre surtout un débouché considérable pour ses produits. Mais cette industrie nouvelle ne devait pas prospérer chez nous, elle eut à subir des crises que l'apparition du choléra à Londres vint compliquer encore; force fut à la société d'abandonner une entreprise dont elle ne se retira qu'avec perte.

Le jeune homme, peiné de cet insuccès, chercha alors l'occasion de quitter le pays; elle lui fut vite fournie par une maison de Neuchâtel, qui le chargea de la représenter en Amérique pour le placement des vins.

Pendant plusieurs années, notre compatriote parcourut la côte des Etats-Unis, New-York, puis les Antilles, la Havane; il poussa aussi ses excursions vers le Nord pour y acheter des pelleteries; il arriva ainsi chez les tribus indiennes célébrées par Cooper, et vécut quelque temps au milieu d'elles: il aimait à raconter comment il fut reçu plusieurs fois dans le wigwam de leurs chefs, et comment il y fuma le calumet de la paix.

Qui a voyagé, voyagera. De retour en Europe, F. Borel ne voulut pas se fixer encore dans son pays natal, et recommença ses péregrinations, mais dans une direction nouvelle. La maison Lausseure de Paris le chargea du placement de vins de Bordeaux et de Bourgogne en Russie: intelligent, actif, il parcourut cet immense pays, bravant gaîment les difficultés des voyages, et arriva jusqu'en Crimée, où il s'occupa à acclimater les plants de Bourgogne dans des propriétés de la maison qu'il représentait. Cet essai donna de bons et fructueux résultats.

A Saint-Pétersbourg, il se trouva en relations d'affaires avec un Breton, nommé Raoult, ancien chirurgien, aide-major de l'armée française, qui, fait prisonnier en 1813, avait appris la langue russe, et, devenu libre, avait obtenu le dépôt des vins de la maison Lausseure. Cet homme entreprenant avait donné une extension considérable à son commerce, dans lequel il avait acquis une grande fortune; mais frappé par la maladie, il dut retourner en France, où il mourut peu après son arrivée. Les rapports d'amitié qui s'étaient établis entre F. Borel et lui, l'appréciation que Raoult avait pu faire des capacités de son compagnon, le décidèrent à le choisir comme l'homme le plus capable de lui succéder; il lui remit ainsi la suite de son commerce et une

énorme clientèle à Saint-Pétersbourg et dans les principales villes de la Russie.

Fier de la confiance dont il était l'objet, F. Borel reprit la direction de cette vaste entreprise, et s'y voua avec zèle. — Tout était créé, il fallait maintenir d'abord, puis étendre plus encore le cercle des affaires; c'est ce qu'il tenta : le succès dépassa bientôt toutes les espérances du commerçant, qui en treize ans se trouva possesseur d'une belle fortune.

Le Suisse à l'étranger n'oublie jamais la patrie. Cette image, gravée au cœur dès les premières années de sa vie, peut se voiler momentanément dans les agitations des affaires et du travail, mais il vient un moment où elle renaît plus brillante, grandie par la distance, les souvenirs et les contrastes. Malheureux, c'est en la patrie qu'il espère; heureux, c'est à elle qu'il songe pour y revenir et y vivre. — En 1851, F. Borel prit la route du pays et arriva à Neuchâtel. Son père et sa mère étaient morts pendant son séjour en Russie, mais il y retrouvait des amis, des souvenirs et ce charme des premières années qui ne s'efface pas, même après une longue absence.

Il chercha une habitation dans le voisinage de la ville, et fixa son choix sur une propriété située dans le haut du village de Saint-Blaise.

Le philosophe de l'antiquité voulait remplir sa maison de vrais amis; F. Borel en trouva deux pour partager la sienne et y vivre dans le calme des préoccupations passées, loin des soucis du présent. La mort seule rompit ce cénacle intime.

Une maison, des jardins, une serre, un ruisseau, des massifs d'arbres, des fleurs, voilà un champ d'activité assez vaste pour un propriétaire. Planter, tracer un chemin, voir les roses s'épanouir et les fruits se dorer, redresser une plante, cultiver une espèce rare, défricher des terrains pierreux et stériles, faire croître des légumes là où les ronces végétaient à peine, donner un coin de plus, si petit qu'il soit, à la culture, voilà de petits bonheurs assez grands pour qu'on leur consacre ses jours. C'est à ses travaux, à l'aménagement de son domaine, que le propriétaire passa près de vingt années, qu'il vécut parmi nous. Interrompez cela par des réunions d'amis, de petits voyages, des séjours de quelques mois d'hiver à Neuchâtel. — Voilà la vie de cet homme.

D'un esprit cultivé, parlant plusieurs langues, connaissant beaucoup de choses apprises dans ses voyages, de manières aimables avec une grande simplicité, se plaisant à causer et à entendre causer, il avait, devenu riche, conservé la rectitude du commerçant. Insoucieux de luxe et d'ostentation, il dirigeait l'économie de sa maison avec une régularité qui ne se ralentit pas un instant; sans s'occuper de charges administratives, il ne s'en intéressait

pas moins à la marche des affaires du pays auquel il vouait une profonde affection.

Vers la fin de mars 1869, se sentant vaincu par la maladie qui devait l'emporter, il quitta Neuchâtel où il avait passé l'hiver et revint à sa maison de Saint-Blaise, où il s'éteignait le 3 mai de la même année.

Ses dispositions testamentaires étaient ainsi conçues.

Au nom de Dieu. Amen!

Je profite de la grâce que Dieu m'accorde de jouir de mon bon sens, mémoire et jugement sain, pour régler mes affaires temporelles par mon testament, que je fais ici librement, sans sollicitations de personne.

Après avoir recommandé mon âme à Dieu, je déclare ce qui suit :

1° Je donne aux pauvres de Neuchâtel, ma ville natale, pour être ajouté aux fonds de la vénérable Chambre de Charité, — cinq mille francs.

2° Je donne à la paroisse de Saint-Blaise, cinq mille francs pour former un fonds dont l'intérêt sera employé annuellement à aider des familles pauvres, à placer leurs enfants en apprentissage, soit filles ou garçons. Monsieur le pasteur et Messieurs les anciens d'église voudront bien faire cette distribution, d'après la position des familles et leur moralité.

Les Neuchâtelois seulement seront appelés à recevoir ces petits secours.

(Suivent 13 legs à des parents et amis formant une somme de cent soixante et un mille francs.)

Je nomme pour héritier de mes biens, après les legs ci-dessus mentionnés, et payés, ainsi que ce que je pourrai légitimement devoir, sans déduction du droit de succession sur mes dispositions :

L'Etat et canton de Neuchâtel, pour être employés à une œuvre d'utilité publique, comme maison de correction, hospice pour la vieillesse ou tel autre établissement qu'aura décidé le Grand-Conseil.

J'espère, à moins de circonstances imprévues, telles que guerres, bouleversements politiques ou autres, que je laisserai à l'Etat, par ce testament, une somme d'au moins quatre cent mille francs, que je suis heureux d'offrir à mes concitoyens.

— A présent que j'ai rempli un devoir en écrivant le présent testament, que je place sous la sauvegarde des lois, je remercie la Providence divine de toutes les faveurs dont elle m'a comblé, et j'attends, plein de repentir pour les fautes multipliées de ma vie, ce qu'il lui plaira ordonner de mon sort.

— Je déclare avoir écrit en entier, de ma propre main, les précédentes dispositions testamentaires, en pleine jouissance de mes facultés mentales, seul, sans suggestions étrangères.

Saint-Blaise, le 2 juillet 1867.

Et je signe FRANÇOIS BOREL.

Il y a dans ce fait une grandeur sur laquelle nous n'avons pas besoin d'insister, ce nous semble. Travailler avec ardeur, amasser une fortune considérable, ne pas s'en enorgueillir, conserver la simplicité des premières années et léguer à ses concitoyens le fruit de son travail, est un acte qui honore un citoyen et le pays qui lui a donné naissance. L'exemple des David de Purry, des Lallemand, des J.-L. de Pourtalès, des Meuron de Bahia, des Marie-Anne Calame, n'a pas été vain.

Le nom de François Borel peut s'illustrer encore par l'emploi auquel sa fortune pourra être affectée. Nos magistrats auront bientôt à se prononcer sur ce point. — De tous les projets qui réclament la succession en question, aucun ne nous paraît devoir être plus profitable au pays que celui de la création d'une école d'Arts appliqués à l'industrie.

Nous ne croyons point préférer cette idée par la raison qu'elle est en corrélation directe avec nos occupations les plus chères, ni être entraîné en ceci par le seul sentiment artistique. Depuis longtemps déjà, nous avons exprimé la nécessité de voir nos industries se retremper aux sources de l'art, si elles ne veulent point déchoir et tomber en discrédit à l'étranger, où le vrai beau est aujourd'hui un complément inséparable de l'utile. (Voir Musée neuchâtelois, *Lettre sur l'Exposition universelle*, 1867). — On se persuade de plus en plus de ce fait, et l'idée sera bientôt réalisée, nous l'espérons. — L'Etat n'a jamais rien tenté dans cette voie; l'occasion qui se présente aujourd'hui ne se présentera pas de longtemps; il faut en profiter. Nos industries ne seront pas longtemps à attendre les résultats d'une école de ce genre, le pays tout entier en bénéficiera, et le nom de François Borel nous sera plus cher encore.

A. BACHELIN.

FENÊTRE DU XVIme SIÈCLE, A CORCELLES

Nous avons, dans un précédent article[1], parcouru rapidement la marche de la sculpture en Suisse. Le 16me siècle, comme nous l'avons dit, est une époque d'épanouissement artistique : ses architectes, ses sculpteurs, ses ornemanistes, ses peintres, ses potiers et ses poêliers, ses peintres-verriers, ses graveurs, ses orfèvres, ses brodeuses, ses charpentiers, ses ébénistes nous ont laissé d'innombrables preuves d'une activité sans précédent; la recherche dans le domaine du beau était générale, nos villages, nos anciennes maisons isolées, ont recélé des témoignages dispersés aujourd'hui d'un goût et d'un besoin du beau que nous ne retrouvons plus aujourd'hui. Quelle maison moderne de nos riches villages neuchâtelois pourrait nous offrir un spécimen de fenêtre à comparer à celle dont nous donnons ici le dessin ? Où s'en est allé ce besoin de la maison sculptée, du meuble, de l'objet orné? Quelle cause donner à la réaction du goût? Où taille-t-on aujourd'hui de fines colonnettes en pilastres pour encadrer une fenêtre?

Un artiste neuchâtelois, M. F.-L. Marthe, a bien voulu recueillir à l'intention du *Musée* quelques-uns de ces témoins vivants d'une époque vers laquelle on ne regarde pas sans regret. Puisse son exemple stimuler les chercheurs et les engager à le suivre.

Voici ce que nous écrit M. Marthe: « Lorsqu'on examine avec quelque attention les anciennes constructions de notre pays, on ne tarde pas à rencontrer un nombre assez considérable de maisons dont le style, à défaut de date, sert à déterminer l'époque.

« Il faut en excepter, ce nous semble, l'une des fenêtres principales de la maison de M. H. Colin, arpenteur-géomètre, à Corcelles, car si la tradition qui désigne les murs de cette maison comme étant l'un des restes du prieuré, est exacte, il se pourrait qu'après la réformation, l'intérieur ainsi que l'extérieur du prieuré subirent de grandes modifications, et qu'aux étroites fenêtres des cellules du XIme siècle on ait substitué celles qui aujourd'hui attirent l'attention des archéologues.

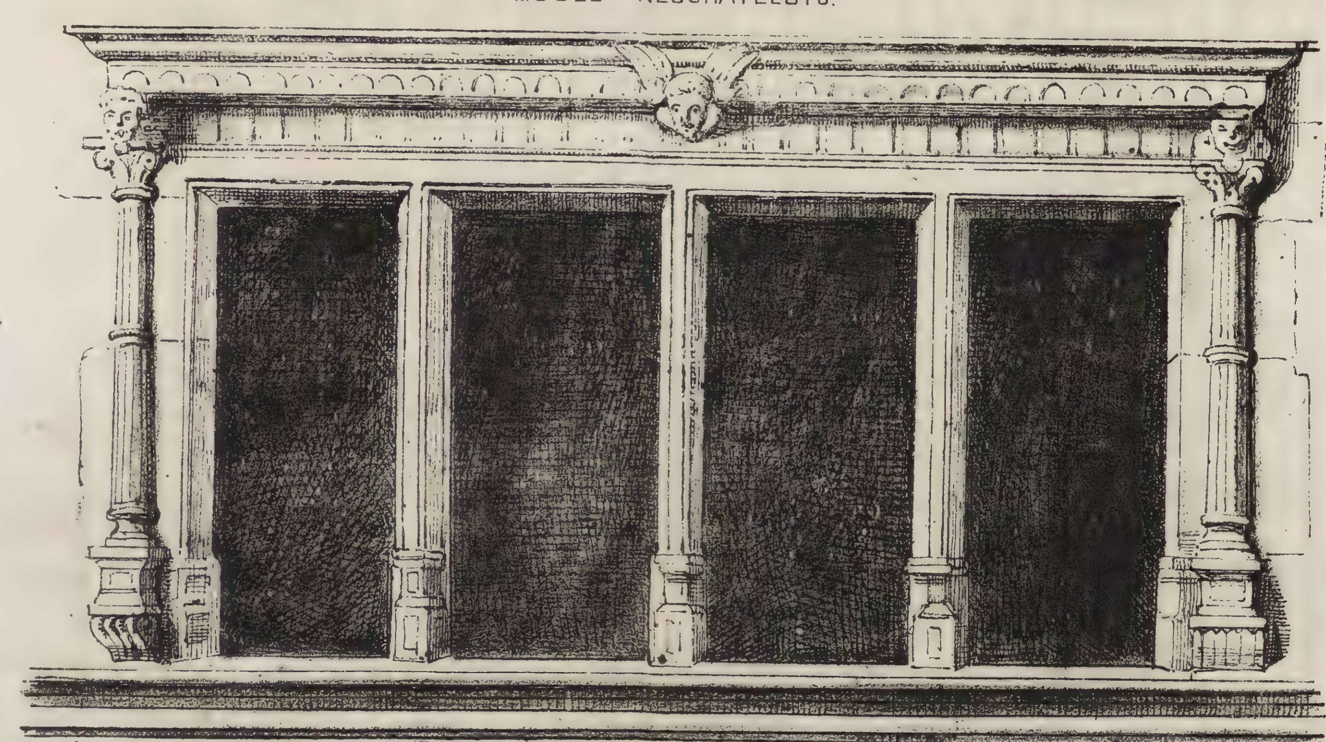
» Si l'on compare cette fenêtre à celle de la maison située près de la voûte dans le haut du village d'Auvernier portant la date de 1510, (propriété de M. Alfred Bonnet) on est frappé de la ressemblance parfaite de leurs proportions, de leurs moulures et chapiteaux; on peut facilement en conclure qu'elles ont été construites sous la même direction. »

Ce spécimen de fenêtre ne manque pas de style et d'élégance comme conception, mais il laisse à désirer sous le rapport de l'exécution, c'est assez généralement le cas dans les bâtiments de nos villages; on comprend du reste que les artistes plus délicats devaient être occupés à l'ornementation des édifices de nos villes.

On remarque facilement que la décoration des maisons de notre pays diminue selon son altitude. Nous la trouvons dans tous les villages du Vignoble, elle est de peu d'importance au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, et cesse dans les vallées supérieures.

A. BACHELIN.

[1] *Musée neuchâtelois*, T. VIII, p. 251.



Fenêtre de la maison H. Colin à Corcelles
d'après M. F. L. Marthe.



LES QUATRE PETITPIERRE

En 1756, par une journée de printemps, les habitants du village des Ponts-de-Martel assistaient à une fête de famille, qui a laissé dans la contrée un souvenir durable, et dont les détails, souvent rappelés, sont venus jusqu'à nous. Le père du pasteur de la paroisse, Henri-David Petitpierre, ancien maire des Verrières[1], célébrait chez son fils, auprès duquel il était venu passer les années de sa vieillesse, le cinquantième anniversaire de son mariage avec S.-M. Petitpierre, femme distinguée, qui avait élevé elle-même, en grande partie,

[1] Il était fils de *Jean* Petitpierre, maire comme lui des Verrières, depuis 1706, et qui mourut aveugle à Couvet, en 1725. Notaire, membre de la cour de justice du Val-de-Travers, praticien consulté et devenu avocat sans avoir fait des études de droit proprement dites, Jean Petitpierre a laissé un *coutumier* manuscrit qu'on citait autrefois. Je salue en lui mon quadrisaïeul. J'ajoute à l'adresse des amateurs d'indications généalogiques, qui ne manquent pas dans notre pays, qu'il était fils de *François* Petitpierre, justicier comme lui, et qu'il avait épousé N. Dubois-Dunilac. — Son fils, *Henri-David*, lui succéda en 1725 en qualité de maire des Verrières, et, après avoir quitté Couvet dans sa vieillesse, passa les dernières années de sa vie aux Ponts et à la Chaux-de-Fonds. Il mourut dans ce dernier village, chez son fils Ferdinand-Olivier, au plus fort des débats sur *la non-éternité* (mai 1761). Il avait épousé en 1706 Susanne-Marie Petitpierre, qui lui survécut peu d'années, et mourut en 1764 à Neuchâtel, chez un de ses fils, pasteur de la ville. Les deux époux avaient eu six fils, dont quatre font le sujet de cette notice (les deux autres moururent sans laisser de postérité), et une fille, Lisette, décédée à Neuchâtel, en 1788.

sa nombreuse famille, une fille et six fils. Cette famille, presque tout entière, assistait à ces noces d'or : seul, l'aîné des fils, Henri-David, alors pasteur à Dublin, manquait à la fête qui eut, avant tout, selon les mœurs du temps, un caractère religieux, j'allais dire ecclésiastique, puisque trois ministres de l'Evangile, tous trois fils du maire des Verrières, marchaient après leurs parents en tête du cortége qui se rendait au temple, tandis que la vieille domestique des conjoints, entrée à leur service l'année même de leur mariage, en occupait la dernière place. A l'église, l'aîné des trois ecclésiastiques, Louis-Frédéric Petitpierre, pasteur à Neuchâtel depuis l'année précédente, prononça un discours sur ce texte : *Me voici, moi et les enfants que tu m'as donnés.* Jamais la petite église n'avait été si remplie; la foule était si nombreuse que la galerie sembla un instant devoir céder sous la foule qui la surchargeait. Jamais peut-être aussi, grâce à la circonstance et à la parole affectueuse et pleine d'onction du prédicateur, assistance ne fut plus émue. L'heureuse mère, en entendant parler son fils, en voyant auprès d'elle les frères cadets de celui-ci, revêtus comme lui du costume ecclésiastique, en songeant à leur frère d'Irlande qui devait prochainement rentrer dans son pays, se rappela sans doute les paroles que bien des années auparavant Jean-Frédéric Osterwald lui avait écrites pour la féliciter d'avoir de tels fils, et eut peut-être à combattre un mouvement d'orgueil. On raconte en Italie que jamais mère au monde ne fut aussi heureuse que celle d'un des saints de ce pays-là, qui eut le privilége unique d'assister, au milieu d'un peuple immense, à la canonisation de son fils, dans l'église métropolitaine de sa ville natale: le fut-elle davantage que Mme *la mairesse* Petitpierre, dans l'humble église des Ponts, en ce beau jour de 1756?

C'est de ses fils, « les quatre ministres Petitpierre, » que je demande à entretenir les lecteurs du *Musée neuchâtelois.* Leur place, à des titres divers, est marquée dans ce recueil. J'ai retrouvé de l'un d'eux, à la bibliothèque de Neuchâtel, une correspondance manuscrite avec Rousseau, pendant le séjour de Motiers, malheureusement incomplète, mais qui se rapporte entre autres à un objet important, je veux dire la position prise par le philosophe dans la question de la tolérance, et ses rapports avec les réformés français. L'autre, le prédicateur des Ponts à la fête de 1756, est l'auteur de deux ouvrages publiés après sa mort, dont je voudrais raviver en passant le souvenir. Celui des frères chez lequel ses parents étaient venus achever leur vie comme chez un fils préféré, n'est autre que Ferdinand-Olivier, dont le nom est resté attaché à un débat célèbre parmi nous, celui de « la non-éternité des peines ». Sans m'attacher avant tout au côté dogmatique de la controverse dont il fut victime, et sans trop m'appesantir sur les faits les plus connus, je tiens à présenter dans son ensemble, mais avec rapidité, l'histoire du pasteur de la Chaux-de-Fonds, et

celle de la polémique violente qui éclata à son sujet. Les témoignages de cette polémique existent dans des livres bien peu lus, et la plupart assez peu dignes de l'être : aussi n'y toucherai-je qu'avec discrétion, et seulement dans le but de mettre en relief la physionomie du débat. Il n'est pas jusqu'à celui des Petitpierre qui est le moins connu de tous, Simon, pasteur à Couvet, dont la bienveillante figure ne soit faite pour nous arrêter quelques instants. Qu'on me pardonne ces évocations du passé. « Je ne cache pas, » écrivait naguère M. Saint-Marc Girardin, dans son livre sur *La Fontaine et les fabulistes,* « je ne cache pas que j'aime assez à tirer de l'oubli quelques noms et quelques vers de personnages obscurs : il me semble que je fais une bonne œuvre qui me sera rendue un jour. » — Le spirituel critique écrivait à coup sûr ces paroles dans un sentiment moins sincère que celui avec lequel je m'en empare à propos des frères Petitpierre : je crois faire une bonne œuvre comme lui, mais je n'en voudrais d'autre récompense que la curiosité et l'intérêt de mes lecteurs.

I

HENRI-DAVID PETITPIERRE

L'aîné des quatre frères, Henri-David, né le 5 mars 1707 [1] et consacré au saint ministère en 1731, fut appelé, grâce à la réputation que lui firent de très bonne heure un talent distingué pour la parole et d'heureux dons extérieurs, à occuper le poste de pasteur, d'abord à Tournay, puis à Dundalk en Irlande, et enfin à Dublin, où existaient des églises de langue française formées par les réfugiés de la Révocation. C'est dans cette dernière ville qu'il épousa Rose-Renée Querqui de Chalais, fille d'un gentilhomme poitevin fort attaché à la réforme, mais dont les fils rentrèrent en France et revinrent au catholicisme. Henri-David Petitpierre se rapatria en 1758, et fut nommé, l'année suivante, pasteur à Neuchâtel où il passa le reste de sa vie. La dignité et l'aisance de ses manières, son à-propos, la justesse et l'élégance de sa parole, avaient fait impression sur ses contemporains. Ayant vécu longtemps à l'étranger, dans un monde où se perpétuaient les traditions de la langue et de l'esprit français au dix-septième siècle, aimant la société où le faisaient aimer à son tour l'agrément et la gaîté de sa conversation, il rappelait en quelque

[1] A Couvet, comme tous ses frères (dans la maison appartenant aujourd'hui à Mme Dubied-Courvoisier). Après son retour d'Irlande, H.-D. Petitpierre occupa d'abord le poste de ministre du vendredi (1758), et l'année suivante, celui de pasteur de la ville, qu'il garda jusqu'à sa mort. Doyen en mai 1766, confirmé en 1767. Devenu veuf à Dublin, et rentré dans son pays, il s'était remarié avec N. Montandon (fille d'un ancien secrétaire du conseil d'Etat), laquelle ne lui donna pas d'enfants. Des trois filles nées en Irlande de son premier mariage, les deux aînées moururent de bonne heure ; la plus jeune, Nanette, épousa le ministre Daniel de Meuron, l'un des membres les plus actifs de la Société d'émulation patriotique. Leur fils unique fut M. L. de Meuron, châtelain du Landeron, auteur de plusieurs notices topographiques sur certaines parties du pays, et traducteur du livre de Wieland sur les satires et les épîtres d'Horace. Mort il y a vingt-cinq ans, il avait laissé une seule fille, Mme Elmire de Meuron, trop vite enlevée à l'affection de ses proches et de ses amis. En même temps qu'elle gardait avec une sorte de culte ses souvenirs et ses traditions de famille, Mme de Meuron avait gardé aussi cette finesse et cette grâce affectueuse, ce tour particulier d'idées et d'expression, que d'aimables vieillards résumaient autrefois par ce seul mot qui disait tout pour eux, « l'esprit des Petitpierre. »

manière un autre ecclésiastique protestant, cet aimable Abbadie, longtemps établi comme lui en Irlande, et que ceux qui allaient le visiter dans son doyenné de Killalowe, avaient tant de peine à quitter. Ainsi je me figure un peu notre doyen neuchâtelois, et tel il me semble nous allons le trouver dans quelques passages de ses lettres à Rousseau, le seul écrit qui nous reste de lui : on apprendra mieux à l'y connaître que par ce vague écho de la tradition neuchâteloise que je voudrais en vain fixer.

La première occasion de cette correspondance fut l'envoi d'un livre d'apologétique chrétienne, fait par le pasteur de Neuchâtel au fugitif de Motiers. Nous ne possédons pas la lettre sans signature qui accompagnait cet envoi, et à laquelle Rousseau répondit avec le ton rogue et l'humeur hautaine que l'on retrouve assez habituellement chez lui au début des relations nouvelles qu'il était forcé de subir. Cette réponse de Rousseau remonte à la seconde année de son séjour au Val-de-Travers, et n'a d'autre date que celle de 1763. La voici : [1]

Je n'ai point, Monsieur, de satisfaction à faire au christianisme, parce que je ne l'ai point offensé ; ainsi je n'ai que faire pour cela du livre de M. Denise [2].

Toutes les preuves de la vérité de la religion chrétienne sont contenues dans la Bible. Ceux qui se mêlent d'écrire ces preuves, ne font que les tirer de là et les retourner à leur mode. Il vaut mieux méditer l'original et les en tirer soi-même, que de les chercher dans le fatras de ces auteurs. Ainsi, Monsieur, je n'ai que faire encore pour cela du livre de M. Denise.

Cependant, puisque vous m'assurez qu'il est bon, je veux bien le garder sur votre parole, pour le lire quand j'en aurai le loisir, *à condition que vous aurez la* bonté de me faire dire ce que vous a coûté l'exemplaire que vous m'avez envoyé, et de trouver bon que j'en remette le prix à votre commissionnaire : faute de quoi, le livre lui sera rendu sous quinze jours, pour vous être renvoyé.

Je passe, Monsieur, à la réponse à vos deux questions.

Le vrai christianisme n'est que la religion naturelle mieux expliquée, comme vous le dites vous même dans la lettre dont vous m'avez honoré. Par conséquent, professer la religion naturelle n'est point se déclarer contre le christianisme.

Toutes les connaissances humaines ont leurs objections et leurs difficultés, souvent insolubles. Le christianisme a les siennes, que l'ami de la vérité, l'homme de bonne foi, le vrai chrétien, ne doivent point dissimuler. Rien ne me scandalise davantage que de voir qu'au lieu de résoudre ces difficultés, on me reproche de les avoir dites.

[1] Publiée pour la première fois dans l'édition Dupeyrou (1790), avec la suscription exacte *à M. Petitpierre, pasteur, à Neuchâtel*, cette lettre, chose assez singulière, figure dans d'autres éditions, et notamment dans l'excellente édition de Lefèvre (G. Petitain), Paris, 1839, comme ayant été adressée à M. Petitpierre, *procureur*, à Neuchâtel.

[2] Denise, professeur de philosophie au collège de Montaigu, à Paris, a publié *La vérité de la religion chrétienne, démontrée par ordre géométrique*, Paris, 1717. (Note de Petitain.)

Où prenez-vous, Monsieur, que j'ai dit que mon motif à professer la religion chrétienne, est le pouvoir qu'ont les esprits de ma force d'édifier et de scandaliser? Cela n'est assurément pas dans ma lettre à M. de Montmollin [1], ni rien d'approchant, et je n'ai jamais dit ni écrit pareille sottise.

Je n'aime ni n'estime les lettres anonymes, et je n'y réponds jamais; mais j'ai cru, Monsieur, vous devoir une exception, par respect pour votre âge et pour votre zèle. Quant à la formule que vous avez voulu m'éviter en ne vous signant pas, c'était un soin superflu, car je n'écris rien que je ne veuille avouer hautement, et je n'emploie jamais de formule.

H.-D. Petitpierre ne se rebuta pas. C'est le propre d'un sentiment sincère d'être à l'épreuve des froissements de l'amour-propre. L'intérêt que lui faisaient éprouver la personne, les malheurs, et les écrits de Rousseau, le désir de voir ce dernier éclaircir les doutes que laissait au pasteur neuchâtelois le christianisme du vicaire savoyard, l'espoir un peu chimérique (et pourtant assez naturel après la lettre de Rousseau demandant au professeur de Montmollin l'accès à la table de Jésus-Christ) de ne trouver qu'un malentendu là où il y avait au contraire une conception fondamentalement différente du christianisme, tout cela ne lui permet pas de garder le silence. Il reprend la plume sous le prétexte de demander à Rousseau la clef de deux anecdotes citées par lui dans sa réponse à Christophe de Beaumont, mais en réalité pour revenir à l'important sujet qu'il avait touché dans sa première lettre. Cette fois, il découvre sa personne; ce n'est plus un anonyme, c'est le pasteur de Neuchâtel qui écrit à Rousseau, mais avec quelles précautions, quelle politesse, j'allais dire quelle coquetterie! Lui qui compare le bourru de Motiers à une jolie femme, semble ne pas s'apercevoir qu'il en prend un peu les allures pour avoir raison des susceptibilités ombrageuses de Rousseau. Il lui écrit, sous la date de mai 1763:

Quand vous aurez vu mon nom et le sujet de ma lettre, vous allez dire: n'est-ce que cela? C'était bien la peine de s'ingérer dans ma solitude, et de m'y venir mettre à contribution pour une réponse à propos de rien! Je vais d'abord, Monsieur, vous guérir d'un mot.

[1] Il s'agit évidemment ici de la lettre écrite par Rousseau à Montmollin, le 24 août 1762, très peu de temps après son arrivée à Motiers, pour s'expliquer, auprès du pasteur de la paroisse, sur sa qualité de chrétien réformé, et son désir de participer « à la commu- » nion des fidèles » autant, disait Rousseau, « pour leur édification et pour l'honneur du » culte, que pour mon propre avantage; car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme » de bonne foi qui raisonne, ne peut être un membre de Jésus-Christ. » C'est sans doute à ce passage que Petitpierre avait fait l'allusion qui irrita si fort son correspondant. La lettre de celui-ci à Montmollin n'était point publiée à cette date, et ne le fut que deux ans plus tard lorsqu'éclatèrent les dissentiments entre eux; mais le pasteur Petitpierre la connaissait à coup sûr, parce qu'elle avait été communiquée par Montmollin au corps ecclésiastique.

Personne ne sent mieux que moi qu'en écrivant comme vous, on n'est pas fait pour se jeter à la tête du premier questionneur indiscret qui s'avise de ne pas entendre ce qu'il lit. Aussi ne vous demandé-je réponse que de la bonne façon, c'est-à-dire autant qu'elle ne vous incommodera point, à moins de quoi j'y renonce, et je vous prie très-fort que ceci ne soit qu'un chiffon.

Il est question de deux petites anecdotes que vous touchez en passant dans votre réponse au mandement de M. l'archevêque de Paris. Elles me paraissent présentées si plaisamment à sa révérendissime grandeur que je ne puis résister à la curiosité d'en comprendre le fin s'il est possible; et comme je n'ai personne ici pour me l'expliquer, j'ai cru, M., que vous me permettriez de m'adresser à vous, avec la réserve que j'y ai mise.

La première anecdote est à la page 123. *Je ne vois*, dites-vous, *que le chevalier de Causans qui puisse vous tirer d'affaire.* L'autre est à la page suivante où vous dites à monseigneur: *Vous n'avez point d'autre parti à prendre, sur ces articles et sur beaucoup d'autres, que celui que vous avez pris avec M. de Montazet, et par la même raison.*

Je ne sais si mon ignorance ne doit pas paraître ridicule dans une personne qui devrait être un peu homme de lettres, mais je suis obligé d'en convenir, je n'ai aucune idée ni du chevalier de Causans, ni de M. de Montazet.

Il se peut qu'une note de quelques lignes serait suffisante pour me mettre au fait. Il se peut aussi qu'une telle note ne vous coûterait guères plus que d'ôter, par exemple, ou d'attacher une de vos jarretières; et, en ce cas là, j'ose me flatter, M., que vous ne m'en ferez pas faute. Voilà tout le sujet de ma lettre.

Puisque je tiens la plume et que j'ai le plaisir d'être avec vous, me sera-t-il permis d'ajouter deux mots?

Je crois bien, M., que le reproche de singularité ne vous émeut guères: vous devez y être aguerri depuis longtemps. Avec des talents, une pénétration d'esprit, une hardiesse de génie, une fierté d'âme fort au-dessus, je ne dis pas du vulgaire, mais de la plupart des hommes, il n'est pas étonnant qu'on leur paraisse fort singulier.... Et cela même, à mon avis, n'est qu'un mérite et un agrément de plus pour les honnêtes gens, dans la manière dont on leur présente les choses, pourvu qu'ils y aperçoivent toujours eux-mêmes, avec la singularité, une certaine consistance et un fondement réel. Mais je doute, entre nous, que ce soit bien le cas du christianisme de votre vicaire savoyard. Si je l'ai compris, cet homme-là ne se borne point à *proposer des doutes.* Il est aussi décisif contre l'Evangile qu'en sa faveur. Si, d'un côté, *il y reconnaît l'esprit divin*, d'un autre côté, *il le voit plein de choses qui répugnent à la raison et qu'un homme sensé ne peut admettre.* Et pourtant il est chrétien, il le dit, il faut le croire, car il se montre d'ailleurs parfaitement honnête homme. Mais j'avoue que je ne le comprends pas: son christianisme est pour moi d'une singularité qui va jusqu'à la contradiction.

Cependant, je ne vous demande pas là-dessus des éclaircissements qui pourraient vous fatiguer. J'espère les trouver moi-même en lisant *Emile*, car ce n'est pas lire un tel livre que le parcourir comme j'ai fait....

Je suis avec la plus parfaite considération, M., votre, etc.

P. S. Ah je vous tiens! Je viens justement d'acquérir toutes les œuvres de J.-J.

Rousseau, depuis le Discours sur les arts et les sciences, jusqu'à la Réponse à M. de Beaumont. Et comme je vais m'y goberger à mes premiers loisirs, et au-delà !

Ce sera pourtant, je vous jure, en me tenant sur mes gardes, et en y apportant des précautions pareilles à celles que doit prendre tout juge, homme de bien, lorsqu'il est informé par une fort jolie femme. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que, sans vous en demander la permission, je vous estimerai et vous aimerai toujours, lors même que, si le cas y échet, je ne pourrais pas tomber avec vous dans la même façon de penser.

C'est à vous, M., sur ce que je vous ai dit, à voir s'il vous convient ou non de m'honorer d'un mot de réponse. Cela ne m'est rien moins qu'indifférent, mais je m'en rapporte à vous, et je vous promets que je ne me plaindrai de rien. A tout hasard voici mon adresse : Petitpierre l'aîné, pasteur, à Neuchâtel.

Voici la réponse de Rousseau. Cette lettre n'a été publiée jusqu'ici, que je sache, dans aucune de ses correspondances.

« A Motiers, le 1er juin 1763.

» Pardonnez, Monsieur, si je n'ai pu répondre sur le champ à la lettre dont vous m'avez honoré. La multitude de celles dont on m'accable me force à suivre dans mes réponses l'ordre de réception, et quoique j'eusse voulu vous préférer à beaucoup de correspondants, comme il faut toujours être juste, votre tour n'est pas venu plus tôt.

» M. le chevalier de Causans est un militaire entêté d'une prétendue découverte de la quadrature du cercle qu'il croit avoir faite, et qui s'est rendu ridicule par des programmes publiés, il y a quelques années, dans toute l'Europe, et présentés à l'Académie des sciences qui a eu bien de la peine à lui faire comprendre qu'il n'entendait pas même la question.

» Montazet est le nom de M. l'archevêque de Lyon lequel, sur une dispute de hiérarchie qu'il avait avec M. l'archevêque de Paris, lui écrivit il y a deux ou trois ans une lettre imprimée, très bien faite et forte de raisonnement, laquelle est restée sans réponse.

» Je vois, M., dans la suite de la vôtre, que le christianisme du vicaire vous paraît fort singulier, et j'ai bien peur, en effet, que ce ne soit celui de fort peu de gens. Je vois aussi que vous lui reprochez des contradictions dont sans doute il ne conviendrait pas, ce qui prouve seulement que votre logique et la sienne sont différentes. Du reste, on doit peu s'étonner, ce me semble, qu'un ministre de Neufchâtel et un prêtre savoyard n'aient pas les mêmes façons de penser.

» Recevez, M., je vous supplie, les assurances de tout mon respect.

» J.-J. R. »

Cette lettre est un peu plus aimable que la précédente. Rousseau n'est pas gagné encore; il ne le sera jamais peut-être; mais on sent qu'il n'est plus autant sur la défensive, et qu'il apprécie la sincérité d'accent de ce correspondant nouveau que rien ne décourage. Celui-ci devait avoir à ses yeux deux défauts assez graves. Il était pasteur, c'est-à-dire, selon sa propre définition, un de ces « marchands de religion qui n'en sauraient avoir, » et de plus il était pasteur de Neuchâtel. Or, on sait que Rousseau n'aimait pas la ville où il ne mettait jamais « le pied », non pas qu'il n'eût au château des amis dévoués, mais parce que, à peine arrivé à Motiers, on s'était empressé à l'hôtel-de-ville de défendre l'*Emile* « sans le connaître ». Quant aux gens d'église, ceux du pays de Neuchâtel avaient encore contre eux, à ses yeux, le tort de s'ingérer dans la politique, pour conserver le crédit qu'ils s'étaient acquis sur le peuple neuchâtelois, sous la domination de ses princes catholiques. Il leur reprochait de ne pas voir que « leur temps était passé, » et il est impossible de nier que Rousseau, à ce point de vue, ne fût dans le vrai. Le jour était proche, en effet, où, après une dernière tentative pour maintenir une position politique désormais sans objet, la Compagnie des pasteurs cesserait d'être l'un des corps de l'Etat (1768). Mais si Petitpierre appartenait à un corps dont la mauvaise volonté contre Rousseau n'était pas douteuse à ses yeux, celui-ci ne pouvait pas mettre davantage en doute le bon vouloir qui animait pour lui le pasteur de Neuchâtel.

Celui-ci reprit la plume quelques mois plus tard. Il semble à lire sa lettre qu'il y eut, dans l'intervalle, quelques communications échangées entre Rousseau et lui, toujours relatives au christianisme de l'*Emile*.

Monsieur,

Si, contre mon intention, vous êtes importuné de ce mot de lettre, prenez-vous en s'il vous plaît à M. votre pasteur; c'est lui qui m'oblige par sa négligence à m'adresser directement à vous pour réclamer les citations de l'Evangile que vous avez bien voulu m'accorder. Il m'a dit que vous étiez entré de si bonne grâce dans mes vues qu'au lieu d'une douzaine de ces citations tout au plus, à quoi j'avais borné ma requête, vous avez pris la peine de les accumuler jusqu'au nombre de vingt-cinq. M. de Montmollin avait promis de me les apporter lui-même à notre dernière assemblée de classe, mais il les oublia sur sa table avec d'autres papiers, et m'assura bien qu'il ne manquerait pas de me les faire tenir à son retour. Cependant voilà plus de quinze jours écoulés, et je ne vois rien venir. Il aura apparemment égaré cette note, et il s'imagine qu'il en sera quitte en me disant à notre première entrevue *qu'il en est fâché*. Je vous avoue, M., que je ne suis point d'humeur de perdre ainsi mal à propos le fruit de votre complaisance.

Je me flatte aussi, M., que vous ne douterez pas de mes bonnes intentions. Je ne crois pas être entêté. Je ne veux disputer avec personne. Je cherche sincèrement

la vérité sur un point qui me paraît de la dernière importance. S'il y a quelque défaut dans ma logique, je ne demande pas mieux que de la corriger incessamment. Et ce n'est que dans cette vue que je souhaite si fort de savoir avec précision quelle peut être la pensée du bon curé savoyard quand il dit que l'Evangile est plein de choses incroyables, quoiqu'il trouve d'ailleurs ce même Evangile si sublime, si respectable, si divin ! — Cela vaut la peine d'être un peu éclairci.

C'est avec bien de la joie, M., que j'apprends le rétablissement de votre santé et de vos forces. J'y suis intéressé personnellement, ne fût ce qu'à cause de l'usage que je vous sais capable d'en faire..... Et vous en avez actuellement, s'il m'est permis de vous le dire, la plus belle occasion du monde, par les criailleries mêmes qui se sont élevées de toutes parts contre vous.

Je ne sais si je me trompe, mais j'ai dans l'idée qu'il ne tient qu'à vous d'édifier tous ceux qui sont susceptibles d'édification, et d'amasser par là des charbons de feu sur la tête de vos ennemis. Je jurerais qu'il n'y a point d'éclaircissement, je dirai même d'aveu, s'il est nécessaire pour cela, qui puisse coûter trop cher à une âme telle que la vôtre.

Je suis et serai toujours, etc.

Neuchâtel, ce 25 septembre 1763.

On voit par cette lettre que les relations de Rousseau avec Montmollin étaient assez étroites, et que rien ne faisait présager encore l'éclatante rupture qui devait survenir entre eux. Rousseau, dès son arrivée à Motiers, n'avait eu, en effet, qu'à se louer de l'accueil du pasteur. Celui-ci, au témoignage même du soupçonneux philosophe, s'était montré plus tolérant qu'il n'aurait pu s'y attendre de la part d'un homme qui, peu d'années auparavant, dans les débats de « la non-éternité,» avait pris parti avec violence contre Ferdinand-Olivier Petitpierre, le frère excommunié du pasteur de Neuchâtel. Rousseau lui savait gré de s'être exposé, en le recevant dans la communion de son église, à la mauvaise humeur de plus d'un de ses confrères. C'est au surplus, disait-il alors, en résumant son jugement sur le pasteur-professeur, « un homme assez gai dans la société, qui ne manque pas d'esprit, qui fait quelquefois d'assez bons sermons, et souvent de fort bons contes. » Rousseau ne dédaignait pas, lui qui n'aimait aller qu'à pied, de monter parfois dans la voiture de M. de Montmollin (la fameuse *carriole* des *Lettres au cousin David*), ainsi qu'en fait foi une très jolie anecdote racontée par Rousseau à Mme de Boufflers. C'est un dialogue entre Voltaire et un maçon neuchâtelois, et que le pasteur de Motiers tenait de celui-ci. L'entretien de Ferney ne rappelle guère celui des jardins de Cambray entre Fénelon et un autre maçon originaire aussi du pays de Neuchâtel, mais n'est pas moins caractéristique.

« Voltaire..... — Le connaissez-vous ? — L'ouvrier. — Oui, Monsieur, je l'ai vu un jour à Buttes dans le carrosse de M. de Montmollin, qui se promenait avec

lui. — Voltaire. — Comment! Ce piedplat va en carrosse! Le voilà donc bien fier! — L'ouvrier. — Oh! Monsieur, il se promène aussi à pied. Il court comme un chat maigre et grimpe sur toutes nos montagnes. — Voltaire. — Il pourrait bien grimper quelque jour sur une échelle.... »[1]

Cette anecdote était sans doute un des « bons contes » de M. de Montmollin. Mais je reviens à la correspondance du pasteur avec Rousseau. Les réponses subséquentes de celui-ci aux lettres de H.-D. Petitpierre n'existent plus à Neuchâtel, et ont passé en mains étrangères. Une seule d'entre elles, comme on le verra bientôt, a été publiée. Mais, quelque regrettable que soit cette lacune, il est aisé de comprendre que ces lettres ne devaient guères apporter rien de nouveau dans le débat. Le pasteur demandait à l'auteur de l'*Emile*, une concession que celui-ci ne pouvait lui faire, et qui devenait de jour en jour plus impossible, à mesure que ses idées sur la révélation et le miracle, telles qu'il les a exposées plus tard dans les *Lettres de la Montagne*, se précisaient davantage. Mais, avec la manière affectueuse, et au fond toute pratique de comprendre le christianisme qui était celle du pasteur Petitpierre, ce dissentiment particulier n'était pas fait pour rebuter celui-ci. Seulement, dans la lettre qui suit, il ne revient pas sur le point en litige, mais, à l'occasion de la demande qu'avait faite à Rousseau l'un de nos compatriotes de mettre au service des réformés de France son éloquente parole, il cherche de toutes ses forces à tourner vers ce but les préoccupations de son correspondant. Et voyez pour en venir là que de précautions, j'allais dire que de caresses, et comme il cherche à gagner Rousseau par le suffrage le mieux fait pour parler à son cœur, celui d'une grande dame fort disposée à trouver que le christianisme de Jean-Jacques valait pour le moins celui d'un Père de l'Eglise. Il lui écrit, à la date du 12 juillet 1764 :

Mon dessein n'est pas de vous mettre en frais d'une réponse ; cela serait indiscret, et je ne veux que vous communiquer *sans conséquence* ce qui me paraît ne devoir pas vous être indifférent. A votre place, je ne serais point fâché qu'on m'informât dans l'occasion de ce que pourraient penser sur mon compte des personnes sensées et non prévenues. Je ne vous fais donc, M., que ce que je voudrais qu'on me fît : c'est, je crois, la vraie loi de l'équité.

J'avais parlé de vous à quelques-unes de mes connaissances d'Irlande au sujet d'*Emile*, et de votre retraite dans ce pays ; et voici ce que m'écrivait il y a quelque temps de là, une personne qui sans être savante de profession, ne laisse pas d'être souvent courtisée par des gens de lettres, encore plus pour son mérite personnel que pour son rang. C'est Mme la comtesse de Clanbrassil... Elle me disait en

[1] Lettre du 3 octobre 1762.

anglais ce que je vais tâcher de vous rendre mot pour mot. Vous verrez aux guillemets quand c'est elle-même qui parle. « Je m'en tiens toujours à mon système » pour la lecture. Un petit nombre de bons vieux livres bien connus fait toute ma » bibliothèque d'usage, et c'est autant qu'il m'en faut pour m'occuper. Mais lors- » qu'il n'est question que d'amusement, je ne trouve rien de trop léger ni de trop » court. Quant aux livres nouveaux qui paraissent de temps en temps et qui font » bruit, je les laisse tranquillement lire aux autres. Je trouve pourtant toujours » quelque ami qui veut bien m'en rendre compte par voie de conversation, et je » demande rarement d'en savoir davantage. Ce n'est guères que de cette façon là » que je connais un peu votre Jean-Jacques si renommé. Par cela même que j'en- » tends dire beaucoup de bien et beaucoup de mal de lui, je juge sur l'étiquette » que ce doit être un homme de mérite. J'ignore quels sont les articles de son » credo, et je ne pense pas devoir m'en inquiéter. On m'assure qu'il est promoteur » très zélé de la bienfaisance envers tout le monde *(of universal benevolence)*, et » par conséquent de la charité. Si cela est ainsi, cet homme là n'est-il pas plus » chrétien que tel que l'on met au rang des Pères de l'Eglise ? »

Que dites-vous, M., de cette façon de penser d'une femme ? J'étais bien résolu de vous en faire part si l'occasion s'en présentait. Mais vous ne devinez peut-être pas encore ce qui m'engage à vous écrire... Ce sont quelques lignes de votre main que j'ai vues par hasard avec étonnement, parce qu'elles ne me paraissent pas trop répondre à l'idée que l'on s'est faite de vous. Je veux parler de votre lettre du 26 mai à M. P., où vous alléguez des raisons pour refuser aux réformés de France le secours de votre plume contre leurs persécuteurs.

Vous pouvez sans doute avoir par devers vous d'autres raisons déterminantes. Je ne m'y oppose pas, je le suppose même très volontiers, et je m'en rapporte à vous. Mais en vérité, M., celles que vous articulez dans cette lettre ne sont pas dignes de vous. Il s'agit bien là vraiment de savoir ce que tel ou tel peut mériter personnellement par la loi du talion ! Vos persécuteurs ne sont-ils pas les miens ? Tous les persécuteurs ne méritent-ils pas également d'être foudroyés ? Ne doivent-ils pas l'être toujours tous ensemble ? Craindriez-vous qu'on vous reprochât d'aller jusqu'à la bienfaisance pour des gens qui seraient allés contre vous jusqu'à l'injustice ?....

Vous peignez de main de maître les torts des protestants, ou du moins d'un certain nombre d'entre eux vis-à-vis de vous. Je n'ai garde de les excuser. Vous rendez aussi très vivement les discours et les récriminations que ne manqueraient pas de vous objecter leurs ennemis, si vous aviez entrepris de plaider cette cause. Ce seraient, je l'avoue, autant d'arguments *ad hominem* contre vos clients persécuteurs, mais ils ne pourraient être pour vous que de nouveaux sujets de triomphe et de gloire. Quoi ! vous, M., l'ami déclaré, le défenseur, le zélateur intrépide, envers et contre tous, de la liberté, de l'humanité, de la vertu, vous ne voyez pas, dites-vous, ce que vous auriez de solide à répondre à de telles objections ! Vous ne le voyez pas ! *Absit contumelia !* Je vous dirais volontiers là-dessus ce que l'auteur des Provinciales voulait qu'on répondît à certaines calomnies des Jésuites, et vous ne pourriez pas vous en gendarmer, car je suis sûr d'avoir toute votre âme et tout votre génie pour mes garants.

Quels généreux sacrifices ferait-on jamais au bien public, si l'on devait être retenu par la crainte de servir des ingrats ?

S'il est vrai que les protestants sont entichés comme les autres de l'esprit d'intolérance et de persécution, n'est-ce pas un motif de plus à combattre cet esprit infernal ? Et ne doit-on pas en même temps tâcher de les convertir eux-mêmes sur ce point ? Ce serait encore peut-être leur rendre un plus grand service, que de les en mettre à couvert de la part des autres ?

Ce n'est pas à moi, M., à vous rien suggérer dans cette vue, heureux seulement si je pouvais vous y faire penser.

Je suis toujours, avec toute la considération et le respect possibles, etc.

Je crois devoir vous avertir que c'est à l'insu de M. P., et même contre son intention, que j'ai l'honneur de vous écrire.

Pour l'intelligence de cette lettre qui a certainement des parties fort belles, et d'une franchise méritoire en face de Rousseau, il est nécessaire de reproduire ici celle de Rousseau lui-même à M. P., dont parle le pasteur Petitpierre. Elle a été publiée dans la correspondance de Rousseau, et porte cette suscription : *à M. de P.* Il s'agit de M. J.-L. de Pourtalès, le généreux fondateur de l'hôpital qui porte son nom, et dont la famille, établie depuis une quarantaine d'années à Neuchâtel, avait conservé des relations avec son pays d'origine, le Languedoc. Un pasteur réformé, M. Pomaret, de Ganges, [1] avait eu l'idée de s'adresser à Rousseau par l'entremise de son compatriote, et avait écrit à ce dernier les lignes ci-dessous, que je trouve transcrites par Rousseau lui-même, dans la minute de sa réponse à la lettre de M. de Pourtalès. Ces pièces, comme les précédentes, se trouvent à la bibliothèque de Neuchâtel.

[1] Quelques mois plus tard (16 janvier 1765) Pomaret écrivit directement à Rousseau, (voir aux manuscrits de la bibliothèque de Neuchâtel). L'adresse qu'il inscrit à la fin de sa lettre est caractéristique, et donne une idée des précautions que les protestants de France devaient encore employer à cette date, pour sauvegarder le secret de leurs correspondances. « Mon adresse *à M. Jonvals, sur l'enveloppe à M. Salles, marchand fabricant en soie, près les casernes, à Ganges.* » — Pomaret entra par la suite en correspondance avec Ferney, toujours dans l'intérêt des protestants français, et la correspondance générale renferme plusieurs lettres de Voltaire *à M. de Pomaret, ministre du St-Evangile, à Ganges*, écrites avec sa vivacité et ses saillies ordinaires, et toutes relatives à ce sujet de la tolérance qui lui tenait si fort au cœur. Il lui dit entre autres (18 décembre 1767) : « Le solitaire, à qui M. de Pomaret a écrit, a tenté, en effet, tout ce qu'il a pu pour servir des citoyens qu'il regarde comme des frères, quoi qu'il ne pense ni comme eux, ni comme leurs persécuteurs. » — Et, deux ans avant sa mort (8 avril 1776) : « J'approche du terme où tout aboutit, et je finirai ma carrière en regrettant d'avoir fait tant de chemin sans goûter la consolation de vous voir. Je mourrai près du pays où mourut le brave Zuingle qui pensait que les *Numa*, les *Socrate*, et l'*autre* étaient de fort honnêtes gens. »

A M. Pourtalès l'aîné, à Neuchâtel.

Ganges, le 4 mai 1764.

Je viens de lire une lettre de M. J.-J. Rousseau à l'archevêque d'Auch, dans laquelle ce pauvre prélat est mené de manière à n'avoir pas les rieurs de son côté. Cette lettre est datée de Neuchâtel, et son auteur y est sans doute encore ; vous avez donc le satisfaction de le voir, et je voudrais bien l'avoir avec vous. Nous aurions grandement besoin qu'une plume aussi habile et aussi élégante que la sienne voulût bien nous aimer assez pour relever ce qu'il y a d'inconséquent et de trop dur pour nous dans un écrit intitulé : *Principes politiques sur le rappel des protestants en France*, qui a déjà paru avec approbation et privilége du roi. L'auteur de cet ouvrage paraît être notre ami ; il combat même assez bien l'affreuse intolérance ; mais il voudrait en même temps que les protestants fussent rappelés dans le royaume sous des conditions plus propres à faire sortir ceux qui s'y trouvent qu'à y attirer ceux qui en sont dehors. Ces conditions sont, M., aussi ridicules que sévères, comme vous l'aurez remarqué si la brochure qui les renferme est parvenue jusqu'à vous. Mais il n'y a qu'un J.-J. Rousseau qui puisse le faire sentir, et le faire sentir avec succès. Cet excellent homme voudrait-il nous rendre ce service, lui qui sait si bien parler le langage de la tendre humanité, lui qui a déjà dit de si belles choses sur la tolérance ? Nous lui en aurions une obligation infinie. Ayez la bonté de lui en dire un mot de notre part si vous le pouvez : il ne trouvera pas mauvais que des opprimés l'appellent à leur secours, et il voudra bien mettre au jour quelque chose en notre faveur, ou nous l'adresser pour la faire imprimer ici, s'il ne voulait pas la faire imprimer de delà.

Voici la réponse de Rousseau :

23 mai 1764 [1].

M. Pourtalès,

Je sais, M., que depuis deux ans Paris fourmille d'écrits qui portent mon nom, mais dont heureusement peu de gens sont les dupes. Je n'ai écrit ni vu ma prétendue lettre à M. l'archevêque d'Auch, et la date de Neuchâtel prouve que l'auteur n'est pas même instruit de ma demeure.

Je n'avais pas attendu les exhortations des protestants de France, pour réclamer contre les mauvais traitements qu'ils essuient. Ma lettre à M. l'archevêque de Paris porte un témoignage assez éclatant du vif intérêt que je prends à leurs peines ; il serait difficile d'ajouter à la force des raisons que j'apporte pour engager le gouvernement à les tolérer, et j'ai même lieu de présumer qu'il y a fait quelque attention. Quel gré m'en ont-ils su ? On dirait que cette lettre qui a ramené tant de catholiques n'a fait qu'achever d'aliéner les protestants ; et combien d'entre eux ont osé m'en faire un nouveau crime ! Comment voudriez-vous, M., que je prisse avec succès leur défense lorsque j'ai moi-même à me défendre de leurs outrages ? Opprimé, persécuté, poursuivi chez eux de toutes parts comme un scélérat, je les ai vus tous réunis pour achever de m'accabler, et lorsqu'enfin la protection du roi

[1] Cette lettre ne fut probablement copiée et envoyée que le 26. Voir plus haut.

a mis à couvert ma personne, ne pouvant plus autrement me nuire, ils n'ont cessé de m'injurier. Ouvrez jusqu'à vos *Mercures*, et vous verrez de quelle façon ces charitables chrétiens m'y traitent : si je continuais à prendre leur cause, ne me demanderait-on pas de quoi je me mêle ? Ne jugerait-on pas qu'apparemment je suis de ces braves qu'on mène au combat à coups de bâton ? « Vous avez bonne grâce à venir nous prêcher la tolérance, me dirait-on, tandis que vos gens se montrent plus intolérants que nous. Votre propre histoire dément vos principes et prouve que les réformés, doux peut-être quand ils sont faibles, sont très violents sitôt qu'ils sont les plus forts. Les uns vous décrétent, les autres vous bannissent, les autres vous reçoivent en rechignant. Cependant vous voulez que nous les traitions sur des maximes de douceur qu'ils n'ont pas eux-mêmes ! Non, puisqu'ils persécutent, ils doivent être persécutés ; c'est la loi de l'équité qui veut qu'on fasse à chacun comme il fait aux autres. Croyez-nous, ne vous mêlez plus de leurs affaires, car ce ne sont point les vôtres. Ils ont grand soin de le déclarer tous les jours en vous reniant pour leur frère, en protestant que votre religion n'est pas la leur. »

Si vous voyez, M., ce que j'aurais de solide à répondre à ce discours, ayez la bonté de me le dire : quant à moi je ne le vois pas. Et puis, que sais-je encore ? Peut-être en voulant les défendre, avancerais-je par mégarde quelque hérésie, pour laquelle on me ferait saintement brûler. Enfin je suis abattu, découragé, souffrant, et l'on me donne tant d'affaires à moi-même que je n'ai plus le temps de me mêler de celles d'autrui.

Recevez mes salutations, M., je vous supplie, et les assurances de mon respect.

M. de Pourtalès, ne voyant pas sans doute ce qu'il y avait « à répondre à ce discours, » n'y répondit pas en effet. D'autre part Rousseau, mis en demeure par le pasteur Petitpierre de revenir sur la décision si nettement articulée dans ces lignes, ne tarda pas à lui écrire pour la lui confirmer. Il lui adresse le 15 juillet, les lignes suivantes :

« Si mes raisons, M., contre la proposition qui m'a été faite par le canal de M. Pourtalès, vous paraissent mauvaises, celles que vous m'objectez ne me semblent pas meilleures, et dans ce qui regarde ma conduite je crois pouvoir rester juge des motifs qui doivent me déterminer.

Il ne s'agit pas, je le sais, de ce que tel ou tel peut mériter par la loi du talion : mais il s'agit de l'objection par laquelle les catholiques me fermeraient la bouche en m'accusant de combattre ma propre religion. Vous écrivez contre les persécuteurs, me diraient-ils, et vous vous dites protestant ! Vous avez donc tort, car les protestants sont tout aussi persécuteurs que nous, et c'est pour cela que nous ne devons point les tolérer, bien sûrs que s'ils devenaient les plus forts, ils ne nous toléreraient pas nous-mêmes. Vous nous trompez, ajouteraient-ils, ou vous vous trompez en vous mettant en contradiction avec les vôtres, et nous prêchant d'autres maximes que les leurs. Ainsi, l'ordre veut qu'avant d'attaquer les catholiques, je commence par attaquer les protestants, et par leur montrer qu'ils ne savent pas leur propre religion. Est-ce là, M., ce que vous m'ordonnez de faire ? Cette entre-

prise préliminaire rejetterait l'autre encore loin, et il me paraît que la grandeur de la tâche ne vous effraie guères quand il n'est question que de l'imposer.

Que si les arguments *ad hominem* qu'on m'objecterait, vous paraissent peu embarrassants, ils me le paraissent beaucoup à moi, et dans ce cas c'est à celui qui sait les résoudre d'en prendre le soin.

Il y a encore, ce me semble, quelque chose de dur et d'injuste de compter pour rien tout ce que j'ai fait, et de regarder ce qu'on me prescrit comme un nouveau travail à faire. Quand on a bien établi une vérité par cent preuves invincibles, ce n'est pas un si grand crime, à mon avis, de ne pas courir après la cent et unième, surtout si elle n'existe pas. J'aime à dire des choses utiles, mais je n'aime pas à les répéter, et ceux qui veulent absolument des redites n'ont qu'à prendre plusieurs exemplaires du même écrit. Les protestants de France jouissent à présent d'un repos auquel je puis avoir contribué, non par de vaines déclamations comme tant d'autres, mais par de fortes raisons politiques bien exposées. Cependant voilà qu'ils me pressent d'écrire en leur faveur: c'est faire trop de cas de ce que je puis faire, ou trop peu de ce que j'ai fait. Ils avouent qu'ils sont tranquilles, mais ils veulent être mieux que bien, et c'est après que je les ai servis de toutes mes forces, qu'ils me reprochent de ne les pas servir au-delà de mes forces.

Ce reproche, M., me paraît peu reconnaissant de leur part et peu raisonné de la vôtre. Quand un homme revient d'un long combat hors d'haleine et couvert de blessures, est-il temps de l'exhorter gravement à prendre les armes tandis qu'on se tient soi-même en repos ? Eh, Messieurs, chacun son tour, je vous prie. Si vous êtes si curieux des coups, allez en chercher votre part, quant à moi j'en ai bien la mienne ; il est temps de songer à la retraite, mes cheveux gris m'avertissent que je ne suis plus qu'un vétéran, mes maux et mes malheurs me prescrivent le repos, et je ne sors point de la lice sans y avoir payé de ma personne. *Sat patriæ Priamoque datum.* Prenez mon rang, jeunes gens, je vous le cède ; gardez-le seulement comme j'ai fait, et après cela ne vous tourmentez pas plus des exhortations indiscrètes ou des reproches déplacés, que je ne m'en tourmenterai désormais.

Ainsi, M., je confirme à loisir ce que vous m'accusez d'avoir écrit à la hâte, et que vous jugez n'être pas digne de moi, jugement auquel j'éviterai de répondre faute de l'entendre suffisamment.

Recevez, M., je vous supplie, les assurances de tout mon respect.[1]

Dans cette lettre d'une logique à outrance comme l'était volontiers celle de Rousseau, et d'une superbe qui cachait peut-être quelque embarras sous ses antithèses, l'écrivain, pour justifier le silence qu'on lui reprochait de garder dans la question de la tolérance, en appelle au changement favorable qui avait eu lieu dans la condition des protestants français, et se vante d'y avoir contribué pour sa part. Vers 1764, cet apaisement de la persécution était réel, en effet, mais ne datait que de la veille. Deux ans auparavant le pasteur Rochette

[1] Cette lettre de Rousseau a été publiée dans l'édition Lefèvre, où elle porte la suscription *à M. H.-D. P.*

avait été exécuté, et trois gentilshommes verriers du Comté de Foix l'avaient été comme lui, pour avoir simplement voulu le sauver. Toulouse elle-même, la ville fanatique, avait été émue de ces exécutions; le changement des idées et des mœurs était tel, qu'il les rendait désormais impossibles. Il n'y en eut plus, en effet, depuis 1762. Le 9 mars 1765, trois ans jour pour jour après l'exécution de Calas, un arrêt du conseil cassait celui du parlement de Toulouse. Et vingt-deux ans plus tard, l'*Edit de tolérance*, dont le titre seul marquait une révolution dans le gouvernement du pays, permettait de mesurer le chemin qu'avait fait, depuis le milieu du siècle, l'idée de la liberté.

Rousseau était-il pour quelque chose dans l'avènement de cette période de tolérance timide, qui précédait et annonçait celle de la justice? Je veux le croire. Ce n'est point à lui cependant que les protestants français en sont surtout redevables, et, parmi les grands écrivains du siècle, il n'en est qu'un seul qu'on puisse nommer comme ayant travaillé directement, mais à sa manière, à la réforme de la jurisprudence cruelle des parlements. On a remarqué que Montesquieu qui, dans les *Lettres persanes*, s'est attaqué à tant d'abus de l'ancienne monarchie, n'avait pas eu un mot en faveur des protestants opprimés, et que, dans son grand ouvrage, il avait posé comme base des lois « en fait de religion, » un principe dont il est aisé de tirer tout ensemble la justification de la politique française au XVIe siècle, jusqu'à l'avènement de Henri IV, et celle de la fiction légale en vertu de laquelle, de 1685 à 1787, il n'y eut en France que des catholiques[1]. Buffon était trop occupé de l'histoire des bêtes pour s'inquiéter beaucoup de celle des hommes, et trop soucieux de son repos pour toucher à ces questions brûlantes. Les encyclopédistes proprement dits semblaient les ignorer, et bien que l'esprit de leurs doctrines les poussât vers la tolérance, le seul fait que le protestantisme était un des grands rameaux du christianisme lui-même, c'est-à-dire à leurs yeux de l'arbre de la superstition, leur défendait de se préoccuper beaucoup des destinées de ses adhérents. Voltaire seul, bien que fort d'accord sur tout le reste avec d'Alembert et Diderot, Voltaire seul fut infatigable. Son amour passionné de l'humanité ne lui permit jamais de rester tiède dans la question de la tolérance, et lui arracha tour à tour des cris de douleur ou des sarcasmes éclatants qui finirent par arriver à l'oreille des puissances. Le dernier historien du pro-

[1] Voici ce principe: « Quand on est maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion ou de ne pas la recevoir, il ne faut pas l'y établir; quand elle y est établie, il faut la tolérer. » *De l'Esprit des lois*, liv. XXV, c. X. — Ce principe condamne, il est vrai, la révocation des édits de Nantes, mais nullement la politique subséquente, puisque, depuis cette date, le protestantisme n'était plus *établi* en France.

testantisme français, M. de Félice [1], a voulu diminuer la part de gratitude que lui doivent les protestants de son pays, en prétendant que ce sont les légistes, les Servan, les Elie de Beaumont, les Loyseau de Mauléon, qui ont seuls efficacément combattu, au nom des « nécessités juridiques, » un état de choses devenu intolérable. Il oublie que quelques-uns de ces hommes étaient les correspondants de Voltaire, et que tous étaient pénétrés de l'esprit qui l'animait, et fit de lui pendant tant d'années, dans ses écrits publics et particuliers, dans ses conversations, dans ses démarches incessantes, le premier défenseur des persécutés. Il oublie que lui-même, à propos de ces années où les protestants commençaient à respirer en France, a écrit ces lignes : « La libération d'un forçat pour cause de religion se faisait pour rien si l'on avait une lettre de Voltaire ou d'un prince protestant; sinon elle coûtait mille écus. » Il reproche à Voltaire d'avoir trahi dans un mot plaisant le fond de sa pensée sur le protestantisme, qui n'était que le dédain. Un jour qu'on lui présentait « un protestant qu'il avait fait sortir du bagne de Toulon par une lettre adressée au duc de Choiseul: « Que voulait-on faire de vous? lui dit-il; quelle conscience » de mettre à la chaîne et d'envoyer ramer un homme qui n'avait commis » d'autre crime que de prier Dieu en mauvais français! » Mais ce mot de Voltaire n'exprime-t-il pas à merveille ce qu'il voyait tout ensemble d'abominable et de ridicule dans la persécution? Voltaire riait sans doute, mais il ne riait pas toujours, on l'a trop oublié. Il ne riait pas en défendant Calas, ni même le 24 août de chaque année, quand il était repris d'un accès de fièvre, au souvenir des noces sanglantes de la Saint-Barthélemy.

Rousseau (il est temps de revenir à lui) ne se sentait peut-être pas très porté à prendre en mains une cause qui avait pour premier défenseur un homme dont les idées, le caractère et la vie étaient avec lui dans le plus parfait contraste. Sur ce point particulier de la condition des protestants de France, il y avait d'ailleurs en lui, comme sur tant d'autres, un antagonisme secret entre ses sentiments et ses principes. Par principe, Rousseau comme Montesquieu, et bien plus que lui parce qu'il était plus systématique que Montesquieu, était favorable à une religion d'Etat, et concevait la Société politique comme une unité rigide où la dissidence religieuse ne pouvait qu'apporter la perturbation avec le dualisme moral. Par sentiment, par haine instinctive contre toute tyrannie, il était favorable à la tolérance, et pouvait s'enorgueillir des paroles d'apologie que cette cause lui avait inspirées. Cette contradiction explique peut-être le ton de mauvaise humeur avec lequel il se défend contre

[1] *Histoire des protestants de France, depuis l'origine de la réformation jusqu'au temps présent*, par G. de Félice. 1 vol. Paris 1850. (*Livre IV*, § *XV*.)

les instances de ses admirateurs qui voulaient le voir se mettre plus ouvertement à la brèche pour les persécutés. Elle explique même les mauvaises raisons qu'il oppose quelquefois à ces instances, ainsi quand il écrit à M. Foulquier (18 octobre 1764) « que le moment de l'expulsion des Jésuites le force à plus de circonspection que dans un autre temps, de peur que ces pères et leurs amis ne se prévalent de cette indulgence (la tolérance de fraîche date du gouvernement français) pour confondre leur cause avec celle de la religion. » Enfin les circonstances où se trouvait Rousseau achèvent d'expliquer sa réserve. Fugitif de France deux ans auparavant, il venait à peine de toucher la terre suisse, — on sait avec quelle émotion de délivrance et quel enthousiasme de liberté, — quand il en fut expulsé par le gouvernement de Berne pour le même délit qui l'avait fait décréter de prise de corps par la cour du parlement de Paris, c'est-à-dire la publication de l'*Emile*, à ses yeux « le meilleur et le plus utile de ses écrits. » Il n'oubliait pas que le patriciat bernois avait exercé jadis, contre les adversaires de la formule du *Consensus*, des rigueurs qui l'avaient fait justement comparer au gouvernement de Louis XIV. Réfugié à Motiers, en pays protestant, il ne s'y trouvait pas, disait-il, en pays chrétien, parce que le peuple neuchâtelois, guidé par son clergé, « épiloguait sur le dogme », ne savait ce que c'était que la charité qu'il confondait avec l'aumône, et prenait pour un chrétien « un homme qui va au prêche tous les dimanches. » Il pressentait que la plupart des ecclésiastiques neuchâtelois finiraient par prendre parti contre lui. Et bientôt les *Lettres de la Montagne*, brûlées en pays protestant comme en pays catholique (ainsi Servet avait été brûlé en effigie à Vienne et en réalité à Genève), devaient lui prouver qu'il n'y avait de place nulle part pour sa conception du christianisme, et que les réformés n'étaient pas plus rapprochés que leurs adversaires de son idéal.

Cependant, tout explicites que fussent les refus de Rousseau, H.-D. Petitpierre ne se découragea pas encore. Quelques jours après avoir reçu la lettre que nous avons citée plus haut, il reprend la plume. Il avait les illusions de tout homme préoccupé d'une idée généreuse, et qui ne voit que son objet; il ne pouvait se résoudre à croire que Rousseau ne finirait pas par y entrer comme lui: c'est le fait de tous les convertisseurs. La lettre suivante où, avant de revenir à sa thèse favorite, il s'accuse de n'avoir pas assez rendu justice à ce qu'avait écrit Rousseau en faveur des protestants, ne devait pas avoir un meilleur succès que les précédentes.

Monsieur,

Quand votre réponse ne m'aurait fait d'autre bien que de m'obliger à lire encore une fois la lettre à M. l'archevêque de Paris, je vous en dois des remerciements, et

je vous les fais ici de tout mon cœur. Je pense à présent comme vous. Dans votre système on ne peut rien dire de plus fort en faveur des protestants français que ce qui est contenu, p. 80, 87, etc. Pardon, M., si j'ai paru ne pas assez vous en tenir compte !.. Mais permettez que je réclame à grands cris tout le droit que je prétends avoir de former des souhaits.... A qui, je vous prie, ne permet-on pas de bâtir des châteaux en Espagne ?

Parmi tant d'écrits sur la tolérance dont le public est inondé, je n'en connais point de complet. Les uns, à mon avis, ne valent pas la peine d'être lus, et les autres, sans excepter le *Commentaire philosophique*, donnent trop de peine à lire. Ils existent, pour la plupart des lecteurs, et surtout pour ceux qui en auraient le plus de besoin, comme s'ils n'existaient pas.

O que ne puis-je voir une fois en ma vie, sur cette intéressante matière, un ouvrage digne du sujet, qui fît voir, qui fît sentir, et par cela même fît aimer la vérité à tout le monde, bon gré mal gré qu'il en eût! Cela est-il impossible? C'est un problème que je vous donne à résoudre. Je sens au moins que cela est très difficile. La tête me tourne quand j'y pense. Quel talent, quelle dextérité, quelle impartialité universelle ne faudrait-il pas ? Dès là quelle élévation d'âme, quel désintéressement, quel courage ! Et tout cela réuni dans quel degré !

Vous voyez, M., que je conçois passablement la grandeur de la tâche, et pourtant, comme vous le dites fort bien, qu'*elle ne m'effraie guères!* Pourquoi m'effraierait-elle ? Ce n'est pas pour moi : je suis trop convaincu qu'elle ne saurait me regarder. Et ce n'est pas non plus pour vous : je sais trop que vous ne l'entreprendriez jamais qu'à bonnes enseignes, et que vous n'êtes pas homme à vous la laisser imposer par qui que ce soit au monde si ce n'est par vous-même.

Tout ce que j'aurais voulu c'est qu'il vous prît envie d'y penser : est-ce à cela que vous trouverez à redire? Je ne disconviens pas du fait, mais je nie que j'aie tort, et bien loin de m'en repentir, je m'en applaudis. Oui, M., je l'ai souhaité, je le souhaite toujours, et vous ne m'en empêcherez pas. Vous ne sauriez vous y opposer sans vous rendre vous-même coupable d'intolérance au premier chef.

Je suis toujours avec le même respect, M., etc.

A Neuchâtel, le 26 juillet 1764.

Désormais, il n'est plus question des protestants français dans les lettres du pasteur, et sa correspondance ne se rattache qu'à des incidents isolés. Dans un billet daté du 7 septembre, il introduit auprès de Rousseau le comte de Zinzendorf, par les lignes qui suivent :

Monsieur,

Le porteur, comte de Zinzendorf, et qui plus est grand admirateur du mérite et de la vertu, souhaite fort, en chemin faisant, avoir l'honneur de vous voir. Je me donne les airs de lui en fournir par ce billet une sorte de prétexte, et je le fais avec d'autant plus de plaisir que c'est toujours pour moi, M., une bonne occasion de vous assurer de tout mon respect.

Le Zinzendorf dont il est ici question, et que M. G. Streckeisen[1], en publiant ses lettres à Rousseau, a confondu avec son oncle, l'illustre chef de la communauté morave, était un jeune homme de vingt-cinq ans, un de ces dilettanti de philosophie, comme il y en avait beaucoup dans ces années du siècle passé, qui venaient visiter Rousseau à Motiers, et le quittaient pour aller ensuite aux Délices ou à Ferney, porter leurs hommages à son grand ennemi. Après avoir été élevé à Herrnhout, sous la tutelle de son oncle, il passa au catholicisme en sortant de l'université, et devint ministre d'Etat à Vienne, où il est mort en 1813. Mon regrettable ami, M. A. Bonhôte, a raconté dans le *Musée*[2] cette curieuse et énigmatique visite à Rousseau que Zinzendorf rencontra à Brot, au coin du feu de la cuisine de l'auberge Sandoz, ayant à ses côtés l'inévitable Thérèse. Rousseau fit grand honneur à la recommandation du pasteur de Neuchâtel, promena longtemps son hôte dans les gorges de l'Areuse, l'invitant à jeter comme lui, du haut d'un rocher, des pierres dans la rivière, et s'étonnant que Zinzendorf restât si froid devant les magnificences du Creux-du-Van. Dans cette longue promenade et le dîner qui la suivit, il se montra plein d'abandon, exprima son regret de n'avoir pas rendu toute justice dans ses écrits au fondateur de Herrnhout, et se déclara pourtant très sympathique au changement de religion de son neveu, le catholicisme étant, selon Rousseau, « plus conséquent » que l'Eglise protestante. Ce point de vue, d'ailleurs bien d'accord avec sa conception autoritaire de l'Etat et de l'Eglise, explique encore ses refus réitérés de venir en aide aux réformés français. Dans le cours de l'entretien, Rousseau avait dit que Voltaire était le seul homme pour lequel il éprouvât de la haine. Bien peu de temps après, Zinzendorf, comme tant d'autres pélerins, prenait le chemin de la Mecque, et rendait successivement deux visites au prophète.

[1] Voir *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, correspondance publiée par M. G. Streckeisen-Moultou. 2 vol. Paris. 1865. — M. Streckeisen, en attribuant au grand Zinzendorf les lettres de son neveu, dont il avait pris copie à la bibliothèque de Neuchâtel, a oublié deux choses, c'est qu'à cette date de 1764, Zinzendorf le morave était mort depuis plus de quatre ans, et que, eût-il été vivant, il n'eût pas montré à coup sûr l'empressement juvénile de son neveu pour aller voir le philosophe de Motiers.

[2] Voir le morceau intitulé: *Un jour de la vie de J.-J. Rousseau*, Musée neuch , tome VI, p. 60 et suiv. — La dernière des deux lettres de Zinzendorf (Nîmes 30 oct. et 20 nov. 1764), confirme ce qu'on ne pouvait que supposer jusqu'ici, d'après le récit assez obscur de Zinzendorf, c'est-à-dire, que le Champ-du-Moulin a bien été réellement habité par Rousseau, et qu'il y séjournait quand il reçut la visite du jeune diplomate. C'est par erreur que dans le récit de la *Gazette d'Augsbourg*, traduit pour le *Musée* par M. A. Bonhôte, la lettre d'introduction donnée à Zinzendorf par H.-D. Petitpierre, est attribuée à un pasteur de Zurich du même nom, qui n'a jamais existé.

Un an plus tard, en septembre 1765, au plus fort des tribulations de Rousseau, et au moment même où celui-ci quittait pour toujours Motiers, H.-D. Petitpierre écrit au philosophe éperdu pour lui offrir, au nom du comte de Waldner, un asile dans la maison de ce dernier en terre libre d'Alsace. Mais ce n'est pas un service qu'il s'agit de rendre à Rousseau; c'est un service qu'on lui demande à lui-même.

Septembre 1765.

Monsieur,

Il m'est arrivé aux eaux de Plombières ce qui arrive assez partout ailleurs, d'entendre beaucoup parler du célèbre J.-J. Rousseau. Dès qu'on sut que j'étais de Neuchâtel, que j'avais eu quelque correspondance avec vous, M., et surtout (car j'avais eu soin de m'en faire honneur) que je n'étais pour rien dans les tracasseries qui vous ont été faites, c'était à qui m'accosterait pour parler de vous.

M. le comte de Waldner, entre autres, s'est entretenu de vous avec moi en diverses occasions. Il m'a témoigné un grand désir de faire connaissance avec vous, et voudrait pour cet effet, s'il est possible, vous posséder pendant quelque temps dans sa belle maison d'Olweiler[1], à quatre ou cinq lieues de Mulhouse.

Je n'ai eu garde de lui donner la moindre lueur d'espérance à cet égard. Au contraire, je lui ai bien fait entendre que ce n'était ni la faveur des grands, ni la magnificence, ni la bonne chère qui pouvaient vous attirer, et que vous préfériez à tout cela votre liberté entière dans une vie simple et frugale, etc.

« Oui, me disait-il, je sais bien que c'est un glorieux qui aime à se singulariser, mais par cela même qu'il a beaucoup d'esprit, je suis convaincu qu'il a les organes justes, et que par conséquent il aime mieux le bon vin que le mauvais, et qu'à l'égard de toutes les autres choses de la vie, à moins qu'une cause étrangère ne vienne à la traverse, il préférera toujours le meilleur au moins bon, et j'ose dire qu'il en trouvera l'occasion chez moi.

» Donnez-lui, je vous prie, un peu bonne opinion de moi. Vous pouvez lui dire hardiment que je suis fort bon homme et pourtant pas un sot: peut-être cela le touchera-t-il plus que tout le reste. »

Et sur ce qu'il me voyait toujours en doute de réussir: « N'importe, me dit-il, faites-lui ma proposition, et ne manquez pas de m'écrire précisément tout ce qu'il vous aura répondu. » Vous voyez, M., par ce petit détail, que je ne puis me dispenser d'écrire bientôt à votre sujet à M. le général de Waldner, et qu'il me faudra, s. v. p., un mot de votre main que je puisse lui envoyer.... Je ne saurais vous exprimer combien je vous en aurai d'obligation.

On sait que Rousseau n'accepta pas les offres de service du général, qui n'était « pourtant pas un sot. » Il avait rompu avec l'hospitalité des grands seigneurs, en attendant de se brouiller avec celle des philosophes. Le jour même peut-

[1] Beau château moderne, dans une situation assez triste des environs de Soultz, et appartenant aujourd'hui à la famille Gros.

être où il quittait en hâte le Val-de-Travers, H.-D. Petitpierre lui adresse un billet pour lui recommander non plus un comte diplomate, mais un simple ecclésiastique suisse. Cette lettre est curieuse, parce que le pasteur y parle de son frère Ferdinand-Olivier, réfugié à Londres. Il semble ne pouvoir mieux recommander M. Bugnion au proscrit de Motiers qu'en le présentant comme l'ami intime d'un autre proscrit, « son pauvre frère le défroqué. »

Le porteur, nommé M. Bugnion, natif de Lausanne et actuellement ministre de l'église helvétique de Londres, fait un détour par le Val-de-Travers tout exprès pour avoir l'honneur de voir un instant M. Rousseau. Je vous supplie, M., de ne pas lui refuser cette grâce. Ce ne sera pas un petit relief pour lui, dans l'occasion, de pouvoir dire : je l'ai vu ; et fallût-il pour cela passer deux montagnes plutôt qu'une, je suis sûr qu'il n'en regretterait point la peine.

Je suis sûr aussi, M., que vous y trouverez votre compte, et que vous gagnerez pour le moins autant à connaître M. Bugnion que si c'était une nouvelle plante de botanique. Son caractère d'homme d'Eglise ne le rend ni persécuteur, ni bigot. Vous pouvez en juger *sur l'étiquette*, en ce qu'il est très digne collègue de M. Roustan [1], et entretient des liaisons très intimes d'amitié avec mon pauvre frère le *défroqué*, dont l'histoire ne vous est pas inconnue.

Je suis toujours, etc.

Cette lettre est datée du 6 septembre. Le 10, Rousseau avait déjà quitté Motiers, et se trouvait en passage à Neuchâtel, chez son ami Dupeyrou, où il est douteux que le pasteur Petitpierre ait eu l'occasion de le voir. Quinze jours plus tard, Petitpierre lui écrivait à l'île de Saint-Pierre [2] où Rousseau passa les semaines de l'arrière-saison, les plus tranquilles et les plus heureuses de sa vie depuis son départ de Motiers.

Monsieur,

J'ai différé si longtemps d'écrire à M. le comte de Waldner que je ne puis plus m'excuser honnêtement auprès de lui qu'en lui envoyant un mot de réponse de votre part.... Je ne vous en demande pas davantage. Si pourtant vous y ajoutiez quelques mots sur vos dernières aventures, je vous avoue que j'en serais charmé.... parce que je n'ai rien d'intéressant à lui marquer que cela.

Je vous prie, M., de croire que personne au monde n'est plus choqué que moi des mauvais procédés qu'on vous a fait essuyer si indignement. Non pas que je

[1] A.-J. Roustan, Génevois patriote, pasteur de l'église suisse de Londres. Grand admirateur de Rousseau, il n'hésita pourtant pas à entrer en lutte avec lui, et lui ayant communiqué le dessein de publier, contre les thèses du *Contrat social*, une défense du christianisme au point de vue politique, Rousseau lui écrivit ces nobles paroles : « Mon ami, quand nous ne voyons pas la vérité au même lieu, c'est nous accorder que nous combattre. »

[2] Cette lettre est adressée à *M. J.-J. Rousseau, à la grande île du petit lac.*

vous admire et vous applaudisse absolument en tout; au contraire : je vous dirai franchement que vous m'avez paru plus d'une fois avoir tort dans certains endroits de vos écrits. J'en étais fâché, mais ce n'est pas le tout d'être fâché, il faut être poli. Et puis se servir des armes de Satan pour venger la cause de Dieu, cela est toujours détestable. Ah! la *Vision*.... elle est charmante. Je n'ai guères lu de meilleur badinage, je crois l'entendre, et je parierais cent contre un que j'en sais l'auteur, parce que je ne connais qu'un homme dans ces quartiers qui en soit capable. J'enrage seulement de voir qu'on ne l'entende pas, surtout au Val-de-Travers où l'on s'obstine à soutenir, dit-on, que Pierrot des Dames est un paysan. On s'attend à voir ici aux premiers jours une réponse formidable de M. DuP. (Dupeyrou) à M. le Pr. de M. (Montmollin)[1]. Quoique celui-ci ne l'ait que trop méritée, j'en redoute les suites pour sa famille, et pour bien des gens qui n'en peuvent mais.

Vous trouverez peut-être que je devrais avoir le ton plus dolent en écrivant à un pauvre fugitif qui a risqué d'être assommé dans son lit, malgré toute la protection du roi et du gouvernement.

Voulez-vous que je vous le dise? Ce n'est pas vous que je trouve le plus à plaindre. J'aimerais cent fois mieux être à votre place qu'à celle de ceux qui prétendent servir Dieu en vous faisant du mal. Je n'ai jamais été à l'île de la Motte, mais je l'ai vue en passant. Ce doit être un très agréable séjour pour quelques semaines dans une saison comme celle-ci. Tâchez seulement de vous y bien porter, et croyez-moi toujours, etc.

A Neuchâtel, le 25 septembre 1765.

Ces lignes témoignent de la constance d'attachement du pasteur Petitpierre. Il cherche à adoucir les ressentiments de Rousseau, en lui montrant qu'il lui reste encore des amis; il cherche même à l'égayer en le complimentant sur son dernier écrit, et peut-être, instinctivement, n'est-il pas fâché de lui prouver que parmi ces Neuchâtelois qui « ne savent pas même en quoi consiste la grâce et le sel du style léger [2] », il s'en trouvait qui n'étaient pas insensibles à tout cela. C'est de la *Vision de Pierre de la Montagne* qu'il s'agit ici, et Petitpierre ne se trompait pas en l'attribuant à Rousseau. Ce qui avait été le plus sensible à ce dernier vers la fin de son séjour à Motiers, c'est qu'il avait cru voir des gens appartenant aux familles de ses amis entrer ouvertement dans la ligue de ses persécuteurs, ainsi un parent de Mme Boy-de-la-Tour de Lyon, la généreuse amie de Rousseau. Il raconte dans ses *Confessions* que pour ne pas se mettre en colère contre ce personnage, et le punir en même temps de la brutalité de sa conduite, il eut recours à la plaisanterie, et écrivit à son sujet, dans le goût du *Petit prophète* de Grimm, un pamphlet de quel-

[1] Sans doute la *Lettre à M***, relative à J.-J. Rousseau. A Goa, aux dépens du saint-office.* 1765.

[2] Lettre de Rousseau au maréchal de Luxembourg.

ques pages, « un chiffon », que Dupeyrou fit imprimer à Genève, et qui n'eut dans le pays qu'un succès médiocre, ce qui ne dut point l'étonner, « les Neuchâtelois, avec tout leur esprit, ne sentant guères le sel attique, ni la plaisanterie sitôt qu'elle est un peu fine. » Petitpierre l'entendait au mieux, à ce qu'il semble, et peut-être même son jugement sur la *Vision* (écrite d'ailleurs d'une manière très amusante), n'est-il pas sans quelque prévention en faveur de Rousseau, et contre son collègue à lui, le pasteur de Motiers.

Nous sommes au terme de la correspondance qui se clot par ces lignes adressées à M. J.-J. R. *à la Motte :*

Voici, Monsieur, un petit billet que Mme des Franges me prie de vous envoyer aussitôt et aussi sûrement qu'il m'est possible : je vais pour cet effet en charger M. Dupeyrou.

Mme des Franges, à l'entendre, croit vous donner un avis qui ne doit pas vous être indifférent. Je n'en sais pas davantage. Mais si vous entendiez sur quel ton elle me parle de vous, vous ne pourriez pas n'en être point flatté. Je ne la connais que depuis mon voyage à Plombières, mais quelques torts qu'on puisse lui trouver d'ailleurs, c'est à mon avis une femme très aimable, qui a de l'esprit et du sentiment jusqu'au bout des ongles.

J'attends en même temps, s. v. p., ce que je vous ai demandé pour M. de Waldner, deux lignes de votre main *avec leur date.* Cela ne vous coûtera presque rien, et je vous en saurai si bon gré !

Neuchâtel, le 30 septembre 1765.

J'ignore si ces deux lignes si vivement sollicitées finirent par arriver à H.-D. Petitpierre, mais je suppose qu'il en resta pour ses frais de politesse. Ses relations avec Rousseau cessèrent sans doute quand celui-ci s'éloigna pour toujours de la Suisse, et je ne connais pas d'autre particularité qui le concerne. Il mourut à Neuchâtel le 10 avril 1778. — Je ne sais si Rousseau qui trouvait il y a un siècle que les Neuchâtelois parlaient très bien et très aisément, mais qu'ils écrivaient platement et mal, porterait encore aujourd'hui un jugement tout ensemble aussi flatteur et aussi sévère; mais les lecteurs des lettres que nous venons de citer auront quelque peine à l'accepter tout entier en ce qui concerne le pasteur Petitpierre, ce correspondant dont rien ne décourageait l'aimable bienveillance, et si plein de sollicitude pour un homme de génie moins méconnu parmi nous qu'il ne croyait l'être.

(A suivre.) CH. BERTHOUD.

LE PEUPLIER DU GUILLERY

Ce bel arbre, qui faisait l'ornement du village de Fleurier, n'existe plus. Nous avons raconté à quelle occasion son décret de mort avait été prononcé et exécuté. Heureusement son souvenir se perpétuera dans l'élégie que lui a consacrée Mlle Allamand [1]. Mais si le poëte l'eût oublié, le crayon habile de M. C. Calame l'aurait sauvé de l'oubli. C'était justice que d'emprunter au charmant album de cet artiste neuchâtelois la page qui nous représente l'intérieur du village de Fleurier avec le peuplier du Guillery.

Si quelques vieux arbres qui faisaient l'ornement des villages disparaissent, de nouvelles plantations les remplacent, surtout dans les localités où l'esprit public est développé et tend à l'amélioration morale et intellectuelle des habitants. Sous ce rapport, Fleurier se distingue d'une manière honorable par son initiative et sa persévérance. Nous avons déjà dit que c'était aux jeunes gens de cette localité que l'on devait la plantation des allées de Longereuse. Nous devons à la mémoire de cette jeunesse, aux idées nobles et généreuses, de publier la requête suivante qu'elle adressa en 1798 au conseil de commune:

A Messieurs de l'honorable Communauté de Fleurier.

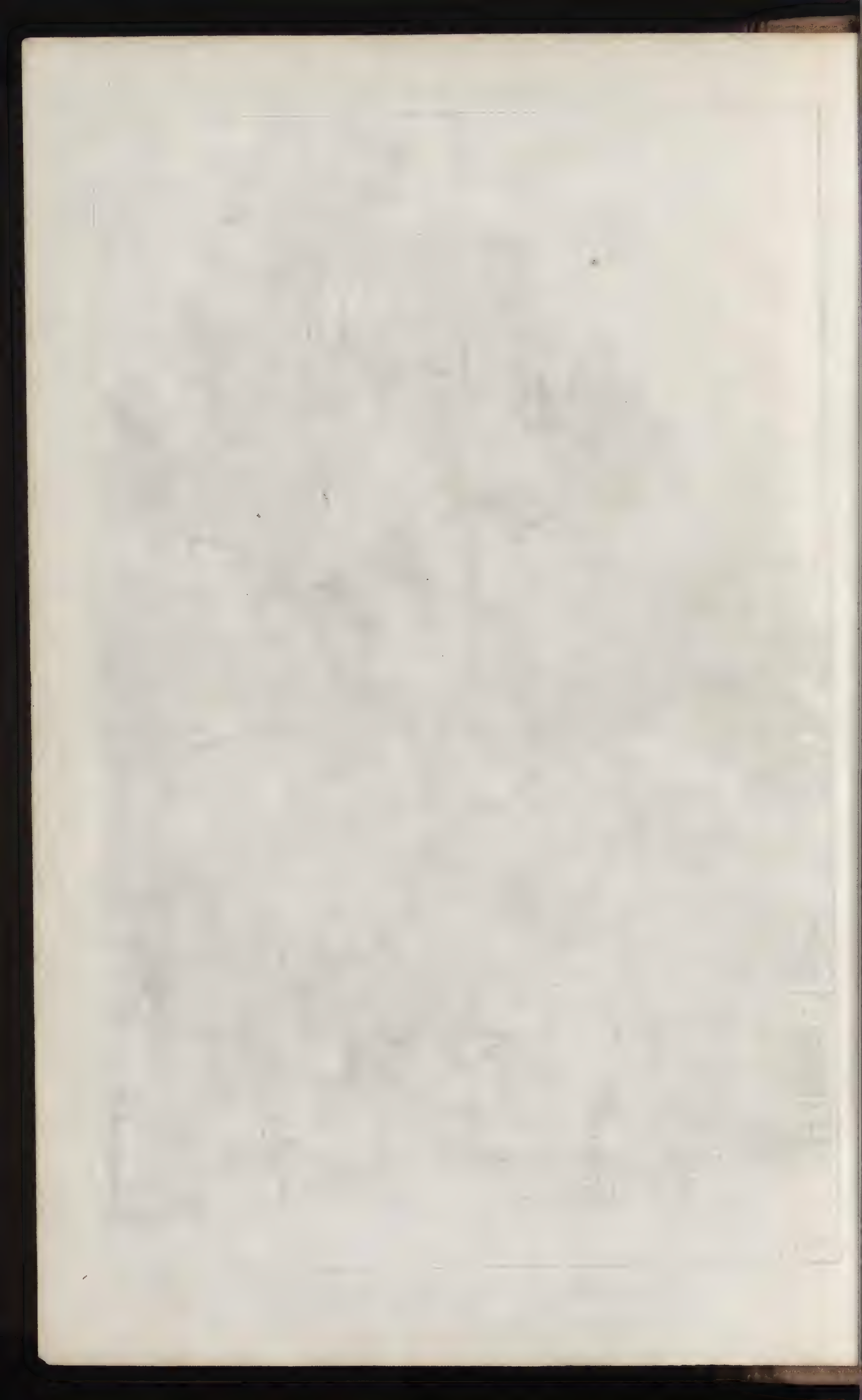
Toute la jeunesse de ce lieu s'étant assemblée extraordinairement aujourd'hui avec la louable intention de contribuer par ses faibles moyens à l'utilité et à l'agrément du public, a été unanimement d'accord, que moyennant votre approbation elle établirait une allée d'arbres dans le pâturage dit Longe-Reuse qui vous appartient. C'est, Messieurs, ce que la jeunesse vient humblement vous demander de lui accorder; elle est d'autant plus persuadée de votre gracieux consentement, que sa

[1] Voir *Musée neuchâtelois.* Année 1869, p. 233.



LE PEUPLIER NOIR, A FLEURIER, APPELÉ LE GUILLERY,

abattu en 1856. (D'après C. Calame.)



demande est conforme aux vues que vous avez toujours manifestées pour les établissements utiles et agréables à chacun, et qu'il n'en résultera aucun inconvénient quelconque tant pour la place d'armes des troupes de ce département qu'elle embellira, que pour la pâture du bétail qui y trouvera par la suite un abri contre la chaleur.

Mais, convaincue que ce projet mérite un certain développement pour que vous puissiez en juger avec certitude, la jeunesse vous prie de lui en permettre l'exposé.

Moyennant votre bon vouloir, elle établira une plantation sur deux lignes parallèles à quatorze pieds de distance, des arbres les plus analogues au sol et au climat et même d'une utilité reconnue, dans la plaine dite Longe-Reuse, à commencer vis-à-vis le sentier qui mène à Sassel, pour finir en face de l'issue des Champs du Léreu. Le terrain compris dans cet espace, formant un demi cercle bordé par le fossé et la route, et dont le centre extérieur se trouve environ à moitié chemin entre le sentier de Sassel et l'issue, positivement à l'endroit de la plaine où il y a une petite élévation, ne permet pas de tirer l'allée en ligne droite depuis sa naissance jusqu'à la fin. C'est pourquoi, la jeunesse désirant ménager le terrain établira la promenade en suivant le fossé qui sépare la plaine de la route et moyennant une rotonde d'environ 35 pieds de diamètre qui la coupera et qui sera assise sur l'élévation du terrain ; la promenade vue depuis le milieu de la plaine aura l'air d'un compas presque ouvert; de cette manière, il n'y aura absolument point de terrain perdu et l'allée dans toute son étendue, la rotonde exceptée, n'exigera qu'environ seize pieds de largeur tout le long du fossé.

Voilà, Messieurs, le projet conçu par la jeunesse et qu'elle accompagne d'un plan ci-annexé; pleine de confiance en votre bienveillance accoutumée, elle aime à croire que vous lui accorderez la permission qu'elle sollicite avec ardeur et qu'elle vous supplie humblement de ne pas lui refuser.

Si vous accordez à la jeunesse la faveur qu'elle ose vous demander, elle vous prie d'y ajouter encore celle de nommer quelques-uns d'entre vous, Messieurs, pour faire la visite du local et l'aider de leurs conseils dans l'exécution de son projet qui la recevra aussitôt qu'elle se sera procuré les fonds nécessaires et que la saison le permettra.

La jeunesse fait les vœux les plus sincères pour votre prospérité en général et pour celle de vous tous, Messieurs, en particulier.

Les délégués de la jeunesse:

C.-A. Barrelet, L^s Bugnon, Charles-H. Yersin, David-Henri Berthoud, Jean-Antoine Bovet, F^s Jacottet, Auguste Courvoisier, François Lequin.

La demande fut non-seulement accordée, mais les hommes âgés, jaloux d'être devancés par la jeunesse dans une œuvre d'utilité publique, décidèrent de créer également une plantation. C'est à cette émulation que Fleurier doit l'allée dite « des Vieux, » qui n'est que d'une année postérieure à la plantation de Longereuse.

Dans les sociétés comme dans les familles, on hérite des vertus ou des dé-

fauts de ses pères. A Fleurier nous voyons cette loi de l'hérédité se produire[1]. L'esprit de dévouement à la chose publique qui animait les pères a été légué aux enfants. Non-seulement ces derniers ont organisé la Société du Musée qui s'est proposé entr'autres buts d'utilité publique, l'embellissement des places publiques, mais les dames aussi ont voulu encourager ces nobles efforts et elles ont fondé la société *Flora*, qui comme l'indique ses statuts « favorise par une caisse d'utilité publique créée par souscription, l'exécution des entreprises de culture et d'embellissement du village et de ses environs. » La société Flora de Fleurier compte actuellement 89 membres ; son comité composé de 12 dames[2], s'est adjoint les personnes qui dans la localité s'occupent des plantations publiques commencées et continuées par les soins de la Société du Musée. Puisse ce bel exemple donné par la population de Fleurier être suivi dans les autres localités du pays[3].

Dr GUILLAUME.

[1] Faut-il chercher dans le goût qui animait les fondateurs de ce beau village l'étymologie du nom de Fleurier? La loi de l'hérédité serait encore plus évidente.

[2] Ce comité se compose actuellement de Mmes Anker, Ladame, Morel, Strœle, Z. Yersin, A. Andreæ, Bolens, C. Vaucher, Zurne, Grandjean, et de MM. C. Clément, G. Yersin et V. Andreæ.

[3] La municipalité de la Chaux-de-Fonds vient de décider de faire planter des arbres dans plusieurs de ses rues et places publiques et celle de Neuchâtel fait faire actuellement des plantations sur les places de la Balance et du Port.

TABLEAU

DES

plantations d'arbres faites dans tout le canton, sur les routes cantonales.

(Communiqué par M. Ch. Knab, ingénieur cantonal.)

VIGNOBLE

Nos des cantonn'ts	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
1	De St-Blaise à Thielle.		18	Peupliers.	
	De Thielle au Pont.		1	Plane.	
			66	Frênes.	
			48	Saules.	
			29	Peupliers.	
			1	Poirier.	
			1	Pommier.	
	De St-Blaise à Souaillon.		40	Cerisiers.	La commune de St-Blaise en a la jouissance.
			45	Pommiers.	» » »
			38	Poiriers.	» » »
			7	Noyers.	Mme Terrisse en a la jouissance.
2	Du Landeron au Pont de St-Jean.	Vieux.	60	Peupliers.	
		1863	100	Id.	
		»	146	Acacias.	
3	De Cressier au Landeron.		29	Pommiers.	La com. de Cressier en a la jouissance.
			4	Poiriers.	» » »
			46	Pommiers.	La com. du Landeron en a la jouissance.
			35	Poiriers.	» » »
			16	Cerisiers.	» » »
4	De Neuchâtel à St-Blaise.		257	Acacias.	
			60	Frênes.	
			140	Peupliers.	
			66	Planes.	
6	Du bas d. Gorges au bas de l'Ecluse.		110	Tilleuls.	
			23	Frênes.	
			59	Planes.	
			50	Acacias.	
7	Croisée des routes d'Auv. à Peseux.		2	Chênes.	
		1869	1	Tilleul.	Planté par la commune d'Auvernier.
9	Ancienne place d'armes de Boudry.	1802	29	Peupliers.	
10	Id.	1802	57	Id.	
	De Bevaix au chemin des Moines.	1837	169	Cerisiers.	
		»	21	Poiriers.	
		»	2	Noyers.	
12	Du chem. d. Moines à Chez-le-Bart.		33	Cerisiers.	
			4	Poiriers.	
			1	Noyer.	
13	Route de la chapelle de Corcelles.		6	Frênes.	
			10	Tilleuls.	
			5	Peupliers.	
			1	Sorbier.	
			1	Noyer.	
	Chemin des Nods au Closel.		1	Id.	
			1	Id.	La com. de Corcelles en a la jouissance.
	A Rochefort.	1865	6	Tilleuls.	Plantés par M. le pasteur Lardy.
		Vieux.	1	Erable.	
14	Route de la gare de Chambrelien.	1864	168	Acacias.	
	De Rochefort à Fretreules.		51	Sauges.	
			231	Planes.	
			59	Frênes.	
			1	Pommier.	
			4	Pruniers.	

VAL-DE-RUZ

Nos DES CANTONNts	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
	Route de Chaux-de-Fonds.	1862	34	Sorbiers, etc.	Du moulin Kaufmann à la scie Tissot.
		1812 et 1849	65	Peupliers et Frênes.	De la scie Tissot à la limite Boudevillers; les vieux peupliers en 1812.
		1808	29	Peupliers.	De la limite de Valangin à Boudevilliers.
		1847	90	Id.	
		1843-44	230	Peupliers.	De Boudevilliers à Malvilliers.
		1850	60	Planes.	De Malvilliers aux Hauts-Geneveys.
		1845	12	Peupliers.	Entre l'hôtel Renaud et l'hôtel du Val-de-R.
		1849	60	Ormes, Peupl., etc.	De l'hôtel du Val-de-Ruz à l'entrée du bois.
		1847	50	Planes et Saules.	Du bas des Loges à la main de la Sagne.
		1848-49	764	Planes, Sorb., etc.	
	Route du Bugnenet.	1781	119	Tilleuls.	Du Plan à Pierre-à-Bot.
		1805	120	Noyers.	» »
		1856	69	Sorbiers.	Au-dessus du pré de la Cernia jusqu'à Fenin
		1852	100	Arbres fruitiers.	Sur les districts de Vilars et Saules.
		1822	97	Peupliers.	District de Savagnier.
		1849	170	Peupliers.	De la limite de Savagnier à Dombresson.
		1850-60	392	Planes, Ormes et Sorbiers.	De la limite de Villiers au Bugnenet (frontière bernoise).
	Route de Valangin à Cernier.	1854	104	Peupliers, Sorbiers et Planes.	De Valangin à Landeyeux.
		1845-47	219	Peupliers, etc.	De Landeyeux à Cernier.
	Route de Fontaines-Chézard.	1858	450	Sorbiers.	De Fontaines au Grand-Chézard.
	Route de Dombresson aux Hts-Geneveys.	1845	44	Peupliers.	De St-Martin au Grand-Chézard.
		1845	59	Id.	Du Grand-Chézard à Cernier.
		1840-58	158	Tilleuls.	De Cernier à Fontainemelon.
		1861-63	162	Sorbiers et Planes.	De Fontainemelon aux Hauts-Geneveys.
	Route de Fontaines à Coffrane.	1847	199	Peupliers.	De Fontaines à Bot.
	Route de Montmollin à La Tourne.	1867	11	Tilleuls.	A Montmollin.
		1867	22	Planes.	Près le viaduc du chemin de fer.
		1865	14	Tilleuls.	Aux Grattes.
		»	8	Frênes.	»
		1846-60	166	Frênes, Sorbiers.	Des Grattes à La Tourne.

MONTAGNES

Nos DES CANTONNts	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
46	Route de la Cibourg.	1840-68	83	Planes.	Du cimetière des Cornes-morels à la Cibourg.
		»	47	Sorbiers.	
		»	13	Peupliers.	
		»	28	Ormeaux.	
		»	54	Frênes.	
		»	18	Saules-lauriers.	
		»	50	Trembles.	
		»	13	Tilleuls.	
		»	1	Cerisier.	
47-8	Route des Planchettes.	1769 à 1845 et 1858	60	Planes.	Du cimetière des Cornes-morels vers chez les Muets (brasserie) et du haut de la rue de la Combe aux Planchettes.
			188	Sorbiers.	
			5	Peupliers.	
		»	30	Ormeaux.	
		»	44	Frênes.	
		»	15	Saules-lauriers.	
		»	17	Tilleuls.	
49	Route des Eplatures.	1849-68	135	Planes.	De Vers-chez-les-Muets au passage à niveau du Jura sur le Crêt du Locle.
		»	257	Sorbiers.	
		»	19	Frênes.	
		»	5	Saules-lauriers.	
		»	13	Trembles.	
		»	6	Tilleuls.	
		»	3	Cerisiers.	
		»	3	Maronniers.	

Nos DES CANTONNts	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
50	Route des Eplatures au Locle.	1845	1	Plane.	Du passage à niveau du Jura aux Pilons et des Trois-Rois aux Abattoirs.
		à	50	Sorbiers.	
		1850	7	Ormeaux.	
51	Route du Col-des-Roches.	1845	8	Planes.	Des Pilons à la frontière française (Col des Roches) et des Abattoirs au contour des Replattes.
		à	12	Sorbiers.	
		1848	7	Peupliers.	
			10	Ormeaux.	
			528	Saules-lauriers.	
			3	Trembles.	
			8	Tilleuls.	
52	Route des Brenets.	1848	2	Planes.	Depuis la route de France (Col des Roches) à la frontière française par les Brenets.
		à	192	Sorbiers.	
		1852	10	Tilleuls.	
			27	Maronniers.	
			20	Saules.	
53	Route du Quartier.	1842	53	Planes.	Du contour des Replattes au-dessus des carrières de la Joux.
		à	75	Sorbiers.	
		1850	26	Ormeaux.	
			55	Frênes.	
			19	Saules.	
54	Route des Ponts.	1790	63	Planes.	Des carrières aux Grands-Ponts et sur la route de la Sagne jusqu'à une grange à tourbe à 850' avant la maison portant le No 1804.
		à	126	Sorbiers.	
		1868	2	Peupliers.	
			16	Ormeaux.	
			1	Frêne.	
			3	Trembles.	
			7	Tilleuls.	
			23	Bouleaux.	
			25	Saules.	
55	Route des Coeudres.	1850	1	Plane.	De la grange à tourbe ci-dessus à la dernière maison des Coeudres.
		à	72	Sorbiers.	
		1855	1	Ormeau.	
			2	Tilleuls.	
			8	Saules.	
56	Route de la Sagne.	1850	12	Sorbiers.	De la dernière maison des Coeudres à la première fontaine de la Corbatière.
			4	Saules-lauriers.	
			4	Tilleuls.	
57	Route de la Corbatière.	1842	88	Planes.	De la fontaine ci-dessus au haut de la rue de la Combe (Chaux-de-Fonds).
		à	107	Sorbiers.	
		1850	104	Ormeaux.	
			13	Frênes.	
			101	Saules-lauriers.	
			4	Trembles.	
			5	Bouleaux.	
58	Route de la Chaux-du-Milieu.	1800	19	Planes.	De la main du Quartier à la coulisse vis-à-vis la petite maison de D.-L. Aellen, et la route de la Joux à la Chaux-du-Milieu.
		à	75	Sorbiers.	
		1868	1	Ormeau.	
			3	Frênes.	
			4	Saules.	
59	Route du Cachot.	1855	37	Sorbiers.	De la coulisse ci-dessus au chemin de la scie à vent du Petit Cachot, du Grand Cachot au Gardots, etc.
			4	Saules.	
0-1	Route de la Châtagne.	1855	6	Sorbiers.	Du chemin de la scie à vent à la 1re maison des Varodes et au Brouillet (pinte).
		à	10	Trembles.	
		1867	1	Saule.	
62	Route des Convers.	1769	2	Planes.	De la gare des Convers à la frontière bernoise.
		à	14	Sorbiers.	
		1845	3	Ormeaux.	
63	Route de la Combe du Locle.	1855	55	Planes.	Des Abattoirs du Locle aux Queues.
		à	50	Sorbiers.	
		1867	47	Frênes.	
64	Entre-deux-Monts.	1860	6	Planes.	Du gros moulin (route Locle-Chaux-de-Fonds) à la Sagne par la Baume.
		à 1868	12	Sorbiers.	

VAL-DE-TRAVERS

Nos DES CANTONNts	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
30	Route de Brot-dessous.		30	Saules.	
31	Route de Noiraigue-Rosières.		72	Peupliers.	
			100	Planes, Platanes.	
32	Route de Travers.	1830-68	93	Peupliers.	
			105	Planes, Platanes.	
33	Route de Couvet à Môtiers.		125	Frênes, Tilleuls, Peupl. et Sorbiers.	A part 51 arbres le reste aux communes et particuliers.
33	Route Fleurier-Môtiers.	1835	220	Peupliers.	Plantation faite par les garçons de Môtiers.
34	Route de Fleurier.		74	Id.	
			34	Frênes.	
			28	Ormes.	
			25	Planes.	
			19	Divers.	
	Nouveau canal de la Reuse.	1870	2 à 300	Peupliers noirs.	
35	Route du Haut de La Tour aux Verrières.		58	Frênes.	
			25	Sorbiers.	
			51	Divers.	
36	Verrières.		40	Sorbiers.	
			31	Trembles.	
			22	Saules.	
			42	Divers.	
37	Route des Bayards.		50	Sorbiers.	Au Cernit.
38	Route de Môtiers à la gare de Fleurier.		372	Peupliers Platanes et Planes.	19 sont à l'Etat, le reste aux communes de Fleurier, Boveresse et Môtiers.
39	Route de Fleurier au Choumin.	1857	473	Sorbiers, Bouleaux, Frên., Tilleuls, etc.	
40	Route de Buttes à Longeaigue.		188	Planes. Ormes, Sorbiers, Saules.	
42	Route de la Côte-aux-Fées.	1867	121	Sorbiers, Planes, Frênes, Saules.	Plantation qui se continuera.
43	Route d. Petits-Ponts à la Tourne.		210	Sorbiers, Planes, Saules-lauriers.	Manque 187.
44	Route des Ponts.		55	Saules-lauriers.	

LES QUATRE PETITPIERRE

II

LOUIS-FRÉDÉRIC PETITPIERRE [1]

Louis-Frédéric Petitpierre [2], frère puîné du précédent, et pasteur comme lui à Neuchâtel où il mourut en 1787, est mieux connu que son aîné, grâce à la publication de deux de ses ouvrages, faite après sa mort par H.-D. Chaillet, son disciple et son ami. Les préfaces de ces ouvrages donnent de cet

[1] Le portrait qui accompagne cette notice est la copie de celui que possède la Bibliothèque de Neuchâtel. La ressemblance de celui-ci avec l'original paraît avoir été complète ; on croit même retrouver quelques-uns des traits de cette figure à l'expression douce et fine, chez telle autre personne de la famille que nous avons pu connaître. La bouche semble prête à sourire, et les yeux trahissent peut-être (comme le mouchoir que le prédicateur tient à la main) cette disposition à l'attendrissement qu'on trouvait parfois excessive. — Le dessin que le *Musée* doit à M. F. Landry a été exécuté d'après une reproduction photographique du portrait à l'huile de la Bibliothèque.

[2] Né le 2 octobre 1712 ; consacré le 14 septembre 1735 ; diacre de Valangin en 1745 ; pasteur aux Bayards en 1746 ; ministre du mardi à Neuchâtel en 1747 (c'est dans cette même année que le service du *mardi* fut transféré au *vendredi)* ; pasteur à Cornaux en 1750, et à Neuchâtel de 1755 jusqu'à sa mort (4 septembre 1787). Il était doyen en 1758 et 1759, à l'origine des démêlés de la Compagnie avec son frère Ferdinand-Olivier. Douze ans plus tard, en 1771, la Compagnie le plaça de nouveau à sa tête ; il fut confirmé comme doyen l'année suivante, et *reconfirmé* en 1773. (Cartulaire de M. H. Gagnebin, pasteur à Amsterdam.)

La famille de L.-F. Petitpierre est aujourd'hui éteinte. Il avait eu, de son mariage avec

homme excellent l'idée la plus attrayante : un pasteur d'autrefois, d'une piété douce et simple, unissant la netteté d'un esprit bien fait à une fleur d'imagination qu'avait cultivée l'étude des poëtes, et tempérant une sensibilité qu'on lui reprochait de porter trop souvent en chaire, par les éclairs d'une gaîté naturelle et saine [1], que l'âpreté des discussions dogmatiques n'avait pas effacée

N. Gaudot, trois enfants, *Ferdinand-Olivier* qui passa une partie de sa jeunesse en Angleterre auprès de son oncle et homonyme, le réfugié de Londres, et qui marié plus tard avec N. de Sandoz-Rollin, ne laissa pas de postérité ; *Jean*, mort jeune ; et enfin une fille, mademoiselle Lisette Petitpierre, morte à Neuchâtel en 1841, après une longue vie marquée par des actes nombreux de bienfaisance et de générosité. C'est à elle qu'un de ses parents, M. J.-F. Petitpierre, écrivait (décembre 1820) les lignes suivantes qui me semblent rentrer très naturellement dans cette notice : ..... « Que direz-vous maintenant d'un homme qui, après vous avoir témoigné son regret de la peine que vous aviez prise de lui écrire, serait assez inconséquent pour vous prier de lui écrire de nouveau ? Notre oncle Ferdinand (la « non-éternité ») ne manquerait pas de dire ici avec cette expression d'indignation qui lui était propre : *quelle absurdité !* C'est pourtant le cas où je me trouve vis-à-vis de vous, ma chère cousine. Il y a très longtemps que j'ai envie de vous prier, sans l'avoir encore osé, de vouloir bien rassembler par écrit tout ce que votre excellente mémoire pourra vous rappeler des traditions que vous avez reçues de feu notre commune tante Lisette (la sœur des pasteurs) sur le compte de notre arrière-grand-père, Jean Petitpierre, maire des Verrières. Ce qui excite ma curiosité en lui est le caractère de droiture et de probité que je me souviens de lui avoir plusieurs fois entendu attribuer par ma tante. Elle me disait que tout cassé par les années, et aveugle de vieillesse, il avait conservé la vivacité de caractère d'un jeune homme, et que surtout il sautait en l'air au récit de la moindre injustice. Je ne sais pas aussi bien ce qu'était notre grand-père, mais je n'en ai jamais entendu parler que très honorablement pour lui. Quant à mes oncles et à mon père (les quatre ministres), quand je me rappelle leurs vertus, je vous avoue que je m'honore autant d'être descendu de tels hommes que de Hugues Capet ou même de Charlemagne. » — Et à moi aussi, qu'on me permette d'être fier de cet aïeul, Jean Petitpierre, si soucieux de la justice et du droit.

[1] C'est dans ses vers qu'on retrouverait peut-être des traces de cette humeur enjouée et doucement railleuse, dont les deux couplets qui suivent, et qui lui sont attribués, peuvent donner l'idée ; c'est le commencement d'une chanson sur l'*Alcoran et la Bulle* (sans doute la bulle *Unigenitus)*, dont je ne possède pas la fin.

On dit ici publiquement
  Que le Turc vient en France,
Renouveler apparemment
  Notre ancienne alliance.
Mais moi qui sais bien qu'en penser,
  Je le dis sans scrupule :
Il est venu pour fiancer
  L'Alcoran et la Bulle.

Le contrat doit être porté
  Aux docteurs de Sorbonne ;
Nos prélats l'ont tous accepté,
  Le roi même l'ordonne.

alors chez les hommes d'Eglise. Je ne sais si M. Chaillet qui se passionnait aisément ne va pas un peu loin quand il résume ainsi le portrait de son ami : « la justesse d'un Wolf, l'esprit d'un Fontenelle, la sensibilité d'un Fénelon, et quelque chose encore de la naïveté de La Fontaine, croirait-on trouver tout cela dans le même homme? » Je veux admettre qu'il y a là quelque chose de l'engouement d'un ami, et des sollicitudes d'un éditeur publiant deux volumes de sermons en pleine révolution française [1]; mais tout ce que je sais de L.-F. Petitpierre me fait comprendre cet éloge, et cet éloge explique les longs succès de ce prédicateur qui n'avait qu'une voix ingrate, et qui ne montait en chaire qu'en boitant tout bas. La douceur de son commerce, et cette gaîté que ne purent éteindre d'assez rudes épreuves, l'avaient fait chérir de sa famille et de ses amis. Ceux-là mêmes qui lui reprochaient une certaine indécision de caractère, et une politesse trop universelle pour n'être pas un peu banale, ne pouvaient s'empêcher d'être gagnés par lui quand ils le voyaient de plus près, et la modestie qu'on s'étonnait de trouver chez un homme d'un mérite si marquant, ne trouva au moins jamais d'incrédules.

Il ne faudrait chercher dans ses sermons ni le mouvement oratoire ni le pathétique. Il causait plus qu'il ne prêchait, et c'est peut-être pour cela qu'il se faisait si bien écouter. Cette conversation, d'ailleurs très méditée et toujours écrite car il n'improvisa jamais, était relevée par des rapprochements heureux, et une sorte d'allégresse d'esprit et de bonne humeur trop souvent absentes de la chaire. Je ne fais guère ici que citer Chaillet; je ferai mieux de lui donner tout-à-fait la parole : *« Je ne sais quelle saillie dans les choses* même les plus sérieuses, une sorte de gaîté sentimentale si j'ose le dire qui faisait briller ses yeux dans le moment même où ses larmes coulaient..., un indéfinissable mélange d'esprit et de sensibilité dont il n'avait trouvé le modèle nulle part : voilà ce que j'ai senti en l'entendant, et ce que je ne sais

Ce prince pour se mieux montrer
Fait toute la dépense ;
Et pour le tout accélérer
Rome donne dispense.

Au siècle passé, on permettait encore aux hommes d'Eglise de composer parfois des chansons ; on leur permettait même de les chanter. Pourtant, c'est à Genève, beaucoup plus qu'à Neuchâtel, qu'on trouverait des traces nombreuses de cette littérature chantante ecclésiastique ; et les couplets ci-dessus, si tant est qu'ils soient de L.-F. Petitpierre, sont probablement les seuls qui lui soient échappés.

[1] *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte*, par feu M. Frédéric-Louis Petitpierre, pasteur à Neuchâtel. 2 vol. Neuchâtel, de l'imprimerie de L. Fauche-Borel, imprimeur du roi, 1792.

pas rendre. M'exprimerai-je mieux par un exemple? En rappelant la parabole du marchand qui a trouvé une perle de grand prix : « heureux marchand! dit-il; sa fortune est faite! » L'esprit sourit pendant que le cœur s'émeut. »

On lui reprochait quelquefois d'imiter tour à tour Fénelon et Klopstock. C'étaient ses auteurs favoris. Comment n'aurait-on pas retrouvé quelque chose du premier chez ce prédicateur qui, dans ses années de jeunesse, s'il en faut croire ses contemporains, avait copié huit ou neuf fois le *Télémaque*, juste aussi souvent que Démosthène avait copié Thucydide? Sa familiarité élégante rappelle Fénelon, comme une veine de sentimentalisme rappelle parfois dans ses sermons le poëte du *Messie*, dont il devait se faire le traducteur. Il aimait un peu trop les *Nuits* d'Young; c'était un tribut payé au goût de son temps; mais ce n'est pas pour la mélancolie emphatique de ce poëte, dont l'influence sur la prédication, dans notre pays, a été plus durable qu'on ne le croit d'ordinaire, qu'il éprouvait précisément de l'attrait : il y trouvait « des preuves abondantes et fortes, bien détaillées et bien présentées, de notre immortalité. »

Quelques pages bien choisies dans ses deux volumes de sermons, le feraient mieux connaître, dira-t-on, que tous ces jugements. Je ne le pense pas. La manière de L.-F. Petitpierre est aussi peu favorable que possible à un choix de ce genre, et ce que nous avons dit de sa prédication permet de le comprendre. Il est toujours le même, doucement animé, mais s'élève rarement au-dessus du niveau qui est le sien, et son talent ne se concentre et n'éclate jamais dans une de ces pages où se trouve en quelques traits l'homme tout entier. Il faut le suivre longtemps pour apprendre à le goûter et lui rendre justice. Bref, il était plus écrivain qu'orateur, et peut-être encore plus causeur qu'écrivain.

Il n'avait pas écrit moins de huit cents sermons. L'étendue de ses plans explique cette prodigieuse fécondité. Il est tel sujet, comme « la connaissance de soi-même, » dont il n'a pas tiré moins de vingt-quatre discours. Ceci encore montre combien il serait inutile de chercher à donner une idée de ce prédicateur par un passage isolé. — De cette masse de sermons, Chaillet en a eu près de la moitié entre les mains, et c'est de là qu'il a tiré les volumes qui nous occupent. Hé bien! il affirme que dans ces quatre cents discours il n'en est pas un seul qu'il ait lu « sans intérêt, pas un seul où il n'y eût quelque idée ingénieuse ou nouvelle, quelque expression heureuse, originale, quelqu'un de ces traits qui décèlent le maître. »

M. Chaillet, sans doute, savait lire comme peu de gens lisent; il lui arrivait même de prêter de son esprit à ses auteurs; la forme du sermon exerçait d'ailleurs sur lui une fascination surprenante; mais avec tout cela la vérité de son impression subsiste, et cette impression a été celle des auditeurs les plus distingués de Petitpierre, pendant sa longue carrière de prédicateur.

Aucun de ses sermons n'avait été écrit en vue de l'impression, et ce trait qui leur donne plus de prix ne doit pas être perdu de vue par ses lecteurs. Il ne songeait pas non plus à la publicité quand il traduisit le *Messie* de Klopstock, travail aussi long que difficile, et qui l'occupa jusque dans les derniers temps de sa vie. Comme ses trois frères, il avait fait essentiellement ses études dans son pays, sous la direction de J.-F. Osterwald qui n'eut pas d'élèves plus distingués que les Petitpierre, et aimait à le reconnaître. Il est probable que Louis-Frédéric avait séjourné à Zurich ou à Bâle, où les jeunes théologiens neuchâtelois allaient souvent chercher, comme à Genève, le complément de leurs études. Tout au moins était-il du petit nombre d'hommes familiers alors avec la langue allemande, dans notre pays, et le seul apparemment qui fût capable d'entreprendre la traduction de Klopstock. Il s'était pris d'une véritable passion pour son grand poème dont l'inspiration religieuse et tendre, l'élévation constante, la forme empruntée à l'antiquité classique, et même l'excessive ampleur correspondaient bien à sa nature et à ses habitudes d'esprit. Son éditeur raconte que chaque année, au retour de Pâques, L.-F. Petitpierre relisait le *Messie*, où il trouvait une préparation faite pour son cœur à la fête qui s'approchait. Il est permis de dire qu'en traduisant ce poème il continuait son ministère, et que, sans penser à publier son travail, il l'entreprit dans le but de se satisfaire lui-même, tout en propageant autour de lui, dans le cercle de sa famille et de ses amis, sa religieuse admiration.

Cette traduction ne fut publiée qu'en 1795 [1]. L'Avant-propos placé par Chaillet en tête de l'ouvrage, est remarquable comme tout ce qu'a écrit cet homme d'un goût moins pur qu'enthousiaste, mais que la vivacité de son sens littéraire appelait cependant plutôt encore à la critique qu'à la prédication. Toutes ses sympathies éclatent dans cette préface curieuse. Dès les premières lignes il dit arrière! à ceux qui ne voient dans Ossian, Milton et les prophètes (c'est lui-même qui rapproche ces noms) que d'informes et gigantesques images, dans Shakspeare qu'un forcené, dans Young qu'un atrabilaire, dans Richardson qu'un ennuyeux détailleur *(sic)*. Ils ne sont pas dignes de Klopstock où ils ne trouveront qu'un « perpétuel délire; » ils sont de l'école de Voltaire, et lui qui était de celle de Rousseau, les renvoie avec dédain à la *Henriade*. Chaillet, dans l'ardeur et parfois dans le choix de ses admirations, rappelle vraiment Diderot. Ce n'était assurément pas le christianisme qu'il avait trouvé dans Shakspeare, ni dans Ossian; mais le christianisme de Klop-

[1] *Le Messie, poème.* Traduction nouvelle et seule complète de l'original allemand de Klopstock, par feu M. Louis-Frédéric Petitpierre, pasteur à Neuchâtel. 4 vol. A Neuchâtel, de l'imprimerie de L. Fauche-Borel, imprimeur du roi, 1795.

stock le frappe tout à coup; c'est parce qu'il est chrétien qu'il est *sublime*, qu'il « enflamme de sa chaleur tous ceux qui sont au moins assez chrétiens pour être susceptibles de cette émotion si douce; » de là toute une théorie: il faut être chrétien pour être susceptible d'enthousiasme et savoir exprimer le sublime, mais il faut aussi être enthousiaste pour goûter le sublime et pour être chrétien. Or, il est peu d'écrivains sublimes, « mais est-il beaucoup plus de lecteurs dignes de les goûter? » s'écrie Chaillet, sans s'apercevoir qu'il réduit ainsi à une aristocratie de quelques enthousiastes comme lui le nombre des gens capables de comprendre non-seulement la poésie chrétienne, mais le christianisme lui-même.... Heureusement, il se rabat bientôt, selon son habitude, sur quelque chose de plus accessible que le sublime, c'est-à-dire le sentiment. Ce n'est plus seulement, comme il vient de le dire, par l'effet du sublime qu'on peut juger du christianisme d'un poëte et de celui de son lecteur. Non; l'enthousiasme de Klopstock vient du cœur; le génie *sans cœur* ne serait pas le génie; la beauté morale est l'objet naturel de la poésie; ce point de vue de la beauté morale s'élève encore si l'on prend la révélation pour guide: « n'est-ce point là, » s'écrie-t-il dans un de ces accès d'enthousiasme qui impatientaient Mme de Charrière, « n'est-ce point là une preuve de sentiment en faveur de la révélation, aussi démonstrative qu'aucune autre? Pour moi c'est celle qui me touche le plus. »

Il y aurait beaucoup à dire sur cette argumentation, mais Chaillet n'a pas l'air de s'en douter. Il prévoit une autre objection. Certains lecteurs diront peut-être *que Klopstock est orthodoxe, trinitaire, voué au système de la satisfaction*... Hétérodoxes, leur crie-t-il (il l'était peut-être lui-même plus qu'il ne le croyait), ne soyez pas intolérants! Examinez plutôt, puisqu'il s'agit d'un poème, si le système opposé au vôtre « n'est pas sans comparaison le plus poétique et le plus sentimental (un système sentimental!), d'où peut-être on pourrait conclure quelque chose en faveur de sa vérité. » — Tout à l'heure, avec le manque de précision qu'il devait à ses habitudes particulières de prédicateur, il voyait dans la beauté morale la preuve essentielle et presque unique de la vérité chrétienne; maintenant il cherche dans l'esthétique la démonstration de l'orthodoxie, oubliant que l'orthodoxie de Milton et de Dante, par exemple, n'a rien à faire avec celle de Klopstock, et que, si l'hétérodoxe est un grand poëte, il produira le même effet que le grand poëte orthodoxe, peut-être même un effet plus puissant, parce qu'il n'est pas retenu comme lui dans les barrières d'un système théologique, quelque vrai que ce système puisse être d'ailleurs. Mais Chaillet n'y regardait pas de si près: il avait été ému, et lui qui connaissait si bien son Homère grec, et qui ne savait guère l'allemand, après avoir lu la traduction du *Messie* déclarait que Klopstock était

le plus original des poëtes, qu'il avait découvert un monde nouveau, et que si ses peintures étaient moins simples que celles d'Homère elles avaient plus de vigueur! C'est bien là l'enthousiasme d'un néophyte, mais cet enthousiasme était au moins sincère, et la faculté d'admirer est trop rare après tout pour qu'on ne lui passe pas quelque exagération.

L'Allemagne elle-même avait aussi salué dans Klopstock son Homère, et ce nom d'Homère allemand n'est pas encore désappris par elle. Mais les raisons de cette admiration, bien refroidie aujourd'hui, étaient assez différentes. Klopstock révéla à son pays le génie de sa langue et de sa poésie propres, faussées par l'imitation étrangère; il fut le père de la moderne poésie de ce grand peuple qui retrouva dans ses chants, en même temps que l'idée religieuse qu'il avait laissé s'obscurcir, la tradition nationale trop longtemps interrompue. Désormais la poésie allemande était fondée; grâce à Klopstock, elle avait ses racines dans le sol de la patrie. C'est ainsi, mais ainsi seulement, que Klopstock peut être nommé son Homère. Ceci explique ce phénomène assez singulier d'un poëte qu'on ne lit plus, et qui garde pourtant le nom d'initiateur. Ses admirateurs les plus sincères, un Wolfgang Menzel par exemple, reconnaissent eux-mêmes qu'il est à peu près impossible de le lire jusqu'au bout, qu'on le trouve, à la lecture, lourd et pédant, et qu'il faut le contempler à distance pour lui rendre justice. De loin, disent-ils, il apparaît comme l'esprit gigantesque d'Ossian, faisant résonner dans les nuées une harpe immense : s'approche-t-on, ce n'est plus qu'un brouillard. Jamais le *major è longinquo reverentia* n'a été paraphrasé d'une manière plus naïve, et rien n'explique mieux les railleries de Lessing au siècle passé, et dans le nôtre celles de ce terrible humoriste qui nous montre la déesse de l'ennui, la tête coiffée d'un capuce de plomb, se promenant la *Messiade* à la main dans les rues d'une petite ville. Mais en dépit de ces sarcasmes, et, ce qui est plus sérieux, en dépit de l'idée malheureuse de transformer en épopée l'histoire évangélique, et en *héros* d'une épopée « l'homme sans péché »; en dépit des longs hexamètres classiques si singulièrement choisis par Klopstock pour reproduire les paroles du Maître et la brièveté des récits sans apprêt de l'Evangile; en dépit des vingt chants interminables du poëme, et de son action languissante, et de ses raisonnements, et de sa théologie, l'Allemagne aime toujours et révère à bon droit son vieux poëte. Le noble patriotisme de ses œuvres lyriques, le caractère tendre et rêveur de sa poésie, son enthousiasme, sa chaleur d'âme, sa sincérité, lui feront garder la place qu'il a conquise. On le lira, s'il est possible, moins encore qu'aujourd'hui; on se contentera de connaître le *Messie* par l'épisode d'Abbadona; on dira avec Gervinus que ce poëme est un grand *oratorio* plutôt qu'une épopée; mais on ne cessera pas de

voir en Klopstock le coryphée qui a introduit sur la scène allemande le chœur de ses poëtes nationaux. Ce n'est pas aujourd'hui, quand elle aspire à redevenir une grande nation, que l'Allemagne songerait à répudier celui qui a contribué pour sa part à son unité et à sa grandeur.

Je reviens à la traduction de L.-F. Petitpierre, et à la préface de son éditeur. C'était la première fois que le *Messie* paraissait complètement en langue française. « Un Allemand qui entendait très mal le français », et « dont le travail avait été revu et corrigé par un Français qui n'entendait point du tout l'allemand, [1] » avait publié une version des dix premiers chants du poëme, et les antithèses piquantes de Chaillet peuvent nous faire comprendre ce que devait être cet ouvrage. En revanche, la traduction de Petitpierre n'était pas seulement complète, mais fidèle. Elle l'était même surabondamment au dire de l'éditeur qui nous apprend au prix de quelles peines il a cherché, avec un homme savant et modeste, le professeur Meuron, à la rendre plus poétique en lui ôtant quelque chose de son exactitude trop littérale. Chaillet qui, à bien des égards, était de son temps et le devançait même quelquefois, était demeuré, en fait de traduction, trop fidèle aux idées du dix-septième siècle: il ne craignait pas les « belles infidèles, » et préférait à la transposition exacte l'accommodation élégante. Il faisait un reproche à L.-F. Petitpierre de n'avoir pas osé prendre assez d'essor, d'avoir manqué de hardiesse, bref d'être resté trop dévot aux traits et aux tournures de son original. Ainsi, ce qui serait précisément pour nous un titre de recommandation, était, pour cet admirateur trop fervent de Bitaubé, une marque de timidité et un scrupule excessif. Heureusement les retouches des deux éditeurs ont été moins considérables qu'on ne pourrait le croire, et n'ont pu effacer, dans le travail du pasteur neuchâtelois, ce qui en fait le mérite essentiel, je veux dire la simplicité et la justesse.

Quelques années plus tard, on publia à Paris une autre traduction du poëme de Klopstock [2], dont l'auteur, Mme de Kourzrock, mentionne dans sa préface, d'une manière trop curieuse, l'ouvrage qui nous occupe, pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant. Mme de Kourzrock (de l'Académie des Arcades, sous le nom d'*Elbanie)* raconte qu'elle était venue en Suisse, en 1795, pour y publier son livre, et qu'elle se trouvait à Neuchâtel quand on y imprimait

[1] Il s'agit du travail publié par Antelmi et Junker (Paris 1769-1772).

[2] *La Messiade de Klopstock, poëme en vingt chants*, traduit en français par Mme de Kourzrock, de l'académie, etc. 3 vol. in-8. Charles Pougens, Quai Voltaire. An IX. — Ces trois volumes sont imprimés avec infiniment plus de luxe que la modeste édition de Neuchâtel, qui ne fait guère honneur à Fauche-Borel, l'*imprimeur du roi*.

celui de L.-F. Petitpierre, que d'ailleurs elle ne nomme pas. Elle suspendit alors l'exécution de son projet, supposant que la traduction qui était sous presse pourrait mieux que la sienne remplir l'intention qu'elle avait de faire connaître Klopstock, « tel qu'il est, » à la nation française. Ce qui suit est trop délicat pour que je ne laisse pas Mme de Kourzrock parler elle-même: « L'auteur, dit-elle, mécontent de cette traduction, me fit espérer plus de succès de la mienne; et voulant éviter qu'après ma mort mon manuscrit ne tombât entre des mains qui l'auraient changé, tronqué, négligé, je me suis décidée à venir moi-même à Paris pour y faire imprimer cette traduction[1]. » — Il est difficile de s'expliquer comment L.-F. Petitpierre, mort depuis huit ans quand Mme de Kourzrock se trouvait à Neuchâtel, au moment de l'impression de son ouvrage, a pu lui parler du peu de satisfaction qu'il en éprouvait. Je me borne à remarquer que Charles Pougens, l'éditeur de Mme de Kourzrock, était en relations littéraires avec Chaillet, et que c'est peut-être ce dernier qui a mis l'académicienne des Arcades en rapport avec lui. Pougens, cela est de toute évidence, a revu la préface de Mme de Kourzrock: il est regrettable seulement qu'il n'ait pas étendu sa sollicitude au livre lui-même; il n'y avait peut-être pas à Paris, à cette date, un homme de lettres aussi capable que lui, par sa rare connaissance de la langue allemande, d'entreprendre cette tâche. Mais quand ils auront fait connaissance tout à l'heure avec Mme de Kourzrock, mes lecteurs comprendront que Pougens ait reculé devant ce long tête-à-tête. Il laissa donc subsister dans cet ouvrage les germanismes qui le déparent, et sur lesquels un passage de la préface semble indiquer que l'auteur avait compté comme sur un moyen de succès.

Je termine en citant ici un morceau de Klopstock dans les deux traductions. Il suffira d'un coup d'œil pour se convaincre des illusions de Mme de Kourzrock, et, ce qui nous importe davantage, pour se faire une idée du système de traduction suivi par le pasteur neuchâtelois. Petitpierre traduit ainsi le passage de l'original, que je place en note[2]; c'est le début du troisième chant:

Je te salue, ô terre que je revois avec joie! toi, qui m'as enfanté, toi, mon pays

[1] Mme de K. s'excuse, dans sa préface, de faire paraître un poème si sérieux au milieu des dissipations par lesquelles on cherchait à oublier en France les terribles années de la révolution, et répond à ceux qui lui demandent comment on pourra lire « ce mystique sans fin, cette divinisation à laquelle on ne croit plus, » en disant que c'est comme une *mythologie sacrée* dans un pays où il y a de toutes les opinions; on lui pardonnera, espère-t-elle, quelques tournures, quelques inversions hazardées, et elle invoque dans ce but « les progrès de la liberté française qui s'étendent sur la langue nationale. »

[2] Sey mir gegrüsst! ich sehe dich wieder, die du mich gebarest,
Erde, mein mütterlich Land, die du mich in kühlendem Schoosse

natal, qui me recevras un jour dans ton sein, avec ceux qui se sont endormis au Seigneur. Là reposeront doucement mes os; mais cela n'arrivera, j'ai cette espérance en mon Rédempteur, qu'après que j'aurai heureusement achevé ce poème sacré que je destine à sa gloire. Alors seulement se fermeront ces lèvres qui chantèrent l'ami des humains; alors seulement se fermeront ces yeux qui répandirent tant de fois sur lui des larmes de joie; alors mes amis, environnant mon tombeau, y feront ensemble de tendres complaintes, et y planteront des palmes et des lauriers, afin qu'à mon réveil d'entre les morts, mon corps glorifié s'avance dans sa forme céleste, à travers ce bocage tranquille [1].

Et toi, muse de Sion [2], qui m'as conduit jusqu'aux enfers, et qui en as ramené mon esprit encore tremblant; toi qui découvres dans les regards de la Divinité la sévérité de sa justice, mais qui, en même temps, envisages tes heureux confidents avec un gracieux sourire, rends à mon âme encore troublée de l'impression des objets terribles que tu as exposés à sa vue, rends-lui la sérénité en l'éclairant de ta céleste lumière; continue à la favoriser de tes inspirations, et rends-la digne de célébrer par ses chants le plus excellent des hommes, son grand Rédempteur.

Voici maintenant la traduction de Mme de Kourzrock :

Je te revois et te salue, terre qui m'a produite *(sic)*, pays natal qui renfermera un jour mes froids ossements dans ton sein, auprès de mes compagnons endormis

Einst bey den Schlafenden Gottes begräbst, und mir die Gebeine
Sanft bedeckest; doch erst, diess hoff'ich zu meinem Erlöser!
Wenn des neuen Bundes Gesang zu Ende gebracht ist.
O dann sollen die Lippen sich erst, die den Liebenden sangen,
Dann die Augen erst, die seinetwegen vor Freude
Oftmals weinten, sich schliessen; dann sollen, mit leiserer Klage,
Meine Freunde mein Grab mit Lorbern und Palmen umpflanzen,
Dass, wenn in himmlischer Bildung dereinst von dem Tod'ich erwache,
Meine verklärte Gestalt aus stillen Hainen hervorgeh.

O du, die zu der Hölle mich führte, Sängerin Sions,
Und nun meinen noch bebenden Geist zurückgebracht hast;
Du, die vom göttlichen Blick die ernste Gerechtigkeit lernte,
Aber auch ihren Vertrauten mit süsser Freundlichkeit lächelt;
Heitre die Seele, die noch, umringt von dem Graun der Gesichte,
Innerlich bebt, mit himmlischem Licht, und lehre sie ferner
Ihren erhabenen Mittler, den besten der Menschen, besingen.

(Klopstock's Werke. Leipzig 1798).

[1] On assure que la sépulture où Klopstock repose, à Ottensée, auprès de sa chère Metta, est encore telle qu'il l'avait décrite dans ce passage, et que ses vœux ont été respectés jusqu'ici.

[2] On retrouve trop dans cette expression les souvenirs du *Télémaque.* Klopstock, qui s'est donné lui-même le nom hybride et barbare de « barde alcaïque, » n'a pourtant pas dit la *Muse de Sion;* il n'a pas dit non plus *la fille de Sion,* comme a très mal traduit Mme de Kourzrock, mais *Sängerin Sions,* ou *Sionitinn,* qu'elle a cherché à rendre par *Sionienne.*

dans le Seigneur. Mais premièrement, je l'espère de mon Rédempteur, lorsque j'aurai terminé les chants de la Nouvelle Alliance. Alors ces yeux qui versèrent souvent des larmes de joie à son sujet, ces lèvres qui chantèrent le bien-aimé, se resserreront tranquillement, et mes amis, avec des regrets plus modérés, ombrageront mon tombeau de lauriers et de palmes, pour que, lorsque je ressusciterai un jour, dans la forme destinée pour l'éternité, mon corps glorieux sort des tranquilles bocages.

O toi! qui m'a guidé dans les enfers, et ramené de ce séjour d'épouvante mes esprits agités, fille de Sion! qui du regard de la Divinité appris à connaître sa justice sévère, mais qui sourit aussi à ses protégés, avec une douce aménité; ranime d'une clarté céleste mon âme encore abattue par l'effroi de ses visions. Et dirige-la à chanter de nouveau le plus parfait des hommes, son sublime Rédempteur.

Qui ne s'associerait, en lisant cette prose étrange, à la mauvaise humeur de Klopstock, et qui ne lui pardonnerait d'avoir dit, avec une innocente allusion au nom de son interprète (Kourzrock, — *habit court)* que l'académicienne des Arcades avait l'esprit aussi court que ses jupons? Un poëte est d'habitude mécontent de ses traducteurs, et toujours prêt à s'écrier: traduction! trahison! mais ici l'on comprendrait que le vieux Klopstock l'eût dit à moins. — La traduction de Mme de Kourzrock n'en fut pas moins réimprimée, et infiniment plus lue que celle de Petitpierre, qui par suite des circonstances du temps, et de l'absence de mention de la part des critiques français, n'est que peu connue au dehors [1]. Si je ne me trompe, elle est pourtant digne encore de garder sa place honorable, non pas auprès du travail de Mme de Kourzrock qui ne peut supporter un instant la comparaison avec celui de notre compatriote, mais à côté des traductions plus récentes, celle de d'Horrer (1825), et même celle de la baronne de Karlowitz (Paris, 1840), moins fidèle peut-être, au fond, que la nôtre.

[1] Brunet, dans son *Manuel du libraire,* mentionne le travail de notre compatriote qu'il nomme *Petit-Pierres,* et ajoute que la traduction de Mme de Kourzrock est préférable. Ce jugement de Brunet est aussi correct que son orthographe du nom de l'auteur neuchâtelois. — La *Biographie universelle* de Michaud (article *Klopstock,* par Vanderbourg) s'exprime ainsi : « .... une autre traduction (par Petit-Pierre) parut à Neuchâtel, en 1795, au grand chagrin du pauvre auteur. » M. Heinrich, beaucoup mieux informé que Vanderbourg, qui sans doute, comme Brunet, n'avait pas lu une ligne de l'ouvrage de Petitpierre, nous apprend que ce n'est point cette traduction, mais celles de Barthélemi (Antelmi) et Junker, et de Mme de Kourzrock, qui firent le désespoir de Klopstock. Celui-ci ne faisait grâce qu'à la traduction italienne des dix premiers chants du *Messie,* par son ami G. Zigno (Vicence, 1776), et peut-être sa préférence venait-elle de ce que Zigno lui avait soumis son travail (*Histoire de la littérature allemande,* par G.-A. Heinrich, Paris, 1870, t. II). — Klopstock, dont la montre retardait un peu, publia un Essai de traduction de son poëme, en prose latine, dans l'idée de remplacer les traductions insuffisantes dont il se plaignait, et de permettre aux étrangers d'en constater l'inexactitude. Cette tentative, au début de ce siècle, était un anachronisme, et il est probable que l'ouvrage latin n'eut pas même autant de lecteurs que la plus faible des traductions en langues modernes.

Le traducteur neuchâtelois de Klopstock ne nous est connu que par ses écrits. Un passage de sa correspondance, le seul qui soit à ma disposition, nous le montre d'un peu plus près, dans une circonstance trop particulière et qu'il a racontée avec trop de charme, pour que j'hésite à le citer. Il s'agit de sa rencontre avec un illustre compatriote de son poëte favori, Zinzendorf (l'oncle cette fois), le rénovateur de l'Unité des frères. On sait que Zinzendorf vint plusieurs fois en Suisse où l'attiraient la présence de son ami Watteville, et l'établissement que les Frères avaient tenté de fonder dans la propriété de ce dernier, à Montmirail, en terre neuchâteloise, sans parler de l'espoir qu'il eut un instant d'obtenir des pasteurs et professeurs de Genève cette approbation que Calvin avait accordée, deux siècles auparavant, à la doctrine morave [1]. Zinzendorf séjourna trois fois à Montmirail, en 1741, en 1751, et en 1757. C'est pendant ce second séjour que L.-F. Petitpierre, pasteur à Cornaux avant de l'être à Neuchâtel, eut l'occasion de le rencontrer. Voici comment il raconte cette entrevue, dans une lettre à son frère Henri-David, qui, à cette date, se trouvait encore en Irlande.

Cornaux, 18 août 1751.

.... A quelques pas de là est la belle et grande maison de Montmirail qui était habitée, il y a quelques années, par une colonie des Frères moraves, disciples du célèbre comte de Zinzendorf. Mais comme on voyait qu'ils étendaient leurs bâtiments, et que la colonie croissait toujours insensiblement, dans la crainte qu'ils n'établissent là une nouvelle église séparée des nôtres, pour les arrêter on leur défendit de recevoir des gens au delà d'un certain nombre marqué. Cela les dégoûta en effet, et ils décampèrent tous pour aller chercher ailleurs plus de liberté [2]. Ce-

[1] Voir le bel ouvrage de mon ami, M. F. Bovet, *Le comte de Zinzendorf* (Paris 1860), tome II, *passim*.

[2] A cette date de 1751, les Frères avaient, en effet, abandonné presque complètement l'idée qu'ils avaient longtemps caressée de fonder à Montmirail une église et une communauté moraves, mais ils n'avaient pas tous déserté ; Henri Giller et sa femme, deux compagnons d'œuvre de Zinzendorf, s'y trouvaient encore, et y restèrent jusqu'en 1754. C'est Giller qui s'était rendu à Berlin pour obtenir de Frédéric II l'autorisation de fonder à Montmirail un refuge pour les protestants persécutés de France et de Piémont. Le roi se montra favorable, mais selon son habitude, déclara qu'il n'était pas le maître à Neuchâtel, et que si le conseil d'Etat n'était pas de son avis, « il ne saurait qu'y faire. » Le conseil d'Etat et la Compagnie des pasteurs résistèrent en effet, et toute espèce d'établissement fut refusé aux Frères dans le pays. Quelques années plus tard, en 1766, ils réussirent cependant à établir à Montmirail, dans des conditions singulièrement humbles au début, la maison d'éducation pour les jeunes filles qui y subsiste encore, et qui a célébré, il y a six ans, son jubilé séculaire. C'est dans le *Souvenir* de ce jubilé, *(6 et 7 octobre, Montmirail 1866)*, que j'ai recueilli ces détails. Cette brochure abonde en renseignements pleins d'intérêt sur l'histoire de Montmirail, depuis la construction, vers 1618, du premier château,

pendant le chef de cette colonie, qui est le propriétaire de cette belle campagne, y est revenu depuis quelques jours avec Mme son épouse. Je leur ai déjà fait ma visite, dans laquelle j'ai été bien reçu et bien édifié. Ils ont une piété aimable et douce, et j'espère vivre avec eux en bon voisin et en bon frère... C'est apparemment cette visite qui a donné lieu à une aventure agréable. Il faut que je vous conte cela. Il y a un M. Fischer, de Berne, qui a une très-belle propriété à Saint-Blaise [1]. Il y est venu dès qu'il a su le retour des Frères à Montmirail, pour voir ceux qui l'ont retiré, dit-il, du libertinage dans lequel il était plongé. Cet homme distingué par son opulence, par ses emplois, par son crédit, par sa bonne mine, etc., regarde aujourd'hui tous ces avantages comme des ordures, en comparaison de l'excellence de la connaissance de J. C. son Sauveur. Il vint ici un dimanche matin avec le comte de Reuss qui passait par Montmirail, allant à Paris, et qui avait la curiosité de m'entendre prêcher, pour savoir comment le pasteur dans la paroisse duquel les Frères sont établis, envisageait et traitait la religion. Ce comte de Reuss est un jeune seigneur, descendant de la famille royale de Bohême, et allié aux maisons de Prusse et de Pologne [2].

Il arriva justement ce dimanche, par un cas assez rare, qu'un jeune ministre était venu prêcher pour moi, de sorte que je ne fus pas exposé à leur curiosité. Mais le lendemain, M. Fischer m'écrivit pour m'inviter à aller prendre chez lui une tasse de café avec le comte de Reuss qui souhaitait de faire connaissance avec moi. Je m'y suis rendu avec M. le D. de la B. (sans doute le diacre de la Bonneville, ou Neuveville), qui était venu me faire visite. Nous y arrivâmes avant le comte de Reuss, et M. Fischer nous conduisit au bout d'un grand berceau, d'où nous verrions arriver la compagnie de Montmirail; car il nous fit entendre, sans s'expliquer plus outre, que le comte de Reuss ne viendrait pas seul. En attendant, il nous raconta ses égarements, ses inquiétudes, ses combats, sa conversion; et comme il remarqua, dans notre conversation, que j'étais au fait des constitutions des Frères, et que je connaissais fort le comte de Zinzendorf de réputation, il me demanda tout d'un coup si je serais curieux de le voir. Moi qui le croyais à plusieurs centaines de lieues de nous, je répondis que j'en aurais bonne envie, mais que j'en croyais l'occasion bien éloignée; sur quoi il me dit, à mon grand étonnement, que j'aurais dans un moment ce plaisir-là, et en effet les deux comtes arrivèrent là-dessus. Je pris donc le café avec cet aimable comte de Zinzendorf. Je ne pouvais me rassasier de voir cet homme si extraordinaire, et si célèbre par un endroit qui caractérise rarement les grands hommes, par un zèle ardent pour l'avancement du règne du Sauveur. Je fus charmé de sa familiarité et de la simplicité de ses manières; et si M. Fischer ne m'avait pas prévenu, il me serait arrivé sans doute ce qui arriva à ces jeunes Grecs qui s'entretinrent longtemps avec Platon, sans soupçonner qu'un

par Abraham Tribolet, procureur-général d'Henri d'Orléans, jusqu'à l'année 1847, où l'Unité des Frères obtint enfin du conseil d'Etat le droit de possession de Montmirail et de son domaine, qui jusqu'alors avait été, mais de nom seulement, propriété particulière.

[1] Aujourd'hui maison d'école de la commune.

[2] Le comte de Reuss était le propre neveu de Zinzendorf, et l'on aime à penser qu'il était plus fier de cette alliance que de toutes les autres.

homme si simple, et si éloigné de toute affectation de gravité, fût le célèbre philosophe qu'ils souhaitaient de voir depuis si longtemps....

De son côté, H.-D. Petitpierre, répondant à son frère de Cornaux, lui raconte aussi ses relations avec les disciples de Zinzendorf. Il venait de quitter Dundalk pour Dublin, et il écrit de cette dernière ville, le 15 octobre 1751 :

.... Je vous dirai que depuis que je suis ici, il y a deux ou trois semaines, j'ai eu la curiosité d'assister aux assemblées des Frères moraves, et que je me suis même en quelque façon trouvé chez eux en pays de connaissance. Celui à qui je m'adressai par hasard pour avoir l'entrée de leur maison, est un certain M. Britzelius, suédois d'origine, qui est ici un de leurs principaux ministres. Comme ce n'était pas encore l'heure de leurs dévotions publiques, M. Britzelius m'invita en attendant à faire quelques tours de jardin avec lui. Aussitôt qu'il se fut aperçu par quelques mots de notre conversation que j'étais neuchâtelois, il me dit avec un air de joie que sa femme était ma compatriote, fille de M. Brandt, jadis fameux piétiste, etc., et m'invita à aller le lendemain matin déjeûner avec elle, ce que j'acceptai de tout mon cœur. Je leur lus l'article de votre lettre qui regardait Montmirail, ce qui leur fit grand plaisir. J'ai encore eu, depuis, une ou deux entrevues avec eux, et je leur ai fait promettre de venir prendre une tasse de café avec moi, dans ma chambre, la première soirée que je pourrai avoir de libre. Dans leur conversation, et dans tout ce que j'ai pu voir de leur domestique et de leur façon de vivre ensemble, je n'ai rien remarqué qui ne soit la douceur et la simplicité mêmes, rien qui ne sente la dévotion, la pureté et la charité chrétiennes, et qui ne doive par cela même me les faire trouver très aimables. M[me] Britzelius me dit que sa mère était actuellement à Montmirail, et je lui ai promis de lui donner de ses nouvelles par votre moyen....

Depuis que j'ai écrit ce que dessus j'ai passé chez M. Britzelius où j'ai eu une aventure presque aussi singulière que la vôtre à Montmirail (Saint-Blaise). J'allais seulement dire à M. Britzelius qu'il ne m'était pas possible de le recevoir ce jour-là; je ne voulais pas même entrer, mais il m'en pressa sans me dire pourquoi, et un moment après me présenta à un de leurs *évêques*, fils adoptif de feu M. le baron de Watteville, et gendre du comte de Zinzendorf, dont il a épousé la fille aînée [1]. C'est un gentilhomme d'environ trente ans, d'une figure charmante, qui joint toute la bonne humeur et tous les agréments d'une jeunesse riante à la gravité et à la bienséance de sa profession. Je passai une heure avec lui fort agréablement. Il satisfit de la meilleure grâce du monde à mille questions que je lui fis sur leur société, leur doctrine, leur discipline, leurs divers établissements, et en particulier sur les voyages, les vues, etc., du comte, son beau-père. Je ne le quittai qu'à regret pour satisfaire à un engagement où j'étais attendu... Il n'était arrivé dans ce pays que huit jours auparavant, pour visiter cette colonie et y faire quelques ordinations;

[1] Il s'agit ici de Jean Langguth, un étudiant d'Iena, qui avait accompagné à Berlin le fils unique du comte. Il fut adopté par Watteville qui lui donna son nom, et devint gendre de Zinzendorf.

ce jour-là même il s'était embarqué pour retourner en Angleterre, mais avait été renvoyé au port par le vent contraire : c'est à ce contre-temps que je suis redevable du plaisir de l'avoir vu.....

Ces communications fraternelles, cette politesse dans les relations de famille où le *tu* de Jean-Jacques et de la révolution n'avait pas encore pénétré, cette douceur d'accent et cette tolérance trop rare il y a un siècle chez des hommes d'Eglise pour que nous n'en soyons pas frappés aujourd'hui, tout cela ne sera pas sans prix pour quelques-uns de mes lecteurs. Il me semble que je ne pouvais mieux finir que par ces fragments de correspondance, l'esquisse forcément incomplète que j'ai tracée des deux frères.

III

SIMON PETITPIERRE

Au printemps de 1765, comme le séjour de Motiers devenait de jour en jour moins tenable pour Rousseau, les amis du philosophe le pressèrent (on sait que leurs instances furent inutiles) d'aller s'établir à Couvet où l'attendaient un logement meublé, et tous les bons offices d'une communauté qui s'enorgueillissait de le compter depuis quelques mois au nombre de ses combourgeois. Le colonel Pury, le très spirituel et très caustique auteur des *Lettres au cousin David*, écrivait à cette occasion, le 3 avril, à Rousseau :

« Il nous tarde que vous sortiez d'un lieu où l'air que vous respirez doit vous » paraître empoisonné. S'il n'y a pas de raisons supérieures qui s'y opposent, je » serais à l'aise de vous savoir à Couvet, chez vous, en compagnie d'un vrai pas- » teur, point théologien, point ministre, avec un consistoire qui vous respecte, et » au milieu d'un peuple qui vous tend les bras. Dupeyrou m'a dit qu'il vous avait » écrit là-dessus, en vous proposant notre secours, etc. »

Ce pasteur, si chaudement recommandé à Rousseau, parce qu'il n'était pas ministre, c'est-à-dire qu'il ne l'était pas à la façon de M. de Montmollin, et ne se croyait apparemment pas le droit d'excommunier ses paroissiens pour crime d'hétérodoxie, n'était autre qu'un frère cadet des deux hommes que nous venons d'apprendre à connaître, Simon Petitpierre, pasteur à Couvet depuis deux ans, après l'avoir été à Cornaux, où il avait succédé à Louis-Frédéric. Comme ses frères, il était né à Couvet[1], et sa réputation d'homme de talent et

[1] Le 24 décembre 1719. Il fut consacré au saint ministère en 1746, et, après avoir été sous-diacre à Neuchâtel, il succéda à son frère Louis-Frédéric, d'abord comme ministre du vendredi (1750), puis comme pasteur de Cornaux (1755). Il fut nommé en 1763 pasteur à Couvet, où il mourut le 9 juin 1772. — Marié en 1754 avec N. de Chaillet, il laissa un fils

de mérite lui avait procuré dans sa nouvelle paroisse un accueil presque enthousiaste. Ce n'était pas, alors, chose peu considérable que l'installation d'un pasteur. Celle de Simon Petitpierre eut lieu au milieu d'une telle affluence d'auditeurs venus de tous les environs et même de Neuchâtel, qu'un grand nombre de personnes durent prendre place en dehors du temple. Le président du conseil d'Etat, M. de Sandoz-Rozières, et trois de ses collègues, l'avocat-général Gaudot, dont la mort tragique, peu d'années plus tard, est assez connue, plusieurs membres du Conseil général, les chefs des juridictions voisines, se trouvaient dans cette assemblée dont l'éclat laissa dans le village un long souvenir: j'en trouve le témoignage dans les notes commémoratives de mon grand'père qui me fournissent ces détails. Les deux frères du récipiendaire, Henri-David et Frédéric-Louis, tous deux pasteurs à Neuchâtel, assistaient aussi à cette cérémonie, et ce n'étaient pas eux qui attiraient le moins l'attention. Ces hommes distingués étaient des enfants du village, et le village en était fier. Il ne manquait à la fête que le cadet des frères, l'exilé de Londres; mais plusieurs de ses anciens paroissiens de la Chaux-de-Fonds avaient voulu assister à l'installation du pasteur de Couvet, afin de marquer leur attachement à celui qui leur avait été enlevé.

Ce fut Henri-David Petitpierre qui présenta son frère au nom de la Compagnie des pasteurs. Le nouveau pasteur lui-même parla sur ces paroles, tirées du livre d'Ezéchiel: « Fils de l'homme, je t'ai établi pour sentinelle à la maison d'Israël; tu écouteras donc la parole de ma bouche, et tu les avertiras de ma part; » et commença son discours par une allusion à la dangereuse maladie dont il relevait à peine, et qui avait retardé longtemps son installation. L'auditoire ému ne marchanda pas au prédicateur une attention sympathique et soutenue, et son sermon qui ne dura pas moins d'une heure reçut un éloge assez rare: on le trouva court.

L'année suivante, le dimanche 1er avril, le pasteur Simon Petitpierre n'eut pas un moindre succès. Une grande éclipse, qui devait cacher les sept huitièmes du disque du soleil, était annoncée pour ce jour-là, et comme elle avait lieu à dix heures du matin, on avait avancé dans tout le pays l'heure du service religieux. Le pasteur avait pris son texte dans le prophète Amos: « Les jours viendront, dit le Seigneur, l'Eternel, que je ferai coucher le soleil en plein midi, et je répandrai des ténèbres sur la terre dans un jour serein. » La pureté du ciel dans cette journée fit trouver à ce texte un nouvel à-propos; et le prédicateur, se plaçant au point de vue d'un livre qu'on lisait beaucoup

unique, qui fut M. Petitpierre-de Rougemont, père de notre contemporain, M. George-F. Petitpierre, comte de Wesdehlen.

alors en pays protestants, et qu'avait popularisé parmi nous la traduction d'Elie Bertrand, la *Théologie astronomique* de Derham, rendit gloire tout ensemble à la grandeur divine que la régularité des révolutions célestes proclame avec tant d'éclat, et à la grandeur de l'esprit humain qui permettait d'en annoncer à l'avance les déviations apparentes, désormais dépouillées du caractère sinistre qu'elles avaient gardé si longtemps. A l'issue du service, on se prépara à observer l'éclipse au moyen de seaux d'eau, placés devant les maisons. On s'attendait à voir les étoiles en plein jour, mais, au plus fort de l'éclipse, une obscure clarté persista, si bien qu'on pouvait lire sans difficulté. Aussi, après avoir été si satisfait du sermon, on fut moins content de l'éclipse, et il y eut à Couvet des épilogueurs qui prétendirent que les astronomes de Paris n'avaient pas tenu parole. « Mais, remarque à cette occasion mon vénérable chroniqueur, ils sont trop exercés à ces calculs pour qu'on puisse y supposer de l'erreur, et il ne faut pas s'étonner que la huitième partie du corps du soleil donne encore un reste de lumière dans un jour sans nuage. »

Simon Petitpierre devait être enlevé trop vite à l'affection de ses paroissiens. Il mourut en 1772, à la suite d'une maladie de quelques jours, et âgé seulement de cinquante-deux ans. Les circonstances de sa mort ajoutèrent aux regrets de tous. Le pasteur fut soigné par le docteur du village, un certain Gibolet, soi-disant médecin, qui administra un médicament si violent que rien ne put en arrêter l'effet. On prétendit même que Gibolet n'était pas de sang-froid en prescrivant son ordonnance; il fut quasi envisagé comme un empoisonneur, et se retira quelques jours plus tard, pour ne jamais reparaître dans le pays.

La douceur extrême du pasteur ne l'avait pas abandonné dans les souffrances cruelles qui précédèrent sa fin; l'onction de son langage, ses paroles de pardon et ses prières pour son troupeau, avaient touché profondément ceux qui purent s'approcher de son lit de mort. Ce fut là l'objet essentiel de l'oraison funèbre prononcée par le juré du colloque, le pasteur des Verrières, qui put témoigner en même temps et des vertus du défunt, et, ce qui est plus rare en cas semblable, de l'attachement et de la gratitude que lui avaient voués ses paroissiens.

Ceux-ci voulurent perpétuer son souvenir parmi eux. La commune décida de lui ériger une tombe dans l'église, je veux dire une simple pierre funéraire avec une inscription. Dès qu'on le sut dans le pays, les projets d'épitaphe arrivèrent en foule. La poésie lapidaire était bien plus cultivée, parmi nous, il y a un siècle qu'aujourd'hui. Le pasteur de Lignières n'envoya pas moins de trois morceaux de vers différents. Je les ai sous les yeux, et, bien qu'ils ne me semblent pas inférieurs à la plupart des pièces de ce genre, je comprends

que, dans l'embarras du choix, on se soit complètement abstenu. M. Hugues Ramus, pasteur à Neuchâtel, et aïeul d'un autre poëte, M. Auguste Ramus, mort il n'y a pas longtemps parmi nous, avait proposé de son côté ces quatre vers :

De cette église inconsolable
Qui voulait sur le marbre entailler ses douleurs,
Le monument le seul impérissable
S'est trouvé dans nos cœurs.

Les communiers de Couvet, partageant sur ce point l'opinion de leur illustre combourgeois Rousseau, préférèrent quelques lignes de prose à tous les vers du monde, et adoptèrent l'épitaphe suivante, composée par M. Béat Borel, suffragant à Saint-Sulpice :

Cy gît Monsieur Simon Petitpierre, né en 1719. Il fut pasteur de l'église de Couvet pendant neuf ans, et y termina sa carrière le 9 juin 1772. Sa communauté a fait graver cette tombe pour perpétuer le souvenir de ses vertus, et pour donner un témoignage public des vifs regrets qu'elle doit à la mémoire de ce digne serviteur de Dieu.

Cette inscription qui ne disait que la vérité, chose rare dans une épitaphe, aurait pu la dire d'une façon aussi simple mais plus éloquente. Je la retrace ici, non pas qu'elle ajoute quelque chose à la mémoire de l'excellent pasteur de Couvet, mais parce que le piédestal de la chaire, qui la recouvre en partie, empêche de la lire tout entière. Plus d'une fois, dans mon enfance, je me suis plu à la déchiffrer, en songeant à ce que me disait mon grand'père de celui à qui elle est consacrée. C'est une satisfaction pour moi de consigner ici les souvenirs que je lui dois sur cet homme de bien, le moins connu des frères Petitpierre, et qu'une étroite affection liait, entre tous, à celui qui l'est le plus, Ferdinand-Olivier, dont il me reste à raconter l'histoire.

CH. BERTHOUD.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE FÉVRIER-MARS 1872.

Qu'est-ce que l'art ?

Lorsqu'il arriva devant la porte du pasteur, un bruit extraordinaire de coups de marteau cognant le bois parvint à ses oreilles; on eût dit des charpentiers calfatant une barque et chassant avec leur ciseau l'étoupe dans les joints. Il hésita un moment avant de heurter et regarda l'écriteau collé à la porte, croyant s'être trompé de maison. C'était bien l'appartement qu'il cherchait; comme on ne lui répondait pas, il entra. Sa surprise fut grande en voyant le grave ecclésiastique à califourchon sur un banc de cuisine et frappant à coups de maillet sur un emporte-pièce. Malgré la saison, il avait ôté sa redingote et paraissait aussi affairé qu'un sculpteur dans le feu de l'inspiration fouillant de son ciseau le marbre d'une statue.

La chambre était claire et spacieuse; deux fenêtres donnant sur l'antique église livraient, au milieu du jour, passage au soleil; des boiseries de sapin de couleur fauve et un poêle de poterie la préservaient des atteintes du froid. Dans un angle, près d'une fenêtre s'élevait un pupitre assez élevé pour écrire debout et muni de nombreux casiers remplis de liasses de lettres et de papiers de toutes sortes et de toutes couleurs. A portée de la main, des rayons supportaient la modeste bibliothèque du serviteur de Dieu. Vis-à-vis, un piano carré avec sa chaise brodée; il était surmonté d'un petit cartel en bois de

palissandre fixé à la paroi, comme si le propriétaire eût voulu prendre ses mesures pour ne s'attarder jamais devant son instrument favori. Un lit dans une alcôve, quelques chaises de paille, une table composaient le mobilier de ce réduit de cénobite.

— J'ai cru trouver votre appartement en réparation, dit André, en élevant la voix; j'ignorais que le marteau entrât dans les fonctions pastorales.

— Plus que vous ne pensez, mon cher, ainsi que bien d'autres outils analogues. Sans plaisanter, le pasteur allemand des montagnes est une espèce de Robinson qui doit se mettre à tout. Tenez, asseyez-vous, voilà des portefeuilles de gravures et de dessins; parcourez-les pendant que je termine cette besogne qui est pressante.

— Me permettez-vous d'être curieux?

— Oui.

— Il me semble que vous trouez du vieux linge?

— J'admire votre pénétration, dit M. Rodolphe en souriant avec malice.

— C'est que je croyais que le linge mûr......

— Avait déjà des ouvertures suffisamment nombreuses.

— Précisément.

— Ainsi, mon brave caporal, vous jugez que je perds mon temps?

— Je ne dis pas cela, mais je pense qu'il est bien des manières de s'amuser.

— Vous ne devinez pas? voyons, du linge percé comme une écumoire. Qu'en fait-on?

— Ah! j'y suis;... des compresses pour des blessures. Encore des suites de l'incendie, dit André avec intérêt.

— Non, c'est une triste histoire où le feu a aussi joué son rôle. Il s'agit d'un petit garçon de six ans appartenant à la famille d'un de mes paroissiens; de pauvres gens demeurant assez loin sur la montagne de Pouillerel. Il a eu le malheur de mettre le feu à ses vêtements et il a été horriblement brûlé; un tiers de la surface de son corps n'est qu'une plaie. Il faut de la charpie et du vieux linge fenestré pour panser ces blessures, qu'on doit changer tous les jours. Mais comme le temps manque pour préparer ce linge en l'effilant, j'ai imaginé de le cribler de trous à l'aide de l'emporte-pièce. Vous ne sauriez croire comme je suis fier de mon idée; en peu de temps je puis préparer des compresses pour plusieurs jours.

— C'est en jouant avec des allumettes qu'il se sera mis dans cet état; les enfants sont incorrigibles.

— Non, sa mère l'avait envoyé chez des voisins chercher des braises dans un pot de fer. La bise était forte; une étincelle a été lancée contre ses habits et le pauvre enfant s'est trouvé enveloppé de flammes qu'il est parvenu à

éteindre en se roulant dans la neige. C'est un beau petit garçon à figure intelligente, il m'inspire une profonde pitié.

— Est-il en danger?

— Mais sans doute; d'autant plus qu'il ne peut recevoir les soins nécessaires; ses parents sont pauvres et demeurent dans un endroit isolé. Le médecin y va de temps à autre quand les chemins ne sont pas trop mauvais. Je me procure du vieux linge dans les maisons que m'indique Mme Andrié. On est très charitable au Locle et je suis ému en voyant avec quelle bonté et quelle persévérance on me vient en aide. Il y a plusieurs semaines que l'enfant est malade et cela peut durer encore de longs mois.....

— Auriez-vous, par hasard un second emporte-pièce?

— Celui-là, mais il est émoussé et fait de mauvaise besogne.

André, industrieux comme un montagnard, eut bientôt trouvé le moyen d'aiguiser l'outil en se servant d'une vieille lime. Une bûche de sapin, promptement taillée avec son couteau, devint un maillet; il se mit à califourchon sur le banc en face du pasteur et s'apprêta à le seconder.

— Non pas, laissez cela; vous êtes venu voir des gravures et causer d'art. Je me hâte de finir parce que j'attends un homme qui s'est chargé de porter ce linge à sa destination.

— Voyez comme cela va bien; mon poinçon coupe autant que le vôtre. A celui qui fera le plus de trous! ajouta-t-il en riant.

Et les deux marteaux frappèrent en cadence, se répondant comme en un duo fraternel.

— Pourvu que je puisse suffire aux besoins de mon petit malade! Je suis parfois effrayé de la consommation de charpie exigée par des plaies aussi étendues. En aurai-je toujours assez? D'un autre côté, quand je pense à la possibilité de le rappeler à la santé, je ne connais plus de fausse honte et je vais hardiment de maison en maison quêter pour lui.

— J'espère qu'on ne vous fait jamais mauvais accueil.

— Non, mais à la longue on se fatigue et le fardeau, si léger qu'il soit, devient lourd. Je dois excepter cependant quelques maisons qui sont la bonté et la générosité mêmes. Tenez, par exemple, ce linge si fin, si doux, si blanc, cette charpie faite avec tant de soin, dont les fils sont tous égaux et parallèles, viennent de Mme et de Mlle Houriet, là où le feu s'est arrêté l'autre nuit. Touchez donc cela, n'est-ce pas admirable?

— Admirable, en effet, dit André en pâlissant. Mystère du cœur humain! Pourquoi éprouva-t-il une impression désagréable à entendre ces louanges dans la bouche d'un homme aussi digne de respect? Il aurait volontiers porté la charpie à ses lèvres; il aurait été heureux d'en détacher quelques parcelles

pour les conserver et les porter sur son cœur; mais il fallait le secret autour de cet amour qui l'envahissait tout entier, et il lui semblait que ce secret venait d'être trahi.

M. Rodolphe ne s'aperçut pas de son trouble et, l'opération terminée, il prit la charpie, le linge, des médicaments et quelques friandises, en fit un paquet qu'il entoura d'une ficelle et s'écria, en agitant ses bras avec satisfaction :

— Merci de votre assistance, M. le caporal; maintenant, passons à la gravure et aux beaux-arts.

— Qui est-ce qui joue du piano, ici, dit André qui s'était levé et furetait par la chambre.

— Moi, dit le pasteur en ouvrant l'instrument dont il tira quelques accords graves et sonores.

— Je m'imaginais que le piano était bon pour les dames, mais indigne d'un homme qui n'en fait pas son métier.

— Voilà bien une idée de *welsche* et de *welsche* renforcé. Vous n'aimez donc pas la musique?

— Si, je vous avouerai même que je chante un peu, mais ce piano qu'on entend partout, qui vous écorche les oreilles avec ses valses, ses polkas, ses galops, je l'ai pris en aversion.

— Ce n'est pas le piano qui en est responsable, mais les gens qui en abusent; je ne veux pas faire l'apologie de cet instrument, elle se fait d'elle-même lorsqu'on entend un artiste de mérite. Il est pour moi un compagnon fidèle, un ami qui me récrée et me console; bien souvent, après des journées de fatigues, de contrariétés, un cantique, un motif de Mendelsohn, de Mozart, de Sébastien Bach, me rendent le courage et l'énergie nécessaires pour recommencer la lutte du lendemain: si je ne l'avais plus, ce serait une grande privation pour moi.

— Oh! oh! qu'est-ce que cela? comment donc? dit André en s'approchant vivement du mur et en montrant du doigt des esquisses tracées sur la boiserie.

— Quand il me vient une idée je m'amuse à crayonner avec du fusain ou simplement avec un bout d'allumette éteinte. C'est une manière de varier les récréations.

— Merci de moi! varier les récréations..... ces dessins sont l'œuvre d'un artiste; il y a autant d'habileté que d'entente de la composition dans ces scènes charmantes dont les personnages sont si naturels et si vrais. Quel dommage que tout cela ne soit pas fixé sur le papier, car il suffirait d'un malencontreux coup de brosse pour anéantir ces petites merveilles.

André, les mains derrière le dos, et dans l'attitude de l'admiration, allait d'un panneau à l'autre, s'approchant, se reculant, regardant à travers sa main

fermée ces compositions enlevées avec sentiment et hardiesse et représentant des sujets pris dans les Saintes Ecritures: Joseph se faisant connaître à ses frères, Jésus appelant à lui les enfants, le semeur, le retour de l'enfant prodigue, Jésus au milieu des docteurs, et d'autres encore!

— C'est vous, c'est vraiment vous?... répétait André à mesure qu'il faisait une découverte qui le transportait.

— Eh! oui, qu'y a-t-il de si extraordinaire?

— Il y a que vous me causez une surprise dont je ne reviens pas. Avez-vous étudié la peinture?

— Non, mais pendant que je faisais mes humanités, j'ai suivi les leçons d'un professeur de dessin très habile qui avait une excellente méthode. Au lieu de gaspiller notre temps à ombrer de grandes têtes ou à crayonner des paysages qui n'apprennent rien, nous devions exécuter de grandes esquisses d'après nature. L'école possédait plusieurs reproductions de statues antiques que nous dessinions quinze, vingt fois de suite en changeant le point de vue. Chacun de nous avait une immense ardoise sur laquelle nous cherchions les proportions, les formes générales, l'attitude, l'équilibre de notre figure avant de l'exécuter sur le papier. Lorsqu'on était pénétré de l'ensemble et des détails, il nous fallait reproduire le dessin de mémoire, sans modèle d'aucune sorte. De cette manière, après avoir consacré quelques années à une étude ainsi entendue, les élèves se trouvaient assez exercés pour dessiner correctement une figure et même pour entreprendre des compositions.

André était devenu sérieux; cette science du dessin qui se révélait à un tel degré chez un homme qui n'en faisait pas sa vocation; cette méthode si différente de celle qu'il avait suivie dans ses études et bien supérieure à tout ce qu'il connaissait, toutes ces découvertes lui faisaient sentir son infériorité, et provoquaient ses regrets.

— Quel rapport le dessin peut-il avoir avec la théologie, dit-il enfin, comme un homme sortant d'un rêve.

— Oh! ceci est une autre question. Je crois que toute étude entreprise dans un bon esprit contribue à notre développement général. Mon vieux père me mettait en garde contre cette disposition des jeunes gens à ne vouloir apprendre que ce qui s'applique directement à leur vocation future et rien de plus. Cette tendance positive qui consiste à dire à propos de toute étude accessoire ou incidente: « à quoi bon? » est déplorable; c'est elle qui contribue à augmenter le nombre de ces hommes incomplets, à vues étroites, à capacités bornées, qui se croient des aigles, et tranchent toutes les questions avec une intrépidité qui confond les simples et les modestes.

— Ainsi, un graveur d'horlogerie qui ne sait que dessiner et manier le burin est un être incomplet, à votre sens.

— L'homme qui ne tend pas à la perfection n'a pas une haute idée de sa destinée. Tout ce qui contribue à éclairer son entendement, à enrichir son imagination, à former son goût, à élever son cœur, fortifiera son talent et augmentera son mérite. Tel graveur qui reste artisan toute sa vie, aurait pu devenir un artiste.

— Dans notre fabrique, les artistes ne sont guère en faveur; on n'apprécie que ceux qui entendent la pratique, les affaires, ceux qui gagnent et font gagner de l'argent.

— L'argent et le succès sont quelque chose, mais ce n'est pas tout. Notre vie n'est complète que par les jouissances élevées qu'elle nous procure; ce labeur continu, acharné, qui n'aboutit qu'à l'argent, vous semble-t-il le but suprême de l'homme? Celui qui sent naître en lui des inspirations, palpiter des sentiments, et qui les exprime en les revêtant des formes enchanteresses du beau, qu'on l'appelle artiste ou comme on voudra, qu'on l'estime ou non, peu importe, il a mieux réalisé la vie, il a été plus heureux que ceux qui se sont condamnés à n'être qu'un rouage dans la grande machine de l'industrie.

— Mon cher monsieur, je vous remercie. Tout ce que vous venez de me dire je le sentais confusément, mais personne ne m'avait instruit de ces choses. Maintenant, je sens ce qui me manque et je vois combien mon instruction a été incomplète. Me serais-je trompé quand j'ai cru que je pourrais devenir autre chose qu'un artisan! Je suis décidé à réparer, à force de travail, le temps perdu; j'irai à Genève, je dessinerai l'académie, je ferai du modelage, je suivrai des cours, je mourrai plutôt à la peine.

— Si vous en avez l'occasion faites un peu d'anatomie pour mieux comprendre le mouvement et les attitudes d'une figure; étudiez la perspective qui donne la direction exacte et la proportion des lignes selon le point de vue et la distance. Ne négligez pas l'ornement dans son histoire, dans ses principes et dans sa génération; c'est le seul moyen d'en avoir une conception nette et de pouvoir composer dans ce domaine les thèmes les plus variés.

Ils ouvrirent alors les portefeuilles de gravures, les examinèrent en connaisseurs, analysant les qualités de ces œuvres d'art, discutant leurs imperfections et s'instruisant mutuellement comme deux amis qui se complètent l'un l'autre et trouvent à gagner dans leurs relations.

— Maintenant, dit M. Rodolphe, il me reste à vous faire voir une chose rare que je réserve pour la dernière et que j'ai demandée tout exprès pour vous. Un coup d'œil là-dessus pourra vous être utile.

Il prit avec mystère un paquet ficelé qu'il défit avec précaution et qui laissa voir une feuille de métal entre deux planchettes de sapin garnies de papier de soie.

— Avez-vous jamais entendu parler de M. Forster, graveur célèbre né au Locle à la fin du siècle passé.

— Celui qui a concouru pour le grand prix de gravure avec Léopold Robert et qui l'a emporté sur son concurrent en 1814?

— Précisément, eh! bien, voici un cuivre gravé par Forster en personne.

Impossible de rendre la surprise et l'émotion du jeune homme; il restait muet, regardant tour à tour l'objet précieux et son interlocuteur qui le lui présentait en souriant comme le pêcheur présente au poisson l'appât suspendu à la ligne.

— Montrez donc, vous me faites mourir d'impatience.... un cuivre de Forster! quelle bonne fortune!

— Doucement! procédons avec méthode et tranquillité, crainte d'accident; vous savez que la moindre raie altère la gravure et le métal est tendre.

En disant ces mots, il tira de ses enveloppes la planche de métal et la mit en triomphe sous les yeux de son compagnon. Mais au lieu du ravissement qu'il attendait il ne vit chez André que déception et stupeur. En effet, cette surface terne, noircie par un enduit préservateur, à peine égratignée par le burin, ressemblait peu aux gravures brillantes sur fond d'or faites pour être vues directement sur la montre et non sur une épreuve imprimée.

— Vous êtes dérouté, mon cher, par cette taille douce, mais ne vous laissez pas rebuter par l'apparence; tout ce qui brille n'est pas or. Comparez ce travail avec l'épreuve que voici et qui en rend tout l'effet, le modelé savant, le relief et la vie.

André poussa un cri d'admiration à la vue de l'estampe, que plusieurs de mes lecteurs connaissent sans doute et représentant J.-F. Houriet d'après un excellent portrait peint par L. Grosclaude, du Locle. Il fut frappé de la mesure, de la souplesse, de la délicatesse, de l'art infini qui avait guidé la main. Il observa que chaque chose était exécutée suivant sa nature et son caractère, les cheveux, les chairs, les yeux, le linge, les vêtements, le fond, et que ces diverses manières, les tailles, les coups de burin variés, en rendaient l'aspect et interprétaient la peinture d'une façon surprenante.

— J'ai été trop prompt à juger; il y a en effet dans cette pièce un enseignement comme les maîtres seuls savent en donner. Et ce qui ressort de plus clair pour moi, c'est que le burin n'est pas la chose essentielle, mais avant tout l'intelligence et la science du dessin. Je ne m'attendais pas à recevoir une telle leçon et de M. Forster encore. Voilà comme l'art peut venir en aide à l'industrie et contribuer à son développement. — Il ne dit pas toute sa pensée, car il se réservait de tirer au clair le degré de parenté qui pouvait exister entre l'original du portrait et Mlle Houriet.

Leur conversation fut plusieurs fois interrompue par des visites de paroissiens réclamant des secours, des papiers de mariages, des actes de succession. Enfin un ouvrier mal vêtu, dépenaillé, à barbe inculte, tournant dans ses mains une casquette crasseuse, se présenta, racontant sa triste odyssée; il sortait de l'hôpital, ne pouvait pas trouver d'ouvrage, n'avait pas le sou et pourtant il fallait vivre. Tout cela était débité en allemand d'une voix monotone, comme une mélopée qui lui était familière, et dont l'effet devait être irrésistible.

— Vous êtes cordonnier, et vous cherchez de l'ouvrage, c'est bien; venez avec moi chez un maître qui vous en donnera assurément et qui vous traitera bien. Venez.

— Faites excuse, M. le pasteur, mais je sors de l'hôpital et je n'ai pas la force de travailler.

— Dans quel hôpital avez-vous été soigné?

— A l'Ile à Berne.

— Je connais un médecin de l'Ile et je vais lui écrire pour avoir des renseignements.

— Toutes ces écritures ne sont pas nécessaires, donnez-moi seulement quelques batz; ne savez-vous pas qu'on ramène ainsi les brebis égarées.

— C'est le brantevin qui vous égare.

— Oh! M. le ministre, seulement en frictions contre mes rhumatismes; usage externe, je vous assure.

— Et moi je vous dis que l'eau-de-vie ne me plaît pas, et que je ne crois pas un mot de toutes vos histoires.

— Vous voyez pourtant que je suis un pauvre *tonnerre!....* Ce mot fut dit avec un geste si original, une inflexion de voix si tragique et accompagné d'un tel regard que le sérieux d'André pas plus que ses préoccupations ne purent le préserver d'une explosion de fou-rire.

— Tenez, dit-il, en tendant au vieux routier une pièce d'argent, voilà pour le tonnerre; mais pas de frictions au moins.

— Soyez sans inquiétude, on n'est pas un gredin; mille grâces et *lebet wohl!*

— Pourquoi donnez-vous de l'argent à ce menteur effronté? dit le pasteur quand l'autre fut parti.

— Pour me punir d'avoir ri, mais il m'a pris au dépourvu. Avez-vous souvent de telles visites.

— De temps à autre, mais ces rôdeurs qui veulent vivre aux dépens d'autrui ne trouvent pas ici grand accueil.

Cependant, le jour baissait, et le messager attendu ne venait pas. L'impatience gagnait le pasteur qui s'approchait à chaque instant de la fenêtre pour le guetter; mais parmi les piétons qui passaient et se croisaient à chaque

instant sur la neige de la rue, aucun ne s'arrêtait et ne faisait mine d'entrer dans la maison.

— Bientôt quatre heures, dit-il, en regardant le cadran de la tour de l'église, et ce drôle ne se montre pas. Encore un qui s'occupe à des frictions intérieures; depuis l'incendie les cabarets ne désemplissent pas.

— S'il vous oublie, que ferez-vous?

— J'irai porter moi-même ce paquet sur la montagne.

— Permettez-moi de vous accompagner.

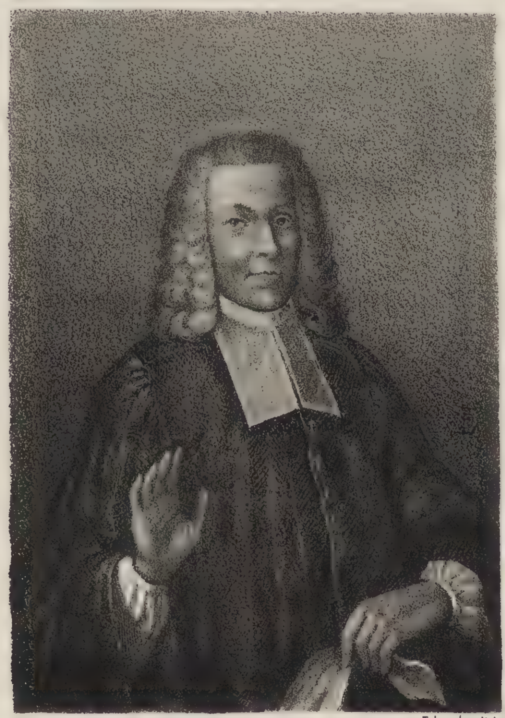
— Ne faites pas d'imprudence.... avec vos blessures.

— Au contraire, cette promenade me fera du bien. Je cours prévenir Mme Andrié.

Le pauvre pasteur, qui avait son sermon à préparer, une douzaine de lettres à écrire pour ses paroissiens, des malades à visiter, et bien d'autres affaires sur les bras, quittait tout pour porter des secours à son petit protégé dont la guérison lui tenait au cœur. Il chaussa ses bottes épaisses à semelles constellées de clous, passa son manteau et, son paquet sous le bras, se mit en route d'un pas allongé. Bientôt il fut rejoint par André, et les deux voyageurs s'engageant dans un chemin qui écharpait la colline des *Monts*, disparurent dans la forêt.

(A suivre.) L. Favre.





LOUIS FRÉDÉRIC PETITPIERRE.

1712 - 1787.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

Rien ne ressemble moins à la destinée unie et tranquille des trois pasteurs que nous venons d'apprendre à connaître[1], que celle de leur frère Ferdinand-Olivier. Ce cadet de famille qui, en entrant comme eux dans l'Eglise, semblait

[1] Qu'il me soit permis de donner ici quelques additions et rectifications biographiques, que je n'ai pu réunir que tout récemment, et qui sont d'ailleurs d'une importance fort minime, et ne s'adressent qu'à ceux de mes lecteurs qui ont le culte de l'exactitude, en même temps que celui des souvenirs de notre passé.

H.-D. Petitpierre, l'aîné des frères et le correspondant de Rousseau, avait étudié la théologie à Genève, et n'était point comme ses frères un simple disciple de cet Osterwald qui, à lui seul, tenait lieu parmi nous d'une faculté tout entière. — Avant d'aller s'établir en Irlande, il avait été suffragant, et non point pasteur, à Tournay, comme je l'ai dit d'après la *Biogr. neuch.* « Le 11 février 1738, M. H.-D. Petitpierre, suffragant à Tournay, demande et obtient l'autorisation d'accepter le poste de pasteur à Dundalk (Irlande), à lui procuré par M. de Joncourt. » (Reg. de la V. C.)

Ce qui importe davantage c'est que ce n'est point à lui que Rousseau a écrit la lettre fort sèche que j'ai reproduite dans ma notice *(Musée neuch.* 1872, p. 53), et que j'avais empruntée à la correspondance de Rousseau publiée par Dupeyrou. Celui-ci, trompé sans doute par les initiales D. P. qui se trouvaient sur la minute de cette lettre, l'a donnée dans son recueil comme étant adressée à H.-D. Petitpierre, pasteur à Neuchâtel. Elle a passé de là dans les éditions subséquentes ; mais la meilleure de toutes, celle de Lefèvre, la donne, ainsi que je l'ai fait remarquer, comme ayant été écrite « à M. Petitpierre, *procureur*, à Neuchâtel. » Ce n'est pourtant ni à un pasteur, ni à un procureur que Rousseau

devoir continuer ses aînés, rompit brusquement avec les traditions pacifiques qui avaient abrité sa jeunesse, et provoqua sans le vouloir dans son pays un mouvement aussi violent qu'inattendu. Ce mouvement eut un caractère politique beaucoup plus qu'ecclésiastique ou religieux, et pourtant nul ne ressemblait moins non plus à un chef de parti que ce pasteur, étranger à toute autre ambition que celle de défendre l'idée qu'il avait saisie avec une bonne foi candide, et une confiance presque enfantine dans le triomphe de la vérité. Il avait trente-six ans quand éclata la controverse dont le souvenir est resté attaché à son nom. Homme d'habitudes laborieuses et frugales, renfermé dans le cercle de ses devoirs, doué comme ses frères de talents remarquables, mais plus étranger qu'eux aux jouissances de la société et aux diversions de la littérature, d'un caractère moins gai que le leur, sans rien de morose et de chagrin pourtant, et sachant fort bien se détendre au milieu de ses amis,

l'a adressée, mais bien à un oncle de l'auteur des *Lettres au cousin David*, M. Daniel de Pury, Dr en droit et auteur d'un livre bizarre intitulé : *Pensées pour et contre les écrivains mécréants*, etc. Neuchâtel 1752. — Daniel Pury, plein d'une chrétienne sollicitude pour l'auteur de l'*Emile*, avait eu l'idée de lui écrire sous le voile de l'anonyme, en lui envoyant un livre d'apologétique, dont il avait été frappé. La réponse de Rousseau, écrite non point en 1763, comme l'indiquent les recueils de sa correspondance, mais le 30 décembre 1762, se trouve en original aux archives de la famille Pury, et a été publiée dans l'*Histoire populaire du pays de Neuchâtel*, par L. Junod (Neuchâtel, 1863). C'est à M. Ed. de Pury-Marval que je suis redevable de cette rectification qui n'arrivera pas, je le crains, aux futurs éditeurs des Œuvres de Rousseau. Il en ressort que le pasteur Petitpierre n'a point écrit à Jean-Jacques une lettre anonyme (bien que parfaitement bienveillante), et n'a pas eu l'idée, un peu singulière chez un ecclésiastique protestant, de vouloir le convertir au moyen d'un livre catholique.

Son frère, Louis-Frédéric, avait étudié à Bâle avant d'entrer en théologie à Neuchâtel. Deux ans avant sa consécration, la Compagnie l'autorisa à s'établir à Grandson, comme instituteur des fils de M. Jeanneret, lieutenant baillival ; il y passa de longues années, et fut remplacé dans ce poste, en 1740, par son frère Simon, plus tard pasteur à Couvet, et dont les premières études s'étaient faites à Bâle, comme celles de son aîné.

Louis-Frédéric venait à peine d'être nommé pasteur aux Bayards (1746), lorsque le conseil de ville de Neuchâtel le réclama instamment pour occuper le poste de ministre du mardi. Un conflit assez grave se produisit à cette occasion entre le Conseil et la Compagnie, qui s'attribuaient l'un et l'autre le droit d'élection. La Compagnie céda après de longs débats, et le jeune pasteur, auquel tenaient si fort ses combourgeois, fut enfin installé. A cette occasion parut un écrit anonyme, dirigé contre le conseil de Ville, qui s'en plaignit à la Classe, et que celle-ci désavoua, par la raison qu'il renfermait des traits contre la vérité et la charité, et qu'ainsi *il ne devait provenir d'aucun de ses membres*. (Reg. de la V. C.)

Enfin la lettre de M. J.-F. Petitpierre de Rougemont, dont j'ai reproduit un passage en note, à page 82, n'était point adressée, comme je l'ai dit, à Mlle L. Petitpierre, mais à une autre parente, Mme N. de Meuron. On retrouve dans cette lettre l'accent de vivacité franche et spirituelle qui ne le quittait guère, et qu'accompagnait souvent, au dire de ses contemporains, un trait mordant et fin, l'esprit neuchâtelois dans sa sève native.

nous le voyons tout à coup apparaître comme le défenseur d'une doctrine qui devient pour lui la doctrine capitale du christianisme, et, quand au nom de la paix et de la concorde on lui demande des concessions légères en apparence, résister avec une opiniâtreté grandissante, et au bout d'une courte lutte se laisser briser plutôt que de fléchir. C'est qu'il se sentait atteint dans sa conscience, et que dans la balance de ce sanctuaire il n'y a rien de léger. Celle d'un corps ecclésiastique, par la force même des choses, ne peut être aussi scrupuleuse, et, en cas semblable, il est naturel que l'individu soit sacrifié. La plupart des paroissiens du pasteur accusé, les hommes les plus éclairés du pays, plusieurs membres du conseil d'Etat, le gouverneur Milord Maréchal, enfin le prince de Neuchâtel qui n'était autre que Frédéric II lui-même, eurent beau épouser chaleureusement sa querelle: la Compagnie des pasteurs, et les quatre Bourgeoisies groupées étroitement autour d'elle au nom d'un des articles de l'acte constitutif de 1707, l'emportèrent. Dans la Compagnie elle-même, malgré les intérêts sacrés dont il s'était fait le défenseur, Petitpierre ne put se créer un parti, ni même réunir quelques rares adhérents; ses frères avaient les mains liées; ses amis, ou plutôt ceux qui secrètement étaient gagnés à sa cause, durent plier devant la raison d'Etat ecclésiastique, et abandonnèrent leur collègue qui prit le chemin de l'exil et ne revint dans son pays qu'après de longues années d'absence. Fidèle à ses idées, mais étranger à toute récrimination, il consacra les loisirs de sa vieillesse à la pratique du bien, et à la composition d'un livre resté inachevé qui devait exposer l'ensemble de doctrines dont il est permis de dire, sans abus des mots, qu'il fut le martyr. Il mourut sans avoir tenté une démarche pour être réintégré dans sa compagnie, sans que celle-ci eût fait un pas au devant de lui pour le tirer de son isolement. On sait que les corps ne se déjugent pas. Tels sont les traits principaux de l'histoire de F.-O. Petitpierre. Je voudrais les reproduire d'une manière plus complète qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, et, je me hâte de le dire, je n'ai pas d'autre parti pris que celui-là. Ceux qui voudront bien me suivre dans le récit des faits, iront chacun du côté où les entraînent les habitudes et les tendances de leur esprit: ils me permettront sans doute, tout en m'efforçant de rester impartial, de faire comme eux.

J'aurais voulu connaître et faire connaître Petitpierre autrement que dans la partie publique de sa vie. Comme pour ses frères, je n'ai pu rassembler sur l'homme privé qu'un petit nombre d'informations, et je le regrette parce que la figure du pasteur excommunié pique davantage encore la curiosité que la leur. Ces informations ne me sont pas venues du côté d'où je pouvais les attendre, mais où je regrette de n'avoir rien fait pour les obtenir. On me pardonnera donc la sécheresse de ce récit qui ne comprend guère qu'une

courte période de la vie de Petitpierre, de 1758 à 1762. Tout le reste m'est à peu près inconnu.

I

Il naquit à Couvet en 1722 [1], et fit ses études à Neuchâtel, où il fut reçu en théologie en 1740, et consacré au saint ministère le 28 septembre 1746, en

[1] « Août 1722. Le dimanche 23e, M. Rognon diacre à Motiers, a baptisé un fils nommé *Ferdinand-Olivier*, à M. le justicier Henri-David Petitpierre, et à Madame Suzanne-Marie, ffeu M. le justicier Claudy Petitpierre. Parrain : le Sr Olivier Petitpierre, secrétaire, et fils de M. le maire des Verrières ; marraine : Mademoiselle Suzanne, fille de M. Charles Meuron, demeurant à Motiers et marchand chamoiseur. » (Registres paroissiaux.) — Le pasteur de Couvet était à cette date M. Ferd. de Montmollin, neveu du chancelier, et le seul membre apparemment du clergé neuchâtelois qui ait été reçu docteur en théologie dans l'université d'Oxford (voir *Biogr. neuch.* t. II, art. *Montmollin)*.

Je dois faire remarquer ici, pour être tout à fait exact, que les dates de *naissance* des ministres Petitpierre, que j'ai données dans ces notices, sont celles de leur *baptême*, les seules que l'on eût l'habitude d'inscrire dans les registres baptistaires du temps. Ce n'est que plus tard que les unes et les autres y furent portées à la fois. Jusqu'alors, une seule date étant connue, elle était prise comme se rapportant tout ensemble à la naissance et au baptême, de sorte qu'on pourrait croire, ce qui est une erreur manifeste, que les deux faits se produisaient le même jour. Ainsi tous les recueils biographiques, à commencer par la *Biographie Universelle* de Michaud, font naître le publiciste Emer de Vattel à Couvet, le 25 avril 1714, tandis qu'il a simplement été baptisé ce jour là. (Le père d'Emer de Vattel, qu'on me pardonne cette digression, fut le premier pasteur du village de Couvet, dont l'érection en paroisse remonte à 1706. Jusqu'alors Couvet n'était qu'une annexe de Motiers. On raconte que le dernier pasteur qui desservit les deux postes, grand amateur de pêche, avait l'habitude de se rendre le dimanche, de Motiers à Couvet, en descendant la rivière dans un petit bateau qu'il dirigeait lui-même. Depuis 1848, les pasteurs du Val-de-Travers, dépossédés du droit de pêche dans l'Areuse, sont redevenus de simples pêcheurs d'hommes).

Les recherches faites très obligeamment pour moi dans les registres de Couvet, me permettent de rectifier une erreur relative à la famille de Henri-David Petitpierre. Il n'eut pas seulement sept enfants comme l'indiquent les tabelles généalogiques, à savoir les quatre pasteurs, plus deux autres fils et une fille morts tous les trois sans laisser de postérité. Le maire des Verrières n'a pas présenté au baptême moins de treize enfants, c'est-à-dire, indépendamment des sept que je viens de mentionner, trois fils : Claude-Samuel, Claude-François, et Charles-Pompée, et trois filles : Salomé, Jeanne-Marguerite, et Suzanne-Marie. Ces naissances successives, de 1707 à 1724, finirent, semble-t-il, par rendre assez difficile à H.-D. Petitpierre et à son excellente femme de trouver des compères et des commères. L'inscription baptismale des deux derniers enfants, Suzanne-Marie et Charles-Pompée, mentionne en effet qu'il n'y eut à leur baptême ni parrain, ni marraine.

Ces enfants moururent jeunes. Le registre des décès de la paroisse de Couvet ayant été altéré dans ses premières pages, et ne commençant qu'avec l'année 1761, ne donne aucune indication sur la durée de leur vie. — Chose remarquable, de ces treize enfants il n'existe de descendance que dans deux familles, et il n'y a qu'une seule personne de l'une de ces familles qui porte aujourd'hui le nom de Petitpierre.

même temps que son frère Simon, de trois ans plus âgé que lui. Leur frère aîné, le traducteur de Klopstock, exerça sur tous deux, par sa piété pleine d'effusion, une influence décisive. Ce fut lui sans doute qui détermina le choix de leur carrière et leur première direction théologique. Je lis dans une lettre écrite de Londres à ce frère aîné par Ferdinand-Olivier, au moment où il se préparait à revenir dans son pays (1776), les lignes suivantes qui les font aimer l'un et l'autre : « Je vivrai donc enfin avec vous, mon cher frère Frédéric! Ah! ce sera bien là finir ma carrière comme je l'ai commencée. C'est avec vous et dans vos conversations que j'ai sucé le lait d'intelligence et de la sublime théologie, dans un temps où j'étais encore un enfant en Christ, et où vous étiez depuis longtemps un homme fait... » — Il fut l'un des derniers élèves de J.-F. Osterwald, dont les fonctions volontaires de professeur en théologie cessèrent l'année même de la consécration des deux frères, à la suite de l'attaque d'apoplexie qui le frappa en chaire, et ne précéda sa mort que de quelques mois. On sait qu'Osterwald, mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, conserva ses facultés et travailla jusqu'à la fin. S'il ne fut pas, comme l'a écrit un de ses apologistes, « un des pères de l'Eglise protestante, » il fut au moins le père de l'Eglise neuchâteloise depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'au commencement du nôtre. Sa modération, la solidité de ses idées, surtout sa piété profonde compensaient ce qui lui manqua du côté spéculatif et dialectique. Sa façon toute pratique de comprendre le christianisme lui fit donner la première place à l'élément moral, plus facilement accessible que le dogme à cette intelligence qui n'était qu'un rare bon sens. Ferdinand-Olivier reçut évidemment sans résistance cet enseignement théologique, simple et bien ordonné dans ses limites un peu étroites, et qui convenait à la netteté de son intelligence, comme la méthode de la philosophie wolfienne à laquelle il s'appliqua de bonne heure, répondait à la tournure géométrique de son esprit. Cette philosophie de Wolf, dont les principes constitutifs sont ceux de la théodicée de Leibnitz, devait plaire d'ailleurs au jeune théologien qui bientôt ne vit plus dans la doctrine de la non-éternité des peines, qu'une conséquence nécessaire de la dilection divine, et par là une démonstration nouvelle des thèses de l'optimisme. Seulement le disciple d'Osterwald, en donnant à l'un des attributs divins une prééminence que son maître n'eût jamais consentie, et surtout en risquant de compromettre pour une idée doctrinale l'union extérieure de l'Eglise, n'était plus d'accord avec son esprit.

Une seule circonstance de la jeunesse de Petitpierre est venue jusqu'à nous. Il fut l'instituteur d'un homme qui, sans avoir laissé un nom considérable, marqua pourtant à son heure dans la politique et dans les lettres, le comte d'Escherny, connu surtout aujourd'hui par son étroite liaison avec Rousseau,

auprès duquel il vint séjourner assez longtemps à Motiers[1]. La famille d'Escherny, ou Décherny, originaire de France et protestante, s'était établie et fait naturaliser dans notre pays vers le milieu du dix-septième siècle; Jonas-Pierre d'Escherny était pasteur à la Côte-aux-Fées[2], vers le temps où Petit-

[1] L'élève de Petitpierre, F.-L. d'Escherny, dont le père, négociant à Lyon, avait épousé Mlle Anna Pourtalès, devint comte du Saint-Empire en 1774, et mourut à Paris en 1815. (Notes généalogiques communiquées par M. Alph. de Coulon). Les relations de d'Escherny avec Jean-Jacques ont été racontées, dans un curieux détail, par M. F. Berthoud (*J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, Bibliothèque Universelle, 1869).

[2] « Le 4 février 1754, M. Jean Steiner de Zurich, habitant à Couvet, y fut baptisé à l'âge d'environ vingt-huit ans, par M. d'Escherny, pasteur à la Côte-aux-Fées, ayant préalablement rendu raison de sa foi dans quelques examens particuliers. Il avait été élevé par son père dans les sentiments des piétistes, mais comme il pensait à se marier, il dut d'abord être baptisé avant que de faire bénir publiquement son mariage. » *(Souvenirs msc. du justicier J.-H. Berthoud.)* J.-P. d'Escherny, fils de Jean-François, pasteur à Boudry, ne passa pas moins de trente-quatre ans à la Côte-aux-Fées, en qualité de pasteur. Avant d'obtenir ce poste, il avait desservi pendant douze ans, de 1728 à 1740, celui de premier régent du collége de Neuchâtel, où il eut pour successeur le proposant Jacob-F. Petitpierre. En 1743, pendant que celui-ci faisait ses grands examens de consécration, Ferdinand-Olivier, proposant lui-même, et qui n'avait alors que vingt-un ans, le suppléa comme premier régent, c'est-à-dire *principal* du collége. Nous savons si peu de chose de la jeunesse de Petitpierre, que je note avec plaisir cette circonstance, mentionnée par M. G. Borel-Favre dans ses intéressantes notices sur le collége de Neuchâtel (*Musée neuch.* VII, p. 80).

Le fait relaté ci-dessus, je veux dire le baptême de Jean Steiner, a son importance au point de vue de notre histoire ecclésiastique. Steiner, évidemment, n'était pas arrivé à l'âge de vingt-huit ans, sans avoir reçu le baptême de la main d'un ministre piétiste; ce baptême, chose singulière, n'était donc point reconnu comme suffisant par la Compagnie. Les piétistes, depuis le commencement du siècle, donnaient beaucoup à faire à celle-ci: en 1727, elle les mettait sur le même pied que les «*cabalistes*, et autres gens sans aveu», et demandait à M. le gouverneur «qu'ils fussent chassés incessamment». «Si nos remontrances n'ont pas lieu *(sic)*, on en donnera avis à MM. nos députés.» Il s'agit des trois délégués que la Compagnie avait envoyés à Berlin pour y porter ses griefs contre le conseil d'Etat, et qui furent anoblis à cette occasion, MM. Choupard, Vattel et Perrot. — Couvet, où Jean Steiner fut baptisé, ou rebaptisé, était le lieu de retraite préféré de ces pauvres piétistes, si mal vus par l'autorité ecclésiastique, appartenant pour la plupart à d'excellentes familles, et qui ont laissé au Val-de-Travers les meilleurs souvenirs. Je lis dans les registres de la V. C., à la date de juillet 1739: «Trois fameux piétistes, les chefs Gros, » Schulthess (ces deux doivent avoir été ministres, le dernier banni de Zurich comme un » fanatique dangereux qui ne peut s'empêcher de dogmatiser), le troisième un laïque, La- » vater, médecin chimiste, ont pris des maisons à loyer à Couvet. La Classe fera une forte » remontrance à la Seigneurie!....» En août, le gouverneur de l'Etat répond «qu'il n'y a » pas de plaintes contre eux, qu'ils seront tolérés, mais à bien plaire.» Un peu plus tard, Bodmer fils, toujours à Couvet, est signalé en Compagnie comme tenant des assemblées particulières dans sa maison, et détournant les gens du culte public: «la Classe fera de fortes remontrances.» — Cette petite émigration piétiste au Val-de-Travers honore la tolérance du gouvernement de Neuchâtel: ces fugitifs de Zurich et de Berne ne trouvaient un asile un peu sûr que dans notre pays, où l'Eglise se laissait distancer par l'Etat dans

pierre s'occupait de l'éducation de son neveu. Celui-ci était né à Neuchâtel, et y avait passé sa jeunesse. Petitpierre, de dix ans plus âgé que lui, fut-il simplement son répétiteur au collége, ou bien plus tard son gouverneur en forme, lorsque d'Escherny, après avoir fait très jeune ses premières caravanes en France et en Italie, revint à l'âge de vingt ans dans sa ville natale pour y recommencer, avec l'ardeur qu'il apportait en toutes choses, ses études classiques? Ce détail nous est inconnu comme tout le reste. Je sais seulement que Petitpierre donna des leçons dès l'âge de quinze ou seize ans, et se plaignait doucement, dans une lettre écrite de Londres vers la fin de son exil, de « faire ce métier depuis quarante ans ». Répétiteur ou gouverneur de d'Escherny, ce poste ne dut pas être une sinécure. Mais je ne sais si Petitpierre, comme le dit la *Biographie neuchâteloise* [1], eut une grande influence sur les idées morales de son élève. La dissemblance entre les deux hommes n'est pas une raison pour mettre en doute cette influence, mais jamais disciple ne fut moins à l'image de son maître. Dilettante avant tout d'Escherny fut l'homme des contrastes, tandis que Petitpierre eût pu prendre pour devise le *constare sibi* de l'Orateur romain; la souplesse et la mobilité de d'Escherny qui fut plutôt un artiste qu'un philosophe, bien qu'il ait philosophé jusqu'au bout de sa longue vie, n'a rien de commun avec la constance de Petitpierre, que ses ennemis appelaient de la roideur; lié tour à tour avec des hommes d'Etat et des philosophes, avec Rousseau et ses ennemis de l'Encyclopédie, d'abord enthousiaste de la révolution, puis adversaire passionné du principe de l'égalité, et persuadé que l'imprimerie ramènerait les hommes à l'état barbare, d'Escherny passa d'un système à l'autre avec une bonne foi parfaite, et cette bonne foi rappelle seule son premier maître qui, bien loin de rayonner dans tous les sens, eût tourné volontiers à l'idée fixe. Passé maître, dit-on, dans les mathématiques, peut-être Petitpierre inspira-t-il à son élève le goût de sa science favorite, que d'Escherny étudia pendant plusieurs années avec une passion exclusive: c'est là, il me semble, le seul rapport que l'on puisse de loin découvrir entre le ministre protestant et le philosophe mondain qui, pour ajouter une dernière transformation à toutes les autres, abandonna la réforme et se fit catholique.

Quelque part que F.-O. Petitpierre ait prise à l'éducation du brillant

la voie de la mansuétude chrétienne. On sait quels refus la Compagnie opposa quelques années plus tard à la demande de Fréd. de Watteville « se disant évêque des Frères, de la confession bohême », et qui voulait fonder à Montmirail « un établissement des dits Frères ». Ces détails ne sont point hors de propos au début d'un récit des tribulations de F.-O. Petitpierre, et font pressentir l'accueil qui l'attendait.

[1] *Biogr. neuch.* I, 314.

d'Escherny, il n'en avait pas moins poursuivi sa carrière ecclésiastique. D'abord suffragant du pasteur de Cornaux, M. Dardel (1747-49), il était devenu, en décembre 1749, diacre de Valangin, et occupa ce poste, comme le précédent, tout en résidant habituellement à Neuchâtel, jusqu'au moment où il fut nommé pasteur des Ponts (janvier 1755). C'est au presbytère des Ponts, où ses vieux parents étaient venus vivre auprès de lui, qu'eut lieu l'année suivante la fête de famille que j'ai rappelée au début de ces notices.

Ce commencement du ministère de Petitpierre fut apparemment la période la plus heureuse de sa vie. Rien ne semblait devoir en troubler le cours, lorsque, dans l'assemblée périodique du clergé neuchâtelois, le 27 avril 1758, il fut accusé, à l'occasion des censures annuelles, de prêcher dans son Eglise et celles du voisinage la non-éternité des peines de l'enfer, et de causer par là des désordres scandaleux. L'accusation ne venait point de la paroisse des Ponts, fort attachée à son jeune pasteur et très persuadée qu'il prêchait conformément au pur Evangile : c'est le pasteur de la Sagne, C.-D. Prince, qui, en sa qualité de juré du colloque de la Montagne, et au nom de l'unité de l'enseignement religieux et de la paix des troupeaux, crut devoir appeler sur Petitpierre l'attention de ses collègues, et demander qu'il lui fût imposé silence. Dans une lettre lue en classe par M. Deluze, le 25 avril (cette date montre que, contrairement à l'usage, le *grabeau* de Petitpierre avait été préparé à l'avance), le pasteur de la Sagne, tout en convenant que son voisin des Ponts ne prêtait pas d'ailleurs à la moindre censure, déclara que la doctrine en question, contraire à la croyance de nos peuples et à celle de toutes les Eglises chrétiennes, détruisait entièrement le ministère des autres pasteurs, que toute l'Eglise des Ponts en était imbue, et que plusieurs de ses paroissiens à lui, en étaient « coiffés pour avoir entendu là-dessus M. Petitpierre, » ce qui amenait des discussions sans fin, et, si des personnes sages ne fussent intervenues, des *batteries* en forme. Les peuples croiront que « la religion est telle qu'il plaît au caprice des ministres de la prêcher » : il est donc urgent d'ordonner au pasteur des Ponts, au nom du serment qu'il a reçu, de cesser tout endoctrinement de ce genre, en chaire ou hors de chaire, et particulièrement auprès de la jeunesse. Après avoir fait entendre que d'autres points de la doctrine de Petitpierre n'étaient pas « des plus orthodoxes, » il montrait, si l'on ne mettait ordre à ces dissidences dogmatiques, les catholiques romains du voisinage triomphant de nos divisions, et les Eglises de la Suisse demandant compte à la nôtre de ces atteintes à la pureté de la foi. « Vous avez déjà dû voir, » disait-il en terminant, « par le *Journal helvétique* de février dernier, avec quelle force messieurs de Genève ont repoussé l'imputation qu'on leur faisait sur certains points de doctrine, et

entre autres sur la non-éternité des peines, qu'on leur attribuait de croire. Il me semble donc que nous devons bien nous garder de nous attirer les mêmes reproches. Au moins me paraît-il qu'on doit nous prescrire à tous notre tablature, et qu'il doit nous être défendu de rien prêcher qui puisse troubler l'union et la paix. » [1] A cette lettre était jointe une requête du consistoire de la Sagne, disant les mêmes choses presque dans les mêmes termes, et destinée évidemment à appuyer la réclamation de Prince, bien que les signataires de cette pièce prétendissent que c'était eux qui avaient supplié leur pasteur d'appuyer leur propre réclamation.

Petitpierre, informé du contenu de ces lettres, reconnut avoir prêché la non-éternité des peines, mais déclara en même temps qu'il s'y était cru obligé en conscience. Douloureusement ému en apprenant les troubles qu'il avait excités, il promit d'observer à l'avenir les règles de la prudence la plus circonspecte, sans retirer un mot de sa déclaration sur la doctrine elle-même qu'il regardait « comme de la plus grande importance. » La Compagnie, désireuse de ménager un pasteur dont elle appréciait les talents, ne lui imposa point la loi du silence comme le demandait Prince, et, tout en le blâmant d'avoir autant insisté sur cette doctrine, l'invita simplement « à éviter tout ce qui pourrait causer le moindre trouble, et à remédier à celui qui peut s'être élevé à cette occasion dans les Eglises du pays. » — Petitpierre écouta sans y répondre (c'était l'usage) l'allocution du doyen. Et l'auteur anonyme du livre intitulé *Mes réflexions*, le ministre J.-A.-S. Sandoz, très hostile à son collègue, termine cette portion de son récit par ces mots qui témoignent d'un tour d'imagination moins exact que pittoresque : « Cet arrêt, pacifia tout, en apparence. Nos montagnes offrirent, pendant l'espace de deux années, l'image d'une mer tranquille, dont une bonace perfide, enchaîne la superficie, mais que les plus violents orages, vont bientôt bouleverser. [2] »

[1] Voir *Pièces justificatives* à la suite du volume intitulé *Mes réflexions*, etc., (s. l. 1761). Le pasteur Prince, en employant le mot *tablature* dans le sens de «formule d'enseignement,» se servait d'un mot déjà vieilli de son temps, et presque abandonné aujourd'hui. Ce qui est plus remarquable, c'est la soumission entière dont témoigne ce langage. La Compagnie, évêque suprême, devait formuler la doctrine : chacun de ses membres n'avait plus qu'à obéir, et la conscience individuelle était réduite au silence. Avec cette façon de comprendre la dignité du caractère ecclésiastique et les droits de la liberté protestante, on sent que les deux voisins devaient marcher peu d'accord : il y avait « incompatibilité d'humeur » entre eux.

[2] *Mes réflexions.* Ouvrage relatif aux dissensions qui troublent le comté de Neuchâtel. Accompagné des pièces justificatives pour la partie historique. Dédié aux vrais patriotes. S. l. 1761. — J'aurai plus d'une fois l'occasion de revenir sur cet écrit. J.-A.-S. Sandoz, ministre du vendredi à Neuchâtel, occupa ce poste jusqu'au 14 mai 1770 «jour où il

En attendant que la tempête qui devait engloutir la nacelle de Petitpierre éclate sur la « mer tranquille » des montagnes, où le pasteur Prince voyait de son côté « s'allumer un feu qu'il sera malaisé d'éteindre, » cherchons à nous rendre compte de la manière dont le premier en était venu à s'éprendre d'une idée qui rencontrait tout d'abord tant de résistances, et du peu de chances favorables qu'offrait cette tentative d'innovation dans la doctrine reçue.

II

Petitpierre ne s'est expliqué nulle part sur la première origine de cette idée particulière, qui devint si vite comme le centre même de son christianisme, tandis que ses adversaires lui demandaient de la laisser prudemment à la circonférence. Etait-il parti d'abord de l'idée même de l'essence divine pour arriver de déduction en déduction à celle d'un rétablissement final de toutes choses où des peines sans fin ne pouvaient avoir de place, puisqu'autrement il faudrait admettre la coexistence de deux principes éternels, le Dieu de la lumière et celui des ténèbres? La nature peu spéculative de son esprit ne permet guère de le croire. Le dogme ecclésiastique des peines éternelles avait-il, au contraire, frappé tout d'abord son imagination, et surpris de l'influence *si minime que ce dogme redoutable exerce* sur la vie religieuse et morale de ceux-là mêmes qui s'y rangent, avait-il été amené peu à peu à l'examiner de plus près, et à sonder cet abîme au bord duquel nous marchons avec autant d'insouciance que sur la mince couche terrestre qui nous sépare du feu central de notre globe? Ce point de départ me semble plus probable que l'autre, et bien d'accord avec le caractère intime de Petitpierre, tourné avant tout vers la vie et l'application morale. Sur cette voie il aura été conduit à contrôler les textes, à les interpréter par l'esprit pour les dépouiller de leur dure extériorité littérale, et à remonter ainsi, de degré en degré, à l'idée même d'un Dieu d'amour qui ne peut faire souffrir ses créatures que pour les améliorer et les sauver. C'est ainsi peut-être que s'élabora peu à peu dans son esprit un système de toutes pièces, construit surtout au point de vue des peines de la vie à venir qu'il acceptait dans leur sévérité terrible, mais comme un moyen de perfectionnement et non point de punition : les

mourut en folie à Yverdon. » (Cartul. de M. H. Gagnebin.) — J'ai reproduit la ponctuation du ministre Sandoz : on voit que ce n'est pas pour rien que Ferd. Osterwald appelait son ouvrage « un livre à virgules. »

dogmes principaux de l'Eglise, qu'il admettait d'ailleurs avec une foi respectueuse, venaient s'y ranger tour à tour. Il ne prévoyait pas que sa libre interprétation de quelques textes pût être appliquée par d'autres à l'ensemble de la Parole révélée, et surtout qu'il pût être accusé par les dialecticiens du calvinisme de supprimer le dogme de l'expiation; il ne prévoyait pas même qu'on en vînt à lui reprocher de vouloir rétablir le purgatoire. Il était si bien au centre de son idée qu'il n'en apercevait pas les prolongements derniers; sa logique était satisfaite, et, comme tous les logiciens, il ne comprenait pas que tout le monde ne fût pas satisfait comme lui. Je me hâte de dire que dans sa lutte avec la Compagnie des pasteurs, il put se croire jusqu'au bout sur un terrain théologique parfaitement solide, car ce ne fut pas sur ce terrain qu'il fut attaqué. On refusa prudemment d'engager avec lui aucune controverse dogmatique, et ce ne fut pas le moins du monde parce qu'il errait dans la doctrine qu'il fut condamné, mais seulement parce qu'il prêchait une doctrine sur laquelle on lui avait imposé le silence, sans lui donner d'autre raison de ce silence que l'intérêt de la paix et la volonté souveraine du corps ecclésiastique.

Cette recherche de la manière dont Petitpierre fut amené à devenir le champion attitré d'une doctrine nouvelle, peut sembler oiseuse, et j'en conviens volontiers. Je tiens pourtant à la compléter en ajoutant quelques mots sur les circonstances extérieures qui, très probablement, l'ont rendu attentif à cette doctrine, et l'ont engagé à la soumettre à un examen approfondi. Une fois son attention éveillée, et sa conscience religieuse prise à partie, avec un homme tel que lui on pouvait être sûr qu'il ne s'arrêterait plus. Ici, sans sortir tout à fait de l'hypothèse, nous allons trouver quelque chose à nous prendre pour expliquer l'apostolat subit de Petitpierre.

Le dogme de l'éternité des peines qui ne prit point place sans résistance dans la doctrine ecclésiastique, et qui est d'origine païenne ou juive plutôt que chrétienne, ne subit aucune transformation au seizième siècle. Il y a lieu de s'en étonner puisque le Nouveau-Testament reprit alors sa place dans l'Eglise, et que le Nouveau-Testament est d'un bout à l'autre le témoignage de la victoire du Christ sur la mort, et de celle de la lumière éternelle sur les ténèbres de l'enfer. Le dogme calviniste de la prédestination donna au contraire une consécration redoutable à celui de l'éternité des peines, et, si je ne me trompe, dans tout le siècle de la réforme, sans parler des protestations individuelles mais silencieuses des consciences, ce n'est que chez des sectaires comme les sociniens, par exemple, qu'on le trouverait ébranlé. Le siècle suivant qui mit à la place de la parole vivante de Dieu une dogmatique calviniste plus rigoureuse et plus dure encore que ne l'avait été Calvin lui-même,

marque le point culminant de ce qu'on me permettra d'appeler le triomphe de l'enfer éternel. Lorsqu'au commencement du dix-huitième siècle, l'Eglise réformée s'affranchit peu à peu des liens de l'orthodoxie, on pouvait s'attendre, sur ce point particulier, à des oppositions nouvelles parties de son propre sein. Elles manquèrent pourtant, au moins de la part des docteurs et des théologiens, et ce fut en dehors de l'Eglise catholique aussi bien que protestante qu'on les vit se produire. Le déisme philosophique qui, vers le milieu du siècle, se substitua en France et ailleurs aux symboles ecclésiastiques, était incompatible avec l'idée de l'éternité des peines. Ses principes pénétrèrent partout, et jusque dans l'Eglise, comme une atmosphère nouvelle. Je me figure que d'Escherny, au retour de ses premiers voyages, préoccupé de ces questions qu'il avait sans doute entendu débattre autour de lui, s'en ouvrit et en discuta avec son maître, et que la conversation tomba plus d'une fois entre eux sur le sujet qui nous occupe. Qui sait s'il ne lui a pas récité avec l'enthousiasme qu'un jeune homme bien doué éprouve d'ordinaire pour les grands écrivains, contemporains de sa jeunesse, les beaux vers qui terminent un de ces discours philosophiques où la poésie française sembla trouver alors son dernier asile :

> O Dieu qu'on méconnaît, ô Dieu que tout annonce,
> Entends les derniers mots que ma bouche prononce.
> Si je me suis trompé, c'est en cherchant ta loi :
> Mon cœur peut s'égarer, mais il est plein de toi.
> Je vois sans m'alarmer l'éternité paraître,
> Et je ne puis penser qu'un Dieu qui m'a fait naître,
> Qu'un Dieu qui sur mes jours versa tant de bienfaits,
> Quand mes jours sont éteints, me tourmente à jamais.[1]

Je doute pourtant que le jeune pasteur ait été entraîné par une tirade de Voltaire. Voltaire lui était suspect, même dans ses prières. C'est ailleurs, dans un livre anonyme de théologie qu'il ne put ignorer, car la publication de ce livre fut un événement, que Petitpierre dut trouver l'expression franche et précise de ce qui n'était encore pour lui, sans doute, qu'une idée confuse et un vague pressentiment. Il n'en va pas autrement pour la plupart des esprits : ils ne se reconnaissent bien que dans autrui, et la lecture de tel ouvrage qu'ils croient les avoir convertis à la pensée de son auteur, n'a fait que les convertir à leur propre pensée, devenue tout à coup distincte, et parfois impérieuse, dans la parole d'un autre. A ce compte, il vaut la peine de s'arrêter quelques instants à ce livre original, témoignage de la lutte qui s'engageait

[1] *Prière* qui termine la quatrième et dernière partie du poëme de *La loi naturelle*. 1751.

entre l'orthodoxie de l'Eglise et des âmes profondément pieuses, mais courageuses et sincères avant tout. Je veux parler du *Système des théologiens anciens et modernes*, qui parut pour la première fois en 1731, et dont l'auteur qui ne s'est jamais nommé n'est autre qu'une Genevoise d'autant d'esprit que de vertu, mademoiselle Marie Huber [1].

Je regrette de ne pouvoir parler qu'incidemment de cet écrivain si peu connu aujourd'hui, bien que ses livres n'aient vieilli qu'en apparence. Née avec une beauté qui ne sert pas d'ordinaire à faire des théologiennes, selon la spirituelle expression du dernier critique qui se soit occupé d'elle, Marie Huber, dès l'âge de dix-sept ans, se consacra à la piété et à la bienfaisance, et, malgré le soin qu'elle prit à cacher sa vie, laissa à Genève et à Lyon le renom d'une sainte, même chez les catholiques « étonnés qu'on pût unir tant de vertus à si peu de dogmes. » Elle avait passé la trentaine quand elle écrivit le *Système*, et ce n'est pas un vain souci de renommée littéraire ou théologique qui lui mit la plume à la main, car elle ne signa pas un de ses ouvrages, et ce n'est guère qu'après sa mort que son secret fut entièrement pénétré. Aussi rien qui rappelle moins l'écrivain proprement dit que les livres de Marie Huber. C'est une conscience qui parle, mais une conscience servie par un esprit d'un tour viril et pourtant délicat, par une intelligence aussi vigoureuse que fine. En la lisant on s'aperçoit qu'on a affaire non pas à un docteur mais à un homme, et en apprenant que cet écrivain n'est autre qu'une sainte fille qui passa sa vie à faire du bien, on éprouve la même surprise que beaucoup de ses connaissances et de ses amis qui ne pouvaient, dit-on, se résoudre à croire qu'elle eût jamais fait des livres. Tel autre de ses écrits, ainsi les *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*, ferait mieux connaî-

[1] Née à Genève (1695), morte à Lyon (1753), Marie Huber fut la tante du Génevois Huber, célèbre par ses portraits de Voltaire, et le père d'un naturaliste bien connu. Un de ses frères devint catholique et entra dans la diplomatie sous le nom de l'abbé Huber. Cet abbé Huber, raconte M. Sayous, était un petit bossu presque aussi spirituel que sa sœur ; c'est lui qui disait : « M. ** se croit bossu, il n'est que mal fait. » — Les ouvrages de Marie Huber, souvent attribués à d'autres auteurs, ont donné bien du mal aux bibliographes. Voici le titre complet de celui qui nous occupe : *Système des théologiens anciens et modernes, concilié par l'exposition des différents sentiments sur l'état des âmes séparées des corps*. En XIV Lettres, 1731. Une troisième édition de ce volume parut à Londres (?) en 1739. Plus tard l'auteur publia la *Suite du système sur l'état des âmes séparées des corps. servant de réponse au livre intitulé :* Examen de l'Origénisme, par M. le prof. R..... (Ruchat). 2e édit. Londres 1739. — Outre ces deux livres, les principaux écrits de Marie Huber sont les suivants : *Le monde fou préféré au monde sage*, 1731-1744 ; et les *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*, 1739. — Voir sur cette fille extraordinaire le beau chapitre que lui a consacré M. A. Sayous *(Le dix-huitième siècle à l'étranger*, t. II). Voir aussi la courte mais attachante notice de Senebier, dans son *Histoire littéraire de Genève*. Il faut se défier de l'article de Voltaire sur Marie Huber, dans les *Lettres sur Rabelais*, etc. (Mél. litt. t. II.)

tre encore que le *Système*, cet esprit de haute race, mais je n'ai pas le choix, et je vais chercher à donner rapidement une idée de ce livre, dont la marche digressive ne prête pas précisément à l'analyse. On me pardonnera de faire pour un moment de la théologie dans le *Musée*, et mes lecteurs les plus méthodiques reconnaîtront, je crois, tout à l'heure, qu'en parlant de Marie Huber à propos de Petitpierre, je ne suis pas sorti de mon sujet.[1]

Elle ouvre son livre par une sorte de théodicée familière dont voici les idées essentielles. La distinction des attributs divins procède des bornes de notre intelligence: *la bonté est comme le centre de la justice.* L'être suffisant à soi ne peut créer d'autres êtres que pour les rendre heureux, et nullement pour ajouter quelque chose à sa félicité: le bien parfait ne peut faire que du bien. On objecte que cette idée de l'incomparable bonté disparaît devant le détail des événements qu'elle ordonne ou qu'elle permet, aussi bien que devant les déclarations de la Parole révélée sur l'état des hommes après cette vie. Cette objection prouve trop, répond Marie Huber; elle irait au renversement de toute la religion, dont *l'idée de Dieu* doit être la base. La nature et la conscience rendent témoignage à la bonté infinie; ces voix ne sont pas notre ouvrage: leur cause, leur *original*, n'étant pas l'homme, c'est Dieu. L'humanité à son origine étant placée dans le bien, ne pouvait en s'en détournant librement que tomber dans le mal: voilà la justice. La bonté ne pouvait en prévenir le cours qu'en renversant l'ordre des choses, ce qui est contradictoire; mais elle met tout en œuvre pour réparer le mal que l'homme s'est fait. Ici, jugeons de l'incertain par le certain. L'incertain c'est la condition des

[1] D'ailleurs, la question elle-même n'est point aussi surannée que bien des personnes paraissent le croire. Je n'en voudrais d'autre preuve que la publication d'un livre qui s'y rapporte, et qui a pour auteur un ecclésiastique neuchâtelois, *La fin du mal, ou l'immortalité des justes et l'anéantissement graduel des impénitents*, par E. Pétavel-Olliff, Dr th. (Paris, 1872). Après plus d'un siècle, ce compatriote de Petitpierre reprend et continue le débat, mais à un point de vue assez différent, s'il en faut juger d'après le titre de son ouvrage, la seule page que j'en connaisse. Il ne statue pas le *rétablissement de toutes choses*, mais plaçant, semble-t-il, la source de toute vie en Christ plutôt qu'en Dieu, il a recours, sans doute pour sauvegarder tout ensemble l'idée de l'amour divin et celle de la liberté morale de l'homme, à l'hypothèse d'un anéantissement complet de ceux qui ont refusé le salut par le Christ. On accusait Petitpierre de vouloir ressusciter l'hérésie d'Origène; on ne manquera pas de reprocher à M. Pétavel de remonter aussi au IIIme siècle, et de renouveler celle d'Arnobe. Mais tous ces noms importent peu. Seulement, s'il fallait s'appuyer sur un nom, je préférerais en appeler à Schleiermacher qui partant, lui aussi, de la *puissance rédemptrice*, réclame pour l'hypothèse d'un rétablissement universel de toutes les âmes humaines, un droit égal à celui de la conception régnante dans l'Eglise. — Voir sur ce sujet des «peines de l'enfer» un article de M. Güder, dans la *Reale Encyclopädie für prot. Theol. u. Kirche, VI.* (1856), — article d'ailleurs assez incomplet, car il ne fait pas même mention du livre de Marie Huber.

hommes dans la vie future; le certain c'est, d'un côté, leur condition dans cette vie, et de l'autre le dessein de Dieu de les rendre heureux. Il est certain que ce dessein doit s'accomplir tôt ou tard; il ne l'est pas moins qu'il ne s'accomplit pas dans cette vie: cet accomplissement est donc réservé pour le temps à venir. On dira sans doute que la suppression absolue de toute punition après la mort serait encore plus conforme à cette idée de la bonté divine, qu'une durée finie de peines ayant pour objet non pas de faire souffrir l'homme, mais de le purifier. Mais la liberté de l'homme exige que Dieu se serve de moyens pour le ramener à sa destination véritable; la divine bonté consentirait-elle à ce qu'il souffrît tant de maux si elle pouvait les lui épargner, si ces mêmes maux ne concouraient pas indirectement à le ramener dans l'ordre? Quand le mal sera détruit, l'homme connaîtra cette bonté si longtemps méconnue; la justice lui sera manifestée comme l'agent de la bonté; il sera convaincu qu'il n'a rien souffert d'inutile; Dieu considérera de nouveau l'ouvrage de ses mains, et, comme au commencement, il le trouvera très bon.

Cette base admise, l'écrivain entre brusquement dans son sujet, et propose une règle d'interprétation des textes bibliques relatifs à l'éternité des peines. L'Ecriture renferme des vérités immuables, fondement de toutes les autres, indépendantes de toutes les expressions figurées et paraboliques qui peuvent les envelopper. Ainsi, la Bible dût-elle se perdre, nous n'en serions pas moins persuadés de la spiritualité de Dieu, de son éternité, de sa toute-puissance, parce que ces notions constituent, à le bien prendre, le fond de notre être: elles ne sont pas devenues vraies par la révélation, *mais elles nous ont été* révélées parce qu'elles sont vraies. Il en est de même de ces autres notions universelles, la divinité suffisante à elle-même, et ne pouvant avoir d'autre but dans la création et la révélation que l'intérêt du genre humain; la bonté qui ne peut vouloir le bonheur des uns et le malheur des autres, mais les appelle tous à la félicité sous certaines conditions qu'elle donne à tous le *moyen* de remplir. Si je n'avais pas d'évidence sur ces attributs essentiels de la divinité, comment en aurais-je sur la divinité de l'Ecriture? Et si je n'en ai pas, qu'est-ce qui m'oblige à accepter ses décisions? Sera-ce le témoignage des hommes? On me dit que je la reconnaîtrai pour divine à ses caractères divins, aux grandes idées qu'elle donne de la bonté, de la justice, de la sagesse de l'Etre parfait. Assurément. Je dois donc avoir sur ce pied là l'idée du divin avant que l'Ecriture m'en explique le caractère, comme on ne peut reconnaître une personne à son portrait que par l'idée qu'on en avait déjà. Voilà l'évidence que je demande: est-il téméraire de la demander?

Or, s'il est vrai que je reconnaisse l'Ecriture pour divine à des caractères divins, je ne regarderai comme des vérités évidentes que ce qui se rapporte

à ces mêmes caractères. C'est d'après ces vérités inébranlables qu'il faut juger du sens réel des expressions allégoriques, équivoques, ou même contradictoires qui s'y trouvent. Les *yeux*, les *mains*, les *narines* de Dieu, vu sa spiritualité, ne peuvent se prendre à la lettre. Les expressions de *feu éternel*, de *ver qui ne meurt point*, sont de cet ordre. Et de même, lorsque la Bible semble tenir un langage contradictoire, je dirai que le certain ne peut être ébranlé par l'incertain. L'Ecriture dit: *Dieu ne veut pas qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la repentance;* elle dit d'autre part: *Dieu endurcit celui qu'il veut;* ces deux propositions se contredisent: je demande laquelle porte un caractère divin?

C'est parce qu'ils ont pris le contre-pied des vérités universelles dans lesquelles devait être cherchée une règle sûre d'interprétation, c'est par suite de l'esprit de système, que les chrétiens n'ont pu s'accorder, et ont fait sortir des mots les doctrines les plus fausses et les controverses les plus interminables. Jésus-Christ a dit: *ceci est mon corps;* voilà la transubstantiation. Il a dit: *tu es Pierre, et sur cette pierre*, etc., et l'évêque de Rome est devenu le chef de l'Eglise. Les prédestinatiens absolus ont consacré pour eux les termes d'*élection, vocation sans repentance, réprobation avant que l'on n'eût fait ni bien ni mal;* opposez-leur la bonté infinie dont ils étaient convenus tout à l'heure, ils répondent qu'il faut *tirer le rideau*, que ces notions pourraient nous tromper, tandis que les expressions opposées sont décisives: *J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü.* La généralité des chrétiens a pris de même pour règle du vrai *le feu qui ne s'éteint point;* ils font céder à cette expression la bonté et même la justice divines; et quand on leur montre que cette justice est même chose que l'équité qui veut une proportion exacte entre la coulpe et la peine, non contents de réserver pour ceux qui ont reçu la révélation *le ver qui ne meurt point*, ils disent qu'il est écrit: *il n'y a point de nom que celui de Jésus par lequel on puisse être sauvé*, et voilà juifs, mahométans et païens damnés, et damnés éternellement, sur un mot, en dépit des notions les plus simples sur l'équité qui *doit rendre à chacun selon ses œuvres.* Et cependant ces notions n'ont d'autre fond que la nature divine elle-même. Est-ce là-dessus qu'il faut *tirer le rideau?* Mais alors il n'y a plus rien de sûr ni dans la religion, ni dans la société; les lois essentiellement fondées sur les mêmes idées perdent leur force; nous sommes en plein chaos, et tout cela à cause de cette maxime équivoque que *les voies de Dieu ne sont pas nos voies.*

Mais, indépendamment des vérités fondamentales, il y en a d'un second ordre qui, tout en ne nous étant connues que par l'Ecriture, se lient parfaitement avec les premières: ainsi la déclaration du dessein de Dieu en donnant son Fils *à tous les hommes*, et celle que nul ne peut être admis dans

la parfaite félicité *s'il n'est purifié de toute souillure de chair et d'esprit;* Jésus-Christ est venu *rétablir toutes choses;* et *l'ennemi qui sera détruit le dernier c'est la mort*, c'est-à-dire la désunion avec Dieu. — On demande avec raison comment un état de désespoir pourrait purifier les hommes et les amener au rétablissement. Mais, ce ne sera pas par le désespoir, ce sera par la destruction du mauvais principe qu'ils rentreront dans l'ordre divin. Le mal n'est pas un principe éternel; il n'est pas l'œuvre de Dieu: c'est un désordre dans la volonté de l'homme. Même dans cette vie, l'homme n'aime pas le mal en tant que mal: il aime de faux biens; « il en est amusé s'il n'en est satisfait. » Dans l'autre vie il verra le mal tel qu'il est, il se verra soi-même, et rendra hommage à la justice et à la bonté infinies.

De tels principes, dira l'orthodoxe avec effroi, ne vont à rien de moins qu'au rétablissement des diables, et l'idée d'avoir à vivre avec eux une éternité effraiera sans doute beaucoup de gens, surtout, ajoute l'auteur avec un sourire, « s'ils sont aussi noirs qu'on les peint. » — « Pour moi qui reconnais mon ignorance, poursuit-elle, je n'ai pas entrepris de prouver positivement le rétablissement des anges déchus. Si les principes dont je me suis servi pour établir celui des hommes, portent jusqu'à eux par voie de conséquence, à la bonne heure; je ne la désavoue point; je suis du nombre de ceux qui ne craindraient point de trouver des diables en paradis; ou, pour parler plus sérieusement, je suis de ces gens qui ne croiraient pas être parfaitement heureux s'ils savaient qu'il dût y avoir des êtres éternellement malheureux. »

Mais la sécurité et le relâchement seront le résultat de ces doctrines... — On ne voit pas que l'opinion des chrétiens sur l'éternité de l'enfer les détourne beaucoup du mal: « la crainte d'une maladie violente qui devrait durer vingt ou trente ans ferait une tout autre impression sur eux. » C'est que la crainte n'a de force que fondée sur les principes de justice que l'homme trouve en lui. Rien d'outré ne frappe. Qu'un maître d'école dise à un enfant que son père le fera pendre, il se rit de cette menace: les enfants eux-mêmes ont l'idée de la proportion. S'il nous importe de connaître la religion sous une autre idée que celle de la contradiction absolue, il nous importe d'être désabusés sur l'éternité de l'enfer.

Petits et grands pécheurs espèrent que ce n'est pas eux qui iront dans l'étang de feu et de soufre, si bien qu'il faudrait dire, tout au contraire de l'Evangile, que « le chemin du ciel est large et que beaucoup de gens y marchent, et que la porte de l'enfer est étroite: presque personne ne se croit assez méchant pour le mériter. » On a substitué à de justes craintes fondées sur un sentiment secret, certaines opinions tirées des expressions de l'Ecriture, et de menaces si inconcevables qu'elles ne portent sur personne. Mais

si l'on disait avec la Bible, sans en déterminer la durée, qu'*il y aura tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal,* et cela dans une exacte proportion puisque Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, cette vérité immuable est si bien écrite dans la conscience que l'homme n'en pourrait effacer l'idée. Celui qui connaît les droits de la justice ne peut se rassurer comme l'homme qui ne voit le feu éternel que pour les impénitents, et pense qu'il lui sera toujours aisé de se convertir. En rangeant tous les hommes dans deux classes d'une distance infinie, et en supposant un Dieu miséricordieux qui menace l'homme de peines sans fin, et ne lui en fait point attendre d'autres, c'est le système de l'enfer éternel qui jette l'homme dans la sécurité; cela semble paradoxal, et pourtant c'est ainsi [1].

Voilà quelques-unes des idées essentielles du livre de Marie Huber; voilà l'accent de cette langue théologique, si nouvelle alors dans l'Eglise et dans l'Ecole. Les réfutations ne manquèrent pas. L'historien de la réformation de la Suisse, le professeur Ruchat, de Lausanne, le professeur de Roches, de Genève [2], enfin le pasteur Boullier d'Amsterdam, écrivirent des volumes pour

[1] Cette esquisse des principales idées de Marie Huber serait trop incomplète si je ne mentionnais ici la manière dont elle se défendit (est-ce bien là se défendre?) contre le reproche de vouloir le rétablissement du purgatoire des catholiques. — Les réformateurs ont-ils absolument *tout fini*, demande-t-elle d'abord? N'ont-ils rien laissé à notre examen? A ce compte, ne nous vantons pas d'avoir la religion de J.-C., mais celle des réformateurs. L'idée du purgatoire vaudrait la peine d'être débarrassée des histoires fabuleuses qui l'offusquent: il faudrait séparer le vrai du faux. Les orthodoxes protestants admettent que tous ceux qui se repentent, même à un très faible degré, sont admis immédiatement après leur mort, et en considération des mérites du Christ, dans la parfaite félicité, bien que leur sanctification soit à peine commencée. Mais le paradis pourrait-il rendre heureuse une âme qui ne serait pas sanctifiée? Assurément non. A ce point de vue, la distinction des catholiques romains d'un état mitoyen entre la béatitude et la damnation éternelles, n'est pas sans quelque fondement, puisque sans une sainteté parfaite l'âme ne peut être réunie à Dieu, et par conséquent parfaitement heureuse. Mais il y a peu de catholiques dont les idées soient épurées sur ce sujet. Les théologiens protestants rejettent justement un purgatoire qui n'est que « le paiement que les hommes font à la justice de Dieu, jusqu'à ce qu'elle soit apaisée, » mais ils sont moins fondés à décider comme ils le font qu'il n'y a point de milieu entre la béatitude et la damnation éternelles. Il en résulterait qu'on pourrait être du nombre des bienheureux sans être de celui des saints, et que le paradis, séjour de la vérité et de la réalité, serait celui de l'apparence et de l'illusion. On répond que J.-C. le Juste leur impute sa justice. En vérité, Dieu se paie-t-il de mots, et ne serait-il pas plus vrai de dire qu'il ne tient point le coupable pour innocent?

[2] « Un prédicant nommé Deroches l'a réfutée, et même assez poliment pour un prédicant », dit Voltaire *(Lettres sur Rabelais et sur d'autres auteurs,* etc. Lettre VII, *Sur les Français)*. Voltaire fait de Marie Huber qu'il appelle « une femme de beaucoup d'esprit » le fauteur du « pur théisme tel que les Noachides le pratiquèrent, » et prétend qu'elle s'associa, pour composer la *Religion essentielle à l'homme*, un grand métaphysicien qu'il ne nomme pas. Ce métaphysicien paraît une pure supposition de Voltaire, qui place d'ail-

lui répondre au nom de la doctrine reçue, et si je juge des réfutations des deux premiers d'après les passages cités par Marie Huber elle-même dans la *Suite du système*, etc., ces polémistes n'étaient pas précisément de force à la réduire au silence. Embarrassés dans les liens d'une dogmatique rigoureusement circonscrite, confinés sur l'étroit terrain qu'ils ne pouvaient quitter sans donner prise de toute part à leur adversaire qui se mouvait librement dans le large espace de la pensée chrétienne, on peut dire que la partie n'était pas égale entre eux. Pourtant, le manifeste de Marie Huber (car son livre est bien un manifeste) n'eut aucun effet apparent. En dehors de l'Eglise proprement dite, cette cause n'avait déjà plus besoin d'être plaidée, et lorsque, quelques années plus tard, Rousseau reprit à sa manière les idées religieuses de Marie Huber, ce ne fut naturellement pas sur un point aussi particulier (on sait avec quel dédain il envisageait le débat sur l'éternité des peines) qu'il devait porter son effort. Dans l'Eglise, l'auteur inconnu du *Système* fut envisagé par les uns comme un piétiste, par les autres comme un rationaliste sans frein. Il rencontra sans doute dans les troupeaux, comme dans les corps ecclésiastiques, beaucoup d'adhérents secrets : un seul se mit à la brèche, et ce fut le pasteur neuchâtelois.

Il est évident, en effet, que le *Système* exerça sur lui une action décisive. C'est à ce livre qu'il emprunta son idée favorite des peines limitées dans le temps, et devenant un moyen de perfectionnement, et non plus de punition. Justement frappé de la manière dont l'auteur du livre avait tiré parti des textes de l'Ecriture pour établir son principe, il ne désespéra pas de rattacher étroitement ce principe à l'ensemble de la doctrine chrétienne, et de lui donner ainsi une base aussi solide dans la Parole divine telle qu'on peut la dégager de la Bible, que dans la conscience : au besoin, je le présume, cette dernière base eût suffi à l'auteur du *Système*, mais Petitpierre ne le suivit point jusque-là. Voilà toute la théologie de ce dernier : les développements qui précèdent me dispensent de m'y arrêter davantage, et je n'y reviendrai qu'incidemment dans la suite de cette notice. Se sentant désormais parfaitement au clair sur sa doctrine, il ne douta pas que la lumière ne se fît aussi dans l'Eglise de son pays : il devait être cruellement détrompé.

Ses illusions ne s'expliquent guère. Il est vrai que l'Eglise neuchâteloise semblait mieux placée qu'une autre pour permettre le progrès théologique, puisque la première, parmi les Eglises suisses, elle avait partiellement échappé à la tyrannie dogmatique de ce dix-septième siècle qu'on a nommé, un peu

leurs Marie Huber entre Bayle et Barbeyrac. A part ce qu'il dit du rare esprit de Marie Huber, tout son jugement est à réviser.

sévèrement, le moyen âge de la réformation. Tandis, en effet, que les ecclésiastiques suisses, en recevant l'ordination, étaient tenus de se soumettre à la formule du *Consensus* qui tranchait dans le sens ultra-calviniste les doctrines de l'inspiration du texte inaltérable des Ecritures, de la grâce et de la prédestination, et devaient dire, en levant la main : *sic sentio, sic docebo, contra non docebo,* — leurs confrères neuchâtelois, soustraits à ces aberrations de la réforme, en étaient quittes pour promettre simplement un prudent silence sur ces points controversés. Plus heureuse que l'académie de Lausanne, dont l'opposition modérée et intelligente avait dû plier devant l'orthodoxie officielle de Messieurs de Berne, l'Eglise neuchâteloise avait devancé Genève et Bâle qui n'entrèrent dans la voie de la tolérance que vers le commencement du dix-huitième siècle, la première grâce à Alphonse Turretini, l'autre grâce à Werenfels, deux théologiens unis à notre Osterwald par la communauté de leur but et de leurs idées. Mais d'autre part on pouvait s'attendre à ce que cette loi du silence qui avait assuré la paix à l'Eglise de Neuchâtel, depuis les tristes débats de la Confession de foi helvétique, serait invoquée aussi dans toutes les occasions où l'on aurait à craindre l'éveil d'un esprit nouveau. Osterwald était mort, laissant le corps ecclésiastique modelé à son image, c'est-à-dire préoccupé surtout du côté pratique de la religion, et disposé à mettre au-dessus de tout la paix dogmatique. Comme cela arrive d'ordinaire en cas semblable, de l'héritage du pieux pasteur de Neuchâtel on ne garda que ce qu'il était le plus facile de conserver sans trop d'efforts : de là, dans le clergé neuchâtelois, la crainte de toute innovation, et toute innovation considérée d'avance comme suspecte; une sorte d'immobilité dans les esprits sous le prétexte de rester fidèle à la tradition d'Osterwald; le souci ombrageux et jaloux des priviléges de l'Eglise comme corps de l'Etat se substituant à l'étude de la doctrine ou au développement du zèle apostolique; bref, une médiocrité générale telle qu'on ne manque guère de la retrouver dans les corps ecclésiastiques, lorsque la force acquise d'un mouvement antérieur s'est épuisée, et qu'au lieu de regarder vers l'avenir on se contente de vivre sur son passé. Cette médiocrité collective n'excluait sans doute ni les lumières ni le bon vouloir chez beaucoup de membres de notre clergé, et il faut autant se garder de le juger d'après les paroles furibondes de Rousseau [1] que d'après les apo-

[1] « A trois ou quatre près que j'excepte et que j'honore, y a-t-il dans le monde un clergé plus scandaleux et plus ignorant ?.... Je les ai assez vus pour les connaître.... Si je les touche ils sont morts. » (Manuscrits de Rousseau à la bibliothèque de Neuchâtel.) — Cette menace n'a guère eu plus d'effet que celle de l'abbé de Lamennais, lorsque, traduit devant les tribunaux de son pays, il prononça cette parole célèbre : « Je leur montrerai ce que c'est qu'un prêtre. » On s'étonne de voir d'aussi grands esprits prendre ces attitudes

logies trop complaisantes des adversaires du philosophe. Toutefois, à côté de quelques personnalités distinguées comme les Petitpierre [1], il est juste de dire que, vers cette date de 1760, on n'en rencontrait aucune dans la Compagnie, dépassant d'un peu haut le niveau commun. Tout semblait donc se réunir pour faire prévoir l'insuccès d'une évolution religieuse dans ce corps persuadé que la stabilité doctrinale était le premier attribut d'un clergé, et qui oubliait ainsi son origine aussi bien que sa nature propre. Dans des circonstances semblables, comment n'aurait-on pas écarté à tout prix un débat théologique que personne ne se sentait de force à dominer, et, ce premier moyen se trouvant insuffisant, comment n'aurait-on pas écarté l'homme qui s'obstinait à le provoquer? Il n'y avait pas si longtemps qu'un jeune membre du clergé neuchâtelois, déjà épris comme Petitpierre de l'idée de la non-éternité des peines, avait dû renoncer absolument à sa carrière ecclésiastique; mais ici tout s'était passé sans bruit, et c'est à peine si cet incident a laissé quelque souvenir. [2] Avec un homme de la trempe de Petitpierre, il n'en pouvait aller ainsi ; le novateur ne voulant pas désarmer, on supprima le novateur; c'était plus conforme à l'esprit clérical du temps: ne soyons pas trop sévères pour cet esprit, mais n'allons pas croire surtout que nous nous en soyons complétement affranchis.

(A suivre.) Ch. Berthoud.

de gladiateur, qui conviennent mieux à la vanité fastueuse qu'à la véritable force. N'est-ce point qu'ils ont plus de confiance encore dans leurs armes que dans la cause qu'ils défendent, dans leur puissance de style que dans la vérité ?

[1] On sait que deux d'entre eux, Henri-David et Louis-Frédéric, furent appelés plusieurs fois comme doyens à la présidence de la Compagnie, avant et après l'affaire de l'éternité des peines.

[2] Cet incident eut pourtant son côté violent. Le ministre Henri Purry (c'est de lui qu'il s'agit) avait été consacré au saint ministère en 1721, et devint très vite suspect à la Compagnie par ses vues hétérodoxes. Après avoir été suspendu pendant deux mois en 1722, pour avoir prêché ce qu'il appelait la doctrine capitale de J.-C. (laquelle ?), puis rétabli après censure, il s'absenta du pays quelques années plus tard, et revint de Genève en 1726, mal guéri de ses doutes qui portaient sur les peines éternelles et certains récits de l'A. T. L'année suivante, bien qu'il eût demandé à ne prêcher que quand il serait disposé à le faire, renonçant d'ailleurs à toute perspective sur les cures et bénéfices du pays, et qu'il affirmât ne pas nier certaines vérités, mais seulement n'en pas être entièrement persuadé (ses *embarras* portaient toujours sur l'éternité des peines, et en outre sur la vérité des miracles de J.-C.), la Compagnie le déclara «dans l'incrédulité,» et, par un vote unanime, lui ôta le caractère de ministre. A l'ouïe de cet arrêt, il s'écria avec un emportement extrême : «Quand vous vivrez bien, j'aurai la foi, etc.... » Purry entra plus tard dans la magistrature de la ville, et semble avoir continué à s'occuper de sujets religieux, car il publia à la Neuveville, en 1740, un *Abrégé de la morale chrétienne.* Il est vrai qu'il avait toujours déclaré en Compagnie n'avoir aucun doute sur les devoirs chrétiens. — Voir *Biogr. neuch.* II. p. 270-271.

LA GROTTE DE COTENCHER

ET SA FAUNE ANTÉ-GLACIAIRE

(Voir la planche ci-contre.)

La construction du chemin de fer Franco-Suisse nous a procuré, entre autres avantages scientifiques, l'accès de plusieurs grottes qui n'étaient qu'imparfaitement connues ou même étaient complètement ignorées jusqu'alors. La grotte de Cotencher, dont la planche ci-jointe représente les abords, est de ce nombre. Elle appartient à cette catégorie de souterrains que nous avons désignés ailleurs [1] sous le nom de *grottes* proprement dites, et dont le caractère est de s'enfoncer latéralement dans le flanc de la montagne, en suivant les allures de certaines couches qui ont la propriété de se décomposer sous l'influence de l'eau et de l'air. C'est l'inverse de ces cavités verticales que nous avons appelées *caves* ou *cavernes*, qui s'enfoncent perpendiculairement dans le sol en traversant successivement une série de couches superposées.

Au point de vue pittoresque, la grotte de Cotencher n'a rien de bien attrayant. C'est en vain qu'on y chercherait ces stalactites, ces colonnades, ces voûtes spacieuses qui font ressembler certaines cavernes à des cathédrales. D'un accès difficile et située à une vingtaine de mètres au-dessus de la voie ferrée, non loin de la grotte de Ver, sur l'escarpement sud du massif que couronne le château de Rochefort, elle ne présente rien de bien imposant à son entrée qui est basse et resserrée entre deux gros bancs de calcaire compact. On y descend d'abord par une pente roide, après quoi les parois s'écartant en même temps que le plafond s'élève, le souterrain devient spacieux

[1] Bulletin de la Soc. des Sciences naturelles de Neuchâtel, 1871. — La Suisse illustrée, 1872. — Actes de la Soc. Helvét. des sciences naturelles, 1872.

et le fond à peu près horizontal. Ce dernier est recouvert d'un puissant amas de limon qui n'atteint cependant pas la voûte, de sorte que celle-ci se continue encore sous forme de petites cryptes à une distance d'une vingtaine de mètres de l'entrée.

Ce qui a valu à cette grotte sa popularité, ce n'est donc ni sa situation, ni sa forme, ni ses dimensions. Sous tous ces rapports, elle n'offre rien d'extraordinaire et l'on peut citer bon nombre de souterrains qui lui sont bien supérieurs. Ses titres à l'attention du public sont d'un tout autre ordre. En effet, ce qui constitue son mérite, ce sont les débris d'anciens animaux qu'elle renferme et dont la découverte est due au zèle de MM. Otz et Knab. On se souvient de l'intérêt qu'excitèrent, il y a quelques années, les ossements et surtout les dents d'ours que ces messieurs en avaient retirés et qui se faisaient remarquer par leurs gigantesques dimensions. Un moment, on fut tenté de croire que l'industrie humaine n'avait pas été étrangère à cette accumulation d'ossements et l'on crut même reconnaître dans les formes prismatiques de certains os le travail de l'homme; plus tard cependant, on s'est aperçu que ce n'est que l'effet d'un clivage naturel.

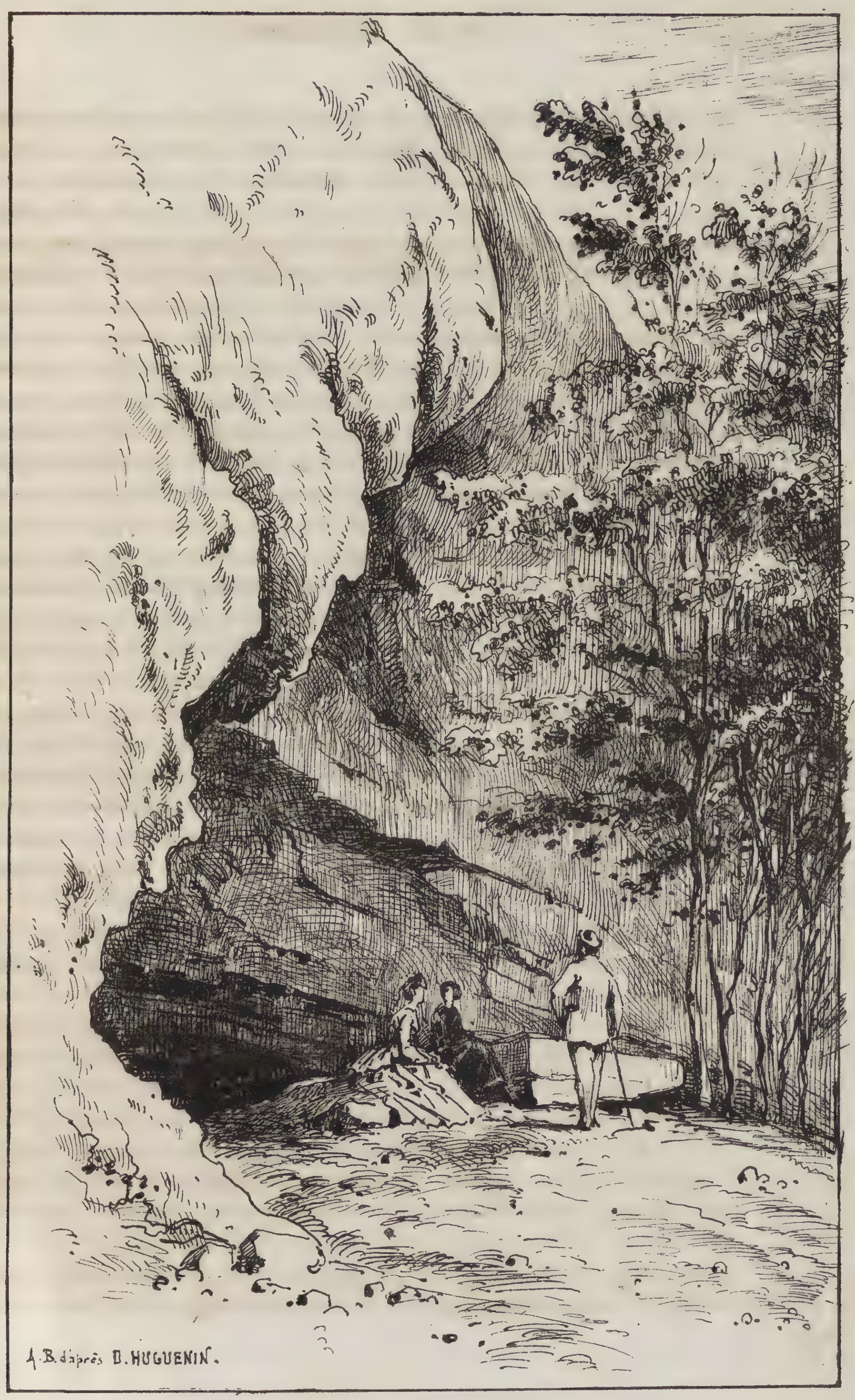
Mais si la grotte de Cotencher ne peut être invoquée comme une demeure troglodytique, elle n'en est pas moins du plus haut intérêt pour l'étude des phénomènes quaternaires, c'est-à-dire des événements qui se sont passés dans nos montagnes avant, pendant et après l'époque glaciaire.

C'est le limon que nous avons mentionné plus haut et dans lequel se trouvent *empâtés les squelettes d'ours des cavernes, qui devait ici nous fournir* les renseignements les plus intéressants, tant il est vrai que les amas les plus vulgaires peuvent quelquefois, suivant les conditions dans lesquelles ils se produisent, donner lieu à des déductions d'un haut intérêt scientifique. — Ce limon renferme, à côté des ossements, une quantité de cailloux de grosseur variable, quelques-uns atteignant les dimensions de la tête. Ils sont la plupart composés de calcaire jurassique et s'ils étaient seuls, on pourrait admettre qu'ils ne sont que des fragments ou débris isolés des parois voisines. Mais voici que parmi ces cailloux il s'en trouve quelques-uns d'une nature tout à fait différente, des roches cristallines (gneiss et schiste talqueux) qui n'ont point de représentants dans le Jura, et qui proviennent nécessairement des Alpes. Nous avons déjà dit que ce limon avec ses ossements et ses cailloux n'arrivait pas jusqu'au toit : il est surmonté, en effet, par un dépôt de sable parfaitement homogène et d'une finesse extrême, indiquant une stratification régulière, par feuillets minces et distincts, tels qu'ils ne se forment que dans les eaux tranquilles. C'est cette disposition qui va nous fournir l'explication de tout le problème: On sait aujourd'hui par l'étude des phénomènes glaciai-

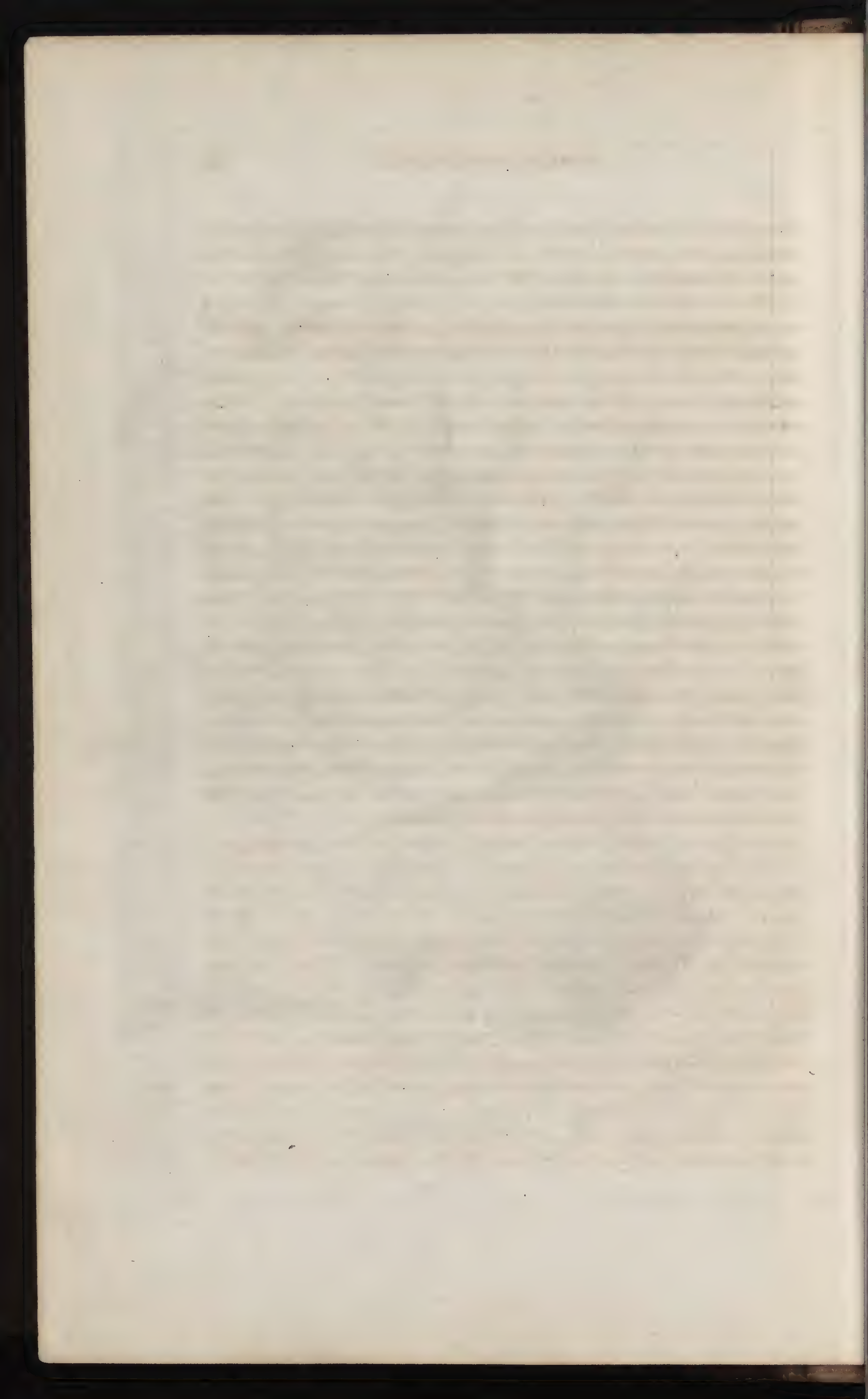
res en Suisse, que lorsque toute la plaine était recouverte par un immense glacier qui s'élevait à une très grande hauteur sur les flancs du Jura, le relief de la Suisse devait être à peu près le même que de nos jours. C'est ce qui résulte de la position des blocs erratiques, de la forme des moraines et de la direction des stries glaciaires. Les gorges de la Reuse devaient donc exister aussi, comme toutes les autres combes et cluses du Jura. Si l'on considère maintenant la position de la grotte de Cotencher, située à une hauteur d'environ 150 mètres au-dessus du fond de la vallée, sur une pente escarpée, avec une ouverture insignifiante, on se demande par quel agent les éléments du limon et spécialement les cailloux alpins ont pu être introduits dans cet antre, et d'où pouvait venir l'eau qui a provoqué la stratification du fin sable qui recouvre le limon. Il serait peut-être impossible de se rendre compte de ce phénomène par la simple inspection des lieux, mais l'explication s'en trouve facilitée, si l'on considère la position et la distribution des terrains glaciaires en général dans le Val-de-Travers. Or il se trouve que ces terrains existent ailleurs, au Champ-du-Moulin, au Furcil, près de Brot-Dessous, à peu près à la même hauteur: dès lors, le glacier a dû s'élever jusqu'à ces niveaux. Ce fait une fois acquis, il n'y a rien d'étonnant à ce que des débris de moraines aient pu pénétrer dans les cavités qui se rencontraient sur les flancs du glacier, comme cela se voit encore de nos jours dans les Alpes. Or, comme nous savons que le grand glacier, à l'époque de son maximum d'extension, a détaché un bras qui venait se joindre par le couloir de Provence et la montagne de Vuissens au glacier du Val-de-Travers, qui avait ses origines sur le plateau des Verrières et dans la combe de Saint-Sulpice, il n'est que naturel que les quelques galets alpins de la grotte de Cotencher aient suivi ce chemin. On sait aussi qu'il se forme parfois de petits étangs (goilles) sur le flanc des glaciers, et c'est sans doute aux eaux limoneuses d'une lagune semblable que sont dus ces petits bancs de sable qui recouvrent dans la grotte le limon proprement dit.

Mais d'où proviennent, demandera-t-on, les ossements qui se trouvent mélangés à ce limon? Comme ils sont sporadiques et répartis dans la masse de la même façon que les galets, on doit supposer qu'ils ont subi les mêmes déplacements et les mêmes remaniements, ce qui expliquerait l'usure de plusieurs d'entre eux. Mais pour qu'il en fût ainsi, il fallait que les ossements existassent dans la grotte, lors de l'arrivée des glaciers; les animaux dont ils proviennent auraient donc habité cette grotte *avant* la grande époque glaciaire.

Nous savons qu'ailleurs l'ours des cavernes a été contemporain du mammouth, du rhinocéros, du renne et de toute une faune boréale, alors que le



GROTTE de COTENCHER.



climat de l'Europe était moins chaud qu'aujourd'hui; il est même l'une des espèces les plus caractéristiques de la faune glaciaire. Sa présence dans la grotte de Cotencher vient ajouter un nouveau document aux archives géologiques de notre sol, en nous montrant que dans le Jura ce grand carnassier est antérieur à l'extension des glaciers. — Il est probable, à en juger d'après le grand nombre de dents, et surtout de canines, qui se trouvent empâtées dans le limon, que la grotte que nous venons d'analyser a été pendant longtemps le repaire de ces animaux. De nombreuses générations s'y sont succédées; de la plupart nous ne retrouvons que les débris des mâchoires qui se distinguent souvent par leur magnifique conservation, grâce à la dureté de leur émail, tandis que les autres parties du squelette ont sans doute été triturées à l'époque de l'envahissement de la caverne par les galets. Ce qui le prouve, c'est que le limon lui-même contient une quantité très considérable de phosphate de chaux qui n'est évidemment qu'un résidu d'os broyés et pulvérisés et qui ne se retrouve pas dans les cavernes dépourvues d'ossements.

On le voit, si la grotte de Cotencher n'est pas très attrayante pour le touriste ou l'artiste, elle n'en est que plus intéressante pour le géologue, qui lui doit les premiers aperçus d'une époque à peine entrevue jusqu'ici, entre le dernier soulèvement des Alpes et la grande extension des glaciers. Rien ne serait plus intéressant que de retrouver dans d'autres cavernes du Jura les débris de l'homme mêlés aux ossements de l'ours, comme c'est le cas en Belgique et en Allemagne. Nous ne pouvons donc qu'encourager les amateurs de *grottes à fouiller minutieusement tous les souterrains de nos montagnes.* Le moindre débris de l'industrie humaine peut devenir un guide important pour la science dans l'exploration de ce passé lointain.

E. Desor.

LA CHAUX-DE-FONDS IL Y A 140 ANS

EXTRAITS DU JOURNAL D'ABRAM-LOUIS SANDOL, JUSTICIER ET LIEUTENANT CIVIL, NÉ EN 1712

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE JANVIER 1872

1743

Mai 23. Jour de l'Ascension. Je suis allé à l'église avec tous mes ouvriers charpentiers et maçons. On m'a cité pour garde de foire, mais j'ai donné 10 1/2 batz à Abram chez Jean Richard pour faire mon tour.

Juin 3. Les charpentiers ont démoli la vieille maison de la Chaux.

4. Le grand-père a envoyé une longe de veau pour le repas de la levure de la nouvelle maison; Abram Droz-dit-Busset aussi une, Mme Topinart a envoyé un pain de sucre, Pierre chez l'oncle une mâchoire et deux jambons; je suis allé quérir 34 livres de grosse viande chez Daniel Delachaux. Beau temps.

5. On a travaillé à la levure; il y a eu tous ceux que j'avais invités, nous étions quarante personnes. On a fait environ la moitié, et c'est allé assez facilement; à souper nous étions 56 en tout comptant.

6. Il est revenu beaucoup de monde de ceux de hier et quelques nouveaux. On a achevé de lever excepté les faux chevrons. Nous avons encore soupé ensemble avec tous les charpentiers. On a eu les deux jours bien beau

temps quoiqu'il ait fait de grandes pluies aux environs d'ici ; j'ai payé 62 ½ batz pour de la bière.

9. A l'église deux fois. Les femmes des ouvriers sont venues dîner.

Juillet 6. J'ai gravé mon nom sur une couverture de fenêtre au dôme et la date sur une autre. M. PetitBois est venu me faire la barbe pour la première fois ; j'ai fait marché avec lui pour une année à 15 batz. Beau et pluie sur le soir ; grêlé le long des Côtes.

17. Au marché A l'assemblée des officiers où on estroffe[1] ceux qui avaient manqué à l'exercice. Plusieurs ont fait refus disant n'être pas obligés d'aller au Logeux. Les mouches (abeilles) ont jeté.

Août 20. Isaac Robert est venu marquer le cadran solaire sur la façade. Je vais à la foire de St-Imier à cheval avec Marie-Madeleine en croupe. Nous avons consulté M. Oumar pour elle ; il m'a promis d'apporter des remèdes à la foire des Bois. J'ai acheté une jeune vache d'Abram Gal, de Glairesse, entre Bienne et la Bonneville, pour 11 pièces moins 10 batz. Dépensé 10 batz. Il y avait grosse foire mais bien chère.

23. Les bouchers de Bâle sont venus quérir les bœufs ; il m'ont payé 64 louis d'or et il en reste encore sept. On m'a cité pour être gouverneur de Commune. Les maçons ont achevé la maison, on a abattu tous les ponts.

Septembre 7. On a fait revue d'armes et on a reconnu pour aide-major un certain Jacot de la Brévine. Puis on a bu l'écu et demi neuf que Monseigneur le Gouverneur avait donné dans sa tournée. Assez beau.

Octobre 9. *Au marché où j'ai acheté deux émines de raves à 3 ½ batz,* j'ai acheté un jardin plein de choux pour un écu neuf. Allé à la Sagnotte où j'ai tiré une bécassine avec un fusil que j'y ai emprunté.

Novembre 11. J'ai fait marché avec le sieur Bonhôte à Peseux pour deux fourneaux dont un blanc avec les pieds et le siége revêtus, et un autre vert-de-mer à double frise aussi avec les pieds et siége revêtus ; je dois aller les prendre à Peseux au prix de 24 écus petits.

Décembre 13. Chez M. le Ministre m'ont fait inviter à souper ; il y avait M. l'Intendant Andrié, M. le maire, M. le greffier de la Sagne, le Lieutenant du Locle et Joseph Humbert-Droz.

19. J'ai tondu les bêtes, puis porté le baromètre au grand-père et mené de la pierre ; je me suis souscrit chez Théodore Ducommun pour un *Coutumier* qui coûte 10 ½ batz et pour une Bible qui coûte deux écus et demi neufs dont je n'ai délivré qu'un et demi comptant.

[1] Estroffer, mettre à l'amende; de l'allemand *gestrafen*.

1744

Janvier 16. Au Plaid. On nous a prêté le serment de Juges en renfort, nous étions six ; on a aussi prêté celui de Justicier à M. Perrelet et à M. Robert ; M. le ministre Sandoz nous a invités à souper nous deux M. Perrelet avec MM. les maires de la Chaux et de la Brévine.

19. Nous nous sommes trouvés toute la Justice et Renforts chez Ab. Courvoisier-Voisin et on nous a indiqué nos places. Après le sermon on est allé tous dîner chez le dit Courvoisier où nous sommes restés jusqu'à la minuit ; il y avait d'étrangers le Maire de la Brévine et son fils le greffier de la Sagne, le Maire du Locle et le major Jacot. Avant que de partir on a fait faire une soupe.

27. Nous sommes sortis avec deux traîneaux pour aller à Peseux chez Bonhôte qui était avec moi et son valet ; nous y sommes arrivés le soir ; j'ai mis les chevaux chez Adalbert Bonhôte et soupé chez le sieur Abram Bonhôte; le lendemain nous avons chargé deux tonnelets de vin, un rouge et l'autre blanc, je suis sorti à midi et arrivé le soir. Dépensé 21 batz.

31. Nous sommes partis du bon matin nous deux Dd-Louis Calame pour aller en Allemagne pour des chevaux. Logé à Treitron chez le Stadthalter, allé à Kalnach, à Freschels, à Kertzels (Chietre) et venu loger à Choquet (Tchuk) sans avoir rien pu trouver. Les chevaux n'étaient pas bons et très chers.

Février 7. J'ai payé les dîmes pour 1743 à Isaac-Jean Richard à 10 c. d'après l'abrit, orge 7 batz, avoine 4 batz 1 gros pour 9 poses 2 perches 1 pied, ce qui s'est monté à 128 $^1/_2$ batz. Ecou, veillé avec ma femme à la cure.

9. A l'église. On a arrêté la communauté et on a résolu d'empêcher l'entrée des chevaux et bêtes à cornes venant d'Alsace et de Bourgogne à cause des maladies. L'oncle Robert et sa femme ont veillé chez nous.

10. On a vanné l'avoine et caché au grenier 8 muids et 5 émines ; veillé chez l'oncle. M. Fautrier a commencé à donner ses leçons à un écu neuf par mois.

26. Jour de la foire. Tuvin, de Grandson, y a amené huit bœufs et n'en a point vendu. J'ai fait marché avec Samuel Richard pour faire le mur contre la charrière à 3 $^1/_2$ batz la perche en lui donnant la soupe et la couche, et il doit être prêt pour la fin du mois de Mai. Abram Robert, maître charpentier, est venu coucher et je l'ai assuré à la journée pour achever l'ouvrage de ma maison pendant la campagne prochaine, et ce qui restera depuis la fin d'Oc-

tobre restera jusqu'au mois de Mars suivant; les journées pour lui à 10 creutz et pour les valets qui devront être à mon choix à 7 creutz. Beau.

27. J'ai commandé l'enterrement de la femme de D[d] Robert, j'y suis revenu et y ai veillé toute la nuit. Beau.

28. Nous avons fait la fosse, la terre étant gelée environ 1 $^1/_2$ pied ; mes camarades étaient le fils du Justicier Richard du Locle, Pierre Ducommun et Abram Droz. On a fait le repas chez Abram Dubois. Beau.

Mars 8. A l'église. MM. le Maire et l'avocat Lardy sont venus après dîner voir ma maison ; nous sommes allés ensuite à la cure et ils sont venus souper chez nous. Avant le souper nous sommes allé à une comédie ou plutôt jeux de gibecière au Lion d'or. Beau.

15. A l'église. On a fait rester la justice et le Conseil pour une lettre que MM. du Locle ont envoyée touchant le Mandement de la maladie sur le bétail. On a député le S[r] juré et gouverneur Jonas-Frédéric Courvoisier et moi pour aller conférer avec eux. Le greffier m'a prêté un livre intitulé Boëce qui se console dans ses infortunes par la philosophie.

20. A la foire du Locle, où nous avons, suivant notre commission de Dimanche, conféré avec les Députés du Locle, de la Sagne, des Ponts, des Brenets et Chaux du Milieu. On a résolu d'aller de la part de toutes les communautés des Montagnes en remontrance à la Seigneurie pour qu'elle veuille bien ne pas nous obliger à suivre le Mandement qu'il lui a plû de faire publier ni le rendre perpétuel; on a été tous unanimes d'aller à la Seigneurie puisqu'on est toujours traversé par ceux du Val-de-Ruz lorsqu'on s'adresse à la Bourgeoisie. La commune nous a tous fait boire sur pied. J'avais acheté le cheval de Pierre Sandoz pour six louis d'or et un écu neuf, mais quand je l'ai vu je ne l'ai pas pris à cause qu'il a les jambes devant courbes ou jarretier. Dépensé 7 batz.

22. A l'église communié. Veillé à la cure. Neige ; il en est bien trois pieds. Les habitants de Fontaine et Fontaine-Melon ont fait la route à la pelle tout en haut les Loges jusqu'à la Boine.

Avril 2. Nous sommes sortis avec les traîneaux, les hardes et équipages avec Abram Courvoisier pour mener, moi Marie-Anne à Mulhouse, et lui la Marie-Madeleine ; nous sommes allés coucher à Sagneleger et avons passé assez facilement quoiqu'il soit beaucoup de neige. Le lendemain nous sommes allés avec les traîneaux jusqu'à Glovilller ; nous avons sellé nos chevaux et couché à Levoncourt ; le 3[e] jour nous sommes arrivés à Mulhouse et logé à l'Ange. George-Jacques Schlumberg m'est venu dire qu'il me donnerait son fils en change.

5. A l'église française, où a prêché M. Zürcher. J'ai dîné chez Schlumberg

où nous sommes convenus pour le change ; l'après-midi nous sommes allés à la promenade et chez les amis. Beau.

6. Encore à la promenade et au jardin Chetef. Payé à l'Ange pour mes chevaux 26 batz, le lendemain à Levoncourt et le surlendemain à Glovillér où nous avons repris les traîneaux ; dîné et couché à Sagneleger.

24. Acheté 222 livres de viande de bœuf moitié à un batz et moitié à 4 ½ creutz.

Juillet 7. Au marché acheté 14 livres de cerises pour 7 batz et une paire de bas de soie pour 46 batz.

Septembre 27. A l'église. Allé dîner chez le capitaine Adam Droz. Le maître d'école est venu veiller ; convenu avec lui de venir donner des leçons les veillées, à ½ batz par leçon.

28. Jean-Pierre de sur la Roche a apporté un fromage gras ; avec le dernier qu'il apporta ils pèsent 59 livres, payé 96 batz. J'ai souscrit pour la Bible de Bienne et j'ai donné ½ écu neuf ; prêté mon cheval à Jacques pour aller sur le Doubs. Au plaid. Beau.

29. J'ai pris de l'orvietan du charlatan par deux fois ce matin, qui ne m'a rien fait ; et à midi je suis allé prendre une purge chez M. Perrelet qui a travaillé jusqu'au soir, payé 10 creutz. Beau.

Octobre 21. Nous deux Hans avons été à la chasse des petits oiseaux, nous en avons tué 78. Mon fusil a sauté tout par morceaux et le bois a été rompu. Nous avons achevé de scier les planches aux Eplatures ; Pluie. Chiquet le messager a apporté du drap à notre allemand ; il a logé ici.

22. Une vache est tombée dans la cuve des Endroits ; la veuve de Jacob Huguenin du Cernil nous l'est venu dire ; nous y sommes allés avec tous les charpentiers et l'avons tirée dehors ; elle y a été environ une heure.

Novembre 12. Chiquet nous a apporté des noix de Mulhouse ; nous lui avons donné un fromage pesant 20 livres pour porter chez M. Schlumberg ; j'ai donné au dit pour le port 10 batz.

25. Nous sommes sortis nous deux Dd-Louis Calame avec ses chevaux et les miens pour Peseux où nous sommes allés coucher ; le lendemain nous avons emballé les deux fourneaux avec un petit tonneau de vin d'Auna de la contenance de 19 pots que j'ai payé à Mme Bonhôte à 66 ½ batz ce qui fait 3 ½ batz le pot ; acheté une émine de poires Bougits pour 7 batz ; nous sommes décampés à 11 heures et arrivés de nuit. Dépensé 30 batz ; j'ai donné à Calame 40 batz pour ses chevaux et pour cela j'ai mis solvit sur son amodiation avec deux écus neufs qu'il m'a donnés.

27. David Gévril nous est venu demander pour parrain et marraine moi et ma femme, d'un garçon. J'ai acheté chez le Sr Joseph Humbert-Droz, 10

aunes de Toscane pour une robe à 26 batz l'aune, chez Topinart $^2/_3$ ruban noir pour 3 batz et chez D^d Robert j'ai acheté soie et fleurel pour 6 $^1/_2$ batz. Nous avons retiré la toile de la blancherie qui était chez Pierre Robert savoir 33 aunes en un paquet et 30 en un autre, payé $^1/_2$ batz l'aune, 31 $^1/_2$ batz.

29. D^d Gévril est venu avec sa belle-mère qui portait l'enfant, et après avoir pris une rôtie nous sommes allés à l'église pour baptiser. J'ai donné 34 batz d'étrennes ; nous sommes venus dîner à la maison. Veillé à la cure avec ma femme et l'oncle. Clair et froid.

30. Théodore Ducommun a apporté la Bible de M. Ostervald pour laquelle j'avais souscrit, j'ai payé un écu neuf pour le reste de la souscription, 10 batz pour l'avoir mise en carton et 7 cr. pour le port de Neuchâtel.

Décembre 16. Trois Français qui ont logé ici se sont offerts pour aller battre le grain aux Endroits, je les y ai envoyés avec les garçons ; le soir nous avons ramené l'avoine qu'ils ont battue, environ 10 émines.

22. Commencé à battre le grain ici. Nous avons été à la cure pour nous arranger pour les gazettes ; je les prendrai le vendredi à 7 heures et les remettrai au justicier Perret, le *Mercure suisse* prendra la même route et celui de Hollande le rebours ; j'ai monté les douze *Mercures suisses* à 8 $^1/_2$ batz.

1745

Janvier 1. M. Sandoz a prêché sur les deux derniers versets du Psaume 90. Après le sermon, on est allé le féliciter en corps ; M. le Lieutenant a fait le compliment. Nos batteurs ont écou. Brouillard.

6. Les trois Français qui sont venus battre le grain ici, nommés Etienne Bouvier de St-Andiol en Lyonnais, Jean Donat de Vienne en Dauphiné et Jacques Bouchenet d'Agevillers en Picardie, sont partis. Je leur ai donné une paire de souliers, une chemise presque neuve et 15 batz 3 cr. d'argent, j'y ai ajouté une attestation. J'ai payé chez Topinart pour 4 livres de pruneaux 6 batz, pour une carotte de tabac 3 batz et encore de la soie et du cordonnet pour 15 batz. Les tailleurs sont venus.

8. Racle est venu bouchoyer le cochon ; je l'ai fait boire, et il n'a rien voulu pour sa peine.

Février 9. Allé à Boudry où j'ai remis toutes les vignes à faire à Adrian Hargaut ; le lendemain je suis remonté et j'ai trouvé compagnie à Boudevilliers d'un certain Bergnia qui venait de Piémont, il est venu loger chez moi.

12. Allé au Locle où j'ai dîné chez le receveur avec le capitaine Sandoz

qui a pris le dit Bergnia pour sergent et il l'a fait tout de suite habiller d'ordonnance ; j'ai donné au sergent 40 batz.

Mars 3. Allé à la Sagne en traîneau avec M. le Ministre chez M. Prince.

29. Allé abattre du bois aux Endroits pour le banc des mouches à miel. Nous avons mis dehors les dites mouches qui revenaient déjà fleuries.

Mai 17. Chez M. le Lieutenant nous avons accordé par extra de la chambre de charité à la veuve Huguenin 24 batz. Nous deux M. le Ministre sommes allés sur la Roche ; en passant par Boinod il a consolé la veuve d'Ab.-H. Laurent. Dd-Ls Robert, mon pupille, est revenu d'Allemagne, et je suis allé chez l'Ancien Perret-Gentil pour résoudre la manière de l'habiller ; nous avons arrêté de lui faire faire des culottes et une veste avec un sarrau.

Août 9. J'ai reporté le reste de la grande serge chez Sagne, on en a pris 10 $^1/_3$ aunes pour le tour du lit du grand poêle devant, payé 6 écus 9 batz. Aussi acheté 6 aunes de grande serge de Mme Humbert pour le lit à tombeau du petit poêle devant, payé 82 batz 3 cr.

23. On a passé en revue Major. M. Schlumberg, de Mulhouse, est arrivé avec Marie-Anne et son fils tous trois à cheval ; il vient faire le déchange de Jean Ulrich son fils, ils ont logé ici ; le capitaine Amez-Droz est venu souper.

24. Nous avons mené le fils de M. Schlumberg chez l'oncle Josué Robert pour change de Louis, et nous sommes allés dîner chez le capitaine Amez-Droz. Le lendemain j'ai fait compte avec le sieur Schlumberg pour tout ce qu'il a employé d'argent pour Marianne, compris l'argent que je lui avais donné ; le tout se monte à L. 56, 1 s. 8 d. argent de France. Nous sommes sortis à 10 h. après avoir dîné, tous à cheval. Je me suis arrêté aux Bois et suis allé rejoindre nos gens à Sagneleger chez Lannot où nous avons dîné. L'oncle Josué a payé pour tous, gens et chevaux. Assez beau.

Septembre 7. J'ai vendu mon gros cheval à M. Deniset pour 10 louis d'or et demi qu'il m'a payés. J'ai payé M. Perrelet pour les médicaments tant de moi que de la Marie-Madelaine défunte, un écu-neuf ; j'ai aussi payé le régent d'école pour le sonnage et les écoles des enfants, 11 batz. J'ai payé deux rôtis qu'on avait eus ci-devant de chez Mme Humbert, 6 batz. Je suis été à la cure où il y avait M. le ministre Favarger de Fontaine pour traîter avec les paysans pour la grêle sur les champs du quartier des Crosettes ; ils ont rabattu à la plus grande partie 4 batz par pose. Beau.

Octobre 18. Nous avons emballé nos habits et nos lits pour aller vendanger nos vignes de Boudry ; nous avons pris 33 livres de viande. Nous y sommes restés huit jours.

La vigne de Granchamp, un homme, a produit 1 $^1/_2$ gerle.

Brassin 1 homme 7 pieds, a produit 1 $^2/_3$ gerles.

Deux pièces aux Bressones 2 hommes, 3 gerles.
Combe du Merdasson 1 homme, $^2/_5$ rouge et $^1/_2$ blanc.
A la Forêt 6 hommes 9 pieds, 3 gerles.
Au grand Vany 8 hommes, 9 gerles.
A la petite fin 2 hommes 5 pieds, $^1/_2$ gerle rouge et $^1/_2$ blanc.
Au Channet 1 homme 11 pieds, 1 gerle rouge et $^2/_3$ blanc.
Planches 20 hommes, 12 gerles.

Nous avons acheté avant de repartir 8 émines de poires à $4^1/_2$ batz et 4 émines de pommes à 4 batz. Nous sommes sortis de Boudry le 25 environ 2 h. $^1/_2$ et arrivés à la maison qu'il était nuit.

Novembre 10. Nous deux l'ancien Perret avons acheté un pain de sucre 30 batz pour nos pupilles, qui est un présent pour M. le Ministre parce qu'ils seront catéchumènes à Noël.

Décembre 5. A l'église. On a fait prêter serment d'Anciens au sieur Jonas-Frédéric Courvoisier, à l'oncle Joseph Sandoz et à Abram feu Jacob Sandoz. J'ai fait arrêter la Chambre de charité à l'occasion des $2^1/_2$ écus-neufs de l'enfant d'Abel. On a décidé qu'il faut prêter le dit argent à la mère et que si l'enfant guérit on lui en fera présent, s'il ne guérit pas elle le rendra dans deux ans ; je suis allé avec elle chez le docteur qui lui a donné cinq bouteilles que je lui ai payées $2^1/_2$ écus-neufs. J'ai payé 4 batz au gouverneur pour l'estroffe de mon chien qui est entré à l'église.

1746

Janvier 9. Après midi on a fait des réjouissances à l'occasion de la victoire remportée par le roi de Prusse sur les Saxons et la reine d'Hongrie. On a assemblé les quatre compagnies qu'on a amenées ici par devant notre maison jusqu'au pré chez Ab. Droz et on y a fait cinq décharges de générale. Beau ; il y a fort peu de neige.

26. A l'église. On a arrêté la Communauté pour résoudre des réjouissances à l'occasion de la paix conclue entre le roi de Prusse, la reine d'Hongrie et l'Electeur de Saxe. On a résolu de faire une chavanne[1] aux Endroits au-dessus des Moulins.

28. On a assemblé les quatre compagnies qu'on a menées au haut du pré au sieur Abram Droz ; on a fait faire trois décharges ; le soir on a mis le feu

[1] Feu de joie.

à la chavanne et on a fait plusieurs décharges. On a sonné les cloches et fait des illuminations. Beau ; peu de neige.

Avril 26. Je suis sorti à 10 heures pour aller à Boudry où je suis arrivé sur le soir. Un certain Ab. Barbier charriait déjà le fumier à 3 batz par char; il y en a eu 8 chars que j'ai payés au justicier Reçon 210 batz et pour la voiture 24 batz. Donné 30 b. à Henri Emonet pour $^1/_2$ millier d'échalas et aussi 50 batz à Adrian sur la culture. Dépensé 24 batz.

Mai 29. A l'église, communié. Après le sermon du soir on a arrêté tous les chefs de famille pour les informer que la maladie était dans la pâture du Crêt Brûlé près des Bois, et on a résolu de poser des gardes de foire et un homme de justice sur les avenues de la foire, j'ai été nommé. Le lendemain, jour de la foire, je suis allé avec deux gardes, le fils de Mme Dubois et Ab. Sandoz de la petite Joux, du côté de Neuchâtel où nous avons examiné les attestations de ceux qui en avaient et fait faire attouchement à tous ceux qui n'en avaient pas, comme quoi ils ne connaissent aucune maladie chez eux et qu'ils n'ont été depuis six semaines dans aucun endroit soupçonné de contagion.

Juillet 4. Nous sommes sortis du matin, savoir M. le Ministre, ma femme et moi pour aller à Neuchâtel, nous y sommes arrivés à 11 heures, j'ai mis notre cheval chez les frères Sandoz, bouchers, et nous avons logé aux Treize Cantons. Nous avons fait marché avec le justicier Vattel, potier, pour changer de l'étain ; il demande 2 batz par livre pour le fin et 5 batz pour le commun ; nous lui en avons fourni 9 livres de commun et 18 livres de fin et nous en avons eu 39 livres de neuf. Un plat à l'anglaise ou ballon pesant 2$^1/_2$ livres, une théière 28 batz, 3 chandeliers à 7$^1/_2$ batz pièce, 3 selleretes (salières) à 4 batz pièce ; après compte fait je lui ai payé 295 batz. Encore acheté une douzaine de tasses à 7 creutz la paire, et un cabaret et une cafetière 30 batz.

Août 30. Je suis sorti à cheval à une heure après minuit pour aller à la Brévine pour vaquer aux comptes du fonds de la famille des Sandoz qui se monte à 1935 L. On a fait des distributions à ceux qui sont pauvres et on a donné 4 piécettes à chaque assistant ; nous deux M. le directeur Sandoz de Noiraigue sommes venus coucher au Locle.

31. De même on a rendu les comptes au Locle, les fonds se montent à L. 5501 3 s. 6 d., on a fait des distributions pour 15 écus petits et plusieurs ont demandé d'avoir 4 piécettes comme on donna hier à la Brévine. On a décidé qu'on les donnerait à ceux qui le voudraient et quoiqu'on fût environ trente il n'y en eut que dix qui les prirent. On a dîné splendidement. J'ai apporté 42 batz au long Jacques Sandoz.

Septembre 7. Je suis allé à Boudry voir les vignes; il y a des raisins qui sont déjà mûrs, on m'offre 100 batz de la gerle.

Octobre 7. Je suis parti pour faire la vendange; j'ai laissé Marianne à Colombier chez M. le Maire. Nous avons vendangé avec Adrian Hergaut. Le lendemain à l'église à Boudry où le fils de M. le lieutenant Grelet a fait son premier sermon, 2me aux Corinthiens chap. 3 verset 5. J'ai payé au justicier Reçon un batz par repas.

Décembre 8. A l'assemblée du village on a résolu de faire un creux ou puits où il conviendra. On n'a pas pu se convenir avec un certain fontainier qui demandait 350 écus blancs pour trouver 2 onces d'eau et ne demandait que 10 écus comptant. On a conclu le lendemain pour cent écus blancs et un louis d'or de tringuelt; il doit trouver deux onces d'eau et garantir un an; manque de quoi on ne lui donne rien.

16. Nous deux ma femme sommes allés au Locle à cheval aux montes de Moïse Perret. Monté plusieurs objets. Le soir sont venues deux filles de Louveresse pour filer. Beau, tout terrain.

1747

Janvier 5. Je suis allé à Colombier et Neuchâtel avec M. le Ministre; j'ai soupé chez M. le Receveur Huguenin et couché chez M. Perrelet. Acheté un coquemar chez M. Mossant à 12 batz la livre, il pesait 6 livres, et aussi deux cloches chez M. Guilbert pour 18 batz les deux.

Février 12. Morteau a brûlé par un vent très fort.

28. Jour de la foire qui a été grosse, mais le mauvais temps l'a dissoute bientôt; on y a vendu quelques bœufs maigres aux Bourguignons; le soir allé avec ma femme et mes filles à la comédie, ou jeux de souplesse, payé 4 batz. J'ai payé mes fileuses de Louveresse depuis le 18 Décembre à demi batz par jour, ce qui fait à chacune 64 batz.

Mars 16. Le Justicier Joseph Robert est venu demander pour rebâtir le château de Valangin, je lui ai donné 5 piécettes.

19. A l'église on a arrêté la communauté pour représenter ce que donne chaque particulier pour l'exemption de Gouverneur de la communauté. J'offrais 15 écus petits et malgré cela je n'ai pas pu être exempté. J'ai pour consorts un des fils de feu le conseiller Bourquin, à Boinod, et Ab. Tissot-Daguette. Veillé à la cure. Couvert et froid.

Juin 18. Baptême de la fille de Pierre Lechot dont ma femme et moi sommes parrain et marraine. Lechot est venu avec l'Esabeau qui portait l'en-

fant. La filleule a été nommée Marie-Reine, nous avons déjeûné ici et après nous sommes allés dîner chez le compère qui nous a fait ramener sur son char. Nous avons donné comme étrenne une cueiller en argent de 62 batz. A la sage-femme chacun 7 cr., à la cuisinière de même.

Juillet 14. Commandé le dîner de demain pour la réception des nouveaux Justiciers. Il doit y avoir : soupe, bouilli, jambon, rôti et salade, et quelques langues avec du jardinage.

Août 11. Pierre Girard m'a apporté une lettre de M. le Maire qui donne ses conseils à la communauté touchant la réception de Monseigneur. J'ai fait à la charrière quelques raies pour égayer. Acheté un chapeau pour 66 batz.

15. Au Locle voir passer la revue par Monseigneur le Gouverneur, Mme et Mlle de Natalis, M. le comte Boden et quelques Messieurs de Neuchâtel.

17. On est monté à cheval pour aller à la rencontre de Monseigneur et sa suite savoir : Tous les officiers militaires et ceux de la Justice qui avaient des chevaux. M. le Maire s'est mis à la tête, précédé des deux sautiers. Après suivait une partie des officiers militaires et la Justice et pour rière garde le reste des militaires. On est allé jusqu'à l'endroit du gros Plane où on les a vus et alors toute la cavalerie s'est retournée jusqu'à la Borne où on s'est filé et mis pied à terre. Alors M. le Maire a complimenté Mme la Gouvernante qui était dans sa litière avec Mlle de Natalis, et Monseigneur est descendu de son carrosse. Après on est remonté, nous avons repris nos rangs et marché en avant jusqu'à la cure où ces Messieurs et Dames sont descendus. Puis après quelque temps de repos on est allé sur le champ où on a fait un maniement d'armes en présence de ces Messieurs et Dames qui ensuite se sont venus reposer sur des siéges devant la maison de Mme Humbert où les soldats ont tiré tous ensemble par rangs de huit. Ensuite on est allé voir l'horloge chez Jaquet-Droz. J'ai été de la partie. On est revenu chez Mme Humbert où on a soupé. Les Dames étaient Mme la Gouvernante, Demoiselle Natalis et Mme de Perrot, Secrétaire d'Etat, et plusieurs Messieurs. Le souper a duré jusqu'à environ 10 heures. Après le souper les officiers ont donné le bal et ont invité quelques dames. Après le bal, M. de Boden et M. l'avocat Perrot sont venus prendre logement chez nous. Les sérénades sont venues environ 2 heures après minuit à la suite du bal. Beau temps.

18. Je fus demandé le matin par M. le Lieutenant à la cure où M. le Gouverneur me remercia de l'honnêteté de la Communauté. On est monté à cheval pour accompagner et on est tous allé jusqu'à Valangin sans rencontrer personne que M. le Maire seul ; nous sommes tous revenus ensemble et en bon ordre. Dîné chez M. Sagne et soupé chez Mme Humbert. Dépensé 19 batz.

23. J'ai été chez Mme Humbert régler le compte du repas de M. le Gou-

verneur qui se monte à 72 fr. pour la table; et les extras, valets et chevaux, jusqu'à 100 fr.

Septembre 13. M. le Maire du Locle m'est venu dire que son Excellence M. de Roten viendrait demain au Locle et que la Communauté avait résolu de lui donner un repas.

20. La Justice, les Conseillers et les Gouverneurs se sont assemblés pour aller complimenter M. le conseiller de Roten, Envoyé de Sa Majesté, qui est arrivé après midi. On l'a traité à la cure où il y avait douze personnes à table magnifiquement servie; il y a eu plusieurs témoignages de reconnaissance de sa part.

23. Nous sommes allés chez M. le Ministre, M. Bourquin et moi, afin de savoir le compte du repas pour M. de Roten; M. le Ministre n'en a voulu faire, disant qu'il n'est pas cabaretier. Cependant il a ajouté que si on lui donnait dix écus blancs se serait assez; sur quoi nous lui avons répondu qu'il voulait plaisanter et il a conclu qu'il s'en remettait à la Communauté.

Novembre 18. J'ai vendu mes vignes de Boudry à Jonas-Henri Emonet pour 580 livres faibles dont il m'a fait une cédule; il m'a donné une émine de pois blancs de trinkgeld; je lui en ai passé l'acte entre les mains du sieur Secrétaire Reçon. Dépensé 40 batz.

1748

Janvier 22. Allé à Neuchâtel, monté au château pour féliciter Monseigneur le Gouverneur sur la naissance d'un Prince royal. Dîner de Bourgeoisie aux Treize Cantons, où j'ai logé.

Mai 5. Dimanche, sorti de bon matin à cheval, arrivé à Neuchâtel à $8\,^3/_4$ heures. Allé à l'église allemande et chez M. Bergeon. Dépensé 16 batz.

6. Parlé à quelques Messieurs, et allé écouter la séance des Trois-Etats où M. l'avocat Perrot a plaidé contre Nicolas Pury dans une difficulté concernant un caveau aux Halles. Dîné et consulté; payé pour mon cheval aux Treize Cantons 9 batz. Dépensé 12 batz. Arrivé à la maison sur le soir.

Juillet 21. A l'église. On a mené le sieur Brandt, le nouveau Lieutenant, à sa place; il a donné à déjeûner à toute la Justice, il y avait du vin, du thé, du café et de la taillole. Il a invité à dîner M. le Maire avec les Messieurs étrangers et quelques amis d'ici.

Septembre 8. Après dîner j'ai accompagné M. Perret chez M. Gagnebin à la Ferrière où nous avons visité son cabinet.

24. M. le Ministre, dans son sermon, exhorta ses auditeurs à ce que tout

se fît avec bienséance et avec ordre, que pour cela il aurait convenu à l'issue des actions que la sortie se fît avec modestie, et que les hommes eussent la patience de laisser sortir les femmes premièrement, et qu'elles ne s'amusassent pas à babiller pendant qu'elles sont dans des lieux étroits pour empêcher le passage. La générale Communauté a approuvé ce que ci-dessus, et y a ajouté une défense aux femmes de garder les places dans l'église outre ce que chacune occupe.

1749

Janvier 5. Nous avons eu à dîner le capitaine Courvoisier et sa femme, Jacob Petremand, et tous ceux qui ont battu le grain chez nous. Tous ont passé la veillée, il y en avait plein les deux poêles de devant; on a chanté des psaumes avec les trompettes.

Février 27. Nous avons fait une partie de traîneaux au nombre de treize traîneaux; partis environ midi et allé au Locle chez le sieur J.-Jaques Vagneux où on s'est bien diverti. Dépense de chaque cavalier, au nombre de quatorze, chacun 18 batz; revenus chez Mme Humbert et veillé assez tard. Dépensé en tout 35 batz.

Avril 15. Je suis allé en conseil de Bourgeoisie où on a fait voir des projets de remontrances tant à Sa Majesté qu'au gouvernement à l'occasion du Mandement contre la sortie des bois du pays et de la vente du Château de Valangin qui a aussi été offert gratis à la Bourgeoisie.

27. A l'église. Les trompettes ont joué pour la première fois au temple.

28. M. Perret, de Colombier, m'a envoyé deux bœufs par Louis et un tonnelet de vin rouge vieux de 30 pots à $9\frac{1}{2}$ creutz le pot; nous l'avons mis en bouteilles.

Juin 5. Ma femme et moi avons fait divers achats chez Ab. Sagne dont le compte n'est pas dressé; savoir pour moi une veste et des culottes noires, et des culottes grises de droguet d'Angleterre; pour ma femme du camelot, 19 aunes, pour une robe et deux cottes pour les filles; puis de la femme d'Ab. Brandt, jarretières, filet, fleuret, etc., pour 21 batz; de Joseph Nicolet, des peaux pour doubler les culottes, 22 batz.

15. A l'église deux fois. Arrêté la Justice et Conseil à l'occasion des trompettes qu'on a fait entrer et qui ont promis de donner de la trompette jusqu'à la fin du mois de Juin prochain, moyennant qu'on leur remette la liste portant les souscriptions des particuliers, lesquelles ils cueilleront pour leur salaire. M. le Maire de St-Imier nous donne avis que demain on fera une

chasse générale du loup en Erguel ; j'ai envoyé des messagers aux chefs de Quartiers pour les avertir.

Juillet 13. A Neuchâtel, nous sommes allés à l'église du château et ensuite au prêche allemand. Baigné au lac.

14. Nous sommes allés voir les orgues qu'on fabrique à la Discipline pour les deux temples. Nous nous sommes informés de ce que coûterait un jeu propre à notre église qui serait de 8 régistres. Il nous l'a fait 500 gouldes, le gould à 17 $^1/_2$ batz.

25. A la chasse du loup. J'avais la direction du petit Quartier le long des Endroits et depuis le Logeux à Pouillerel ; le petit Quartier s'est trouvé devant ma maison de bon matin. Nous avons battu depuis la Combe de Jean-Jacques Montandon jusqu'aux Endroits et depuis le Logeux jusqu'au Jean Berba et on n'a rien trouvé. Revenus à 11 heures ; fené le reste du jour. Beau.

27. Nous deux Adam et Jean Michel sommes allés aux Brenets pour voir les orgues que Sagne m'offre pour mettre au temple.

Août 17. A l'église. On n'a fait que les prières à cause de la revue d'armes qui s'est faite l'après midi. M. le Ministre Sandoz, qui revient de boire les eaux, Mme Huguenin et Mesdames Sandoz ont soupé chez nous.

Septembre 14. A l'église. Plusieurs personnes ont caché du grain après le catéchisme et d'autres depuis midi, M. le Maire Tissot en ayant accordé la permission temporelle à quiconque la demandait, parce qu'il y avait apparence de pluie pour le lendemain et qu'il pleuvait depuis quelques jours. Nous avions toute notre orge coupée depuis Mercredi et nous n'avons rien caché.

23. MM. l'inspecteur Tribolet et suite sont arrivés environ deux heures après midi, MM. les officiers militaires et M. le Maire y sont allés au devant à Boinod. On a reconnu M. l'Inspecteur à la tête des compagnies, et il a traité les officiers chez Mme Humbert. M. le Receveur du Locle et Huguenin-Dotteaux ont tiré l'épée et ont féraillé jusqu'à ce que M. l'Inspecteur y a mis ordre, et comme Huguenin voulait faire le furieux on l'a fait garder par huit grenadiers jusqu'au lendemain.

Octobre 7. Sortis à cheval avec M. le Ministre pour aller faire visite à M. le Baron d'Andrié. Arrivés à Neuchâtel à six heures, soupé et logé chez M. Huguenin. M. le Baron est à Gorgier et ne reviendra que dans quelques jours. Résolu de partir demain pour y aller.

8. Sortis de bon matin, j'ai laissé partir mes compagnons et les ai ratrappés aux allées de Colombier. Arrivés à Gorgier à 10 heures. M. le Baron était à St-Aubin à dîner chez M. Rougemont, Conseiller d'Etat. Après dîner nous

y sommes allés où nous avons été reçus fort poliment et salués très cordialement par M. le Baron. Après avoir fait visite à M. le Ministre Roussillon nous sommes partis, M. d'Andrié sur un char à banc et nous à cheval, et revenus au château où nous avons soupé bien gaiement.

9. Nous avons déjeuné à Gorgier, sortis à dix heures, venus dîner aux Genevays-sur-Coffrane et arrivés le soir à la maison. Beau.

Décembre 13. Le maître à danser est venu donner leçon à Jean Michel et à Charlotte ; il apprendra aussi à Charles à faire sa révérence. Convenu à 40 batz par mois, je lui ai donné 20 batz en acompte. J'ai reçu une lettre de Mulhouse qui demande de pouvoir laisser Jean Michel encore trois mois chez nous.

1750

Janvier 21. Au marché. Assemblée du village où on a établi deux Bon-Guets qui sont Abram Racine, tailleur, et D[l] feu D[l] Perret, cordonnier, à qui on donne 50 écus pour un an. M. et les deux Demoiselles Andrié sont venus en visite chez M. le Maire. J'ai prêté un cheval pour aller les promener en traîneau sur le Crêt. Veillé à la cure.

27. Partie de traîneaux jusqu'au Locle. Il y avait M. le Maire et ma femme, M. Andrié et M[me] Dubois, M. Dubois et Demoiselle Andrié, Abram Ducommun et cousine Robert, Jonas-Pierre Robert et Demoiselle Andrié, Sandoz, cadracturier, et cousine Robert, M[me] la Mairesse et moi, en tout sept traîneaux. Descendus aux Trois-Rois où nous sommes restés jusqu'au soir ; nous sommes revenus chez le Sautier où nous avons soupé et fait le bal jusqu'à 2 heures. Dépensé 42 batz.

Avril 3. Quérir les bœufs aux Endroits. On a arré la tapa sur les creux avec deux chevaux. Un homme de Mulhouse est venu quérir Jean-Michel Schwarz, mon pensionnaire. On a envoyé 75 demi-écus neufs pour payer son compte pour la pension, pour le vin et l'argent déboursé ; il y a eu deux batz pour fournitures d'école, papier, encre et plumes. Le Mulhauser a soupé chez nous et nous avons donné un bal des amis et amies de Jean-Michel, qui a duré jusqu'à minuit.

Mai 18. Nous deux ma femme, accompagnés de Jacob, sommes partis de bon matin avec le char et deux chevaux pour aller à Berne acheter le trossel de ma fille ; passé à Neuchâtel chez M. Huguenin à qui j'ai fait mon compliment sur ses nouvelles dignités de Conseiller d'Etat et Chancelier, lequel il a reçu très cordialement. Dîné à la Maison de Ville, puis partis contre Berne,

emprunté un parapluie à Mme Prince, à St-Blaise. Donné l'avoine à Valperschvil et couché à Seedorf. Neige au matin jusqu'au Val-de-Ruz, et ensuite assez beau.

19. Sortis à 5 heures, arrivés à Berne à huit. Au marché où nous avons acheté de la toile. Allés sur la tour et voir la ville. Logés à la Cigogne. Beau mais froid.

20. Encore acheté de la toile et des meubles comme on peut le voir dans mon livre de comptes ; sortis de Berne à 4 heures du soir, couché à Seedorf.

Juin 25. Le Justicier Huguenin est venu me demander ce que je pensais de la manière de se diriger pour parvenir à la charge de Maître-Bourgeois. Sur quoi je lui ai dit que si j'étais en sa place j'irais donner un tour au Val-de-Ruz, et même que comme j'y avais quelques connaissances s'il voulait je l'accompagnerais, à quoi il a acquiescé, et nous sommes partis pour nous retrouver à Tête de Rang. Dépensé là 7 creutz. Dîné chez le Conseiller Perregaux, à Coffrane, bu avec les deux Gretillat ; nous sommes venus coucher à Boudevilliers, chez le Justicier Bourgeois. Dépensé 27 batz. Le sieur Greffier de Boudevilliers a dîné avec nous et nous a prêté des redingotes ; allés à Fenin chez le Receveur Maridor, à Vilars et Saules chez le Justicier Duneuf, après à Savagnier chez M. Girard, puis à Dombresson chez Maumary. Dépensé 3 piécettes, venus coucher à St-Martin chez D^l^ Lucas, à Chézard, où nous avons dîné. Dépensé 8 batz. Passé à Fontaine sans nous arrêter ; après aux Hauts-Geneveys, goûté à trois ; dépensé 18 batz, après à Boinod et revenus à la maison.

Septembre 28. On a conduit les faux monnoyeurs qu'on avait saisis à la Chaux, il y a quelques jours, au Prince de Porrentruy qui les a redemandés. On les a reconduits par M. le Secrétaire d'Etat à la tête de deux Sautiers, le Concierge et huit Fusiliers jusqu'aux Bornes du Pays. Ils ont été attaqués par les gens de la Franche-Montagne, parents des prisonniers, qui s'étaient attroupés dans le bois de la Motta au haut du Mont de Boinod, au nombre d'une cinquantaine, tous armés chacun d'un fusil et de deux pistolets et quelques-uns de sabres. Le Maître-Bourgeois, père d'un des prisonniers, s'est avancé le premier et a demandé de parler à son fils, ce qui lui a été refusé ; on lui a ordonné de se retirer ; il ne l'a voulu ce qui a donné occasion au Concierge de le culbuter d'une bourrade, et on donna ordre de faire feu sur ceux qui s'avanceraient. Les attroupés ont aussi fait feu et se sont battus à coups de feu jusque chez le sieur Sagne, à Boinod ; les fusiliers tiraient quatre à quatre en battant en retraite et ceux de la Franche-Montagne tiraient de dedans le bois, mais tous trop haut, de sorte qu'il n'y a eu des nôtres aucun blessé. Des leurs il en est resté un sur la place, lequel a eu une balle qui lui a percé l'épaule et une autre dans le ventre. On l'a apporté sur une claie à la

Chaux-de-Fonds et on l'a fait panser par M. le Médecin Robert. Quant aux détenus on les a menés jusqu'au corps de garde de la Ferrière où il s'est trouvé un Brigadier, un Sautier et des Fusiliers; pour les emmener on les a mis sur un char attachés dos contre dos. Après la bataille le Sautier de Valangin à écrit à M. le Maire pour avoir du monde, et il a envoyé le Capitaine Robert avec des soldats de sa compagnie, lesquels ont eu chacun 20 batz et le Capitaine le double.

Novembre 15. A l'église. Arrêté la communauté. On a résolu de faire des Archives ensuite d'une lettre de M. Huguenin, Chancelier, qui permet à la Communauté d'avoir les régistres du Maître-Bourgeois Léchot et du Secrétaire D[d] Robert, moyennant de les tenir en sûreté. En conséquence on fera des Archives entre la Tour et le Temple du côté du midi. M. le Ministre nous a invités à souper.

30. Anne-Marie Dubois a été condamnée à une amende de 12 batz parce qu'elle a acheté deux émines d'épeautre un jour de Dimanche.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Le Doubs gelé.

Le dimanche suivant, chacun se rendit à l'église, où M. Andrié officia avec la gravité, l'énergie, l'autorité qui le distinguaient. Après le sermon, les amis du jeune Andrié vinrent lui annoncer une grande nouvelle : le Doubs était complètement gelé et la glace si résistante que des traîneaux avaient déjà traversé la rivière sans courir aucun danger.

Cette nouvelle ne laisse aucun montagnard indifférent; patiner à l'aise sur cette glace unie, immense, encadrée dans un paysage pittoresque; jouir de l'animation qu'apportent des centaines, quelquefois des milliers de personnes

des deux sexes, est une jouissance que s'accorde volontiers une population laborieuse, occupée toute la semaine aux travaux sédentaires de l'atelier.

Il fut décidé, à l'instant même, que l'on irait au Doubs, et l'on fit ses préparatifs. On chercha ses patins, on les dérouilla, on répara les avaries des courroies et des boucles; on sourit en songeant aux plaisirs passés et aux plaisirs futurs. Si le premier homme qui eut l'idée d'attacher à ses pieds ces lames de métal, qui sont pour le piéton les ailes que Mercure porte à ses chevilles, si cet homme pouvait voir l'usage qu'on en fait durant tout l'hiver dans notre Jura, il serait satisfait. Il comprendrait qu'il n'a pas perdu son temps et qu'il peut être mis au nombre des bienfaiteurs de l'humanité.

Le dîner fut bientôt expédié; lorsqu'ils ont un plaisir en perspective, les jeunes gens ne font pas longue table. A midi et demi on vint les avertir que le traîneau était attelé.

En arrivant sur le perron de la cure, André vit en effet un traîneau très confortable attelé d'un puissant cheval noir qu'un homme contenait avec peine, tant son impatience était grande. Un groupe de gamins et de curieux entourait l'équipage et regardait les apprêts du départ. C'est que le cheval de M. Andrié, bien qu'il fût âgé de quinze ou seize ans, avait une réputation presque légendaire. Dans ses jeunes années, sa fougue était telle qu'on n'osait lui confier une voiture, et on avait utilisé sa force extraordinaire au transport des matériaux et à l'approvisionnement des chantiers, lors de la reconstruction du Locle après le grand incendie. Il fit vaillamment son devoir, comme un ouvrier qui ne s'épargne pas, aussi le pasteur lui accordait-il généreusement ses invalides en souvenir de ses prouesses. Mais chaque fois qu'on l'attelait, cela constituait un événement. Il est vrai que le groom Stöckli cultivait avec complaisance la célébrité de son cheval et soignait sa mise en scène en homme qui profite de la circonstance pour poser avantageusement le dompteur de bêtes sauvages, devant le populaire, ami du merveilleux.

— Gare au *fend-l'air* de la cure, criaient les gamins, le *fend-l'air* va passer!

Et tout le monde se rangeait, on grimpait sur les perrons, on s'attendait à quelque chose d'extraordinaire.

Cependant, les jeunes gens prirent place et s'enveloppèrent de leurs manteaux.

— Qui est-ce qui conduit? dit le jeune Andrié.

— Pas moi, pas moi, fut la réponse universelle.

André fut obligé de prendre les guides et le fouet. Celui-ci n'était là que pour la forme; jamais la mèche d'un fouet n'avait effleuré l'épiderme de fend-l'air sans provoquer des catastrophes.

— Y êtes-vous? dit Stöckli, en redoublant d'efforts pour contenir sa bête.

— Oui.

— Eh bien, va!

Le cercle de curieux s'ouvrit, chacun se retira à une distance respectueuse, comme si on venait de mettre le feu à une fougasse, et le fend-l'air, dont on avait jusqu'alors tenu la tête et couvert les yeux, se voyant libre, partit avec la vitesse d'un tourbillon en faisant voler le traîneau au milieu d'un nuage de neige soulevé par ses sabots. Cette course impétueuse ne fut pas de longue durée, la conformation de la vallée du Locle s'y opposait; on arriva bientôt à la rampe interminable des *Côtes*, dont les lacets successifs semblent monter au ciel, et fend-l'air, après avoir donné essor à sa fougue fut bien obligé de prendre le pas. Mais cette allure, antipathique à son caractère, lui donnait des impatiences qui se trahissaient par des coups de tête nerveux et par le carillon étourdissant de ses grelots. Sur les lacets supérieurs de la route cheminaient plusieurs traîneaux, un, entr'autres, attelé d'un fier cheval blanc qui rappelait à notre ami toutes sortes de souvenirs.

— Tiens, voilà Jules Houriet et sa sœur, dit un des jeunes gens, je reconnais leur cheval.

— Ils vont aussi aux Brenets, dit un autre, Mlle Houriet patine très bien.

— Comme tout ce qu'elle fait; vous verrez qu'elle deviendra une institutrice distinguée. C'est ça une toquade!

— Elle veut peut-être éprouver ce banquier français qui ne cesse de la demander en mariage, un banquier fort riche qui mène un train de grand-seigneur. Elle finira bien par l'accepter.

— C'est beaucoup d'honneur pour le Locle,... diable.... M. Robert, prenez garde, ne fouettez pas le cheval.

Effectivement, malgré toutes les recommandations qu'on lui avait faites, André venait d'allonger à fend-l'air un maître coup de fouet, qui avait provoqué de terribles ruades et mis le traîneau en péril. La puissante bête, indignée d'un tel traitement, et sans se soucier de la rampe et de sa charge, avait pris un galop furieux. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu gravir les Côtes à pleine carrière. La distance qui séparait les deux traîneaux fut bientôt franchie.

— Gare, Jules Houriet, range-toi; nous avons pris le mors aux dents.

Le jeune homme s'empressa de gagner le bord de la route, ainsi que les nombreux piétons qu'on avait failli écraser. Mais le malin fend-l'air, arrivé à quelques pas de l'équipage, refusa de passer outre et reprit son allure paisible au grand divertissement de la société.

— Faites donc passer votre bucéphale en avant, dit Jules Houriet très animé; je ne tiens pas à l'avoir dans un instant sur les épaules.

— Ne crains rien, dit le jeune Andrié, on l'a touché involontairement et il a fait un temps de galop..... peut être pour te rejoindre.

— Charmé de faire route de conserve avec vous, mais je préférerais être derrière, je ne me fie pas à cet enragé.

Pendant ce colloque, Mlle Houriet tourna la tête et son regard surpris rencontra celui d'André.

On était arrivé au haut de la montagne; de là, on dominait la vallée du Locle toute couverte de neige; en même temps, on commençait à apercevoir la contrée accidentée vers laquelle on se dirigeait. La route était belle, unie, la neige parfaite; les chevaux joyeux et ardents ne demandaient qu'à montrer leur vigueur. Ce fut une course ravissante le long des *Frêtes* d'où l'on entrevoit le Doubs et la France qui furent salués par des vivats et des cris d'allégresse.

On fut bientôt aux Brenets; il y avait abondance de traîneaux venus de divers côtés, et on eut quelque peine à trouver un gîte pour fend-l'air, qui méritait des égards particuliers. André, qui ne demandait qu'à être seul après l'accablante révélation qu'il venait d'entendre, se chargea de le caser, puis il descendit vers la rivière où l'attendait un spectacle magique.

Chacun sait que le Doubs roule lentement ses eaux sombres au milieu des marécages et des tourbières. Aux Brenets, il s'élargit en un petit lac occupant tout le fond de la riante vallée, puis se resserre en bassins profonds, sinueux, bordés de rochers escarpés s'étendant sur une longueur d'une lieue jusqu'au barrage naturel que la rivière franchit par une chute qui est un des phénomènes les plus curieux du Jura. L'eau de ces bassins, unie et tranquille, est d'un vert sombre; la profondeur en est de cinquante à quatre-vingts pieds. Lorsque le froid est rigoureux, il suffit d'une nuit calme et le Doubs apparaît couvert d'une glace transparente comme le plus pur cristal. En quelques jours la glace se consolide, prend du corps, et lorsqu'on a reconnu qu'elle a l'épaisseur et la résistance voulues, la nouvelle en est bientôt répandue dans les hautes vallées et l'on s'empresse d'accourir pour profiter de cette fête de l'hiver.

Lorsque André arriva au bord du lac, il fut ébloui par le tableau lumineux qui s'offrit tout à coup à ses regards. Cette vaste étendue de glace bleuâtre, luisante, réfléchissant les collines comtoises couvertes de neige, avec leurs habitations et leurs forêts, était animée par une foule de patineurs glissant sur ce miroir à la façon des ombres dans les cercles de Dante. Au milieu d'un ciel sans nuages, le soleil radieux répandait sur cette scène une abondante lumière projetant derrière chaque objet une ombre d'azur. Le grincement des patins, les cris des enfants, les grelots des traîneaux qui passent rapide comme des météores, formaient un murmure confus, couvert de temps à autre par un tonnerre profond, sinistre, qu'on ne peut entendre sans frémir, les craque-

ments de la glace répercutés par les échos des bassins. Ce mouvement, cette vie, cette expansion joyeuse, mais pleine de dignité et de noblesse d'un peuple libre que le travail a fait riche et heureux, toute cette féerie dans son cadre de montagnes et de forêts, dont les sapins étincellent sous le givre qui les décore, était bien propre à tirer notre ami de ses tristes pensées.

Tout entier à la contemplation de ce spectacle, André, tenant ses patins par les courroies, restait immobile et muet. Ceux qui se sont oubliés devant les tableaux flamands représentant des patineurs sur les canaux des Pays-Bas, comprendront la fascination qu'il subissait.

Parmi les patineurs français et suisses qui exerçaient leur adresse, il y en avait plusieurs dont la réputation était faite depuis longtemps. Des cercles de spectateurs se formaient autour d'eux et, dans ces limites restreintes, comme l'écuyer dans le cirque, ils se livraient à des assauts qui provoquaient des applaudissements enthousiastes.

Ici, un Comtois épais, trapu, vêtu d'une blouse, coiffé d'un long bonnet de coton bariolé, dont la mèche pend sur son dos, exhibe la puissance de ses jarrets et la sûreté de ses patins. Il s'élance en avant, en arrière, glisse, tourne, fait des bonds énormes, bat des entrechats, retombe en équilibre sur ses lames d'acier, qui coupent dans la glace des cercles, des ellipses, des spirales; tout cela avec une hardiesse, une vigueur, une énergie, qui font songer aux ébats d'un mastodonte.

Plus loin, un Loclois, moins robuste mais plus élégant, reprend toutes ces manœuvres, avec une correction, une grâce, un style qui ravissent les amateurs. Les plus enragés patineurs s'arrêtent pour admirer cette souplesse, cette élasticité qui dissimule la force et la traduit par des ondulations et des mouvements pleins d'harmonie. Aux cercles, aux ellipses, aux spirales, il ajoute l'écriture, les chiffres entrelacés, les arabesques, toute la fantaisie d'un artiste en veine d'inspiration. La glace du Doubs devient pour lui un album où il trace des dessins, où il écrit des noms que des centaines d'yeux voient apparaître, et épèlent curieusement. Un jeune homme perce la galerie de spectateurs, prend le Loclois par la main et improvise avec lui des pas, une danse, sans nom dans les fastes de la chorégraphie, mais d'une pureté classique de mouvements et d'attitudes. André a reconnu Jules Houriet. Ce jeune nonchalant a dans sa personne l'élégance native de sa sœur et il aime le plaisir avec passion. Ces deux acteurs, graves dans leurs évolutions, abordent alors les difficultés de la plus haute école et exécutent des choses que le commun des mortels tient généralement pour impossibles. Aussi la foule éclate en hourras et en applaudissements dominés par la voix du Comtois qui agite son bonnet bariolé : « vive le Locle ! vive la Suisse ! On lui répond par le cri unanime de « vive la France ! »

En ce moment, une clameur d'angoisse se fait entendre, un malheur vient d'arriver; un patineur imprudent est tombé dans le Doubs. Jusqu'au moment où la glace est assez forte pour supporter le poids des chars et des traîneaux, on entretient un passage pour le bac à travers la rivière. Ce sillon dangereux, où la glace est mince, est marqué par des signaux et on l'évite avec soin. C'est là qu'un jeune homme a disparu. A peine un léger remous trahit-il l'accident, chacun accourt effaré; mais le Loclois s'élance, le Français le suit; c'est une lutte de dévouement entre les deux athlètes. Ils plongent dans l'eau glacée. Le Loclois reparaît, tenant le jeune patineur qui a perdu connaissance; on s'avance, on l'aide à remonter sur la glace avec son fardeau, il est sauvé. Le Comtois, qui a plongé sous la glace où il est pris comme dans une trappe, fait appel à sa force herculéenne et, par un miracle de présence d'esprit digne d'un nageur émérite, brise les parois de sa prison à coups de patins. La foule les entoure, on les remercie, on les félicite, on les accompagne aux Brenets, où ils vont changer de vêtements et se restaurer.

Cet épisode dramatique a éclairci les rangs des patineurs et a fait trêve aux discussions sur les mérites relatifs des patins anglais, hollandais ou russes, qui ont chacun leurs partisans. André profite de ce moment pour faire ses premiers pas; depuis longtemps il ne s'est plus exercé et il a besoin de toute son attention pour garder l'équilibre. Ses courroies tiennent mal, il veut se baisser pour les serrer d'un cran, il tombe; une main l'aide à se relever, c'est M[lle] Houriet, superbe avec sa robe de drap noir et ses fourrures de cygne.

— *On a souvent besoin d'un plus petit que soi, dit-elle en souriant,* M. le caporal, vous êtes plus solide sur les toits que sur la glace.

— Attendez que j'aie pris un peu d'assurance, on sait aussi patiner à la Chaux-de-Fonds.

— Je n'en doute pas, mais quel est, je vous prie, ce conducteur qui laisse son cheval prendre le mors aux dents en gravissant les *Côtes?* J'ai cru qu'il ne ferait qu'un saut à travers le Jura. C'est sans doute la faute des mouches....

— Si j'osais parler....

— Ah! oui, des mystères. Savez-vous que la veille du nouvel-an je suis invitée à la cure; on chantera, vous y serez? Quels yeux vous me faites! Jules, viens donc, je veux te présenter M. André Robert, dont maman parle tous les jours depuis l'incendie.

— Je suis bien aise de faire votre connaissance, dit Jules en lui serrant la main et en l'examinant des pieds à la tête.

— Tout à l'heure je vous ai vu patiner et je vous ai admiré, dit André, qui reprenait quelque assurance.

— Ah! vous étiez là; c'est le père Bersot qui m'a donné des leçons. Avez-vous vu son coup de patin?

— Je n'ai jamais rien vu de pareil.

— Nos amis des Brenets peuvent seuls se mesurer avec lui. Puisque vous êtes amateur, je vous propose une excursion jusqu'au saut. Il y a environ une lieue ; c'est l'affaire de vingt minutes. Tu viens Cécile ?

— Mais oui.

— Eh bien ! partons ; nous sommes ici à nous faire des révérences pour ne pas nous étendre sur le nez. Le patin n'est pas fait pour le repos. Une, deux....

Ils partirent et le pauvre André, qui éprouvait quelques remords en abandonnant ses camarades, vit bientôt qu'il n'était pas de force à lutter avec de tels jouteurs. Avec une aisance parfaite, sans avoir l'air de tendre leurs muscles, et comme en se jouant, ils se donnaient une impulsion qui les faisait glisser avec la vitesse de l'hirondelle. Cécile fut la première à se retourner.

— M. Robert, cria-t-elle, où êtes-vous ?

— Par ici mademoiselle, dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur ; je fais force de rames, mais je n'avance guère ; j'ai de mauvais patins.

— Donnez-nous la main ; nous vous remorquerons ; nous irons les trois de front ; on pourra causer, ce sera très amusant. C'est à nous à vous faire les honneurs du Doubs ; entends-tu Jules ?

Après quelques compliments, André prit place entre le frère et la sœur. Il croyait rêver. Quelle situation nouvelle, et quelle sensation délicieuse il trouvait dans le contact de cette main loyale, forte et douce, main d'ami et main de femme tout à la fois, sur laquelle il sentait qu'on pouvait s'appuyer en toute confiance, et où l'on trouvait appui et sécurité. A la garde de Dieu, se disait-il, j'irais ainsi au bout du monde, et jusqu'à mon dernier souffle. Que ne donnerais-je pas pour prolonger ces courts instants de félicité !

Leur allure n'était plus une course, c'était un vol léger, dont on s'enivrait. Alors le patineur quitte la terre, il plane dans l'espace. La glace était si transparente qu'elle était invisible ; on croyait glisser sur l'eau comme les esprits des fleuves. Ils suivaient le milieu de la rivière ; là est la sécurité ; les bords au contraire sont perfides. Des sources chaudes descendant de la montagne empêchent la glace de se raffermir et sont la cause de bien des catastrophes. Ils entrèrent dans les bassins, cluse profonde, sinueuse, étroite, taillée par la nature dans des rochers à pic plongeant dans l'eau verte, sans laisser de rivage où le pied puisse se poser. Selon la direction des bassins, les uns reçoivent le soleil, les autres sont plongés dans l'ombre. On passe ainsi de la lumière dans des régions ténébreuses et glacées où le cœur se serre et où l'on frissonne involontairement. Les rochers grisâtres, aux saillies desquels s'accroche la neige, s'élèvent à droite et à gauche comme des murs menaçants couronnés de sapins mélancoliques. Çà et là l'eau, qui suinte

de ces parois, s'est congelée et pend en stalactites blanches du plus gracieux effet. C'est surtout dans les bassins que les craquements de la glace, au moment où elle se fend pour prendre son assise sur l'eau, ont un retentissement formidable. Il y avait peu de patineurs dans ces solitudes sauvages, de temps à autre on rencontrait un traîneau que l'on croisait avec la rapidité du vent.

Quelques maisons sur la rive gauche annoncèrent *le Saut ;* il était dangereux d'aller plus loin. On aborda.

— Irons-nous voir la cascade ? dit Mlle Houriet.

— Parbleu ! dit Jules, d'autant qu'elle ne doit pas faire grande poussière la cascade. Ecoute donc, on entendrait voler les mouches. D'ordinaire elle fait un autre ramage, quand on l'entend jusqu'à la Chaux-de-Fonds. Je vous prédis que nous trouverons une cascade en bâtons, comme du sucre d'orge.

Il disait vrai et c'était un tableau d'un autre genre, auquel le soleil prêtait une poésie particulière. Au lieu de gerbes d'eau et de fusées d'écume se précipitant au fond du gouffre, c'étaient des étages successifs de colonnes d'albâtre groupées dans un désordre pittoresque, avec des teintes d'une douceur extrême entremêlées de scintillements de pierres précieuses. Cette architecture était le résultat du hasard et cependant il y avait dans ces lignes et ces masses, qu'aucune pensée n'avait calculées, une unité et une harmonie. De ce palais fantastique de l'hiver s'élevait une voix faible, le bruit mystérieux de l'eau qui coulait encore dans les profondeurs et semblait protester contre la violence qui lui était faite.

— C'est beau ! dit Cécile.

— On ne peut rien dire de plus, ajouta André.

— Qu'est-ce que cela ? dit Jules en faisant claquer ses doigts, il faut voir au printemps à la fonte des neiges, quand les sources, les ruisseaux coulent à pleins bords, alors cela paraît d'ici comme des millions de moutons blancs qui se précipitent dans l'abîme avec un grondement de tonnerre à faire trembler les rochers. Dans la vapeur qui monte du fond de la gorge tremble un arc-en-ciel qu'on ne voit qu'en tournant le dos au soleil. Et puis, on peut au moins avoir du poisson à l'auberge *du Saut,* mais maintenant adieu les truites !

— Au printemps et en hiver la cascade est belle, dit Cécile avec sérieux, les truites n'y ajoutent rien.

— Ne croyez vous pas qu'il est temps de virer de bord pour remorquer monsieur, dit-il en tirant sa montre ; nous devons faire une belle flèche ! quelque chose comme les trois chevaux d'un omnibus !

— Je veux essayer de m'en tirer seul, dit André un peu piqué.

— Si vous tombez, sifflez moi une note, j'irai vous ramasser.

— Que celui qui est debout prenne garde qu'il ne tombe ! dit Cécile, venez M. Robert, ne nous attardons pas.

Le retour se fit en silence ; un nuage s'était abattu sur le bonheur d'André. Il cheminait de son mieux, tenant à la main un bâton long comme un alpenstock qu'il avait ramassé en cas d'accident et qu'un touriste avait oublié près de la chute. Tout à coup, il entendit la voix de Cécile.

— Jules, Jules, disait-elle, ne t'approche pas du bord, l'endroit est dangereux.

— Laisse donc, mon patin se détache, ce maudit patin hollandais ! c'est la dernière fois que je m'en sers.

— Jules, au nom de Dieu, ne va pas là !

— Veux-tu que je me fasse écraser par les traîneaux en restant au milieu du passage.

— On peut les éviter, mais j'ai une peur affreuse de ces sources chaudes.

— Ma bonne petite sœur, j'ai pensé plus d'une fois que ta crédulité dépassait les bornes d'une saine critique. Ces sources chaudes n'ont jamais existé que dans les légendes populaires des indigènes de Moron ou du Pi.....

Avant qu'il eût achevé, la glace fragile s'était rompue sous lui, et il disparut dans l'eau qui jaillit en écume.

Rien de sinistre comme ce trou béant où apparaissait l'eau noire.

— Au secours, Jules, mon frère, M. Robert, au secours !.....

Elle s'élançait impétueusement sans réfléchir au danger qu'elle courait. André l'arrêta soudain, avec autorité, et, sans perdre un instant, il se coucha à plat ventre et tendit son bâton au naufragé. Celui-ci, par une chance extraordinaire, en remontant à la surface, avait rencontré l'ouverture et cherchait à s'accrocher à la glace qui se brisait en menus fragments sous ses doigts.

— Prenez mon bâton, comme cela, dit André tranquillement, ne craignez rien, il est solide. Tâchez de vous enlever à la force du poignet comme au *reck*.

Jules prit le bâton, qu'André tenait et il essaya de se soulever. Mais ce n'était pas chose facile. Ce qu'il aurait fait aisément quelques minutes plus tôt, il n'en était plus capable maintenant qu'il était glacé par le contact de l'eau et par la peur. Ses mains se contractaient sur le bois, mais les muscles de la poitrine refusaient leur service. Le malheureux jetait des yeux hagards autour de lui ; ses dents claquaient. D'une voix rauque il cria :

— Aidez, aidez-moi !

André avait une longue écharpe de laine autour de son cou ; il l'ôta et en manœuvrant avec dextérité il réussit à la passer sous les aisselles du pauvre garçon, qui, de temps à autre, faisait des efforts désespérés.

Cécile, plus morte que vive, à genoux sur la glace, se cramponnait au manteau d'André.

— Mon Dieu, disait-elle, sauve-le. Oh ! André, sauvez-le....

Notre ami tirait de toutes ses forces sur l'écharpe ; Jules se voyant aidé fit un effort énergique et parvint à s'arc-bouter et à se soulever de manière à atteindre la glace épaisse avec un genou ; une fois ce résultat obtenu, André l'attira avec précaution.

— Là, vous voilà sauvé ! il n'y a plus qu'à vous sécher maintenant.

— Sapristi, dit Jules en essayant de sourire, je n'aurais jamais cru que ces sources chaudes fussent si froides.

— Comment peux-tu plaisanter ? dit Cécile en l'embrassant avec passion, remercie Dieu, remercie M. Robert, tu lui dois la vie. M. Robert, votre main.

Elle ôta son gant, mit sa main dans celle d'André en le regardant fixement :

— Et de deux, dit-elle, d'une voix profonde..... le feu et l'eau. Je n'oublie rien.

Le souvenir du banquier français traversa le cœur d'André comme un coup de poignard.

— Embrasse-le seulement, il l'a bien gagné. M. Robert vous êtes un brave garçon. Comment pourrais-je vous témoigner.... on va se dire *tu*, hein, je *t*'apprendrai à patiner proprement..... tiens, je te donne mon étui à cigares, c'est ma sœur qui l'a brodé..... je t'ai dit des sottises tout à l'heure, je t'en demande pardon ; je ne suis qu'un animal.

— Oubliez tout cela, je vous prie.

— Non, j'ai passé un vilain moment dans ce trou, un terrible moment ; sans toi j'y serais encore. Cela me fait froid dans le dos. Et toi petite sœur, comment serais-tu retournée à la maison sans moi ? Et mon pauvre cheval, c'est lui qui aurait été surpris de ne plus me revoir. Sans compter que le nouvel-an tombe dans quelques jours et que je perdais mes étrennes, sac à papier !

— Tu ne penses pas à nos parents, sois raisonnable, Jules.

— Mais si que j'y pense, ne vois-tu pas que j'ai la larme à l'œil et que je dis des sottises pour ne pas pleurer. Les femmes n'ont aucun sentiment. Allons, en route, et vivement, je suis déjà à plusieurs degrés au-dessous de zéro. Pourvu que je trouve des habits aux Brenets chez mon ami Guinand !

Cécile, qui avait des foulards de réserve dans son manchon, ne voulut pas laisser partir son frère sans lui en avoir passé un sur la poitrine et un autre sur le dos, pour le préserver du contact de ses vêtements mouillés, déjà couverts de glace. Puis, on joua des jambes pour atteindre les Brenets aussi rapidement que possible. Ils traversèrent la foule qui couvrait le lac, sans s'y arrêter, sauf le temps de prendre, dans une des échoppes établies sur la glace, un grog bouillant qui rendit un peu de couleur aux joues blêmes du jeune

homme, et l'on gagna à toute vitesse la maison Guinand où les accueillirent l'hospitalité la plus chaleureuse et les soins les plus délicats.

Jules Houriet fut mis au lit, frictionné vigoureusement et reconforté par quelques tasses de thé chaud mêlé de rhum. On sécha ses habits devant un grand feu, et l'on mit tant d'intelligence et de bonne volonté à lui rendre service, qu'il put partir avec les nombreux traîneaux qui retournaient au Locle et à la Chaux-de-Fonds.

— Je te recommande de ne pas parler de cette affaire, dit Cécile à son amie Esther Guinand, au moment de prendre congé ; fais ensorte que les parents gardent le secret, tu m'obligeras tout particulièrement.

— Je te le promets, pourvu que tu me dises qui est ce jeune homme qui a sauvé ton frère. Il me plaît beaucoup ce garçon.

— Parle plus bas ; il est de la Chaux-de-Fonds, il se nomme André Robert.

— Et nous l'aimons..... un peu, n'est-ce pas ?

Cécile rougit, et toute confuse mit sa jolie main sur la bouche de son amie.

Il faisait nuit lorsqu'on arriva au *Soleil d'or*, petit cabaret d'où la route descend en rampe continue jusqu'au Locle. On voyait luire les lumières du grand village dans les ténèbres. Quelques plaisants trouvèrent spirituel de faire halte devant ce bouchon pour humer un petit verre de gentiane. André et ses amis poursuivirent leur chemin sans s'arrêter.

— Quand pourrai-je lui demander ce qu'il y a de vrai dans l'histoire de ce banquier français ? disait André, en dételant fend-l'air qui flairait amoureusement les poches de l'honnête Stöckli. Si elle l'épouse, que deviendras-tu, mon pauvre André ? Et si elle ne l'épouse pas, toi qui n'es rien et qui n'as rien, tu es un fameux parti à lui offrir en compensation.

Un espoir lui restait, c'était la soirée donnée à la cure la veille du nouvel-an.

(A suivre.) L. FAVRE.

RÉUNION ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A COUVET, LE 10 JUIN 1872

Couvet ayant été désigné comme lieu de réunion pour 1872, de nombreux membres de la Société d'histoire, venus de tous côtés, se dirigeaient sur le Val-de-Travers, le 10 juin dernier, les uns pédestrement, d'autres en voiture et le plus grand nombre en chemin de fer. Eclairé par un brillant soleil et couvert des fleurs du printemps, le vallon semblait s'être mis en fête pour les visiteurs qui furent reçus à bras ouverts par leurs aimables hôtes d'un jour.

A 9 heures le président de la Société, M. Fritz Berthoud, ouvrit la 9me réunion générale par une monographie de Couvet où l'esprit, la verve et l'érudition se disputaient la première place. Ce travail, unanimément applaudi, forme la majeure partie de la présente livraison.

On procède ensuite à la réception des nouveaux membres dont les noms suivent :

MM. Albert Borel, à Couvet.
H. Duval, »
Fritz Pernod, »
Eugène Petitpierre, »
Benguerel, avocat, »
Petitmaître, pasteur, »
Buchenel, ministre, »

MM. C. Junod, à Couvet.
F.-E. Matthey-Doret, »
Aug.-Ph. Loup, »
L.-H. Ganter, »
Fritz Duval, »
Fallet, instituteur, »
L.-Ulysse Borel, »
Walsch, directeur des mines d'asphalte, à Couvet.
Joseph Eberhardt, à Couvet.
Gustave Dubied, à St-Sulpice.
A. de Bellefontaine, »
Ladame, pasteur, à Fleurier.
Cournu, à Pontarlier.
Ch.-Ed. Jacot, Chaux-de-Fonds.
L.-Ph. de Pierre, à Neuchâtel.
François de Perrot, »

La cotisation pour 1873 est maintenue à fr. 3. On choisit Saint-Blaise pour lieu de réunion en 1873.

M. Auguste Bachelin est nommé Président par 24 suffrages sur 32 votants. Ont obtenu des voix, M. Alexis Dardel 5, M. Alph. de Coulon 2. Une carte est blanche.

Le bureau est réélu dans son entier. Il se trouve composé comme suit :

Président : M. A. Bachelin.
Vices-Présidents : MM. F. Berthoud et L. DuBois-DuBois.
Caissier : M. Ed. de Pury.
Secrétaires : MM. Ch. Châtelain et J.-H. Bonhôte.
Assesseurs : MM. A. de Coulon, Desor, de Mandrot, H.-L. Otz, J. Breitmeyer et L. Pernod.

Les comptes présentés par M. le caissier et vérifiés par le bureau sont approuvés.

La Société d'histoire a commencé l'exercice de 1871 avec un solde en caisse de fr. 1,284»48.

Elle a reçu pour entrages de nouveaux membres admis en 1870 fr. 62, et pour cotisations de l'année 1870 (167 membres), fr. 501.

Les dépenses ont été de fr. 148»40.

Le solde en caisse au 31 décembre était de fr. 1,864»56.

Les membres actifs de la Société se répartissent comme suit :

La ville de Neuchâtel comptait en 1870		72	sociétaires.
Saint-Blaise		3	
Marin (avec Préfargier)		3	
Voëns		2	
La Coudre (Monruz)		1	
Cornaux		1	
Wavre		1	
Total pour le district de Neuchâtel		83	»
La Chaux-de-Fonds	30		
Les Eplatures	1		
Les Planchettes	1		
Total pour le district de la Chaux-de-Fonds		32	»
Le Locle	15		
Les Ponts-de-Martel	1		
La Chaux-du-Milieu	1		
La Brévine	1		
Total pour le district du Locle		18	»
Corcelles, Cormondrèche	3		
Peseux	3		
Boudry	2		
Colombier	2		
Cortaillod	2		
Bevaix	1		
Rochefort	1		
Total pour le district de Boudry		14	»
Fleurier	7		
Couvet	2		
Total pour le district du Val-de-Travers		9	»
Fontaines	3		
Cernier	2		
Valangin	1		
Total pour le district du Val-de-Ruz		6	»
Canton de Berne		2	»
Canton de Fribourg		2	»
Canton de Vaud		1	»
Total		167	sociétaires.

On entend ensuite des communications de M. Gust. de Pury, sur le développement des établissements ecclésiastiques dans le Val-de-Travers; de M. de Mandrot sur les voies romaines dans le même vallon; de M. le Dr Guillaume sur

un procès en sorcellerie: travaux qui seront tous publiés successivement dans le *Musée neuchâtelois.* M. Alexis Dardel présente des monnaies celtiques et romaines et deux tuiles trouvées dans le voisinage de Préfargier; sur l'une de ces tuiles romaines se trouve l'empreinte d'une patte de chien, l'autre porte l'inscription suivante: L. XXII. G. — M. Desor donne quelques détails sur ces intéressants objets, il explique le sens de l'inscription (Légion XXII, double) et engage M. Dardel à persévérer dans ses recherches qui ont été jusqu'à présent couronnées de si heureux résultats.

Après la levée de la séance, les sociétaires vont visiter les mines d'asphalte qui leur ont été gracieusement ouvertes par l'administration. Ils reviennent, enchantés de cette visite, prendre place au banquet, servi dans les salles de l'hôtel de l'Aigle-d'Or, où ils firent honneur à la cuisine de l'hôtelier aussi bien qu'aux excellents vins offerts par leurs amis de Couvet.

Une fort bonne musique, de nombreux discours, des chansons et la belle pièce de vers que nous donnons plus loin, animèrent ce gai repas après lequel chacun reprit la route de ses foyers, emportant de sa journée les plus agréables souvenirs.

J.-H. Bonhôte.

COUVET[1]

Discours prononcé par M. Fritz Berthoud, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 10 juin 1872.

La famille neuchâteloise sort d'une source commune. Elle s'est formée, elle s'est agrandie sous les mêmes influences, par les mêmes causes; elle a rencontré les mêmes difficultés, surmonté les mêmes obstacles, et, aujourd'hui, dans la diversité de ses caractères, l'unité d'origine reste encore profondément gravée. Malgré les nuances et les contrastes que le temps, le sol, le climat, ces grands modeleurs et façonneurs de l'espèce humaine, ont mis entre les membres de cette famille, entre les habitants du haut et du bas, de la montagne et de la plaine, malgré des mœurs et des habitudes forcément différentes, on ne peut essayer de tracer l'histoire d'un de nos villages, sans refaire en même temps pour une large part celle des autres communes du pays. Les rudes chemins qu'elles ont suivis, partent du même point, tendent au même but, et y arrivent avec plus ou moins de détours et de peines. En les repassant l'un après l'autre on retrouve, on admire partout l'énergie, la persévérance de ceux qui les ont tracés et parcourus, mais on hésite, on est embarrassé et un peu confus d'y conduire comme à une chose nouvelle et rare, ceux qui avant nous les ont découverts et nous en ont donné le plan et l'itinéraire.

Et cependant c'est là le devoir imposé au président annuel de la Société d'histoire, à celui au moins de cette année; on l'a nommé cicerone d'une compagnie de pionniers experts dont il était tout au plus l'élève et le disciple. Il obéit !

[1] Avant tout, rendons à César ce qui appartient à César. Ce travail est tout entier tiré des notes et des documents recueillis par M. Gustave Petitpierre, et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition avec une obligeance parfaite. Je l'en remercie, en regrettant de n'avoir pas pu, ou pas su, tout prendre. Mais je désire que bientôt M. Petitpierre fasse oublier ces pages en publiant les siennes, et qu'à son exemple, dans chacun de nos villages, quelque chroniqueur laborieux remette au jour les choses ensevelies, et de l'exemple des morts oubliés, instruise, encourage et console les vivants. F. B.

Le Val-de-Travers *(Vallis transversa)* fait partie du pays de Neuchâtel : ouvert du côté de l'orient d'où vient la lumière, et du côté de l'ouest d'où soufflent les tempêtes, il a de tout temps servi de passage à bien des choses bonnes et mauvaises, utiles et nuisibles, et aucune ne l'a traversé sans qu'il n'en ait gardé quelque portion. La Gaule lui envoie les effluves de son esprit railleur, brave, vif, un peu querelleur et mobile ; d'autre part le sens pratique, positif, calculateur, tenace, des peuples germains, remonte vers lui par sa cluse de Noiraigue ; ce qui lui donne, dans l'ensemble du pays, des qualités et des défauts particuliers, une physionomie à part, originale, un peu comme son nom, disent les critiques, mais en somme point banale, ni sotte, et qui en vaut bien une autre. Ses truites et ses hommes d'Etat sont recherchés.

Le Val-de-Travers, comme district, compte onze villages, et des hameaux et des *prises* en grand nombre. Tout ce peuple est heureux, tous les villages sont beaux, propres, gais, avenants, invitants ; l'industrie y fleurit, les cercles et les cabarets y prospèrent. Pantagruel et ses compagnons s'y trouveraient à l'aise, et frère Jean des Entommeures n'aurait trouvé lieu au monde mieux choisi pour y fonder son abbaye de Thélème.

Pareils en ce point, les villages du vallon ont pourtant des caractères distincts et des traits individuels prononcés. Chacun d'eux est un petit monde à part, très séparé d'habitudes, de goûts, de mœurs, d'allures : leurs habitants se distinguent à première vue, ou au premier mot. Personne ne s'y trompe, sans qu'il soit facile de dire pourquoi ; ce ne sont que des nuances, mais elles existent et ne se confondent jamais : l'accent, le regard, la démarche, tout a un cachet local déterminé[1]; les mariages ni les déplacements n'y font rien. Ici,

[1] Un exemple, bien en place et de circonstance ici, me revient en mémoire ; il s'agit de deux communiers de Couvet et je le tiens d'un troisième. Deux voyageurs se rencontrent sur un navire, dans l'Inde, je ne sais où. Ils lient conversation dans la langue de ceux au milieu desquels ils se trouvent : anglais ou hollandais, peu importe. Tout à coup l'un dit à l'autre :

— Mais ce n'est pas votre langue maternelle ?

— Non, monsieur ; c'est le français.

— Parlons donc français ; le français est aussi mon premier langage.

Après quelques minutes, le même reprit :

— Pardon ; ce n'est pas du français de France que vous parlez là.

— Non, mais voisin. Je suis Suisse.

— Il me semblait bien. Et de quel canton, s'il vous plaît ?

— De Neuchâtel.

— Parfaitement ; j'en étais sûr.

Et ils continuent leur entretien. Mais bientôt le curieux interrogateur l'interrompt de nouveau :

— Vous dites que vous êtes de Neuchâtel.... pas de la ville à coup sûr ?...

comme partout, les annexeurs sont annexés, et se perdent dans le courant, comme les gouttes d'eau se mêlent aux rivières. Autrefois ces différences étaient une cause d'inimitiés et de querelles, maintenant ce n'est qu'un lien de plus. On ne se bat plus, on trinque, et l'on se recherche précisément parce qu'on ne se ressemble pas.

Couvet, dont j'ai seulement à m'occuper ici, Couvet, dans cette symphonie transversale ou traversine a été de tout temps le virtuose le plus brillant et le plus applaudi. Il en était le premier violon, la note sonore, et l'allegro, éclipsant Môtiers le chef d'orchestre, Travers la contre-basse et les autres. Tous les faiseurs de descriptions et de mémoires, le vantent à l'envi. Il occupe le milieu de la vallée, d'une montagne à l'autre, comme le banc d'honneur dans le bateau, le coupant ainsi en deux parts qu'il domine et surveille. Sa principale rue est large, propre, légèrement montante, ses maisons sont confortables, vernissées et coquettes. Si, par la pensée, on réunissait tous les villages en un seul, Couvet en serait le quartier Saint-Germain de Paris, ou le faubourg de Neuchâtel.

Deux rivières l'arrosent : l'intarissable Areuse, claire et limpide, baigne ses pieds, et le Sucre, jadis mieux nommé le *Secreux*, lui verse par intervalles sa douche après l'orage et ses flots troublés et furieux. Avare ou prodigue tour à tour, ce ruisseau n'est qu'inutile ou dangereux, ravin sans eau, ou torrent déréglé ; s'il quitte les hauts rochers, sa demeure et son donjon, c'est pour surprendre et détruire : chacune de ses visites laisse un regret et une crainte. Celle du 18 mai 1822, est restée une date néfaste ; elle mit le village tout entier en péril, et le presbytère miné, assailli, secoué jusqu'en ses fondements, a cru voir sa dernière heure. Que voulez-vous ? chacun a son épine, et son mal secret ou connu ; celui des riches s'appelle superflu, celui de Couvet : le Sucre.

Toutefois en vertu des anciennes coutumes qui donnaient aux pères droit de vie et de mort sur leurs enfants, le Sucre peut s'accorder la satisfaction,

— Eh ! que vous importe, répliqua l'autre un peu impatienté.

— Il m'importe plus que vous ne pensez. A votre accent, à votre air, je vous crois du Val-de-Travers.

— Après?... y a-t-il du mal à cela ?

— Nullement.... De Couvet, je le parie ?

— Non, monsieur, repartit avec mauvaise humeur et de plus en plus fâché celui qui était si indiscrètement mis sur la sellette ; non, monsieur, je ne suis pas de Couvet, je suis de Plancemont.

— Ah ! vous êtes de Plancemont, monsieur, eh bien ! moi, je suis du Marais.

Et ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. — C'étaient le colonel de Sandol et Ferdinand Berthoud.

et regarder comme un devoir, de châtier, s'il le croit bon, et même de détruire au besoin, pour leur apprendre à vivre, les habitants de Couvet. Car Couvet est son fils, il est né des alluvions du Sucre ; sans le Sucre il n'existerait pas ou du moins son caractère, son destin, son histoire, sa physionomie, seraient différents : ce ne serait pas Couvet. Cette génération n'a rien de miraculeux ; elle se reproduit partout. La plupart des villages dans les vallées des Alpes et du Jura, sont assis sur des torrents transversaux et occupent les monticules et les renflements de cailloux et de terres amassés par les eaux.

Couvet, du reste, et en dehors de tout sentiment filial, peut moins que tout autre s'effrayer d'un déluge. Il a pour patron le dieu de la chaleur et du feu, l'ennemi juré de l'eau ; son nom même, chacun le sait, signifie un réchaud, et ses armoiries parlantes représentent trois vases d'où sortent des flammes. L'étymologie cette fois ne peut s'égarer, suivant sa coutume, en de vaines nébuleuses théories où l'on ne voit goutte. Le nom de Couvet n'a rien d'obscur. Toutefois il est permis de se demander si le village a reçu son nom de baptême des réchauds ou pots à feu qu'il fabriquait et expédiait au loin, ou s'il ne leur a pas donné le sien.

La poterie, déjà au XVIme siècle et sans doute auparavant, était une industrie florissante. En 1574, le 15 septembre, la commune rachetait de *noble Balthazard Baillod*, le *Cret-de-l'Eau*, c'est-à-dire le quartier ou une partie du quartier situé sur la rive droite de l'Areuse : quartier désigné autrefois sous le nom de *St-Gervais*, et plus anciennement sous celui de *Gros-Tarde*. *Cet achat était fait pour les droits que maître Baillod possédait sur cette* pièce du commun, droits qu'il avait acquis de noble homme Olivier de Diesse, seigneur de Champel, escuyer, etc., et qui consistaient dans l'exploitation de la marne amassée en cet endroit par l'éboulement du Burcle. Couvet était célèbre alors dans toute la Bourgogne, non-seulement pour ses réchauds, chaufferets ou covets, mais encore par ses magnifiques poêles de faïence peints aux couleurs éclatantes qui faisaient l'ornement des châteaux. Alors on comptait jusqu'à dix fours en activité.

Au commencement de ce siècle, la *terre* de Couvet avait conservé une certaine réputation, mais seulement pour les ustensiles d'un usage commun ; on y faisait encore des poêles et des réchauds. Maintenant, les feux sont éteints. Cette industrie, qui est un art, a fait place à d'autres travaux ; il n'en reste que la gloire passée et le nom du village. Mais ce nom lui-même, je le répète, pourrait être aussi bien le parrain que le filleul. En tous cas, une chose semble sûre, un village, un hameau, une station humaine exista ici avant la poterie et les vases enflammés.

Il n'est plus permis de croire que, jusqu'aux missionnaires chrétiens et aux

moines du prieuré, le Val-de-Travers, couvert d'épaisses et impénétrables Joux, ait été inconnu et désert. Les hommes qui vivaient il y a des milliers d'années peut-être, sur les bords et sur les eaux même du lac, et dont on retrouve les armes et les ustensiles de pierre, de bronze et de fer, ont visité et parcouru certainement les montagnes et les vallées qui dominaient leurs établissements aquatiques. C'était probablement leur parc de chasse, bien pourvu de gibier, et qui sait même si quelques-uns d'entr'eux ne se sont pas bâti des demeures, dans quelques clairières ou sur les bords de l'Areuse. En tous cas, ils ont traversé cette rivière ; il y a eu, et de temps immémorial sans doute, un gué à cent cinquante pas environ au-dessus du pont actuel de Couvet. On y trouvait encore, il y a peu d'années, une foule d'objets oxidés : des aiguilles, et un assez grand nombre de ces anneaux supports, tout semblables à ceux qu'on a recueillis dans toutes les stations lacustres. On sait aussi que des hachettes de pierre ont été découvertes à Noiraigue. Depuis, les Celtes sont venus à leur tour. Notre sol ne nous a pas rendu les débris matériels de leurs pauvres maisons et de leurs arts primitifs ; mais leur esprit, pour ainsi dire, revit encore dans des légendes, des traditions, des souvenirs et des noms attachés à certains objets et à certains lieux.

Entre les plaines de la Séquanie et le large bassin fertile du Léman, de la Broie, de la Thielle, de l'Aar également cultivés et habités, le Jura ne pouvait s'élever comme une île sombre et fermée, accessible seulement aux bêtes fauves et aux oiseaux de proie. D'ailleurs, la présence des Romains est incontestable, et les Romains n'ont fait que suivre et poursuivre leurs vaincus ; ils étaient conquérants et non défricheurs et pionniers. Les savants leur attribuent la construction de plusieurs de nos vieilles *vy*, abandonnées maintenant aux ronces et aux buissons, et la pioche du bâtisseur ou la charrue, ramènent au jour, de temps en temps, quelques-unes de leurs pièces de monnaie d'or ou d'argent enfouies depuis quinze siècles. [1]

Couvet était peut-être déjà une de leurs stations, s'il est vrai qu'on peut faire remonter jusqu'à eux l'exploitation du minerai de fer, au Furcil, à Longeaigue, aux Champs-Berthoud, au Pont de la Roche et à Roumaillard. Et pourquoi pas ? puisque M. Alb. Naville, en 1866, a soutenu l'opinion que celles du Salève dataient des Phéniciens. Au surplus, peu importe ; la vieillesse n'est ni un mérite, ni une vertu ; c'est un fardeau, et ce qui ne se renouvelle pas, dépérit et meurt. Vers le dixième siècle et jusqu'au treizième siècle, tout l'ancien monde tombait en décrépitude. Le nôtre allait commencer et les communes en furent le berceau.

[1] On en a trouvé plusieurs tout récemment en retournant le champ où M. Louis Pernod vient de bâtir sa belle demeure.

Toutes les terres appartenaient à des seigneurs et restaient sans culture, livrées aux folles végétations et aux animaux sauvages. Pressés par la faim et par la misère, qui s'étendent sous leurs yeux, et, comme une marée sinistre, montent jusqu'à leurs donjons, ces maîtres au cœur dur se sentent pris de crainte et de compassion à la fois. Ils descendent de leurs tours crénelées, parcourent leurs domaines, et les distribuent aux hommes taillables qu'ils affranchissent, avec certaines réserves et moyennant certains droits et redevances.

En 1242, le comte Ulrich IV visite ainsi le Val-de-Ruz et le Vaux-Travers et accorde de nombreux abergements: c'est la première date de notre histoire moderne. Les défrichements ne paraissent avoir pris ou repris un peu d'importance qu'à partir de 1288, et cela par l'arrivée d'un certain nombre de familles allemandes. Trois ans plus tard, en 1291, trente familles genevoises suivent l'exemple de celles qui, en 1242, avaient fondé les Geneveys, quittent leur pays et viennent s'établir au Val-de-Travers, probablement à Couvet; les familles Dubied et Coulin (alors Colin), étaient du nombre, ainsi que les André, ou Andrié, noms qui existent encore ici, et aux Geneveys, au moins le dernier. Dix ans s'écoulent; le comte Rollin détruit Bonneville, et nous envoie une partie des habitants de cette malheureuse cité. A la même époque à peu près, les moines de Mont-Benoit défrichent les Remosses, et une famille Berthoulx, tombée on ne sait d'où, s'établit à Plancemont qui s'appela longtemps: Vers-chez-Berthoud. Enfin, suivant une tradition, ce serait après un incendie de Neuchâtel, celui de 1450, que les Borel, les Petitpierre, les Jeanjaquet et les Henriod arrivent à Couvet. Cette double attache citadine, ces origines bourgeoisiales n'ont jamais été oubliées. Couvet a gardé, et c'est là une de ses grâces, ce goût fin, délicat, ce savoir-faire dans l'arrangement de la vie et des choses, ce je ne sais quoi de distingué, qu'on n'apprend que dans les villes. Il y a des villages qui restent villages en devenant plus grands que des capitales. Couvet a toujours été une jolie petite ville bâtie à la campagne, aussi Neuchâtel l'appelait sa *filiale*, et, jusqu'à ces derniers temps, aimait à retrouver chez elle plusieurs de ses vieux usages et de ses vieilles mœurs. Presque tous les communiers de Couvet sont encore bourgeois de Neuchâtel, et tiennent presque autant à la bourgeoisie qu'à la commune. Ce n'est pas peu dire : l'acte d'agrégation d'Abraham Pury, conseiller de ville de Neuchâtel, alors propriétaire du domaine de la *Chudertez* (Chaudrette), réserve « qu'il ne pourra mettre granger sur ses biens, que ce ne soit du nom-
» bre des communiers, en tant qu'il s'en puisse rencontrer qui les veuille
» retenir, lesquels devraient être préférés. »

En 1665, la commune comptait :

50 Petitpierre,
44 Borel ou Borrel[1],
12 Jeanjaquet,
20 Petitjaquet,
10 Henriod,
17 Guyenet,
2 Martin,
2 André, (aujourd'hui Andrié)
5 Faure, (aujourd'hui Favre)
9 Tissot,
2 Pury,
11 Coulin,
6 Roy,
12 Dubied,
4 Jean-Gonds ou Gods,
28 Berthoud,
3 Grandpierre.

A cette date, un grand nombre de familles des premiers communiers étaient déjà éteintes : entr'autres, une famille Perregaux ou Perreguel, dont un membre, Jehan, est mentionné dans un acte de 1589, comme étant aussi bourgeois de Neuchâtel.

La commune de Couvet, et ce n'est pas un petit éloge, a toujours été hospitalière et facilement ouverte à tous ceux qui désiraient en faire partie. Souvent elle se donnait gratuitement, et les prix d'entrée pour ceux qui l'achetaient variaient, sans doute par des considérations de positions et de personnes : ils vont de douze louis à cent louis. Parmi les agrégés d'honneur et gratuits, en 1733, on lit les noms de deux Lechambrier : Frédéric, qui avait épousé Esther Jeanjaquet, et Jonas Lechambrier, banneret ; puis le banneret et châtelain Abraham Martinet, et enfin Jean-Jacques Rousseau, l'illustre écrivain.

L'histoire de cette dernière réception, dont Môtiers fut jaloux et dont Couvet se vante avec raison, a été souvent racontée. Les détails en sont présents à la mémoire de tout le monde. Chacun aussi a lu et sait par cœur la lettre que le philosophe proscrit adressa de l'île de St-Pierre à la Commune, lettre aussi aimable pour cette dernière qu'elle l'était peu pour ses voisins. Je me borne donc à rappeler cet épisode intéressant, qu'on ne pouvait ici ni raconter de nouveau, ni passer sous silence.

[1] Les Borrel, avec deux *r*, ainsi que les Grandpierre, paraissent être des réfugiés français de la révocation de l'Édit de Nantes.

Dans la liste des communiers anciens et nouveaux, il en est un que je cherche en vain et que je croyais y trouver : c'est celui de Wattel. L'auteur du Traité du Droit des gens n'en est pas moins une illustration *Covassonne*, et nul ne songe à le contester.

Un trait bien remarquable de l'organisation première des communes, et qui a duré presque jusqu'à nos jours, qu'on a eu même beaucoup de peine à détruire, c'est qu'elles ont atteint, réalisé dans une certaine mesure, et peut-être dans la seule mesure humainement possible, l'idéal qu'exprime leur nom : la communauté des biens.

On lit dans la *Description de la Mairie de Lignières*, publiée dans les premières années de ce siècle : « Il y a trente ans qu'on avait très peu de terres dont les possesseurs fussent réellement propriétaires toute l'année. Les vergers près des maisons du village, deux ou trois enclos à quelque distance du lieu, c'était à peu près tout. Les champs étaient ici comme ailleurs divisés en trois *fins* ou pias : les uns ensemencés en froment, les autres en orgée, les troisièmes restaient en repos ou jachères. Ceux-ci étaient pâturés toute l'année, ceux-là l'étaient d'abord après la moisson (par les bestiaux de tout le village, cela va sans dire), on n'imaginait pas qu'un autre ordre de choses fût possible. Nos pères, disait-on, n'avaient pas fait autrement. »

Jamais ni les philanthropes, ni les chrétiens n'ont pu rêver une forme de société où les grands principes de la fraternité et de la solidarité humaine fussent mieux appliqués. Et cependant, il a fallu l'abandonner; à mesure que la population s'accroissait, le produit des terres négligées devenait de plus en plus insuffisant ; la misère, la pénurie naissaient de ce qui semblait devoir les prévenir, et l'intérêt particulier seul a pu sauver l'intérêt général et ramener le bien-être et l'aisance dans nos villages.

Tant que les terres étaient communes, personne ne s'en occupait que pour en tirer le plus possible ; lorsqu'elles devinrent propriété personnelle, fermée, chacun se mit à les cultiver pour soi, avec zèle et avec soin. Tel champ qui ne donnait que deux ou trois chars de récolte, en rapporta vingt ou trente. Et ce fut ainsi partout et de tout.

Il faut leur rendre justice, nos pères ont bravement résisté à ces changements et à ces révisions, et Dieu sait comme étaient traités ceux qui les ont d'abord proposés et recommandés. Le gouvernement a dû intervenir pour calmer les mécontents. Nous sommes plus sages et mieux avisés aujourd'hui.

M. Petitpierre a relevé avec un soin consciencieux, dans les archives de la commune, tous les pas de cette lente transformation successive, des terres communales incultes en champs cultivés, transformation qui n'a pas duré moins de trois siècles, et qui a eu d'abord pour point de départ, la nécessité

imposée aux communes de se procurer de l'argent pour payer les impôts ou giettes extraordinaires qu'il plaisait à leurs *Excellences et Grandeurs* de leur imposer. Le premier acte de ces défrichements et répartitions pour Couvet est de 1591, les derniers arrivent jusques vers *1838*. « S'il était possible, dit M. Petitpierre, de compter exactement le nombre des champs qui composent ou composaient chaque *fin* ou *pya*, on aurait l'indication du nombre des feux-tenants du village à l'époque où les partages ont eu lieu. »

L'esprit public à Couvet a toujours été très vivace et très-énergique, et l'organisation communale aussi simple et aussi démocratique que possible. L'assemblée générale, composée de tous les communiers âgés de vingt-deux ans révolus, était seule compétente pour délibérer et voter sur les affaires concernant la défense des libertés acquises, la gestion des biens communs et l'administration locale. Facultative à vingt-deux ans, la fréquentation de ces assemblées devenait obligatoire à vingt-cinq, et nul ne pouvait se dispenser des charges et des fonctions publiques auxquelles l'appelait soit le tirage au sort, soit le vote de ses concitoyens.

Outre les services particuliers du village, cette obligation comprenait des services extérieurs et exceptionnels : ainsi le 20 février 1653, *huit* hommes sont envoyés au secours de MM. de Berne pour la guerre des paysans, et le 13 mars de la même année, un secours (on ne dit pas de combien d'hommes) est également envoyé à MM. de Soleure, avec une allocation de 15 L. à chaque homme et de 4 batz pour boire au départ.

L'assemblée nommait son président ; toutefois lorsqu'il s'agissait « d'affaire d'importance concernant le droit et l'autorité du prince, ou les droits et franchises, » la présidence revenait à l'officier de justice ou à un justicier. Et précisément ces sujets étaient ceux qui passionnaient le plus les assemblées et soulevaient les plus vives discussions. Il fallait toujours se défendre contre de nouvelles exigences et contre la fréquence des aides ou impôts extraordinaires que les princes avaient le droit d'exiger, mais qui se renouvelaient trop souvent.

Tout en était occasion et prétexte. M. Petitpierre en relève quelques exemples :

1642, pour le mariage de la princesse ;

1651, pour le recouvrement de la liberté du prince ;

1657, pour mademoiselle ;

1657, pour le rétablissement du prince ;

1663, pour la nomination du prince au titre de chevalier ;

1669, pour le voyage d'outre-mer. Et cette même année, représentation contre la dîme du lin déclarée inconnue de mémoire d'homme, et contre la défense d'introduire des vins de Bourgogne.

Les communiers, d'ordinaire affranchis de taxes, étaient dans ces cas particuliers imposés comme les habitants, seulement la commune venait à leur aide par des partages de terrains et par la cession de bois gratuite ou à prix réduits.

L'emploi de secrétaire était fort recherché par les nombreux notaires qui vivaient à cette époque et auxquels il amenait des clients. Souvent au lieu d'être payés, ils payaient pour remplir cet office. En 1744, J.-H[i] Borel, notaire et juré, donne trente-trois Livres faibles pour l'obtenir, et une autre fois 16 Livres et 8 gros.

Cette abondance de notaires étonne. En 1750 il y en avait dix à Couvet, et ceux qui ne pouvaient être secrétaires de commune se faisaient volontiers maîtres d'école..... au rabais comme les autres. Cette circonstance était d'ailleurs plutôt favorable que nuisible à l'instruction. Couvet eut de bonne heure de bonnes écoles particulières, assez appréciées pour que les enfants des villages voisins y fussent envoyés ; elles servaient d'intermédiaires entre l'école du village et celle de Neuchâtel.

Couvet semble avoir peu profité des droits qu'il avait sur l'école paroissiale de Môtiers dirigée par le diacre du Val-de-Travers. Avant d'être paroisse séparée, il possédait son école communale, sans compter les écoles libres ouvertes par les notaires qui n'avaient pu être ni secrétaires ni régents. C'étaient déjà des espèces d'écoles supérieures : on y enseignait le toisé, le dessin et le droit neuchâtelois. Des recueils de points de coutume copiés par les élèves de ces écoles, se rencontrent assez fréquemment.

Le gage du régent officiel ou communal était en 1651 de Livres faibles 125. Cinq ans après il s'élève à 225, plus la demeure et le bois. Mais ce poste, mis aux enchères ou à la démonte, ne rapporte plus en 1681 que L. f. 150, en 1684 que 110, en 1691 que 83 L. f.; c'est le taux le plus bas ; en compensation, cette année là le notaire-régent ne fut pas tenu de sonner la cloche à quatre heures du matin. Les autres sonneries de cloche et les fonctions de chantre restaient dans ses attributions ; il devait aussi, d'après le règlement, veiller à ce que les enfants fréquentassent les assemblées de l'église, et soient, sur rue, obéissants, respectueux et civils.

En 1754, le traitement scolaire remonte à 325 L. f., « plus le produit des inscriptions de l'état civil payables par les non-communiers seulement, et quelques minimes gratifications. » A cette date, il est vrai, et dès l'an 1721, la place n'était plus mise à l'encan, mais au concours, avec la réserve de choisir le plus capable.

M. Besson, régent de Travers, ayant été élu en 1783, ses émoluments furent portés à seize louis, au moyen d'une souscription particulière. Trois ans plus

tard, la commune reconnaissant la nécessité de dédoubler l'école et de créer une classe de filles, s'adressa aux Quatre-Ministraux, qui lui accordèrent une subvention annuelle de 400 L., subvention qui a été versée jusqu'à l'organisation actuelle. En échange de ce don, les bourgeois de Neuchâtel non-communiers de Couvet pouvaient envoyer leurs enfants aux deux écoles aux mêmes conditions que les communiers. Le traitement du régent s'éleva successivement à vingt-sept, à trente-six, à quarante, à soixante, et enfin à 1,800 fr.

Couvet possède aujourd'hui à la Montagne : 3 classes temporaires ; au village : 2 classes de garçons, 2 classes de filles, 2 classes mixtes, 1 école enfantine, et son budget de l'instruction est de 8 à 9,000 fr. Le bâtiment d'école et de commune, où nous sommes réunis en ce moment, a coûté environ 100,000 francs, somme couverte en grande partie par la commune, les souscriptions particulières ayant produit :

	L. 12,135»11» 6	à Couvet,
	1,900»10»—	à Neuchâtel,
	1,000»—»—	par les Quatre-Ministraux,
	5,475»10»—	don du roi.
Total	L. 20,511»11» 6	

Le roi avait souscrit pour 7000 Livres, mais la souscription entière n'était pas payée quand la révolution de 1848 éclata, et la république ne crut pas devoir accepter l'héritage royal et payer les L. 1524»10s qui restaient dus. Pour achever ce chapitre scolaire, je copie encore un détail relatif aux prix.

Le 25 novembre 1711, la commune votait une somme de quarante batz pour être distribués comme encouragement aux écoliers les plus avancés. Ce don fut renouvelé de temps à autre et ne devint annuel qu'au commencement de ce siècle, après d'autres dons fait dans ce but spécial (entr'autres par le justicier Borel de Brey, un legs de fr. 500 fait en 1778, et dont l'intérêt fut spécialement affecté aux prix de religion). Les principaux prix étaient ceux de *harangue* (cela rappelle le mot de Jean-Jacques : « les Neuchâtelois sont grands harangueurs ») de sagesse, de propreté et de religion (dogme et morale). Chaque enfant ne pouvait obtenir plus de dix-sept à dix-huit piécettes (trente batz), et c'était déjà beaucoup.

Il n'est pas besoin de transition pour passer de la question scolaire à celle de l'église. Môtiers, son nom l'indique, fut d'abord le centre religieux du vallon : le *Motie* (l'église). St-Sulpice et Buttes, et Travers aussi je pense, à cause de leur éloignement, s'en détachèrent les premiers. Mais si près qu'on fût, les communications n'étaient pas faciles, nous le verrons tout à l'heure,

et le besoin d'avoir un culte mieux à portée se fit bientôt sentir à Couvet. Un petit cahier déposé aux archives nous donne le détail des négociations qui amenèrent la solution de ce problème. Le 2 janvier 1637, les principaux d'entre les communiers se réunirent au logis du secrétaire Claudes Petitpierre, et là « entr'autres propositions, fut pourparlé qu'il serait bon dans la commu- » nauté, si cela se pouvait faire, d'avoir une prédication sur semaine au dit » village, pour l'honneur et la gloire de Dieu, pour le contentement, soula- » gement et commodité de beaucoup de vieilles gens, qui sont grandement » incommodées quand il leur faut aller à l'église de Môtiers, comme aussi pour » la jeunesse et autres considérations, tellement que pour tâcher à obtenir » cela, il faudrait contribuer un chacun selon ses commodités, » etc.

Une souscription est ouverte, les membres présents s'inscrivent pour deux cent quarante-sept Livres faibles et six gros. Le 6 mars la commune s'assemble à cet effet ; les gouverneurs sont chargés de se rendre en classe et de présenter une demande qui reste sans résultat, bien que la souscription présentât au mois de mai la jolie somme, pour l'époque, de quinze cents Livres faibles. Mais pour venir quelquefois trop tôt, les bonnes idées ne meurent pas ; on les croit mortes, elles ne sont pas même endormies ; elles germent à l'écart et préparent la moisson.

Le 2 février 1652, la construction de l'église est décidée malgré tout ; en 1657 elle n'était pas commencée toutefois, puisque la commune envoie M. le maire Jean Petitpierre et deux maîtres à Savagnier, afin de regarder le temple nouvellement bâti et d'en rapporter le modèle ; c'était en janvier. En avril, on achète le terrain : une demi-pose de Daniel Coulin, par échange contre une pose Essert et une pose clos sises au haut du village, et l'on fait marché avec Jonas Favre, maçon, à raison de 6 L. par toise. Les communiers creusent les fondements et charrient les pierres. Chacun fit effort et tout alla du mieux qu'il put. Le clocher, qui d'emblée eut une horloge, était en bois et posé sur le toit à l'extrémité du côté du vent ; les poutres qui supportaient la galerie du temple de ce côté sont encore encochées par l'usure des cordes des cloches. Tout cela ne fut terminé qu'en 1659, mais la dédicace eut lieu le 19 mai 1658, par M. Huguenin, ministre de Môtiers, qui fut chargé de desservir l'église moyennant une augmentation de traitement de cent Livres faibles et de vingt-quatre émines froment et orgée. Le cimetière ne paraît avoir été ouvert que l'année suivante. Quelques personnes notables furent depuis, par honneur, enterrées dans l'église.

M. DuBois nous a raconté, l'an dernier, qu'au Locle, avant d'avoir un orgue, on faisait accompagner les chants d'église par des joueurs d'instruments. Il en fut de même à Couvet. Un arrêt de 1752 accorde à huit musiciens un louis

de récompense, et à chacun vingt-cinq livres faibles par an pour jouer à l'église les dimanches et jours de fête, matin et soir. Cela dura probablement jusqu'en 1772, époque où le major de Roy ayant retenu les orgues que Dupeyrou avait échangées avec l'organiste de Neuchâtel, les offrit à l'église de Couvet, à laquelle il laissa encore par testament une somme suffisante pour y ajouter sept nouveaux registres, réparation qui fut exécutée en 1801 par M. Dreher, de Fribourg.

Quelques années auparavant, le vieux clocher devenant caduc, avait été remplacé par la belle tour en pierre qui existe aujourd'hui : elle fut achevée en 1766 et coûta pour la maçonnerie 10,584 L. f. Les entrepreneurs, nommés Rosselet, reçurent en outre une gratification de douze louis. Parmi les souscripteurs figurent les noms illustres de Jean-Jacques Rousseau, pour L. N. 42, et de Ferdinand Berthoud, pour 126 L. N.

La belle sonnerie date de la même époque, elle se compose de trois cloches :

La plus grosse pèse	2247	livres et coûta	6881 L. f.
La second pèse	1567	» »	1602 L. N.
La troisième pèse	1156	» »	947 L. N.

Toutes les trois ont été fondues par M. Lièvremont, de Pontarlier. En y comprenant une nouvelle horloge achetée de M. Pierre Ducommun, horloger, de la Chaux-de-Fonds, pour 50 écus blancs soit 375 L. f., et la vieille horloge, le prix total de la tour, cloches et horloges, s'élève à L. N. 28,876.

On voit que les habitants de Couvet ont, par bien des raisons, le droit d'être fiers de leur clocher. En général, les gens du vallon aiment les flèches bien pointues et hautes, témoin Môtiers, témoin Travers, témoin Buttes; si Fleurier, St-Sulpice et Boveresse ont adopté pour les tours de leurs églises des calottes rondes à la mode des enfants de chœur, c'est pure économie, et je n'oserais pas en conclure à leur avantage, que l'esprit de clocher y règne moins qu'ailleurs.

L'établissement définitif d'une paroisse indépendante de celle de Môtiers, n'exigea pas des négociations moins laborieuses et moins longues. Môtiers et les autres communes qui composaient la paroisse, ne voyaient pas d'un bon œil cette séparation qui augmentait leurs charges ; les ministres n'y mettaient pas plus de bonne volonté ; de là des relations difficiles et assez tendues entre la commune de Couvet d'une part, les villages et les pasteurs de l'autre. On en jugera par les traits suivants.

M. Huguenin, celui qui avait fait la dédicace, quittant le poste de Môtiers en 1670, Couvet décida de ne lui payer sa pension, « qu'à concurrence des

» actions et prêches qu'il a faits à notre chapelle et que les défaillances de-
» vaient être rabattues sur son gage. »

Son successeur, M. Marquis, ministre de Valangin, réclamant quatorze chariots pour son bagage et deux chevaux de monture, Couvet répondit : « qu'il fournirait deux chars comme d'ancienneté, que pour les montures on » n'y est obligé en rien de les fournir..... »

Enfin, deux ans plus tard, le 15 janvier 1672, sur des plaintes du même M. Marquis, au sujet de l'école et des enfants, les communiers réunis déclarent : « qu'ils se trouvent un peu intéressés de ce que M. Marquis dit hier en » chaire, que sous prétexte d'autorité et de crédit, nous voudrions mettre la » main sur l'encensoir, c'est pourquoi on le prie de s'expliquer à quelle inten- » tion il a dit cela.....

» Qu'ils croient que les sieurs pasteurs n'ont aucun droit sur la commu- » nauté de Couvet de la contraindre à prendre aucun maître d'école à leur » fantaisie, ni qu'elle soit obligée lors de la monte de l'école, d'interpeller le » pasteur de la paroisse, vu que si la commune engage un particulier, c'est » pour sa commodité, sans qu'elle y soit obligée.

» Conclusion : que la paroisse de Môtiers n'a qu'un seul maître d'école, qui » est le sieur Gaudot, diacre, qu'on doit lui représenter de faire toutes les » fonctions de sa charge, faire alternativement tous les dimanches les caté- » chismes à Couvet, Boveresse et Fleurier ; d'instruire les enfants, de conduire » le chant des psaumes et de satisfaire à tout ce qu'il est obligé par sa *ré-* » *ception.* »

Néanmoins, se soumettant, le notaire Baillod alors régent conduisit ses vingt-six élèves au diacre Gaudot, à Môtiers ; mais celui-ci déjà trop chargé sans doute le pria de les garder.

La commune de Couvet protesta aussi contre un arrêt de la classe qui ôtait aux enfants *le droit* de lire en chaire, comme du passé, durant l'administration de la sainte-cène. Tout ce bruit s'apaisa, toutes les difficultés s'aplanirent et le 3 avril 1706, la duchesse de Nemours signa l'acte qui autorisait Couvet à avoir un pasteur. Ce premier pasteur fut M. David Wattel ; on lui donna pour logement une partie de la maison de commune rebâtie en 1682 : logement bien modeste à coup sûr, puisque septante-cinq ans plus tard, M. H.-T. Henriod déclarait qu'il se composait : « d'une cuisine, d'un cabinet à côté du » lavoir, ayant fenêtre en plomb et pas de plancher, d'un poêle avec four- » neau déjà endommagé, d'un second cabinet au bout du poêle, avec fenêtre » à deux guichets, en plomb, en très mauvais état ; le plancher de ces deux » dernières pièces très-mauvais. »

Quant au fonds, pour la pension, il fut décidé que « tous ceux qui avaient

» communié et même les enfants n'ayant pas participé, devaient y contribuer » à raison de sept écus petits, soit 35 L. f. par tête ; que les veuves et filles » contribueraient volontairement. »

Aussi beaucoup ne purent s'aquitter que par une reconnaissance avec intérêts qu'ils remboursèrent peu à peu.

L'abbaye donna généreusement son fonds capital . . .	L. f.	8,792»—
Les dons volontaires produisirent.	»	4,893» 1
Le produit des taxes en argent et en obligations	»	5,067» 6
La classe donna	»	2,500»—
Les diverses communes du pays	»	959» 6
La ville de Neuchâtel, la rente d'un capital de	»	3,000»—
Total	L. f.	25,212» 1

Capital qui fut plus tard, par un don du roi de L. N. 1747»10, porté à L. N. 8,737»10 (non compris les 3,000 fr. gardés par la bourgeoisie de Neuchâtel, et versés en 1837 à la chambre économique). Les deux vases ou gobelets d'argent servant à la communion sont un don de Mlle Elisabeth Petitpierre, et le plateau d'argent un don de M. le pasteur Courvoisier qui, l'ayant reçu de la commune à l'occasion du 50me anniversaire de son pastorat, à Couvet, désira qu'il fût affecté à cet usage.

Ce serait ici la place de parler du fonds des pauvres et de la Chambre de charité, mais ce travail s'alonge plus que je ne pensais et je ne vois rien dans les notes qui m'ont été remises sur cette matière, qui soit assez particulier et spécial à Couvet, pour ne se retrouver nulle part ailleurs. Partout on a fait de son mieux, suivant les circonstances et les ressources, et ce mieux n'a jamais satisfait ni les assistés, ni les assistants.

L'aspect du village et de ses entours a subi bien des modifications. Il a commencé probablement sur les bords de l'Areuse et s'est étendu ensuite vers le nord dans la direction qu'il a conservée. Les anciens, par un sens esthétique naturel, n'aimaient pas la ligne droite, au moins dans leurs routes, témoin celle qui desservait le vallon et qui était seigneuriale. Pour venir de Fleurier à Couvet, on suivait d'abord le pied de la montagne au sud par le *pré-monsieur*, on descendait Môtiers, puis il fallait gagner Boveresse, suivre les contours de l'autre versant des monts pour atteindre enfin le quartier encore nommé le Quarre. Ce nom de Quarre, ou Querre, ou Carré, en plusieurs villages désigne le groupe primitif. Charlemagne avait, dit-on, à Genève, son palais du Quarre. Les notes de M. Petitpierre n'indiquent pas la direction de la route de Travers, mais on sait que le sentier qui y conduisait traversait la maison appartenant aujourd'hui à M. Louis Coulin, et que cette servitude de passage

public lui est restée pendant fort longtemps. Et puisque nous y sommes entrés, en vertu de ce droit, je dirai en passant que cette belle demeure a été bâtie pour une fabrique de toiles peintes, et qu'elle a un escalier en asphalte qui date de 1704. On assure même que son propriétaire a retrouvé le reste des pains d'asphalte fondu qui ont servi à cet emploi ; ils sont cylindriques comme si quelque tuyau avait servi de moule.

En 1749, le chemin de Môtiers était encore en si pitoyable état que M. Chambrier, pasteur, demanda et obtint l'autorisation de faire construire un bateau, pour se rendre plus commodément à Couvet.

Plusieurs chemins ou charrières des environs paraissent très anciens ; entr'autres celui ou celle des Rhuillières qui n'a pas subi de modification ; elle avait, elle a encore sur une partie de son parcours trente-deux à trente-quatre pieds de large. Arrivée à la maison dite le *Couvent* et qui était peut-être une hôtellerie, ou une dépendance du Prieuré, elle se bifurquait en deux embranchements, l'un qui allait à Provence et l'autre à Grandson. Cette voie aboutissait au Gué dont j'ai parlé, et reliait probablement les deux Bourgognes.

Le premier pont en pierre n'a été bâti qu'en 1603, et à quatre voûtes ; il coûta 1,800 L. f. c'était peu, et cependant trop cher encore, car dix-sept ans après il dut être remplacé par le pont à deux arcades démoli seulement il y a quelques années, pour abaisser le lit des eaux et faciliter leur écoulement.

Le Val-de-Travers n'est pas une contrée favorisée du soleil, une molle Ionie, une Arcadie où les humains doucement couchés sous les hêtres, comme les bergers de Virgile, passent leurs journées à jouer de la flûte et à soupirer des élégies. Son climat est sévère, rude, inconstant et son sol avare. Le lait et le miel n'y coulent point d'eux-mêmes sur les pentes des monts. Et cependant l'agriculture, première occupation de ses habitants, récompense encore ceux qui lui sont restés fidèles. En suivant les conseils du laboureur de Lafontaine, en travaillant, en prenant de la peine, bon an, mal an, les granges se remplissent et les familles prospèrent. Le blé de Plancemont fut autrefois réputé ; il avait une place réservée aux halles de Neuchâtel. Le vin de Plancemont n'est pas moins célèbre ; c'est un vin sacré : non pas à la manière des vers de Lefranc de Pompignan, parce que personne n'y touche, mais parce qu'on ne le sert qu'à la sainte table.

Jadis une maison, un curtil, un clos, un morcel de terre suffisaient à occuper et à nourrir une famille ; on vivait de peu, sans vivre mal. De nos jours les besoins se sont multipliés, le luxe et le superflu des temps passés sont devenus le strict nécessaire, et l'industrie a transformé, rajeuni, réchauffé notre pauvre et vieux Jura. Chacune de ses vallées, chacun de ses villages est une ruche bourdonnante, une fourmilière heureuse, un atelier. Couvet

n'a jamais été en arrière parmi les traînards des industries routinières, et au contraire souvent à l'avant-garde. De bonne heure il a essayé et pratiqué avec succès toutes sortes d'industries : à ses poteries déjà citées il faut ajouter la fabrication des écuelles de bois, ensuite celle des bas, renouvelée tout récemment par la belle fabrique de machines à tricoter de M. Edouard Dubied. N'oublions pas les fabriques d'indienne qui ont existé, la chose est sûre, dans les maisons Coulin, Petitpierre-Weiss et Rosselet. Malheureusement on ne sait rien de plus ; des renseignements précis sur ces établissements manquent absolument. L'inexorable papeterie de Serrières, dit M. Alph. Petitpierre, dans son *Histoire économique*, a pétri et dévoré tous les documents qui pourraient nous apprendre leur histoire.

Même obscurité, mais plus explicable, sur l'exploitation antique, presque lacustre, et en tous cas légendaire, de mines de fer. On douterait même de son existence, si on ne lisait dans l'acte d'*accensement* des moulins accordé en 1536 à Jean Pergaux, châtelain du Vaux-Travers, « qu'il pourra y construire » moulin, une ou plusieurs foules, batteur, forge à fondre fer, huilliers, rais- » ses et autres. »

Qu'était-ce que ce batteur ? il ne s'agissait pas à coup sûr d'une batteuse à blé ; et cette forge à fondre fer et ces huileries ? autant d'industries que nous ne connaissons plus. Qu'est devenue aussi cette imprimerie qui a existé pendant quelques années à Couvet, sans qu'on puisse dire à quelle époque ? Hélas, tout change, tout disparaît et les Naïades même sont inconstantes : une source ferrugineuse coulait jadis au Burcle, on n'en peut douter, différents actes en portent témoignage. Les docteurs Basin et DuPasquier déclarent que ces eaux salutaires sont chargées de parties salines martiales, bitumineuses et asphaltiques. Cette analyse est de 1729. L'année suivante, on décide de planter une allée d'arbres pour y conduire et d'établir un couvert pour les buveurs. Et malgré tout cela, sa place même est inconnue.

On sait en revanche que dans le XVIIme et le XVIIIme siècle, les maçons et les charpentiers étaient, comme les notaires, fort nombreux à Couvet. En 1750 on y comptait : 70 architectes et maçons, 35 charpentiers, 8 menuisiers, 5 indienneurs, 22 faiseurs de bas, 12 maréchaux-serruriers, 10 horlogers, etc. Une partie de ces artisans, laissant les travaux de la campagne aux femmes, aux vieillards, aux enfants, s'en allait pendant l'été travailler dans les villes pour rapporter à l'automne quelques pistoles au ménage. Ainsi font maintenant les Piémontais et les Tessinois qui viennent chez nous remplacer les maçons que nous n'avons plus.

De cette race disparue de bâtisseurs, les gens de Couvet ont conservé le goût et l'art de construire. Il n'est pas de village où l'on ait si souvent fait

et refait des édifices publics, ni mieux, et où les particuliers craignent moins les ennuis d'une construction. En fait d'habitation, l'exception ailleurs fait la règle ici: comme on fait son lit on se couche; les gens de Couvet aiment à ce que le leur soit confortable, dans une belle chambre bien ornée, la chambre dans une belle maison et la maison dans un beau village; tout se tient; chaque génération à son tour y met la main; c'est une tradition honorablement suivie. Par cette cause et par d'autres, l'esprit local, le dévouement aux affaires de la commune, la solidarité entre les citoyens se sont maintenus et développés à Couvet d'une manière remarquable. La liste des hommes utiles dont il se fait gloire avec raison serait longue. Il n'est pas une famille qui n'en puisse revendiquer plusieurs. Il suffit de prononcer les noms des Petitpierre, des Jeanjaquet, des Roy, des Berthoud, des Guyenet, des Henriod, des Borel, des Dubied, des Rœsinger, pour rappeler des services rendus, des caractères originaux, et des talents distingués. L'excellente Biographie neuchâteloise achevée et publiée par notre secrétaire M. Bonhôte, raconte la vie de la plupart d'entr'eux qui n'honorent pas moins le canton que leur village.

Répéter leur histoire n'ajouterait rien à leur renommée et ne vous apprendrait rien. Je n'ai recueilli aucun détail nouveau digne d'être conté, si ce n'est, puisque des hommes célèbres tout est sujet d'intérêt, de curiosité et de réflexion, la vivacité de caractère, pour ne pas dire plus, de Ferdinand Berthoud dans sa jeunesse. Ce grand horloger fut d'abord, tranchons le mot, un grand polisson et un terrible garnement qui ne respectait rien. Un trait en fera foi. Le propriétaire de Prise-Prévost, vieillard crédule et superstitieux, lui ayant à bon droit tiré les oreilles pour avoir foulé ses herbes, le malicieux écolier résolut d'en tirer vengeance, et pour cela, voici ce qu'il imagina: muni d'une roue de char garnie de paille entrelacée dans les rayons et au moyeu de laquelle il a attaché un chat, il se place un soir au haut du sentier montant que doit gravir son voisin pour rentrer chez lui. Dès que le jeune Ferdinand l'aperçoit, il allume la paille et lance la roue sur la pente à la rencontre de son ennemi; le mouvement active la flamme, le chat échaudé pousse de lamentables gémissements et tout cela comme un tourbillon passe à côté du marcheur effaré, qui croit voir le diable, et tout tremblant, éperdu, regagne sa demeure et se met au lit pour plusieurs jours. On aurait la fièvre à moins, et il est permis de trouver la plaisanterie un peu forte, même pour un futur membre de l'académie des sciences.

La chambre où Ferdinand Berthoud est né, existe encore telle à peu près qu'elle était alors. Ferdinand avait deux frères, tous deux également très-intelligents et d'un esprit ouvert à toutes les cultures: Jean-Henri, avocat, qui fut secrétaire de commune, et Jean-Jacques, dessinateur habile. On a de

lui des vues à vol d'oiseau de Plancemont, du Val-de-Travers, de Neuchâtel, et d'autres encore très curieuses et très naïves. La vue de Couvet il y a cent ans est tirée d'un de ses dessins.

Je n'ai pas épuisé tant s'en faut les renseignements copieux et précis rassemblés par M. G. Petitpierre. Mais je n'ai déjà que trop abusé de votre patience, j'en passe et des meilleurs. Voyons pour finir ce que Couvet est aujourd'hui.

En 1656, il comptait 156 hommes portant les armes. En 1750, on y trouvait 172 maisons avec une population de 1,004 âmes. Un siècle encore et ce chiffre est presque doublé : Couvet a 1,941 habitants et 235 maisons. Enfin, le dernier recensement accuse 2,137 habitants, répartis dans 269 maisons.

Ses principales sources d'activité et de prospérité sont : l'agriculture, de plus en plus abandonnée à des colons étrangers. La fabrication de cette liqueur d'absinthe, extrait inventé ou importé par le docteur Ordinaire, et dont chacun sait le succès vraiment extra-ordinaire. Nous en reparlerons tantôt avant le dîner. Couvet s'occupe aussi d'horlogerie, mais surtout il fabrique les machines et les outils si nombreux et si ingénieux nécessaires à la confection des montres. Cette spécialité commença en 1750, à la prise de Côte-Bertin : Abram Borel-Jaquet, pendulier et ouvrier très habile, se mit à faire pour lui-même d'abord et ensuite pour les vendre à d'autres, des compas aux engrenages, des outils à planter, des tours à burin-fixe, des machines à tailler les roues et les pignons, etc. Son fils, Abram-Henri, et un de leurs amis nommé François Duval, en les colportant au-dehors, de droite et de gauche, çà et là, aux Montagnes et jusqu'à Genève, contribuèrent beaucoup à faire connaître cette industrie et à la fixer au village.

Ces voyages n'étaient pas des parties de plaisir : l'ouvrier mécanicien lourdement chargé portait d'abord lui-même les ouvrages aux pratiques lointaines. C'était bien de la peine et beaucoup de temps perdus. Les relations et le commerce s'étendant, s'accroissant, des messagers s'établirent ; ils partaient et revenaient à jour fixe. L'un d'eux est resté célèbre et à juste titre : il faisait régulièrement le voyage de Couvet à Genève, par les chemins que l'on sait, en un jour et à pied bien entendu : il se nommait Pierre-Louis Petitpierre. Rencontrant une fois, ou plutôt rattrapant, je suppose, le courrier de la poste, celui-ci lui offrit de monter sur son char : — Merci, répondit Pierre-Louis, il est tard, je suis pressé.

Messieurs, je crains bien de n'avoir pas été pour vous le messager fidèle, alerte, rapide, mais le vieux conducteur inhabile sur son char cahotant et embourbé. Veuillez m'excuser. N'est pas Pierre-Louis qui veut.

L'HISTOIRE

Poésie offerte à la Société d'histoire, et lue à sa réunion du 10 juin 1872, à Couvet.

Telle que les fanaux dispersés sur les plages
Où des écueils cachés trompent les matelots,
Que l'astre qui conduit vers de lointains rivages
Le navire affrontant le caprice des flots,
L'Histoire, qui nous guide au bord de cet abîme,
De cet autre océan sans bornes, le Passé,
Sous sa flamme vivante à nos regards ranime
Un Temps par le Temps effacé.

Toutes les nations par elle interrogées
Devant nous surgissent soudain,
Et leurs noms sont inscrits, et leurs causes jugées
Sur son indestructible airain.

C'est la Muse à la voix sévère,
Aux fidèles enseignements,
Qui montre par quels châtiments
Le ciel frappe un peuple prospère
Pour punir ses débordements.

Jamais oublieuse, servile,
Et libre même dans les fers,
Elle désigne à l'univers
Par son stigmate indélébile
Les triomphes et les revers.

C'est le juge austère, implacable
Qui dévoile l'iniquité,
Et qui si haut qu'il soit monté,
Ou si bas que soit le coupable
Le nomme à la postérité.

C'est la vestale chaste et pure,
Gardienne du feu consacré,
Qui dans un temple révéré
Entretient dans la nuit obscure
La flamme du flambeau sacré.

L'Histoire ! que ce nom évoque de pensées,
De suprêmes efforts, de luttes insensées !
Chaque peuple à sa voix remonte de l'oubli
Où le Temps en passant l'avait enseveli !

Elle suit à travers les âges
Dans leur calme et dans leurs orages,
Pour remonter à leurs berceaux,
Les peuples, fleuves ou ruisseaux.
Qu'importe d'où vienne leur source....
Le fleuve au lit majestueux
Reçoit le ruisseau dans sa course
Et nul n'est infime à ses yeux.

Nous nous abritons sous les tentes
Des Juifs nomades et pasteurs,
Nous suivons leurs tribus errantes
Sous le joug cruel des vainqueurs ;
Tandis que ce peuple en détresse
Subit l'esclavage odieux,
De son orgueilleuse richesse
L'Orient éblouit nos yeux.
C'est Babylone toute en joie !
L'or des galères qui flamboie
Sous le ciel enflammé de Tyr,
Leurs voiles que le vent déploie,
Leurs tentes de pourpre et de soie
Asile flottant du plaisir.
C'est la Memphis des rois ; Ninive
A l'ombre du panache vert,
De ses palmiers plantés hier,
Belle oasis mais fugitive
Comme la source qui l'avive
Que boira l'aride désert,
Où les sphinx, ces géants de pierre,
Semblent exhaler leur prière
Quand Osiris paraît aux cieux.
Ce sont les sombres Pyramides,
Cachant sous leurs cônes rigides
Des sépulcres mystérieux ;
Tandis qu'en la plaine stérile
S'abîme la pompeuse ville
Que rien ne pourra relever,
Ils ne craindront pas ces outrages,
Ils pourront défier les âges
Qui près d'eux iront tous rêver.

De l'Egypte dont l'éclat baisse
Un souffle a passé sur la Grèce,
Quand l'une s'éteint, l'autre naît !
Dans son orbite ainsi sans cesse
Chaque astre brille et disparaît.

Voilà Sparte rude et guerrière,
Si grande dans sa pauvreté
Que Lacédémone en est fière !
Ce berceau de la Liberté
Comme une merveilleuse aurore
Jusqu'à nous resplendit encore.
Crête, se rangeant sous des lois,
Est la première illuminée
Par la science de ses rois,
Et près des rives du Pénée
Nous voyons de fougueux coursiers
S'abriter sous les oliviers
De Tempé, verdoyant asile.
Mais quittons ce riant vallon
Pour l'antre obscur où la Sybille
Dictait les arrêts d'Apollon,
Puis, loin de cet auguste temple,
Que notre œil ravi contemple
Sous ses verts bosquets d'orangers
L'Arcadie avec ses bergers,
Thèbes aux temples magnifiques
Qui croit ouïr de saints cantiques
Ainsi qu'en une vision,
Quand résonnent sous ses portiques
Les accords du luth d'Amphion.

De ses ténèbres dégagée
La Grèce est à son apogée,
Et l'art enfant, soudain grandit,
Nous le suivions à sa naissance
Et le voilà dans sa puissance,
Tout à son triomphe applaudit!
Resplendissante de lumière,
L'Attique brille la première,
Elle est reine par sa beauté,
Mais d'un autre titre elle est fière:
C'est l'ère de sa Liberté!
Sous cette divine clarté
Tout s'élève haut, tout progresse,
Ce peuple a perdu sa rudesse,
Il révère et comprend les arts;
Que de génie en lui s'éveille?
Son langage charme l'oreille,
Tout semble éblouir les regards!
C'est Phidias et Praxitèle,
Lysippe, le divin Apelle
Dont chaque chef-d'œuvre révèle
Le culte du pur Idéal;
De l'art ils ont gravi la cime...
Tout passe, hélas! Grèce sublime,
Il s'approche l'instant fatal
Qui doit t'entraîner dans l'abîme
Et briser ton rapide essor,
Mais de cette ère grandiose
Et malgré le destin morose
La splendeur nous instruit encor!

Rome monte à son tour, et sa massive épée
Par tant de sang trempée
Reluit aux mains de ses guerriers.
J'entends le sol trembler sous ses lourds cavaliers,
Je te vois, Rome colossale,
Fouler aux pieds les nations;
Tu veux la terre pour vassale,
Et tes vastes ambitions
Se bornent à l'étroit dans ton immense empire.
Poursuis ton rêve avant que ton pouvoir expire,
Car le Seigneur a dit: « ton jour aussi viendra! »
Et son bras contre toi bientôt se lèvera!

~~~

Eh quoi! la Bysance chrétienne
Qui vainquit la Rome païenne,
C'est elle qui passe à son tour?
Instants cruels, heures fatales!
Sous le choc brutal des Vandales
Quelle nuit remplace le jour!

Comme un navire qui s'égare
De vague en vague est balloté,
Sur des récifs et loin du phare,
Déjà le vieux monde dompté
Sous le joug hideux du barbare
Retombe dans l'obscurité.

Des ténèbres du moyen âge,
De sa mystique cruauté,
Du honteux et dur esclavage
Où tu gémis, ô Liberté!

Où chacun te brave ou t'ignore,
Fuyons plus loin, plus loin encore,
Et cherchons s'il n'est plus d'autel
Dressé pour ton culte immortel.

~~~

Oh! de tes monts abrupts par où descend l'aurore
Et qui te rapprochent des cieux,
De tes riants vallons que Dieu même décore,
Au sein de tes forêts, sur tes rocs sourcilleux,
Entendrons-nous aussi le cliquetis des armes
Et du faible opprimé verrons-nous les alarmes?
Helvétie, Helvétie, aux cœurs de tes enfants
Ont germé des vertus austères,
Et tes rudes pasteurs en guerriers triomphants
Ont renversé le joug des hordes étrangères.
Ni l'orgueil des tyrans, ni le faste des cours
N'ont façonné leurs cœurs à l'odieux servage,
Leur cause est juste et grande, et grand est leur [courage,
La justice est leur but, Dieu seul est leur secours

L'autel que nous cherchons est ici pur encore,
Ton culte n'est pas déserté,
O chère et sainte Liberté!
Ce peuple humble et vaillant t'honore,
Ses trésors sont sa pauvreté
Et sa noblesse est sa fierté!
Ses bornes ont peu d'étendue
Mais il est grand par sa valeur
Et la tyrannie abattue
Est son trophée et son honneur!

La vie énervante des villes
Fait les cœurs faibles et serviles
Qu'à l'aise dominent les rois,
L'homme de l'âpre solitude
Sent mieux ses devoirs et ses droits,
Les chaînes de la servitude
L'étreignant de liens étroits
Ne vont pas à son bras robuste,
Et devant la nature auguste
D'en haut il comprend mieux la voix.

Noble amour de l'indépendance,
Ces monts aussi sont ton berceau,
Je vois luire sur ton drapeau
L'aurore de ta délivrance!
Ainsi que dans l'azur des cieux
Les Alpes au manteau de neige
Brillent au loin à tous les yeux,
Ces héros, radieux cortége,
Par tous les cœurs sont révérés,
Les noms à jamais consacrés
De Winkelried, noble victime,
De Fürst, Stauffacher, de Melchthal,
De Tell, homme simple et sublime,
Ame vaillante et cœur loyal
Ces noms sont gravés dans notre âme,
Nous aimons à puiser dans leur pur souvenir,
Dans leur gloire qui nous enflamme
Des leçons pour notre avenir!

~~~

Helvétie, en ton sein garde leur héritage,
Leur foi si ferme, leur courage,
L'amour de la justice et de l'humanité?
Un pour tous, tous pour un! leur devise et la [tienne!
De ce noble blason, toujours qu'il te souvienne!
Que ton antique pauvreté
Soit un enseignement: crains l'orgueil, l'opulence,
Ton bonheur est l'indépendance
Le travail et la liberté!

Châlet, 9 juin 1872. Amélie PERNOD.
~~~

OFFICIER DE GRENADIERS NEUCHATELOIS

AU XVIIIme SIÈCLE

De tout temps les armées eurent leurs troupes d'élite ; les Germains et les peuples que les Romains appelaient les Barbares, plaçaient volontiers à la tête de leurs colonnes des guerriers remarquables par leur stature élevée et leurs formes athlétiques ; les sapeurs à bonnets à poil et à barbes touffues, conservés dans quelques pays, sont le dernier vestige de cet usage.

Au XIVme siècle déjà, la France avait dans ses armées des soldats d'élite appelés *enfants perdus*, choisis parmi les plus braves, et qui réunis en petites bandes précédaient l'armée, éclairaient la marche des convois, tentaient les coups de main, les surprises et les embuscades, et avaient l'honneur de monter les premiers à l'assaut. Nous les retrouvons dans le XVme et le XVIme siècle ; *en 1637 ils furent armés de grenades. Ce projectile était un boulet* creux, du calibre de 4 et du poids de 2 livres ; l'intérieur était rempli de poudre, on y mettait le feu avec une mèche ; des hommes choisis les lançaient à la main dans les places assiégées ou les rangs ennemis ; on fit surtout usage des grenades dans les guerres de Louis XIV. Ces projectiles étaient renfermés dans une sacoche de cuir suspendue à un baudrier. Les hommes choisis pour ce service prirent en 1667 le nom de Grenadiers, on en adjoignit quatre à chaque compagnie d'infanterie.

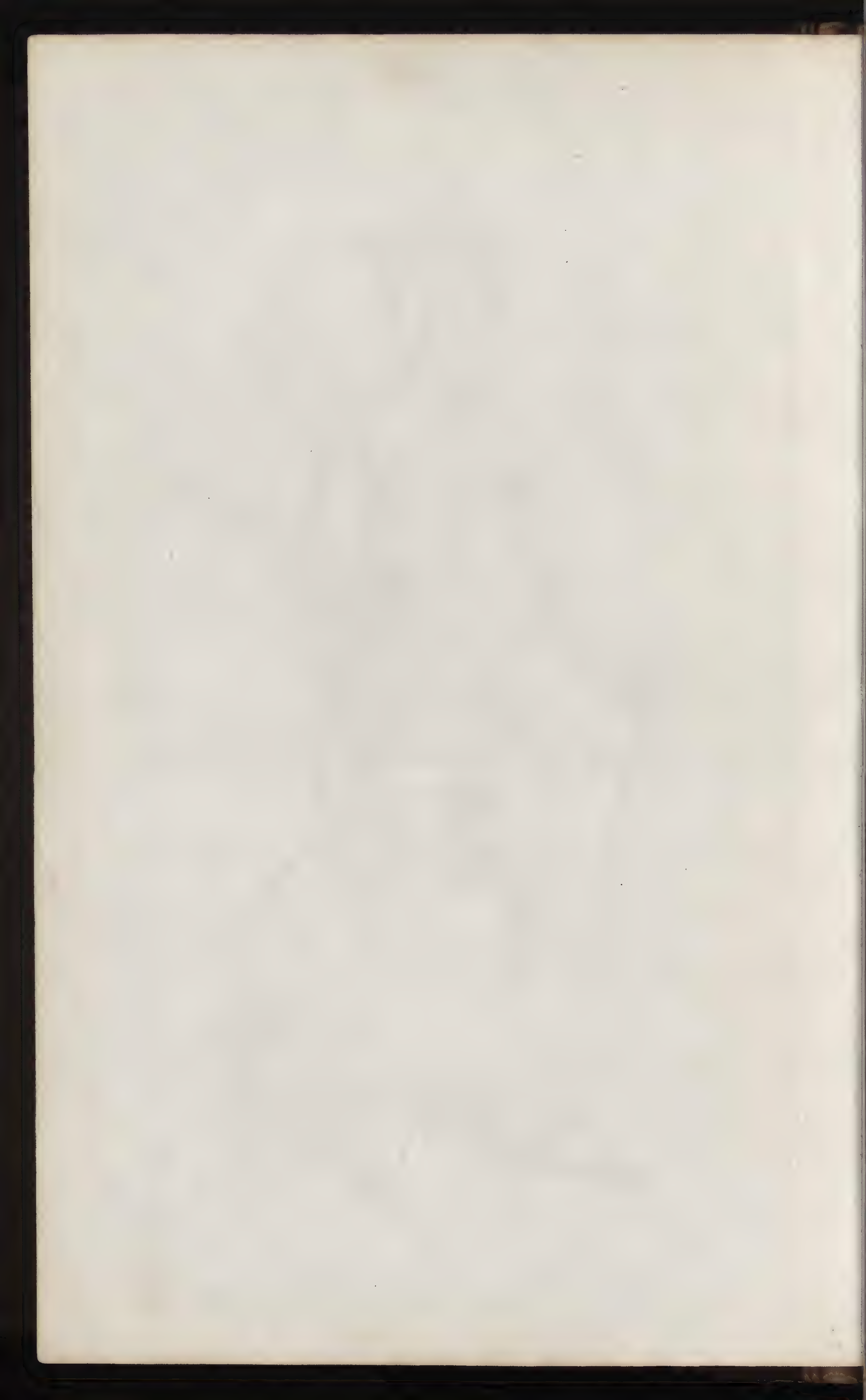
La grande taille ne fut pas d'abord nécessaire pour cette arme ; la principale condition pour y être admis était une bravoure éprouvée. On exigea ensuite six ans de service dans l'infanterie, puis quatre ans, puis deux ans, et la taille de cinq pieds quatre pouces. La sacoche ou *grenadière*, contenait douze à quinze projectiles, les grenadiers étaient armés d'une hache et d'un sabre; en 1671 on leur donna le fusil, qui venait de remplacer le mousquet.

En 1671 on forma une compagnie de grenadiers dans le régiment du roi ; on réalisa la même création dans les autres régiments, et successivement chaque bataillon eut sa compagnie de grenadiers.



OFFICIER DE GRENADIERS NEUCHATELOIS.

1784.



En 1745, ces compagnies furent réunies et formèrent sept régiments qui s'appelèrent *Grenadiers royaux.* En 1749 ils formèrent le corps des *Grenadiers de France ;* ils disparurent un moment en 1789, mais reparurent dans les milices nationales de la république, puis dans la garde consulaire et les armées de l'empire. Les grenades étaient abandonnées mais les grenadiers survécurent; le projectile démodé devint leur insigne aux pans de leurs habits, sur la plaque de leurs bonnets à poil et leurs gibernes. On connaît les fastes des grenadiers de la république et de l'empire, et la terreur qu'ils inspirèrent aux armées européennes. — Latour d'Auvergne, surnommé par Bonaparte *le premier grenadier de la république française,* est un type sévère et modeste que ses collègues et ses successeurs imitèrent rarement.

Raffet a peint d'un trait éloquent la figure caractéristique de ces soldats du premier empire. Une de ses lithographies nous représente l'empereur à cheval au milieu de son état-major, escorté de grognards marchant péniblement dans les champs détrempés sous un ciel qui se fond en eau chassée obliquement par le vent. — « *Ils grognaient et le suivaient toujours.* »

Neuchâtel fut occupé en 1806 par le corps des grenadiers d'Oudinot.

La peinture et le dessin, les épopées napoléoniennes, le théâtre et la chanson ont popularisé à jamais le type de ce soldat de l'empire.

La restauration, malgré sa haine du régime passé, eut aussi ses grenadiers auquel elle conserva le bonnet à poil ; ils continuèrent sous Louis-Philippe avec des modifications d'uniforme. — Le second empire ayant reconstitué la garde impériale, il eut ses régiments de grenadiers qui prirent part à la campagne d'Italie et à la guerre de 1870 contre l'Allemagne. La garde impériale se trouva dissoute par le fait de la proclamation de la république au 4 septembre de la même année.

La Prusse fut la première puissance qui, à l'instar de la France, introduisit des grenadiers dans son armée. On connaît le goût de Frédéric-Guillaume I[er] pour les régiments de beaux hommes, et les sacrifices qu'il fit pour composer une armée dont il craignait de compromettre les uniformes, mais que son fils trouva prête pour la réalisation de ses projets guerriers. La Russie, l'Autriche imitèrent aussi la France et eurent leurs grenadiers ; les autres pays suivirent cet exemple, la Suisse introduisit aussi cette arme d'élite dans ses milices.

Le *Règlement d'exercice militaire* dressé en 1769 par le général de Lentulus, gouverneur et lieutenant général de la principauté de Neuchâtel, fait mention des grenadiers ; nous ne pouvons affirmer cependant que l'usage des grenades lancées à la main ait été adopté en Suisse ; un manuel d'*Observations sur le jet des bombes et grenades* publié à Berne en 1774 nous indique

que ces derniers projectiles étaient lancés à cette époque avec des canons et des mortiers.

Les grands cantons eurent leurs grenadiers, imités les uns de ceux de France, les autres de ceux de Prusse, d'autres des deux pays ; Neuchâtel fut de ce nombre ; l'officier que nous reproduisons ici porte l'habit à la prussienne, le bonnet à poil et l'épaulette mince et allongée en usage sous Louis XV et Louis XVI. Les officiers d'infanterie portaient l'esponton ou pique, d'autres la canne. Cet usage était commun en France ; il paraît avoir aussi passé nos frontières. Voici ce que dit le règlement dont nous parlions plus haut. « Sur ce mot, *halte*, l'Aide-Major étant sept pas devant l'aile droite lève sa canne, et le Sergent-Major ou un autre Sergent nommé à cet effet levant sa canne également pour marquer le premier temps, regardant sur l'Aide-Major, afin que quand celui-ci marque le premier temps aux Grenadiers, le Sergent-Major ou un autre le marque aussi aux fusiliers, lesquels ayant fait le premier temps, regardent sur l'Aide-Major, qui marquera à toute la troupe le second temps, et on commandera : Bataillon Rangés-vous. »

Ceci donne une idée de la lenteur des mouvements individuels et de ceux des bataillons qui conservaient au combat les allures ordonnées par les règlements.

La présence des grenadiers d'Oudinot dans le canton de Neuchâtel mit ce corps en grand honneur et nos milices eurent leurs compagnies de grenadiers façonnés sur ceux de Napoléon.

Un portrait du capitaine Jean-Pierre Clottu, d'Hauterive, qui nous a été obligeamment communiqué par M. G. Heinzely, nous a permis de reconstituer l'uniforme des grenadiers neuchâtelois à la fin du XVIIIme siècle (1784). L'habit est bleu de roi, le gilet, les revers, le collet et les parements des manches rouges, les boutons et le hausse-col d'argent, l'épaulette idem, les galons sont blancs, peut-être étaient-ils aussi en argent. Le bonnet en poil d'ourson n'est fourré que sur la partie frontale, la partie postérieure en peau lisse était masquée par une garniture plissée d'étoffe rouge et blanche.

Les grenadiers neuchâtelois disparurent avec la chute du premier empire.

A. Bachelin.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

III

Le commencement de la notice sur F.-O. Petitpierre, qui a paru dans la dernière livraison de ce recueil, était sous presse, lorsque j'ai reçu, grâce à l'obligeance de l'un des membres de sa famille [1], de nombreuses séries de lettres, émanant soit des quatre pasteurs, soit de leurs proches et de leurs amis. Ces précieuses correspondances fournissent sur Ferdinand-Olivier, en particulier, les détails que je regrettais dernièrement de ne pas connaître, et me font un devoir de revenir pour quelques instants sur son séjour aux Ponts, et les origines de ses difficultés avec le pasteur Prince et la Compagnie. Quelques passages des lettres que j'ai sous les yeux feront mieux connaître Petit-

[1] Je saisis avec plaisir cette occasion de remercier M. le comte de Wesdehlen de son envoi. J'en suis d'autant plus reconnaissant que cet envoi a été tout spontané de sa part. Si j'éprouve le regret de n'avoir pas possédé plus tôt, et pour mes premières notices, les abondantes sources d'information qu'il m'a ouvertes, la dernière de ces notices, et la plus importante, en bénéficiera au moins largement, et j'ose compter assez sur mes lecteurs pour croire qu'ils trouveront avec plaisir, dans un *appendice* final, un certain nombre d'extraits de ces correspondances, relatifs aux trois aînés de la famille.

pierre que sa biographie elle-même, et, si je n'en communique pas un plus grand nombre à mes lecteurs, ce n'est pas crainte assurément de ne les point intéresser, mais bien pour ne pas étendre indéfiniment les limites de cette notice. Seulement, le choix de ces passages me semble un peu difficile. Il y a quelques jours, en fait de documents personnels et caractéristiques, je manquais du nécessaire; aujourd'hui je pourrais me plaindre de l'embarras des richesses.

Pourtant, je dois faire remarquer d'avance que Ferdinand-Olivier est celui qui nous parlera le moins de ce qui le concerne. Même au plus fort de la crise, ses lettres ne sont guère que des billets. De tout temps il semble s'être consacré exclusivement à la tâche que le devoir lui imposait, et la correspondance, sauf quand il s'agissait de rendre service aux autres, a toujours tenu peu de place dans sa vie. Nous verrons plus tard que c'est dans les années de repos de sa vieillesse qu'elle fut le plus active, précisément parce qu'alors elle n'avait plus d'autre objet que le bien d'autrui. Je ne trouve au contraire, pendant les quatre années qu'il passa aux Ponts, que fort peu de lettres écrites par lui, mais celles de son frère, Henri-David, suppléeront amplement à ces lacunes.

Appelé aux Ponts par les vœux de la paroisse qui le désignèrent d'avance au choix de la Compagnie, Ferdinand-Olivier, jusqu'à la malheureuse initiative prise par son voisin de la Sagne, ne trouva dans sa position nouvelle que des sujets de satisfaction. « Il a le peuple le plus religieux du pays, qui goûte extrêmement sa manière d'annoncer la religion, recueille ses instructions avec avidité, et lui témoigne d'ailleurs l'estime et l'affection la plus distinguées, » écrivait son frère Louis-Frédéric, quelques mois après l'installation du pasteur. On le félicitait dans la famille d'habiter, dans la région la plus riante des montagnes, un presbytère commode et agréable, avec une « société domestique » selon son cœur. Cette société était composée du père et de la mère du pasteur, de sa sœur Lisette, que mes lecteurs, si j'en juge par moi-même, apprendront à connaître avec un vif plaisir, et des « trois petites Irlandaises » ses nièces, dont l'aînée, Henriette, qui devait mourir jeune comme la seconde, « était déjà poëte. » [1] A la mort de leur mère, quelques

[1] Une lettre de Louis-Frédéric à son frère d'Irlande nous offre une jolie scène d'intérieur du presbytère (décembre 1756) : « Tout le monde se porte bien aux Ponts : j'en ai reçu des nouvelles encore aujourd'hui. Il n'y a que quelques semaines que mon père y est de retour, ayant passé l'automne en partie dans sa juridiction (les Verrières), et en partie au Val-de-Travers. Le jour de son arrivée, quoiqu'il eût été reçu avec une bruyante joie par toute la jeunesse sautillante de la maison (car, outre vos trois filles, vous savez apparemment que mon frère a trois jeunes étudiants en pension chez lui), — mon père,

années auparavant, ces jeunes filles avaient été amenées dans leur famille neuchâteloise, et leur père lui-même vint les rejoindre aux Ponts en 1757, et y séjourna jusqu'au moment où il fut nommé, l'année suivante, ministre du vendredi à Neuchâtel. Il y retrouva son frère Louis-Frédéric, devenu pasteur de la ville depuis 1755, en même temps que le cadet des frères était appelé aux Ponts, et Simon à Cornaux. Ajoutez à ce petit monde réuni dans le presbytère, trois jeunes gens qui poursuivaient leurs études de théologie sous la direction du pasteur, et vous aurez l'idée de cette famille nombreuse, où chacun avait sa tâche, et que présidait en qualité de ménagère, Mlle Lisette Petitpierre, la mère adoptive et tendrement aimée des nièces d'Irlande. Nous voilà, je pense, suffisamment orientés, et je n'ai plus qu'à feuilleter avec mes lecteurs la correspondance de la famille pendant ces heureuses années, si vite troublées. Nous ne tarderons pas à y rencontrer, après quelques détails familiers, cette question de la « non-éternité, » inséparable du nom de F.-O.

Voici, mon très cher frère, écrit-il à Louis-Frédéric [1], le *Mercure de Hollande* de janvier 1757, dont nous ne saurions assez vous remercier. Pour moi j'en suis charmé, et je ne sais pas comment il peut, après cela, y avoir un *Mercure de Neuchâtel*....

Le cousin de Malmont disait à Couvet ces jours derniers qu'il y avait des avis qui annoncent un miracle, la paix faite entre Mme de H. et S. M. P. [2] Je n'en crois rien, mais enfin on a vu souvent arriver des choses qu'on aurait presque cru impossibles. Ce bruit a-t-il couru à Neuchâtel ? Oh ! quand on pense aux horreurs de la guerre que les faibles mortels se font sur la croûte de leur domicile terrestre, qu'il fait bon se souvenir du créateur et gouverneur du monde et pouvoir se dire : c'est Lui qui fait tout cela, tout cela est bon ! et très bon ! et le meilleur ! O le magnifique but que celui pour l'existence duquel tant et de si gran-

dis-je, fut bien surpris de voir ces jeunes gens défiler avec ma sœur, comme pour aller faire une veillée en particulier. Quoique l'on eût quelques notables pour *veiller* avec mon père, il commençait à être fâché de cet écart, quand, pour le dédommager, il vit arriver successivement la reine Esther avec Elise sa confidente, suivies d'une jeune Israëlite fort aimable, puis à leur tour Mardochée, Assuérus, Aman, Hydaspe, qui retracèrent aux yeux des assistants leur mémorable histoire, de la manière la plus naturelle et la plus touchante. Mon père, occupé de cet enchantement, ne pensait plus à cette jeunesse qui avait déserté, quand nos personnages, ayant quitté leurs habits de cérémonie, on reconnut dans la reine Esther, Henriette, dans Elise, Jeannette, dans la jeune Israëlite, Nanette ; en Mardochée, c'était bien le plus frappant, tante Lisette ; Assuérus se trouva un jeune lausannois ; Aman, au lieu d'être de la race d'Amalec, parut un bon enfant d'Avenches, qui se secouait tout joyeux de n'avoir pas été pendu tout de bon, et Hydaspe un neveu de notre sœur l'auditrice.... »

[1] 5 avril 1757.

[2] Madame de Hongrie, c'est-à-dire Marie-Thérèse, et Frédéric II. On n'en était qu'à la seconde année de la guerre de sept ans, et le *cousin de Malmont* était loin de compte.

des horreurs sont admises ! Et si l'imagination frappée par la peinture de ces horreurs ébranlait en nous la conviction de ces vérités, ô que les saintes joies de la Passion (Petitpierre écrivait ces lignes à l'époque de Pâques) nous donnent bien de quoi guérir radicalement notre imagination, en lui donnant à contempler la plus grande horreur que le soleil ait jamais éclairée, à la considérer dans la part que les hommes y ont eue, et qui est en même temps l'œuvre la plus parfaite de sagesse et de bonté que Dieu ait jamais fait éclater aux yeux des hommes! Un chrétien est un homme qui contemple cela avec foi et avec joie; et qui sont ceux qui guerroient sur terre et sur mer ? Des chrétiens.

Quelques mois plus tard, Henri-David, arrivé dans l'intervalle de Dundalk aux Ponts, prend la plume et devient le correspondant ordinaire du presbytère avec Neuchâtel.

Pour Ferdinand, — écrit-il le 22 novembre, — nous ne le voyons presque qu'à table et en chaire, car ses ouailles, ses pensionnaires et ses catéchumènes le tiennent tout le jour; à peine peut-il faire le soir denx ou trois parties de dames avec ma chère mère *qu'il étreine casi adei*.... Et le 28 novembre: Mon frère Ferdinand me charge d'une commission qui lui tient au cœur. Il se souvient d'avoir vu chez M. Stadler une certaine Bible allemande en plusieurs volumes, je crois, sept ou huit, in-folio. M[me] Stadler, la première du nom, lisait un jour cette Bible avec beaucoup d'ardeur, et M. S. l'en blâmait... parce, disait-il, que les éditeurs de cette Bible étaient de ces gens suspects *qui ne croient pas l'éternité de l'enfer*. Mon frère soupçonne que c'est une Bible à l'usage de l'Eglise philadelphique d'Allemagne, et souhaite fort de se la procurer.

.... A propos du bon frère Ferdinand, que je vous raconte un peu une petite anecdote. Vous savez le pied sur lequel il s'est mis ici depuis longtemps de ne plus se gêner sur cet article de la durée des peines, et de prêcher ouvertement à cet égard tout ce dont il est convaincu. Pendant les vendanges passées il prêcha trois dimanches de suite à la Sagne, pour l'absence de M. Prince, et comme il savait que plusieurs de ses paroissiens ne manqueraient pas de l'aller entendre là, pour voir s'il y parlerait sur le même ton qu'ici, il ne se crut pas en liberté d'y rien changer. Cependant il eut la précaution de ménager, autant qu'il lui fut possible, M. Prince qu'il savait bien être dans des idées tout opposées, disant, par ex., dès l'entrée, que tous n'étaient pas du même sentiment sur cette matière, que de bonne foi et avec les meilleures intentions du monde, plusieurs théologiens en pensaient autrement, que les ministres ne prétendaient point être infaillibles, ni qu'il faille les croire sur leur parole, qu'ils doivent tous enseigner ce qu'ils croient, au plus près de leur conscience, être le plus conforme à la vérité et à la parole de Dieu, et que c'est à chacun de ceux qui les écoutent d'examiner ce qu'ils disent et de peser leurs raisons, etc., après quoi il se mit à raisonner là-dessus à cœur et à bouche ouverts selon sa coutume. Il ne paraît pas que M. P. en ait d'abord rien su, car il passa ici, il y a quinze jours, pour remercier mon frère d'un air très content.

La semaine passée, Ferdinand fit un voyage au Locle où tout le colloque était appelé pour régler quelque petit différend d'intérêt entre M. Perrot et son suffra-

gant. Ce fut M. Prince qui écrivit à mon frère à ce sujet, et il lui marquait en même temps « qu'il serait bien aise de le voir en particulier pour lui parler d'une chose importante qu'il n'osait pas confier au papier. » Nous soupçonnâmes d'abord qu'il pourrait bien s'agir de la doctrine en question, et nous ne nous y trompâmes pas. En revenant ensemble du Locle, (car mon frère l'accompagna jusqu'à la Sagne, et alla coucher chez lui exprès pour lui donner beau jeu), M. Prince lui dit, sans se plaindre le moins du monde pour ce qui le regardait personnellement, qu'il avait été extrêmement surpris d'apprendre de plus d'une part qu'il prêchait une doctrine nouvelle et contraire à celle de toutes les Eglises et de tous les théologiens de la chrétienté; que cela lui faisait une véritable peine pour l'amour de lui; qu'il l'avertissait au moins que cela pouvait lui faire un très grand tort, que la Compagnie en prendrait sans doute connaissance, et ne pourrait assurément pas souffrir qu'il continuât de la sorte; qu'en son particulier, s'il était obligé de donner sa voix là-dessus, fût-ce en sa présence, il ne pourrait pas se dispenser d'être d'avis qu'on lui *ordonnât*, sur quoi il se reprit en disant qu'on le *priât*, d'avoir plus de prudence, et il alla même enfin jusqu'à lui faire entendre qu'il pourrait bien lui en coûter son Eglise. Connaissant l'homme, vous jugerez d'abord sur l'étiquette que notre frère n'était pas de caractère à prendre tout cela pour des arguments contre sa doctrine, ni même pour des raisons suffisantes de la supprimer en chaire. Il voulut à son tour un peu raisonner là-dessus avec M. P., et celui-ci l'écouta d'abord sans lui nier aucun principe, mais bientôt après il lui faisait entendre que tous ses raisonnements étaient inutiles, parce qu'il n'avait point de doutes sur la matière, et qu'il était résolu de ne jamais changer de sentiment. Lorsqu'ils passaient près de quelque maison, il faisait signe à mon frère de se taire ou du moins de parler si bas qu'il ne pût être entendu, de peur de scandale, et, dès qu'ils furent arrivés près du gîte, ce sujet fut entièrement mis de côté.

.... Voilà mon histoire; vous la trouverez peut-être un peu longue, mais j'ai cru, mon cher frère, qu'il n'était point hors de propos de vous mettre exactement au fait de tout cela.

Huit jours après (6 décembre 1757), Henri-David reprend et continue l'entretien avec le pasteur de Neuchâtel.

....Que voulez-vous dire, mon cher frère, par cette espèce d'exclamation au sujet du bon M. Prince, *qu'est-ce qu'il porterait jamais en Classe s'il n'y portait pas une chose où il croit que la pureté de la foi est intéressée ?* Aurait-il eu déjà quelque occasion de se signaler par un zèle extrême pour l'orthodoxie ? En ce cas là, gare une guerre déclarée contre le pauvre Ferdinand ! Quand je dis *pauvre*, au moins je ne parle que de mon chef. Pour lui il ne s'avise pas seulement de se trouver le moins du monde à plaindre, et à l'ombre de sa conscience et de sa bonne foi, il va son petit train tout comme si de rien n'était. Il n'y a qu'une réflexion qui ait paru le toucher à ce sujet au fond du cœur, c'est de voir qu'un vieux pasteur, son voisin et son ami, qui le croit dans une erreur dangereuse et antichrétienne, n'ait pas d'autre argument à lui proposer pour le retirer de là que le tort que cela pourrait faire à sa fortune, en le mettant en danger de *perdre son pain.* Ma foi, me disait-il

l'autre jour, les larmes aux yeux, du ton et avec la moue que vous lui connaissez: *il faut avouer que cela fait pitié.*

.... Quant à la question si Ferdinand a bien fait ou non de lever ainsi le masque, c'est à la conscience de chacun d'en juger. J'ai été bien aise de voir ce qu'on en pense chez vous. Il y a une droiture et une simplicité charmantes dans la maxime de ma chère sœur [1], qu'*il faut toujours parler et prêcher comme on pense.* Cela vaut mieux que *tuté lé métafisiqué.*

Pour vous, mon cher frère, vous n'êtes pas, dites-vous, si décisif sur l'article, et vous voudriez qu'on n'en parlât qu'avec ménagement, etc. J'aurais d'autant plus de tort de vous en blâmer que j'ai pensé moi-même bien longtemps comme vous. Je puis dire que dès avant mon ordination jusqu'à mon dernier retour, j'ai toujours été *à part moi* dans la pensée que, sous le gouvernement d'un Dieu tout-puissant et tout bon, il n'était pas concevable que le plus grand de tous les maux fût absolument et éternellement sans aucune ressource. Et vous jugez bien que je ne puis guère avoir changé de sentiment depuis.

Il faut pourtant que j'avoue que pendant tout ce temps là, je n'avais point encore là-dessus des idées fort distinctes et fort approfondies. Je regardais bonnement ce point là comme un point *isolé*, et qui ne changeait rien à tous les autres. Ma logique n'allait point encore à considérer l'*enchaînure* et la liaison des vérités. — Et puis je voyais dans l'Ecriture ces peines éternelles, ce ver qui ne meurt point, cette fumée de tourments qui monte au siècle des siècles...., et puis le sentiment de tant de théologiens, presque de tous ceux qui ont osé se déclarer là-dessus! — Tout cela me tenait si fort en échec sur cet article que je me serais fait un scrupule d'en parler ouvertement, et qu'il me semblait que l'évêque Burnet avait raison dans le mot que vous m'avez rappelé de lui. Mais en vérité, il me paraît à présent que ce n'était là qu'une pensée brillante destituée de fondement.

En effet, si, après y avoir bien pensé, il se trouve au bout du compte que la non-éternité de l'enfer n'est pas moins fondée sur l'Ecriture sainte que sur la droite raison, que cette non-éternité est tellement liée avec tout ce qu'il y a de plus fondamental dans le christianisme, que sans elle on ne saurait se former de justes idées de la majesté de Dieu, et de ses attributs les plus essentiels..., non plus que de la rédemption (non pas de Pierre ou de Jean, mais du genre humain) par Jésus-Christ, du parfait établissement de son règne, etc., en ce cas là, penseriez-vous, mon cher frère, qu'il fût encore loisible d'ensevelir cette vérité dans le silence, sous prétexte qu'elle *pourrait tourner en piége à ceux qui sont plongés dans les sens*, et qui, par conséquent, sont gens, à coup sûr, à abuser de tout?

.... Mais enfin, supposé même qu'on pût se dispenser d'être de son sentiment, ce qu'il y a de certain c'est que ce pauvre garçon y va de si bonne foi, avec tant de candeur et de si bonnes intentions, que ce serait à mon avis un véritable meurtre que de lui faire essuyer la moindre mortification à ce sujet. Je ne vois pas même comment il serait possible de le faire sans choquer de front les principes sur lesquels la réformation s'est établie....

[1] Mme L.-F. Petitpierre née Gaudot.

Du même au même (20 décembre 1757).

Au revoir. La cloche sonne pour le catéchisme. C'est un vrai cours de théologie pour moi que ces catéchismes généraux du frère Ferdinand : je n'en perdrais pas un pour un empire.

Nous avons reçu les cinq volumes de Berruyer[1], avec le premier volume de la Bible hébraïque d'Etienne, mais je voudrais, mon cher frère, que vous y eussiez joint, s'il était possible, les autres volumes, parce que c'est plutôt pour lire dans les prophètes, et pour m'en servir occasionnellement sur le tout que je l'ai souhaitée, que pour la commencer ainsi par le premier bout. Celle de mon frère me crevait les yeux.

Vous ne sauriez croire à quel point il (Ferdinand) est occupé dès le point du jour.... Nous ne le voyons qu'aux repas.

Du même au même (27 décembre 1757).

Notre frère aura réellement, je pense, un assaut à soutenir en Classe de la part de M. Prince ; du moins on en parle, et il vient de me conter qu'il est entré tantôt à Plamboz chez une de ses paroissiennes qui s'est mise à pleurer à chaudes larmes aussitôt qu'elle l'a vu, parce, disait-elle, qu'on disait tout courant à la Sagne qu'on l'obligerait bientôt à se reposer, par où elle voulait dire qu'il serait apparemment suspendu de ses fonctions.

De F.-O. à L.-F. (14 février 1758).

Mon frère d'Irlande étudie comme un perdu dans la *T. nat.* (Théologie naturelle) de Wolf, dans Knutzen, dans la Bible hébraïque. Nous lisons Knutzen[2] ensemble l'avant souper, et il est enchanté et convaincu de son système de même que moi. Mais je n'ai pu lui dire avec certitude ce que vous en pensez... Etes-vous convaincu du système de l'influence physique, ou du moins n'est-il pas infiniment probable pour vous ?

De H.-D. à L.-F. (22 février 1758).

Je fais actuellement la lecture de la *Théologie naturelle* de Wolf, après avoir parcouru son *Ontologie*, et ses deux *Psychologies*. J'y ai déjà appris de bien bonnes

[1] *Histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls Livres saints* (1728-1753). Ce livre d'un jésuite aussi célèbre par son esprit que par l'usage malheureux qu'il en fit en transformant la Bible en roman, appartient à l'école paradoxale du père Hardouin dont Berruyer a pu être nommé le disciple. L'*Histoire du peuple de Dieu* venait d'être censurée à Rome, dans cette même année 1757, et cette circonstance qui lui avait donné une vogue extraordinaire, explique la curiosité des Petitpierre.

[2] Il s'agit apparemment du livre de Martin Knutzen, de Königsberg, *Systema causarum efficientium*.

choses, mais je vous avoue que je suis assez osé pour lui trouver aussi quelquefois un peu à redire, soit pour une longueur excessive et superflue en certains endroits, soit même quelquefois pour un défaut d'exactitude dans quelques-unes de ses démonstrations, où il paraît oublier ses propres principes. Je ne serais pas fort étonné de le surprendre quelquefois à sommeiller dans un si long ouvrage, *quandoque bonus dormitat Homerus;* mais ce qui me fait le plus de peine c'est que cela ne lui arrive presque jamais que lorsqu'on peut, à peu près, en apercevoir *la raison suffisante* dans quelque préjugé, ou dans quelque hypothèse favorite, et surtout lorsqu'il s'agit de ménager certains sentiments reçus....

Nous avons tous les soirs avant souper une petite entrevue, mon frère Ferdinand et moi, pour lire ensemble un petit livre qui vous appartient et qui m'a fait véritablement plaisir. C'est Knutzen, sur le système de l'influence physique, qu'il a entrepris de rétablir dans ses anciens droits, et sur de beaucoup meilleurs fondements que jamais. Vous ne sauriez croire combien je lui en sais gré car, entre nous, j'avais un faible pour ce système là lors même que je le voyais le plus disgracié, et je n'ai jamais pu m'accommoder un moment de celui de l'harmonie préétablie. Ce que je trouve ici de plaisant, c'est que Leibnitz lui-même ait fourni des principes pour établir la possibilité de l'influence réciproque. En effet, pourquoi une monade ne pourrait-elle pas agir sur une autre monade, ou sur des amas de monades?

Du même au même (28 février 1758).

Quoique je trouve Wolf d'une longueur énorme, je ne laisse pas de continuer à le lire avec bien du plaisir. Sa méthode dont je n'avais jamais vu d'exemple ailleurs que dans Euclide, me paraît admirable. Avant d'avoir lu sa Logique je ne soupçonnais seulement pas qu'il fût possible de réduire ainsi toute la philosophie en propositions déterminées, et accompagnées chacune de sa démonstration. Je suis avancé dans sa Théologie naturelle, puisque j'en ai lu neuf cents et quelques pages. Oh! la magnifique théorie de Dieu! Mais franchement il me semble qu'elle devait naturellement le conduire à quelque chose de plus détaillé sur la vraie destination de l'homme qu'il semble n'oser pas envisager un moment au-delà du court espace de cette vie, sous prétexte que ce qui regarde la vie à venir n'est pas du ressort de la raison. Je ne saurais être de son avis à cet égard... Il me semble que cela est moins propre à faire honneur à la révélation qu'à lui faire tort dans l'esprit de certains déistes, d'ailleurs honnêtes gens, comme par ex. lord Herbert qui croyait toujours qu'on ne déprimait tant la raison en ce point que parce que, sans cela, la religion révélée n'aurait pas été capable de se soutenir.

Je ne sais comment je m'avise toujours de vouloir disserter avec vous lors même que je ne vous écris qu'en courant: de quoi voulez-vous qu'on vous parle des Ponts si ce n'est un peu de ce qu'on y lit? En tout cas cela ne vous engage à rien, et vous n'aurez qu'à me répondre comme mon frère Ferdinand répondit l'autre jour à M. de la Gascherie[1] qui l'arrêta sur le pont pour lui faire une dissertation sur la

[1] C.-L. de la Gascherie dit Dublé, d'une famille française réfugiée, était né à Neuchâtel en 1729, et légua sa fortune à la Compagnie des pasteurs en 1807. (V. *Musée neuch.*, tome VIII, p. 246, article de M. le Dr Cornaz.)

façon d'instruire les jeunes gens, et puis quand il eut tout dit: Monsieur, lui répond Ferdinand, je suis votre serviteur. — Et moi je suis le vôtre. Adieu.

Cette lettre est la dernière où Henri-David touche à d'autres sujets que celui qui faisait à cette date la préoccupation essentielle des habitants de la cure des Ponts. Dans celles qu'il nous reste à parcourir, il ne vient plus consulter son frère sur ces questions de philosophie dont le traducteur de Klopstock s'était fort occupé, et qui avaient fait pendant plusieurs années l'objet de son enseignement à Neuchâtel. Il ne lui parle plus que de *l'affaire* de la non-éternité, et on le comprend. Nous sommes en mars 1758, et c'est le mois suivant (car la *générale de mai* se tint cette année là en avril) que le conflit devait éclater. H.-D. Petitpierre n'avait aucune illusion sur la gravité des circonstances, et n'est plus occupé qu'à engager son frère de la ville à faire connaître autour de lui le véritable état des choses, et à ménager au pasteur incriminé des défenseurs et des appuis. Il lui écrit à la date du 20 mars.

.... Lorsque je vous parlai pour la première fois de l'affaire de notre frère Ferdinand, elle ne vous parut point aussi sérieuse qu'elle se trouve l'être à cause de la ligue que ses voisins ont formée contre lui. Vous avez sans doute été bien informé de tout par mon frère lui-même, ainsi je n'ai rien à vous apprendre à cet égard. Mais nous sommes un peu impatients de savoir comment cette affaire est communément envisagée en ville, et c'est surtout pour vous demander un détail de tout ce que vous en pourrez savoir que je m'adresse aujourd'hui à vous. Indépendamment de l'intérêt qu'il est naturel de prendre à ce qui regarde un frère, ce cas-ci me paraît mériter beaucoup d'attention, non-seulement à cause de sa singularité, mais aussi à raison des conséquences qui pourront en résulter. Mon frère n'en est pas aux conjectures sur la matière en question ; il est aussi déterminé et aussi convaincu qu'on peut l'être, et se croit absolument obligé en conscience d'en parler aussi ouvertement et aussi explicitement que d'aucun autre article de la religion, à cause de sa liaison étroite avec tout le reste. Vous jugez bien dès là qu'il ne sera pas homme à se laisser imposer silence là-dessus, et si malheureusement la Compagnie allait s'aheurter à cela, Dieu sait ce qui en arriverait. Vous connaissez Ferdinand : il est homme à s'exposer à tout plutôt que de gauchir dans une affaire de cette nature, surtout ayant d'aussi bonnes raisons à alléguer que celles d'une odieuse ligue formée contre lui, à son insu, plus de deux mois avant que son affaire eût été portée en Classe, et étant d'ailleurs bien assuré de l'estime, de l'approbation, et d'une affection toute particulière de toute sa paroisse. Vous savez qu'il s'est déjà ouvert là-dessus à M. Chaillet, beau-frère de Simon, et à M. le maire de la ville, pour sonder le gué et pour savoir un peu s'il y aurait quelque chose à espérer de ce côté-là, et que ceux-ci lui ont donné de fort bonnes espérances, en cas que l'on procédât violemment contre lui. Mais cela ne suffit pas pour pouvoir faire fonds sur une protection suffisante ; mon frère voudrait savoir un peu à l'avance ce que pense là-dessus le plus grand nombre des conseillers (d'Etat), et particulièrement

M. Osterwald. Il voudrait savoir aussi si Mylord (le gouverneur) a ouï parler de cette affaire, et comment il l'envisage.

Si cela vient jamais à faire un bruit scandaleux dans le public, mon frère aura au moins la consolation de savoir que le mal ne vient pas de lui, mais de ceux qui lui cherchent querelle, et surtout de M. Prince, car si celui-ci avait voulu demeurer en repos, personne n'aurait eu aucun sujet de plainte: les paroissiens de mon frère sont très contents de lui, et tous les particuliers des environs qui venaient l'entendre, témoignaient être très édifiés de sa doctrine. Du reste quelque diversité de sentiment entre les prédicateurs n'est point un objet de scandale pour les protestants: au contraire, c'est un bien. Cela fait d'autant mieux sentir aux particuliers l'obligation où ils sont d'examiner par eux-mêmes et de s'instruire. Ce n'a jamais été, et j'espère que ce ne sera jamais l'esprit de notre Compagnie, de vouloir ramener au milieu de nous ce qu'on appelle *la foi du charbonnier*....

Du même au même (28 mars 1758).

.... Le mot que vous m'avez rapporté de Mylord d'après M. Chaillet, me paraît de bon augure pour Ferdinand, et je suis véritablement édifié du zèle généreux de M. Chaillet et de M. le maire de la ville dans cette occasion. Il est seulement à souhaiter que les autres conseillers d'Etat, au moins le plus grand nombre, soient animés du même esprit en cas de besoin.

Quant à ce que vous paraissez tant craindre pour lui, et qui lui causerait, dites-vous, une *peine infinie*, savoir un conflit entre la Seigneurie et la Classe, si jamais telle chose arrivait à l'occasion de ceci, la Compagnie pourrait savoir à qui s'en prendre, et ce ne serait assurément pas la faute de notre frère. Il est d'ailleurs trop décidé contre *l'infinité des peines* pour que cela puisse jamais servir de motif à sa conduite. Le pauvre garçon est bien éloigné de chercher à faire de la peine à qui que ce soit: plût à Dieu qu'on lui voulût autant de bien qu'il en veut à tout le monde! Je ne crois pas que la Compagnie ait un membre plus zélé que lui pour ses véritables intérêts; mais aussi je crois le connaître assez pour pouvoir assurer à l'avance que l'intérêt de la vérité et d'une bonne conscience l'emportera toujours chez lui sur toute autre considération.

Je prévois bien que tout ceci va faire incomparablement plus de bruit dans le public qu'il n'en serait arrivé s'il avait plu à M. Prince de demeurer dans le repos et d'y laisser les autres. Mais entre nous, mon cher frère, pensez-vous que cela même, au fond, soit un si grand mal? On parlera sans doute un peu plus de la religion qu'on n'aurait fait sans cela, et on y pensera peut être aussi un peu plus, ne fût-ce que par curiosité et pour tâcher de se mettre au fait de la question; et cela peut naturellement amener telle réflexion qui serait plus lumineuse et plus salutaire que le meilleur sermon du monde....

.... Je ne vous indique point tout cela, mon cher frère, pour vouloir vous apprendre quelque chose; je suis bien sûr que vous l'avez compris plus en détail et que vous le sentez mieux et peut-être depuis plus longtemps que moi. C'est seulement pour vous amener avec moi à cette conclusion qu'au bout du compte l'éclat qu'a fait, et que pourra faire encore sur ce sujet la prédication de Ferdinand, est un bien

plutôt qu'un mal, et ne peut produire qu'un bon effet pour l'éclaircissement de la vérité, et d'une vérité qui vaut infiniment la peine d'être éclaircie. Supposé qu'avec l'aide de Dieu mon frère sorte bien de là, et que quelque bon avis semblable à celui de Gamaliel soit suivi par la Compagnie, voilà pourtant la porte qui nous sera ouverte à tous. On pourra parler à bouche ouverte. Et de quelles entraves ne seront point débarrassés par là nombre de bons ecclésiastiques qui jusqu'ici se sont cru obligés par prudence de supprimer, de déguiser, ou au moins d'affaiblir par de misérables correctifs une bonne partie, et quelquefois la meilleure partie, de ce qu'ils avaient dans le cœur et dans l'esprit en expliquant la religion! En vérité, encore une fois, la cause d'un tel homme me paraît infiniment respectable pour tous les gens de bien, et même pour ceux qui d'ailleurs penseraient un peu autrement que lui.

.... A propos. Il est bon de vous dire que M. Grellet, de la Chaux-du-Milieu, nous vint voir hier de fort bonne amitié. Cela nous surprit d'autant plus que M. Prince l'avait expressément nommé comme un de ceux qui s'étaient ligués avec lui contre mon frère. Mais quand nous lui en parlâmes, il le nia fortement, et même déclara qu'on ne lui avait jamais proposé telle chose. Nous ne savons comment expliquer cela, car M. G. nous parut être de bonne foi. Mais il y a beaucoup d'apparence que M. Prince, sans l'avoir consulté, avait cru pouvoir compter sur lui, au point de le nommer ainsi sans craindre d'en être dédit. Quoiqu'il en soit, cela ne change rien au fait. Dans la conversation que j'eus avec M. G., il me parut pencher pour la non-éternité des peines, plutôt que pour le sentiment reçu. Au reste, vous saurez que mon frère avait prêché à la Chaux le même sermon qui fait tant de bruit pour avoir été prêché à la Sagne, et que cependant il n'y a pas eu le moindre trouble à la Chaux, parce que M. G. a été plus prudent que M. P.

(Du 4 avril 1758).

.... Nous apprenons tous les jours ici quelques nouveaux traits du zèle *effréné* de M. Prince contre mon frère, mais rien ne m'a tant indigné que ses menées et ses secrètes pratiques avec quelques-uns des paroissiens des Ponts les plus méprisables, et contre qui mon frère a été obligé d'user de quelque sévérité, — pour tâcher de les exciter à se déclarer contre lui et contre sa doctrine, afin de pouvoir dire sans doute en Classe que mon frère a mis le feu dans sa propre paroisse. Mais j'espère qu'il aura à cet égard même un beau démenti.

(Du 11 avril 1758).

.... Il me tarde extrêmement de voir quelle issue aura l'affaire de mon frère, mais de quelque manière que cela tourne, je suis bien sûr au moins qu'il ne fera pas un mauvais rôle, non plus que sa paroisse qui est déterminée à se montrer dans cette occasion en sa faveur. Mais nous pourrons, s'il plaît à Dieu, parler ensemble de tout cela à notre aise dès lundi prochain au soir....

Je n'ai pas craint de multiplier les citations de cette correspondance qui jette un grand jour sur le premier incident du procès. On peut ne pas par-

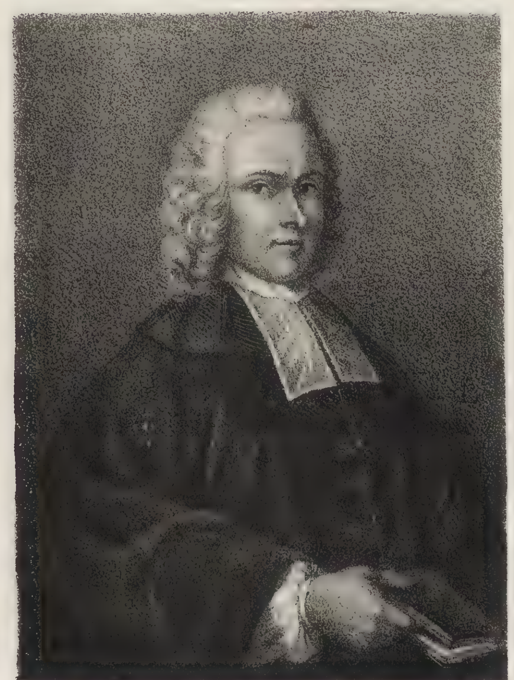
tager l'idée des deux frères que la liberté de la pensée et de la parole, si elle eût été laissée aux pasteurs neuchâtelois à la suite des premières tentatives faites pour la restreindre, eût amené avec elle un développement nouveau dans la vie religieuse. Mais ce qu'il est impossible de méconnaître c'est leur sincérité, l'élévation et le désintéressement de leurs vues, et surtout le caractère profondément chrétien de la tentative de Petitpierre. La Compagnie ferma les yeux sur ce grand côté de la question qui lui fut soumise.

J'ai rapporté [1] ce qui se passa à la générale d'Avril 1758, c'est-à-dire quelques jours seulement après la date de la dernière des lettres ci-dessus : la plainte déposée par Prince contre le pasteur des Ponts, celle du consistoire de la Sagne, ménagée évidemment par le même personnage, et l'arrêt de la Compagnie qui se contenta de recommander la prudence à Petitpierre. J'ai omis seulement de mentionner la déclaration *unanime* de satisfaction donnée à cette occasion par sa paroisse au pasteur menacé. Bien que les registres de la Classe ne mentionnent pas cette pièce, il est évident qu'elle dut avoir un grand effet sur sa première délibération. Il ne pouvait être question de suspendre ou même de censurer un pasteur dont la doctrine et la conduite avaient la pleine et chaleureuse approbation de son troupeau. Le moment n'était pas venu encore où, poussée par les nécessités de la position fausse qu'elle avait eu le malheur de prendre, la Compagnie en vint à trouver chose parfaitement simple d'enlever son pasteur à une communauté dont les corps officiels, aussi bien que l'immense majorité de ses membres, témoignaient *pour lui d'une estime et d'un attachement entiers.*

Petitpierre passa encore une année aux Ponts depuis ce premier arrêt de la Compagnie. Cette année fut paisible, et nous connaissons assez le pasteur pour savoir que la paix ne fut point achetée par lui au prix d'un sacrifice de ses convictions, et de ce qu'il envisageait comme l'accomplissement d'un devoir. Il ne pouvait avoir aucune raison de modifier sa prédication et de dissimuler ses idées les plus chères au milieu d'un troupeau dont il avait toute la confiance. Et la Compagnie, lorsque plus tard, dans un nouveau poste, les accusations se renouvelèrent contre lui, n'aurait eu qu'à se reporter à cette période pour y trouver la règle sûre de sa conduite. Par malheur, c'est précisément ce qui n'eut pas lieu.

Le 2 mai 1759, Petitpierre fut nommé par elle, à l'unanimité, pasteur de la Chaux-de-Fonds. Chose remarquable, ce fut Prince qui prit la plus grande part à cette élection, et cela avec les témoignages les plus vifs d'affection et d'estime pour celui contre lequel il avait montré, un an auparavant, une hos-

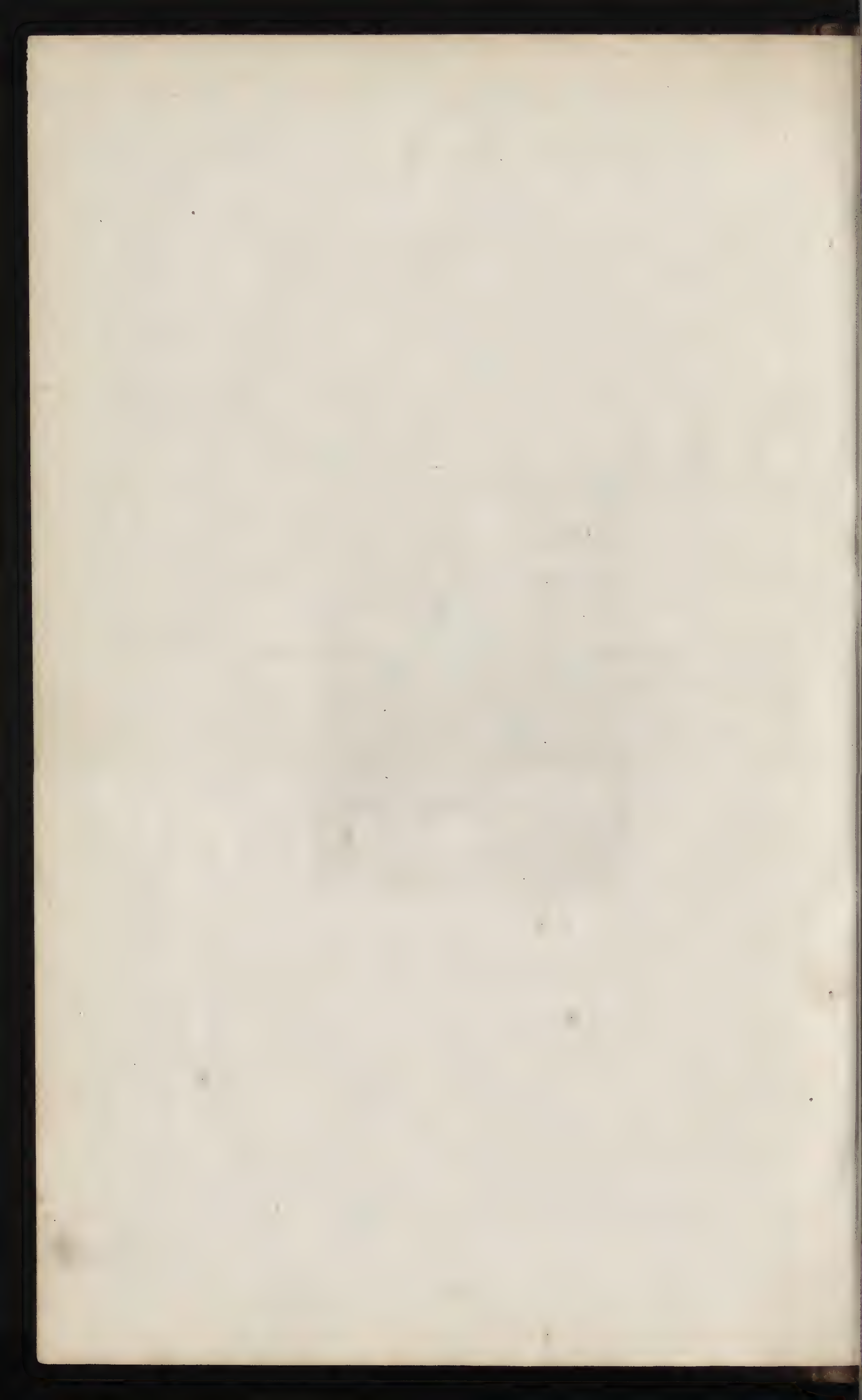
[1] *Musée neuch.* p. 116 et suiv.



F Landry lith.

FERDINAND OLIVIER PETITPIERRE.

1722-1790.



tilité si mal déguisée. On eût dit qu'il saisissait avec empressement la première occasion d'éloigner de lui ce voisin incommode, car je ne veux pas croire qu'il fût guidé dans cette circonstance par un secret instinct qui lui faisait prévoir que, dans la position nouvelle du pasteur Petitpierre, une crise, à courte échéance, était inévitable.

Il y a lieu de s'étonner que la Compagnie elle-même ne l'ait pas pressenti. En plaçant Petitpierre dans cette grande paroisse[1] (l'une des trois les plus considérables du pays), où l'industrie commençait à attirer les gens du dehors, où l'aisance croissante créait des loisirs, au milieu d'un peuple à l'esprit vif et curieux, favorable aux innovations dans tous les domaines, plein de franchise d'ailleurs et de générosité naturelle, mais par cela même accessible aux entraînements et peu favorable aux transactions qu'eût conseillées la prudence, on peut dire qu'elle exposa elle-même le pasteur dont elle connaissait le caractère inflexible et les préoccupations ardentes, aux dangers qui devaient bientôt l'assaillir. Elle aurait dû s'en souvenir plus tard, et ne pas faire expier si vite et si durement à Petitpierre ce qui n'était que la suite de sa propre méprise.

Trois mois après l'avoir nommé pasteur de la Chaux-de-Fonds, elle appelait son frère Henri-David à desservir l'un des postes de la ville. Si l'inverse avait eu lieu, c'est-à-dire que l'aîné des frères fût allé à la Chaux-de-Fonds, tandis que le cadet serait devenu à Neuchâtel le collègue de Louis-Frédéric, il n'est pas téméraire de penser que les troubles de 1760 à 1762, avant-coureurs de ceux qui les suivirent quelques années plus tard, eussent été épargnés au pays, et que Petitpierre n'en eût pas payé les frais. Placé dans un milieu différent, ayant sa tâche déterminée dans l'œuvre collective des pasteurs de la ville, en contact journalier avec d'autres opinions que les siennes, et devant compter avec ses collègues, tandis qu'à la Chaux-de-Fonds il

[1] Cette « *Eglise me paraît formidable*; c'est une multitude qui m'inquiète quand je pense que tout cela est à la charge d'un seul homme, mais Dieu qui l'a mis là l'aidera sûrement, » — écrivait Lisette Petitpierre dès les premiers jours de l'établissement de son frère dans le « grand village. »

Je ne sais si le chiffre exact de la population de la Chaux-de-Fonds, vers 1760, est connu. On peut s'en faire une idée d'après une liste nominative, qui fut dressée à l'occasion des troubles de la non-éternité, par l'ordre du conseil d'Etat, et qui porte à 339 le nombre des *chefs de famille* de la communauté, tant paroissiens que communiers. Il va sans dire que cette liste comprend non-seulement ce qu'on appelait alors le grand et le petit Quartier, c'est-à-dire le village proprement dit, mais tous les hameaux, de la Sombaille à Boinod. — On voit que si la population de la Chaux-de-Fonds était bien loin, assurément, de ce qu'elle est devenue à partir de 1815 et de 1830, elle n'en constituait pas moins, dès lors, une paroisse *formidable*, selon l'expression de Mlle Petitpierre.

était absolument seul et que tous les yeux étaient fixés sur lui, Petitpierre, peut-être, sans abandonner ses convictions, n'aurait pas été jeté dans une situation militante, et contraint pour ainsi dire de tomber du côté vers lequel il penchait. L'idée de le nommer alors pasteur à Neuchâtel était d'ailleurs celle de plusieurs membres de la Classe, celle de Prince lui-même qui le sollicita de se mettre sur les rangs, et terminait la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion en disant que, quoiqu'il pût être « fort fâché de perdre un si bon » voisin, cependant le besoin qu'avait la ville d'être bien pourvue ne l'empê» cherait pas de sacrifier sa satisfaction particulière au sincère désir qu'il avait » de contribuer à la plus grande gloire de notre grand et divin Maître. » Mais il est oiseux de s'arrêter à ces suppositions. Petitpierre resta à la Chaux-de-Fonds, où il était installé depuis trois mois quand eut lieu l'élection du nouveau pasteur de Neuchâtel. Il s'y trouvait depuis une année, lorsque, en mai 1760, les tribulations recommencèrent pour aboutir bientôt au dénouement le plus violent.

(A suivre.)

Ch. Berthoud.

LA CHAUX-DE-FONDS IL Y A 140 ANS

EXTRAITS DU JOURNAL D'ABRAM-LOUIS SANDOL, JUSTICIER ET LIEUTENANT CIVIL, NÉ EN 1712

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE MAI-JUIN 1872

1751

Juin 13. La Justice, renfort, conseil et consistoire, ont été avertis de se rencontrer le dimanche 13 juin 1751 à la salle de M. le maire Tissot au second coup, c'est-à-dire à huit heures du matin. On s'est tous rendu en corps à la cure, où M. Brun, accompagné de M. Prince, nous ont reçus à la porte et sur la rue pour nous faire entrer. On s'est arrangé au cabinet où MM. les ministres nous ont suivis.

Alors M. le maire s'est adressé à M. Prince comme envoyé de Messieurs de la Classe, et il a fait un compliment pour manifester la reconnaissance à laquelle nous sommes fort sensibles, qu'après avoir été si consternés par la mort de M. Sandoz, nous ayons la consolation de le voir aussitôt remplacé par un homme dont la renommée de ses rares talents l'a fait si fort désirer dans ce lieu; qu'on se recommandait toujours aux soins et à la bonté de MM. de la Classe. A quoi M. Prince a répondu au nom et de la part de la Classe et a dit: — Qu'elle aurait toujours soin de pourvoir à tout ce qui pourrait contribuer à l'édification de cette église; mais qu'il ne pouvait nous taire qu'on avait eu

de la peine de trouver un pasteur qui voulût se vouer à venir desservir cette église à cause des grands travaux qu'il y a, et que ce n'était qu'après avoir fort sollicité M. Brun qu'il s'y était rendu.

M. Brun a dit que ne s'attendant pas à cette gracieuse démarche il aurait souhaité pouvoir nous témoigner ce qu'il sent dans le cœur, mais qu'il espère que son ministère parmi nous le démontrera, et il s'est recommandé à l'affection et aux prières de nous tous.

Alors tout le monde est sorti et le maire nous a renvoyés à sa salle et il est rentré avec le ministre à la cure. Quand on a sonné, nous sommes tous allés à l'église et M. le maire y est arrivé quelque temps après suivi de M. Prince et de quatre autres messieurs qui étaient avec M. Brun. Celui-ci est monté en chaire, a pris pour texte Ire Epître aux Corinthiens, chapitre I verset 23. Après la bénédiction il est venu au banc de la Justice et M. Prince a fait un long discours de la part de la Classe qui nous a nommé M. Jean-Henri Brun, pasteur à Engollon depuis environ vingt-trois ans. Dans son discours il a requis la déclaration de M. le maire à l'occasion de l'approbation de Monseigneur le gouverneur; M. le maire a déclaré à haute voix qu'il avait reçu des ordres de Monseigneur le gouverneur agissant au nom de Sa Majesté pour qu'il eût à recevoir et faire reconnaître M. Brun, pasteur à la Chaux-de-Fonds; après quoi M. Prince a continué son discours, et étant fini, a dit qu'il voulait faire place pour que la Communauté pût délibérer sur sa réception.

Les deux pasteurs et leur suite sont sortis accompagnés de M. le greffier et du justicier Courvoisier; après la rentrée de ces deux derniers, M. le maire a demandé de faire l'ouverture et il a dit: — Que nous ne pouvions que rendre grâce à Dieu et remercier MM. de la Classe du choix qu'ils ont fait de M. Brun. Ensuite on a demandé l'avis de ceux qui ont le serment de la Communauté, leur demandant s'ils avaient quelque chose à dire. Personne n'ayant répondu, on a fait lever les mains à ceux qui sont du sentiment de la Justice. Tous ont levé la main et pour la contre-épreuve il n'y a eu personne. On a donc fait rentrer MM. les ministres et leur suite, et M. le maire leur a communiqué le résultat de l'approbation de voix unanime. M. Prince là-dessus a adressé une exhortation à M. Brun et une à la Communauté. M. le maire, au nom de Sa Majesté, a mis M. Brun en possession des bénéfices temporels et de tous les revenus attachés à la cure. Le lieutenant a fait un compliment à M. le pasteur qui y a répondu, et l'assemblée a été congédiée.

Il y a eu dîner commandé chez Mme Humbert pour MM. les ministres, et pour leur tenir compagnie il y a eu M. le maire et son lieutenant le conseiller Robert, J.-F. Courvoisier et un des gouverneurs.

Le dimanche suivant on a arrêté la Communauté pour résoudre la manière

de remuer le ménage de M. Brun, d'Engollon chez nous; il fallait douze chars à deux chevaux. Les chefs de quartiers et gouverneurs se sont rassemblés après le sermon du soir chez M. le maire, on a fait une liste, il s'en est trouvé soixante-trois qui avaient des chevaux propres à cela; et on a délibéré qu'on accorderait à chacun d'eux trente batz pour un char à deux chevaux et que cela leur servirait d'une corvée, chacun doit porter le foin et l'avoine. Les chefs de quartiers devaient voir chez les particuliers jusqu'à la concurrence dedouze chars. Ils sont partis le jeudi 24 juin et revenus le 25.

1752

Septembre 5. M. le maire Tissot m'a appelé chez lui par le sautier et il m'a ordonné de commander des personnes pour charger la boue qui est au milieu du village sur les chars de M. Gagnebin qui la veut voiturer. Commandé Jean-Jaques Veuve, Ab. Sandoz, sellier, Ab. Droz, horloger, David Othenin-Girard, cordonnier, et D[l] Dubois, fils du maréchal; le premier n'y est pas venu mais les autres y ont été, cela leur servira d'un tour de routes. Acheté un chardonneret pour 7 creutz.

Novembre 30. Allé au Val-de-Ruz à cheval; j'ai porté la Bible de M. Osterwald à Théodore Ducommun pour la relier en peau de mouton, 42 batz. J'ai repris les trois volumes supplémentaires de *Morery* qu'il a cartonnés, payé 21 batz, et 2 batz pour un *Traité de l'Excellence de la Religion.* J'ai mis mon cheval chez le conseiller Tripet. Logé aux Hauts-Geneveys.

1753

Février 18. Partis de bon matin pour Neuchâtel à cause de notre procès; arrivés à 9 heures, allés à l'église du château où M. de Luze a prêché sur ces paroles : « Le larron fera une entière restitution. » Fait plusieurs visites, et ensuite au Temple neuf où M. Ramus a prêché sur ces paroles : « Aimez vos ennemis. » Après, nous sommes allés chez M. le chancelier où nous l'avons bien informé.

Août 12. M. le maire m'a fait avertir par le sautier de me rencontrer chez lui avec le manteau; j'y ai trouvé le cousin Nicolet en même équipage; c'était pour aller conduire au temple MM. les délégués du Roi pour la délimitation de l'évêché de Bâle, ce sont : M. le conseiller de Marval et M. Martinet, procureur de Valangin, puis M. le receveur Guyenet qui logent chez M[me] Humbert.

Nous avons suivi M. le maire accompagné du sautier et nous sommes venus en cérémonie à l'église. Au sortir, ces messieurs n'ont pas voulu nous permettre de les accompagner que quelques pas et ils nous ont invités avec instance à dîner avec eux, ce que nous avons accepté. Après avoir dîné copieusement, M. de Marval a rendu une visite à M. Brun, pasteur. Ensuite nous avons été sur le pont chez Jaquet-Droz voir sa pendule commencée; Jaquet-Droz a fait honnêteté de vin et collation et nous sommes revenus chez Mme Humbert où nous avons fait nos adieux.

18. Revue major. Pierre-H. Droz, de la Maison neuve, a été fait capitaine-lieutenant, Frédéric-Robert dit-chez-Verron sous-lieutenant, et Dl Humbert-Droz, enseigne surnuméraire. On a exercé au tir par pelotons. J'ai acheté une perruque à queue de Bringuet pour 35 batz. Comme j'allais acheter une bourse pour y mettre, j'ai vu bien du monde au village où il y avait une difficulté dans la foule entre les fils de Guillaume Dubois et les fils du capitaine Jacob Courvoisier-Voisin. J'ai vu les deux aînés qui se tenaient, et Rodolphe Sandoz s'est approché et a donné un coup de canne sur la tête d'Abram Courvoisier. M. le maire était à sa fenêtre qui regardait le tumulte.

23. J'ai fauché le regain jusqu'à midi. M. le conseiller Chaillet et sa dame, Mme la chancelière de Neuchâtel, M. le maire et madame sont venus nous rendre une visite, puis ils sont allés chez Jaquet-Droz où ma femme et moi les avons accompagnés.

24. Promenade à la verrerie avec la compagnie ci-dessus en trois chars. Mme la mairesse et Mme du Bois avaient envoyé des fournitures pour dîner qu'on a prises sur le radeau après avoir dételé les chevaux. On a examiné la fabrication pendant environ une heure et demie; on a fait faire des tasses, des écritoires et des godets qu'on nous a apportés à la Maison-Monsieur pendant que nous mangions le poisson et le jambon qu'on nous avait cuits pendant notre course. J'ai payé la dépense à la veuve Delachaux, cabaretière: tant pour gens que pour les chevaux, elle s'est montée à 74 batz, savoir: vin 26, pain 6, fromage 12, chevaux 14 batz, jambon 8 batz, sauce et cuire le poisson 8 batz. J'ai donné deux écus neufs. On a repassé chez Huguenin qui nous ont reçus fort poliment avec thé et collation, vin et symphonie, après quoi on est tous venu descendre chez M. du Bois qui nous ont donné un souper splendide et bien servi.

25. Toute la compagnie est venue déjeuner chez nous et après nous les avons accompagnés jusques sur la montagne en char et à cheval.

1754

Février 18. Visite de l'école de David Jacot, où il y avait quinze enfants. Nous y étions M. le ministre, M. le maire, justicier capitaine Robert, Joseph Nicolet et moi. Du peuple, il y avait P.-H. Droz, horloger, et J.-P. Droz dit Busset, gouverneur. Nous avons eu tous satisfaction et contentement des enseignements que le maître a donnés ; cependant, après la visite et suivant la pratique, nous nous sommes tous rendus au temple pour voir ce qu'il y avait à dire. Chacun a opiné suivant son avis à la louange de l'éducation, mais sur quelques points particuliers touchant les fonctions du maître et sur sa conduite, il lui fut fait de fortes exhortations, desquelles il a remercié et promis qu'il en profiterait. Ensuite M. Brun a proposé que, comme Rochat tenait ici une école, il conviendrait d'aller aussi la visiter. On s'y est tous rendu à trois heures, et il a fait l'école comme d'ordinaire ; on a été très-satisfait et de la manière d'enseigner, et des lumières et du savoir des enfants. Le capitaine Robert, Joseph Nicolet, Pierre Droz et moi sommes venus raisonner des écoles chez le jeune Sautier. Dépensé 3 ½ batz.

Septembre 30. Sorti à six heures de Valangin pour aller assister à l'installation de Monseigneur le gouverneur Milord Maréchal. J'ai déjeuné chez M. Sinet de thé et café. Nous nous sommes mis à la suite du Conseil pour entrer au château à dix heures en cortége. Les grenadiers bordaient la haie. Après que la bourgeoisie du Landeron a été entrée, on a fermé la porte du grand poêle et alors M. Brun d'Oleires, président du Conseil d'Etat, a expliqué le but de la convocation des corps et il a nommé une députation pour introduire Milord Maréchal. La députation, composée de conseillers, de maires et de procureurs est sortie à travers la foule et au milieu de la haie des sautiers. Rentrés avec Monseigneur, ils l'ont conduit sur le parapet de la salle où M. le président l'a fait seoir et a exhibé la patente du roi dont il a fait lecture et demandé l'avis de MM. les conseillers d'Etat, qui, interpellés nom par nom, ont approuvé par un inclinabo. Monseigneur s'est levé pour prononcer la formule du serment que M. le président lui a prêté en lui faisant lever les doigts. Puis on lui a remis le sceptre et pris séance. Le président a fait un discours auquel Monseigneur a répondu, et le procureur général a congédié l'assemblée. Nous nous sommes joints au Conseil pour passer au pied de l'estrade et faire notre révérence, puis nous sommes descendus en cortége jusqu'aux XIII Cantons ; nous sommes allés dîner chez M. Sinet, où nous étions invités. Il y avait MM. Debely, Rossel, d'Auvernier, Gaudot, de Cormondrèche, Ab. Du-

Bois et M. Quant, qui avaient demandé l'appartement de M. Sinet pour y dîner entre eux; on s'y est tous réunis pour dîner par un ambigu plus agréable que somptueux, et on s'y est bien diverti. Courvoisier et son fils le proposant me sont venus chercher après dîner pour aller au bord du lac où on tirait du canon pour les santés avec dix pièces de campagne. Nous sommes venus souper à Valangin et retournés à la maison à cheval par un charmant clair de lune.

Décembre 13. Une compagnie de contrebandiers à cheval et armés, au nombre de 91, sont arrivés sur le soir. M. le maire a fait assembler des justiciers pour les consulter sur ce qu'il y avait à faire, vu un mandement qui ordonne de les désarmer lorsqu'il en passera. M. le maire a aussi donné ordre aux capitaines de commander des soldats armés pour veiller à la conservation du lieu; il s'en est trouvé environ 70 qui ont passé la nuit au corps de garde et la Justice était chez M. le maire au nombre de cinq. Environ 5 heures du matin, M. le maire a fait venir MM. les capitaines pour délibérer avec la Justice. Ils ont trouvé qu'il n'était pas convenable de hasarder une bataille pour les désarmer, non plus que de montrer aucun de nos soldats, à moins que les contrebandiers commettent quelque hostilité. Je suis parti de chez M. le maire vers six heures du matin.

14. Je suis allé avec le cousin Nicolet chez Mme Humbert, où les contrebandiers étaient à dîner. Bu une bouteille à la table des chefs, avec qui nous nous sommes entretenus fort agréablement. Ensuite a paru le sieur Mandrin qui a donné ses ordres à sa troupe pour partir.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

IV.

Ce fut dans l'assemblée de la Compagnie du 8 mai 1760, que commença contre Petitpierre la triste procédure dont je vais rendre compte. Cette procédure ne le prit pas au dépourvu. Quelques jours auparavant, lorsque l'un de ses paroissiens et de ses meilleurs amis, Jaquet-Droz, l'illustre artiste, le fit avertir du *complot* dont le pasteur Prince était l'âme, Petitpierre, déjà informé de ce qui se préparait, se trouvait à Neuchâtel, et s'efforçait, en attendant la réunion de la Classe où le premier coup devait être porté contre lui, de le parer à l'avance en faisant connaître à ses collègues l'état réel des choses. Ce premier coup ne semblait pas bien redoutable. Douze particuliers, qui n'étaient pas même tous de la Chaux-de-Fonds, adressèrent une supplique à la Compagnie pour se plaindre des progrès que faisait dans la paroisse la doctrine de la non-éternité des peines, et des divisions qu'elle entraînait dans les familles, au grand scandale des *Etats voisins*, et principalement des catholiques surpris du peu d'uniformité de sentiments qui règne parmi les réformés. Les douze, dans un langage étrange, invitaient la Compagnie à prendre des mesures contre ces « catéchismes d'idées particulières, » et demandaient

que la jeunesse continuât à être instruite comme elle l'a été « depuis longtemps par la bienheureuse réformation. » Ils ne parlaient d'ailleurs qu'avec respect de la personne de leur pasteur « qui se rend recommandable par tant d'endroits, » mais voyant que celui-ci se refuse à donner une réponse (?) qui les aurait dispensés « d'attédier ce vénérable Corps, » ils viennent le supplier de rétablir la paix. — Si, comme il est impossible de ne pas l'admettre, le pasteur Prince et ses parents de la Chaux-de-Fonds avaient inspiré cette pièce, le premier s'était bien gardé d'y mettre la main, comme il l'avait fait deux ans auparavant pour la requête de son consistoire adressée à la Compagnie dans le même objet.

A l'accusation portée ainsi contre Petitpierre, le corps de justice tout entier de la Chaux-de-Fonds et le conseil de la commune, répondirent par une apologie chaleureuse du pasteur, exprimant leur indignation des démarches faites sans l'aveu de la communauté contre une personne aussi « recommandable par la doctrine qu'elle nous a prêchée que par son grand zèle » et dont la privation ne pourrait être pour la paroisse que le sujet d'une profonde douleur.

Ces deux pièces furent lues en Compagnie. Petitpierre, interrogé par le doyen (M. R. Le Chambrier, pasteur à Couvet), en appela à l'arrêt rendu par la Classe en mai 1758, arrêt qui, sans lui ordonner le silence, lui enjoignait une prudence à laquelle il croyait être demeuré fidèle. Il fit ressortir en quelques mots le contraste entre une plainte déposée par une douzaine de particuliers, et le langage des corps officiels de la Chaux-de-Fonds, ajoutant qu'il croyait être sûr que le collége de ses anciens partageait les sentiments de ces derniers. Il termina en offrant de prouver juridiquement la part qu'avait prise son collègue de la Sagne à la démarche des douze [1]. Prince se défendit avec violence contre cette accusation, affirmant n'être pour rien dans ce qui s'était passé, et, d'autre part, ce qui semble tout à fait contradictoire, en appelant, pour justifier sa conduite, à sa qualité de juré du colloque, et à son zèle pour l'honneur de la Compagnie et la religion elle-même.

[1] L'un d'entre eux, A.-L du Commun dit Véron, adressa trois mois plus tard au doyen de la Compagnie la demande respectueuse mais instante d'effacer sa signature de la requête contre le pasteur, « m'y étant laissé induire par les divers faux rapports qu'on m'avait faits de lui ; — mais ayant reconnu dès lors que les accusations qu'on lui imputait *et qui en avaient fait signer*, étaient sans fondement et calomnieuses, je n'ai pu garder le silence, etc. » Cette lettre que mentionne le Mémoire de la Compagnie, mais qui n'y figure pas à la suite de la requête des douze, comme l'exigeait la plus simple délicatesse de rapporteur, fait d'autant plus honneur au signataire qu'elle fut écrite à la fin de juillet, lorsque les efforts des ennemis acharnés de Petitpierre, encouragés par la connivence de la Classe, avaient singulièrement accru à la Chaux-de-Fonds le nombre des adversaires du pasteur.

Il semble que si la Compagnie avait eu pleine confiance dans le langage de Prince, elle l'aurait laissé prendre part, ainsi que les pasteurs qui lui étaient apparentés, à la délibération qui suivit, et qui n'avait d'autre objet que la plainte des douze. Il n'en fut rien pourtant. Elle invita Prince et ses cinq parents, en recommandant au premier de modérer son zèle, à faire place en même temps que Petitpierre et ses frères, obéissant ainsi à un scrupule qu'elle ne montra plus dans la suite de cette affaire, et reconnaissant implicitement l'hostilité de Prince contre son collègue. Et dans son arrêt elle exhorta les deux pasteurs à la prudence et à la charité, demandant à Petitpierre de s'engager « à garder désormais le silence sur la matière de la non-éternité des peines, dans ses sermons, dans ses conversations particulières, et dans l'instruction tant des catéchumènes que des enfants, se réservant, s'il ne se conforme pas à ses désirs à cet égard, de recourir à d'autres voies plus efficaces. » Elle lui donnait d'ailleurs un mois pour *se réfléchir* sur la soumission qu'elle exigeait de lui, et qui était d'autant plus naturelle à ses yeux qu'elle ne lui demandait « que ce que tous ses membres s'engagent dès aujourd'hui à faire pareillement. »

Cet ordre de silence absolu parut sans doute à la Compagnie le moyen le plus efficace de rétablir la paix : la paix et le silence sont volontiers même chose pour un corps ecclésiastique. Il faut se reporter aux idées et aux préjugés du temps pour ne pas voir un abus d'autorité dans cette injonction relativement à la prédication et à l'enseignement de la jeunesse. Mais enjoindre le silence sur le point controversé, jusque dans les conversations particulières, c'était entreprendre sur la vie intime, et sur les relations les plus sacrées du pasteur avec les membres de son troupeau. Résultat des menées d'un petit nombre de personnes, donnant raison à quelques particuliers sans mandat contre les corps officiels d'une communauté tout entière, stipulant enfin (apparemment dans le but de sauvegarder la dignité du pasteur en cause) un engagement facile pour l'immense majorité des membres du corps ecclésiastique, tandis qu'il devait peser d'un poids insupportable sur la conscience de Petitpierre, cet arrêt, vicieux dans son origine comme dans sa teneur même, ne pouvait produire que des résultats fâcheux. Au lieu de chercher dans un domaine supérieur la solution du conflit, la Compagnie crut le trouver dans l'exercice commode de sa souveraineté. Elle en fut punie par son triomphe même.

Petitpierre, retiré chez un de ses frères à Neuchâtel, y passa tout entier ce mois de mai qui lui avait été donné pour *se réfléchir*. Absorbé par la composition du mémoire apologique qu'il voulait présenter en Classe à la générale de juin, plein d'espoir encore dans le succès d'une cause étroitement liée pour lui

à celle du christianisme même, sachant qu'il régnait à la Chaux-de-Fonds une tranquillité parfaite que la démarche faite contre lui avait pu seule troubler un instant, et recevant de ses paroissiens des témoignages touchants de sympathie, il vécut heureux pendant ces semaines d'attente, dernière période de paix qu'il lui fut donné de passer dans son pays avant l'heure de l'exil. Cette paix ne lui venait pas seulement du sentiment de la justice de sa cause, mais surtout de celui d'une communion profonde avec Dieu. Il écrivait à sa sœur, restée à la Chaux-de-Fonds avec ses vieux parents (23 mai) : « Dieu veuille répandre de plus en plus dans tous les cœurs son esprit de paix, de charité et de support, son esprit de sagesse et de douceur sans lequel nous ne sommes pas chrétiens, afin que nous puissions nous aider mutuellement dans la recherche de la vérité qui est selon la piété, et nous unir toujours plus étroitement entre nous et avec Dieu par Jésus-Christ! Du reste, j'ai tous les jours meilleure espérance de l'issue de mon affaire. J'espère que Dieu y mettra sa bonne et puissante main, et je m'abandonne à lui de tout mon cœur et avec confiance. Continuez tous à en faire autant, et vous aurez avec moi sujet de le bénir. Ps. XXXVII, 5. » — Et quelques jours plus tard, en envoyant les deux premiers cahiers de son mémoire, « que personne absolument ne verra que gens sûrs et choisis, » il ajoute : « J'espère que tout ira bien et que je serai renvoyé à mes fonctions paisiblement comme en 1758; mais, à tout événement, qu'on ait du courage au moins et qu'on s'attende à Dieu. »

L'assemblée du 4 juin trompa à tous les points de vue l'espoir de Petitpierre. Sous prétexte que la lecture d'un mémoire en Classe était une innovation, et que la Compagnie ne pouvait être informée que de vive voix, elle se refusa d'abord à entendre son apologie ; quelques-uns de ses membres lui rappelèrent pourtant qu'elle avait patiemment écouté naguère la lecture d'un mémoire sur l'exploitation rurale d'un domaine de cure, et ce précédent décida pour Petitpierre. Ce ne fut pas non plus sans peine qu'avant de lui donner la parole elle se décida à entendre la lecture d'une représentation du collége des anciens de la Chaux-de-Fonds (dix sur douze). Les membres de ce corps, qu'on peut bien nommer ecclésiastique, protestaient de toutes leurs forces contre les plaintes indiscrètes « qu'un petit nombre de particuliers de ce lieu ont osé présenter à la V. C. sur les fonctions pastorales de M. Petitpierre, notre très digne et honoré pasteur. » — « Il ne nous a rien enseigné ni prêché que conformément à l'Ecriture Sainte, la pureté de sa doctrine ayant constamment été accompagnée d'une conduite exemplaire, *d'un zèle discret et prudent*, d'une piété édifiante, joint aux soins infatigables qu'il se donne pour l'instruction de la jeunesse, ensorte que nous avons de très justes sujets d'actions de grâce envers Dieu et la V. C. de l'avoir donné pour pas-

teur à ce nombreux troupeau.... » — On a peine à comprendre que la Compagnie, après avoir admis si facilement la plainte de douze inconnus au sujet des prétendus troubles de la Chaux-de-Fonds, ait fait difficulté d'entendre la réclamation d'un consistoire presque tout entier, c'est-à-dire d'hommes en contact habituel avec leur pasteur comme avec leurs concitoyens, et mieux placés que tous autres pour l'édifier sur le véritable état de la paroisse. Chose singulière, les registres de la Compagnie ne font pas même mention de cette pièce importante, qui a cependant été recueillie parmi les documents du procès dans le *Mémoire* publié plus tard par la Classe elle-même.

L'*Apologie*, publiée aussi plus tard, est fort peu connue parmi nous, bien qu'il en existe encore de nombreux exemplaires [1]. Petitpierre établit dans cet écrit, avec une grande abondance de preuves, uniquement tirées de la Bible, et un sérieux de conviction, une candeur d'accent, qui s'imposent dès les premières pages, la doctrine qui lui était reprochée, et il résume cette portion préliminaire de son mémoire par ces paroles :

« Voilà les divers fondements qui se réunissent à appuyer ma ferme croyance de la non-éternité des peines. Je ne saurais avoir ni de plus solides fondements, ni en plus grand nombre. L'Ecriture n'enseigne pas le contraire. Elle enseigne même, et négativement et positivement, cette non-éternité. Elle le fait fortement et fréquemment, et enfin toutes les vérités qu'elle enseigne d'ailleurs, se trouvent avoir une liaison indissoluble avec cette non-éternité. »

Arrivé là, Petitpierre cherche à établir l'obligation où il se trouve d'annoncer sa doctrine.

C'est ici, Messieurs mes très honorés pères et frères, que je vais vous découvrir sincèrement et en la présence de Dieu, l'état de ma conscience, le combat violent qui s'y passe, afin que vous puissiez, en bons pères et en bons frères, me départir des conseils et des directions charitables, aussi bien que les consolations dont j'ai besoin dans l'état de perplexité où se trouve mon âme. D'un côté, je vois quelques-uns de mes paroissiens, pour lesquels comme pour tous les autres je serais prêt à donner ma vie, si cela pouvait contribuer à leur salut, je vois, dis-je, ces parois-

[1] *Apologie de M. Petitpierre, past. de l'Egl. de la Chaux-de-Fonds, lue en Classe le 4 juin* 1760, *suivie d'une courte histoire de ses démêlés avec la Classe, à laquelle on a joint quelques réflexions.* 1 vol. in-12. s. l. MLCCLX. — L'Apologie seule (80 pages environ) est de Petitpierre, qui n'a pas mis la main à l'*histoire abrégée des démêlés*, etc., œuvre, selon toute apparence, de Ferd. Osterwald. — Le volume fut imprimé à Bienne chez Heilmann, et publié dans le courant du mois d'octobre. On verra plus tard à quelle série de mesures de police, à Neuchâtel, en Suisse et en France, fut exposé ce livre, l'un des plus innocents qui soient sortis de presse depuis l'invention de l'imprimerie.

siens mécontents de mon ministère, à cause d'une doctrine qu'ils ne peuvent encore goûter. De plus je vois une respectable Compagnie de pasteurs qui veille pour le bien et la tranquillité des Eglises, qui craint l'aigreur et le ferment des disputes, et qui voudrait procurer et assurer la paix par un prudent silence sur cette matière. Je tiens par les liens les plus sacrés et à ces paroissiens et à cette Compagnie. Serais-je assez malheureux pour méconnaître les obligations que cela m'impose de rechercher la paix et de concourir de tout mon cœur à tous les moyens possibles qui pourront l'assurer et la cimenter? Ah! plut à Dieu que le silence, le silence absolu fût un moyen praticable pour moi! Je n'attendrais pas assurément pour me l'imposer, l'intervention de votre autorité. Une autorité infiniment supérieure, l'autorité divine, m'en ferait une loi sacrée: je m'y soumettrais avec joie, Dieu le sait. Mais Dieu sait aussi que c'est son autorité même qui me retient, en m'imposant l'obligation d'annoncer fidèlement cette doctrine sous peine d'encourir sa condamnation et de perdre mon âme.

Cette obligation se fonde pour lui sur celle d'annoncer fidèlement la Parole divine, et de veiller sur les âmes qui lui sont confiées. Cette portion de l'Apologie, toute scripturaire d'ailleurs, est la plus pressante de l'ouvrage. C'est au nom des progrès *effrayants* de l'incrédulité qui décrie le christianisme précisément « par l'endroit des tourments sans fin ; » au nom des illusions funestes et de la corruption profonde qui endorment dans une sécurité fatale les croyants eux-mêmes qui reçoivent cette doctrine, avec tout le reste de la religion, sans intelligence et sans examen; au nom de tant d'âmes qui en sentent les étranges difficultés, tout en la croyant vraie, qui regardent néanmoins la religion comme divine et ont pour elle un fond d'amour et de respect, c'est au nom de leurs doutes, de leurs cruelles peines d'esprit, qu'il cherche à établir la légitimité de la conception particulière qu'on lui reproche de répandre. On sent ici, à l'émotion de ses paroles, qu'il s'agit des expériences les plus douloureuses, mais aussi les plus consolantes de son ministère.

Je sais, continue-t-il, les bons et heureux effets que produit sur de telles âmes la connaissance de la non-éternité des peines. Délivrées de leurs cruelles perplexités, elles éprouvent la plus vive et la plus douce joie, de l'ouverture et de l'intelligence dans la religion, du goût et du plaisir à lire la Parole de Dieu, et un très considérable accroissement dans la piété, la charité et la crainte de Dieu. Et je saurai que tant d'âmes sont exposées aux divers dangers soit de l'incrédulité, soit des illusions presque aussi funestes, soit des perplexités qui leur rendent la religion presque inutile; je saurai que ces dangers sont capables d'anéantir presque entièrement pour ces âmes la divine efficace de la lumière évangélique; je saurai que Dieu me redemandera compte de toutes les âmes qui périront par ma faute...; je saurai tout cela en ma conscience, et je garderais un silence criminel sous prétexte seulement que dans le grand nombre il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent goûter ma doctrine.... gens, hélas! desquels je sais... que tous ensemble ils répondront

bien à Dieu, chacun d'eux pour lui-même, mais qu'ils ne répondront point pour moi et pour mon âme, et qu'ils ne me préserveront pas de la condamnation ! Ah! Messieurs, *une seule chose est nécessaire* pour moi, c'est *d'éviter la colère à venir*, et de sauver mon âme, et pour cet effet de veiller fidèlement sur les âmes dont le salut m'est confié.

Petitpierre en appelle encore à la sanction redoutable du serment, sous laquelle est placée l'obligation qui pèse sur lui. Ce serment lui « ayant été prêté dans cette Compagnie et sous son autorité, » l'obligation qu'il lui impose, lui est imposée par la Compagnie elle-même. Les termes de ce serment sont exprès : *Avancer l'honneur et la gloire de Dieu avant toutes choses ; exposer sa vie, corps et biens, s'il est requis, pour maintenir sa Parole.* Si, par un autre article du même serment, chaque ecclésiastique s'engage à *être unis par ensemble en la doctrine de piété*, il va de soi qu'il ne peut s'agir ici que d'une conformité de doctrine dans les points reconnus comme essentiels à l'Evangile, et, pour tout le reste du support fraternel que l'Evangile bien compris ne peut manquer de produire.

De cette obligation, ainsi établie sur la base inébranlable de la Parole divine, interprétée par la conscience chrétienne, Petitpierre déduit un droit qu'il ne craint pas d'appeler divin, parce que l'obligation dont il dérive est divine elle-même.

Quand je dis un droit divin, j'entends que c'est un droit auquel je ne dois jamais renoncer, et dont je ne dois jamais me dévêtir, aussi longtemps que j'exercerai le saint ministère et pour quelque considération que ce puisse être, ne pouvant consentir à la perte de ce droit sans secouer le joug de l'obligation divine qui me le confère nécessairement.

Aussi quand ce droit ou cette liberté de suivre ma conscience dans mes fonctions, me fut contesté par devant vous en mai 1758, vous ne me l'avez pas ôté, ce droit, puisqu'après que je l'eus défendu avec autant de liberté que de respect, ayant protesté que *je m'étais cru obligé et que je me croyais encore obligé en conscience de prêcher cette doctrine...*, vous ne me fîtes point de défense qui aurait anéanti ce droit, mais vous vous contentâtes suivant l'esprit de support et de liberté évangélique qui vous anime..., et qui est si digne d'un clergé protestant, suivant cet esprit, dis-je, vous vous contentâtes d'empêcher l'abus que j'aurais pu faire de ce droit par imprudence, *en improuvant que j'eusse insisté aussi particulièrement sur cette doctrine que je l'avais fait dans mon Eglise, et surtout dans des Eglises étrangères, et en m'exhortant très sérieusement à ne plus le faire dans la suite, et à user de toute la prudence et de toute la circonspection dont je serais capable*, etc. Voilà donc un arrêt que la sagesse même a dicté, qui prévient et empêche l'abus d'un droit d'ailleurs sacré, sans en interdire l'usage et l'exercice légitime et indispensable.

C'est, Messieurs, mes très honorés pères et frères, cet arrêt que je réclame au-

jourd'hui, en défendant le droit qu'il ne m'a pas ôté, et qui ne peut m'être ôté aujourd'hui, par cette raison décisive *que j'ai usé et non abusé de ce droit.*

Il le prouve par la tranquillité profonde qui a régné dans la paroisse des Ponts, avant et depuis la date de mai 1758, et par la satisfaction de sa doctrine et de son ministère dont témoigne la déclaration des corps officiels de la Chaux-de-Fonds, qui oblige à présumer la satisfaction de la communauté même, aussi longtemps qu'on n'a pas des preuves authentiques du contraire, soit en interrogeant le consistoire, soit par une visite d'Eglise.

Ce contentement de mon Eglise a d'autant plus de force pour prouver l'usage innocent et légitime que j'ai fait de la liberté de suivre ma conscience, que cette Eglise était généralement prévenue contre moi lorsque j'y fus établi pasteur en mai de l'année dernière 1759, ne me connaissant que sur des bruits et des rapports peu exacts, et que, sans pécher jamais contre la candeur et la fidélité à suivre ma conscience, je n'ai pas laissé de surmonter cette prévention générale [1].

Petitpierre invoque ici la notoriété publique. Ce passage est important.

Il est notoire que jamais je ne combats, dans aucune de mes fonctions, la doctrine de l'éternité des peines, que je ne parle jamais de ma croyance à cet égard qu'à ceux qui me prient les premiers de m'en expliquer, que jamais je ne demande à personne ce qu'il pense là-dessus, pas même à ceux qui m'ont consulté, mais que je me borne à l'exercice le plus étroit de la liberté de dire toujours la vérité en ce point, non seulement avec candeur, mais aussi dans un esprit de prudence, de charité et de paix.

Après cette déclaration, vraiment décisive de la part d'un homme dont la droiture n'a jamais été suspectée, Petitpierre réfute les objections que quelques-uns de ses collègues lui avaient faites dans le particulier contre le droit qu'il réclamait d'annoncer sa doctrine [2]. Cette réfutation clôt la première par-

[1] Il est à peine besoin de faire remarquer ici une preuve nouvelle de l'imprudence que commit la Compagnie en nommant Petitpierre pasteur à la Chaux-de-Fonds.

[2] Voici, en résumé, ces objections, et la réponse de Petitpierre.

Si quelqu'un prétendait trouver dans l'Ecriture une doctrine destituée de fondement, et pernicieuse à la foi et à la sainteté, et qu'il prétendît en conscience être obligé à l'enseigner, faudrait-il le laisser faire ? — Non, et si vous pouviez être sûrs qu'il en est ainsi de la mienne, votre devoir, après avoir cherché à éclairer ma conscience, serait d'agir contre moi par des défenses expresses, et même par l'interdiction.

Mais cette doctrine n'est pas fondamentale, car si elle était fondamentale et vraie en même temps, il s'ensuivrait que celle de l'éternité des peines est une erreur fondamentale. — Cette erreur n'est pas fondamentale, quand on y est *de bonne foi.* Mais quand on se défie des raisons qu'on allègue pour l'éternité des peines, qu'on entrevoit quelques-

tie de son *Apologie*, de beaucoup la plus étendue. La seconde partie porte sur la *plainte* faite contre lui, et est infiniment plus courte, comme s'il eût craint de donner trop de développements à ce qu'il y avait de personnel dans une cause qu'il n'avait pas tenu à lui de maintenir sur le terrain purement religieux. Mais si elle est courte, cette dernière partie de l'*Apologie* n'en est que plus catégorique. Après avoir marqué d'un mot la distance entre le petit nombre des signataires de la plainte, et celui des seize cents communiants de sa paroisse, il s'engage simplement, si la Compagnie l'y autorise, à faire la

unes des conséquences terribles auxquelles elle conduit, et qu'on ne fait pas ce qu'on pourrait faire pour découvrir la vérité, l'erreur où l'on se trouve est coupable, et plus ou moins fondamentale à proportion qu'on a plus d'éloignement pour la vérité.

Mais la doctrine de la non-éternité est contraire à celle des Eglises réformées. — Ceci ne prouve rien pour sa vérité ou sa fausseté ; les réformateurs n'étaient pas infaillibles ; la théologie de M. Osterwald a retranché plusieurs des doctrines de celle de Calvin ; éliminer aujourd'hui une erreur, quand on la reconnaît pour telle, ce n'est pas contredire la réformation, mais la continuer.

Mais vous appartient-il de vous comparer aux réformateurs ? — Je n'aurais pas pensé de moi-même à cette objection, mais elle m'a été faite. Me comparer à eux, au point de vue de la capacité, ou parce que je combats une erreur opposée à ma croyance, serait le fait d'une présomption insupportable ; seulement qu'il me soit permis de dire que je puise la connaissance de la religion à la même source qu'eux, savoir dans la Parole de Dieu, que l'obligation divine d'être un fidèle ministre de cette Parole m'est imposée comme à eux, et que, comme eux, je réclame le droit d'annoncer cette Parole en liberté de conscience.

Mais votre doctrine est nouvelle.... — Si elle est vraie sur les fondements que j'ai indiqués, elle est plus ancienne que l'erreur contraire, puisque c'est la doctrine de la Parole de Dieu ; d'ailleurs elle a été celle de plusieurs Pères, depuis Justin Martyr jusqu'à ces *Docteurs miséricordieux* dont parle S[t]-Augustin ; si la nouveauté d'une doctrine suffisait pour la faire condamner, jamais l'erreur, une fois établie, ne pourrait faire place à la vérité ; enfin, il n'est pas exact de prétendre qu'elle soit absolument nouvelle parmi les réformés : un docteur et professeur d'Oxford, Thomas Burnet, l'établit expressément dans son traité *De statu mortuorum et resurgentium*, traduit en français par un ministre de l'Eglise anglicane, et l'on pourrait citer d'autres noms.

Enfin, avec le droit que vous invoquez, que devient l'uniformité de doctrine dans nos Eglises ? — Plut à Dieu que cette uniformité fût possible, mais elle ne l'est pas ; une certaine diversité est un mal nécessaire, et le remède qu'y apporterait l'autorité humaine serait pire que le mal lui-même, puisque l'uniformité ne pourrait être assurée par elle qu'à la condition de mutiler le droit d'annoncer librement la Parole de Dieu. La seule uniformité que puisse assurer l'autorité humaine, se rapporte à tous les points fondamentaux qu'il n'est pas possible de ne pas trouver dans l'Ecriture sainte. Pour tous les autres points, la seule uniformité possible et salutaire consistera en ceci : c'est que chaque pasteur expliquera l'Ecriture sur ces divers points au plus près de sa conscience, qu'il renverra les chrétiens à *conférer diligemment* les saintes lettres (ce qui obligera les membres de l'Eglise à ne pas recevoir ce que nous disons, d'une foi implicite, mais à s'éclairer journellement de la Parole de Dieu), enfin que tous les ministres de cette Parole rechercheront la paix entre eux comme avec leurs troupeaux, par leur prudence et leur support mutuel.

preuve que ces douze signataires ont été encouragés et approuvés dans leur démarche, dirigés par des conseils, excités par la communication d'un écrit tiré des *manuels* de la V. C., et fortifiés enfin par des promesses d'appui. Et il termine ainsi son *Apologie :*

Qu'avais-je donc à faire en mai dernier pour ma défense, que de vous montrer, par la déduction des faits, comme je le fis alors, que le mal ne venait pas de moi, mais qu'il venait d'ailleurs? Je crus qu'il suffirait de montrer ainsi la vraie cause du mal, pour en être reconnu innocent.... Et sur le fondement de ces faits, je conclus pour la troisième fois que des particuliers encouragés, approuvés, dirigés, excités et fortifiés dans leurs plaintes par celui qui, en vertu de l'arrêt de 1758, était obligé de faire tout le contraire et qui l'avait solennellement promis, ne peuvent pas être écoutés au préjudice d'un innocent, et surtout au préjudice de la vérité.

Car, Messieurs, — et c'est ici la dernière chose que je dirai, non plus pour ma défense que j'estime suffisante, mais pour la défense de la vérité, — c'est que, pour avoir la paix dans l'Eglise au sujet des diversités de sentiments, il n'y a point de moyen plus funeste à la vérité, et plus nuisible à la paix qu'on cherche, que celui de l'autorité humaine. J'en atteste l'expérience de dix-huit siècles.... S'il semble qu'il y ait bien loin d'une loi de silence qu'il s'agirait de faire, à une autorité universelle et tyrannique sur les consciences, c'en est cependant toujours le premier principe. Car si l'autorité humaine est légitime dans un point de religion, elle ne l'est pas moins en tout autre, et c'est par de pareils commencements qu'on peut retomber *sous un joug que ni nous ni nos pères n'avons pu porter...* Au nom de Dieu, Messieurs, pesez bien ces considérations, pesez-les sans aucun égard pour moi, pour mes intérêts et pour mon innocence. Supposez, si vous le voulez, que je suis un coupable obstiné, et que ma doctrine est fausse; — mais quand tout cela serait, l'intérêt de l'Eglise, l'intérêt de la postérité, l'intérêt de la vérité et de la religion, demandent que, conformément au grand principe de la réformation, et à l'exemple de ses auteurs, nous maintenions toujours, en matière de doctrine, la voie seule naturelle d'un libre examen, contre la voie toujours funeste de l'autorité humaine.

Pour ce qui me regarde, quoiqu'il puisse en être de la résolution que vous prendrez, je suis bien résolu de demeurer fidèle à Dieu, selon ma conscience, soit dans le ministère si je puis l'exercer fidèlement, soit hors du ministère si je suis forcé d'en sortir. Mais en tout événement je regarde à la première cause, et non aux causes secondes. Je fais de tout mon cœur ce que l'Ecriture me recommande en disant : *remets ta voie sur l'Eternel et te confie en lui*, et il agira; et je suis convaincu avec Jérémie, qu'*il est bon d'attendre en repos la délivrance de l'Eternel.* Ma consolation, toujours supérieure à mes épreuves, sera de pouvoir m'appliquer avec saint Paul cette parole du psalmiste: *j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé*, et que ma conscience me permette de dire à Dieu avec le prophète royal : *j'ai annoncé ta justice dans une grande assemblée; voilà, je n'ai point fermé mes lèvres, tu le sais, Eternel. Je n'ai point renfermé ta justice au dedans de mon cœur, j'ai déclaré ta fidélité et ta délivrance, je n'ai point caché ta bonté ni ta vérité dans la grande assemblée. Toi donc, ô Eternel, ne m'épargne point tes compassions, que ta bonté et ta vérité me gardent continuellement. Amen!*

Telle fut l'apologie de Petitpierre. Ce témoignage d'une âme profondément chrétienne, ce langage plein tout ensemble de fermeté et de déférence, devaient, semble-t-il, faire quelque impression sur le corps ecclésiastique. Le pasteur accusé ne demandait pas seulement justice à ses frères ; il sollicitait leur confiance, leur sympathie, leurs conseils ; son cœur s'ouvrait tout entier... On ne lui répondit que par le silence. Avant de l'entendre, on l'avait averti que l'exposé de *sa doctrine* était inutile, et que la Compagnie en savait là-dessus autant et plus que lui; lorsqu'il eut cessé de parler, on lui signifia que son apologie était nulle et non avenue. Cette apologie était un acte de foi ; ce n'était pas seulement devant ses frères mais devant Dieu que Petitpierre venait de répandre son âme ; il les avait conviés à entrer avec lui dans le sanctuaire avant de se prononcer sur une cause qui intéressait chacun d'eux au plus près de sa conscience, en sa qualité de ministre de l'Evangile: on lui fit comprendre que la Compagnie n'était rien moins qu'un synode, et bornait ses ambitions à rester un corps disciplinaire, que la question religieuse qu'il avait cru soulever, et qui, à ses yeux, primait toutes les autres, n'existait pas, et qu'une seule question était en jeu, celle de savoir s'il entendait obéir ou résister à son souverain ecclésiastique.

La discussion fut cependant longue, mais il n'en est resté d'autre trace que celle de l'arrêt qui la termina. Petitpierre avait demandé que Prince et ses parents ne pussent y prendre part : la Compagnie ne tint aucun compte de cette réclamation si naturelle. Prince lui-même montra plus de délicatesse, et exprima le désir de se retirer : la Compagnie le lui permit, non sans quelque peine, tant le parti pris l'emportait déjà dans ses résolutions. Petitpierre eut la faiblesse de protester contre la présence des cinq pasteurs apparentés à Prince que la Compagnie, contre toute justice, autorisait à prendre part au vote; je dis la faiblesse, parce qu'en intervenant ainsi dans le débat, il descendait en quelque sorte des hauteurs où il avait voulu le transporter, et se mettait au niveau de ses adversaires: il est inutile de dire que la Compagnie passa outre. Dans sa séance du 5 juin, après avoir refusé de prendre en objet la demande des trois frères de Petitpierre qui, au moment de donner place, la suppliaient de s'en tenir à son arrêt de 1758, ou d'accorder au moins à l'accusé un délai de quelques mois, elle décida qu'elle ne pouvait rien changer à sa décision du 8 mai, « par des raisons prises de l'édification tant de » l'Eglise de la Chaux-de-Fonds que des autres Eglises du pays, confirmant » que le silence doit être gardé sur cette matière (la non-éternité des peines), » dont l'endoctrinement public et particulier occasionne des troubles et des » schismes ; mais que, pour donner une preuve de sa charité envers M. Petit- » pierre, elle voulait bien lui accorder encore un mois pour se décider sur » la soumission qu'il doit à la Compagnie. »

V.

Petitpierre voulut annoncer lui-même à ses vieux parents ce qui venait de se passer. Il leur écrivit pour les conjurer « de regarder à Dieu, afin de recevoir cette épreuve avec courage et avec force. » — « Me voilà réduit, ajoutait-il, à l'étrange et fâcheuse nécessité d'abandonner l'exercice d'un ministère qui faisait toute ma joie, et d'être séparé d'un troupeau pour qui j'avais le plus tendre attachement, et dont j'ai reçu tant de marques touchantes d'affection... Quel mouvement s'élèverait dans le cœur si la présence d'un Dieu tout sage et tout bon n'y venait mettre le calme ! — En attendant que j'aie la joie de vous revoir, *je vous recommande tous à Dieu et à la parole de sa grâce qui peut vous fortifier encore, et vous donner l'héritage avec tous les saints* (Act. XX, 32). C'est avec ces vœux que je demeure dans les sentiments de respect et d'amour que je vous dois si justement, votre très humble et très obéissant serviteur et fils. » — Lisette Petitpierre lui répondait au nom de ses parents : « Nous avons reçu votre lettre avec la tranquillité et la résignation que nous devons aux décrets de la divine providence toujours adorable dans ses voies. Tout ce que nous désirons le plus c'est votre chère conservation, et que Dieu vous donne toujours assez de courage pour supporter les assauts qu'on vous livre. Mais vous êtes assez fort tant que vous aurez l'approbation de votre conscience, et par là même la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence. Nous vous embrassons très tendrement. » — Ces sentiments étaient, à la Chaux-de-Fonds, ceux des meilleurs amis de Petitpierre. La lecture de la lettre ci-dessus, faite parmi eux, était interrompue par des larmes, « larmes précieuses, lui écrivait-on, et telles qu'on voudrait ainsi pleurer toute sa vie. » C'est chez ces pieux laïques, dont il devait rester toujours le pasteur, qu'il trouva les consolations que lui refusaient désormais ses collègues dans le ministère.

La Compagnie l'avait laissé libre de remplir ses fonctions pastorales pendant ce mois de juin, ou de pourvoir à son remplacement. Il s'arrêta d'abord à ce dernier parti, n'ayant pas, disait-il, le courage de revoir un troupeau dont il croyait devoir être incessamment séparé, et craignant d'ailleurs d'être accusé, par sa présence, d'exciter le trouble en sa faveur. Il changea d'avis en apprenant les bruits absurdes répandus à la Chaux-de-Fonds sur sa doctrine et son enseignement[1]. Ses amis, ne pouvant se dissimuler que le nombre

[1] On assurait qu'il inculquait à ses catéchumènes des doctrines antireligieuses, avec défense expresse d'en rien dire à leurs parents, qu'il affirmait que « les enfants qui n'ont

d'abord si restreint de ses adversaires semblait s'accroître depuis le dernier arrêt de la Compagnie, le pressaient de venir se faire entendre à ses paroissiens pour détruire l'effet des calomnies qui circulaient contre lui. Ils ne ménageaient pas leurs efforts, cherchant dans leurs entretiens à dissiper les préventions, et faisant passer de main en main des copies de l'*Apologie*, dont ils lui demandaient même l'autorisation de lire les passages les plus décisifs dans les assemblées de la communauté, mais ils étaient persuadés qu'une seule de ses prédications avancerait plus les choses que tout leur bon vouloir. Ils semblaient surtout craindre, pour leur bien-aimé pasteur, l'effet de la présence à la Chaux-de-Fonds d'un jeune ministre, M. Courvoisier, qui faisait du zèle au profit de la Compagnie, et qu'on accusait celle-ci d'avoir désigné à l'avance comme le successeur de Petitpierre, dans l'idée qu'étant lui-même originaire du village, il y serait accueilli avec moins de répugnance que tout autre. « Venez, et nous répondons de tout, » ne cessait-on de lui dire ; « les signataires eux-mêmes (les douze) ne pourront vous entendre sans revenir à vous. » Il finit par se rendre à ces instances, et le 10 juin il écrivait de Neuchâtel : « Je suis tout à fait résolu d'aller prêcher à la Chaux-de-Fonds... *La Chaux-de-Fonds mérite-t-elle encore votre souvenir?* C'est un mot de M. Jaquet-Droz dans sa lettre, qui m'a pénétré jusqu'au fond. Ah ! si elle le mérite ! Ah ! si je m'en souviens ! C'est demander si une mère oublie ses enfants. Et quand je pourrais vous oublier, Dieu ne vous oubliera pas... Adieu, et au revoir ! Dites-moi si les afflictions ne sont pas bien nommées des *épreuves?* Oh ! quelle pierre de touche pour distinguer l'or vrai du faux ! Je rends grâce à Dieu de votre tranquillité à tous. »

Il venait de rentrer dans sa paroisse lorsqu'il reçut du conseiller d'Etat Ferd. Osterwald, l'un de ses plus chauds amis, la communication d'une pièce que le père de celui-ci, le doyen ou président du conseil d'Etat, Samuel Osterwald, l'auteur du *Coutumier de Neuchâtel*, avait formulée, et qu'il invitait Petitpierre à signer, en lui faisant espérer qu'il userait de tout son ascendant sur la Compagnie pour l'engager à l'accueillir comme une transaction équitable. Voici cette pièce. On retrouve dans le langage laïque du vieillard quelque chose de l'esprit de conciliation, et comme l'accent théologique de son père, le grand Osterwald :

pas encore communié n'auraient jamais de paradis », que Dieu ne peut pas tout, etc. — D'autre part, les amis de Petitpierre poussaient parfois assez loin leurs libertés de langage. Le justicier Benoît disait un jour, avec une hardiesse montagnarde, « au milieu d'un peloton de ministres, » qu'il était facile de pénétrer le motif de leur jugement : « Hé ! si nous le laissons faire, tout le monde courra après lui; voici l'héritier : venez, tuons-le et nous partagerons l'héritage, etc. »

Je m'engage à n'enseigner ni l'éternité, ni la non-éternité des peines de la vie à venir, à garder le silence sur cet article sans pénétrer plus avant dans le conseil de Dieu, à me contenter de dire simplement que Dieu punira le crime, qu'il le fera avec justice, conformément à sa bonté, à ses divins attributs, et aux vues qu'il s'est proposé en créant l'homme qui sont de le rendre heureux, et que, soit que les peines soient éternelles (que devient le *rendre heureux* qui précède?) soit qu'elles ne le soient pas, elles seront assez redoutables pour nous engager à les éviter par une vie chrétienne, et conforme à ce que le Sauveur du monde nous enseigne dans son saint Evangile. [1]

La réponse de Petitpierre est du 16 juin. Après avoir remercié avec effusion le doyen Osterwald de sa tentative, en lui exprimant l'impossibilité absolue où il se trouve de signer l'écrit ci-dessus, ou tout écrit équivalent, il ajoute :

« Hélas! je suis bien à plaindre d'être obligé en conscience de résister ainsi à tous mes supérieurs, et de leur résister lors même qu'ils cherchent charitablement les moyens d'éviter ma déposition. Au nom de Dieu, M., ne vous offensez pas de cette résistance, et si peu que vous ayez lieu de croire que je ne suis pas un fanatique ou un enthousiaste indigne d'être écouté, ayez la charité de lire l'*Apologie* de mon ministère dont M. votre fils pourra vous remettre une copie. Aussi bien n'est-il pas possible de développer suffisamment les raisons de ma croyance et de ma conduite dans une lettre où le respect m'oblige à toute la brièveté possible. »

Cette brièveté n'empêche pas Petitpierre de revenir, comme tout homme rempli de son sujet, sur les principaux motifs de son mémoire et les incidents essentiels de sa cause. Je transcrirai seulement ici quelques passages de sa lettre, où se trouvent des indications significatives, ou des faits nouveaux.

En 1758, la Compagnie, sur la plainte du consistoire de la Sagne, plus grave sans doute que la plainte de cette année, ne m'ôta point la liberté de suivre ma conscience dans mon ministère, mais se borna à des exhortations de prudence. Dès lors j'ai enseigné aux Ponts la non-éternité avec la même franchise qu'auparavant. En est-il arrivé des schismes? L'Eglise des Ponts n'a-t-elle pas reçu le pasteur qui m'a succédé? Les Eglises de la Suisse en ont-elles pris ombrage? Au lieu de tout cela on a vu régner le calme le plus profond! Si la Compagnie avait suivi ces sages errements en mai dernier, si elle avait renvoyé ces douze particuliers comme étant sans qualité, puisque mon Eglise est contente de ma doctrine, et comme étant sans grief, puisqu'on ne fait aucune violence à leur conscience, et qu'elle eût très sérieu-

[1] Cette formule, ainsi que la réponse de Petitpierre au doyen Osterwald, se trouve aux archives de l'Etat, dans le dossier relatif aux « troubles de la non-éternité ». On a mis, au château de Neuchâtel, une grande obligeance à me communiquer ce volumineux dossier : je dois surtout des remerciements à M. L. Sandoz, qui, de toutes manières, a facilité mes recherches.

sement réprimé M. Prince pour avoir excité des troubles dans ma paroisse, et donné à mes paroissiens pour les soulever une communication très illicite d'un écrit tiré de nos *Manuels*, si la Compagnie, dis-je, eût fait tout cela en mai dernier, il est indubitable que la paix règnerait dans ce lieu et dans tout le pays. Mais l'encouragement donné à M. Prince par le cruel succès de ses démarches contre moi, l'a porté, depuis l'arrêt de silence fait en mai dernier, lui et plusieurs autres membres qui ont souscrit à cette loi, à déclamer en chaire sans retenue, et avec des invectives, contre la non-éternité des peines, contre ceux qui la croient, et contre ceux qui l'enseignent. Est-ce là garder le silence? Est-ce là éteindre le feu de la division? Et faut-il que je sois la triste victime des troubles que je n'allume pas?

.... Au reste, M., une preuve bien certaine que la liberté qu'on me laisserait en confirmant l'arrêt de 1758 ne causera jamais un schisme avec les Eglises du dehors, c'est que la théologie de M. Stapfer qui a été imprimée dernièrement, après avoir subi la censure de la faculté de théologie de Berne et de Zurich, porte expressément que la croyance de la non-éternité des peines n'a jamais été regardée comme une hérésie, mais qu'on l'envisage comme une erreur *tolérable* [1]. La croyance de Genève est notoirement bien différente de celle de Berne, et cependant, il n'y a point de schisme entre Berne et Genève. On enseigne généralement dans ce pays des doctrines regardées à Berne comme des erreurs beaucoup plus importantes que la non-éternité des peines, et qui n'ont pourtant point causé de schisme. Pourquoi donc sacrifier une vérité si intéressante, que la Compagnie, en la supprimant, n'ose appeler une erreur, à la crainte d'un mal imaginaire, d'un mal qui n'arrivera certainement pas, et qui, quand il pourrait arriver, n'opérerait jamais la dissolution de nos alliances civiles avec les Cantons, puisque nous sommes alliés avec ceux de Soleure et de Fribourg?

La lettre de Petitpierre se clôt par un retour plein d'abandon sur ses circonstances personnelles :

Je finis, M., en me recommandant très humblement à votre justice, à votre puissante protection, et, me permettrez-vous de le dire? à votre compassion. J'ai été six ans proposant, neuf ans jeune ministre à servir péniblement et dispendieusement la Compagnie, et depuis cinq ans que je suis pasteur j'ai joui quatre ans du plus petit bénéfice de l'Etat. Des malheurs de famille, auxquels je n'ai pas contribué, m'ont obligé à soutenir pendant ces vingt ans un travail excessif qui a miné mon tempérament autrefois robuste, et hâté le temps de la vieillesse. Et je me vois sur le point d'être congédié parce que je suis obligé d'être fidèle à Dieu jusqu'à la mort, et par une procédure où les passions percent de toutes parts. Ah! M., je vous supplie de croire que je n'oublie pas combien est respectable celui à qui j'ai l'honneur de parler ici, et que je suis incapable de hasarder des plaintes si graves, si la vérité ne me les arrachait malgré moi et si je n'étais pas en état de le justifier....

Je suis et serai dans tous les états de ma vie, avec un très profond respect, M., etc.

[1] Le candide Petitpierre ignorait la distinction que les théologiens ont toujours faite entre ce qu'il est loisible d'écrire dans un livre, et ce qu'il est prudent de ne pas dire dans la chaire.

Le refus de Petitpierre d'accepter la transaction que lui proposait Osterwald, aussi bien que le ton vibrant de sa lettre, nous font comprendre ce que durent être les prédications qu'il fit à la Chaux-de-Fonds le 15 et le 22 juin, et qui furent les dernières qu'entendit de lui son troupeau.[1] L'effet de ces deux sermons fut prodigieux. Ils devinrent le principal chef d'accusation contre lui à la générale de juillet, et, d'autre part, à la suite du second de ces discours auquel avait assisté la paroisse presque tout entière, la communauté réunie en nombreuse assemblée, résolut d'adresser au conseil d'Etat une requête dont le langage est trop caractéristique pour que je n'en cite pas textuellement quelques passages, et qui est d'ailleurs le point de départ d'une des luttes les plus violentes qui aient agité notre petit pays.

La communauté de la Chaux-de-Fonds bénissait Dieu de lui avoir donné depuis peu un pasteur dont les lumières, la fidélité, et les soins infatigables le faisaient envisager comme une bénédiction particulière de Dieu sur cette Eglise, et elle avait lieu de se promettre qu'elle jouirait longtemps du bonheur d'avoir un tel conducteur spirituel, mais cette flatteuse perspective serait bientôt changée en douleur, en consternation, et presque en désespoir, si la violence faite à la liberté de conscience de notre très honoré pasteur, par l'arrêt de la Compagnie des pasteurs du 5 courant, l'expose à être déposé. Mais la dite communauté espère que les gémissements portés au pied du trône de notre grand roi, préviendront les maux dont elle est menacée; elle ose même espérer que, sans recourir à S. M., comme chef de l'Eglise, vos Seigneuries par leur sagesse et leur autorité sauront détourner le malheur dont elle est menacée....

Puis vient l'exposé des griefs. Dans la forme, tout est contraire à la justice et à l'équité. On reçoit une plainte de quelques particuliers, tandis que la partie la plus saine et la plus éclairée de la population n'en fait aucune ; cette déclaration de quelques individus prévaut sur celle du corps de justice, et du conseil de la commune ; on se garde enfin d'ordonner une visite d'Eglise.

Quant au fond, l'arrêt de la Classe porte une redoutable atteinte à la liberté de conscience « très indépendante de la Compagnie, » et fondée sur le principe toujours vrai de la réformation, que la Parole de Dieu est l'unique règle de la foi et des mœurs.

Ici, nous sera-t-il permis de faire valoir en notre faveur un exemple de nos jours où la liberté de conscience a été respectée par nos supérieurs dans l'Etat et dans l'Eglise? C'est l'exemple de ceux que l'on nommait *Moraves*, qui formaient des as-

[1] Ces deux dimanches là, Petitpierre, pour la première fois sans doute, ne sourit pas à la question que le vieux régent du village lui adressait invariablement après avoir pris l'indication du psaume du jour : « M. le pasteur, est-il temps et heure de mettre en branle le sacré métal ? »

semblées particulières dans le sein de l'Eglise, des assemblées fréquentes, nombreuses, nocturnes même, des assemblées où il se pratiquait un culte assez différent dans sa forme de celui qui se pratique dans nos temples. Ces assemblées divisaient notoirement les lieux où elles se tenaient en deux partis... Cependant, a-t-on fait la moindre peine à ces gens-là... et s'est-on mal trouvé de la liberté qu'on leur a laissée ?

En outre cette liberté a été exercée par notre pasteur :

Avec toute sagesse, montrant toujours dans ce qu'il dit comment il s'appuie sur la parole de Dieu, recommandant soigneusement à chacun de ne rien croire sur son assertion, mais de conférer les saintes Ecritures.... bien différent d'autres pasteurs qui, non contents de prêcher une doctrine contraire, personnalisent les prédicateurs d'une opinion opposée, avec une véhémence qui marque plutôt la passion qu'un zèle bien éclairé de l'esprit du christianisme. Or, le droit qu'a chaque chrétien d'examiner par lui-même les dogmes de la religion, comprend nécessairement celui de consulter leur conducteur spirituel, et si celui-ci ne peut leur dire son sentiment, ni en public ni même en particulier, à quoi leur servira d'avoir un pasteur, et surtout un pasteur infiniment éclairé, que deviendra la liberté qu'ils ont d'éclaircir leurs doutes, etc ?

Enfin la communauté demandait instamment, et attendait de la justice de l'Etat, d'être maintenue dans la possession « d'un pasteur chéri, qui a l'unanimité pour la pureté de ses mœurs, le très grand nombre pour sa doctrine, et qui ménage et ménagera tous les esprits par sa prudence [1]. »

Désormais la véritable lutte n'était plus entre le pasteur Petitpierre et la Compagnie, mais entre la Compagnie alliée avec les quatre bourgeoisies, et la Chaux-de-Fonds n'ayant pour elle que l'appui précaire du prince de Neuchâtel, et d'une fraction toujours plus faible de son conseil d'Etat. Cette lutte dura près de deux années, mais la Compagnie n'en attendit pas le terme pour sacrifier Petitpierre, et le rejeter violemment hors de son sein. De bonne heure il s'envisagea comme condamné sans merci par elle, et nous verrons bientôt qu'il ne s'était pas trompé.

(A suivre.) CH. BERTHOUD.

[1] La requête se terminait par cette adjonction :

Aujourd'hui, 22 juin, la communauté de la Chaux-de-Fonds, dûment convoquée sous la présidence de M. Sagne, maire du dit lieu, la présente requête ayant été lue tout au long, la dite communauté requise de déclarer son sentiment sur son contenu, la délibération a été *presque unanime* qu'on l'approuvait en toute sa teneur, et qu'on priait M. le maire, et autres députés nommés, de la présenter au gouvernement.

D. Sandoz, secrétaire de commune.

UNE LETTRE DE LOUISE DE BOURBON

PRINCESSE DE NEUCHATEL

Parmi les lettres conservées dans les archives cantonales, il en est un certain nombre qui ont été envoyées au Conseil d'Etat ou à l'un ou l'autre des membres du gouvernement, par les princesses de la maison d'Orléans-Longueville. Beaucoup de ces lettres sont pour notre pays des documents historiques intéressants, et toutes ensemble réunies et étudiées fourniraient des matériaux précieux pour écrire une page curieuse sur le degré d'instruction que possédaient les femmes au XVIe et XVIIe siècle. Il y en a de Marie de Bourbon, la mère de Henri II, dont le chancelier de Montmollin se plaît à célébrer le caractère et l'intelligence ; il y en a de la belle duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, chantée par Cousin. Cette femme, qui joua un certain rôle dans les guerres de la Fronde, était, comme chacun le sait, le seconde épouse de ce même Henri II, dont le nom est devenu chez nous inséparable des allées de Colombier. Ce prince, populaire dans le pays à la fin de son règne, avait épousé en premières noces Louise de Bourbon-Soissons, qui mourut en 1637, laissant une fille avec laquelle devait s'éteindre en 1707 l'illustre maison de Longueville. De Louise de Bourbon, nous ne possédons qu'un petit billet, écrit sur un papier très-fin, très-délicat, chose rare à cette époque, plié à l'antique, attaché au moyen d'un ruban de soie et scellé d'un mignon petit sceau aux armes d'Orléans. Cette lettre, écrite en 1630, est adressée à François Maréchal, conseiller et secrétaire du prince Henri, qui l'avait envoyé à Neuchâtel en qualité d'ambassadeur.

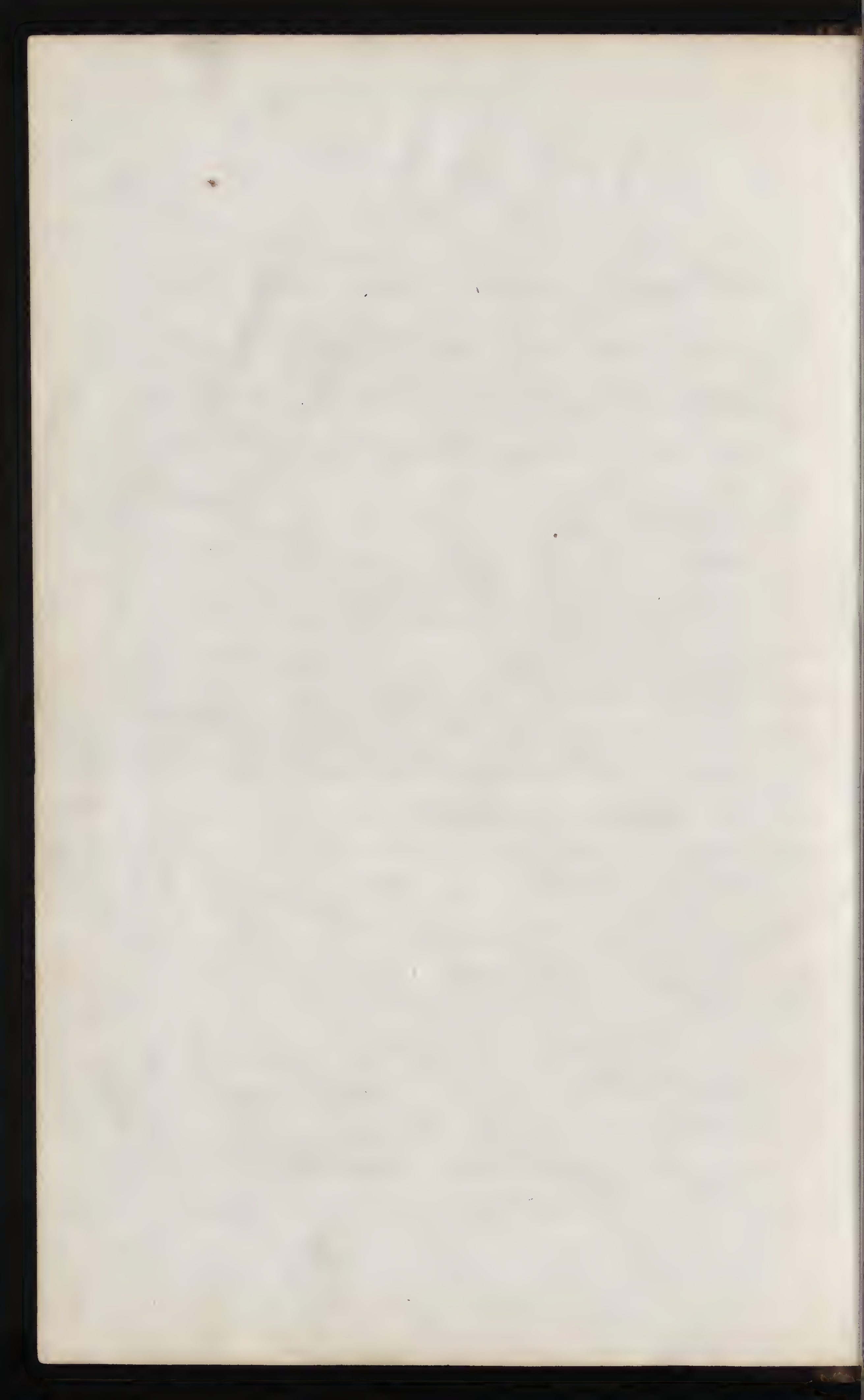
Ce petit billet, le voici textuellement :

Marechal se suise qui est porteur decette lre est venu pour demander vne grace a Monsieur mon mary et ne laient poinct trouue a paris il mest venu trouue et Je luy ay escrit et a la premiere occation Je croy quil anuoira sa grace mais voiant quil y a longtemps quil est hors de son pais et quil a beaucoup despandu Je lay ranuoye et affin can attandant la grace quil demande qui est pour sa femme qui a aite condanee a aitre an fermee sealle dans sa maison vous la fasies remaytre antre ses mais et qu'il an reponde an attandant la reponce de Monsieur mon mary que Je croy aytre bien tost et an attandant Je prie dieu qui vous tienne an sa sa grace et seroy tousjours

Marechal

Vostre bonne amie
Louise de Bourbon

ce 6 de Juillet



« Marechal se Suise que est porteur de ceste lettre est venu pour demander vne grace a Monsieur mon mary et ne laient poinct trouue a Paris il mest venu trouue et Je luy ay aicrit et a la premiere occasion Je croy quil anuoira sa grace mais voiant quil y a longtemps quil est hors de son peis et quil a beaucoup depandu Je lay ranuoye et affin can attandant la grace quil demande qui est pour sa famme qui a aite condanee a aitre anfermee seulle dans sa maison vous la faisies remaytre entre ses mais et quil an reponde an attandant la reponce de Monsieur mon mary que Je croy aytre bien tost et an attandant Je prie Dieu que vous tienne an sa sainte grace et seray tousjours

» Marechal

» Votre bonne amie
» Louise de Bourbon. »

Ce 6 de juillet.

On se demande après avoir lu cette lettre, quel pouvait être ce brave Neuchâtelois qui, pour obtenir la grâce de sa femme, affrontait en plein XVIIme siècle, les fatigues et les dangers d'un aussi long voyage. Nos plus sincères sympathies sont acquises à l'infortunée qu'une sentence prive à jamais de la liberté. Notre imagination nous représente une pauvre femme, innocente sans doute et victime à coup sûr d'odieuses calomnies.

Excité par une curiosité bien légitime, nous allons aux informations et nous trouvons dans les Manuels du Conseil d'Etat à la date de juillet 1630 le passage suivant :

« *Le jour que dessus ont été ouïes les lettres missives qu'il a plu à Ma-* » dame la Duchesse écrire à la faveur du Sr Guillaume Peter, châtelain de » Boudry, portant commandement de libération provisionnelle de la personne » de sa femme ci-devant reléguée en sa maison par sentence de justice, at- » tendant ultérieure provision de Son Altesse. Pour à quoi obéir a été accordé » au dit Sieur Châtelain qu'il pouvait jouir de la dite liberté demandée, à con- » dition que sa dite femme se comporte en telle modestie et retenue, qu'elle » ne laisse nouveau sujet de plainte et sous l'obligation de promettre d'icelle » répondre de ses actions et satisfaire aux autres soumissions en la requête » de Son Altesse. »

A la vue d'une telle découverte, la curiosité augmente encore davantage. Comment se peut-il que la femme d'un châtelain, d'un fonctionnaire haut placé, se soit rendue coupable d'actes méritant un châtiment aussi rigoureux. En réfléchissant que tout cela se passe au milieu du sinistre XVIIme siècle, qu'alors le fanatisme avait atteint un degré de recrudescence incroyable et envoyait au bûcher surtout des femmes, quelle que soit leur condition sociale, on a le

pressentiment qu'il s'agit de nouveau ici d'une accusation de sorcellerie. Madeleine Hory, la femme du célèbre chancelier, ne fut-elle pas dix années plus tard accusée du même crime et décapitée? Et cependant, au dire d'un contemporain digne de foi, le chancelier de Montmollin, on ne pouvait lui reprocher que son orgueilleuse vanité à l'époque où son mari était à la tête du gouvernement.

Mais feuilletons encore le vieux Manuel, quelques pages en arrière, et nous trouverons, à la date du 21 janvier 1629, la confirmation de notre pressentiment.

« Sur la proposition des accusations diverses de sortilège et autres malversations et crimes, outre la mauvaise réputation, circonstances, indices et rapports contre Marguerite Pury, femme du Sr Guillaume Peter, Châtelain de Boudry, a été arrêté, qu'elle sera réduite en prisons et maisons fortes de S. A. pour être procédé contre elle selon les voies et formes en semblables cas. Pour l'exécution de quoi a été baillé commission au Sr Mouchet de la faire conduire au château de Colombier et à l'instruction du procès est ordonné au Sr Maire de Rochefort assister avec le dit Sr Mouchet au lieu du Sr Maire du lieu. »

Le Conseil d'Etat craignait-il une enquête moins sévère en désignant un autre juge d'instruction que le maire de Colombier, nous ne savons. Ce qui est certain, d'après les documents qui se trouvent dans les Manuels, c'est que l'instruction du procès eut lieu avec la rigueur accoutumée et que les instances et les supplications réitérées du châtelain et de ses parents en faveur de l'accusée n'adoucirent en rien le cours ordinaire de la procédure. Les actes relatifs à ce cas de sorcellerie paraissent avoir été enlevés et détruits; ils ne se trouvent du moins pas parmi les procédures instruites à Colombier. Nous savons seulement que la châtelaine de Boudry soutint le droit d'empire (la torture) sans rien confesser.

A la date du 24 février, le Manuel du Conseil porte le passage suivant:

« Le procès criminel contre Marguerite Pury, femme du Sr G. Peter, châ-
» telain de Boudry, vu, avec la sentence sur ce rendue, ouï aussi le dit mari,
» assisté de nombre de ses parents en leurs réitérées suplications, a été ac-
» cordé à l'amolissement de la dite sentence en faisant grace au nom et de
» l'autorité souveraine de S. A. S. que la dite détenue sera remise audit son
» mari, pour être reléguée et tenir prison perpétuelle en l'une de ses mai-
» sons dans cette ville.... à condition de payer tous frais. »

Ces frais paraissent avoir été considérables car « sur les remontrances du châtelain aux fins de modérer l'excès du taux des frais de la procédure contre sa femme, » le Conseil d'Etat consent quelque temps après à faire examiner par le procureur-général les raisons du réclamant.

Nous ne relèverions pas ce détail si nous n'avions pas des preuves certaines que dans ces procès de sorcellerie, la cupidité des juges jouait parfois un rôle évident. On se souvient que tout ou partie des biens des suppliciés étaient confisqués au profit du prince, or il arrivait que ce dernier partageait volontiers ces dépouilles entre ses fidèles serviteurs.

A ce propos il n'est pas inutile de placer ici un document inédit portant la date de 164...[1] qui contient ce qui suit :

« Le fait de Jonas Merveilleux est tel.

» Marc Jaquet son beau-père, ayant été exécuté pour sorcellerie, on procéda à l'inventaire de ses biens qui montèrent, y compris ce qu'il avait déjà donné à ses filles, femmes des deux Merveilleux, à compte de leur légitime, à la somme de L. 88,000 tournois (fr. 115,000, valeur actuelle fr. 345,000) sans comprendre les livres de taverne, où l'on trouvera environ L. 4000 (fr. 5000). S. A. (Henri II) passant à Neuchâtel en 1639 *fut importuné par plusieurs* pour avoir des gratifications sur le quart de ces biens qui lui revenait de droit par échûte ; la moitié appartenant aux femmes et l'autre quart aux enfants pour leur légitime. Il accorda au feu baron de Gorgier L. 2000.

» Au capitaine Guy, L. 1000.

» Aux hoirs Mouchet (enfants de celui qui avait instruit la procédure contre la femme du châtelain Peter) L. 1000.

» Au capitaine du Terreaux L. 1000.

» A la veuve de P^re^ Hory L. 1000.

» Aux hoirs du feu le maire de la Côte L. 3000, et le surplus jusqu'à L. 145,000 aux pauvres.

» Jonas Merveilleux obtint le reste de la dite échûte montant à environ L. 8000, à condition de payer les frais de la détention et de l'exécution du dit Marc Jaquet, son beau-père. »

Comme on le voit, la richesse ne mettait pas à l'abri des accusations de sorcellerie, et les premiers fonctionnaires de l'Etat n'éprouvaient aucun scrupule à recevoir comme gratification l'argent des sorciers. Tel était pourtant au XVIIme siècle le degré de moralité dans toutes les classes de la société.

[1] Archives de l'Etat, F° 9, n° 11.

Revenons à l'histoire de la châtelaine de Boudry. Son mari fit quelques temps après une tentative auprès du Conseil dans le but d'adoucir le sort de sa femme. On accorda à la malheureuse qu'elle « puisse aller en l'église quel- » ques jours sur septmayne, sans bailler néantmoings aulcun scandale ny » subiect de plainct à personne. »

Encouragé par ce nouveau succès, le châtelain présente le 7 avril 1630, une humble requête demandant la liberté de sa femme, mais cette fois il éprouve une déception ; le Conseil arrête que pour diverses circonstances la demande ne peut lui être accordée.

Le châtelain prend alors la résolution d'aller en France demander au Prince la grâce qu'il sollicitait en vain du Conseil d'Etat. C'est à cette inflexible sévérité que nous sommes redevable de la lettre autographe de Louise de Bourbon qui a fait le sujet de cette communication.

Quant à Marguerite Pury, il paraît, qu'ayant été de nouveau accusée et ne voulant pas s'exposer une seconde fois à la torture, elle s'expatria et s'en alla à Lyon où, dit le manuscrit dans lequel nous avons trouvé ce détail, elle mourut en bonne réputation.

Dr GUILLAUME.

FENÊTRES DU XVIme SIÈCLE AUX MONTAGNES

La livraison de Février-Mars de cette année, renferme un dessin de fenêtre d'une maison à Corcelles, d'après M. F. Marthe, accompagné d'une petite notice par M. Bachelin. Celui-ci est dans l'erreur quand il dit : « La décoration des maisons de notre pays diminue selon son altitude. Nous la trouvons dans tous les villages du Vignoble, elle est de peu d'importance au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, et cesse dans les vallées supérieures. »

Nous serions au contraire portés à croire que ces spécimens de l'art ancien sont plus répandus dans les Montagnes que dans nos deux grandes vallées ; seulement il est à remarquer que ce n'est point dans les localités souvent visitées, et en partie détruites par les incendies, qu'il faut en chercher des spécimens, mais bien dans les maisons rurales qu'on désigne ordinairement sous le nom d'*environs*.

Depuis quelques années, M. H.-E. Sandoz[1], l'un des membres de la Société d'histoire, a entrepris de recueillir dans un album une série de dessins représentant ces fenêtres ornées de nos Montagnes, et il a bien voulu nous autoriser à en publier les figures de la planche choisies parmi les huit spécimens qui ont été observés aux environs du Locle. Aux Petites-Crozettes près de la Chaux-de-Fonds on remarque de plus une maison qui, dans son ensemble, portes, fenêtres et angles du bâtiment, est ornée dans le même style.

La roche dans laquelle ont été taillés les matériaux de ces fenêtres est presque toujours un calcaire blanc, crayeux, oolitique, qu'on nomme *pierre franche*, mais qu'il ne faut pas confondre avec la pierre franche de Travers. Sous ce nom on désigne dans notre pays toute pierre qui, au moment de l'exploitation, est tendre et facile à travailler, mais qui durcit à l'air libre et résiste à la gelée. La pierre jaune de Neuchâtel et de Morteau, la pierre blanche de Travers, sont des pierres franches.

Les matériaux de la plupart des fenêtres ornementées des environs du Locle doivent provenir de carrières voisines du Crozot. On connaît encore dans ce voisinage, au milieu d'un pâturage semé de quelques bouquets de sapin,

[1] Nous avons reçu de M. H.-E. Sandoz ainsi que de M. Grandjean-Perrenoud d'autres dessins que nous publierons plus tard. — Nous adressons ici à ces messieurs nos remerciements. La Rédaction.

la carrière d'où sont sortis les matériaux de la tour de l'église du Locle. C'est une pierre blanche à fines oolites ou grains arrondis de carbonate de chaux cimenté assez fortement. Les personnes qui s'intéressent au développement des constructions au Locle ont souvent parlé de rouvrir cette carrière et de s'assurer s'il y aurait encore des bancs exploitables, mais il paraît qu'il y aurait quelques difficultés, soit à cause de l'état des chemins, soit à cause de la forêt qu'on ne veut pas endommager.

Il est curieux de voir aujourd'hui la pierre jaune de Neuchâtel délaissée pour les travaux d'ornementation du collége municipal du Locle et remplacée par les bancs homogènes et d'un travail facile que fournit l'urgonien de Morteau.

A. Jaccard

CORRESPONDANCE

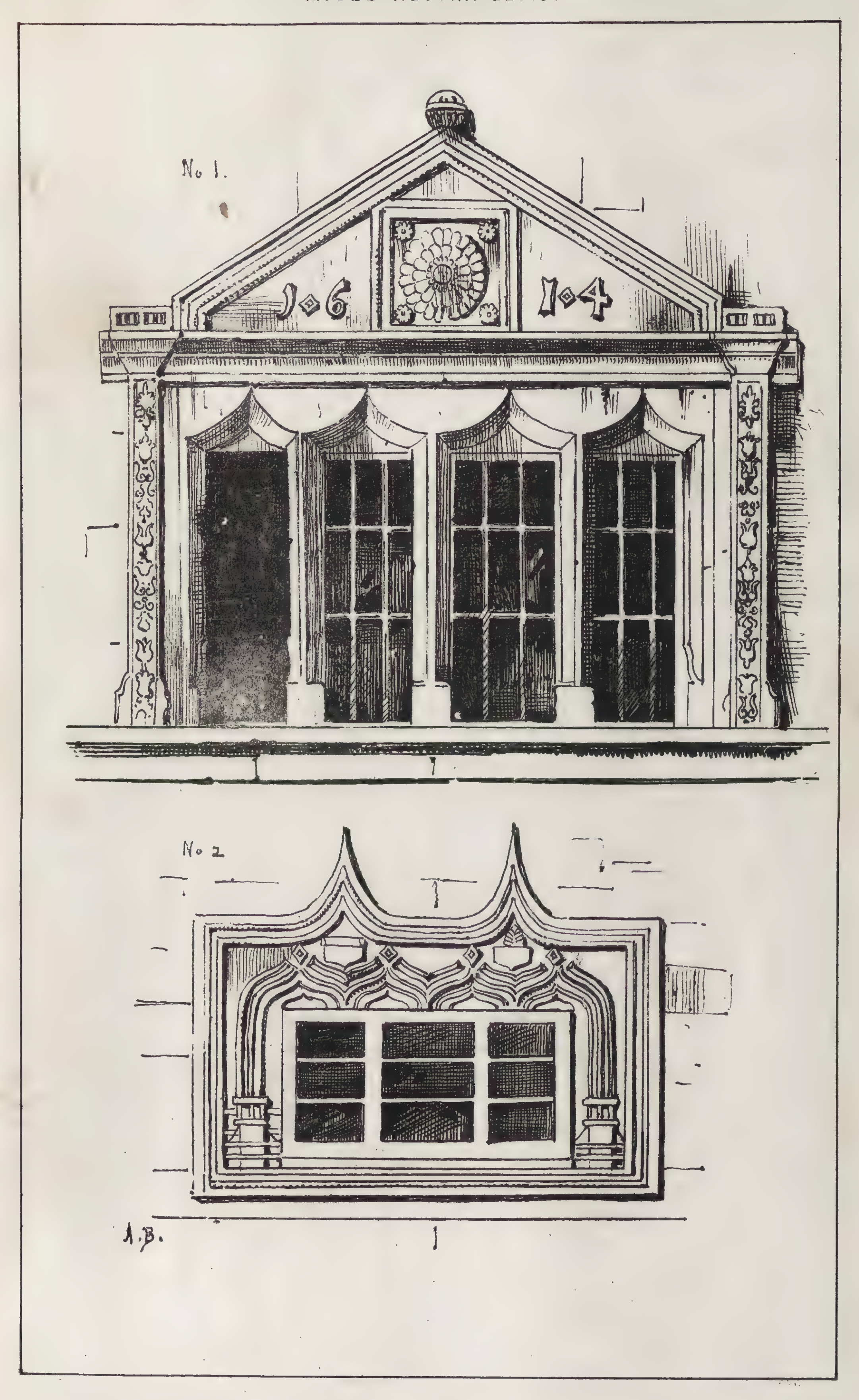
M. le directeur du *Musée neuchâtelois.*

Je viens de lire la spirituelle notice de M. Fritz Berthoud[1]. Je ne puis mieux l'en remercier, — ce qui est le devoir de tout bon communier de Couvet, — qu'en répondant à quelques-unes des questions qu'il s'adresse à lui-même, et en complétant sur quelques points ses informations, grâce à celles que je possède dans les *Souvenirs* d'un contemporain des faits dont il s'agit.

Le plus important de ces faits est la tentative d'établir à Couvet l'industrie des toiles peintes. M. F. Berthoud regrette de ne savoir absolument rien sur ces fabriques d'indiennes, sinon qu'elles ont existé dans quelques maisons dont il nomme les propriétaires actuels; il ajoute que l'une d'entre elles, la belle demeure de M. L. Coulin, « a été bâtie pour une fabrique de toiles peintes, et qu'elle a un escalier en asphalte qui date de 1704. » Il y a là une impossibilité manifeste, l'escalier n'ayant pu être édifié avant la maison elle-même, et l'industrie des indiennes n'ayant été fondée à Couvet qu'en 1750.

C'est à cette date, on le sait, que cette industrie s'établit dans notre pays. Et c'est dans cette même année 1750, où Claude-Abram DuPasquier, après avoir songé d'abord à fonder sa manufacture dans son village de Fleurier, se décida à l'établir à Cortaillod, que l'on bâtit à Couvet les constructions néces-

[1] *Musée neuch.* 1872. p. 165 et suiv.



N°1. Fenêtre aux petites Crosettes près la Chaux-de-Fonds.
N°2. Fenêtre aux environs du Locle.

D'après les dessins de M. Henri-Ernest-Sandoz.



saires à l'industrie nouvelle. Voici quelques lignes très précises sur ce point, et qui ne manqueront pas d'intéresser M. F. Berthoud lui-même, et quelques-uns de ses lecteurs :

« En 1750 on établit à Couvet une fabrique d'indiennes, de laquelle j'ai vu élever les bâtiments. Les chefs de cette entreprise furent MM. Jean-Henri Borel de Bitche [1], Antoine Borel, et Pierre-Abram Borel son fils, et ensuite MM. Bosset et Jonas-Henri Guyenet, sous la raison Borel, Bosset et Guyenet. Ce genre d'industrie, auparavant inconnu, attira à Couvet nombre d'étrangers ; plusieurs gens du lieu se vouèrent à l'état de graveur et d'imprimeur, de sorte qu'avec l'augmentation du travail, s'accrurent aussi les moyens de subsistance ; mais on eut bientôt occasion de remarquer que la réunion d'un grand nombre d'individus n'est jamais favorable aux mœurs. Quoique cet établissement eût été formé dans des circonstances avantageuses au commerce, il fut abandonné en 1772, les bâtiments vendus et appliqués à d'autres usages. Quelques-uns des élèves allèrent s'établir en France où ils firent des fortunes brillantes, entre autres mes deux amis et contemporains Louis Jeanjaquet et Simon Petitpierre. Le premier se fixa à Rouen où il a laissé en mourant une fortune d'un demi-million ; le second s'établit à Nantes, où il acquit aussi une fortune considérable.... Henri et Louis, fils de mon oncle Olivier Borel, ayant appris à Rouen le secret du bon teint pour le coton en rouge, passèrent en Angleterre, et offrirent ce secret au parlement qui leur accorda une prime de dix mille livres sterling, avec de grands avantages pour former un établissement de ce genre. Louis se repatria, et Henri s'établit à Manchester où il a une maison des plus opulentes. Son fils aîné, officier aux gardes du roi d'Angleterre, est, dit-on, l'un des plus beaux hommes de l'armée anglaise [2]. »

Je reviens à Couvet, et j'ajoute que les bâtiments de la manufacture nouvelle ne peuvent avoir été construits que sur les bords de la rivière ; je me souviens même d'avoir entendu dire autrefois à des vieillards qu'une partie de ces constructions existait dans *les Iles*, où il n'en est resté d'ailleurs aucune trace.

Cette période du milieu du siècle passé est caractéristique pour l'industrie neuchâteloise. L'Europe entière était en paix, et cette paix dura jusqu'à l'année 1756 où commença la guerre de sept ans ; l'aisance des particuliers s'augmentait rapidement grâce au développement du commerce ; « les grains étaient à bas prix ce qui n'encourageait pas l'agriculture qui, d'ailleurs, ne pouvait occuper tous les bras, et ces circonstances réunies déterminèrent beaucoup de jeunes gens à se vouer à des professions. » La fabrication des bas au métier que signale en passant M. F. Berthoud, s'établit à Couvet en même temps que

[1] La maison de M. L. Coulin appartenait précisément alors à M. Borel de Bitche : de là l'erreur de la tradition.

[2] Notes et souvenirs du justicier J.-H. Berthoud.

celle des toiles peintes, et y occupa jusqu'à une cinquantaine d'ouvriers. Les produits de cette fabrique, destinés principalement à chausser les troupes, se vendaient à Lyon et en Italie, mais au bout d'environ trente ans, ce genre d'industrie fut abandonné ; les fabriques étrangères étaient en mesure de livrer leurs produits à meilleur marché; celle de Couvet ne put soutenir leur concurrence ; elle fut abandonnée, et les métiers vendus pour le tiers de leur valeur primitive.

C'est vers le même temps qu'une autre industrie, et fort importante, celle des dentelles, que M. F. Berthoud a oublié de mentionner, s'établit au Val-de-Travers. C'est à Couvet qu'elle fut perfectionnée, et c'est ce village qui en resta le centre jusqu'à la fin. Une dame de Couvet, Jeanne-Marie Petitpierre, « inventa le fond tulle qui fait beaucoup mieux ressortir le dessin que les fonds maline et tresse. » On sait quelles merveilles les doigts de fée des *denteleuses* neuchâteloises livraient à cette industrie, dont les plus beaux produits allaient orner les madones, les autels, et les riches costumes des dignitaires de l'Eglise, dans les Etats du midi de l'Europe, et surtout dans ceux de l'Amérique méridionale. Cette industrie, apportée dans notre pays par les huguenots de France, dut à l'Eglise catholique une grande partie de ses succès.

« Qu'est devenue, — demande M. F. Berthoud, — cette imprimerie qui a existé pendant quelques années à Couvet, sans qu'on puisse dire à quelle époque ? » — Cette époque est aussi celle du milieu du siècle passé. J.-D. Griesser, imprimeur, éditait en 1737, à Couvet, un sermon du célèbre Alphonse Turretin, sur *les inconvénients du jeu ;* un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de Neuchâtel [1]. Quant à savoir ce qu'est devenue son imprimerie, décidément M. F. Berthoud en demande trop.

Une page très instructive de sa notice se rapporte à l'origine de la population de Couvet. Je la complète par celle qui suit, et que je continue à emprunter au chroniqueur que j'ai déjà cité. Les lecteurs qui ne sont pas de Couvet nous permettront bien, à nous autres *communiers*, de tenir un instant nos assises dans le *Musée neuchâtelois.*

« Je n'ai pu me procurer sur notre famille aucun renseignement qui remonte au delà de Jonas Berthoud, mon bisaïeul. Il y a bien de l'apparence que les Berthoud de Couvet, ceux de Fleurier, et ceux de Boudevilliers, ont une origine commune. On sait d'ailleurs avec certitude que tous ceux qui étaient de la condition des nouveaux affranchis, qui sont à Couvet les Berthoud, les Guyenet, et les Tissot, sont les plus anciens habitants du Val-de-Travers, et voici sur quoi est fondée cette certitude.

» Les actes qui contiennent les premières franchises accordées aux habitants de ce pays, prouvent qu'avant qu'ils les eussent obtenues, ils étaient soumis à la *main-mortabilité.* Lorsque de nouvelles familles venaient s'y éta-

[1] V. *Musée Neuchâtelois,* 1867, p. 309.

blir, le prince imposait à chaque ménage une redevance annuelle en travail ou en denrées, que l'on appelait la *condition personnelle* et qui les dispensait des charges onéreuses auxquelles les anciens habitants étaient tenus. Ceux-ci demandèrent enfin et obtinrent des lettres d'affranchissement qui datent du commencement du dix-septième siècle, et d'après lesquelles ils furent connus sous la dénomination de nouveaux affranchis. Cette famille Tissot qui en faisait partie, est depuis longtemps éteinte à Couvet. Un de ses derniers rejetons alla s'établir au Pays de Vaud, et y est mort sans postérité.

» Les communes s'assemblaient chaque année aux environs de la St-Martin, et avant les comptes de seigneurie, pour dresser le rôle de ceux qui devaient payer la condition personnelle. On partageait les redevables en trois classes Ceux qui étaient dans l'aisance payaient la condition entière ; ceux qui étaient peu moyennés payaient la moitié, et les pauvres ne payaient rien. Cela donnait lieu à des réclamations assez fréquentes, soit de la part du receveur, soit de celle des particuliers.

» Voici le tableau des différentes conditions des communiers de Couvet.

» Les nouveaux bourgeois de Neuchâtel et les bourgeois de Valangin ne payaient point de condition.

» Les Borel, Petitpierre, Jeanjaquet et Henriod, bourgeois de Neuchâtel, étaient de la condition des francs-sergens. Ils payaient cinq batz s'ils avaient deux chevaux ou un plus grand nombre, trois batz s'ils n'avaient qu'un cheval, et un batz n'en ayant point. Cette redevance était locale, car partout ailleurs qu'au Val-de-Travers les bourgeois de Neuchâtel ne devaient point de condition.

» Les francs sergens, non bourgeois de Neuchâtel, étaient les Dubied, les André, et les Martin. Ils devaient une émine de froment et cinq sols faibles, un charroi de vin ou vingt sols, ayant chevaux, et dix sols n'ayant qu'un cheval.

» Les francs commands étaient les Roy, les Favre et les Coulin. Ils devaient une livre de cire, dont quelques-uns d'eux avaient obtenu l'appréciation, et ne la payaient que quatre batz.

» Les francs habergeans étaient une famille Borel de Couvet, non bourgeoise de Neuchâtel, qui est maintenant éteinte. Ils devaient une poule, dix sols ou cinq sols pour charrois, suivant le nombre de chevaux, et un agneau en gardant brebis.

» Enfin les nouveaux affranchis qui étaient les Berthoud, les Guyenet et les Tissot, devaient une poule, cinq sols faibles, dix sols pour trois charrois, et cinq sols pour trois journées, faisant onze batz pour ceux qui avaient chevaux, et huit pour ceux qui n'en avaient point.

» Toutes ces redevances et distinctions de conditions ont été abolies sous la domination du prince Alexandre Berthier. On leur substitua la dîme du

foin, qui était une imposition de deux piécettes[1] par pose pour le foin qu'on récoltait sur les terres assujetties à la dîme. Mais cette nouvelle imposition n'a été perçue que quelques années, les peuples ayant été affranchis du paiement de la condition par un effet de la bienveillance du souverain. »

Deux notes en finissant. M. F. Berthoud mentionne que « le chemin de Motiers, en 1749, était encore en si pitoyable état, que M. Chambrier, pasteur, demanda et obtînt l'autorisation de faire construire un bateau pour se rendre plus commodément à Couvet. » Or, M. R. Le Chambrier (c'est de lui qu'il s'agit) était à cette date pasteur à Couvet même, et ne pouvait guère se rendre en bateau dans sa paroisse. Il s'agit sans doute d'un bateau pour la promenade. — Enfin le très amusant entretien du colonel de Sandol-Roy et de Ferdinand Berthoud semble prouver que celui-ci a navigué dans les mers de l'Inde. Je croyais que ses horloges marines, seules, avaient fait ce voyage que je ne conteste pas, mais qui n'est pas mentionné, que je sache, dans sa biographie. Après tout, le nom de Ferdinand Berthoud importe peu. C'est *le Marais* et *Plancemont* qui se sont tendu la main à travers la rivière, comme *Couvet*, en terminant ces lignes, tend la sienne à *Fleurier*.

Recevez, M. le directeur, etc.

Gingins, le 14 septembre 1872.

Ch. BERTHOUD.

P. S. Le *Musée* ne publiera-t-il pas la *Vue de Couvet il y a cent ans*, de J.-J. Berthoud ? On aimerait à mettre cette planche en regard du brillant tableau que son homonyme vient de nous livrer du Couvet d'aujourd'hui.

[1] La *piécette*, dont le nom espagnol nous était venu de la Franche-Comté, valait 7 creutzer, soit environ 25 centimes.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE MAI-JUIN

Le soir de St-Sylvestre.

Bien que Mlle Houriet occupât toutes ses pensées, surtout depuis leur récente aventure sur le Doubs, André ne perdait pas de vue le soin de son avenir. Au lieu de s'abandonner à la douce langueur d'un sentiment tendre, et de perdre son temps à caresser des rêves impossibles, il sentait qu'il avait une position à conquérir par un énorme déploiement d'activité. Il quitta la cure du Locle, où, à son avis, la vie était pour lui trop facile, et revint chez ses parents.

En rentrant à la maison paternelle, après le premier moment d'épanchements intimes et la joie de se revoir, il y trouva les soucis, les préoccupations, les embarras aussi cuisants aussi absorbants que jamais.

Dès qu'on avait appris dans le village, malgré le secret recommandé aux confidents, que M. Robert était sur le point de vendre son domaine à un bon prix, une foule de prétendus amis, se disant désintéressés, de ces officieux qui se mêlent plus des affaires des autres que des leurs propres, étaient venus discuter la chose avec lui et le dissuader de conclure avec le marchand de bois. « Ne voyez-vous pas que tous ces Allemands viennent faire fortune à

nos dépens, » lui disait-on, « ils n'exploitent pas seulement les forêts, ils exploitent aussi les propriétaires et les roulent comme les Juifs pelottent les chrétiens. Si Waldschnitt offre 40,000 fr., c'est qu'il compte en gagner 20,000; c'est clair comme le jour. Or, est-il absolument nécessaire qu'il réalise un tel profit sur votre dos ? Vous en avez plus besoin que lui, pauvre M. Robert, dans la position où vous êtes, avec un frère en faillite et deux jeunes enfants à élever. Songez-y bien, c'est dans votre intérêt que nous parlons ; au fond, qu'est-ce que cela nous fait ? Vous avez le choix entre deux partis : ou bien exploiter vous-même votre forêt; alors tout le gain sera pour vous — ou bien exposer votre domaine aux enchères publiques ; c'est encore ce qu'il y a de plus simple, la chose se fait d'elle-même, sans vous donner le moindre mal ; il suffit d'un bon notaire, avisé et actif; il en est encore quelques-uns. Vous faites insérer dans les journaux à dix, quinze lieues à la ronde des annonces ronflantes pour amorcer les gens, vous dépeignez une forêt comme il n'y en a plus, des bois de marine, des sapins de 130 pieds, droits comme des colonnes, épais comme des tours, d'une exploitation facile et à des conditions avantageuses.... vous ne dites pas à qui elles sont avantageuses, parbleu ! Les amateurs arrivent des quatre vents du ciel, aussi ardents que les renards après les poules, pour se disputer une si rare aubaine. Les voyez-vous aux enchères, au milieu de la foule, se faisant des yeux gros comme le poing, s'excitant l'un l'autre, chacun voulant avoir le gâteau ? ils se poussent, ils se chassent, mille francs ici, mille francs là ; ils ne vont que par mille francs, de vrais feux de file, l'un n'attend pas l'autre, jusqu'à ce qu'enfin votre propriété, au lieu de se vendre quarante pauvres mille francs, monte à soixante mille. Hein ! M. Robert, croyez-vous que cela vaille la peine d'y songer, vingt mille francs de plus dans votre bureau.... pour donner de l'extension à votre atelier, vous mettre un peu au large, et remonter votre crédit, qui, soit dit entre nous, cher M. Robert, commence diablement à décliner. »

Tels étaient les discours dont M. Robert avait les oreilles fatiguées ; ils avaient fini par réagir sur lui. A force d'entendre répéter autour de soi, lorsqu'on est déjà suffisamment perplexe, que nous avons tort, que nous nous fourvoyons, que nous serons trompés, qu'il faut suivre une autre marche dont les résultats seront bien supérieurs, nous finissons par perdre toute confiance en nous-même. Il faut être bien ferme pour résister à l'action dissolvante de ces raisons spécieuses, qui concluent toujours en faisant miroiter la certitude d'un gain éblouissant.

Après avoir flotté, incertain, timoré, entre ces diverses alternatives, après avoir consulté à droite et à gauche, et malgré l'avis de sa femme et du vieux Josué Bourquin, qui lui avait dit : « fais comme tu voudras, tu t'en repen-

tiras, » il s'était décidé pour l'enchère publique, et avait remis cette affaire au notaire Loyal pour la mener à bonne fin.

Lorsqu'il communiqua cette détermination à Waldschnitt, celui-ci lui répondit avec un sourire narquois :

— Très bien, M. Robert, vous êtes libre d'agir à votre guise ; malgré le prix que j'ai offert, vous n'avez pas voulu me favoriser de votre consentement, dans l'idée que vous retirerez davantage. Mais ce prix, souvenez-vous-en, dépendait d'une prompte décision qui me permît d'exploiter les bois sans retard. Si je me présente aux enchères, vous saurez que je tâcherai d'avoir votre forêt à meilleur compte.

— Il y aura des concurrents, M. Waldschnitt, il en viendra de France, il en viendra de tous les côtés.

— Je les connais tous, aussi bien les Français que les Allemands. Au lieu de nous faire la guerre, nous autres marchands de bois, ne comprenez-vous pas que nous nous entendons ; au lieu de nous nuire, ce qui serait bête, nous nous rendons maîtres des marchés, chacun y trouve son bénéfice. Voilà à quoi se réduit votre concurrence, mon bon M. Robert, vous voyez qu'elle n'est pas redoutable. Du reste, ajouta-t-il d'un air détaché, j'ai une autre affaire en vue et qui m'accommode mieux.

M. Robert ne s'attendait pas à ce coup de haute escrime. Il le reçut en plein corps et en fut presque renversé. Hélas ! ses conseillers officieux avaient négligé de l'instruire de cette manœuvre bien connue des roués, laquelle ôte à l'enchère la rivalité, élément essentiel du succès. En arriver là après tant de luttes, d'incertitudes, de débats domestiques, c'était une défaite atroce, au moment où l'on se croyait sûr de la victoire. Un robinet d'eau glacée coulant le long de son épine dorsale eût été moins désagréable que cette étrange révélation. Il s'en retourna chez lui, la tête basse, le dos voûté, marchant avec peine, cherchant son chemin comme dans les ténèbres, bien qu'on fût en plein midi. Une sorte d'écroulement s'était opéré dans tout son être ; en quelques minutes, la confiance qui l'animait avait fait place à des regrets d'autant plus amers qu'il avait été plus près du but.

Sur ces entrefaites eut lieu le retour d'André. Le premier soin de sa mère fut de l'instruire de la tournure menaçante qu'avaient prise les événements. Il sentit que son père faisait fausse route et qu'il était mal conseillé ; mais comment le lui dire ?

D'un autre côté la faillite du frère suivait son cours ; les créanciers porteurs de titres garantis par la signature de M. Robert venaient l'un après l'autre s'informer de ses intentions et le quittaient avec cette formule consacrée : « Ainsi, c'est en règle ; vous promettez de payer à l'échéance ; je ne demande

rien de plus, je suis satisfait. Vous solderez en écus, n'est-ce pas ? Désolé de vous faire de la peine, mais parce que votre frère Placide est un rien du tout, ce n'est pas un motif de laisser mes plumes dans sa lessive. »

Chacune de ces visites était un supplice pour Mme Robert qui se sentait défaillir de honte, de colère et d'impuissance. Quant à son mari, comment décrire ses inquiétudes, ses tourments, son repentir d'avoir échangé une convention avantageuse, certaine, contre les chances d'une enchère qu'une association de faiseurs pouvait faire avorter. Il se fatiguait en courses, en démarches, en pourparlers avec les personnes qui avaient l'expérience de ces choses et auxquelles il demandait des renseignements. Il ne mangeait plus, passait ses nuits dans d'affreuses insomnies et maigrissait à vue d'œil. Malgré la neige et le froid, il fit lever le plan de son petit bien de *la Phia*, compta tous les arbres de la forêt, mesura ceux qui dépassaient neuf pouces de diamètre, calcula le cube de bois qu'on pouvait obtenir et en supputa la valeur au prix courant. Cette opération, pénible dans une saison aussi rigoureuse, eut pour effet de calmer la fièvre qui l'agitait et de lui rendre un peu d'assurance, le résultat étant plus favorable qu'il n'osait l'espérer.

Pendant plusieurs jours, André prit la direction de l'atelier et s'en tira avec honneur, grâce à Josué Bourquin qui l'assistait de ses conseils. Tout marcha à souhait, même la fonte de l'argent et la coulée des lingots que son père lui abandonna, avec ses pinces et ses gantelets, sans même y prendre garde.

C'est sous le poids de ces préoccupations poignantes que notre ami se rendit à la cure du Locle pour la soirée musicale où il espérait rencontrer Mlle Houriet et l'interroger. Il passa d'abord chez M. Rodolphe, le pasteur allemand, et eut avec lui une longue conférence pendant laquelle le piano ne demeura pas inactif. A la cure on l'accueillit à bras ouverts.

— Que vous être aimable, dit Mme Andrié, je craignais que vous n'eussiez oublié notre invitation. Nous aurons un quatuor qui chantera la Création de Haydn.

— Sans compter qu'il m'a fallu apprendre une sonate, dit le jeune Andrié en faisant une moue mutine. C'est cela qui est amusant, une sonate, lors même qu'elle est de Beethoven ! quelle rage avait-il d'écrire des sonates, cet Allemand, pour le tourment des générations futures !

— Tu dois faire ta partie tout comme un autre et je suis sûre que M. Robert chantera aussi quelque chose. En pareil cas, chacun fait son devoir.

— Et toi, maman, je voudrais bien savoir ce que tu vas nous jouer ?

— Je mettrai en jeu avec la vieille Marianne les ustensiles de la cuisine pour vous donner un bon souper ; voilà ma musique ; es-tu content ?

Le jeune homme embrassa sa mère.

— Tu as toujours les meilleures idées et ton concert sera sûrement le plus goûté. Si ce Beethoven avait eu tes inspirations....

— Il m'aurait aidé à mettre la table, à chercher le vin, et à tout disposer d'avance pour que la mesure et l'harmonie ne soient pas troublées dans le moment de l'exécution.

— Parle, commande, nous sommes ton orchestre, tes instrumentistes; nous te suivrons jusque dans les profondeurs de la cave, à travers la poussière et les toiles d'araignée du bouteiller. Allons, André, avez-vous peur des rats?

Les jeunes gens se mirent de bonne grâce à la disposition de Mme Andrié pour terminer les préparatifs, écrire les noms des convives sur des cartes et les placer. Cette opération donnait lieu à toute sorte de commentaires.

— Mlle Houriet, disait le jeune Andrié, où la mettrons-nous? Regarde cette carte, maman, regarde cette écriture d'André Robert; est-il possible qu'une main d'homme puisse écrire si bien! Pour sa récompense, je demande qu'on le place à côté de mademoiselle Houriet; elle va devenir institutrice et sera bien aise de savoir où se procurer de beaux modèles pour ses gamins. Et puis ils pourront s'entretenir de leur promenade en patin sur le Doubs, de son frère, de l'incendie. — Dites donc, caporal, ajouta-t-il à demi-voix, il y en a de bien des sortes d'incendies....

André comparait en son esprit cette vie sereine avec les angoisses de la maison paternelle où chaque heure voyait poindre une nouvelle alarme, un nouveau souci. Combien il eût souhaité à son père et à sa mère quelques heures de cette douce sécurité. Mais le moment où l'on attendait les conviés approchait; dans peu d'instants il serait en présence de Mlle Houriet. Comment lui parler de ce mariage dont l'idée l'obsédait? Par quel artifice l'amener sur ce sujet sans dévoiler ses sentiments?

Plusieurs personnes entrèrent à la fois; les arrivants frappaient leurs chaussures sur les dalles du corridor pour en faire tomber la neige et secouaient leurs amples manteaux saupoudrés de flocons blancs. C'était une de ces soirées d'hiver, sombres, calmes, neigeuses, où il fait si bon goûter le confort des habitations montagnardes.

— Bonsoir, dit une voix fraîche sortant d'un capuchon blanc doublé de rose, voici une Laponne qui débarque du Cap Nord; lui permet-on d'entrer?

— Elle est la bienvenue surtout si elle veut consentir à chanter un air de son pays, dit Mme Andrié en embrassant la belle jeune fille. Venez, tout le monde est là; on a déjà commencé! Entendez-vous le piano? c'est mon pauvre Henri qui joue sa sonate. Voilà ce qu'on peut appeler une exécution.

— L'exécuté n'aura pas à se plaindre, cela va très bien.

En effet, le jeune virtuose s'en tirait à merveille et montrait un sang-froid imperturbable. A côté de lui, son maître de musique, ancien hussard du premier empire, debout et cambrant sa taille dégagée, battait la mesure avec une canne à flûte, aussi fier que le chef d'orchestre du grand opéra.

La sonate finie, le quatuor prit place autour du piano tenu par M. Rodolphe, le directeur. Il ne pouvait sans doute être question que de chanter quelques fragments de la Création, cette vaste composition de Haydn, qui exige tout un déploiement de forces musicales, un orchestre nombreux, des chœurs et des solistes de divers genres. Tel qu'il était, le modeste quatuor interprêta avec bonheur les morceaux de son programme; les auditeurs eurent une idée des effets harmoniques par lesquels l'auteur a dépeint le chaos, les ténèbres, l'apparition de la lumière, celle des fleurs, des animaux, la venue de la colombe, du lion, du léviathan qui se roule sur les ondes, enfin la création de l'homme, Adam prenant possession de la terre et saluant son domaine. Les voix étaient belles, sympathiques, exercées; le piano remplissait le salon de ses accords puissants; les auditeurs attentifs ne perdaient pas une note; ils écoutaient dans un respectueux silence; une telle exhibition étant chose nouvelle pour eux.

— Nous manquons d'un soprano pour le duo d'Adam et d'Eve, dit tout à coup M. Rodolphe en se retournant, si personne ne nous prête assistance nous sommes obligés de le supprimer.

— Allons, Cécile, dit le pasteur Andrié, qui était entré dans l'intervalle, ne pourriez-vous pas faire cette partie.

— J'essaierai volontiers, mais je ne suis pas assez musicienne pour lire à première vue; ce ne sera pas correct.

— Ne craignez pas la galerie, elle est pleine d'indulgence.

M[lle] Houriet était plus forte qu'elle ne voulait l'avouer. Le duo fut chanté à la perfection, ce fut le morceau capital; les deux voix se répondaient, s'unissaient, se fondaient dans une harmonie pure, suave, empreinte de jeunesse, de grâce, de fraîcheur, exprimant les ineffables tendresses des premières amours de l'humanité. Chacun écoutait dans le ravissement, aussi, à la dernière note, les deux chanteurs furent remerciés par des témoignages unanimes d'admiration. Seul, André restait silencieux et morne dans son coin; il avait souffert d'affreuses tortures pendant ce duo où les acteurs échangent les élans passionnés de leur mutuelle tendresse. Pour lui, Adam et Eve avaient disparu, il ne restait dans le salon qu'un homme, un inconnu, qui cherchait à lui ravir le cœur de Cécile. Il fut obligé de se contenir pour ne pas le jeter par la fenêtre, quand vint l'air: « Par ton charme, tendre amie ». Mais ce fut bien pis, lorsque Eve dit: « Objet chéri de ma vive tendresse, tes yeux, tes yeux font tres-

saillir mon cœur. » Alors il fut pris d'un accablement tel qu'il souhaitait de mourir.

Pendant le souper, qui suivit le quatuor, il ne put se dégager de cette impression pénible ; il était triste, soucieux, tout le plaisir qu'il se promettait dans cette soirée se changeait en sombres appréhensions. Pour tout dire il était jaloux et en train, par conséquent, de devenir hargneux et stupide.

Comprend-on les amoureux ? Il avait compté avec impatience les heures et les minutes qui le séparaient du moment où il lui serait donné de revoir celle qu'il aimait, et maintenant qu'elle était assise à ses côtés, qu'il pouvait rassasier ses yeux de son image adorée, savourer le charme de sa présence, cette heure qui devait être une heure de félicité ne lui apportait que le trouble.

Cécile était loin de soupçonner l'orage qui grondait dans le cœur d'André ; elle avait appris par les journaux la faillite de son oncle, la vente de leur domaine ; le Locle n'est pas si éloigné de la Chaux-de-Fonds pour qu'on puisse ignorer ce qui se passe dans le village voisin. Elle aurait voulu l'encourager, le consoler, mais elle ne savait comment aborder ce sujet délicat. Leur contrainte était donc mutuelle. Le jeune Andrié voulut rompre cette froideur qui lui paraissait inexplicable et surtout inopportune.

— Comment se trouve votre frère Jules après son plongeon dans le Doubs ? Il a eu beau cacher sa mésaventure, on finit toujours par savoir la vérité.

— Mon frère n'a rien à cacher, dit Cécile en riant, en effet, il est tombé dans le Doubs, dimanche, et c'est M. Robert qui l'en a retiré.

— Comment, notre caporal, dit M. Andrié en posant sa fourchette ?

— Sans M. Robert, mon frère Jules était perdu, dit Cécile en rougissant malgré elle.

— Pourquoi parler de cela ? dit André.

— Tu fais bien le dédaigneux, M. mon filleul, dit le pasteur, sais-tu que je donnerais beaucoup pour avoir le bonheur de sauver un homme qui se noie. Ce doit être une des plus pures joies que l'on puisse goûter sur la terre.

— Lorsqu'on a exposé sa vie, à la bonne heure, dit André, mais ce n'est pas mon cas.

— Peu importe ; tu étais là, tu as ramené sain et sauf un jeune homme en danger de mort, que veux-tu de plus ? Qu'aurait dit votre père, Cécile, lorsqu'on lui aurait rapporté son fils sans vie sur un brancard....

— C'est ce que j'ai pensé maintes fois dès lors, reprit Mlle Houriet d'un ton ému ; quant à ma mère elle n'aurait pu supporter une telle épreuve.

— J'ai fu, dit le maître de musique, notre chef t'escatron au 21e hussards pleurer gomme un enfant gand il vit son fils partaché par un poulet. C'était

à la redraite de Hanau, et nous n'afions pas le temps de faire des cérémonies. Il fallut le laisser à la merci des cossaques qui nous poursuifaient gomme des chiens enrachés.

— Comment va le petit garçon brûlé de Pouillerel ? dit Mlle Houriet, s'adressant à M. Rodolphe.

— Il va beaucoup mieux ; le médecin espère le sauver ; j'en suis bien heureux. Je compte toujours sur la générosité des dames du Locle pour me fournir de vieux linge.

— Ne craignez pas, vous en aurez jusqu'à la guérison complète. Quand on sait la peine que vous vous donnez pour cet enfant, il serait honteux de ne pas vous seconder.

— J'ai vu votre petit protégé, hasarda timidement André, comme s'il craignait de parler à sa voisine.

— C'est donc là que vous alliez un soir avec M. Rodolphe ?

— Oui, nous portions des médicaments et de la charpie ; la vôtre était la plus belle et la meilleure.

— Il est vraiment gentil cet enfant ?

— C'est un ange et un martyr. Presque tout son corps n'est qu'une plaie.

— Vous avez bien fait d'aller là haut malgré la neige. De mon côté, je veux bouleverser nos armoires et en sortir tout le linge disponible ; nous nous mettrons tous à faire de la charpie.

— Même votre frère ?

— Même mon frère, vous verrez....

— C'est-à-dire que je ne verrai pas, je partirai bientôt pour Genève.

Un nuage passa sur le front de la jeune fille.

— Oui, reprit André, je veux étudier coûte que coûte.

— Vous avez raison ; nous reparlerons de cela plus tard.

On se levait de table pour passer dans le salon. Lorsque chacun eut pris place.

— C'est demain le nouvel-an, dit M. Rodolphe, voulez-vous me permettre de faire entendre un chant composé pour la circonstance. Je l'ai trouvé dans mes papiers et emporté à tout hasard. M. Robert, venez essayer ce morceau ; il est dans le ton de votre voix.

Sans se faire prier, André s'avança et à la grande surprise de la plupart des personnes présentes, qui ne lui connaissaient pas ce talent, il chanta d'une voix émue et pénétrante le morceau suivant :

La dernière nuit de l'année.

La nuit sur nous étend ses sombres voiles,
Tout est paisible et repose à l'entour;
Au firmament gravitent les étoiles,
Et de l'année a fui le dernier jour.
Dans peu d'instants, sur le bronze sonore
Avec lenteur, minuit va retentir....
Dieu Tout-Puissant, inquiet je t'implore,
Veille sur nous, oh! daigne nous bénir!

Ce dernier soupir de l'année
Dans le silence de la nuit
Rappelle notre destinée,
D'un nuage épais entourée
Obscure dans le temps qui fuit.

Jeune année éclose à cette heure
Auras-tu des jours douloureux?
Faudra-t-il que dans ma demeure
Un parent, un ami je pleure,
Après de déchirants adieux?

Quelle réponse peux-tu faire
Aux rêves secrets de mon cœur?
M'apporteras-tu la misère,
Le succès, la défaite amère,
Le désespoir ou le bonheur?

Pour nous, faibles mortels, l'avenir est mystère,
Dieu seul tient dans sa main la douleur, le plaisir,
Sur nous, avec amour, il veille comme un père,
Entend de ses enfants les soupirs, la prière,
Toujours prêt à les secourir.

Ne craignons pas la voix de la cloche sonore,
Marchons avec courage et foi vers l'avenir,
Le Dieu qu'en ce moment toute la terre implore,
Si nous l'aimons, veut toujours nous bénir.

Pendant que notre ami chantait, le jeune Andrié et sa mère échangeaient des regards et des sourires significatifs. Quant à Mlle Houriet, ses yeux ne quittaient pas André, qu'elle voyait de profil et dont elle semblait partager toutes les émotions. C'est que, contrairement à l'habitude des chanteurs ordi-

naires, il prononçait nettement les mots, les syllabes, donnait un tour dramatique à ce qu'il disait par des intonations appropriées et en modifiant le timbre et la force de sa voix avec un tact parfait. Tour à tour, il avait exprimé le calme solennel de la nuit, l'effroi que lui inspirait la fuite du temps, l'incertitude de l'avenir, le désir ardent de connaître sa destinée, enfin la confiante sérénité et le courage de celui qui met tout son espoir en Dieu. C'était récité et chanté avec art.

— Voilà de la musique qui parle à mes oreilles et à mon âme, dit M. Andrié, de qui est-elle ?

Mme Andrié et son fils échangèrent de nouveaux sourires ; quant à M. Rodolphe, à qui la question s'adressait, il était si occupé à ranger les cahiers de musique épars sur le piano, qu'il ne faisait pas mine de vouloir répondre.

— M. Robert, dit Cécile en s'avançant avec vivacité, voulez-vous me donner une copie de ce morceau ; vous me ferez plaisir.

— Mais, sans doute, mademoiselle, dit André, je vous l'enverrai.

— Ce n'est pas nécessaire, dit le jeune Andrié à voix basse et en portant la main à sa poche, la voici.

Et il tendait un papier chiffonné, tout couvert de ratures.

— Que faites-vous de cela ? dit André interdit.

— Je l'ai trouvé dans la salle à manger ; j'ai pensé que c'était le brouillon du poëme et que l'auteur avait passé par là. Reconnaissez-vous l'écriture ? Ont-ils l'air de faire de la contrebande, ce soir, ces deux complices !

— Je m'en doutais, dit Cécile, ces vers sont de vous, et la musique est de M. Rodolphe ?

André fit un signe affirmatif.

— Et voilà comme les secrets sont gardés lorsqu'on a affaire à des bavards, dit Mme Andrié en embrassant son filleul ; oui, André, votre tâche est difficile, je la connais, mais prenez courage, Dieu vous bénira.

Cécile, les yeux humides, contemplait avec attendrissement cette scène qui se passait dans un coin du salon.

— Messieurs, dit le pasteur Andrié, je vous remercie de la belle soirée que vous nous avez donnée et des jouissances élevées qu'elle nous a values. Laissez-moi la terminer par des actions de grâces, ce sera aussi ma partie dans le concert.

Il lut quelques passages de l'Ecriture Sainte accompagnés de courtes réflexions, puis il fit une prière dans laquelle il implora l'assistance et la bénédiction divines sur toutes les personnes présentes, sur sa famille et sur cette chère et vaste paroisse du Locle à laquelle il consacrait son cœur, ses biens et ses forces.

C'est sous cette impression que chacun se retira.

Le devoir d'accompagner Mlle Houriet incombait à André Robert ; il attendait ce moment avec impatience pour lui parler en liberté, et préparait déjà ses batteries, lorsqu'il fut désarçonné par une question que lui fit sa compagne.

— Votre père est-il engagé dans la faillite de votre oncle ?

André trébucha dans la neige, il s'en fallut de peu qu'il ne tombât tout de son long.

— Répondez-moi vite, nous n'avons que peu de minutes.

— Hélas ! mon père est garant pour une forte somme.

— Et c'est pour cela qu'il vend son domaine ?

— Oui, mais je crains que cette vente ne réussisse pas au gré de nos désirs.

Et le pauvre André, oubliant ses griefs contre cette charmante créature, se laissa aller à lui confier, comme à un ami éprouvé, ses inquiétudes et ses angoisses.

— Ainsi, dit-elle, vous craignez que les enchères ne demeurent à la merci de ces étrangers.

— J'en ai peur.

— Eh bien ! ne vous en inquiétez pas outre mesure ; je puis vous assurer que vous avez des amis qui veilleront sur vos intérêts. C'est tout ce que je puis vous dire. Maintenant, il faut nous séparer, peut-être pour longtemps. Je suis trop votre obligée pour avoir besoin de vous recommander de me garder une petite place dans vos souvenirs.

Elle tendit sa main loyale à André qui la serra dans les siennes.

— Penserez-vous quelquefois au pauvre graveur qui étudie pour devenir *quelque chose*, comme vous l'avez dit un jour ?

— Il n'y a pas de risque qu'on vous oublie chez nous, ma mère ne cesse de parler de M. Robert ; vous ne savez pas comme elle vous aime.

— Et sa fille ?

— Oh ! sa fille ne compte pas encore ; elle vous répondra dans un an.

Là dessus, elle ouvrit la porte et disparut dans la maison.

* *
*

Le lendemain, 1er janvier, André et Cécile furent surpris l'un et l'autre par l'arrivée de cadeaux mystérieux qui occupèrent leur imagination pendant toute la journée et bien longtemps encore. Le premier trouva dans sa chambre, à la Chaux-de-Fonds, où il était rentré de grand matin, une caisse assez lourde qui contenait un assortiment de burins, un boulet, tous les objets à l'usage d'un graveur, même les petits coussins sur lesquels il appuie ses cou-

des. Ces outils n'étaient pas neufs, mais élégants, parfaitement choisis et de qualité supérieure. Il y avait en outre un magnifique album dans lequel il découvrit un billet à peine visible où étaient tracés ces seuls mots au crayon: « Acceptez cet héritage. Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins. » Puis quelques plaques de laiton portant des spécimens de gravures de lettres; les unes étaient évidemment l'œuvre d'un commençant, les autres accusaient un talent remarquable.

C'était, à n'en pas douter, l'héritage de Cécile Houriet qui entrait avec la nouvelle année dans une vocation où ces outils devenaient inutiles. Avec quelle ferveur André les prit l'un après l'autre dans ses mains, les essaya, les porta à ses lèvres, les mouilla de ses larmes, puis les remit dans leur cachette comme son trésor le plus précieux. Quel plus riche cadeau aurait-il pu recevoir? rien ne pouvait lui donner plus de joie et parler à son cœur un plus doux langage.

Quant à Cécile, le facteur lui avait remis un petit paquet renfermé selon l'usage dans une multitude de papiers de toutes les couleurs qu'elle ouvrit avec une impatience fébrile; enfin, dans une boîte d'argent ovale, décorée et niellée avec un goût exquis, reposait sur son lit de coton blanc une broche qui lui fit pousser un cri de surprise. A peine eut-elle regardé cette brillante pièce d'orfévrerie, qu'elle la serra précipitamment dans son sein et courut cacher sa tête sous les couvertures de son lit. Longtemps elle pleura et sanglota, comme si elle eût été en proie à la plus poignante douleur. Lorsque cette agitation fut calmée, elle s'agenouilla et pria de toute son âme, mais sans proférer une seule parole.

Qu'avait-elle vu sur ce bijou pour être saisie d'une émotion si vive? Au milieu d'un encadrement délicat de feuilles et de fleurs de pervenche en or, était ciselé en argent mat un bas-relief représentant un traîneau tiré par un cheval élégant, conduit par une dame. Un homme à demi renversé dans la neige, la regardait avec une expression de reproche. C'était leur première rencontre retracée par la main d'un artiste et d'un amant.

De cette première rencontre, qu'allait-il advenir?

L'oncle Placide
et
Les poulets de M. Giroux.

Le lecteur n'a pas oublié l'irascible M. Giroux qui s'était mis si fort en colère lorsque l'apprenti Célestin avait eu la malencontreuse idée de planter dans ses *potafleurs* une morille de mie de pain modelée par André, et de lui procurer ainsi une mystification désagréable.

On était en mars et déjà de beaux jours de soleil accompagnés d'un air doux avaient fondu la neige sur le versant de la vallée exposée au sud. Les ouvriers de M. Robert, debout devant leurs établis, regardaient en soupirant les collines des *Endroits* qui se dégageaient de leur manteau blanc et écoutaient les premiers chants de l'alouette qui se hasarde parfois à ces hauteurs, trompée par les apparences d'un printemps trop rare dans nos montagnes.

— Quels chemins! dit Célestin en ouvrant la porte de l'atelier et en secouant ses chaussures; voilà mes bottes dans un bel état! Mais aussi, vos rues sont des torrents, où l'eau et le fumier se mêlent et coulent sur la glace. On ne verrait jamais cela à Neuchâtel.

— Si tu n'es pas content de nos rues, tu n'as qu'à retourner au bord de ton lac, dit Josué Bourquin, sans quitter son burin.

Célestin prit place à l'établi après avoir passé une blouse grise.

— J'ai été au bureau de contrôle, dit-il à André, les boîtes ne sont pas encore poinçonnées; elles seront prêtes ce soir. Il donna quelques coups de lime et continua.

— Devinez ce que j'ai vu dans l'escalier?

— Du contrôle? dit l'apprenti Léon.

— Non, dans l'escalier de la maison.

— Une écuyère du cirque? dit un ouvrier.

— Non.

— La comédienne, dont tu nous étouffes depuis quinze jours, dit Josué.

— Non, je n'ai pas eu cette chance, j'ai vu le père Giroux qui m'a parlé, lui qui me boudait depuis ma bêtise de cet hiver. — Tiens, qu'il me dit, connais-tu ça, jeune homme? — Oui, c'est une morille, et une belle encore. — Ah! tu la trouves belle, tu as ma foi raison, et puis elle n'est pas de mie de pain, celle-là; mets ton nez dessus. — Ce n'est pas nécessaire, M. Giroux, je vois bien.... — Mets ton nez dessus que je te dis, et si tu n'as pas l'organe

blasé par tes pommades, flaire un peu ce parfum, cet arôme, cet.... — En effet, M. Giroux, que je lui dis pour le flatter, de l'encens, le pur encens des morilles du Jura, ça embaume à un mètre de distance. — Tu n'es pas si bête que je le croyais, dit-il en me frappant sur l'épaule, va mon garçon, tu peux te vanter d'avoir vu les premières de la saison. Seront-ils jaloux les autres !

— Il est sûr et certain que ce soir, la nouvelle de cette trouvaille fera le tour des cercles et des cafés, et ce ne sera pas une petite gloire pour M. Giroux, dit Josué Bourquin en humant une prise dans sa tabatière de buis.

— Petite gloire, dit Célestin, d'un air pincé, il faut en convenir. Je le trouve bien sot de me reprocher mes pommades, à moi qui n'use que de cosmétique de qualité supérieure.

— Qu'entends-tu par une petite gloire ? dit Josué en relevant brusquement ses lunettes de laiton et en dardant sur le jeune homme un regard chargé d'orage.

— Je veux dire qu'il faut avoir peu de bon sens pour courir des jours entiers après un avorton de champignon qui souvent ne dépasse pas la taille d'une épingle et pour en rapporter de quoi remplir le creux de la main. Voyez, messieurs, admirez cette chose microscopique, la voyez-vous? c'est une morille, inclinez-vous devant celui qui a fait cette découverte incomparable.

— Si ton esprit était d'un *numero* plus grand, tu comprendrais cela, mais tu es de la petite espèce.

— Mon *numero* vaut bien celui de certaines gens, dit Célestin en arrangeant le nœud de sa cravate.

— Oui, par malheur il y en a beaucoup comme toi, et ça ne nous fait pas honneur. Du temps de Daniel Jean-Richard, des Jaquet-Droz, et même de François Ducommun qui a fait le *planétaire* et tant de beaux ouvrages, on raisonnait autrement, on s'éprenait d'enthousiasme pour tout ce qui sortait de l'ordinaire, du courant, du gros tas, quand même cela ne rapportait rien.

— Mais, au nom de Dieu, père Bourquin, quel rapport ?....

— Si les trous de ta *filière* n'étaient pas bouchés par tes souspieds, tes cosmétiques, tes nœuds de cravate, ton absinthe et par toutes tes vanités mondaines, tu comprendrais que même la recherche des morilles, du mouvement perpétuel, de la *cadracture* du cercle, de l'impossible, est préférable à l'indifférence ou à la cupidité. Crois-tu que Léopold Robert s'inquiétait de savoir combien on lui paierait le pouce carré de peinture ; et ces savants de Neuchâtel qui sont montés dernièrement au péril de leur vie sur la *Junguefro*, que cherchaient-ils ? voyons, tâche de le dire ! Ont-ils seulement rapporté la queue d'une morille ?

— Eh ! bien, parbleu ! allons aux morilles, allons-y tous les jours, pendant six semaines, pendant deux mois, on verra si cela fera le compte du patron.

— Je n'ai pas dit cela, ce n'est pas dans mes principes ; voyez-vous ce pervers qui dénature le sens de mes paroles.... Tu mériterais d'être *repassé* avec mon archet.

— Allons, père Bourquin, du calme ! Vous vous emportez, je crois. La colère et l'irritation est défendue aux chrétiens, et comme la colère ôte la raison.... dit l'Ecriture....

— Ah ! vaurien, scélérat, profane, je vais te montrer si la colère m'ôte la raison.

Et il s'avança l'archet levé sur Célestin qui se retrancha derrière un laminoir en faisant des grimaces de singe.

Ils furent interrompus par des gloussements de poules effarées, des aboiements, et une course furieuse dans l'escalier. Au milieu de ce bruit on entendait la voix bien connue de M. Giroux qui criait : « Au voleur, tuez-le, il veut massacrer mes poulets ! »

Tout l'atelier fut bientôt dans les montées. Là on vit M. Giroux, le visage cramoisi, les yeux flamboyants, sa serviette nouée autour du cou et tenant à la main un balai, dont il menaçait un ennemi invisible.

— Là haut, tout en haut, courez, tuez-le, hurlait-il d'une voix étranglée. Les ouvriers, les apprentis s'armèrent de ce qui leur tomba sous la main et gagnèrent les hauteurs. Tout à coup on entendit une lutte acharnée, des coups, des cris, des trépignements, puis on vit un grand chien suivi de toute sorte de projectiles descendre les degrés comme un boulet. M. Giroux lui barra le passage pour lui asséner un horion mortel, mais l'affreux caniche donna tête baissée dans ses jambes avec une violence telle qu'il le culbuta et le fit rouler en bas l'escalier où il arriva la tête la première, toujours orné de sa serviette et tenant encore son balai.

Sa femme arriva tout à point pour le relever.

— Pauvre ami ! comme te voilà rouge ! viens te reposer un moment sur le canapé.

— Et les poulets, et les poulets, ils sont partis, ce chien a ouvert la cage, sifflait-il, hors de lui.

— Mais oui, on les retrouvera.

— Il a aussi pris la viande....

— Quelle viande ?

— Notre bouilli, dans la marmite....

— Oh ! par exemple.

Et Mme Giroux rentra bien vite dans la cuisine pour constater le délit. Elle

en ressortit furieuse, tenant à la main les pincettes qu'elle brandissait comme un sabre au-dessus de sa tête.

— Où est-il, disait-elle, où est-il ? que je lui fracasse les dents.

— Il est parti, c'est lui qui m'a jeté par terre.

— Et tu ne l'as pas mis en morceaux quand il a passé..... tu n'es qu'une mazette....

— M. Giroux, M. Giroux, criait-on des étages supérieurs, les poulets sont dans le galetas ; que faut-il faire ?

— Attendez, mes amis, j'accours. Et toi, dit-il à sa femme, au lieu de me dire des vilenies, ne pourrais-tu pas nous aider à rattraper ces bêtes ?

Le galetas fut bientôt le théâtre d'une scène animée.

— Les poules sont dans le tas de tourbe, dit André, nous les aurons bientôt, mais il faut fermer les lucarnes.

— Oui, fermez les lucarnes, dit M. Giroux tout essoufflé, cernons-les avec précaution ; sous peu nous en serons maîtres.

Mais avant qu'on eût exécuté cet ordre, Célestin, toujours espiègle, fit une charge à fond sur les oiseaux qui s'envolèrent à tire d'ailes par les ouvertures du toit.

— Ah ! mon Dieu ! les voilà partis ! dit M. Giroux consterné.

— C'est cet animal de Célestin, dit Josué ; hors d'ici, on ne peut rien faire de bon avec toi.

— Gardez vos aménités pour d'autres, et suivez-moi sur le toit si vous l'osez.

— Va te casser le nez, mauvaise graine, dit Josué indigné.

— Célestin, je te le défends, dit André, laisse aller Léon qui est gymnaste et du sauvetage, il connaît les toits.

— Voilà les poulets, dit Léon qui était déjà sur les tuiles ; ils sont alignés sur le faîte.

— M'est avis, dit le vieux Josué, qu'il faut les amorcer en leur jetant du pain.

— J'ai une idée, dit M. Giroux, attendez une minute.

Bientôt il reparut, tenant, d'un air vainqueur, un engin extraordinaire. C'était une sorte de filet fait d'un sac tenu ouvert par un cercle de tonneau et attaché au bout d'un long bâton.

— Laissez-moi faire, dit-il, avec assurance ; je vais les cueillir comme des fleurs dans un parterre.

— Vous n'irez pas sur le toit, dit André.

— Si, parbleu ! Vous allez voir, vous allez voir....

Il marcha à quatre pattes jusqu'aux fugitifs, mais lorsqu'il voulut les coiffer

de son filet, ils ouvrirent leurs ailes et d'un trait s'envolèrent sur le toit de la maison en face.

— Ah ! diable ! fit M. Giroux abasourdi ; j'ai pourtant bien manœuvré.

Cependant les curieux s'amassaient dans la rue, leurs yeux dirigés vers les toits.

— Ces hommes sont des chameaux, dit Mme Giroux, ils ne viendront jamais à bout de ramener mes poulettes dans leur cage. Elles connaissent ma voix, qu'on me laisse faire.

Elle passa dans la maison vis à vis, et parut bientôt à une lucarne d'où elle jetait ses appels les plus doux. Quand les gamins virent cette grosse femme chargée d'embonpoint encadrée dans le fer-blanc de la lucarne, leur hilarité ne connut plus de bornes.

— Tiens, la pleine lune qui se lève sur ce toit, criait l'un.

— Non, c'est un ballon qu'on va lancer dans les nuages ; messieurs prenez vos places !

— Pi, pi, pi, pi, faisait la grosse femme.

Mais ses appels restèrent inutiles.

— Ah ! vous ne voulez pas venir, dit-elle, irritée, eh ! bien, je vais vous distribuer un roulement de grosse caisse qui vous fera bouger.

Et frappant de ses deux poings sur le fer-blanc elle provoqua un tonnerre si formidable que les poules s'envolèrent dans la rue où cent mains s'empressèrent de les saisir.

— Bravo ! criaient les gamins, bravissimo ! bis ! bis ! encore un solo de lucarne, s'il vous plaît, belle dame !

M. Giroux eut la satisfaction de rentrer chez lui avec ses poulets dans son *recueilloir*, et de les réintégrer dans la cage bouleversée par le chien. Lorsque tout fut en ordre, il monta à l'atelier de M. Robert.

— Messieurs, dit-il, vous vous êtes dérangés pour moi, voulez-vous me faire le plaisir d'accepter un morceau de gâteau au fromage, chez le père Schæffer. C'est pour quatre heures.

— Volontiers, dit André, mais si cela vous est égal, permettez qu'on apporte le gâteau à l'atelier, il y aura moins de dérangement.

— Si vous êtes fatigué, M. Giroux, j'irai commander le gâteau, dit Célestin d'une voix insinuante.

— Allez, monsieur, et demandez-en un des plus grands.

— Dieu sait quelle perfidie cela nous vaudra, dit Josué.

A quatre heures, le gâteau parut, ample, doré, fumant, laissant après lui une traînée de riches effluves. C'était un maître gâteau confectionné suivant une recette fameuse et pour lequel on n'avait rien épargné. M. Giroux suivait, une bouteille de vin blanc sous chaque bras.

— Approchez, messieurs, les parts sont découpées, dit Célestin, venez pendant que c'est chaud; je crois qu'il sera succulent, onctueux et nutritif. Tenez, père Bourquin, sans rancune, prenez cette magnifique tranche; vous vous lécherez les doigts jusqu'au coude après l'avoir mangée. Allons, une, deux, à celui qui sera le premier prêt.

Et il se mit à mordre à belles dents au milieu de la part qu'il s'était adjugée. Le vieux Josué le regardait du coin de l'œil.

— Ton fromage s'étire en fils bien longs, ami Célestin, dit-il d'un air narquois. Qu'est-ce que cela signifie? On dirait des étoupes. Voyez-vous qu'il est joli, ce chérubin, avec ce paquet de filasse au bout du museau.

En effet, le jeune homme, rouge comme un coquelicot, ne savait comment se débarrasser d'une poignée d'étoupes sorties de son gâteau et qui se collaient à son visage et à ses dents. Tout le monde le regardait la bouche pleine et en se tenant les côtes. Enfin, Célestin prit le parti de s'enfuir.

Un instant après, on heurta à la porte et la tête enfarinée d'un boulanger apparut coiffée d'un bonnet blanc..

— Je venais seulement avertir qu'on a par mégarde changé de place la marque des étoupes, une petite cheville de bois.

— Parfaitement, dit M. Giroux, tout est en règle, on a trouvé la cheville.

— Voyez-vous, le vaurien, dit Josué, je m'y attendais.

— Il est bien puni, dit André, mais il est incorrigible.

La collation terminée M. Giroux se retira, mais comme André l'accompagnait jusqu'au palier, il demanda pourquoi on n'avait pas vu son père.

— Des affaires pressantes l'empêchent de diriger l'atelier; c'est à peine s'il peut nous donner quelques heures par jour.

— Je sais, je sais, mais défiez-vous de votre oncle. Il m'est pénible de vous mettre en défiance contre un membre de votre famille, mais si je ne vous avertissais pas, je serais un gueux.

— Entrons dans le cabinet de mon père, nous serons mieux pour causer.

— Vous avez raison, il vaut mieux qu'on ne nous entende pas. Je vous disais donc que c'est votre oncle Placide qui est la cause de tout le vacarme qui a troublé la maison aujourd'hui.

— Mon oncle?

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. J'étais arrivé tard d'une petite excursion dans les bois, excursion couronnée de succès puisque j'ai rapporté cinquante morilles, dont plusieurs magnifiques. A cette saison, vous savez, c'est très rare; j'ai donc lieu d'être fier d'un tel résultat. J'avais beaucoup marché et je sentais le besoin de me ravitailler; aussi après avoir pris un potage excellent que ma femme avait eu la précaution de maintenir chaud,

je m'étais mis en devoir d'attaquer un gigot qu'elle avait rôti à mon intention. Qui eût cru que votre oncle viendrait m'interrompre d'une façon aussi désagréable ? C'est pourtant ce qui m'arriva.

Le voilà qui entre, accompagné de son chien d'enfer que la peste étouffe. Il se balance, il se dandine, content de lui, il se mire dans la glace, ce maroufle, avec sa face bouffie et sa barbe de sapeur qu'il ne cesse de caresser.

— Qu'est-ce que tu manges-là, qu'il me dit; il me tutoie, nous avons été ensemble à l'école; tiens un gigot, j'adore le mouton ; on y a mis de l'ail, hein, ma foi, je m'invite et je prends une chaise.

Il s'assied, ma femme lui apporte un couvert en faisant des yeux..... Il aiguise son couteau, se découpe tranches sur tranches, mange des deux mains.... un coup de fourchette splendide, il faut en convenir, j'en étais stupéfait et.... et c'est beaucoup dire ! Mais son nez épanoui comme une trompe flaire à droite, flaire à gauche....

— Point de salade pour accompagner ce rôti ! mon cher, il faut une salade, un rôti sans salade c'est un corps sans âme.

Ma femme lui confectionne une immense salade aux pommes de terre, bourrée d'oignons et d'anchois.

— Ah ! des anchois ! parfait, dit-il sans perdre un coup de dent.

Tout le saladier y passe, et le gigot aussi, dévoré, raclé, nettoyé ; il n'en reste que les os, qu'il passe à son chien.

— Dis donc, ne pourrait-on pas mettre ton chien à la cuisine, avec ces os?

— Mais sans doute ; excuse, mon cher, mon impolitesse.

Si j'avais su ce qui se passerait ensuite j'aurais laissé le chien dans la chambre au risque d'avoir mon parquet abîmé.

— N'as-tu pas quelque chose de n'importe quoi, du salé, du fromage ; il faut une conclusion après de telles prémisses.

Je vais à la cave chercher un quartier d'excellent fromage de la Brévine que m'a vendu le justicier Huguenin. Il en mange un kilo, avec une miche de pain frais ; il boit deux bouteilles, une de vin blanc, une de vin rouge. Après cela, il se renverse sur sa chaise et dit en regardant le plafond :

— Il ne manque plus qu'une tasse de café pour compléter cette petite réfection.

Il appelait cela une petite réfection !

Ma femme apporte une cafetière pleine de notre meilleur ; il me siffle tasse après tasse, avec des poignées de sucre.

— Tu n'as rien un petit verre, une liqueur, un pousse-café quelconque. Décidément il faut un pousse-café après un gigot à l'ail et une salade aux pommes de terre ; c'est indispensable, hygiénique, l'estomac le réclame impérieusement.

J'avais encore là dans mon armoire, un flacon renfermant un solde de rhum de Porto-Rico, du rhum du maire Sandoz, que je conservais précieusement pour les grandes occasions. Sans réfléchir, je le mets sur la table avec du kirsch et du cognac. Mais mon avale-royaume saisit le flacon par le col et ne le lâche plus.

— Oh ! oh ! du véritable ! qu'il dit, il aura mes préférences, mes caresses.

Les petits verres se succèdent.... nettoyé mon rhum.... lavé mon flacon. Il n'a plus conservé que le parfum.

— Maintenant qu'on est lesté, causons. Tu sais, me dit-il, que mon frère va vendre sa propriété. On parle d'un prix considérable, quarante mille francs. C'est beaucoup plus que la somme pour laquelle il m'a servi de caution ; il lui restera par conséquent un fort joli capital en écus dont il tiendra une partie à ma disposition. Ne pourrais-tu pas, en attendant que cette vente soit effectuée, m'avancer quelques milliers de francs dont je te ferai une cédule que mon frère ne manquerait pas de contresigner ?

— Non, je n'ai pas d'argent.

— Tu as la berlue, comment donc, tu n'as pas d'argent ?

— Si tu trouves cent francs dans ma caisse, je te les donne.

— Donne toujours ta signature, le banquier trouvera des écus.

— Non, c'est inutile, n'en parlons plus.

Mais il n'était pas au bout de son écheveau.

— Qu'est-ce que tu as là, suspendu au mur ? un fusil, peste un Lefaucheux! Monsieur se donne du Lefaucheux !

Il le décroche, fait jouer la batterie, le porte en joue, met la bretelle sur son épaule.

— De bons ressorts, un joli calibre.... tu as sans doute des cartouches?

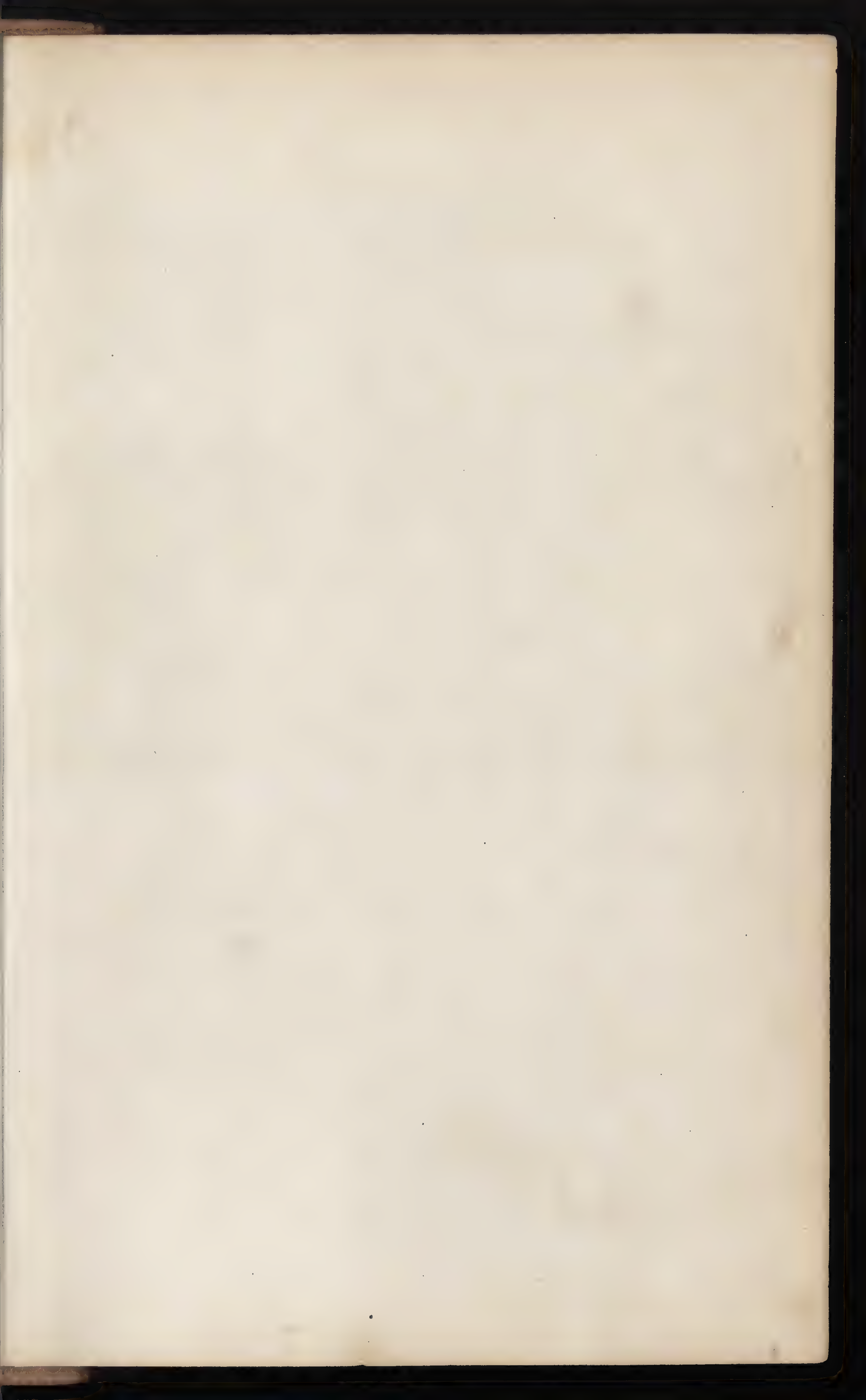
— Les voilà dans ce sac.

— Au complet, grenaille n° 7, n° 5, superbe ! Eh bien ! voici la passe de la bécasse qui va commencer, tu me prêtes ton fusil, je te promets des salmis.... sous peu.

Là dessus, il part, ce cher Placide, et me plante là tout hébété, ma serviette au cou, comme vous m'avez vu tout à l'heure. Pendant ce temps son chien Pervers, avait mis ma cuisine au pillage. Il avise le bœuf encore dans la marmite, soulève le couvercle, boit le bouillon, enlève la viande, et quand je veux lui administrer une correction méritée il bouscule la cage où nous tenons des poulets et les met en fuite dans les montées.

Je ne vous dis pas cela pour vous faire de la peine, mais pour vous engager à vous tenir sur vos gardes. Sur ce M. André, je suis votre serviteur.

(A suivre.) L. Favre.



A. BACHELIN.

DOLMEN près St BLAISE.

DOLMEN PRÈS SAINT-BLAISE

L'étroit vallon de Voëns est enserré d'un côté par les pentes méridionales de Chaumont, de l'autre par des parois abruptes d'une bande de rochers parallèle à cette montagne. C'est sur le versant d'une de ces roches, celle de Châtoillon, à vingt minutes de St-Blaise, que se trouve le dolmen que nous reproduisons ici.

F. Dubois de Montperreux, dans son article sur les *Monuments celtiques du Jura neuchâtelois* publié dans les *Etrennes neuchâteloises*, 2me année, lui consacre les lignes suivantes : « J'ai pu prouver la corrélation qui existait entre les grottes dont la roche de l'Ermitage est percée et les souvenirs des Druides, car nous allons retrouver quelque chose de pareil à la roche de Châtillon [1] qui domine St-Blaise. Elle est due aux mêmes circonstances géologiques qui ont façonné celle de l'Ermitage. C'est un puissant escarpement du portlandien, dont les flancs à pic à l'ouest et au nord resserrent par le sud le vallon de Voëns, qui s'appuie de l'autre côté sur Chaumont. Cette roche isolée et tournée comme celle de l'Ermitage, dont elle présente les mêmes circonstances, se signale de loin de toutes parts ; aussi la vue dont on jouit à son sommet est-elle grandiose et sublime.

» A une première similitude avec la roche de l'Ermitage, j'en joindrai une seconde. Tout le pourtour du rocher est percé de grottes qui présentent des traces nombreuses et irrécusables d'habitation. Les larges saillies du rocher tenaient lieu de rues ou de galeries de communication. Le sommet du rocher présente une surface raboteuse, où le roc se voit souvent à nu, large environ de 114 pas. Défendue de trois côtés par l'escarpement du roc, il n'a fallu pour défendre cette position contre toute attaque, qu'ériger un mur d'un escarpe-

[1] Le nom populaire est Châtoillon, c'est celui que nous lui conserverons.

ment à l'autre. C'est ce qu'on a fait en embrassant ainsi un espace intérieur qui a 286 pas de long.

» Le mur est en pierres sèches, posées debout et à plat indistinctement ; on s'est servi de quartiers bruts de roc portlandien, dont les uns mesurent trois à quatre pieds de long. Malgré que le temps ait fait des brèches considérables dans ses flancs qui se sont écroulés, on peut bien reconnaître en maintes places son épaisseur primitive, qui était de neuf pieds et demi. Au bas on avait ménagé une porte de cinq pieds de large.

» J'ai la conviction que ce sont ici les restes d'un camp celtique, comme on en trouve en d'autres parts, en Franche-Comté par exemple. Au reste il faudrait faire quelques fouilles pour bien s'en convaincre ; j'espère un jour en avoir le temps.

» Au dedans du camp on ne trouve d'autres restes qu'un mur mince en pierres sèches, qui partageait le camp en deux moitiés. Le long de la corniche, au nord, deux creux ont eu une destination quelconque. Sur la corniche au midi s'élève un dolmen. Il consiste en une table de granit grisâtre de huit pieds de long, six de large et cinq de haut, appuyée par devant sur deux autres blocs, tandis que par derrière elle repose en partie sur le sol.

» En dehors du camp, quelques murs en pierres sèches indiquent des constructions, des habitations ; enfin à quelques centaines de pas du mur du camp, la corniche du rocher au nord, présentant un point accessible, on l'a défendu par un autre mur qui subsiste encore.

» Le bois de chênes qui embrasse le rocher par le nord, est rempli d'antiques clôtures aussi en pierres sèches ; leur présence contraste singulièrement avec l'abandon, l'isolement actuel de ces fourrés de hêtres et de chênes. »

L'auteur écrivait ces lignes en 1847, depuis lors le mur du vieux camp celtique a été détérioré dans plusieurs de ses parties, on a utilisé un grand nombre des pierres qui le composaient pour des fours à chaux.

M. Alexis Dardel a dégagé les assises du dolmen de la roche de Châtoillon en les débarrassant de la terre et des arbustes qui les masquaient aux regards ; ses fouilles à cet endroit et sur d'autres points du voisinage, n'ont amené, jusqu'ici, la découverte d'aucun objet qui vienne affirmer l'opinion de F. Dubois de Montperreux.

A. Bachelin.

L'ÉCOLE DE MOTIERS AU 17me SIÈCLE[1]

Les Réformateurs avaient compris que pour assurer le triomphe de la révolution religieuse qu'ils avaient consommée, la première chose à faire était d'instruire les populations : de là, deux fois, trois fois par semaine, des sermons (qui étaient de vraies conférences), de là l'établissement d'écoles dans chaque paroisse.

C'est à la Réformation que remonte la fondation de l'école paroissiale de Motiers. Dans l'origine elle recevait sur ses bancs toute la jeunesse des villages de Motiers, Couvet, Fleurier et Boveresse.

La Seigneurie comme on appelait alors l'Etat, « considérant l'utilité et pro» fit que la science des bonnes lettres apporte, » avait fixé avec largeur la *pension* ou traitement du régent d'une école aussi considérable : c'était deux muids[2] de froment à percevoir sur les revenus du *Prieuré de St-Pierre de Motiers* (sécularisé), deux muids de vin à prendre sur la *cave d'Auvernier* (du domaine du Prince), vingt livres en argent, le logis, un jardin, le bois nécessaire à l'entretien du régent et au chauffage de la salle d'école, enfin une redevance payée en argent chaque mois et par tout écolier, redevance d'abord variable mais qui, en 1633, se trouvait fixée à demi-batz.

C'était un beau poste pour l'époque, et de bonne heure il fut recherché.

Durant le premier siècle qui suivit l'établissement de la Réforme, il était de règle que les pasteurs de l'Eglise commençassent leurs fonctions en prenant le rôle modeste autant qu'utile de maître d'école. C'est pourquoi les régents étaient nommés et révoqués par la Classe des Pasteurs elle-même : en 1565 elle déposa *Jaques Gerbollet*, régent de Motiers (sans que nous en sachions les raisons), et le remplaça par *Esaïe Besson.*

[1] Les pièces qui ont servi à la rédaction de cet article, se trouvent aux archives de l'Etat, liasse T nos 23, 64, 82, 88, 97, 101, 116, 119, 127, 130.

[2] Le muid contenait 192 pots ou 24 émines.

En 1569, ce Besson ayant été nommé pasteur à la Chaux-de-Fonds, la création d'un poste de *diacre* fut demandée par les pasteurs du Val-de-Travers, et reconnue nécessaire.

Avant cela les régents de Motiers avaient à leur charge plusieurs fonctions ecclésiastiques, comme tous ceux de l'époque, car ç'a été un usage général dans le comté de Neuchâtel, et on pouvait en retrouver quelque chose dans le régime qui vient d'être aboli. Le ressort scolaire de Motiers étant très étendu, la Classe proposa aux Communautés intéressées de transformer le poste de maître de l'école paroissiale, en un poste de *régent-diacre*. La paroisse y voyant des avantages, accepta cette proposition. Le premier des régents-diacres fut le *Sieur Bon.*[1]

Cette union de deux fonctions qui n'avaient rien d'opposé à cette époque, rendit l'école florissante. La jeunesse confiée aux soins du diacre arriva à de plus brillants résultats que lorsqu'elle était dirigée par un simple régent ; les branches d'enseignement furent rendues plus nombreuses, les études poussées beaucoup plus loin : on apprenait même le *latin* à l'école de Motiers ; et les années de la fin du XVIme siècle furent une époque remarquable pour cet établissement.

Mais insensiblement, les instituteurs de cette école modèle prirent de l'orgueil ; ils tâchèrent d'arriver à ce qu'on ne les appelât plus maîtres d'école ou régents, ce nom leur paraissant trop humble ; à mesure qu'ils en venaient à se faire désigner uniquement par le titre de diacre, ils attachèrent plus d'importance à leurs fonctions ecclésiastiques et prirent moins à cœur les intérêts scolaires de la jeunesse. Tout en gardant pour eux la pension attachée au poste de régent en lui-même, ils cherchèrent à se décharger sur d'autres des fonctions qui en dépendaient.

La première trace de cette tendance qu'on aperçoive dans les registres de la Vénérable Classe, est de l'année 1616 : à la *générale* du 7 novembre, après l'élection du diacre de Motiers, il fut arrêté « *qu'il ferait l'école comme auparavant*, toutefois s'il ne le voulait pas, il pourrait trouver quelqu'un qui la » fît sous lui. »

Cédant à l'éloignement que les diacres avaient montré pour les fonctions de régent, la Classe adoptait une ligne de conduite qui ne pouvait manquer de lui amener des démêlés avec la paroisse de Motiers.

Dans les premiers temps, les Communes intéressées ne purent pas soupçonner ce qu'il y avait de grave dans l'institution d'un sous-maître pour leur

[1] Ces indications sont prises dans les pièces aux archives, bien que dans le cartulaire J. Gerbollet soit désigné comme premier diacre, E. Besson comme le second et Bon comme le troisième.

école, car « le régent qui fut établi d'abord n'était que pour les » abécédai-» res, le diacre instruisant encore la jeunesse la plus avancée, dans les hu-» manités. » Mais petit à petit, et les diacres se succédant les uns aux autres, ils en arrivèrent à déserter tout à fait la chaire pédagogique pour se vouer aux seules fonctions du diaconat.

Cependant les deux postes n'étaient point aussi confondus que messieurs les diacres l'eussent bien voulu. Car le 27 juillet 1633, les délégués chargés de procéder à une visite des cures du comté, mentionnaient de cette manière les fonctions du diacre *Philippin :* « il est établi à la charge de *faire* la fonction » de maître d'école ; » — et en 1643, le diacre *Boyve* ayant été nommé ailleurs sans être remplacé, les quatre Communes élurent un régent non revêtu de la qualité ecclésiastique, dont le traitement fut pris par arrêt du Conseil d'Etat, sur la prébende du diacre.

Cet arrêté est du 23 septembre 1644. Le 26, la Classe présentait au Conseil d'Etat *Pierre Prudent*, qu'elle avait choisi pour diacre, « comme d'ancienneté. » Prudent, étranger, dut prêter au Prince un serment qui montre que déjà alors on faisait vraiment cas d'un maître d'école. Il jurait « de conserver et main-» tenir à son possible, les droitures, prééminences, bien et utilité du Prince, » et de défendre et empêcher tout ce qu'il pourrait apercevoir faire au dom-» mage et préjudice de l'Etat, soit hors de sa charge, soit en l'exerçant. » En échange « le Châtelain en la Baronnie du Vauxtravers l'établit pour exercer l'office et charge de maître d'école et diacre à Motiers, et l'en mit en possession à première commodité, au nom et de l'autorité souveraine de S. A. et aux mêmes gages, droits et émoluments que soulaient jouir les précédents possesseurs de même charge. »

Pendant la tenue de Prudent, les choses marchèrent de façon à ne pas trop mécontenter les Communes. Cependant la Classe ayant accordé aux gens de Boveresse que le diacre leur fît un catéchisme pareil à celui tenu à Couvet, le diacre prétexta que ce surcroît d'occupations l'empêchait de suivre son école. Et en 1653, lorsqu'il s'agit de le remplacer, la Classe au lieu de suivre la vieille manière de faire, et de présenter aux quatre Communes intéressées le nouvel élu comme régent d'école et diacre, ne lui donna que ce dernier titre, en l'installant dans la paroisse le dimanche 27 novembre.

Les Communes résolurent aussitôt de réclamer au Conseil d'Etat et de faire opposition aux empiètements de la Classe. Elles présentèrent la requête suivante :

« Les Communiers de la paroisse des quatre Communautés de Motiers, » Boveresse, Couvet et Fleurier, remontrent humblement à Vos Seigneuries : » comme dimanche passé, leur fut présenté le sieur *J.-J. Perrot* pour diacre

» et non comme d'ancienneté pour être aussi régent d'école du lieu ; telle-
» ment qu'ils furent occasionnés de prier que son installation fût sursise
» jusqu'à ce qu'ils eussent fait voir à Vos Seigneuries comment la chose tou-
» chant sa charge a été pratiquée : que ce fut toujours conjointement avec
» celle de maître d'école ; et afin de vous pouvoir informer de nos intentions
» et de l'humble requête que nous avons à vous faire là-dessus pour que l'an-
» cienne coutume soit observée.

» Les diacres ont été institués longtemps après les régents d'école, et après
» l'an 1530 que la Réformation fut introduite en ce comté de Neuchâtel. Maî-
» tres Guillaume Farel et Christophe Fabry qui furent les premiers employés
» en cette charge de ministres et pasteurs, ne demandèrent aucun diacre que
» trente ou quarante ans après, lorsqu'ils furent devenus vieux et pesants et
» qu'ils n'avaient le moyen de porter les fatigues du ministère. Partout dans
» les autres cures et paroisses du comté il n'y a point encore aujourd'hui de
» diacre.

» Or pour ce que ce mot de *diacre* n'est pas un mot français ni si intelligi-
» ble comme le mot allemand *helfer*, dont les Eglises d'Allemagne le nom-
» ment, qui vient à dire en langage de Neuchâtel, *aide*, ce mot aujourd'hui
» est pratiqué et expliqué par nos ministres d'Engollon, St-Sulpice, St-Aubin
» et Cornaux, lesquels ne pouvant exercer leur charge de ministres ont pris
» des aides, non à la solde du Prince ni des paroisses, mais les entretenant
» de leurs pensions.

» Les princes et magistrats qui tirent les dîmes, cens et revenus, sont obli-
» gés de fournir à tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de l'Etat. L'é-
» cole est plus nécessaire à l'Etat que le diaconat, car l'école est la pépinière
» de l'Etat et de l'Eglise. Si les écoles n'étaient, de quoi se façonneraient les
» hommes pour maintenir et servir l'Etat ? S'ils ne savaient lire ni écrire, per-
» sonne ne saurait exercer les charges et offices de guerre, ni aussi celles
» pour les affaires d'Etat, de police, de justice ou de finance ! N'est-il pas
» nécessaire qu'en cet Etat quoique petit, ceux qui sont employés aux charges
» publiques et à l'Eglise, aient été aux écoles pour s'en rendre dignes ?

» Or, les suppliants n'ont pas faute d'aide pour leur ministre, mais bien
» d'école pour se rendre propres à servir à l'Etat et au ministère.

» C'est pourquoi nos sages Princes qui ont toujours bien su et entendu la
» charge qu'ils ont reçue de Dieu, ont fort bien institué des écoles, et entre
» autres à la paroisse de Motiers, où il y a un grand peuple. Et pour l'entre-
» tien de chose tant nécessaire, ils ont méparti de leurs revenus, une pension
» pour un maître d'école, et non pour un diacre qui n'est qu'aide de pasteur.
» Et cela s'est pratiqué depuis la donation jusque il y a cinquante ou soixante

» ans que les Ministres de la Baronnie du Vauxtravers, s'étant chargés d'affai-
» res domestiques, ont eu faute d'aide, et à cet effet ont subtilement introduit
» des maîtres d'école qui avaient étudié en théologie et qui par ce moyen les
» pouvaient aider : ce que nos bons anciens prédécesseurs n'ont voulu empê-
» cher, étant bien joyeux que le maître d'école pût faire pour eux quelque
» bon office, *avec ce qu'ils étaient déchargés de répondre des fausses impres-*
» *sions et autres fautes que le maître d'école pouvait commettre parmi ses dis-*
» *ciples.* Néanmoins ils ont toujours retenu la pension pour l'école, et jamais
» il ne leur a été présenté, de tout le passé jusqu'ici, aucun diacre qu'à la
» charge d'être aussi maître d'école.

» Il n'y a encore que neuf ans que celui qui est sorti de la paroisse et école
» de Motiers, et qui a été reçu ces jours passés diacre de Neuchâtel, n'a été
» confirmé que comme maître d'école et diacre, ainsi qu'il vous plaira voir
» par l'ordonnance de la Seigneurie, signée N. Trybollet, secrétaire d'Etat, du
» 26 septembre 1644. Et de plus déjà longtemps auparavant, le 3 décembre
» 1607, le diacre ne fut accepté par autre ordre sur même sujet signé par feu
» Mgr le Gouverneur J. Vallier, ni établi en la dite paroisse qu'avec les deux
» qualités conjointement de maître d'école et diacre. Et tous les autres depuis,
» à nouvel établissement de diacre à Motiers, n'ont été reçus qu'à la même
» condition que les deux susdénommés. »

Le gouvernement répondit de manière à satisfaire les réclamants, car lorsque *Perrot* (nommé pasteur à Valangin en 1658 donna sa démission) son successeur *J.-J. Chaillet* confessa « qu'il embrassait le diaconat du Vauxtra-
» vers à la manière que ses prédécesseurs l'avaient exercé, avec toute la fidé-
» lité et candeur requise, pour ce qui concerne la prédication et l'*instruction*
» *de la jeunesse.* »

J.-J. Chaillet fut diacre à Motiers quatorze ans pendant lesquels il se fit apprécier de sa paroisse ; et comme il était devenu maladif, on l'autorisa à prendre un sous-maître ou aide chargé spécialement des fonctions de régent d'école.

Cette autorisation qui n'était qu'à bien plaire et en faveur de Chaillet seul, devint la règle, grâce au mauvais vouloir des diacres qui lui succédèrent.

De 1672 à 1674, le sieur *Gaudot* fit les fonctions de diacre et celles de régent d'école, mais assisté d'un sous-maître. En 1674, le diacre ayant été chargé d'une nouvelle obligation, soit de faire un sermon le jeudi à Fleurier, Gaudot commença à se plaindre disant « qu'après ce sermon fait à Fleurier,
» il n'était pas en état de venir à Motiers *reprendre la férule* d'abord, et se
» charger du poids onéreux de l'école. » Cependant le jeudi on n'avait qu'une école, souvent point, et il n'était pas gêné, disaient les gens de Motiers ; puis

le Prince avait élevé la pension du diacre et les Fleurisans lui faisaient une augmentation de traitement de 20 écus par an, juste la somme qu'il livrait au pauvre hère chargé du soin de l'école.

Comme Gaudot avait choisi lui-même ce régent et l'avait placé de sa propre autorité, le pasteur de Motiers, Marquis, réclama, prétendant qu'on ne pouvait recevoir un régent qu'il ne l'eût examiné. Et croyant que la paroisse avait quelque part dans cette affaire, il se plaignit à la Classe. Celle-ci chargea le ministre de Travers d'en faire des remontrances aux quatre Communautés. Mais le secrétaire Bovet répondit en leur nom: qu'elles ne reconnaissaient pour vrai régent de leur école que le diacre Gaudot, et que si M. Marquis ne voulait pas permettre que la jeunesse lût tour à tour au temple, elles entendaient que M. Gaudot reprît ses leçons comme c'était son devoir.

Le pasteur répondit. Les têtes s'échauffèrent, si bien qu'il y eut un procès d'injures entre M. Marquis et le secrétaire Bovet. L'esprit d'aigreur s'empara également du diacre, au grand détriment de l'école : des habitants du village de Couvet ayant voulu lui conduire leurs enfants pour que ceux-ci reçussent de lui l'enseignement que leur âge réclamait, il les traita de « *coquins* » et leur dit que s'il s'était trouvé chez lui (où se trouvait la salle d'école) il les aurait chassés. Les « preud'hommes » de Couvet, réunis en *générale commune*, actionnèrent Gaudot en réparation d'honneur ; — ce qui obligea le Conseil d'Etat à intervenir : le Châtelain du Val-de-Travers reçut l'ordre de terminer à l'amiable ce procès, et si cela ne pouvait avoir lieu, d'évoquer la cause au Conseil qui se tenait à la monte des dîmes de Motiers. [1]

Les droits des quatre Communautés étaient si bien établis, si évidents, que le Conseil d'Etat ne put dire autre chose qu'engager le diacre à faire son devoir.

Mais faire son devoir était difficile à Gaudot. L'école lui était devenue à charge ; il la considérait comme une chose méprisable, qui ne pouvait s'allier avec son caractère ecclésiastique. Il fit tout pour se décharger de ce fardeau, en dégoûtant la paroisse, en la fatiguant, en cherchant à l'amener à un traité onéreux. Le régent ayant donné sa démission, le diacre y plaça une femme, et comme on s'en plaignait, il menaça d'y mettre ses domestiques. L'école devenait le sanctuaire de l'ignorance.

Les choses marchant sur ce pied, un changement était nécessaire. La Classe remplaça Gaudot par *Jean-Henri Perrot*. Mais ce dernier entra immédiatement dans l'ornière tracée par ses devanciers : en 1791 déjà, il négligeait

[1] Voir à ce sujet aussi le *Discours de M. Fritz Berthoud*, page 178 ci-devant.

tellement ses fonctions de maître d'école que les quatre Communautés firent de nouveau des plaintes au Conseil d'Etat. Celui-ci transmit leur requête à la Vénérable Classe qui cette fois adressa des remontrances assez vives à M. Perrot, l'exhortant à remplir son devoir et à instruire la jeunesse avec attention « vu, disait-elle, que cela tend à la gloire de Dieu et à l'avantage de la Société. »

D'autres faits se joignirent à la mauvaise volonté des diacres, pour consommer la ruine ou l'abaissement total de l'école paroissiale de Motiers. Ce fut, au commencement du XVIIIme siècle, l'établissement des paroisses de Couvet et de Fleurier. Il semble que le contraire eût dû arriver, les diacres n'ayant plus de fonctions ecclésiastiques régulières à exercer. Les Communes de Couvet et de Fleurier, fatiguées des débats interminables suscités au sujet de l'école adjointe à la mère-église, de l'école de Motiers, en fondèrent d'autres à leurs frais ou cessèrent d'envoyer les meilleurs élèves à celle de Motiers, dès lors tout marcha de mal en pis; les enfants qui continuaient de la fréquenter, y restaient d'une ignorance profonde, si bien que, en 1711, la Commune de Motiers en faisait ce lamentable tableau :

« L'école de Motiers est l'établissement pour lequel nos Princes de glorieuse » mémoire ont donné et donnent encore, pour l'éducation de nos enfants, une » pension destinée pour le maître d'école. Mais ce titre, ce nom de maître » d'école paraît si odieux, si onéreux et si méprisable à MM. les diacres, qu'en » aucune manière ils ne veulent se mêler de régenter l'école : ils se contentent d'en retirer la pension, et de donner dix ou douze écus petits à un » pauvre régent; lequel avec si petit gage, n'ayant pas pour du pain, se voit » obligé de travailler à autre chose pour gagner sa vie *(cordonnier, tailleur,* » *vannier, etc.?)* qu'à régenter et enseigner les enfants. Car aussi il n'est pas » possible que quand le régent serait le plus habile du pays, il pût bien ré» genter, avec si peu de gage, à moins qu'il n'eût de quoi se nourrir de lui» même, et qu'il voulût régenter de sa bonne volonté : mais ce n'est pas » aujourd'hui qu'on trouve de ces bonnes gens.

» Voilà le principal sujet pour lequel les Communes du dehors n'envoient » plus leurs enfants à cette école ; elles ont peur qu'ils n'y perdent leur temps » comme ceux de Motiers. Il ne faut pas s'étonner si les quatre Communes » font difficulté de payer dix écus pour le logement du diacre, dans le temps » qu'il n'en donne qu'autant pour faire régenter leur école, tandis qu'il tire » pour cette régence 2 muids de froment et 2 muids de vin qui peuvent mon» ter par commune année à environ L. 400.

» Il y a une centaine (?) d'années qu'on ne parlait pas de diacre au *Val-* » *Travers,* il n'y avait qu'un bon maître d'école qui enseignait les enfants de

» la paroisse de Motiers et qui tirait la dite pension. Mais parce que cette » pension semblait un peu forte pour un simple régent, on fit comprendre à » nos pères que si on pouvait la faire augmenter, ils auraient un homme qui » ferait les fonctions de diacre et de maître d'école tout ensemble, et ferait » les catéchismes de quinze en quinze jours, à Boveresse, à Couvet et à Fleu- » rier alternativement, mais pas à Motiers, le pasteur étant chargé de les y » faire; que de plus ce régent enseignerait le latin à nos enfants, comme en » effet cela arriva : nous avons connu les ministres Girardier et Petitpierre, » l'un de Motiers, l'autre de Couvet, qui avaient appris leur latinité dans cette » école.

» Ce traité était très avantageux pour cette paroisse et son école, s'il eût » continué dans la suite comme au commencement. Ce beau temps a duré » jusqu'à M. Prudent qui régentait lui-même sans aide, et en l'école duquel » les enfants de ce temps firent des progrès, ainsi que ceux qui sont encore » vivants en peuvent attester. M. Perrot, mort ministre à Motiers, lui succéda : » il régentait lui-même avec un sous-maître. M. Chaillet mort pasteur à la » Sagne, lui succéda et fournit un bon régent. M. Francey tenait l'école chez » lui avec un sous-maître. Dès lors elle est venue entièrement en décadence » jusque-là qu'elle fut une fois régentée par une fille à laquelle on ne donnait » qu'une pistole par an. Plusieurs fois les Communautés de cette paroisse ont » fait des voyages à Neuchâtel, pour en faire leurs très humbles remontran- » ces à Messieurs du Conseil d'Etat et de la Vénérable Classe, non sans beau- » coup de frais.

» Or comme aujourd'hui les diacres sont déchargés de faire les catéchis- » mes, sauf à Boveresse, et lorsqu'ils ne sont pas employés autre part, il n'y » a pas nécessité qu'ils conservent la régence d'école; que plutôt ils laissent » ce soin à un bon maître d'école auquel on donnera comme anciennement » la pension que nos bénins Princes ont établie pour l'éducation des enfants. » C'est ce que nous demandons. »

Motiers voulait au différend une solution que la Classe des Pasteurs ne pouvait absolument pas admettre. Les années 1713 et 1716 virent renaître les difficultés, mais sans que l'affaire pût se régler.

Le 25 avril 1724, la Commune de Motiers suppliait le Conseil d'Etat d'ordonner que le gage autrefois établi pour le régent fût rendu « à sa destination » primitive vu le mauvais état où était tombée son école depuis longtemps, ce » qui obligeait les gens du lieu à envoyer ailleurs leurs enfants pour être » instruits, ou de les laisser croupir dans une merveilleuse ignorance, ainsi » que l'a démontré la visite dernièrement faite » — ou bien que le diacre et

ses successeurs fussent obligés « de régenter eux-mêmes cette école, comme cela se faisait autrefois, au grand avantage de la jeunesse et de chacun. »

Le Conseil d'Etat faisant la sourde oreille, Motiers revint à la charge à réitérées fois, jusqu'à ce que la chose fût transmise à la Classe pour donner des explications. Celle-ci répondit par diverses « *représentations et remontrances* » de vive voix et par écrit, et s'adressa même au baron de Strunkede, représentant du Prince en mission au pays.

Il y eut plusieurs mémoires écrits de part et d'autre. Nous ne pouvons entrer dans des détails à cet égard, et nous bornons à dire que Motiers finit par accepter les offres qu'on lui faisait : la Chambre Economique des biens d'Eglise devait lui compter L. 3500, plus L. 500 (à prendre sur le fonds établi pour augmenter la pension du diacre), et la Classe lui donner L. 500 de ses fonds, sous la condition que le diacre serait à tout jamais déchargé des fonctions de régent d'école, tout en continuant de retirer la pension attachée à ces fonctions.

« Quant à la manière en laquelle le régent d'école de Motiers serait désor-
» mais établi, le pasteur et le Conseil de Commune étaient chargés de l'élire
» à la pluralité des voix, comme aussi de le suspendre et de le destituer, —
» au lieu d'être, comme anciennement, nommé par la Vénérable Classe. »

Les Communes de Boveresse, Couvet et Fleurier, conservaient le droit d'envoyer leur jeunesse avancée à l'école de Motiers, comme le font encore aujourd'hui les Communes de la Béroche, pour l'école paroissiale de St-Aubin.

Le Conseil d'Etat ratifia cet accord le 4 octobre 1725.

Dès lors l'école de Motiers se releva quelque peu, mais l'âge d'or était passé pour elle et plus jamais, que nous sachions, on n'y enseigna le latin.

F. CHABLOZ.

MISCELLANÉES

Secours à Berne. — Le 26 may 1628, M. de S[t] Romain, ambassadeur, résidant en ce pays, ordonne de tenir une compagnie de 300 hommes prette à marcher au secours de MM. de Berne, dont on prenoit cent hommes au Vauxtravers avec un sergent et un traban, que le capitaine du Vauxtravers devoit choisir avec les soldats. Il leur étoit aussi enjoint de tenir la main à ce que chaque commune fît un fond pour leur entretien pendant trois mois.

Pauvres. — Le dit jour, ordonné aux officiers de dresser un rolle des vrais pauvres qui n'ont d'autre moyen de vivre que celuy des aumônes, et d'aviser avec les gouverneurs et anciens du lieu qui sont les meilleurs ménâges pour leur imposer, à proportion de leurs moyens, d'en nourrir et entretenir, en travaillant néantmoins de bonne foy ; mais s'il s'en trouve qui excèdent la portée du lieu, de leur donner des marques qu'ils porteront en leurs habits, principalement s'ils sont impuissants de travailler, pour être admis aux distributions et dons, après lesquelles ils se retireront chez eux.

Ordonnances militaires. — Le 3 juin 1629. La maison d'Autriche s'étant emparée des passages des Grisons, et ayant bien des trouppes sur les frontières de Suisse, on publia, à la sortie du presche, par ordre de M. le Gouverneur, par avis de MM. les Quatre-Ministraux, et arrest du Conseil d'Etat, deffense d'enroller, et de s'enroller sans permission, et ordre de faire un rolle d'hommes, d'armes et de munitions, etc.

(Mandements, extrait des registres du Conseil d'Etat.)

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

VI.

Le conseil d'Etat, sans prendre un parti décisif sur l'importante requête de la Chaux-de-Fonds, et fidèle à la méthode d'atermoiements qu'il suivit dans toute cette affaire, résolut de laisser les délégués de la communauté libres de faire à la Compagnie de respectueuses remontrances, et, d'autre part, chargea son président de tenter une démarche auprès d'elle, pour la porter à des mesures de conciliation. — Petitpierre et ses amis, n'attendant plus rien de la Compagnie, ne purent voir sans inquiétude ce refus déguisé du gouvernement de prendre en mains la cause de la Chaux-de-Fonds. Petitpierre écrivait à cette date : « Les affaires n'ont point ici un aspect favorable. Le conseil paraît décidé à renvoyer la communauté à la Classe, auquel cas mon affaire est finie au plus mal possible. M. le président a persuadé M. le lieutenant Sandoz que je pouvais accepter le billet (la formule de conciliation, proposée à Petitpierre par le doyen du conseil d'Etat), qu'il m'est pourtant impossible de souscrire.... Je ne vois donc absolument de ressource que dans la fermeté de la communauté.... Et, pour cet effet, l'avis de M. Chaillet est qu'il faudra que les députés répondent par écrit à M. le président que *la communauté ne*

peut aller à la Classe, vu qu'elle n'a fait jusqu'ici aucun état de deux déclarations venues de la part des corps qui la représentent, mais que le gouvernement n'ayant pas voulu redresser ses justes griefs, elle se voit obligée de recourir au roi.... Si le comité prend la résolution de répondre ainsi, ou l'équivalent, il suffira, pour éviter les frais, que M. Jaquet-Droz descende, et on minutera ici la réponse avec M. Meuron (l'un des conseillers d'Etat favorables à Petitpierre) qui sera de retour.... S'il faut que je succombe, le pis-aller sera de sortir d'un poste que je ne pourrais plus exercer en bonne conscience, et sous l'autorité de Dieu. Quant au reste, *l'Eternel y pourvoira* [1]. » Le même jour, à la suite d'une conférence avec MM. Chaillet, F. Osterwald et Gaudot, il recommandait au comité de terminer sa remontrance devant la Compagnie par une « proteste en bonne et due forme contre tout ce qu'elle pourrait faire contre les droits et priviléges de la communauté, jusqu'à ce que celle-ci se soit pourvue en cour.... Pour moi, ajoutait-il, je compte bien, pour ce qui me regarde, protester aussi en Compagnie pour tous mes droits, afin de recourir à la protection du roi. »

Ce langage de Petitpierre le montre à l'avance tel qu'il devait rester jusqu'au bout, c'est-à-dire parfaitement décidé à ne reprendre son poste que si la liberté du ministère évangélique lui était garantie, et non moins résolu à poursuivre directement auprès du prince la revendication de son droit à rester pasteur de la Chaux-de-Fonds, et du droit de sa paroisse à garder son pasteur. Cette résolution était précisément ce qui pouvait le mieux lui aliéner à jamais le corps ecclésiastique, irrité de voir mettre en doute par un de ses membres une juridiction souveraine qui se confondait pour lui, — ce qui est d'habitude pour les clergés privilégiés, — avec l'intérêt de la religion même, et qu'il croyait sanctionnée pour l'éternité, par les *Articles généraux* de 1707.

Dans son assemblée du 1er juillet, la Compagnie entendit d'abord le rapport de l'un de ses membres (M. Favarger, pasteur de St-Blaise, mandé au château en l'absence du doyen Le Chambrier), auquel le président du conseil d'Etat avait exprimé le sentiment de ce corps qui estimait qu'on devait chercher quelque tempérament pour ramener Petitpierre, et ne pas le contraindre à un *silence absolu,* comme la Classe l'avait fait par son dernier arrêt. Petitpierre, à la suite de cette communication, déclara que, persuadé comme il l'était que quiconque ne cherche pas la paix ne cherche pas la vérité, il accepterait toute transaction que la Compagnie pourrait lui proposer, sans préjudice de la vérité. Puis il se retira, pour laisser pleine liberté à la discussion. Prince et ses parents, ayant offert de se retirer aussi, la Compagnie, comme

[1] Neuchâtel, 27 juin 1760.

si elle eût craint de ne pas disposer de tous les votes hostiles à Petitpierre, ne voulut point les y autoriser, et, après lecture d'une lettre écrite par deux membres du consistoire de la Chaux-de-Fonds, qui protestaient contre la démarche faite par leurs dix collègues en faveur de leur pasteur, elle aborda l'examen de ses nouveaux griefs contre celui-ci, à savoir les prédications du 15 et du 22 juin, celle-ci surtout, faite sur un sujet qu'on croyait lui avoir interdit de porter en chaire, et à la suite de laquelle la communauté, rassemblée dans le temple, avait voté sa requête au conseil d'Etat. On décida d'interroger le lendemain Petitpierre sur ce fait public, et qui faisait grand bruit dans le pays.

Cet interrogatoire eut lieu, et Petitpierre eut à répondre aux nombreuses questions qui lui furent adressées. On lui demanda si, dans la générale de juin, quand on lui avait laissé le choix de prêcher ou de ne pas prêcher dans son Eglise pendant le courant du mois, il ne se souvenait pas qu'on lui avait recommandé de garder le silence sur la matière de la non-éternité des peines; s'il avait écrit et mémorisé ses sermons, ou prêché *par méditation*; s'il n'avait pas divisé son second sermon [1] en ces trois chefs, *son état, sa croyance, son devoir*; s'il n'avait pas fait dans ce discours le narré de ce qui lui était arrivé aux Ponts, et rapporté l'arrêt de 1758? Il répondit qu'il ne se souvenait pas d'une recommandation spéciale, relative aux sermons qu'il prononcerait dans sa paroisse pendant le courant de juin; qu'il ne possédait que l'analyse de ces deux discours (Petitpierre prêchait souvent ainsi, avec une extrême facilité, sur des plans très travaillés); qu'il avait traité en quelques mots, fort rapidement, les trois chefs indiqués, et établi en effet qu'il était obligé d'annoncer la doctrine de la non-éternité des peines; et, quant à l'arrêt de 1758, qu'il avait dit simplement que cet arrêt recommandait la prudence, et qu'il y était resté fidèle. On lui demanda ensuite s'il n'avait pas déclaré dans son sermon, que Messieurs de la V. C. n'avaient pas *osé* condamner sa doctrine, et s'étaient bornés à exiger de lui le silence; si, à cette occasion, il n'avait pas rapporté l'arrêt rendu par la Classe dans son assemblée de juin, ajoutant que si ses membres voyaient aussi clair que lui sur l'article de la *non-éternité*, ils seraient aussi portés à la prêcher que lui-même? Il repoussa très vivement l'accusation d'avoir parlé en ces termes de ses collègues, et reconnut simplement avoir dit qu'on lui avait imposé le silence, mais que quiconque verrait les choses comme lui, ne pourrait agir autrement qu'il

[1] Ce sermon avait pour texte ces paroles de St Paul : *C'est à cause de cela que nous endurons des travaux et des opprobres, parce que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des fidèles. Annonce ces choses et les enseigne.* 1 Tim. IV, 10 et 11.

ne fait, protestant devant Dieu n'avoir pas dit, comme on l'en accusait, que Dieu lui avait départi les lumières de son esprit pour découvrir les mystères de l'Ecriture ; et, quant au reproche qui lui était fait d'avoir *fini* son sermon par les versets 9, 10 et 11 du Ps. XL, et fait chanter la pause du LXXXVI, il répondit qu'il avait simplement suivi l'ordre des psaumes[1]. D'autres questions lui furent encore adressées relativement à la part qu'il avait prise aux démarches faites en sa faveur par la communauté de la Chaux-de-Fonds : il reconnut qu'il avait eu connaissance de ces démarches et n'avait rien fait pour les prévenir, mais déclara qu'il n'y avait eu aucune part

La cause était entendue. Mais avant de prononcer un arrêt de blâme sur la conduite de Petitpierre, et ses dernières prédications, la Compagnie, pour marquer les égards qu'elle devait aux recommandations du conseil d'Etat, et à celles des maîtres-bourgeois de Valangin qui s'étaient approchés d'elle dans le même but, c'est-à-dire pour l'inviter à chercher une transaction pacifique, la Compagnie, dis-je, voulut expliquer et amender l'arrêt par lequel elle avait enjoint le silence sur la doctrine en cause, non-seulement dans la prédication, mais jusque dans les *conversations particulières*. Elle déclara qu'elle n'avait « jamais entendu un silence absolu, comme si chaque pasteur n'était

[1] Les passages du Ps. XL, que l'on reprochait à Petitpierre d'avoir cités à la fin de son sermon, sont ceux par lesquels il avait clos son *Apologie : Mon Dieu, j'ai pris plaisir à faire ta volonté, et ta loi est au dedans de mes entrailles. J'ai annoncé ta justice dans une grande assemblée, je n'ai point fermé mes lèvres, etc.* — Quant à la pause du Ps. LXXXVI, voici les passages que la Compagnie avait en vue :

. . . .

Tu vois la haine et l'envie
Sans cesse attaquer ma vie ;
Tous conspirent contre moi
Sans aucun égard pour toi.

. . . .

Donne-moi par ta clémence
Un signe de ta présence :
Mes ennemis auront peur
Te voyant mon protecteur.

J'ai dit que Petitpierre fit seulement observer, sur ce chef d'accusation, qu'il avait suivi l'*ordre des psaumes*. M. Félix Bovet, le savant auteur de l'*Histoire du psautier*, me communique, à ce sujet, la note suivante : « L'usage de chanter les psaumes *par ordre* a été général pendant le XVIme et le XVIIme siècle, et au commencement du XVIIIme. Un peu plus tard, quelques prédicateurs prirent la liberté de s'en écarter, mais il ne tomba en désuétude que peu à peu. La réponse de Petitpierre prouve qu'en 1760 cet usage était encore assez généralement suivi à la Chaux-de-Fonds, et le reproche qui lui avait été adressé d'avoir fait chanter un psaume plutôt qu'un autre, montre aussi qu'il n'aurait pas été tenu de s'y conformer, et que, probablement, la plupart des pasteurs neuchâtelois y avaient renoncé. »

pas en liberté de s'ouvrir à ses paroissiens lorsque ceux-ci s'approchent de lui pour lui demander dans le particulier des explications et des conseils..., mais que ses arrêts ont pour objet tout endoctrinement public et particulier, verbal et par écrit, exigeant de tous ses membres qu'ils gardent le silence sur la matière de la non-éternité des peines. » La Compagnie, on le voit, semblait reprendre d'une main ce qu'elle accordait de l'autre, et son arrêt, ainsi modifié, manque de netteté. Mais il faut lui savoir gré d'avoir reconnu, bien qu'un peu tard, ce qu'il y avait de contraire à l'essence du ministère protestant, dans l'injonction d'un silence absolu sur un point de doctrine (quelle que fût cette doctrine), faite à un pasteur dans ses relations personnelles avec ses paroissiens. Seulement, il est étrange que ce soient des laïques qui aient dû la rappeler au sentiment des vraies conditions de l'apostolat chrétien. Entraînée par des préoccupations d'un autre ordre, il est probable qu'elle ne s'aperçut pas même de la leçon indirecte qui lui était donnée. La suite montra que cette leçon n'avait guère porté de fruits.

L'arrêt de silence, amendé comme je viens de le dire, fut lu à Petitpierre qui déclara ne pouvoir, *en conscience*, s'y soumettre : les autres membres de la Compagnie s'y rangèrent sans scrupule.

Elle résolut, dans la même séance, toujours dans un but de pacification, d'envoyer à la Chaux-de-Fonds une députation pastorale, à laquelle le conseil d'Etat, pour lui donner plus d'autorité, serait invité à adjoindre un de ses membres. Cette mesure était tardive. Résolue plus tôt, il est possible qu'elle eût eu quelque heureux effet. Pour l'obtenir encore à ce moment, il eût fallu d'abord que la Compagnie n'eût pas désigné, pour la représenter à la Chaux-de-Fonds, deux adversaires déclarés de Petitpierre, les pasteurs Montmollin de Motiers, et Chaillet de Serrières. Il eût fallu surtout qu'après avoir résolu si tard une démarche qu'elle aurait dû faire au début, elle n'eût pas pris une autre décision par laquelle, « vu la contravention de Petitpierre aux ordres de la V. C., dans les derniers sermons récités dans son Eglise, » et « son refus de se soumettre à un arrêt fait et confirmé par tous les membres de la Compagnie, » on lui interdisait toutes fonctions publiques et particulières du saint ministère, dans son Eglise et dans toutes celles du pays, pendant le courant du mois de juillet qu'on lui accordait pour se décider. Cet arrêt sévère ôtait d'avance toute portée à la démarche de conciliation résolue par la Classe [1].

[1] J'ai suivi, aussi exactement que possible, pour rendre compte de ce qui se passa alors en Compagnie, le *Mémoire* publié par la Classe elle-même. Il est curieux de comparer avec ce compte-rendu, la lettre adressée quelques jours plus tard par Petitpierre au conseil d'Etat. Cette lettre, d'une rédaction précipitée et portant seulement la signature de Petitpierre, se trouve aux archives de l'Etat. En voici quelques passages qui montrent que

— Quant à Petitpierre, sous le coup de cet arrêt, il n'en retourna pas moins dans sa paroisse, et écrivait de Neuchâtel (4 juillet) : « Je monterai lundi prochain, Dieu aidant, avec nos députés... Je vous rends grâce des bonnes nou-

les deux versions, assez conformes sur le fond des choses, ne laissent pas d'offrir certaines divergences.

« Ensuite de la gracieuse exhortation que je reçus, le lundi 30 juin, de M. le président du conseil d'Etat, je protestai le lendemain, 1 juillet, à la Compagnie, que j'étais disposé à entrer dans tous les tempéraments qui pourraient s'accorder avec la fidélité due à Dieu. Sur quoi, ayant été requis par M. le doyen de proposer quelque voie d'accommodement, je répondis que je réclamais, comme je l'avais toujours fait, l'arrêt de 1758 qui enjoint la prudence, arrêt du bénéfice duquel je ne pouvais déchoir, tant que je n'étais pas convaincu de l'avoir violé. Mais, ajoutai-je, afin que cet arrêt de prudence puisse toujours mieux assurer la paix pour l'avenir, que la Compagnie ait la bonté de déterminer cette prudence dans les diverses branches des fonctions du ministère, et même dans les conversations, et de me communiquer sa minute pour lui donner au bout d'un mois *sa* réponse motivée, ou pour en conférer pendant ce mois avec un comité que la Compagnie aurait la condescendance de nommer dans cet objet. — Le lendemain, 2 juillet, je subis un interrogatoire, entre autres sur le dernier sermon que j'ai fait ; après quoi la Compagnie, par sa délibération, laissa subsister son arrêt du silence, en y ajoutant qu'un pasteur pourrait s'ouvrir à ses paroissiens qui viendraient lui demander des explications. M. le doyen m'ayant demandé si je me soumettais à cet arrêt ainsi expliqué, je lui répondis que je ne le pouvais pas en conscience, vu que l'arrêt était précisément le même qu'en mai dernier, temps auquel M. le doyen avait déjà proposé cette modification de vive voix. Sur quoi M. le doyen demanda successivement à chaque membre de la Compagnie, s'il adhérait à cet arrêt. Chacun répondit bien qu'oui, mais avec des modifications ; quelques-uns répondirent qu'ils adhéraient à cet arrêt sur la matière de la non-éternité des peines qui en fait l'objet, au même sens auquel on promet, en entrant dans le ministère, de ne pas exciter des troubles, en enseignant et disputant sur les matières du *Consensus*, *ea lege, ne docendo, vel disputando, turbas ullas excitent.* — Comme je vis que cette manière d'adhérer à l'arrêt pouvait se concilier avec la liberté de conscience, et que l'on ne faisait aucune objection à ceux qui y adhéraient en ce sens, interrogé à mon tour je répondis que j'y adhérais au dit sens. Mais alors on y trouva des difficultés qui donnèrent lieu à divers débats pendant lesquels je ne pus pas bien entendre ni tout ce que dit à ce sujet M. le doyen, ni dans quel sens plusieurs accédèrent, dans un second tour que l'on fit encore pour faire déclarer chacun sur ce sujet. Ce que je pus recueillir avec certitude, c'est que M. le doyen dit qu'on ne pouvait pas parvenir à une entière uniformité de sentiment sur la manière d'adhérer à l'arrêt, que plusieurs y adhérèrent en effet de différentes manières, que l'on parla d'ajouter à l'arrêt la détermination, que l'on entendait également le pour et le contre sur cette matière, sans que cela ait été écrit, enfin qu'il y eut de la précipitation, parce qu'il était neuf heures du soir.

J'ai cru devoir faire à MM. du conseil d'Etat, cette relation, afin que Leurs Seigneuries voient comment j'ai répondu de mon côté aux exhortations de M. le président. Au commencement, j'offre un tempérament sur l'invitation de M. le doyen, et un tempérament fondé en justice et en raison. Mais voyant à la fin de la générale que l'on n'a aucun égard à l'offre de ce tempérament, je saisis l'occasion d'en faire une autre qu'on ne pouvait refuser, puisque j'offrais d'accéder comme plusieurs autres membres ; mais ce fut toujours en vain. Du reste j'offre toujours la même chose. Je suis prêt d'adhérer à l'arrêt en tant qu'il me fera prendre sur la matière de la non-éternité des peines, le même engagement que

velles que vous me donnez de votre tranquillité. Pour moi, j'ai la tranquillité d'un homme libre d'obéir à Dieu, et cette liberté ne saurait être achetée trop cher. » — Ces nobles paroles sont la seule trace qui soit demeurée de sa correspondance pendant le courant de juillet.

Les registres du conseil d'Etat nous ont heureusement conservé le souvenir des communications qui furent faites à ce corps, de la part de la Compagnie, à la suite de sa dernière assemblée. Après avoir donné l'assurance que le pasteur Favarger avait très fidèlement rendu en Classe tout ce que le président du conseil lui avait dit *pour la paix*, le délégué ecclésiastique annonçait que « la Compagnie avait mis en usage, pour cela, un *expédient*, savoir de proposer à M. Petitpierre, par explication à son arrêt, que dans le cas où des particuliers, dont les consciences seraient timorées, lui proposeraient des doutes sur la doctrine en question, il pourrait les lever et leur dire son sentiment en conscience, mais avec tant de prudence et de circonspection qu'il ne pût en résulter ni trouble, ni scandale ; ce que n'ayant accepté, on lui a laissé un mois pour se réfléchir, pendant lequel on a pourvu à ses fonctions. » Le délégué a ajouté que « la dite Compagnie avait résolu d'envoyer deux députés à la Chaux-de-Fonds, *non pour faire une visite de l'Eglise*, mais pour leur adresser des exhortations pastorales, pour leur faire comprendre que *le dissentiment en matière de religion ne doit point désunir les esprits, ni altérer la paix qu'on doit conserver malgré la diversité d'opinions, suivant l'esprit de l'Evangile et du christianisme.* » — La mansuétude de ce langage n'est guère d'accord avec les décisions prises par la Compagnie, et je n'ai pas besoin de faire remarquer le jour nouveau dans lequel ses démarches étaient mises par elle, quand elle s'adressait au conseil d'Etat. Celui-ci crut réellement que l'heure de la réconciliation était prochaine, et se hâta d'adjoindre à la députation que la Classe envoyait à la Chaux-de-Fonds, non pas un de ses membres, comme elle le demandait, mais deux d'entre eux, MM. Petitpierre, maire de la ville, et Montmollin, maire de Valangin, avec mission de veiller à ce que les députés ecclésiastiques bornassent *leur délégation aux exhortations pastorales pour la paix.* Le conseil était si bien persuadé qu'on touchait au terme du conflit, que ce fut là le motif *ostensible* pour lequel il refusa l'enregistrement de la *réquisition* qui lui fut faite le même jour, par

j'ai pris sur les matières du *Consensus*, et j'ai lieu de croire que cet expédient sera agréé. Mais comme les manœuvres qui ont donné lieu à la plainte faite contre moi, ne me permettent pas d'être sans crainte pour l'avenir, je supplie instamment la seigneurie qu'il lui plaise, en pareil cas, en rechercher et punir les auteurs....

A Neuchâtel, le 5 juillet 1760.

F.-O. Petitpierre, pasteur de la Chaux-de-Fonds.

un de ses membres, le colonel Chaillet, et qui est trop singulière pour que je n'en rapporte pas ici quelques lignes. Cette pièce, comme la plupart de celles que j'ai citées jusqu'ici, et celles que je rapporterai encore, est inédite :

Comme je suis très particulièrement informé que la plainte portée en Classe contre M. Petitpierre, pasteur de la Chaux-de-Fonds, par douze particuliers du dit lieu, est l'effet des intrigues, menées, et sollicitations de MM. les pasteurs Prince de la Sagne, Bergeon, pasteur aux Planchettes, et Courvoisier, diacre de Valangin, et qu'ils sont les seuls et uniques auteurs du trouble vrai ou prétendu qu'il y a dans la dite Chaux-de-Fonds, et que de plus la compagnie des pasteurs a refusé toute visite d'Eglise, et d'en approfondir la cause et les auteurs.... dans la crainte sans doute de trouver les coupables parmi ceux qu'ils voulaient *(sic)* lui donner pour juges ; — je requiers et somme le conseil d'Etat, par le serment que chacun de ses membres a au roi, etc., de nommer deux de ses membres avec ordre à eux de se transporter à la Chaux-de-Fonds, pour y prendre une information juridique des manœuvres, intrigues, et pratiques qui ont été mises en usage pour susciter la persécution scandaleuse que la Classe lui fait, et d'en faire puis leur rapport dans un conseil revêtu. A défaut de quoi, je proteste solennellement que j'informerai la cour du refus qui me sera fait d'exécuter ma réquisition, à laquelle j'ajoute celle qu'elle soit portée sur les manuels du conseil, et que la délibération du dit conseil me soit expédiée au pied du double que j'en remettrai à la chancellerie, pour ce soir.

Le fougueux colonel tint parole, et informa la cour. Dès lors commença, par-dessus la tête du conseil d'Etat, cet échange de communications entre ceux de ses membres favorables à Petitpierre et à sa cause, et le gouvernement de Berlin ou plutôt de Magdebourg, car la capitale ayant été occupée par les armées ennemies, le siége du gouvernement avait dû être transporté dans la place forte la plus sûre de la monarchie. On se trouvait précisément alors dans la période de la guerre de sept ans, la plus livrée aux alternatives de la fortune, et les appels de la communauté de la Chaux-de-Fonds et des amis de Petitpierre arrivaient au gouvernement prussien entre un désastre et une victoire. Frédéric, courant de Dresde en Silésie tout enveloppé des armées autrichiennes, et remportant le 15 août sur Laudon, entre deux et cinq heures du matin, la splendide victoire de Liegnitz, était excusable de n'être pas informé de ce qui se passait dans sa principauté de Neuchâtel. Mais son ministre Finckenstein veillait à sa place. Seulement, sa correspondance avec notre pays était fort empêchée par le fait que les archives du département de Neuchâtel étaient restées à Berlin, aux mains de l'ennemi, avec bien d'autres choses encore, et les *rescrits* qu'il adressait au conseil d'Etat, au nom de son souverain, devaient se ressentir d'une situation aussi accidentée. Quant au gouvernement de Neuchâtel, l'absence du gouverneur Milord Maréchal,

explique le fait singulier que je viens d'indiquer, et l'embarras où devaient le mettre les sommations de Chaillet et sa correspondance avec Magdebourg. Il avait quitté Neuchâtel au commencement de l'année précédente, et voyageait en Espagne et ailleurs, chargé de missions dans l'intérêt de la paix ; il ne devait revenir parmi nous qu'en février 1762, pour assister plus encore que pour concourir à la conclusion des affaires de la *non-éternité*. Il fut très heureux, sans doute, d'échapper à ces débats dans lesquels il s'était rangé à l'avance du côté de ceux qui succombèrent. Mais bien que sa position dût le rendre, semble-t-il, l'arbitre du débat, il est douteux que sa présence eût modifié sensiblement le cours de la querelle et son issue dernière, et qu'il eût pu même prévenir le dualisme qui se produisit à cette occasion dans le conseil d'Etat.

La tâche des délégués de celui-ci, et de ceux de la Compagnie à la Chaux-de-Fonds, semblait paralysée d'avance par la résistance de la communauté. Elle avait demandé au gouvernement d'empêcher la Compagnie de passer outre, jusqu'à ce qu'elle eût porté ses remontrances au trône. Elle se plaignit le 7 juillet que la Compagnie, loin de déférer à ce désir, eût suspendu Petitpierre en attendant sans doute de le destituer, et supplia le gouvernement d'intervenir pour empêcher l'effet de l'arrêt de suspension « jusqu'à ce que Vos Seigneuries ou S. M. aient statué. » — « Il n'y a point de trouble à la Chaux-de-Fonds, » ajoutaient ses députés,[1] « excepté celui que cause l'absence de son pasteur, et la géhenne[2] où elle est relativement à sa liberté ; point de nécessité d'une députation de la Classe qui suppose sans fondement des troubles qu'il est vrai que cette députation pourrait bien susciter.... »

Les députés se rendirent cependant à la Chaux-de-Fonds, le dimanche 13 juillet (la communauté ayant déclaré à l'avance qu'elle n'entrerait point dans les frais de cette députation). Les délégués du conseil d'Etat informèrent ce corps que tout avait eu lieu dans l'ordre et sans le moindre tumulte. Dans l'assemblée générale de la Compagnie du 6 août, les pasteurs Montmollin et Chaillet dirent que tout s'était passé gracieusement et d'une manière très édifiante. Montmollin avait prêché, et adressé à la paroisse un *monitoire* dont il n'est resté d'autre trace que les faits qui le suivirent de près, et qui permettent d'en mesurer l'effet, je veux dire la requête de 124 paroissiens de la

[1] P. Jaquet-Droz et Abram Robert.

[2] Curieux échantillon de la vieille orthographe française. On sait que le mot français *gêne* n'est autre que le mot hébreu *géhenne*, qui, après avoir désigné l'enfer et la torture, a fini par ne plus signifier qu'un certain malaise. Voir le spirituel chapitre de M. Ed. Scherer, *Des mots hébreux dans le français*. Mélanges d'histoire relig., Paris 1865.

Chaux-de-Fonds, adressée à la Compagnie contre Petitpierre, et Petitpierre dépouillé violemment de son poste de pasteur.

Depuis que les actes officiels de la Compagnie avaient montré son hostilité déclarée contre lui, personne assurément ne sera surpris d'apprendre que, parmi les seize cents communiants de sa paroisse, on ait pu recueillir assez facilement 124 signatures [1], pour appuyer une requête dont la forme, d'ailleurs, semblait peu agressive. Les pétitionnaires venaient d'abord présenter à la Compagnie leurs très humbles remerciements pour « la délégation. » « Il faudrait, disaient-ils, être dépourvu de tout sentiment si on ne sentait l'efficace d'un ouvrage aussi salutaire ; les expressions nous manquent pour vous en témoigner notre sensibilité, vous priant, MM., de subvenir à nos faiblesses. »

On s'attend peut-être, après ce début, à des paroles de paix, fruit du sermon et du monitoire. Tout au contraire, c'est une accusation nouvelle portée contre Petitpierre par ses adversaires, devenus plus hardis à la suite d'une démarche présentée au conseil d'Etat par la Compagnie, comme ayant pour unique but de faire comprendre aux habitants de la Chaux-de-Fonds que « le dissentiment en matière de religion ne doit point désunir les esprits, ni altérer la paix. » Les pétitionnaires signalent « un manuscrit ou soit un catéchisme, dont M. Petitpierre s'est servi jusqu'ici pour l'instruction de la jeunesse, particulièrement pour les catéchumènes. Il est entre les mains de M. le doyen. » Les 124, devenus tout à coup théologiens, font remarquer à la Compagnie « qu'il y a en plusieurs endroits des observations à faire, très méritoires et de grande importance. » Mais bientôt, sachant à qui ils parlent, ils se ravisent. « C'est à vous, MM., que nous abandonnons cet ouvrage, comme étant nos pères spirituels auxquels Dieu a confié le soin de nos âmes, et celui de soutenir et protéger la seule et vraie doctrine de J.-C , pure et simple, sans changement. » Chose singulière, et où se décèle naïvement la tactique prévoyante des ennemis de Petitpierre, cette arme nouvelle donnée à la Compagnie par les pétitionnaires, ne devait, selon eux, être employée que dans le cas où le pasteur ferait acte de soumission au corps ecclésiastique. « Ce qui nous dé-

[1] Petitpierre lui-même, dans sa grande requête du 11 août au conseil d'Etat, qui fut le prétexte de sa *dégradation* par la Classe le 15 octobre, a énuméré les raisons qui expliquent la démarche des 124 signataires, dans une paroisse qui lui resta, en majorité, dévouée jusqu'au bout. « Le succès frappant qu'ont eu contre moi, auprès de la Compagnie, ces plaintes mendiées, le poids du préjugé, de l'autorité..., tout ce qu'a d'imposant pour un peuple une députation respectable, et, plus que tout cela, les efforts de mes adversaires..., tout cela, messieurs, fait assez voir comment il a pu arriver, qu'après trois mois de fermentation, on ait pu rassembler 124 signatures contre moi, pour demander l'examen de mon catéchisme. »

termine, MM., à vous prier de cet examen nécessaire (celui du catéchisme), c'est que nous sommes informés que M. Petitpierre est résolu de se soumettre à l'arrêt rendu et aux sages exhortations. Par conséquent, et au cas que le fait soit vrai, il nous paraît qu'il est tout naturel que la jeunesse, dans tout l'Etat en général, soit instruite sous un même principe de religion... Voilà, MM., à quoi se bornent les souscrits qui adressent à Dieu les vœux les plus sincères en faveur de cette noble Compagnie, pour l'accroissement de votre saint ministère, et pour un chacun des membres d'icelle en particulier. »

Ainsi, au cas où Petitpierre se soumettrait à l'arrêt de silence sur le point essentiel, on réservait contre lui un nouveau chef d'accusation. La Compagnie, dans son empressement à accabler l'accusé, n'attendit pas même qu'il se fût prononcé sur la question principale. Un de ses premiers soins dans sa séance du 6 août, fut de faire lire le dit catéchisme en pleine assemblée, et en présence de Petitpierre lui-même. Celui-ci n'ayant point désavoué son ouvrage, elle arrêta « qu'au cas que M. Petitpierre se soumette à notre dernier arrêt, on exigera de lui qu'il supprime complètement ce catéchisme, et qu'il s'en tienne désormais uniquement aux catéchismes symboliques, reçus et usités dans ce pays [1], *conformément au règlement qui se fera sur ce sujet dans la première assemblée générale.* » Petitpierre se voyait donc, cas échéant, lié à l'avance, et lié seul, remarquez-le bien (car l'usage des catéchismes particuliers était très répandu dans le pays), à un règlement qui n'existait pas encore.

D'ailleurs, fidèle à son propos de ne toucher ni à la religion ni à la doctrine dans une affaire qui était pourtant avant tout une question de doctrine et de religion, la Compagnie n'entra pas plus dans l'examen du catéchisme de Petitpierre qu'elle n'avait voulu aborder celui de la thèse des peines non-éternelles. Après avoir imposé le silence sur la doctrine, elle supprima simplement le catéchisme. Cela coupait court à bien des difficultés. — On n'attend pas de moi que j'entre dans l'examen de cet écrit [2], que j'ai étudié

[1] Le Petit catéchisme de Berne, et le Catéchisme d'Osterwald *(Grand* et *Abrégé).*

[2] Ce manuel, qui n'existe qu'en manuscrit, est divisé en trois catéchismes généraux :

I. De la religion en général, et premièrement de la connaissance de Dieu et de l'homme. Cinq sections.

II. De la connaissance du péché et du Sauveur. Six sections.

III. Du renouvellement de l'homme pécheur par la foi en J.-C., et de la grâce évangélique. Six sections.

Je remarque dans le premier catéchisme cette belle définition : l'*Evangile est la religion des pécheurs*; et ailleurs ce passage : *Dieu s'est fait connaître en deux manières, par la création et conservation du monde, et par son fils J.-C.* Cette *précellence* de J.-C., placé au-dessus de la révélation écrite, aurait souri à Schleiermacher. — J'ai dit que la Compagnie ne

pourtant d'aussi près que cela est possible à un lecteur qui ne cherche pas, avant toute chose, à découvrir des hérésies dans les écrits d'un homme sincère et convaincu. Mais ce que je dois dire, c'est que la doctrine de la non-éternité des peines n'y est point enseignée *ex professo*, qu'il y est question de l'enfer d'une manière très explicite, et du *rétablissement final* dans les termes mêmes du N. T., et pas le moins du monde sous la forme doctrinale qu'on s'attendrait à trouver dans l'œuvre du pasteur. Je n'hésite pas à croire que ce catéchisme était l'un des manuels les plus purement chrétiens employés à cette date, bien qu'il fût facile pour ceux qui subordonnent l'esprit chrétien à une série de dogmes, d'y trouver des lacunes ou des déterminations peu précises, comme ils en trouveraient à coup sûr en cherchant incomparablement plus haut.

Je reviens à l'assemblée de la Compagnie du 6 août, la dernière à laquelle assista Petitpierre. Une chance de conciliation s'offrit encore à la onzième heure. M. Deluze, pasteur de la ville, informa la Classe que l'un des délégués du conseil d'Etat à la Chaux-de-Fonds lui avait remis une soumission écrite et signée de la main de Petitpierre, par laquelle il s'engageait à se conformer au dernier arrêt concernant sa doctrine, *ea lege, ne docendo, vel disputando, turbas excitet.* — La Compagnie résolut « d'entendre M. Petitpierre lui-même sur le sens de cette soumission qu'on trouve équivoque. » Le latin ci-dessus était pourtant très net, et chacun des membres de la Classe était assez familiarisé avec cette formule, pour en saisir la portée. Petitpierre ayant été introduit dans la salle du conclave, répondit au doyen qui lui demandait l'explication de son écrit, « qu'il était prêt à prendre sur la matière de la non-éternité

voulut pas entrer dans l'examen du catéchisme de Petitpierre. Moins prudent qu'elle, l'auteur du *Mémoire* en parle à deux endroits d'une manière assez différente. A page 39, il dit que la méthode en fut trouvée peu appropriée à la jeunesse qui n'est pas susceptible de raisonnements *métaphysiques*. Or, il n'y a pas trace de métaphysique dans cet ouvrage, et, sous ce grand mot, on n'a pu désigner autre chose que des distinctions très simples des facultés humaines, rattachées autant que possible à des passages de l'Ecriture. Il ajoute que, quant à la doctrine, il y a dans ce catéchisme des lacunes, des articles traités superficiellement, et d'autres qui *donnent bien à penser*. Ces assertions vagues et sibyllines restent sans preuves. — A page 104, l'écrivain anonyme est plus explicite, et lance contre Petitpierre ces deux accusations : 1° « Son catéchisme est un pur socinianisme. » 2° « Il ne roule à peu près que sur les dogmes, et il n'y a que très peu de chose sur la morale, sans doute parce que les principes d'une saine morale ne s'accordent pas avec la sienne. » — De ces deux accusations, d'ailleurs peu d'accord entre elles, la première est aussi fausse dans le fond qu'inexacte dans la forme ; quant à la seconde, on ne comprend pas que la Compagnie ait donné son *visa* à une incrimination pareille, contredite par d'autres témoignages venus d'elle-même, et prêtant à son *Mémoire* l'accent de la haine et de la calomnie. Et pourtant, quelques lignes plus haut, l'auteur de ces tristes pages avait écrit : *Absint a nobis ira atque invidia....*

des peines le même engagement que nous avons tous pris au sujet des matières du *Consensus*, en entrant dans le saint ministère, et conséquemment qu'il se croira en liberté d'enseigner cette doctrine toutes les fois qu'il aura lieu de croire que cela n'excitera pas des troubles. »

Cette explication de Petitpierre avait d'autant plus de poids que les termes en furent dictés par lui au secrétaire de la Compagnie. Le *Mémoire* de celle-ci se contente de la faire suivre de cette remarque offensante : *qui ne voit que c'était là un jeu de sa part?* Puis, sans rapporter le moindre détail sur la discussion qui suivit, il se borne, comme le registre de la Classe qui portait très justement alors le titre de *Livre des arrêts*, à transcrire le jugement de destitution prononcé sur Petitpierre et portant « que la soumission, » ainsi expliquée, ne peut être acceptée : en conséquence, il a été unanime- » ment résolu qu'on lui déclarera que, vu son refus obstiné à se soumettre, » malgré le support charitable que la Compagnie lui a manifesté, et par ses » délais réitérés, et par les modifications qu'elle a apportées à son arrêt, il » s'exclut lui-même de cette Compagnie ; qu'ainsi l'Eglise de la Chaux-de- » Fonds est vacante dès aujourd'hui, et qu'il ne peut plus exercer aucunes » fonctions du saint ministère dans ce pays, ni en public, *ni en particulier*. Bien » entendu toutefois, 1°, que ce que nous faisons actuellement à son égard, » n'aura rien de flétrissant pour lui; 2°, qu'en quel temps qu'il revienne à » nous, avec les sentiments d'obéissance qu'il doit à la Compagnie, nous le » recevrons à bras ouverts, pourvu que, d'ailleurs, il n'y ait rien dans sa » conduite et dans ses sentiments qui y mette obstacle. » — Et le *Mémoire* fait suivre cet arrêt de ces mots qui nous semblent aujourd'hui une froide ironie, et qui, pour la Compagnie elle-même, résumaient sans doute, très exactement, la situation : « chacun conviendra que le clergé ne s'est point relâché dans la tolérance dont il a usé envers M. Petitpierre, et qu'il a mis le sceau à cette tolérance par les modifications qu'il a apportées à la sentence de sa destitution. »

Quelque dure que fût la condamnation qu'il venait de prononcer, on verra bientôt qu'il en réservait une autre, bien plus dure encore, et fermant à jamais toute voie à la réconciliation.

VII.

« Je suis déposé unanimement, » écrivait Petitpierre, le lendemain de ce jour, « et mon Eglise, — que dis-je ! l'Eglise de la Chaux-de-Fonds, — est vacante. Encore ai-je bien dit mon Eglise, et cela sera tant que je vivrai....

Devant Dieu je proteste que je suis soulagé de la manière dont la chose a été amenée à cette définition. Je craignais comme la mort un accommodement qui scandalise et révolte les deux partis, au lieu que ma déposition vient à la suite d'un éclaircissement net et positif qu'on m'a demandé, et par lequel j'ai déterminé que je m'engageais à ne point exciter de troubles, et qu'ainsi je serais en liberté d'enseigner cette doctrine quand j'aurais lieu de croire qu'elle n'en exciterait pas.... Je vous écris chez M. Osterwald, où sont MM. Jaquet-Droz et Robert avec qui je soupe ici, et avec MM. Chaillet et Gaudot. Adieu. Pensez toujours qu'il faut bénir Dieu de tout, et bénir chacun, parce que Dieu nous fera voir tôt ou tard que tout ce qui arrive est bon, et que chacun est bon. » — Et, quelques jours plus tard (11 août) : « Je vous remercie, vous qui consolez les autres, vous, mes chers père et mère, et vous ma chère sœur ; je vous remercie aussi vous qui avez besoin de consolation, M. le maire et Mme la mairesse, et tous nos chers amis. Je vous remercie de vos larmes, parce qu'elles montrent votre affection dont je n'ai jamais tant senti la douceur.... Je veux que vous soyez tranquilles, parce que je veux que vous pensiez que c'est Dieu que nous servons, et qu'ainsi Dieu est pour nous... »

Le même jour, il présentait au conseil d'Etat une requête fort longue[1], pour réclamer son intervention souveraine contre l'arrêt de sa destitution, arrêt « sans fondement légitime, et rendu sur une procédure où toutes les formalités les plus essentielles ont été violées. » Il énumérait dans cette pièce, avec tous les scrupules d'ordre et d'exactitude qu'on lui connaît, ces vices de forme, et mettait en plein jour l'inanité de l'accusation fondamentale, en faisant remarquer que cet exposé eût été plus complet si la Compagnie ne lui avait refusé l'extrait de ses *manuels* sur cette affaire, *n'étant pas naturel*, a-t-elle dit, *de me fournir des armes contre elle.* Il terminait en demandant au conseil de maintenir dans ses droits « un citoyen opprimé dont tout le crime est d'être fidèle à son devoir, et un pasteur qui a pour lui, outre le témoignage de sa conscience, celui des Eglises qu'il a desservies, et notamment celui de l'Eglise dont on veut le séparer... Si Vos Seigneuries, ajoutait-il, trouvent bon d'attendre là-dessus les ordres de S. M., à qui je suis informé que la communauté de la Chaux-de-Fonds a porté cette affaire, je vous supplie très humblement, MM., d'empêcher, en attendant, le remplacement de la cure dont vous m'avez mis en possession au nom de notre auguste souverain, il n'y a guère qu'un an, et dans un temps où j'étais connu de V. S., de la Compagnie, et de l'Eglise de la Chaux-de-Fonds, pour ce que je suis aujourd'hui. »

La Chaux-de-Fonds, de son côté, présenta en même temps que Petitpierre

[1] *Mémoire historique et raisonné*, p. 121.

une seconde requête [1] pour demander la protection de l'Etat contre « les atteintes que la Classe donne à sa liberté spirituelle. » Les arguments produits par elle méritent qu'on s'y arrête : ils faisaient entrer le débat dans une phase nouvelle.

La communauté a pris son recours au trône. Dans ce recours, elle a envisagé S. M. comme primat de ce pays. Ce droit de *primatie* autorise le prince à prononcer « sur ce qui regarde les affaires de religion, comme celle de M. Petitpierre, ou, pour parler correctement, telles que celles de la communauté. » — La conduite de la Classe tend à un despotisme spirituel qui doit alarmer tous les sujets de l'Etat. Où prend-elle le fondement de l'empire qu'elle veut exercer non pas seulement sur ses membres, mais sur les consciences des sujets du pays? Est-ce dans le fait que nos princes, qui étaient catholiques-romains, lui ont laissé, après la réforme, la direction du dogme et de la doctrine ? Mais en ce cas, la Classe s'arroge un droit que l'Eglise romaine ne prétendait pas avoir, ou tout au moins qu'on lui ôta, puisque ce fut à la pluralité des voix de chaque Eglise en particulier que la réforme fut établie. La Classe pourra-t-elle faire ce que n'a pu faire la puissance papale, gêner les consciences ?

Elle ira sans doute chercher son droit dans la capitulation de 1707, qui lui donne celui *d'élire, de suspendre, de déposer et de changer les ministres, et de juger des choses qui concernent le saint ministère, sans qu'on puisse y apporter aucun empêchement* [2] — Mais ces termes ne peuvent regarder la doctrine et les dogmes qui, très certainement, ne sont pas plus aujourd'hui qu'en 1530 à la disposition de la Compagnie ; ils s'appliquent à l'*économie* et à la *police*, autrement nous sommes sous le despotisme. Qui sont les contractants dans la capitulation de 1707 ? Sans contredit, le prince d'un côté et l'Etat de l'autre. « C'est l'Etat qui a contracté pour les ministres, et cela, non pas pour le bien de la Classe, mais pour l'avantage et la sûreté des peuples.... Il n'appartient donc qu'à lui, de concert avec le souverain, d'étendre ou de resserrer les

[1] *Mémoire historique et raisonné*, p. 130.

[2] Voici ce second paragraphe du I[er] des *Articles généraux*, qui fut le texte de tant de débats :

« Que l'ordre et la discipline ecclésiastique soit maintenu, suivant la pratique usitée jusques à présent, tant dans les Consistoires que dans la compagnie des Pasteurs. Que la dite Compagnie jouisse librement de tous ses droits, et, en particulier, de celui qu'elle a, et dont elle est en possession, d'élire, de suspendre, de déposer, etc. — Et que, lorsque par un mutuel consentement de la dite Compagnie et des peuples de quelque lieu de cet Etat, on voudra ériger quelque nouvelle Eglise, d'où que les fonds soient pris, le Souverain soit tenu d'y donner son consentement et autorisation, en tant que de besoin, aussitôt qu'il en sera requis. »

limites du droit qu'il a acquis aux ecclésiastiques par cette capitulation. » Autrement, il faudrait supposer, ce qui est absurde, que la Classe, en 1707, a contracté avec les peuples de cet Etat.

Elle n'avait point de vocation pour contracter en 1707, puisque, alors, elle ne faisait point corps de l'Etat, comme la communauté suppliante est prête à le prouver. Et, si même on eût pensé à conférer à la Classe, en 1707, le droit qu'elle trouve dans le premier des *Articles généraux,* les suites funestes d'une stipulation semblable devraient faire songer à la supprimer, nonobstant la secousse que souffre tout le corps politique lorsque ses fondements sont changés, parce que cet ébranlement aurait des dangers moindres que ceux auxquels conduirait une aussi fatale interprétation de ce premier article. Aurait-on procuré, en 1707, la liberté temporelle, pour se courber sous une autorité ecclésiastique qui entreprend sans cesse sur la liberté spirituelle des sujets de ce pays ?

Si j'ai reproduit les principaux arguments des pétitionnaires de la Chaux-de-Fonds, c'est que ces arguments sont comme le sommaire d'un écrit célèbre, les *Considérations pour les peuples de l'Etat,* qui tient une grande place dans l'histoire de ces temps, et a pour auteur le conseiller d'Etat Ferdinand Osterwald. C'est lui, sans doute, qui avait minuté la requête de la Chaux-de-Fonds. Le débat, d'abord circonscrit, prenait des proportions considérables. Il ne s'agissait plus seulement pour la communauté de la Chaux-de-Fonds de conserver son pasteur, mais de changer une des bases du droit public du pays, et de *transporter au souverain, non pas précisément l'autorité spirituelle,* mais la haute surveillance de cette autorité, au profit *des peuples,* et de conquérir pour les communes et les paroisses, dans l'élection et le maintien de leurs pasteurs, les garanties efficaces qui leur manquaient encore. En un mot, Osterwald, le théoricien de ce nouveau système, anticipait sur les changements que la révolution de 1848 a apportés à notre régime ecclésiastique. Il allait même plus loin, et revendiquait hardiment, pour chacune des communautés du pays, non pas seulement le droit de conserver un pasteur dont elle était satisfaite, mais la souveraineté en matière d'enseignement et de doctrine.

Les amis de Petitpierre n'entrevirent pas le danger de cette tentative. En s'attaquant à un privilége que la Compagnie avait possédé avant et depuis 1707, celui de suspendre et de déposer ses membres, privilége qui lui paraissait à bon droit garanti par les *Articles généraux,* ils intéressaient à sa querelle les autres corps de l'Etat, intervenus dans la même stipulation, et fort décidés à la maintenir. Cette opposition compacte devait finir par l'emporter, et nous nous étonnons aujourd'hui que les généreux adversaires de la Compa-

gnie ne l'aient pas compris. Ils comptaient trop sur l'appui tacite du gouvernement, qui ne pouvait avoir oublié la longue résistance de la Compagnie à ses mesures de tolérance[1], ses succès à Berlin (1725-1727) lorsque le conseil d'Etat reçut l'ordre de la cour de faire rayer de ses registres tout ce qui concernait le doyen Choupard, et dut reconnaître un droit de préséance qui donnait le pas, au plus jeune d'entre les pasteurs, sur le plus ancien des conseillers d'Etat[2], enfin, toutes les entraves qu'avait mises la Compagnie à l'abolition de la pénitence publique, qui ne put être emportée en 1755, que par le souverain lui-même et les Trois-Etats[3]. Si, dans la plupart des difficultés entre l'Etat et la Compagnie, la cour s'était prononcée pour cette dernière, ce n'était pas qu'elle l'eût reconnue mieux fondée dans ses prétentions, mais parce qu'elle devait ménager un corps qui avait acquis, sous les princes catholiques, un renom mérité comme gardien des libertés du pays, et se plaignait que cette considération semblât déchoir sous une dynastie protestante.

[1] Affaires des piétistes, des anabaptistes, etc.

[2] En 1725, la Compagnie se plaignait des empiétements de l'autorité civile sur la compétence ecclésiastique, et demandait justice à l'envoyé extraordinaire du roi M. de Strunkedé. Un incident vint compliquer le débat. Daniel DuBois, de la Chaux-de-Fonds, ayant été nommé ancien d'Eglise, avait décliné sa nomination. Le pasteur et le consistoire le déclarèrent, en pleine assemblée de l'Eglise, indigne de la place qu'il avait refusée. Le conseil d'Etat, sur les réclamations des maîtres-bourgeois de Valangin, mit à néant ce qui avait eu lieu. La Compagnie envoya à Berlin MM. Choupard, pasteur de Neuchâtel, Vattel, pasteur de St-Aubin, et Perrot, pasteur du Locle. Avant de partir, le doyen Choupard, déjà sûr du succès, prononça un sermon que le conseil d'Etat déclara injurieux, tandis que le conseil de ville en prit la défense. Les députés obtinrent gain de cause, à Berlin, contre le conseil d'Etat qui se vit dans la nécessité désagréable d'entériner les lettres de noblesse octroyées par le prince, non seulement aux trois pasteurs, mais encore au neveu du doyen Choupard, Abraham Barbier, de Boudry, mississipien enrichi. — On prétendit dans le public que les trois pasteurs avaient été nommés à Berlin, *nobles chevaliers*. Le fait est qu'ils n'avaient reçu d'autre titre que celui de *chapelains du roi*. Ces innocentes railleries ne furent que d'un médiocre reconfort pour le conseil d'Etat.

Celui-ci fut plus heureux en 1748. Sur son rapport, la cour décida qu'elle ne recevrait pas une nouvelle députation que la Classe projetait d'envoyer à Berlin pour y défendre la cause du pasteur des Brenets, qui avait commis des *improcédés* au sujet du mariage d'une femme Jeannot. Le prince refusa aux pasteurs la permission de venir à lui, et les exhorta à «revêtir des dispositions plus conformes à leur vocation.» Voir Ch.-G. de Tribolet, *Histoire de Neuchâtel et Valangin, depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en* 1806. Neuchâtel, 1846.

[3] Il n'était pas rare que des infanticides et des avortements fussent le résultat de la crainte qu'inspirait la flétrissure publique (la pénitence) infligée dans les cas de grossesse illégitime. Le conseil d'Etat sollicita un moyen de répression moins rigoureux, et la Compagnie ne voulant faire qu'une demi-concession, le prince se déclara pour le gouvernement. Les Trois-Etats prononcèrent l'abolition de la pénitence publique. — Voir Ch.-G. de Tribolet. Ouvrage cité.

Le nouveau régime ne pouvait donner des armes contre lui à la compagnie des pasteurs. Mais à mesure qu'on s'éloignait de la date de 1707, et particulièrement sous un roi aussi tolérant que Frédéric, il semblait à Osterwald et à ses amis que tout pouvait changer, et qu'ils trouveraient à Berlin, et par conséquent au château de Neuchâtel, les moyens d'enfermer dans de plus étroites limites la prépotence du corps ecclésiastique. Ils ne virent pas que le conseil d'Etat ne pourrait que les abandonner à eux-mêmes, lorsque la Classe aurait pour elle les quatre bourgeoisies qui embrassaient par le fait le pays tout entier. Que valaient les rescrits du roi contre une opposition semblable? Les communes ou paroisses, entraînées par les bourgeoisies, ne comprirent pas qu'il y allait pour elles d'un de leurs droits les plus précieux.

On peut donc dire que la tournure nouvelle que prit l'opposition des amis de Petitpierre, à partir de cette requête du 11 août, fut une faute. Au lieu de mettre en question le privilége de la Compagnie, il eût fallu s'attacher à en déterminer le sens et les limites; au lieu de poursuivre un affranchissement impossible des paroisses, ou de vouloir créer pour le prince un droit de primatie qui devait inquiéter tous les corps de l'Etat, il eût mieux valu s'en tenir au fait particulier, défendre pied à pied, contre la Compagnie qui abusait évidemment de son droit formel, le pasteur Petitpierre, et ne pas vouloir toucher à la constitution même du pays, en disant comme le faisait la requête de la Chaux-de-Fonds, qu'un ébranlement passager du corps politique était préférable aux suites fatales de la tyrannie du clergé. Les corps ne pouvaient voir dans cet ébranlement que la perte de leurs priviléges, tandis qu'Osterwald y voyait l'affranchissement des peuples. Dès-lors, tout fut compromis.

Le conseil d'Etat fit déclarer au doyen de la Compagnie qu'il s'attendait à voir ce corps surseoir à toute nomination au pastorat de la Chaux-de-Fonds, jusqu'à ce que le conseil eût délibéré sur les deux requêtes, en assemblée *bien revêtue*, dans le courant de septembre : jusqu'alors, il ne pourrait agréer ni nomination ni présentation d'un nouveau pasteur. La Compagnie, pensant que l'audace pouvait être aussi bien le mot d'ordre d'un clergé que celui d'une assemblée politique, forte d'ailleurs à l'avance de l'appui de la bourgeoisie de Neuchâtel qui devait entraîner les trois autres bourgeoisies à sa suite, se décida à brusquer les choses. Le 20 août, elle se rendit en corps au château, et exprima au gouvernement, par l'organe de son doyen, sa surprise de le voir pousser la complaisance « pour quelques particuliers soi-disant députés de la communauté de la Chaux-de-Fonds, » jusqu'à demander l'ajournement d'une mesure de la dernière importance, et lui annoncer qu'elle ne pouvait déférer à son désir, parce qu'elle était « comptable, et aux Eglises de ce pays,

et même à tout l'Etat, du maintien des droits dont elle est en possession, en vertu des *Articles généraux ;* » qu'ainsi, elle nommera ce jour-là même, « un pasteur à la Chaux-de-Fonds, *dans la crainte du Seigneur, et pour la plus grande édification de son Eglise,* pasteur qu'elle aura l'honneur de présenter à M. le président du conseil, dès aujourd'hui, suivant l'usage. » — Et, dans sa séance de relevée, après avoir fait inutilement inviter les frères de Petitpierre à se rendre dans son sein, elle élut, à la pluralité des suffrages, M. L. Breguet, pasteur des Brenets, au poste de la Chaux-de-Fonds.

Le nouveau pasteur fut immédiatement présenté au château. Le président Osterwald, ayant déclaré que, conformément à l'arrêt du 11, il ne pouvait ni l'agréer, ni le refuser, fut averti par le doyen de la Compagnie que cette réponse équivalait à un refus, et que ce refus étant contraire aux droits garantis à la Classe, elle allait réclamer l'appui des corps de l'Etat.

Une conférence eut lieu dès le lendemain à l'hôtel de ville [1], entre les délégués de la Compagnie et ceux des conseils. Les premiers demandèrent tout d'abord à ceux-ci de faire cause commune avec eux, au nom de leurs communs périls, et, si justice n'était pas rendue immédiatement à la Compagnie, de réunir dès le lendemain une assemblée générale de tous les corps pour aviser au maintien de leurs droits. Le terrain était préparé. Les conseils de la ville entrèrent avec empressement dans les vues de la Compagnie. Une démarche commune fut décidée pour l'après-midi auprès du gouvernement. A l'heure fixée, les quatre ministraux s'étant rendus à la porte du conclave (où, par respect, ils ne voulurent pas entrer, bien qu'ils y fussent gracieusement invités), les huit délégués de la Compagnie se joignirent à eux et se rendirent au château, deux à deux, « M. le doyen à la droite de M. le maître-bourgeois en chef, et ainsi de tous les autres, toujours un pasteur et un conseiller de ville, » comme a soin de le remarquer le secrétaire de la Classe, très ponctuel en ces matières. Le doyen informa le président Osterwald que les conseils de la ville, *par des suffrages unanimes,* ayant trouvé bien fondés les griefs de la Compagnie, les deux corps requéraient le gouvernement de recevoir, « dès aujourd'hui, » le pasteur élu pour la Chaux-de-Fonds, afin que la Compagnie pût procéder tout de suite à son remplacement aux Brenets ; en cas de refus ou de délai, on convoquerait pour le lendemain les autres corps, en vertu des actes d'association qui les rendent solidaires pour le maintien de leurs privilèges.

Le président répondit qu'il était lié, à son regret, mais qu'il convoquerait pour le mardi suivant (26 août) tous les membres du conseil d'Etat, et don-

[1] *Sur l'Autel de Ville,* selon l'orthographe ordinaire du secrétaire de la conférence.

nerait alors une réponse dont il espérait que les remontrants seraient satisfaits. Cet ajournement fut accepté par les délégués de la Classe et de la ville, sous la condition qu'il n'entraînerait aucun dommage dans l'avenir aux droits de la Compagnie. — Celle-ci s'ajourna au 26, afin de recevoir immédiatement la réponse du conseil d'Etat.

La séance où ce corps prit connaissance des faits fut très agitée. Après que le président Osterwald eût rapporté à ses collègues les remontrances de la Compagnie et de la ville de Neuchâtel, le colonel Chaillet, à la stupéfaction du conseil, exhiba un *rescrit royal*, daté de Magdebourg (28 juillet), et qui, au lieu de parvenir directement au château, y arrivait sous le couvert de « mon conseiller d'Etat de ma souveraineté de Neuchâtel et Valangin, le sieur Chaillet. » — Ce rescrit ordonnait au conseil de déléguer à la Chaux-de-Fonds le maire de Neuchâtel pour y prendre les informations les plus exactes sur les auteurs des troubles, et d'enjoindre en même temps à la Classe de « surseoir toute procédure ultérieure contre le pasteur Petitpierre. » Si, contre toute attente, « la Classe s'avisait de passer outre, vous refuserez la confirmation du sujet qu'elle présentera pour le remplacer, et vous le maintiendrez (Petitpierre) dans le temporel jusqu'à nouvel ordre, pour ne pas déroger aux droits de suprématie qui m'appartiennent en qualité de souverain. »

Ce n'est pas tout. Après avoir remis le rescrit royal au président Osterwald, Chaillet fit lecture d'une *déclaration* qui dut mettre le comble à l'inquiétude du conseil d'Etat. Quelques jours auparavant, dans la séance du 21, il avait déjà fait éclat au milieu de ses collègues, et voyant que le conseil, par déférence pour le désir de la Compagnie, se décidait à se réunir à bref délai, au lieu de s'ajourner, comme il le demandait, à la seconde moitié de septembre, il avait quitté la salle des séances, *le cœur irrité de voir l'autorité du prince profanée jusque dans sa propre maison.* La déclaration qu'il présenta, le 26, en demandant *pour sa décharge* qu'elle fût signée par le secrétaire d'Etat, et restât au protocole, montre combien il se croyait maintenant sûr du succès. Cette pièce est trop significative pour que je n'en cite pas quelques passages.

« Le rescrit qui vient d'être lu mérite toute l'attention du gouvernement. S. M. ne demande rien pour elle. Elle vous l'a fait connaître. Milord Maréchal vous l'a aussi dit et écrit: le roi veut en prince juste connaître à fond cette affaire pour rendre la paix et la justice.... Comment la Classe a-t-elle pu recourir aux corps, avant que le conseil eût parlé? Si la Classe a le droit d'élire, S. M., par son droit de suprématie qui le rend incontestablement le maître du temporel, a celui de refuser son élection. Qui aura l'insolence de le lui disputer?... Le conseil, de sa propre autorité, a assuré le temporel au ministre destitué, et un triomphe certain à la

communauté [1]. Sera-ce le peuple? Mais sera-t-il assez insensé pour chercher à ôter au prince le *seul moyen qui lui reste pour mettre en règle une troupe de prêtres toujours insolents?...* Encore le temporel à la Classe, il ne lui manquera que le bourreau pour être souverain, et le peuple sous le joug... Si le conseil avait la lâcheté de céder, je resterai seul... Je ne vois plus dans cette affaire que la Classe ameuter sans sujet le peuple, et monter insolemment au château pour y mettre en délibération si elle ne forcera pas le conseil à délibérer sur l'heure même... Marche qui voudra sous les étendards séditieux de la Classe!... Si l'on croit pouvoir molester impunément la communauté de la Chaux-de-Fonds, on se trompe encore, car elle dort à l'abri de la couronne du prince, et celui qui s'avisera de troubler son repos pourra se tromper et s'en repentir.

Chaillet prenait ensuite ses conclusions: Que le conseil annonce *dès aujourd'hui à la compagnie des pasteurs la disgrâce de S. M.;* qu'en attendant il se borne à défendre aux ministres de récidiver, *sous peine d'être punis comme des séditieux et des perturbateurs du repos public,* leur interdisant l'entrée du château et de la maison de M. le président. — Quant à Messieurs les quatre et conseils de la ville, le colonel, vu qu'on ne leur a pas donné le temps de la réflexion, et *qu'ils ont été poussés par ces cornets de sédition,* n'estime pas qu'il soit de la charité de *les prendre au pied levé;* il faut les avertir de l'*indécence et irrégularité de leur conduite;* s'ils veulent absolument se perdre, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. — A Messieurs les officiers de l'Etat de veiller sur la conduite des ministres, et de les faire saisir s'ils machinaient et s'oubliaient dans le respect qu'ils doivent au roi et au gouvernement.

Le conseiller d'Etat Jean-Frédéric de Chaillet, n'y allait pas, on le voit, par quatre chemins. D'un caractère brusque, mais généreux et franc, ancien militaire sorti du service de la maison de Savoie avec le grade de lieutenant-colonel qu'il avait conquis sur les champs de bataille (on verra bientôt comment il s'en vante), il porta très haut, dans cette campagne, l'épée de la parole, laissant la plume à son ami Ferdinand Osterwald, écrivain aussi méthodique et abondant que Chaillet était bref et emporté. Quand il lui fallait écrire, il le faisait comme ce Romain, *eodem animo quo bellavit;* et quand il opinait en conseil, ses votes qu'il introduisait volontiers comme suit: « je dis qu'il doit être dit par arrêt, etc., » durent souvent donner de la tablature au secrétaire d'Etat. — Son hostilité pour la Compagnie n'était pas le moins du monde de l'hostilité contre la religion, et, s'il n'aimait pas les *clergés,* cela ne l'empêchait pas d'aimer les *clercs:* témoin sa constante affection pour Petitpierre. Par

[1] 19 août 1760. « Ordonné au S[r] Sagne, maire de la Chaux-de-Fonds, de faire lever la dixme en grain appartenant à la cure de la Ch. de F., et la faire mettre en séquestre pour en rendre compte à qui de droit. » — Manuels du conseil d'Etat.

son vif sentiment de la justice, et la brusquerie courageuse de son caractère, Chaillet a quelque chose de sympathique, et, si j'en juge par moi-même, mes lecteurs auront eu plaisir à faire connaissance avec lui.

Ce jour là, la lecture de sa *déclaration* fut suivie d'un assez long silence. Puis, la délibération reprit son cours, et il fut décidé que le conseil informerait lui-même S. M. de toute *cette fâcheuse affaire*, et ferait remettre le rescrit du roi, ainsi que les requêtes de la Chaux-de-Fonds et du pasteur destitué, au doyen de la Compagnie, en lui *enjoignant* de transmettre au gouvernement un rapport exact de tout ce qui s'était passé en Classe depuis l'origine du différend. Quant au voyage du maire de la ville à la Chaux-de-Fonds, le conseil d'Etat prit sur lui de le différer encore.

Ces décisions furent communiquées le même jour aux membres de la *conférence*, qui vinrent en corps au château les recevoir de la bouche du président Osterwald; celui-ci leur exprima sa surprise des démarches précipitées de la Compagnie auprès du conseil de ville, démarches faites pour ameuter les corps de l'Etat, et provoquer l'indignation de la cour, et contraires, d'ailleurs, aux errements de nos pères qui, avant de recourir aux corps, ont toujours commencé par des remontrances au gouvernement. — Cette exhortation fut parfaitement inutile. La Compagnie en référa immédiatement à l'hôtel de ville. Le lendemain la réunion de tous les corps de l'Etat était décidée, et la Classe fixait le jour de cette réunion au 2 septembre, se chargeant elle-même des convocations. — Puis, le doyen, toujours accompagné des membres de la conférence, alla *remercier* au château le président du conseil des pièces qui avaient été remises à la Classe, et l'avisa de la réunion prochaine de tous les corps. Le président salua et ne répondit rien.

La Compagnie, pour se conformer à la demande du gouvernement, résolut de faire préparer un mémoire justificatif, et chargea de la rédaction de cet écrit, le pasteur Montmollin de Motiers, dont l'ouvrage, fort amplifié, fut publié l'année suivante sous le titre de *Mémoire historique et raisonné*[1]. Ce mémoire est historique dans ce sens qu'il relate, bien qu'incomplètement, les arrêts de la Compagnie dans l'affaire Petitpierre; il est raisonné au point de vue de la Classe, avec une particularité choquante; mais ce sont surtout les

[1] *Mémoire historique et raisonné, tendant à légitimer la conduite que la Compagnie des Pasteurs de cet Etat a tenue dans l'affaire concernant M. Petitpierre, ci-devant pasteur de la Chaux-de-Fonds jusques à sa destitution, pour être présenté à M. le président et à MM. du Conseil d'Etat.* Neuchâtel, chez les éditeurs du Journal helvétique, 1761. — Cet écrit a été inexactement attribué à M. de Sandoz, diacre de Neuchâtel, l'un des *députés* des cinq corps. Les registres de la Compagnie ne mentionnent que le pasteur Montmollin comme en étant l'auteur. *Cuique suum.*

Remarques qui l'accompagnent, et qui y ont été ajoutées *pour la plus grande édification du public*, ainsi que s'exprime l'*Avertissement* du livre, qui sont empreintes d'un esprit hostile et d'un ton dénigrant et hautain: ces *Remarques* où ne manquent ni les insinuations blessantes, ni les suppositions gratuites, ni les accusations sans preuves, donnent au *Mémoire* le caractère d'un pamphlet. Rien ne prouve, je me hâte de le dire, qu'elles soient de Montmollin lui-même, et que son travail, avant d'être livré à l'impression, n'ait pas été annoté par un autre membre de la Compagnie. Il serait donc injuste, malgré les probabilités morales, d'en accuser le pasteur de Motiers. — Mais la Compagnie comptait moins sur le *Mémoire* de Montmollin que sur la réunion de tous les corps de l'Etat qu'elle avait convoquée pour le 2 septembre. Ses délégués, et ceux de la ville, y présentèrent leurs griefs, et il fut reconnu à l'unanimité, dans cette assemblée solennelle, que le premier des *Articles généraux* était violé par la conduite de la cour et du conseil d'Etat. Une députation nombreuse se rendit au château pour demander au président du conseil d'accepter immédiatement le nouveau pasteur de la Chaux-de-Fonds, et de réprimer la pétulance du sieur Petitpierre et de la communauté montagnarde, qui se sont si visiblement oubliés, d'une manière despectueuse et séditieuse, envers le gouvernement et la Classe, « la seigneurie devant sentir toutes les conséquences affreuses d'une conduite aussi téméraire. »

Le moment était venu pour le gouvernement de référer au prince, et de lui exposer sa pensée sur le fond de la question. Il le fit dans un office très étendu (8 septembre), accompagnant le *Mémoire* de la Compagnie, les *remontrances* des corps de l'Etat, et contenant le récit de tout ce que le conseil avait fait, depuis l'origine du débat, pour ramener la paix. La lettre à S. M. s'attache ensuite à répondre aux informations présentées en cour par Chaillet: ce passage est fort curieux, et je le cite à peu près en entier.

Nous nous empressons de rendre avec lui (Chaillet) la justice qui est due aux mœurs et aux talents des quatre frères Petitpierre, ministres, qui, certainement, se sont distingués jusqu'ici à l'un et à l'autre de ces égards, mais nous ignorons la part qu'ils peuvent avoir eue à l'abolition de la pénitence publique (la génuflexion), qui a été ordonnée par V. M. et par les Trois-Etats en 1755. Nous ignorons de même que leur modération dans cette circonstance, et la bienveillance particulière dont on dit que S. E. Milord Maréchal les honore, ait allumé à leur égard la jalousie et la haine de la Compagnie, que celle-ci cherche à les perdre, et ait en conséquence fait bien des démarches: ce sont des imputations graves, mais qui resteront sans réponses parce que la Compagnie seule devrait les donner... Mais, sire, nous ne pouvons nous dispenser d'assurer V. M. que nous regardons ces imputations extrêmement hazardées.., que la Classe est généralement composée de membres recommandables par les mœurs et la probité.., et comme l'arrêt de destitu-

tion du Sr Petitpierre a été donné d'une voix unanime, il faudrait supposer que tous les pasteurs, sans exception, seraient autant de prévaricateurs....

Quant à ce qui nous concerne dans l'information du Sr Chaillet, dont la sœur a épousé l'un des frères Petitpierre, nous aurions, sire, bien des choses à dire relativement aux termes peu ménagés dont il se sert, et aux insinuations sinistres qu'il donne des vues et des intentions du conseil, mais nous ne croyons pas devoir nous y arrêter, persuadés que nous sommes que V. M, rend justice à notre fidélité et à notre zèle, et que nous ne saurions mieux nous justifier qu'en établissant les faits.

Après avoir exprimé le vœu que des informations particulières, comme celles de Chaillet, ne se fissent pas sans avoir été communiquées au conseil qui y joindrait les siennes, et mettrait ainsi le prince en situation de se prononcer, la lettre établissait que, conformément aux *Articles généraux*, la Compagnie était compétente pour juger Petitpierre, et que son jugement reposait sur des preuves suffisantes : elle a jugé sur les aveux mêmes de l'accusé, et l'a destitué ensuite de son refus d'obéir à un arrêt accepté par tous ses membres. Ici, le langage du conseil était très sévère pour le pasteur : « Sa conscience peut, à la vérité, ne le lui avoir pas permis, mais il est surprenant qu'elle lui permette de troubler l'Etat en cherchant à anéantir les constitutions (!), et qu'il veuille s'assujettir les consciences d'une compagnie de pasteurs qui croient qu'ils ne peuvent pas souffrir parmi eux un membre qui veut absolument prêcher une doctrine non reçue dans les Eglises protestantes [1].

Le conseil est plus sévère encore pour la communauté de la Chaux-de-Fonds. Elle n'est point unanime (une communauté *unanime!)*; fût-elle, les droits qu'elle voudrait s'attribuer sont imaginaires; quand elle parle du despotisme de la Classe, ce sont là des chimères exprimées avec une véhémence indécente. *N'est-ce pas encore avec plus d'indécence* que cette communauté ose dire que la doctrine du Sr Petitpierre lui agrée, comme si elle avait le droit d'approuver ou de rejeter des doctrines ?....

Sire..., il n'y a point de peuples plus attachés et plus fidèles que ceux de ce pays le sont à leur souverain...., mais il n'y en a point qui soient si attentifs à la conservation de ce qu'ils appellent leurs droits, leurs franchises, leurs libertés spirituelles [2] et temporelles, leurs immunités, etc., etc., autant de ter-

[1] J'ai déjà dit surabondamment que ce grief n'avait tenu aucune place dans le procès de Petitpierre. On verra bientôt, dans le texte du jugement de *dégradation*, prononcé contre lui le 15 octobre, et qui est resté inédit jusqu'ici, que la Compagnie ne le mentionne pas.

[2] Pour ne pas sourire en lisant cette expression, il faut se rappeler le sens très spécia qu'elle avait depuis la réforme; elle désignait, non pas la liberté spirituelle de l'individu, qui n'était point garantie, puiqu'il ne pouvait changer de religion sans perdre ses droits

mes répétés cent fois dans les concessions qu'ils ont obtenues de leurs souverains, confirmés si solennellement dans les *Articles généraux...*, dans lesquels V. M. nous a si souvent, si gracieusement, et si expressément marqué qu'elle voulait les conserver....

Les peuples craignent que le refus de mettre le nouveau pasteur de la Chaux-de-Fonds en possession du temporel ne donne atteinte au premier de ces *Articles*, et qu'ainsi tous leurs autres priviléges ne soient successivement attaqués. Un mot de la part du prince calmera ces inquiétudes. Les corps sont unanimes ; la bourgeoisie de Valangin elle-même est unanime *depuis qu'on a fait retirer ceux de la Chaux-de-Fonds (!)*, de même que le lieutenant du dit lieu qui y siégeait comme maître-bourgeois des Montagnes, celui-ci parce qu'il a montré une passion déclarée dans cette affaire, et même une espèce de fanatisme. « Heureusement ce fanatisme ne règne que dans une partie de la Chaux-de-Fonds; pour ce qui est de la ville de Neuchâtel et du Vignoble, il y a si peu de gens qui en soient affectés, qu'on peut, par manière de dire, les compter sur les doigts, et encore sont-ce pour la plupart des personnes du sexe. »

Si S. M. approuve la conduite du conseil d'Etat, lui enjoint de donner son agrément au choix de la Compagnie, et exhorte la communauté de la Chaux-de-Fonds à recevoir *sans répugnance* un pasteur qui ne lui prêchera qu'*une saine morale*, laissant à chacun la liberté de sentiment sur des dogmes de pure spéculation, elle remplira les peuples « d'une reconnaissance qui les attachera de plus en plus à son juste gouvernement. »

Cette pièce permet de juger à quel degré la fermentation des corps de l'Etat avait porté l'inquiétude du conseil. Il était, d'ailleurs, évidemment irrité par les communications particulières de Chaillet avec Magdebourg ; il en voulait à Petitpierre d'avoir refusé la transaction proposée par son président ; il avait hâte de sortir d'une position fausse, qu'il aurait compliquée encore en touchant aux principes engagés dans le conflit : tout cela explique son langage. Il est curieux de voir, par les signatures de cet office, combien la cause de la Compagnie avait gagné d'adhérents dans le conseil d'Etat, depuis que le corps ecclésiastique avait groupé autour de lui les quatre bourgeoisies. Parmi les vingt membres du conseil, quinze donnèrent purement et simplement leur signature à la pièce ci-dessus : « le doyen Osterwald ; MM. Le Chambrier de Travanet; F. Sandoz; D. Chambrier; Marval; Chaillet d'Arnex; D.

civils, ni celle des communautés et des paroisses que les amis de Petitpierre tentèrent inutilement de revendiquer contre la Classe, mais bien le droit de l'Eglise protestante à rester la religion de l'Etat, droit confié à la garde de la compagnie des pasteurs.

Huguenin; E. de Montmollin, le maire de Colombier étant aveugle m'a chargé de signer pour lui; P. Chambrier; G. de Montmollin; E. Bugnot; B. de Sandoz; de Sandol-Roy; Rougemont. » Le maire de la ville, Petitpierre, écarte par son avis les réflexions sur les conseillers qui ont fait des relations particulières à S. M.; — les conseillers S. Meuron, G.-P. D'Ivernois et Ferd. Osterwald trouvent la relation défectueuse quant aux faits et aux principes, « établissant l'indépendance absolue de la compagnie des pasteurs et la dépendance absolue des peuples à la décision de ces derniers, » et tendant à détruire la suprématie du prince: ils se réservent de faire des relations particulières. Le colonel Chaillet est plus vif encore, cela va sans dire, et termine sa protestation par ces mots: « La mauvaise humeur et les personnalités que contient cette relation contre moi, ne fera que redoubler mon zèle pour le service de V. M., et le maintien de ses autorités souveraines. »

Cette protestation de Chaillet n'était rien en comparaison de ce qui se passa dans la séance suivante du conseil d'Etat (15 septembre). Ce jour-là, le colonel tira de son portefeuille la lettre royale qui accompagnait le rescrit du 28 juillet, et la plaça sous les yeux de ses collègues. Cette lettre, datée du même jour que le rescrit lui-même, déclarait que le roi partageait en tout l'avis de son conseiller d'Etat Chaillet, et se *flattait* qu'il continuerait à « veiller au maintien de la paix et du repos dans sa souveraineté. » Qu'on juge du triomphe de Chaillet en signifiant ainsi à ses collègues qu'il était quasi vice-roi, et de l'effarement du conseil, placé désormais sous la tutelle de celui dont les *avis avaient été si peu ménagés par lui dans son dernier message au souverain*. Ce n'est pas tout. Chaillet, dans la même séance, adressait au conseil une *réquisition* par laquelle, « en vertu de la commission dont S. M. m'a honoré, » disait-il, il sommait le gouvernement de faire cesser les cabales et pratiques sourdes des ministres, de donner pour cela des *ordres serrés* aux officiers de judicature, et, « comme les voies de fait ont déjà commencé, en tant que le conseil de bourgeoisie de Valangin a suspendu les commis de la communauté de la Chaux-de-Fonds, du corps de bourgeoisie, pour avoir signé la requête par laquelle la dite communauté prend son recours au pied du trône, » de déclarer aux maîtres-bourgeois de Valangin son mécontentement de leurs procédés violents et attentatoires aux autorités du roi, en leur ordonnant « à eux et à leur conseil de bourgeoisie, de demeurer tranquilles, » vu qu'il prenait « la communauté et le pasteur de la Chaux-de-Fonds sous sa protection, et ferait punir sévèrement quiconque osera leur causer du dommage, soit de fait, soit par paroles. » « Laquelle déclaration, ajoutait Chaillet, moi, soussigné, ai laissée en original, signée de ma main, *sur la table du conseil qui est devant M. le doyen* (le président Osterwald), après en avoir fait

lecture à haute et intelligible voix, et en ai gardé copie pour la faire parvenir à S. M. »

Enfin, le même jour, il adressait au roi une information nouvelle, la pièce la plus piquante peut-être du procès, et dont je regrette de ne pouvoir donner que de courts passages. Il est beaucoup moins question, dans cette lettre, de Petitpierre que de Chaillet lui-même. Il avait à se justifier de ce qu'il appelait *les imputations odieuses et les personnalités* auxquelles le conseil d'Etat s'était *abandonné* dans sa relation, et l'on va voir avec quel dédain le vieux militaire traite ces légistes qui n'ont senti qu'au Mail l'odeur de la poudre, et qui osent s'attaquer au lieutenant du roi dans sa principauté. Après deux mots très verts à l'adresse des *compilateurs* du rapport, il éclate contre le conseil tout entier en paroles de défi, dont l'héroïque jactance eût bien amusé Frédéric s'il avait eu le loisir de les lire: « Sire, comme mon silence pourrait bonnement faire croire à ces Messieurs qu'il est possible qu'ils me fassent peur..., je saurai me montrer, et qui que ce puisse être qui ose m'attaquer, s'il ose se promettre le dessus, il ne l'aura qu'après avoir essuyé le combat le plus terrible. Je n'ai pas passé, sire, par tant de batailles et tant de siéges, je n'ai pas essuyé plus de coups de fusil que le conseil ensemble n'en a vu tirer dans des réjouissances, pour être son humble et servile victime en me laissant mettre le pied sur la gorge, surtout, sire, lorsque je défends les intérêts de V. M.... » — Puis, tout en réfutant à sa manière les arguments du conseil d'Etat, et après avoir montré que des enquêtes faites à temps, à la Chaux-de-Fonds, ainsi que lui, Chaillet, en avait eu l'idée, auraient prévenu tout le mal, « je trouve bien hardi, s'écrie-t-il, que ceux de ses membres (du conseil d'Etat) qui sont d'un sentiment opposé au mien, s'émancipent à caractériser odieusement ma réquisition, tandis qu'elle a été approuvée de V. M., dont je pense que le conseil ne trouvera pas étrange que je mette l'approbation au-dessus de la sienne... »

Pour justifier ce qu'il avait dit de la *modération* des frères Petitpierre, lorsque, en 1755, la pénitence publique (la *génuflexion*[1]) avait été abolie, et du

[1] H.-D. Petitpierre écrivait de Dundalk, à son frère L.-F., sur ce sujet de la discipline ecclésiastique dans les cas d'impureté : « Je pense qu'il y a une sorte de nécessité, vu les circonstances et les temps où nous vivons, d'en venir à quelque chose de pareil (l'adoucissement de la pénalité), et il y a longtemps que je suis d'opinion qu'une certaine sévérité est sujette à de très grands inconvénients..... L'instruction, le bon exemple, les motifs dûment proposés, voilà les vraies armes du ministère pour convertir les pécheurs, et pour avancer le règne de Dieu. Les voies d'autorité et de rigueur ne sont guère propres à produire un pareil effet, et elles en produisent très souvent un tout contraire. Mais qu'en dirait notre bon et illustre père défunt (le grand Osterwald), que vous avez toujours connu si roide et si zélé sur cet article? Peu s'en est fallu qu'à la lecture de votre lettre, je n'aie

mauvais vouloir que cette modération leur avait attiré de la part de la Compagnie, il en appelle au témoignage de Milord Maréchal. Mais c'est surtout quand il relève l'allusion maladroite du conseil d'Etat à la parenté du colonel avec l'un des frères Petitpierre, et les *insinuations sinistres* qui lui étaient prêtées, qu'il retrouve sa verve ordinaire et sa persuasion absolue que lui seul voyait clair dans tout ce qui avait eu lieu :

Qu'importe ce fait, dit-il, (sa parenté avec le pasteur Simon Petitpierre) ? Outre que l'allié du mien n'est pas mon allié, et que je ne tiens par aucun lien au S[r] Petitpierre de la Chaux-de-Fonds, cette insinuation qui tend à me faire envisager comme capable de passion en faveur de mes parents, est une preuve manifeste de celle du conseil, qui ne s'est pas aperçu qu'elle tombe à faux et porte à une conséquence diamétralement opposée à la sienne. Un peu de réflexion lui aurait fait apercevoir que presque tout le conseil d'Etat, à l'exception de quelques membres, étant de mes parents, y ayant deux beaux-frères, un oncle, un neveu, plusieurs cousins germains, il faut convenir que la force de mon devoir et de mon inviolable attachement aux droits et autorités de V. M., jointe à l'obligation qu'il m'impose de défendre les opprimés, l'emporte sur toutes les relations particulières et de parentage, relations, au reste, auxquelles je satisfais avec empressement, quand je puis les concilier avec mon devoir, ainsi que plusieurs membres du conseil l'ont éprouvé. Cela est si vrai qu'il y en a parmi eux *qui n'auraient pas eu le plaisir de signer sa relation du 8 du courant, si je ne m'étais pas intéressé en leur faveur.....*

Sans doute, sire, ce que le conseil appelle modestement des insinuations sinistres de ma part est dû à ce que j'ai dit dans le rapport qu'il combat, *que sa conduite ne me laisse pas lieu de douter que son intention ne soit de n'apporter aucun trouble à la Classe, et de la laisser consommer son ouvrage, afin que le pasteur, une fois remplacé, il n'y eût aucun remède.* Mais, sire, ce que je dis là par forme de conséquence, je devais l'affirmer comme un fait positif. Je devais dire alors, et je manquerais aujourd'hui à mon devoir si je ne le disais pas, que le conseil reconnaît l'indépendance de la Classe, méconnaît et plaide contre la suprématie de V. M., condamne le recours de la communauté de la Chaux-de-Fonds au trône, la renvoie à la Classe comme souveraine pour le fait dont il s'agit, rend le pasteur absolument dépendant de la Classe, des engagements secrets qu'elle fait prendre à ses membres, et de ses jugements arbitraires, sans forme et sans procédure; qu'au lieu de réprimer les démarches indécentes des corps, il les invite par sa conduite, ne réprimant ni les

imité la naïveté dont vous avez sans doute entendu le conte, d'un certain jeune Neuchâtelois, nouvellement débarqué à Paris, la première fois qu'il s'y trouva en compagnie un peu trop libre : *Ah! lé miserabies! se monsiu Ostreval le savei...* (13 mars 1755). »

Je cite ce fragment de lettre, parce qu'il donne le sentiment des frères Petitpierre sur cette question, outre qu'il rapporte une jolie anecdote neuchâteloise. L.-F., racontant à son frère (14 mai suivant) les débats qui avaient eu lieu à ce sujet dans la dernière générale, écrivait : « M. de M.... se roidit extrêmement, cria de toutes ses forces : *ah! lé miserabies*, etc., et, à la fin de la délibération, il se leva tout *nauvré*, demanda sa démission entière, et sortit sans écouter M. le doyen qui voulait le retenir. »

manœuvres ni les sermons des ministres qui tendent à exciter le trouble, et en souffrant que des officiers de judicature provoquent eux-mêmes les peuples à se soulever contre V. M., les uns en sollicitant, les autres en menaçant, désordres que je vois sans pouvoir y apporter remède. J'offre la preuve de tout ce qu'il y a de faits rapportés ci-dessus.

Et, après cette énumération si grave des fautes commises, ou plutôt des chefs d'accusation qu'il tient en réserve contre le conseil d'Etat, il termine son information par ces paroles :

Maintenant, sire, que V. M. demeure juge si c'est avec une ombre de raison que j'ai été tympanisé par des collègues dont je ne puis reconnaître la supériorité lorsqu'il s'agit des droits attachés à la souveraineté de V. M.... C'est pour cela, sire, que j'ai lu ce matin en conseil les ordres dont V. M. m'honora le 28 juillet dernier, et, en conséquence, j'ai adressé au dit conseil la sommation dont voici la copie..... Ce qui m'oblige, sire, à en venir là, c'est le désordre total que je vois que la nonchalance du gouvernement occasionne dans le pays, jusque là que, vendredi dernier, 12 du courant, le conseil de bourgeoisie de Valangin suspendit des fonctions de bourgeois les sept commis de la communauté de la Chaux-de-Fonds, pour avoir signé la plainte que cette communauté a portée au pied du trône de V. M., ce qui conduit directement aux voies de fait et à l'effusion du sang.... J'aurai soin, sire, d'informer V. M. dans mon premier rapport, de l'effet qu'aura produit mon *intimation.* J'en concluerai si je dois supplier V. M. d'envoyer dans ce pays un commissaire, avec autorité et pouvoirs suffisants, pour nous tirer de l'anarchie où le défaut de vigueur nous a conduits....

Neuchâtel, le 15 septembre 1760. CHAILLET.

Ce n'est pas l'histoire politique de 1760 à 1762 que j'ai eu le dessein de raconter en écrivant cette notice ; c'est celle de Petitpierre et de ses démêlés avec la Compagnie. Bien que toutes deux soient singulièrement liées entre elles, je me renfermerai plus étroitement désormais dans mon sujet particulier, et je ne m'arrêterai en passant qu'aux incidents les plus vifs de la lutte extérieure. Mais j'avais promis de donner la physionomie du débat, et je ne regrette pas d'être entré pour cela dans les détails qui précédent, aussi caractéristiques qu'ils sont généralement peu connus parmi nous.

(A suivre.) CH. BERTHOUD.

LE CHATEAU DE THIÈLE[1]

On a souvent reproché aux chercheurs historiques de s'attacher avec trop d'insistance aux détails, de fouiller et mettre en lumière l'infiniment petit; de là cette quantité de monographies locales qui s'accumulent au point de masquer parfois la marche des grands événements. Ces recherches au contraire nous paraissent profitables, et si elles ne sont pas toujours d'un intérêt général, elles ont l'avantage de mettre en évidence des choses et des faits qui apprennent à aimer et à étudier toutes les parties de notre pays.

L'œuvre du *Musée neuchâtelois* aura été bonne, il a popularisé l'étude locale, il a réuni des monographies qui, sans lui, n'eussent jamais vu le jour, il a prouvé qu'il y avait encore bien des veines à exploiter dans le terrain de l'histoire.

L'étude de nos châteaux a été commencée par le maire Huguenin; depuis lors, M. le colonel de Mandrot est le seul, à notre connaissance, qui ait continué cette œuvre sur laquelle tout n'a pas encore été dit. Nous ne pouvons suivre ces prédécesseurs avec la même précision de recherches; nous essayons simplement de compléter ici le récit du maire Huguenin.

Le comte Berthold de Neuchâtel avait en Rodolphe de Habsbourg un fort désagréable voisin, et pensant protéger son territoire contre les invasions guerrières de celui qui devait être un jour empereur d'Allemagne, il fait construire en 1261 un château destiné à protéger le passage du pont de Thièle. Le comte Berthold mourut cette même année; son fils Rodolphe III qui lui succéda acheva la construction du château dont il confia la garde à son frère Henri,

[1] Nous trouvons le nom écrit Thièle ou Thielle, nous convervons la première orthographe.

en lui inféodant une partie de la plaine qui s'étend de Thièle au pied de Chaumont.

Le comte Berthold avait sagement pensé; en 1269, Rodolphe de Habsbourg arriva à l'improviste au pont de Thièle, pensant pénétrer sans résistance dans la comté, « mais le brave Henri de Neuchâtel, baron de Thièle, dit le maire Huguenin, se trouvait là avec ses gens. Sa défense fut vigoureuse et si bien conduite, que l'ennemi repoussé fut obligé de renoncer à son entreprise. Voyant cette place si bien gardée, Rodolphe descendit la Thièle et la passa près de l'Abbaye de St-Jean. Il voulut prendre d'assaut la ville de Neureux, mais les assiégés se défendirent avec courage, et Rodolphe fut également repoussé. »

La garnison de Neureux ne pouvait arrêter la marche de l'ennemi qui arriva aux portes de Neuchâtel. Rodolphe n'avait ni le temps ni les moyens d'en faire un siége en règle, et, dans la nuit du 11 au 12 avril, il abandonnait la place, brûlant sur son passage la Coudre et la Favarge, Hauterive, St-Blaise et Cornaux. A l'ouïe du départ de l'ennemi, Neuchâtel allume des feux de joie qui incendient presque toute la ville.

Le comte Henri de Thièle, blessé en défendant le château, succomba quelques jours après.

Rodolphe de Habsbourg, proclamé empereur d'Allemagne, dirigea ses expéditions guerrières d'un autre côté, et notre pays n'eut plus rien à craindre de lui.

Les Gugler d'Enguerrand de Coucy paraissent être entrés dans le pays de Neuchâtel en suivant les rives du lac de Bienne et le pied du Jura en 1375; la défaite qu'ils essuyèrent à Anet arrêta leur marche vers le pont de Thièle.

Un siècle plus tard, au mois de juin 1476, ce point devenait le théâtre d'un fait héroïque. Le duc Charles le Téméraire qui assiégeait Morat, avait envoyé le comte de Romont pour piller les pays circonvoisins et en ramener le butin, bétail et provisions, nécessaire aux subsistances de l'armée. Les hommes du comte s'avancèrent par Cudrefin, la Broie et le Marais, sur Anet, et marchèrent de là vers la comté par le pont de Thièle. Un homme, dit la légende, un seul, défendit ce passage avec une audace et une vaillance telle que l'ennemi rebroussa chemin non sans laisser derrière lui plusieurs cadavres. Cet homme c'est Baillods, père de l'auteur d'une de nos chroniques. La tête du pont était vraisemblablement protégée par des abattis de bois ou des palissades, ce qui rendit la défense plus facile. Baillods était-il un chef ou un soldat? Si c'est un chef, comment se fait-il qu'il se soit trouvé seul à ce point important privé de sentinelles. Sa vaillance excuse son imprévoyance puisqu'il a repoussé l'ennemi. Si c'est un soldat en sentinelle, comment est-il demeuré sans être

secouru par les siens? Cependant « bonne garde fut logé au chastel du pont de Theyle, » dit la *Chronique des chanoines*.

Les gens d'Anet, Aarberg, Landeron, Cressier, Thièle et St-Jean poursuivent les gens du comte de Romont à travers les marais jusqu'à la Sauge, où le banneret du Landeron Bellenost passe la Broie, marchant dans l'eau à la tête des siens et « tenant haulte sa bandière. » Baillods et Bellenost ne sont-ils peut-être pas un seul personnage? Baillods, dit la légende, reçoit une chaîne d'or et une médaille sur laquelle était représenté un porc-épic avec cette inscription : *Vires agminis unus habet.* (Un seul vaut une armée.) La *Chronique des chanoines* ne parle pas de Baillods, tandis qu'elle raconte en détail le fait de Bellenost à la Sauge et au Vully, et « que notre sire comte l'arma chevalier dessous le grand huis de l'église de Notre-Dame. » La défense du pont de Thièle n'est-elle pas plus héroïque que la poursuite des pillards effectuée avec une troupe nombreuse, n'eut-elle pas pour le comte une importance plus considérable que cette poursuite? Il y a là un point douteux que nous laissons à d'autres le soin d'éclaircir.

Depuis cette époque nous ne retrouvons pas de mention du château de Thièle jusqu'au XVIIme siècle. Nous quittons son côté héroïque pour la phase sinistre de la sorcellerie. Ses prisons se remplissent de malheureuses victimes de l'ignorance, un tribunal sanglant et un inexorable châtelain condamnent sans pitié, le bourreau torture et brûle.

Les archives de Thièle sont riches en procès de sorcellerie; elles nous donnent même des détails d'une précision poignante : on fait usage de vingt gerbes de paille et quarante fagots de sarment pour le bûcher de deux sorcières. Une autre fois on emploie pour deux nouveaux suppliciés, vingt-six gerbes de paille, n'ayant pu trouver des sarments.

Un des actes de ces drames sinistres se passe au château de Thièle; c'est là que Madeleine Hory, femme du conseiller d'Etat Hory, fut amenée en prison, examinée et condamnée à être rouée pour crime de sorcellerie en 1640. Nous renvoyons le lecteur au livre de M. F. Chabloz : *Les Sorcières neuchâteloises*, où il trouvera en détail l'histoire de cette cause remarquable.

Le nom d'un autre Baillod se trouve lié à l'histoire du château de Thièle. Les Manuels du Conseil d'Etat contiennent ce qui suit à la date de 1653:

« Mgr le gouverneur ayant vu la sentence donnée à St-Blaise, condamnant Jacques Baillod à être brûlé vif à cause de ses sortiléges, et ses biens confisqués, quoiqu'elle soit juridique, voulant user de grâce, il a, au nom de S. A., ordonné que la tête lui sera tranchée, et avec le corps enterrée, en considération de sa repentance, des prières de ses parents, et des services que ceux de cette maison ont rendu dans l'emploi aux charges de S. A., laissant le reste



TOURELLES DE LA PORTE DU CHÂTEAU DE THIÈLE.

de cette sentence à exécuter ; — et de plus par rescription au Châtelain de Thièle, Mgr lui a ordonné de rendre le corps aux parents, s'ils le désirent, pour l'enterrer en quelqu'une de leurs possessions. »

Une notice sur le sujet qui nous occupe ici publiée par le *Messager boîteux de Neuchâtel*, 1866, contient ce qui suit: « Le châtelain de Thièle et son tribunal avaient une triste célébrité, surtout pour les procès de sorcellerie, et nous avons parcouru une vingtaine au moins de procédures semblables à celle-ci (celle de Madeleine Hory) dressées sous la présidence du même châtelain, et qui toutes eurent pour issue le bûcher, la roue ou le glaive. »

Il y a dans l'histoire du château de Thièle deux périodes bien tranchées, l'une toute militaire, l'autre judiciaire. Nous entrons maintenant dans une phase toute placide.

« Le 17 Juin 1680, écrit, dans ses registres, François-Nicolas Wuamer, intendant du château, par ordre de Monseigneur le Gouverneur, outre deux fois que j'avais déjà fait espuiser et vuider le bateau de Son Altesse, je l'ai derechef fait revuider et ai payé pour les trois fois L. 3.

« Du 27 septembre. Maitres Jonas et Jean-Jacques Jaquet avec les maçons de Cornaux estant venu au château pour voir la besogne qu'il y a à faire en espérance d'y rencontrer Monsieur l'intendant Gallandre, suivant sa parole et n'y estant venu, je leur ai cependant donné un pot de vin, — L. 6. »

La chronique du château s'écrit avec des faits de ce genre à partir de la fin du XVIIme siècle. Le gouverneur Mollondin paraît avoir eu des goûts nautiques ou de pêche, et avoir affectionné les rives de la Thièle ; nous ne saurions l'en blâmer, la beauté de ces sites devait le reposer des ennuis de sa charge, seulement son bateau est fort onéreux à l'Etat qu'il gouverne, et l'intendant nous paraît « l'espuiser et vuider » trop souvent.

« 1681. Du 1er octobre. Livré à Jacob Schwob le jeune et Hans Henry Schreyer de Chules, pour m'avoir aidé à espuiser et dessécher le bateau de Son Altesse, deux pots de vin, — L. 1.

» Du 19 novembre (même année), j'ai livré encore pour faire espuiser le bateau de Son Altesse, un pot de vin et demi batz de pain. »

Un mois plus tard le bateau a sombré.

« Du 19 décembre. Aydé à tirer le bateau de Son Altesse hors de l'eau avec quatre chevaux. L. 9. »

Les princes de Condé et le duc de Bourbon nommés curateurs de la duchesse de Nemours, Mollondin fut disgracié et se retira en exil. Son successeur D'Affry partagea-t-il les goûts nautiques de son prédécesseur, nous l'ignorons, mais le bateau de Son Altesse est toujours porté en compte pour l'avoir vuidé et remis sur l'eau (1782).

A cette même date se trouve la note suivante dans les archives de l'Etat.

« Il conviendrait pour arrêter les personnes qui cherchant à frauder le péage passent trop vite, qu'au moyen d'une corde on pût depuis la maison du Péage fermer subitement la barrière, ce que l'entrepreneur dit facile à faire. J'ai cru devoir faire cette observation à Messieurs du Gouvernement. » Signé Clottu.

Nous trouvons à la même époque un plan de porte en chêne surmontée de grilles, à construire entre les deux tours de la cour et qui ne fut point adopté.

En 1740, le Procureur-général représente que le château de Thièle est tellement délabré, qu'il est à craindre qu'il n'arrive quelque malheur à ceux qui y demeurent. Il est alors ordonné au sieur Varnod intendant des bâtiments, de faire couper à l'avance les bois nécessaires pour refaire la ramure. Les réparations furent insuffisantes à ce qu'il paraît, car nous trouvons la note suivante à la date du 23 décembre 1743, dans les Manuels du Conseil d'Etat :

« Le Sieur intendant Andrié a représenté qu'il avait fait examiner les réparations qu'il convient faire au château de Thièle, lequel si on n'y met la main va tomber en ruines, la tralaison étant pourrie et les couvreurs refusant d'y mettre aucune tuile vu qu'ils ne sauraient le faire sans exposer leur vie, et comme on a résolu de n'y faire aucune réparation cette année, il déclare que s'il arrive de grands frais dans la suite à S. M. pour le remettre en état, que ce ne sera point par sa faute, et en conséquence requiert que sa représentation soit enregistrée pour lui servir dans la suite et lorsque le cas l'exigera. » Au mois de janvier 1744, le Procureur-général et l'intendant présentent au conseil un plan de réparation qui est approuvé ; le devis remis le mois suivant s'élève à 1500 livres, il est adressé à Sa Majesté qui consent aux réparations (13 avril).

Ceci devait amener une de ces complications assez fréquentes à cette époque ; la guerre de l'Etat et des Communes est chose fort ancienne ; nous la trouvons à toutes les périodes de notre histoire.

« *6 Juillet 1744.* Il est ordonné au Sr Intendant Andrié de se transporter dans les paroisses de la Châtelanie de Thielle[1] pour les sommer de faire les charois et corvées auxquelles elles sont entenues, lorsqu'il s'agit de conduire les bois et matériaux nécessaires pour les réparations du château et du Pont de Thielle ; et si les dites Communautés veulent y acquiescer, comme elles l'ont fait du passé et comme cela s'est pratiqué ci-devant, il devra incessamment conduire ces matériaux et faire travailler aux dites réparations ; au cas

[1] Ici et plus bas l'orthographe des pièces citées a été conservée pour ces deux mots.

qu'elles refusent il devra en faire son rapport au Conseil qui en ordonnera plus outre ce qu'il conviendra. »

Cette note extraite des Manuels du Conseil d'Etat fait déjà supposer qu'il y aura lutte de la part des communes contre la corvée imposée ; en effet elles résistèrent, prétendant ne pouvoir être forcées à un travail qui leur était réclamé au moment où leurs ressortissants étaient occupés de la fenaison.

14 juillet 1744. « Il est ordonné aux Paroissiens et aux francs sujets de la Châtelainie de Thielle de remettre entre les mains de M. Meuron, Conseiller d'Etat et Commissaire général, tous les titres et documents qu'ils prétendent avoir, en original ou en copie, qui les exemptent de faire les corvées nécessaires pour les réparations du Château et du Pont de Thielle. »

18 août. Ces documents sont renvoyés au Châtelain de Thièle de Sandoz, au Procureur Général, à l'Avocat Général et au Commissaire Général.

En attendant, vu la nécessité de travailler au rétablissement du Château et du Pont, le Châtelain de Thièle et l'Intendant Andrié peuvent requérir les gens de la Châtellenie de Thièle à faire ces corvées *sans conséquence* et sans forclusion des droits de toutes parties.

Les communes finissent par consentir à faire travailler aux réparations en attendant l'examen de leurs actes, mais vu la nécessité de se dépêcher on requiert également les gens de Lignières qui sont salariés pour leurs journées comme ceux de la Châtellenie.

Le 29 décembre la toiture du château, celle du pont et de la maison du péage sont découvertes par des ouragans, le travail commencé est fort compromis, il s'exécute lentement, c'est au mois d'août de l'année suivante qu'on pose la charpente du toit. Les réparations ne sont terminées qu'au mois de décembre 1747, elles ont duré sept ans. Ce n'est que trois ans après que la question pendante entre l'Etat et les Communes est tranchée.

6 juin 1750. « Il est reconnu que les francs sujets de la Châtelainie de Thielle doivent faire les reutes, les corvées et charrois pour les reparations ou reconstruction du Château de Thielle : on prend dans le bois du Tremblet le bois de construction nécessaire — les autres gens de la Châtelainie (qui sont bourgeois de Neuchâtel) sont exempts de ces charges. »

Après le meurtre de l'avocat-général Gaudot, la ville de Neuchâtel envoya des députés à Berne pour expliquer les faits. Le gouverneur Derschau de son côté réclamait l'exécution de la sentence du 23 janvier 1768. Berne mobilise alors 1400 hommes d'infanterie, des dragons, plusieurs cempagnies de chasseurs, 30 pièces de gros calibre et des pièces de campagne. Des troupes de Lucerne, Fribourg et Soleure se joignirent à eux à Anet. Cent grenadiers marchèrent les premiers et occupèrent le pont de Thièle.

Neuchâtel avait refusé de se soumettre à la sentence de Berne, et réclamait l'intervention fédérale, la mise sur pied d'une force aussi considérable n'a donc rien d'extraordinaire. Le chiffre des canons pourra paraître exagéré, mais Berne avait un goût prononcé pour l'artillerie développée par le général de Lentulus ; ce canton possédait en 1790 dans ses arsenaux et ses châteaux 500 pièces de canon. Une grande partie de l'artillerie fut mobilisée et vint prendre position sur les hauteurs qui dominent le château. Soit que le général voulût en imposer par un grand déploiement de forces, soit qu'il craignît réellement une résistance armée de la part de Neuchâtel ; il n'est pas moins vrai que les troupes bernoises marchèrent vers Thièle comme si elles eussent dû y rencontrer l'ennemi, mais ce point n'était pas occupé ; elles franchirent donc la frontière neuchâteloise et marchèrent sur la ville le 20 mai 1768, au nombre de 900 hommes avec douze pièces de canon et des dragons. Les mèches étaient allumées comme en pays ennemi ; peu après avoir dépassé Thièle, un caisson sauta en l'air et tua 8 canonniers. Le général de Lentulus attribua cet accident à des ennemis invisibles et donna l'ordre à sa cavalerie de fouler les blés ; les propriétaires de Thièle et de Marin furent ainsi les victimes d'un événement dont ils étaient parfaitement innocents. Lentulus n'entra pas en ville ce jour-là, il retourna à Berne. Nommé gouverneur de la principauté, il arriva le 27 du même mois au pont de Thièle où il trouva le colonel de Perregaux qui l'attendait pour lui exprimer les sentiments de confiance et d'espérance que les Neuchâtelois mettaient en lui.

28 novembre 1791. « M. de Sandoz de Travers, Conseiller d'Etat et Châtelain de Thièle, a représenté qu'il s'est vu contraint par le mauvais état des prisons de Thièle à faire incarcérer contre la règle deux prisonniers ensemble. Sur quoi le Conseil ordonne au Commissaire des bâtiments de visiter les prisons du château de Thièle et de présenter un devis des réparations qu'il conviendrait d'y faire pour rendre plus sûres les dites prisons et moins malsaines qu'elles ne le sont. » (Manuels du Conseil d'Etat.)

Ceci amène de nouvelles réparations qui altèrent de plus en plus le caractère primitif de l'édifice.

(A suivre.) A. Bachelin.

NOTE

SUR LE

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE AU VAL-DE-TRAVERS

LUE A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE A COUVET

LE 10 JUIN 1872.

Le *Musée neuchâtelois* a publié en 1865 un travail intéressant sur l'histoire de l'Eglise neuchâteloise au moyen âge, par M. Junod, pasteur à Bâle, et la lecture de ce travail fait regretter qu'il ne l'ait pas continué jusqu'à nos jours. Une histoire détaillée du *Prieuré de St-Pierre de Motiers*, par notre ancien président M. le colonel de Mandrot, a paru dans les années 1866 et 1867 du même recueil, ensorte que l'histoire ecclésiastique du Val-de-Travers est suffisamment connue jusqu'à la Réformation. En attendant qu'un auteur plus compétent écrive la suite de l'histoire de notre Eglise neuchâteloise, je vais essayer d'en esquisser un fragment, celui qui concerne le Val-de-Travers.

Avant la Réforme, le centre ecclésiastique et religieux du vallon se trouvait au Prieuré de St-Pierre à Motiers. La date de la fondation de ce couvent n'est pas connue, mais doit remonter au Xme siècle. Monastère de moines bénédictins richement doté, primitivement seigneur du Val-de-Travers et d'une partie du Val-de-Ruz, ce couvent exerçait la juridiction temporelle au moyen de son avoué, et la juridiction spirituelle par son chef qui portait le titre de *Prieur*. La paroisse de Motiers, toutefois, est de fondation plus ancienne que le Prieuré, car son lieu de culte est distinct de celui du monastère, ce qui n'aurait pas eu lieu si le Prieuré avait été fondé avant la paroisse. Pendant toute

l'existence du Prieuré, cette église a toujours figuré comme dépendante de ce couvent, ensorte qu'il faut en conclure qu'elle existait auparavant et qu'elle a fait partie de sa dotation primitive.

Une autre preuve de son antiquité est son nom même qui, en langue romane, signifie *Eglise*, et n'emporte nullement avec lui l'idée de monastère.

Dans l'inventaire que Conon d'Estavayer, prévôt du Chapitre de Lausanne, fit faire en 1228 des paroisses de l'Evéché, on trouve trois paroisses dans le Val-de-Travers, qui toutes trois relevaient alors pour le spirituel du Prieuré de St-Pierre, se sont : Notre-Dame de Motiers, Saint-Sulpice, et St-Damien de Travers.

La relation de la visite diocésaine des églises du Comté de Neuchâtel, faite en 1453 par les délégués de l'évêque de Lausanne, dont M. le professeur Matile a publié des extraits dans son *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, constate à cette époque l'existence d'un lieu de culte de plus dans le vallon, c'est la chapelle de Buttes, aussi annexe du Prieuré.

La même relation constate que Travers était desservi par le curé de Motiers, tandis que le Prieur faisait desservir Saint-Sulpice et Buttes par l'un des moines du couvent.

Dès-lors et jusqu'à la Réformation, aucun changement n'eut lieu dans cette vallée au point de vue ecclésiastique. A cette époque, la sécularisation du Prieuré mit le souverain en possession d'immeubles et de revenus considérables, mais grevés de charges et servitudes diverses parmi lesquelles se trouvait la collature des paroisses du vallon qui était auparavant à la charge du couvent.

Les auteurs qui ont écrit sur la Réformation dans notre pays, sont à peu près unanimes à indiquer l'année 1536 comme celle où la réforme étant généralement admise dans le vallon, le Prieuré fut sécularisé et où Pierre Barrelet, dernier curé de Motiers, en devint le premier pasteur réformé.

Une inscription que chacun peut lire sur le mur intérieur du temple de Buttes, constate que Thomas Petitpierre, de Couvet, après avoir été prêtre catholique pendant 42 ans, vécut encore assez longtemps pour être pendant 32 ans pasteur à Buttes, où il mourut en 1577 à l'âge de 99 ans. Si ces dates sont exactes, Thomas Petitpierre aurait embrassé la Réforme en 1545, époque à laquelle il aurait commencé son nouveau ministère.

La paroisse de Pierre Barrelet comprenait tout le vallon sauf Buttes et Saint-Sulpice, et il est probable qu'il desservait l'Eglise de Travers, tandis que Thomas Petitpierre desservait aussi celle de St-Sulpice.

Le démembrement de ces deux paroisses entre les six qui existent mainte-

nant fut une suite naturelle de l'augmentation de la population ; et l'étude des faits qui s'y rattachent offre un certain intérêt.

Par un acte du 17 juillet 1569, dont nous parlerons plus tard en détail, il est détaché des revenus du Prieuré sécularisé de quoi constituer une prébende pour un pasteur à établir à Travers. 1569 est en effet la date que tous les cartulaires indiquent comme celle de la fondation de cette paroisse.

Après ce démembrement, la paroisse de Motiers resta composée pendant un siècle et demi des quatre villages de Motiers, Boveresse, Couvet et Fleurier. L'augmentation progressive de la population, multipliant aussi les occupations du pasteur, devait nécessiter tôt ou tard un nouveau démembrement. Le temple de Couvet avait été construit en 1658, et depuis le mois de mai 1659 le pasteur de Motiers venait le mercredi de chaque semaine y faire un service religieux. L'ancien temple de Fleurier avait été bâti en 1621, le pasteur allait aussi y célébrer le culte de temps en temps, mais les habitants de ce village, désirant quelque chose de plus régulier, obtinrent en mai 1675 de la Compagnie des pasteurs, que le diacre du Val-de-Travers vînt y faire un service religieux tous les jeudis. Mais ces cultes, célébrés pendant la semaine dans les églises annexes, n'empêchaient pas les paroissiens d'être tenus de se rendre chaque dimanche au culte qui se célébrait dans l'église paroissiale de Motiers, ce qui était une course pénible pour les vieillards et même pour les personnes en santé, par suite du mauvais état des chemins à cette époque.

Couvet fit en 1705 les premières démarches nécessaires pour être détaché de la mère Eglise. — L'arrêt du Conseil de ville qui accorde une souscription pour l'établissement de cette paroisse, est du 7 décembre 1705 ; il est motivé par le fait qu'il y a à Couvet un grand nombre de bourgeois de Neuchâtel. Par acte du 23 avril 1706, la souveraine, Marie de Nemours, autorisa la création de ce poste, et détacha de la prébende de Motiers pour la joindre à celle de Couvet la légère augmentation qui y avait été faite dans le temps lors de l'établissement des services du mercredi.

En 1709, Fleurier demanda aussi d'être érigé en paroisse distincte de celle de Motiers. L'année 1707 était passée, la Chambre économique des biens d'église venait d'être fondée et dotée, et la première somme qui fut allouée par cette administration pour l'érection d'une nouvelle cure fut donnée à celle de Fleurier. Les souscriptions de la Commune et de la Compagnie des pasteurs formèrent le reste du fonds nécessaire à la création de cette prébende, et Fleurier fut érigé en paroisse par acte du 13 juillet 1710, signé au nom de la Compagnie des pasteurs par son doyen, Jean-Frédéric Osterwald.

Voilà donc la grande paroisse de Motiers, qui, à l'époque de la Réformation,

comprenait toute la vallée, divisée en moins de deux cents ans en quatre paroisses dont la moins peuplée contient sans doute maintenant une population plus considérable que n'était dans l'origine celle de tout le vallon.

Nous avons vu par l'espèce de légende concernant Thomas Petitpierre, qu'avant la Réformation et dans les années qui suivirent, le siége de la paroisse de Buttes et St-Sulpice devait être à Buttes. Pour ce qui concerne la période qui a précédé la Réformation ce fait est constaté par un acte du 18 février 1503, par lequel Hugues Pillod, désigné dans cet acte sous le titre de curé de Buttes, accense une vigne qui avait été donnée à sa cure. Pour la période suivante nous avons pour preuve l'inscription qui se trouve sur le mur du temple de Buttes à la mémoire de Thomas Petitpierre, ensuite une tradition locale un peu incertaine sur l'emplacement primitif de la maison de cure à Buttes, qui doit avoir été détruite par un incendie, enfin par un acte passé le 20 août 1579, (deux ans après la mort de Thomas Petitpierre,) dans lequel intervient son successeur immédiat Bernard Gélieu, et dans lequel il est question du bâtiment neuf de la cure de St-Sulpice, ensorte que ce ne peut être qu'à cette époque que le siége de la paroisse a été transporté à St-Sulpice.

Cette paroisse n'a subi aucun changement jusqu'au 7 janvier 1835, jour auquel Buttes a été détaché de St-Sulpice et érigé en paroisse particulière. Le revenu de la vigne accensée en 1503 par Hugues Pillod, ainsi que diverses redevances provenant exclusivement de Buttes, furent détachées de la prébende de St-Sulpice, pour former, avec les intérêts des capitaux souscrits par la Compagnie des pasteurs, la Chambre économique, la Commune et les particuliers, le montant de la prébende de la nouvelle paroisse.

Il existe au Val-de-Travers depuis l'an 1565 un poste ecclésiastique connu sous le nom de Diacre de Motiers, et dont l'histoire offre un certain intérêt. Primitivement régent de l'école de Motiers et suppléant des pasteurs du vallon, ainsi que de ceux des Verrières et de la Brévine, il était payé en partie par le souverain et en partie par la paroisse.[1]

Parmi les avantages dont le diacre jouissait en sa qualité de maître d'école, se trouvait l'obligation pour les quatre communes formant la paroisse de lui fournir à leurs frais une maison commode pour son logement ; il avait la jouissance d'un jardin et percevait des enfants qui fréquentaient son école demi batz par mois s'ils demeuraient dans la paroisse, et deux batz par mois s'ils étaient domiciliés au-dehors. Enfin, et suivant l'usage général à cette époque, les écoliers devaient fournir le bois nécessaire au chauffage de la

[1] Voir plus de détails sur ce sujet dans l'article publié à page 259 ci-dessus, intitulé : *L'école de Motiers au 17e siècle.*

salle d'école, ensorte que tous les matins pendant l'hiver, chaque enfant arrivait à l'école avec sa bûche de bois sous le bras.

A Neuchâtel cet usage s'est conservé jusqu'en 1647, époque à laquelle cette redevance en nature fut remplacée par une somme de 10 batz par hiver payable par chaque écolier.[1] Nous ne connaissons pas l'époque à laquelle cet usage a cessé à Motiers, mais ce qui est certain, c'est que quand Fleurier fut assez peuplé pour avoir son école, l'usage d'apporter le bois pour le chauffage de la salle y fut introduit comme dans l'école paroissiale. Cet usage se conserva jusqu'en 1751, ainsi que cela est constaté par un arrêté de la Compagnie des pasteurs du 22 septembre de la même année, dont voici le texte :

« Proposé à la Compagnie, de la part de la Communauté de Fleurier, de » consentir que chaque enfant donne un batz par mois en place de la bûche » de bois, ce qui pourra tourner à compte au régent d'école. — Répondu que » l'on consent que cela ait lieu pendant deux années à titre d'essai. »

Nous avons vu plus haut en parlant de la paroisse de Fleurier que, depuis l'an 1675, le diacre allait, le jeudi après-midi de chaque semaine, faire un service religieux dans le temple de cette localité, d'où l'on peut conclure que déjà alors l'école de Motiers avait vacances l'après-midi du jeudi.

Lorsque Fleurier fut érigé en paroisse en 1710, le diacre fut déchargé de cette fonction, mais il ne jouit pas longtemps de ses vacances du jeudi après-midi. Ceux de Boveresse (dit le registre de la Compagnie des pasteurs) offrirent alors une somme annuelle, à condition que le diacre fît tous les jeudis après-midi une prière dans leur chapelle. La somme offerte fut acceptée, et par arrêt du 3 juin 1711, le diacre fut chargé de cette nouvelle fonction qu'il remplissait encore récemment.

Il paraît que le cumul des fonctions de l'ecclésiastique et du maître d'école offrait plusieurs inconvénients. Afin d'y remédier, par acte du 11 avril 1726 passé entre la Compagnie des pasteurs et la Commune de Motiers, le diacre fut déchargé à perpétuité de la tenue de l'école paroissiale, sa prébende fut diminuée de tout ce qu'il recevait de la paroisse, et ses fonctions réduites à ce qu'elles sont maintenant.

Avant de terminer, il convient de dire quelques mots de certaines redevances ecclésiastiques qui étaient payées autrefois dans le vallon, et des transformations qu'elles ont subies pendant le cours du temps, ainsi que de quelques-uns des immeubles qui ont fait autrefois partie des domaines des cures.

Une redevance ecclésiastique qui était générale dans notre pays avant la Réformation et qui n'a complètement disparu que depuis l'année 1849, est

[1] *Musée neuchâtelois,* 1870, p. 75.

celle connue sous le nom de *prémices* ou *émines de moisson.* Elle consistait en une certaine quantité de grain payable annuellement en nature par chaque feu-tenant à l'ecclésiastique desservant la paroisse. Ce dernier devait réclamer lui-même cette redevance de ses paroissiens. Une redevance de cette nature existe encore dans le canton de Fribourg, et l'assemblée fédérale a dû, il y a quelques années, s'occuper de réclamations relatives à leur perception. Dans notre canton, les prémices variaient d'une paroisse à l'autre. Tandis que le paroissien de Lignières ne devait que trois-quarts d'émine de froment, celui des Bayards et des Verrières devait deux émines d'avoine. Dans tout le vallon cette redevance était d'une émine, en froment dans le bas, et en orge sur la montagne. Nous avons dit que cette redevance était générale dans le pays, cependant, ceux qui se souviennent encore du temps où on la payait, se rappelleront sans doute les inégalités qui existaient dans la perception de cette redevance. Tandis que Messieurs les communiers de Motiers, de Boveresse, de Couvet et de St-Sulpice en étaient complètement exempts, les habitants non-communiers en étaient exclusivement chargés, ce qui constituait un privilége assez aristocratique. Mais si l'on remonte à l'origine des choses, on trouve qu'en réalité les communiers de ces quatre villages avaient acquis ce privilége à beaux deniers comptants.

L'acte du 17 juillet 1569, déjà cité à l'occasion de la paroisse de Travers, fournit des renseignements curieux sur la prébende de la cure de Motiers, lorsque la paroisse comprenait tout le vallon. Il percevait alors :

1° De chaque feu-tenant, une émine de grain à titre de prémices.
2° Une redevance ou cens annuel de 3 sols faibles de ceux qui possédaient des charrues, et de 5 sols faibles de ceux qui n'en possédaient point.
3° Le produit de deux pièces de terre qui avaient appartenu autrefois au Prieuré, l'une située près de Motiers était appelée *la Culaye*, l'autre du côté de Travers se nommait le *pré au prêtre*.

Il résulte encore du même acte que, le Prieuré, avant la Réformation, et le Souverain, en qualité de propriétaire de ses biens après cette époque, payait chaque année aux pauvres de la paroisse une redevance en nature et en argent connue sous le nom de *la Donna*. Par l'acte précité, les Communes renoncent à cette redevance moyennant que l'Etat en emploie la valeur aux prébendes des cures de Motiers et de Travers, en échange de quoi les habitants d'alors des quatre villages de Motiers, Couvet, Boveresse et Fleurier sont dispensés de payer les redevances ou cens de 3 et de 5 sols faibles, et les émines de moisson, *non compris*, (voici les termes de l'acte) *les advenaires et étrangers qui par cy-après pourraient venir résider rière les dits quatre villa-*

ges. — Ces termes expliquent clairement d'où vient le privilége dont jouissaient les communiers de Motiers, Boveresse et Couvet. Les communiers de Fleurier ne profitèrent de ce privilége que jusqu'à l'érection de leur village en paroisse en 1710, époque à laquelle ils offrirent de rétablir cette redevance en faveur de leur nouveau pasteur, ce qui fut accepté.

La suppression des émines de moisson se fit à St-Sulpice d'une manière complètement différente. Par un acte du 20 août 1579, le gouvernement sanctionna un arrangement par lequel cette redevance fut abolie contre la remise à la cure d'un pré, plus d'une somme de 100 livres faibles qui fut employée à agrandir la grange de la maison de cure de St-Sulpice alors en construction. Ce pré fut mis à us à clos[1], la Commune fournit la première clôture dont l'entretien fut dès-lors à la charge du tenancier.

Parmi les immeubles qui ont appartenu dans le temps aux cures du Val-de-Travers, nous mentionnerons le domaine du Bois-de-Croix situé rière Couvet. Peu de personnes, sans doute, savent que cette propriété, appelée il y a un siècle le Bois-du-Creux, a fait partie pendant quinze ans du domaine de la cure de Couvet. La Chambre économique voulant augmenter les revenus de cette cure, en fit l'acquisition par acte du 5 février 1739. Mais l'entretien de la maison de ferme et celui de la route qui étaient l'un et l'autre à la charge du pasteur, ainsi que les dommages causés aux prés par les débordements de la rivière ayant rendu cette acquisition onéreuse plutôt qu'avantageuse, ce domaine fut vendu et remplacé en 1754 par sept poses de prés situés aux Tholes et au Pré de Portes, et la recrue d'une forêt enclavée dans le domaine du Pré Pignol.

A la suite des arrangements conclus en 1835 entre l'Etat, la Compagnie des pasteurs et la Chambre économique des biens d'Eglise, la presque totalité des terres qui composaient les domaines des cures du vallon ont été vendues, et leur produit remplacé dans les prébendes par des sommes d'argent. Alors le pré au Prêtre qui faisait partie du domaine de Motiers, a été joint au domaine du Bois-de-Croix de Travers, dans lequel il était enclavé en partie.

G. DE PURY.

[1] *Us à clos :* droit de clore une propriété, ce qui, à cette époque, la préservait du droit de parcours.

LA CHAUX-DE-FONDS IL Y A 140 ANS

EXTRAITS DU JOURNAL D'ABRAM-LOUIS SANDOL, JUSTICIER ET LIEUTENANT CIVIL, NÉ EN 1712

SUITE ET FIN. — VOIR LA LIVRAISON DE JUILLET-AOUT 1872

1755

Mars 5. A l'église, arrêté la communauté à laquelle le gouverneur Isaac Robert a représenté que Mme la mairesse Tissot, morte lundi dernier, a fait des legs considérables en faveur de la communauté, tant pour réparer le temple par 300 écus, que par 100 écus en faveur de l'école et 100 écus pour la chambre de charité. M. le maire demande de pouvoir faire enterrer la mairesse au temple, ce qui lui a été accordé de voix unanime.

Juillet 7. Le comité s'est assemblé touchant la réception de Milord Maréchal; on a envoyé un des gouverneurs à Neuchâtel avec une lettre à M. le lieutenant-colonel Chevalier, afin d'être informé au juste du temps qu'il doit arriver à la Chaux-de-Fonds.

9. Au marché. A l'église, et assemblée du comité pour régler et commander le repas pour la réception de Milord et de sa suite; nous avons arrêté avec Mme Humbert que le dîner du mardi devait être de quinze personnes sans compter le couvert du gouverneur Robert, qu'on compterait 50 batz par tête, et que la table devrait rester servie jusqu'au soir, afin que ceux de la suite

qui voudront y entrer pour souper puissent le faire et qu'on payera ce qu'on pourrait commander de neuf à cette occasion. Les domestiques auront trois repas à 10 batz par tête, y compris chacun la bouteille de vin, le couvert du Sautier de commune non compté ; les chevaux 4 batz pour le foin et deux picotins pour chaque cheval trois fois par jour à 1 batz le picotin. Le comité a goûté le vin ; on a dépensé entre tous 15 batz au compte de la communauté.

10. Acheté chez le capitaine Humbert écarlate pour un équipage de cheval que j'ai remis au sellier pour le faire. Fait un chandelier portant quinze chandelles pour une pyramide dessus la porte d'entrée pour l'illumination J'ai repoli ma bride garnie. Puis monté à cheval pour éprouver les chevaux qui doivent composer la cavalcade bourgeoise pour la rencontre de Milord, au nombre de dix-huit. Allé à cet effet jusque sur le Crêt du Locle, repassé au village, fait le tour jusqu'aux Moulins et tous m'ont accompagné jusque chez moi.

12. J'ai encore travaillé à des chandeliers pour illumination. M. le lieutenant m'a fait dire que Milord arriverait lundi à la Chaux-de-Fonds sur le soir après avoir passé les troupes en revue, et que le rapport qu'il avait fait à M. l'inspecteur Tribolet, de la réception qu'on préparait chez nous avait fort plu, hormis d'avoir des troupes filées et le son des cloches lors de son arrivée; et qu'ainsi la cavalerie bourgeoise devrait plutôt suivre le militaire lundi à 10 heures du matin.

13. Après l'église on a arrêté la communauté pour résoudre les personnes qui doivent assister au repas de Milord, et on a arrêté que ce serait M. le ministre, M. le maire s'il se trouve ici, M. le lieutenant, M. le major. Ensuite on a délibéré s'il ne convenait pas que la communauté fournît la poudre et les grenades pour tirer les santés pendant le repas ; on a chargé M. le capitaine des grenadiers de distribuer la poudre nécessaire jusqu'à deux livres chacun s'il le faut. Au comité du repas on a décidé que, comme on avait appris que Milord ne buvait que des vins liqueurs, on devrait s'en procurer pour abreuver Son Excellence.

14. A onze heures on est monté à cheval, savoir : tous les officiers militaires et la cavalerie bourgeoise sans uniforme, au nombre de vingt, qui les suivait; nous avons rencontré MM. les lietenants-colonels Chevalier et Perregaux, près la Borne, au-dessus du Mont-Sagne, où on a mis pied à terre, en attendant que Milord gouverneur, qui était encore loin, arrivât. Quelque temps après, la carrosse a paru, mais Milord, qui avait pris les sentiers, est arrivé un peu avant; les officiers militaires ont fait cercle et le capitaine Brandt a fait le compliment qui n'a pas été bien long ; la réponse a été encore plus courte, et Milord a continué à pied jusqu'à Boinod où il est monté

en voiture ; MM. les officiers ont pris l'avant-garde et les cavaliers bourgeois l'arrière-garde jusqu'aux limites de la Sagne ; là, après que les troupes ont passé en revue, Son Excellence est entrée sous une tente où elle a dîné de mets fournis par M. Sagne, de Boinod, et nous, nous avons mangé ce qu'avait apporté Abram-Henri Maire, c'est-à-dire pain, viande, fromage et vin ; dépensé chacun six batz, donné un batz pour chacun de nos chevaux et demi batz à chacun de deux domestiques. Nous nous sommes ensuite réunis aux militaires et avons laissé passer Milord et sa suite ; ceux de la Sagne ont pris congé aux Crosettes. Milord est arrivé à la Chaux-de-Fonds à 5 heures et est allé se loger chez le sieur Abram Sagne, marchand. Nous avons bordé la haye en bas la rue, ensuite les officiers militaires ont repassé entre nous et nous avons suivi jusque chez Mme Humbert, où nous leur avons dit adieu. Le justicier Perret et moi sommes venus nous habiller pour aller faire la révérence avec le corps de justice qui s'assemblait à la maison-de-ville; nous les avons rencontrés sur la porte ayant à leur tête M. Matthey, maire futur, lequel a fait un petit discours portant qu'ensuite de la patente reçue la veille qui l'assure de la mairie, il paraissait devant Milord, accompagné de la Justice pour l'assurer de notre fidélité et attachement à la personne et aux intérêts de Sa Majesté, comme aussi pour requérir la haute protection de Son Excellence. Milord a répondu, qu'après la montagne qu'il avait passée et le chemin qu'il avait trouvé, il n'espérait pas rencontrer un si joli endroit et des maisons si bien bâties. On lui a fait la révérence. M. le lieutenant m'a prié de l'accompagner pour aller préparer des logements, M. le maire futur est venu loger chez moi. Nous avons ensuite soupé tous ensemble, les militaires, nous, et la suite ; nous avions à notre table une dizaine d'étrangers ; on y a servi du poisson, du rôti et salade, tourte, beignets, etc. Vers dix heures tous sont sortis voir les illuminations. Chez nous il y avait une pyramide au-dessus des portes de dix-huit chandelles, chaque fenêtre du bas en avait six, le premier étage quatre et au dôme une. Nous sommes venus ensuite nous coucher et auparavant M. le maire a fait éteindre l'illumination.

15. On a mené la compagnie sur le champ du Cernil des Arbres. Milord y est arrivé sur un char, on a fait l'exercice bien exécuté, mais la première décharge n'a rien valu et on en a fait une seconde qui est bien allée. Milord et sa suite sont venus se ranger près du mur sous les arbres où les troupes ont tiré par rangs quatre ensemble, et les grenadiers, après avoir tiré, ont jeté chacun une grenade. Les compagnies sont redescendues au village et Milord a passé un moment chez l'oncle Robert; il est remonté ensuite sur le char et est allé dîner chez Mme Humbert; les grenadiers ont tiré les santés. Environ cinq heures du soir, Milord était sur son départ; les cavaliers sont

montés à cheval et ont bordé la haie au milieu du village, puis quand le carrosse de Milord, qui avait le conseiller Chaillet à sa gauche a été près, les officiers ont marché devant et nous avons laissé passer pour prendre l'arrière-garde. La Justice et le militaire du Locle à cheval sont venus le prendre près des maisons de Jonas Montandon, et nous avons suivi jusque vers le gros Plane d'où nous sommes retournés dans le même ordre jusque chez Mme Humbert, où nous nous sommes souhaité le bonsoir et d'où chacun est rentré chez soi ; la cavalerie m'a accompagné jusque devant chez moi, où j'avais à souper M. le maire futur, M. Sandoz d'Yverdon, et Jaquet-Droz.

16. Le maire est sorti à six heures du matin pour faire seller son cheval chez le sautier ; nous avons pris le thé et je lui ai porté son paquet.

Septembre 21. A l'église. Après midi on m'a fait demander chez le gouverneur pour conférer avec M. l'Ancien Biolley, de Serrière, pour examiner la reconstruction du Temple. Après le catéchisme nous sommes allés sur la nef où il a examiné le tout et a dit qu'il était possible de refaire une nouvelle ramure suivant les désirs de la communauté, que pour cet effet il nous donnerait un précis de ses idées, afin que nous puissions là-dessus faire travailler tel charpentier que nous voudrions. Payé au sieur Biolley, pour son voyage et son travail 63 batz ; défrayé de toutes ses dépenses à la Chaux-de-Fonds, dîner et souper pour lui et les délégués 65 batz.

1759

1 mai. Jusqu'ici mon journal a été interrompu par mon voyage d'Espagne avec mon beau-fils Jaquet-Droz ; il a duré huit mois, depuis le 4 avril 1758 jusqu'au 20 mars 1759, jour de notre retour[1].

Enterrement de M. le pasteur Petitpierre, mort après une maladie de quatre jours.

2 mai. A l'église pour les prières. Je vais voir le major Gagnebin de la Ferrière, qui est chez le sautier, pour le consulter sur l'état de Jaquet-Droz, malade depuis lundi dernier d'une espèce de léthargie sans douleurs ; après je suis allé voir mon malade sur le Pont.

3 mai. Le gouverneur Sandoz m'est venu citer pour un abrégé de communauté pour résoudre la manière de recevoir M. Petitpierre, des Ponts, qu'on nous présentera dimanche prochain en remplacement de M. Petitpierre,

[1] Pour le récit de ce voyage, voir le *Musée neuchâtelois*, tome III (année 1866), pages 77 et 104.

défunt. On a consulté les registres et résolu qu'on traitera M. Petitpierre et ceux qui l'accompagneront savoir : M. le maire, M. le lieutenant, le justicier Josué Robert, le secrétaire Perret, Ab. du Bois ; J.-F. Courvoisier et Ab. Robert pour le consistoire. Le gouverneur Sandoz et moi sommes allés chez Mme Humbert qui demande 30 batz par tête ; la sautière 25 batz, la femme d'Abram Brandt 24 ; le jeune sautier 18 batz, et c'est à lui que nous nous sommes arrêtés. Je suis allé ensuite sur le Pont. Jaquet-Droz est toujours de même.

6 mai. Le matin, la justice en habits noirs et manteaux s'est rencontrée chez M. le maire et de là à la cure où était M. le pasteur Petitpierre, accompagné de M. le doyen, de M. le pasteur du vendredi et de M. le pasteur de Cornaux, tous quatre frères et ministres. En outre il y avait M. le maire des Verrières leur père, et M. Petitpierre, marchand à Neuchâtel, fils et frère des susnommés ; puis M. l'intendant Andrié et un facteur du Maréchal. Nous sommes tous entrés en cérémonie au banc de la justice. M. le pasteur a fait un très beau sermon tiré de la 2de épître aux Corinthiens, chap. 10, v. 4 et partie du 5e ; et après la bénédiction, tout le reste s'est passé comme à l'ordinaire dans de semblables occasions. M. le doyen a congédié l'assemblée par un très beau discours et des exhortations tant à son frère qu'au peuple. Je n'ai pas pu être du repas à cause de la maladie de Jaquet-Droz, mais l'oncle Robert m'a dit qu'on avait été très content du service ; il y avait 16 personnes à 18 batz par tête.

20 mai. A l'église, où M. Petitpierre a prêché sur les deux premiers versets du chap. 3 aux Colossiens. Après dîner, je vais sur le Pont. Jaquet-Droz va mieux.

27 mai. Après le sermon sur le même texte que dimanche passé, M. Petitpierre a reçu un prosélyte à la communion des protestants ; il a fait en conséquence un beau discours de controverse. Jaquet-Droz est venu dîner pour la première fois depuis sa maladie.

11 juin. J'ai écrit jusqu'à midi, puis je suis allé voir les tireurs jusqu'à deux heures. Je suis allé ensuite à cheval sur la Ferrière, consulter le major Gagnebin sur des bains pour ma femme, mais comme il n'était pas à la maison je lui ai fait ma réquisition par écrit. J'ai laissé mon cheval chez le sieur Abram Gagnebin qui m'ont fait politesse ; on y a apporté deux vipères vivantes dans une boîte et on m'a fait voir des serpents de différentes espèces dans de l'eau de vie, ainsi que beaucoup de poissons et de coquillages.

24 juin. A l'église. M. Petitpierre a pris pour texte : 1re épître aux Corinthiens, chap. 9, v. 16. « Malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile. » On m'a proposé comme maître-bourgeois de Valangin, et comme conseillers

J.-F^{c} Sandoz, Frédéric Courvoisier, Daniel du Bois, maréchal, et Esaïe Robert, monteur de boîtes.

13 juillet. Jaquet-Droz l'ancien, conseiller Robert, et D[l] Amé-Droz, tous trois bien montés, sont venus me prendre et nous sommes descendus à la maison de ville à Valangin. Amé-Droz a pris soin des chevaux, j'ai payé notre dîner et demandé l'entrée au conseil pour ratifier les offres que le conseiller Perret-Gentil avait faites en mon nom et qui ont été reçues. On est monté à Biollet pour l'assemblée générale et j'y ai été élu comme maître-bourgeois; je l'ai emporté sur le justicier Pernod, de 1791 voix contre 742, quoique la communauté de Fenin, Velars et Saules par erreur eût mis pour Pernod 73 voix qui m'appartenaient, pour me donner les 7 qui lui avaient été données véritablement; la communauté a fait redresser cette erreur sur le registre de la bourgeoisie.

Ainsi élu, j'ai exercé l'emploi avec beaucoup de satisfaction jusqu'au 2 septembre 1760 où la communauté de la Chaux-de-Fonds a pris son recours à Sa Majesté pour se conserver M. Petitpierre, pasteur, contre les arrêts de la Classe, tant sur le silence qu'elle lui imposait que sur la crainte d'une destitution qu'on voyait arriver. La dite communauté nomma en conséquence sept commis dont je fus malgré mes représentations, à cause de ma charge de maître-bourgeois; je fus contraint d'obéir. Le 12 décembre les sept commis furent cités et parurent en conseil extraordinaire où ils furent interrogés; leur défense ne fut pas trouvée suffisante et ils furent tous suspendus de toute fonction de bourgeois incorporés, et moi de celles de maître-bourgeois.

Il est impossible, dans un journal, d'entrer dans les détails de cette longue affaire; je renvoye donc les curieux à mes cahiers qui la traitent tout au long.

MISCELLANÉES

Du 12 febvrier 1694. — Messieurs de la Noble et Vertueuse Compagnie et Chavane de la rüe du Chasteau de ceste ville de Neufchastel estant convoqués par ensemble, et ayans mis en considération que Messieurs du Conseil de la Ville n'avoient pas trouvé à propos que la Bourgeoisie fist aucune promenade à ces prochaines Bordes ny que l'on délivra le vin accoutumé es compagnies des rües de la ville dans l'occurence du temps présent. Et aussi ayans fait reflexion à la chereté de vivre qu'il fait, l'esmine de froment se vendant trente bats, le pot de vin six bats, la livre de beurre trois bats et demy, la douzaine d'œufs aussi trois bats et demy, la livre de chair six crutzer, et toutes autres denrées aussy fort chères. Ils ont à ce sujet dit et arresté que ceste rüe ne fera pas les repas accoustumé ceste année. Mais que l'on distribuera à tous les bourgeois Maistres de maison tenant feu et lieu et aux vefues et filles tenant aussi feu et lieu, sçavoir aux hommes trente quatre bats et aux femelles quinze bats. Et que du surplus du revenu le Maistre remboursera, etc., etc.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME IX (ANNÉE 1872)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

Erratum : Page 231, ligne du titre : *Au lieu de :* Fenêtres du XVIme siècle, *lisez :* Fenêtres du XVIIme siècle.





